



HAL
open science

Les usagers des campus universitaires marseillais face à la délinquance et aux incivilités

Pierre-Olivier Weiss

► **To cite this version:**

Pierre-Olivier Weiss. Les usagers des campus universitaires marseillais face à la délinquance et aux incivilités. Sociologie. Aix-Marseille Université, 2018. Français. NNT: . tel-02158302

HAL Id: tel-02158302

<https://hal.science/tel-02158302v1>

Submitted on 18 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ
ÉCOLE DOCTORALE 355 : ESPACES CULTURES SOCIÉTÉS
LABORATOIRE MÉDITERRANÉEN DE SOCIOLOGIE (LAMES)

**Les usagers des campus universitaires marseillais
face à la délinquance et aux incivilités**

Thèse présentée pour obtenir le grade universitaire de docteur

Discipline : sociologie

Présentée et soutenue publiquement le 3 décembre 2018

Pierre-Olivier Weiss

Sous la direction de : Laurent MUCCHIELLI

Composition du Jury :

Renée **ZAUBERMAN**, Directrice de recherche au CNRS, Rapporteur.

Jean-François **GIRET**, Professeur en science de l'éducation à l'Université de Bourgogne, Rapporteur.

Dominique **DUPREZ**, Directeur de recherche au CNRS, Examineur.

Nicolas **SEMBEL**, Professeur des Universités à Aix-Marseille Université, Examineur.

Laurent **MUCCHIELLI**, Directeur de recherche au CNRS, Directeur de thèse.

Résumé

La question de la sécurité et du sentiment d'insécurité à Marseille se résume trop souvent à la problématique des « cités » et à l'image des trafics de drogue et des règlements de compte qu'ils évoquent. Ces sujets sont certes réels et importants, mais ils ne doivent pas occulter les problèmes de « délinquance » et d'« incivilités » plus classiques et autrement plus nombreux qui se posent dans toutes les grandes villes, de multiples manières. Les années 1980, sous l'influence des recherches anglo-saxonnes, marquent justement un tournant majeur puisque, conscient des limites de la statistique administrative, on commence à mesurer ces phénomènes sociaux du point de vue de la victime. Alors que des enquêtes en population sont réalisées en France depuis plusieurs années, aucune d'entre elles ne s'intéresse aux usagers des campus universitaires quand bien même les effectifs d'étudiants explosent dans le dernier quart du 20^e siècle. En effet, aujourd'hui, l'université représente un passage obligé pour une part importante de la jeunesse. À ce titre, Aix-Marseille Université, la plus vaste de France et la plus grande université du monde francophone, constitue un terrain de recherche privilégié. Nous y avons enquêté à la fois qualitativement (48 entretiens et observations) et quantitativement (2024 questionnaires).

Comment, les campus universitaires, des espaces sociaux similaires au premier regard, laissent-ils apparaître des différences en termes de victimation et de sentiment d'insécurité ? Quelle est le volume des victimations recensées et qui sont les victimes ? Peut-on comprendre l'origine des peurs éventuelles des étudiants et des personnels de l'université ? En quoi l'organisation de la sécurité, les problèmes de délinquance locale ainsi que les représentations sociales forment-ils un ensemble de phénomènes qui s'articulent et s'alimentent ?

Cette thèse, qui s'inscrit dans le double champ de la sociologie de la délinquance et de la sociologie de l'enseignement supérieur, est ainsi résolument tournée non pas vers les faits divers criminels spectaculaires, absents pour ainsi dire du paysage des campus, mais au contraire vers les problèmes de la vie quotidienne des usagers des trois principaux campus de Marseille. Ensuite, se tournant en outre vers quelques-unes des principales problématiques de délinquance que l'on rencontre au fil des jours, des semaines et des mois sur les campus, notre étude questionne les peurs ressenties par les usagers. Il s'agit enfin d'étudier les relations entre d'une part, la réalité des risques liés à la délinquance et d'autre part, les représentations que s'en font les différents acteurs qui en ont la charge, ainsi que de comprendre la façon dont ces représentations influent sur les pratiques des personnels de sécurité.

Mots clés : sociologie de la délinquance, sociologie de l'enseignement supérieur, étudiants, campus universitaire, territoires, incivilités, enquête de victimation, sentiment d'insécurité, sécurité, peurs, Marseille.

Abstract

The question of security and fear of crime in Marseille is all too often limited to the problem of "cités", the image of drug trafficking and the settling of accounts they evoke. These topics are certainly real and important, but they should not overshadow the more classic and numerous "delinquency" and "incivility" problems that arise in many ways, in all major cities. The 1980s, under the influence of Anglo-Saxon research, mark a turning point. Aware of the limits of administrative statistics, we began to measure these types of social phenomena from the point of view of the victim. While population surveys have been carried out in France for several years, none of them are interested in members of university campuses even though the student population exploded in the last quarter of the 20th century. Indeed, today, the university represents a necessary passage for a substantial part of the youth. The United States put in place this type of study during the 1990s, leaving France behind. As such, Aix-Marseille University, the largest in France and the largest university in the French-speaking world, constitutes a privileged field of research. We investigated both qualitatively (48 interviews and observations) and quantitatively (2,024 questionnaires).

How do social spaces, which are similar at first glance, reveal differences in terms of victimization and fear of crime? What is the intensity of victimization and who are the victims? Can we understand the origin of the fears of students and university staff? In what way are the security organizations, the problems of local delinquency as well as the social representations a set of phenomena that articulate and feed each other?

This thesis, which is a part of the sociology of delinquency and urban sociology fields, does not resolutely lean towards spectacular crime incidents absent from the campus landscape, but rather, towards everyday life problems of members of 3 main Marseilles' campuses. It is therefore necessary to conduct an investigation on a series of victimizations to draw a general and comparative portrait of three specifically selected campuses. Then, in addition to turning to some of the main delinquency issues that we encounter on campus, our study questions the fears felt by students and workers. Finally, we study the relationships between the reality of the risks associated with delinquency and the representations made by the different actors in charge of it, as well as understand how these representations affect security personnel practices.

Keywords: sociology of delinquency, urban sociology, university campus, students, area, incivility, delinquency, victimization survey, fear of crime, safety, fears, Marseille.

Remerciements

Les résultats de ma recherche présentés ici pour obtenir le grade de docteur en sociologie n'auraient pas pu déboucher sur cet écrit sans le soutien d'un certain nombre de personnes que je souhaite préalablement remercier. Tout d'abord, mes premières pensées vont à Laurent Mucchielli, directeur de cette thèse, et plus largement aux membres du Laboratoire Méditerranéen de Sociologie à Aix-Marseille Université ainsi qu'à Émilie Raquet de l'ORDCS. Les conseils de Laurent ainsi que sa disponibilité et ses remarques précieuses ont constitué le triptyque permettant le bon déroulement de ma recherche. Un grand merci également aux membres de mon jury qui ont, sans hésiter, accepté de siéger.

Puis, je tiens à saluer chaleureusement toute ma famille et mes amis, avec une pensée spéciale pour Kate et Carole, pour leur engouement sans faille vis-à-vis de ce long travail d'enquête et d'écriture, ainsi que pour leur soutien moral durant ces cinq dernières années. Je veux également remercier les personnes qui par leur relecture attentive de ce travail et leurs critiques ont permis d'enrichir le texte qui suit. Ici, je pense notamment à ma mère et à mon père. Je voudrais d'ailleurs porter une mention spéciale à mon père qui a toujours cru en moi, toujours soutenu dans mes projets universitaires et aurait tant aimé me voir soutenir ce travail. Malheureusement la vie en a décidé autrement puisqu'il est décédé pendant les sessions de relecture en Martinique en juin 2018. Que cette thèse lui soit dédiée en tant qu'amoureux de la lecture et des découvertes scientifiques. D'autres pensées se tournent vers un couple d'ami.e.s parisiens, Capucine et Romain, qui ont permis d'augmenter la cohérence du texte et ainsi éliminer une part des imperfections. En outre, je remercie Paul, un ami lyonnais, qui a mis toute son énergie à relire des parties de ce texte. Puis, je salue Sylvie Chiousse pour ses conseils avisés et sa disponibilité tout au long de mon parcours doctoral. Enfin, un grand merci à Jean-Louis, camarade martiniquais, pour ces corrections de dernière minute.

Ensuite, je tiens en outre à exprimer ma gratitude envers toutes les personnes qui m'ont donné de leur temps, contribuant ainsi patiemment à cette recherche, notamment tous les informateurs et informatrices des campus qui ont chacun servi de laboratoire social, et sans qui rien n'aurait pu voir le jour. Même si, il faut le reconnaître, nos rapports n'ont pas toujours été évidents, car ma présence a pu, à certains moments, déranger. L'anonymat décidé dès le début de l'enquête ne me permet pas de les remercier nominativement.

Je souhaite dans un dernier temps remercier collectivement l'ensemble des personnes, ami.e.s ou collègues – dont Constance de Gourcy et Cesare Mattina de mon comité de suivi de thèse – qui, de près ou de loin, par leurs réflexions et/ou suggestions dont je me suis nourri durant cette année, ont contribué à la genèse de ce texte.

Malgré tous ces remerciements liminaires, les propos tenus dans ce manuscrit n'engagent que moi.

Sommaire

Résumé	3
Abstract	4
Remerciements	5
Sommaire	7
INTRODUCTION GÉNÉRALE	15
Délinquance et sécurité : une brève histoire	15
Discours sur les déviances : de quoi parle-t-on ?	16
Délinquance et représentations sociales	17
Opinions, risques de victimation et sentiment d'insécurité	18
Les sciences sociales et leurs méthodes	18
Statistiques administratives et enquêtes de victimation	19
La littérature scientifique	21
Un terrain d'investigation original	25
Une argumentation en quatre étapes	27
PARTIE I. LES TERRAINS ET LA MÉTHODE	29
<i>Introduction</i>	29
Le financement	29
Les terrains d'investigation et la méthodologie	29
De quel public parlons-nous ? : chiffres et considérations générales	30
CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DES TERRAINS DE RECHERCHE	33
<i>Introduction : l'histoire de la fusion</i>	33
I- Le campus de Luminy	35
I- 1. <i>Présentation du site</i>	35
I- 2. <i>Les deux types d'utilisateurs</i>	36
I- 2.1. Variables sociodémographiques utilisées dans le calcul des redressements	36
I- 2.2. Les étudiants interrogés	37
I- 2.3. L'échantillon des professionnels	40
II- Le campus Saint-Charles	44
II- 1. <i>Présentation du site</i>	44
II- 2. <i>La population-mère étudiante : généralités</i>	45
II- 3. <i>Deux catégories d'utilisateurs</i>	46
II- 3.1. Variables sociodémographiques utilisées dans le calcul des redressements	46
II- 3.2. Caractéristiques de l'échantillon étudiants	47
II- 3.3. L'échantillon des professionnels	50
III- Le campus Saint-Jérôme	54
III- 1. <i>Présentation du site</i>	54
III- 2. <i>Deux grandes catégories d'utilisateurs</i>	55

III- 2.1. Variables sociodémographiques utilisées dans le calcul des redressements	56
III- 2.2. L'échantillon étudiants	57
III- 2.3. L'échantillon professionnels	61
Chapitre 2 : Le dispositif méthodologique	65
I- <i>Le questionnaire</i>	65
II- <i>Les entretiens et observations</i>	68
III- <i>Une approche méthodologique adaptée</i>	69
III- 1. Luminy	69
III- 2. Saint-Charles	71
III- 3. Saint-Jérôme	72
Conclusions Partie I.	74
Synthèse des principaux résultats (1)	76
PARTIE II. LES RÉSULTATS DES ENQUÊTES DE VICTIMATION	77
CHAPITRE 3 : LES RÉSULTATS DE L'ÉCHANTILLON 'ÉTUDIANTS'	81
<i>Introduction</i>	81
I- Les victimations : population étudiante	82
I- 1. <i>Intervalles de confiance : entrée en matière</i>	82
I- 2. <i>Prévalence des victimations sur les trois campus</i>	82
I- 2.1. Les victimations à Luminy	84
I- 2.2. Les victimations à Saint-Charles	85
I- 2.3. Les victimations à Saint-Jérôme	86
I- 2.4. Comparaison générale : les victimations étudiantes	86
I- 3. <i>Étude des victimations</i>	87
I- 3.1. Campus de Luminy	88
I- 3.1.1. Discriminations	88
I- 3.1.2. Injures et menaces verbales	90
I- 3.1.3. Vol(s) (ou tentatives) avec ou sans violence d'objet(s) personnel(s)	91
I- 3.2. Le campus Saint-Charles	91
I- 3.2.1. Injures ou menaces verbales	91
I- 3.2.2. Les discriminations	92
I- 3.3. Le campus Saint-Jérôme	92
I- 3.3.1. Injures ou menaces verbales	92
I- 3.3.2. Vol(s) (ou tentatives) d'objet(s) dans ou sur la voiture	93
II- Qui sont les victimes ?...	94
II- 1. <i>...à Luminy : toutes victimations confondues</i>	94
II- 1.1. Test d'indépendance	94
II- 1.2. Régression logistique	96
II- 2. <i>...à Saint-Charles</i>	96
II- 2.1. Victimes d'injures ou de menaces verbales	97
II- 2.1.1. Test d'indépendance	97
II- 2.1.2. Régression logistique	97
II- 2.2. Les victimes : toutes victimations confondues	98

II- 2.2.1. Test d'indépendance	98
II- 2.2.2. Régression logistique	99
II- 3. ...à Saint-Jérôme : test d'indépendance et régression logistique	99
II- 4. Différentes victimes sur les campus	100
III- Le sentiment d'insécurité	101
III- 1. Campus de Luminy	102
III- 1.1. Vie sur le campus	102
III- 1.2. Les peurs	104
III- 1.2.1. Les peurs sur le campus	105
III- 1.2.1.1. La différence jour/nuit	105
III- 1.2.1.2. La prostitution	107
III- 1.2.2. Dans les transports en commun	107
<i>Conclusions intermédiaires</i>	109
III- 2. Campus Saint-Charles	110
III- 2.1. Vie sur le campus	110
III- 2.2. Les peurs	112
III- 2.2.1. Sur le campus	112
III- 2.2.2. Dans les transports en commun	113
<i>Conclusions intermédiaires</i>	114
III- 3. Le campus Saint-Jérôme	115
III- 3.1. Vie sur le campus	115
III- 3.2. Les peurs	117
III- 3.2.1. Sur le campus	117
III- 3.2.2. Dans les transports en commun	118
<i>Conclusions intermédiaires</i>	119
III- 4. Comparaison générale : que dire du sentiment d'insécurité chez les étudiants ?	120
Conclusions Chapitre 3	122
Synthèse des principaux résultats (2)	127
CHAPITRE 4 : LES RÉSULTATS DE L'ÉCHANTILLON 'PROFESSIONNELS'	129
<i>Introduction</i>	129
I- Les victimations chez les personnels	132
I- 1. Prévalence des victimations : comparaison des trois campus	132
I- 1.1. L'expérience de la victimation à Luminy	134
I- 1.2. Les victimations à Saint-Charles	134
I- 1.3. Les victimations à Saint-Jérôme	135
I- 1.4. Mise en perspective des trois campus : les victimations chez les personnels	135
I- 2. Étude des victimations	136
I- 2.1. Le campus de Luminy	136
I- 2.1.1. Injures ou menaces verbales	136
I- 2.1.2. Actes de vandalisme sur les véhicules : voiture ou deux-roues motorisé	137
I- 2.1.3. Vol(s) (ou tentatives) d'objet(s) dans ou sur la voiture	138
I- 2.1.4. Vols ou tentatives de vol avec ou sans violence d'objet(s) personnel(s)	138

I- 2.2. Le campus Saint-Charles	139
I- 2.2.1. Injures et menaces verbales	139
I- 2.2.2. Profil des victimes : toutes victimations confondues	139
I- 2.3. Le campus Saint-Jérôme	139
I- 2.3.1. Injures et menaces verbales	139
I- 2.3.2. Actes de vandalisme sur votre voiture ou votre deux-roues motorisé	140
I- 2.3.3. Vol(s) (ou tentatives) d'objet(s) dans ou sur votre voiture	141
I- 2.3.4. Discriminations	141
II- Particularités des victimes...	142
II- 1. ...À Luminy	143
II- 1.1. Test d'indépendance	143
II- 1.1.1. Les actes de vandalisme	143
II- 1.1.2. Victimes, toutes victimations confondues	143
II- 1.2. Régressions logistiques	144
II- 2. ...À Saint-Charles	145
II- 2-1. Test d'indépendance	145
II- 2.2. Victimes d'injures ou menaces verbales	145
II- 2.3. Victimes, toutes victimations confondues	145
II- 3. ...À Saint-Jérôme : les victimes	145
II- 4. À chaque campus son lot de victimes : tentative de comparaison	146
III- Le sentiment d'insécurité	147
III- 1. Campus de Luminy	148
III- 1.1. Vie sur le campus	148
III- 1.2. Les peurs	150
III- 1.2.1. Sur le campus : nuances entre jour et nuit	150
III- 1.2.2. Les peurs dans les transports en commun	151
Conclusions : le campus Luminy	153
III- 2. Campus Saint-Charles	154
III- 2.1. Vie sur le campus	154
III- 2.1. Les peurs exprimées	156
III- 2.1.1. Sur le campus	156
III- 2.1.1. Dans les transports en commun	157
Conclusions : le campus Saint-Charles	158
III- 3. Le campus Saint-Jérôme	159
III- 3.1. La vie sur le campus	159
III- 3.2. Les peurs ressenties	161
III- 3.2.1. Sur le Campus Saint-Jérôme	161
III- 3.2.2. Dans les transports en commun	162
Conclusions : le campus Saint-Jérôme	163
III- 4. Comparaison générale du sentiment d'insécurité chez les personnels des campus marseillais	165
Conclusions Chapitre 4	167

Synthèse des principaux résultats (3)	171
PARTIE III. LES EFFETS DE TERRITOIRE	173
<i>Introduction</i>	173
CHAPITRE 5 : DES PERSONNELS AUX TECHNOLOGIES DE CONTRÔLE. ENREGISTREMENT DE LA DÉLINQUANCE ET TISSAGE DU LIEN SOCIAL	175
I- Les dispositifs de sécurité : mise en perspectives des différents personnels de sécurité sur les campus marseillais	175
<i>I- 1. La sécurité sur les campus universitaires</i>	176
I- 1.1. Les personnels de surveillance : agents de terrain	176
I- 1.1.1. La sécurité de jour	176
I- 1.1.1.1. Le premier aspect du travail : la malveillance	176
I- 1.1.1.2. La sécurité incendie	179
I- 1.1.2. La sécurité de nuit : gardiennage mobile ou statique	180
I- 1.1.2.1. Dans la partie campus	180
I- 1.1.2.2. Dans la zone résidence	181
I- 1.2. Les concepteurs et gestionnaires de la sécurité	183
I- 1.2.1. Luminy vs. Saint-Charles et Saint-Jérôme	183
I- 1.2.2. La direction hygiène, sécurité et environnement (DHSE)	184
I- 1.2.3. La gestion des produits chimiques et des D3E	184
II- Les outils pour assurer la sécurité des biens et des personnes	185
<i>II- 1. Agents de sécurité et gardiens de nuit : un outillage rudimentaire ?</i>	185
<i>II- 2. La vidéosurveillance</i>	186
I- 2.1. Dans les lieux d'étude et de recherche	186
II- 2.2. Dans les habitats étudiants	188
II- 2.3. Les clés à contrôle d'accès	190
II- 2.4. Alarmes anti-intrusion	191
II- 2.5. La commission de sécurité : quel contrôle réel ?	191
III- Procédures de consignations des faits et relations université-police nationale	193
<i>III- 1. L'enregistrement des faits</i>	193
III- 1.1. Les personnels de terrains et la main courante manuscrite	193
III- 1.2. LES SSIAP : des notifications en guise de couverture	196
III- 1.3. Direction de la logistique et de la sécurité : récupération et consignation des informations relatives à la sécurité	196
<i>III- 2. Les liens entre les campus universitaires et les services de police : considérations territoriales</i>	199
IV- Mise en œuvre de la sécurité et construction du lien social	203
<i>IV- 1. Agents de sécurité et veilleurs de nuit : leur fonction rassurante</i>	203
<i>IV- 2. La guérite</i>	205
IV- 2.1. « On ne passe pas ! »	205
IV- 2.2. Un rôle d'accueil des usagers	206
<i>IV- 3. Les SSIAP ou l'art de la pédagogie</i>	206
<i>IV- 4. Relations de travail entre la 'sécurité' et le 'nettoyage' : lien avec les intrusions</i>	207

IV- 5. <i>Du lien social au contrôle social</i>	208
IV- 6. <i>La gestion des squattages : la technologie contre la parole</i>	211
CHAPITRE 6 : PERCEPTION RELATIVE À LA SÉCURITÉ ET EFFETS DE LA FUSION DES UNIVERSITÉS	213
<i>Introduction</i>	213
I- Les intrusions : effets et discours	214
II- Les jeunes et la délinquance	217
III- Le manque de reconnaissance chez les agents de sécurité incendie	219
IV- Sentiment d'insécurité et peur de l'inconnu	220
V- Quels effets de la fusion des universités à l'échelle locale ?	221
V- 1. <i>Les effets de la contractualisation externe</i>	222
V- 2. <i>Effets des lourdeurs administratives et de l'uniformisation des procédures</i>	224
V- 3. <i>Le mal-être au travail en question</i>	226
Conclusions Partie III.	227
Synthèse des principaux résultats (4)	230
PARTIE IV. LES CAMPUS UNIVERSITAIRES : CES LIEUX PARTICULIERS DE LA VIE SOCIALE	231
<i>Introduction</i>	231
<i>LES SOURCES ET DONNÉES STATISTIQUES DISPONIBLES</i>	232
Les campus marseillais étudiés	233
Les questions similaires dans les deux enquêtes	234
Précisions sur la construction des données dans les deux enquêtes	235
CHAPITRE 7 : COMPARAISON DES VICTIMATIONS. LES TESTS PARAMÉTRIQUES	237
I- Les victimations	237
I- 1. <i>Les victimations : comparaison entre le campus Luminy et les Marseillais</i>	238
I- 2. <i>Les victimations : comparaison entre le campus Saint-Charles et les Marseillais</i>	240
I- 3. <i>Les victimations : comparaison entre le campus Saint-Jérôme et les Marseillais</i>	243
I- 4. <i>Les victimations : comparaison entre les usagers des campus et les habitants de Marseille</i>	245
CHAPITRE 8 : LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ ET LES PEURS : POINTS COMMUNS ET DIFFÉRENCES	249
I- L'environnement de vie	250
I- 1. <i>Comparaison entre les usagers de Luminy et les Marseillais</i>	250
I- 2. <i>Comparaison entre les usagers de Saint-Charles et les Marseillais</i>	252
I- 3. <i>L'environnement de vie : comparaison entre les usagers de Saint-Jérôme et les Marseillais</i>	254
I- 4. <i>Comparaison entre les usagers des campus et les habitants de Marseille</i>	256
II- Les peurs sur les campus et sur la voie publique	258
II- 1. <i>Comparaison entre Marseille et le campus Luminy</i>	259
II- 2. <i>Comparaison entre Marseille et le campus Saint-Charles</i>	259
II- 3. <i>Comparaison entre Marseille et le campus Saint-Jérôme</i>	260
II- 4. <i>Comparaison entre Marseille et les campus</i>	260

III- Les peurs dans les transports en commun	261
<i>III- 1. Comparaison entre Luminy et les Marseillais</i>	261
<i>III- 2. Comparaison entre Saint-Charles et les Marseillais</i>	262
<i>III- 3. Comparaison entre Saint-Jérôme et les Marseillais</i>	263
<i>III- 4. Comparaison entre les usagers des campus et les Marseillais</i>	263
Conclusions Partie IV.	265
Synthèse des principaux résultats (5)	268
CONCLUSION GÉNÉRALE	269
Bibliographie	275
Index	283
Annexes	289

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Délinquance et sécurité : une brève histoire

« La » délinquance et le sentiment d'insécurité occupent une place centrale dans le débat public dans tous les grands pays postindustriels et depuis près de quarante ans en France. Au début des années 1980, les partis politiques de droite sont les essentiels tenants d'un discours sur la sécurité et proposent des mesures dans ce sens. Pourtant, durant le premier lustre de la décennie, d'autres sujets économiques et sociaux dominant encore les débats politiques. Mais c'est lors des élections législatives de 1986 –, avec une droite politique dominée par un gouvernement de gauche avec F. Mitterrand d'un côté, et concurrencée de l'autre par la montée de l'extrême droite – que les élans sécuritaires vont peu à peu se positionner sur le devant de la scène. Ces derniers vont se transformer en un véritable enjeu politique dont les élections municipales de 1983 faisaient déjà apparaître les prémices. Cette campagne sur la sécurité permet à la droite de remporter les élections législatives et au Front national de faire une véritable percée dans l'hémicycle. En somme, le va-et-vient entre d'une part les attentes des électeurs et d'autre part les propositions gouvernementales va solidement asseoir la thématique sécuritaire qui ne quittera plus le débat public et le paysage politique au point de virer à l'*obsession* (Robert, 2002a, p. 3).

Bien que les préoccupations concernant la violence et la délinquance soient présentes au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les dirigeants politiques envisagent les déviances urbaines comme autant de comportements issus d'une « socialisation ratée » que le développement économique et social du pays fera tôt ou tard disparaître. Mais la France s'enfonce à partir de la moitié de la décennie 1970 (Bonelli, 2008) dans une profonde crise économique où l'État-providence se retire progressivement d'un certain nombre de secteurs de la vie sociale au profit d'une résurgence des fonctions régaliennes. La « sécurité » y occupe désormais une place de choix. De surcroît, cette perte de vitesse de l'État-providence a comme corollaire l'émergence d'une profonde crise urbaine dont les grands ensembles représentent la figure de proue. L'apparition des « rodéos » dans la cité des Minguettes à Vénissieux, dès l'été 1981, montre à quel point la politique volontariste d'enrayement de la crise économique par le gouvernement Mitterrand contraste avec la réalité sociale d'une partie de la jeunesse précarisée. Néanmoins, les premières émeutes urbaines sont plus anciennes bien qu'une sorte d'amnésie collective amène à les contempler de façon nouvelle. En effet, les premiers incidents remontent aux années 1971 (Vaulx-en-Velin) et 1976 (Villeurbanne) où l'on constate déjà la présence de rodéos et voitures incendiées. En réponse, la gauche crée en 1982 un Conseil national de prévention de la délinquance dont l'idée est d'axer la politique sur la réduction des inégalités afin d'endiguer les violences. Les aspirations sécuritaires vont ensuite s'installer dans le paysage politique tout au long de la décennie 1980 et faire leur chemin au sein même du Parti socialiste dans les années 1990. Elles sont ainsi réaffirmées à l'occasion du colloque de Villepinte en 1997 par J.-P. Chevènement qui place la sécurité au rang de deuxième priorité gouvernementale devant la lutte contre le chômage (Rey, 2002, p. 29). Il semblerait donc que les représentations d'une fermeté de droite et d'un laxisme de gauche ne soient pas opérantes aujourd'hui. De fait, à partir des années 1990, lorsque les questions de sécurité surgissent, les solutions proposées par les deux courants politiques majoritaires sont de plus en plus proches. Il est

clair que durant cette période, le discours dominant s'est largement emparé du sujet. Les déclarations autour de la violence, de l'insécurité, de la délinquance en général se multiplient, devenant des thématiques incontournables. Ces phénomènes sont présentés par les politiques et les médias comme autant de plaies à traiter (Kokoreff et Lapeyronnie, 2013, p. 28) et d'attitudes inacceptables auxquelles une réponse forte doit être rapidement apportée. De nos jours, les discours sécuritaires trouvent dans notre société un espace pour s'exprimer de manière quasi quotidienne.

Discours sur les déviances : de quoi parle-t-on ?

Aujourd'hui, on entend et on dit à peu près tout sur l'insécurité, « la » délinquance, et rares sont les personnes qui hésitent à donner leur opinion au sujet de la montée du crime, argumentant par exemple à propos d'une politique gouvernementale incompétente accompagnée de juges laxistes faisant face à une délinquance de plus en plus jeune et violente (Mucchielli, 2001). Premièrement, on sait que les discours s'appuient largement sur un terreau social alimenté par les faits divers les plus choquants dont les médias, télévisés notamment, par leur rôle de porte-voix, amplifient la résurgence sur le territoire français. À ce titre, il convient d'éviter l'écueil consistant à mettre sur le même plan faits divers et faits sociaux. Deuxièmement, il ne faut pas oublier que la sécurité fait l'objet d'un « conflit de définition » entre groupes sociaux et politiques aux intérêts divergents (Macé, 2000, p. 137). De surcroît, cette vision issue du sens commun est sinon très contestable, tout du moins à nuancer.

De plus, les sondages d'opinion, dont on sait que la fabrication est loin d'être neutre (Bourdieu, 1981, p. 222-235) même lorsque les précautions méthodologiques sont prises, contribuent à alimenter le débat public en faisant dire aux chiffres à peu près tout et n'importe quoi (Mucchielli, 2010). Les chiffres ne parlent pas d'eux-mêmes, c'est bien l'interprétation qui permet d'en tirer du sens (Martin, 1997).

La préoccupation des pouvoirs publics pour cette thématique a redoublé d'intensité et atteint même son apogée – pour la période récente – lors de la campagne pour l'élection présidentielle de 2002. Les discours développés lors de la campagne présidentielle de 2017 – sur fond d'attentats terroristes – ne font pas exception, au point que l'on peut se demander si ce thème, qui constituait à l'origine le fonds de commerce de l'extrême droite française, n'est pas simplement un enjeu électoral commun à tous les partis politiques – une posture de fermeté « obligée » – ; et si l'abandonner complètement ne serait pas synonyme de défaite électorale.

Ajoutons à cela, l'incapacité des responsables politiques à s'entendre sur une quelconque tendance majeure du phénomène dont l'utilisation partielle, voire manipulatrice, des données disponibles sur la délinquance se résume parfois à une stratégie de communication (Data, 2009 ; Mucchielli 2008a). De plus, les interprétations hâtives conduisent à de fausses conclusions puisque « l'insécurité ne se développe pas nécessairement à cause de la criminalité, mais souvent à propos d'elle » (Robert et Zauberman, 2017). Une complexité est inhérente à la thématique de la sécurité puisqu'elle mélange en permanence des éléments de réalité, des discours, des représentations sociales à la fois politiques et médiatiques. En effet, bien que la violence et la délinquance soient des réalités sociales, ces notions font l'objet de quantité de représentations et plus largement, elles sont le fruit de processus sociaux de définition. Une recontextualisation historique impose de conclure à une « invention de la violence », fruit de « puissants mécanismes » (Mucchielli, 2011, p. 188) à la fois

judiciaire (*Ibid.*, p. 54-55), médiatique et classiste (*Ibid.*, p. 203). En outre, la déviance, et plus particulièrement ici la délinquance résultent à la fois d'une production sociale et législative. La délinquance est un concept dont le contenu évolue au cours du temps. Elle n'a donc pas de sens si l'on omet sa dimension spatiale et historique, bref les étapes de sa construction comme problème public et sa définition juridique. Certains comportements autrefois criminalisés ou réprouvés ne le sont plus, d'autres en revanche le deviennent. Par conséquent, il faut procéder à un renversement des concepts, car c'est bien la loi – si elle est socialement « acceptable » – qui crée le délinquant et non l'inverse.

Par ailleurs, une action déviante n'a aucune existence sociale tant qu'elle reste dissimulée à l'abri des regards. Ce n'est que dans l'interaction qu'elle se révèle, c'est-à-dire qu'elle acquiert une existence sociale. Ainsi, on définit la déviance comme l'« envers de la norme qu'elle transgresse » (Mucchielli, 2012, p. 63). Pour exister comme problème social, trois éléments doivent être simultanément réunis : l'existence d'une norme, d'une transgression de cette norme et de la réaction sociale qui l'accompagne (Sutherland, 1947 ; Becker, 1985).

Délinquance et représentations sociales

Au sein de ces multiples débats exacerbant la thématique sécuritaire, certaines catégories de population et certains territoires concentrent particulièrement ces discours et ces représentations chargés de fantasmes (Mucchielli, 2001).

Parmi ces catégories en question, on retrouve en premier lieu les jeunes des milieux populaires, en second lieu les étrangers. Ces derniers, affublés de pratiques culturellement et moralement « déviantes », résident d'ailleurs le plus souvent dans les mêmes quartiers des grandes métropoles françaises. Ces premiers sont généralement désignés sous le vocable de « jeunes issus de l'immigration » quand bien même ils seraient français, parfois depuis deux générations ou plus. Ces quartiers sont les grands ensembles (dis)qualifiés de « zones de non-droit » qui font l'objet d'une incessante pression policière et d'une surveillance administrative et policière accrue.

La prise en charge de ces quartiers peut également se résumer à une politique de « tolérance zéro » où les écarts de conduite ne sont pas pardonnés, mais sont aussi le lieu de l'exacerbation des conflits entre la police et la population locale (Le Goaziou et Mucchielli, 2009, p. 146).

Parmi l'ensemble des territoires urbains, les banlieues françaises font l'objet de la plus grande stigmatisation, cumulant, à travers le prisme de la sécurité, les représentations les plus négatives. Ce mécanisme qui stigmatise les territoires spécifiques s'abat également de façon particulièrement intense sur la ville de Marseille, aujourd'hui deuxième ville la plus peuplée de France avec environ 860 000 habitants¹ où les contrastes sociospatiaux sont criants (Donzel et Bresson, 2007, p. 90 et ssq.). Ville considérée à bien des égards comme mauvaise élève à l'échelle nationale, qualifiée parfois d'indomptable ou encore de rebelle (Dell'Umbria, 2006) est souvent accablée à la fois par le gouvernement et par les médias nationaux plus que la réalité concrète des faits délinquants ou criminels n'autorise à le penser (Mucchielli, Raquet, Saladino et Raffin, 2014). Marseille fait l'objet d'une politisation et d'une médiatisation qui embrassent tout ce qui a trait à la délinquance ou la criminalité au point qu'on parle d'un *Marseille Bashing* (Mucchielli, 2015). Ces représentations très négatives se concentrent sur les quartiers nord de la ville (Pujol, 2016) où les « quartiers *shit* » contrastent fortement avec les « quartiers chics ». Depuis au moins 2011, il semble que « le

¹ Source : Insee, Recensement de la population 2014 au 01/01/2016.

gouvernement français et les grands médias parisiens aient agi de telle façon qu'ils ont installé une sorte d'alerte permanente concernant tout ce qui touche au thème de la sécurité à Marseille » (Mucchielli, 2013a).

Opinions, risques de victimation et sentiment d'insécurité

Dans le *continuum* des discussions et des débats sur la sécurité durant ces quarante dernières années, il faut distinguer ce qui relève des opinions, des risques de victimation et du sentiment d'insécurité. Le problème initial est de se détacher du sens commun et rompre avec les prénotions sur le phénomène. Sur ce sujet chargé d'émotions, les évidences renferment souvent des représentations trompeuses. À ce titre, la recherche qualitative de D. Duprez et M. Hedli (1992) dans le Nord met en exergue la dichotomie entre les individus que la délinquance effraie et ceux qui en sont seulement préoccupés. Pourtant, une autre différenciation est nécessaire. Dans son étude, F. Fürstenberg (1971) affirme qu'une distinction existe entre la peur qu'on éprouve pour soi-même et la peur ressentie pour ses proches ; il ajoute que l'on peut également être préoccupé par la délinquance en tant que problème social sans pour autant se sentir en insécurité². En somme, il ne faut pas confondre les mécanismes distincts que sont la *peur* et la *préoccupation*, le premier se rapporte à un sentiment alors que le second exprime une opinion. La peur peut être considérée comme « une appréhension du risque » en lien partiel avec la délinquance enregistrée au niveau local (Pottier et Robert, 1997) ou avec les victimations déclarées (Pottier, Zauberman et Robert, 2002). La seconde dimension du sentiment d'insécurité réside dans les préoccupations à propos de la délinquance qu'on érige au rang de problème social important, voire prioritaire.

Les sciences sociales et leurs méthodes

Sur la thématique de la sécurité, l'objectif des sciences sociales est de produire des connaissances objectivées. Cette production scientifique repose alors sur des méthodes appliquées, ou adaptées, de façon à correspondre à l'objet d'étude. Ainsi, le travail ordinaire du sociologue est de construire des objets précis afin de mettre en œuvre des méthodes d'enquêtes qui permettent d'éclairer le fonctionnement de la thématique en question. Pour ce faire, il existe fondamentalement deux grands ensembles de techniques : les méthodes quantitatives et qualitatives. Il convient de revenir, non pas en détail, mais rapidement, sur le développement de ces outils dont les sciences sociales, et la sociologie en particulier, revendiquent l'usage.

En tant que programme de recherche collectif, la sociologie du crime se développe aux États-Unis après la Première Guerre mondiale. L'*École de Chicago* est constituée de chercheurs qui vont apporter des contributions décisives à la sociologie de la délinquance (Thrasher, 1927 ; Wirth, 1928 ; Landesco, 1929 ; Sutherland ; 1937 ; Shaw & McKay ; 1942). Son programme de recherche est exprimé dans sa forme la plus aboutie par Edwin Sutherland dès les années 1920 dont les apports sur la criminalité gardent encore aujourd'hui une forte portée heuristique.

² À la suite de Fustenberg, cette distinction réapparaît sous d'autres dénominations chez Figgie (1980) qui différencie *Concrete Fear* et *Formless Fear* ou encore Louis-Guérin (1984) lorsqu'elle distingue saillance personnelle et saillance sociale.

Les méthodes qualitatives, quasi absentes du paysage scientifique américain entre 1940 et 1950 en raison de la prédominance du fonctionnalisme et la montée en puissance des méthodes quantitatives, retrouvent toute leur vigueur à partir des années 1960.

En somme, l'héritage méthodologique de l'École de Chicago va avoir des répercussions en France à partir des années 1960 et 1970. De nombreuses études vont se développer dans les décennies suivantes sur des sujets très variées avec la création de plusieurs centres de recherches sociologiques, dont le plus connu aujourd'hui est le CESDIP (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales), spécialisé sur le crime. À partir du milieu des années 1980, l'État impulse plusieurs secteurs de recherche sur la délinquance par l'instauration de structures et organismes avec par exemple la création de l'OFDT (Observatoire français des toxicomanies) et de l'INHESJ (Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice). Cette période est marquée par une forte utilisation des données quantitatives dans un contexte de commande publique « en liaison avec la place grandissante des statistiques et de l'"expertise" dans le débat public » (Desrosières, 2014, cité par Mucchielli, 2014, p. 42). Au sein de ce foisonnement de recherches portant sur la connaissance du crime, les enquêtes de victimation vont se mettre en place.

Statistiques administratives et enquêtes de victimation

En France, le débat public est alimenté par une source statistique unique : les statistiques de police et de gendarmerie. Des chercheurs ont cependant mis au point des enquêtes en population générale, outil privilégié des sciences sociales. La genèse des enquêtes sur la victimation et le sentiment d'insécurité est à rechercher aux États-Unis, où d'ailleurs les préoccupations sécuritaires remontent à la décennie 1960 avec la *President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice* (Commission Katzenbach). C'est en 1965 que les premières opérations de comptages statistiques de la victimation (*Victimization studies*), indépendantes des différentes administrations fédérales, se font jour. Elles se poursuivront tout en améliorant leurs échantillons tous les cinq ans à partir de 1973. Ainsi, on inverse la focale afin de se positionner du point de vue de la victime et l'on constate rapidement que les victimations signalées sont de loin supérieures à celles enregistrées par les services de police. C'est la quête du fameux *chiffre noir* de la délinquance. Sur la lancée des études nord-américaines, des chercheurs en sciences sociales en France s'imprègnent, bien que tardivement, de cette méthode d'enquête (Zauberman, Robert, Beck et Névanen, 2013).

L'enquête de victimation devient alors l'outil principal de mesure s'appuyant sur des échantillons auxquels on applique la technique du sondage. On cherche à jauger « un phénomène social qui n'avait traditionnellement été mesuré qu'à travers des données administratives » (Zauberman, 2015, p. 8). Les années 1980, sous l'influence des recherches américaines, marquent justement un tournant majeur lorsque les deux conceptions sur le sentiment d'insécurité sont analysées séparément. À ce moment, les travaux portant sur les peurs (*fears*) prennent de l'ampleur sous l'impulsion du CESDIP.

Partant du constat que chaque administration applique des filtres, et ce à toutes les étapes de la chaîne pénale (police, procureur, tribunaux), on recherche de nouveaux indicateurs offrant la possibilité de s'approcher au plus près de la délinquance effective. Cette recherche s'appuie sur des

sondages appliqués à un échantillon représentatif que ce soit à l'échelle locale ou nationale, et même internationale. Si la première enquête conduite est datée du milieu des années 1980, ce n'est qu'une décennie plus tard que leur mise en œuvre régulière a lieu. C'est le cas de l'Insee dans ses Enquêtes périodiques – qui perdurent jusqu'en 2007 – sur les conditions de vie des ménages (EPCVM). Avec l'arrivée de l'ONDRP (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales) dans le champ (Robert et Zauberman, 2011a ; Robert et Zauberman, 2011b), l'Insee produit une étude exclusive de victimation dénommée « Cadre de vie et sécurité (CVS) ». Parallèlement à cette étude nationale, est réalisée, tous les deux ans depuis 2001, une enquête en Région Île-de-France. Nous avons également à disposition l'étude « Baromètre santé » conduite par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) depuis 1992 (la 9^e édition date de 2017). Fort de ces enseignements, elles vont se décliner au niveau local où l'Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux (ORDCS) reprend et développe des enquêtes similaires sur la région marseillaise dans des communes de tailles différentes et sur deux campus universitaires (Mucchielli et Raquet, 2016).

Avant de continuer, une distinction doit être faite entre « prévalence » et « incidence » pour comprendre les résultats issus des enquêtes de victimation que nous allons exposer ci-après, notamment dans les nombreux tableaux statistiques. La prévalence est la proportion de personnes atteintes au moins une fois par un type de victimation au cours de la période de référence (indicateur le plus fiable). L'incidence quant à elle mesure le volume de la victimation subie dans la population (dépendante de l'information sur le nombre de faits subis). Nous préciserons dans les tableaux et dans les textes qui les accompagnent l'indicateur dont il s'agit.

Cela étant, les enquêtes de victimation portent en elles un certain nombre de limites. En effet, s'intéressant aux victimes, elles ne peuvent renseigner sur les délinquances sans victime désignée, elles excluent également les connaissances sur les victimes qui ont disparu (homicide par exemple). De manière générale, elles se concentrent plus largement sur les atteintes visibles aux biens et aux personnes (agressions, vols, dégradations notamment). Outre les problèmes concernant la mémoire, une autre contrainte inhérente à cette technique de sondage réside dans la façon d'interroger les personnes. Est laissé de côté un ensemble de populations les plus précaires, qui ont pourtant une plus forte prévalence à l'expérience de la victimisation. Mais ces enquêtes laissent aussi sur la touche les moins de 14 ans qui ne font pas partie des échantillons pour des raisons légales. Pour finir, certaines victimations, parce qu'elles sont intimes, sont plus difficiles à déclarer que d'autres telles que les agressions à caractère sexuel et les violences intrafamiliales, violences souvent à caractère sexuel en particulier sur les moins de 14 ans. Si les déclarations des enquêtés reposent sur leurs souvenirs, il faut également que l'événement en question soit appréhendé par la victime comme une victimation et qu'elle réussisse à le verbaliser. Malgré ces écueils et l'absence d'instrument parfait, les enquêtes de victimation sont celles qui approchent au plus près la réalité à un moment donné sur une population précise, alors que les statistiques des institutions pénales sont largement le reflet de leur activité dont les priorités évoluent dans le temps. La comparaison avec d'autres sources disponibles est un moyen de s'assurer des correspondances ou des divergences et éventuellement de faire apparaître des tendances. En somme, « un film en dit plus long qu'une photographie » (Zauberman, 2015, p. 11). Afin de circonscrire notre objet, nous avons donc

recherché les données disponibles concernant la population qui nous intéresse particulièrement dans cette étude : les usagers des campus universitaires en France.

La littérature scientifique

Désormais, il s'agit de défricher notre objet d'étude, les campus universitaires, en se penchant tout d'abord sur la littérature scientifique. Nous aborderons brièvement l'état des connaissances de ce sous-champ de recherche, tout d'abord sur le « monde étudiant », puis sur les personnels de l'université. Dans les études françaises, à côté d'études sur les mécanismes de reproduction sociale (essentiellement sur le collège et le lycée), les étudiants sont plus étudiés sous l'angle des pratiques, de la culture, de la mobilité, de la contestation, des conditions de vie et de subsistance, etc.

Malgré l'explosion des effectifs entre la fin des années 1950 et les années 1970, peu de travaux scientifiques vont réfléchir sur ce groupe social. Bourdieu et Passeron consacrent une vaste recherche à partir de statistiques sur l'inégalité des chances, selon le sexe et l'origine sociale, à l'université. Les inégalités économiques, associées au rôle de l'héritage culturel, influencent largement les inégalités scolaires, tel un « patrimoine très rentable », et font partie du « jeu universitaire » (Bourdieu et Passeron, 1964). Suite à cet ouvrage en quelque sorte fondateur de la sociologie de l'éducation, les travaux vont ensuite se diriger vers le futur rôle des étudiants dans la société. En outre, les thèses développées dans *Les héritiers (Ibid.)* vont perdre de leur substance durant les deux décennies suivantes. Le tournant des années 1970-1980 est marqué par un retour du chômage qui touche désormais les diplômés. La population étudiante redevient plus homogène, ce qui s'explique par un arbitrage coût-bénéfice : les jeunes issus des classes sociales les plus défavorisées ne voient pas, dans le fort investissement (en premier lieu financier) des études, un avenir professionnel meilleur (Levy-Garboua, 1976). En 1981, Baudelot *et al.* réinvestissent le paradigme de *La reproduction* (Bourdieu et Passeron, 1970) en surestimant sans doute l'importance de l'unité sociale étudiante. En outre, ils signalent une différence fondamentale entre les étudiants et le reste de la jeunesse : « Être étudiant aujourd'hui [...], c'est disposer de plusieurs années où les soucis matériels sont relégués au deuxième voire au dernier rang des priorités. Voilà la différence fondamentale entre la jeunesse étudiante et la jeunesse travailleuse » (Baudelot, Establet, Benoliel et Cukrowicz, 1981). Bien que les recherches sur les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur prolifèrent, certains commencent à décentrer le regard en s'intéressant aux changements récents. En effet, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, on remarque une forte poussée des effectifs (notamment dans les Instituts universitaires et technologiques – IUT) qui conduit à analyser de plus près les modifications dans le monde étudiant. J.-P. Molinari met en lumière un ensemble d'étudiants dont les diversités lui semblent grandissantes (Molinari, 1992), remettant ainsi en cause l'homogénéité du milieu. À la même période, l'ouvrage *Campus Blues* dépeint un univers étudiant marqué par la désorganisation sociale et des relations distantes avec l'institution qui résultent de la non-intégration des étudiants à la vie universitaire (Lapeyronnie et Marie, 1992). Dubet ajoutera la difficulté à définir l'étudiant-type de la décennie 1990 puisqu'aucun type idéal n'a remplacé celui de l'« héritier » : « quand se croisent la diversité du monde étudiant et la diversité de l'offre universitaire, il se forme un univers d'autant plus complexe que l'un et l'autre de ces ensembles ne se recouvrent pas nécessairement pour former des types d'étudiants nettement identifiables » (Dubet, 1994, p. 144). En revanche, O. Galland met en lumière les facteurs d'unification du monde étudiant malgré la diversité des expériences. Pour lui, les étudiants partagent les valeurs des classes moyennes. Et d'ajouter : « en dehors de sa définition strictement scolaire, la condition étudiante est

d'abord une manière de prolonger la jeunesse. Mais c'est bien, malgré tout, la poursuite d'études en commun qui donne son unité à ce groupe, même si celui-ci se fragmente en fonction des disciplines [...] » (Galland, 1993, p. 202). Plus tard, Valérie Erlich nuancera ces propos en refusant d'identifier un étudiant « moyen ». Ce qui rassemble les étudiants est plutôt leur mode de vie marqué par une sociabilité particulièrement exacerbée et une fréquentation intense de lieux culturels dans la ville : « les modes de vie étudiants se constituent et se développent le plus souvent en dehors des lieux universitaires, impliquant une participation à la vie urbaine tournée vers l'extérieur » (Erlich, 1998, p. 222). Elle indique également « que les inégalités de carrières scolaires sont inséparables des inégalités sociales qui se renforcent à tous les niveaux d'enseignement » (*Ibid.*, 135). Un virage s'amorce en 1989 avec la mise en place de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE³) qui réalise désormais des enquêtes triennales sur l'ensemble des étudiants en France. En effet, l'OVE mène, sur un principe d'échantillonnage (25 000 répondants⁴), des enquêtes sur les Conditions de vie des étudiants en France (CdV) dont le format a peu évolué au cours du temps, permettant ainsi des comparaisons longitudinales. Elles s'intéressent essentiellement aux conditions financières et matérielles des inscrits à la fois à l'université, dans les grandes écoles et les écoles d'ingénieurs. Depuis sa création, le questionnaire a fait l'objet de quelques remaniements pour faire face à de nouvelles réalités vécues par le monde étudiant (à partir de 2010⁵) et d'un alignement des questions sur le questionnaire *Eurostudent* (à partir de 2013⁶). De nombreuses publications sont issues de ces questionnaires. Elles portent notamment sur le financement de la vie étudiante (Eicher et Gruel, 1996), les conditions de vie des étudiants (Grignon, Gruel et Bensoussan, 1996), les manières d'étudier (Lahire, 1997), les parcours des étudiants (Cam et Molinari, 1998) ou encore la vie matérielle des étudiants (Grignon, 1998). On prend parallèlement conscience de l'impact du travail salarié en fonction de la durée hebdomadaire du contrat et son adéquation avec les études suivies : le fait d'avoir un *job* supérieur à un mi-temps favorise l'échec des étudiants. Globalement, les auteurs signalent qu'il ne faut pas considérer les étudiants selon le même degré : « ils entretiennent des rapports différents aux études et celles-ci n'occupent pas la même place dans leur vie d'étudiant » (Grignon et Gruel, 1999, p. 185). Malgré ce foisonnement de recherches, l'articulation des relations entre l'étudiant, l'enseignant-chercheur ainsi que l'institution universitaire n'est pas encore exploitée bien que Felouzis l'appelait de ses vœux dans une « sociologie de l'université » (Felouzis, 2001). Tous les ouvrages cités s'attachent largement à la définition de l'étudiant, mais d'autres études approfondissent davantage leurs conditions de vie. De fait, la question de l'engagement étudiant fait naître quelques travaux de recherche sur des thématiques telles que la citoyenneté étudiante (Le Bart et Merle, 1997) et la participation aux élections universitaires (Kunian, 2004). Dans une perspective différente, des recherches sont menées sur les mouvements sociaux étudiants. À travers l'exemple des luttes contre le « contrat première embauche » (2007), Geay met en exergue les conditions de la formation d'une mobilisation d'une telle ampleur, la

³ L'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) est un organisme public d'études et de recherche, placé auprès du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). Il est créé en 1989 par le ministre en charge de l'enseignement supérieur. L'OVE a entre autres pour missions de donner une information détaillée sur les conditions de vie des étudiants et éclairer la prise de décision politique.

⁴ Ce chiffre est passé à environ 30 000 en 2010, date de l'abandon de la version papier au profit d'une passation par Internet, puis 40 000 en moyenne depuis 2013.

⁵ Ajout de questions dans des thèmes comme les conditions d'études ou le travail rémunéré ; l'ajustement de questions existantes afin de les rendre comparables avec des enquêtes sur les « jeunes » et des non étudiants ; l'introduction de plus de questions d'opinion. [Source : <http://www.ove-national.education.fr/enquete/historique>].

⁶ Pour plus d'informations sur le programme *Eurostudent*. [En ligne] : <http://www.eurostudent.eu>

manière dont elle arrive à tenir sur la durée et les spécificités qu'on y retrouve par rapport aux mobilisations étudiantes antérieures (Geay, 2009). L'ouvrage de Cicchelli quant à lui revient en détail sur l'« autonomie plurielle » des jeunes étudiants issus des classes moyennes à la croisée des aides sociales d'État et l'aide matérielle et psychologique apportée par la famille (Cicchelli, 2013). D'autres auteurs ont tenté de comprendre ce que représentait cette nouvelle jeunesse sous un angle historique (Galland, Gruel et Houzel, 2009) ou encore à travers l'apprentissage du métier d'étudiant et les processus d'échec des primo-entrants à l'université. En se basant sur plusieurs réformes et arrêtés, A. Coulon suggère entre autres la mise en place d'« activités affiliatives » afin de favoriser l'inclusion des nouveaux étudiants (Coulon, 2005 [1997]). Enfin, en proie à l'intensification des migrations et à la promotion des programmes d'échanges étudiants à l'échelle mondiale, des auteurs s'intéressent à la fois à la construction d'un cosmopolitisme et à l'organisation de cet internationalisme (Morder et Rolland-Diamond, 2012). Craig McInnis (2004) tente une comparaison internationale. Si l'approche anglo-saxonne s'intéresse plutôt à l'expérience des étudiants dans l'institution universitaire (évaluation du service rendu), l'approche européenne, comme l'illustre le projet *Eurostudent*, met l'accent sur la mesure des barrières économiques et culturelles dans l'accès à l'université (évaluation des politiques d'éducation).

Dans toute cette littérature, il ne s'agit généralement pas d'enquêter sur les victimations, mais plutôt d'approfondir la connaissance des conditions de vie et d'études des étudiants. Néanmoins, plusieurs études sont à signaler. Tout d'abord, au lieu de se focaliser sur l'inégalité des chances de réussite, Ferry et Tenret s'orientent vers la perception des inégalités en « s'intéressant notamment au sentiment de justice dans le système éducatif » (Ferry et Tenret, 2017, p. 1), et plus précisément sur les « inégalités de traitement » (*Ibid.*), dont les discriminations, à partir de l'enquête « Conditions de vie des étudiants » 2016. La différence de traitement se transforme en discrimination lorsque l'étudiant y associe un critère illégitime tel que le poids, l'âge, la couleur de peau, la religion, le sexe, etc. Les auteurs signalent que les résultats de l'enquête montrent des différences de traitement plus importantes chez les étudiants occupant une position défavorisée dans le champ universitaire, chez les étudiants étrangers et chez les femmes (notamment dans le rapport aux pairs) (*Ibid.*, p. 3). Puis, toujours sur la thématique des discriminations, d'autres chercheurs ont travaillé sur l'expérience de la discrimination à l'école (Brinbaum, Chauvel et Tenret, 2013) en concluant aux difficultés d'identifications de ce type de victimation essentiellement liées à la multiplicité des critères, des expériences et de l'individualisation de l'inégalité subie. Enfin, en reprenant des données issues de l'enquête « Conditions de vie 2013 », Cordazzo (2016) rappelle deux grandes conséquences des vulnérabilités économiques des étudiant-e-s influençant négativement le cours des études : le non-recours aux soins (en premier lieu les femmes) et la mise au travail (la proportion d'étudiants concernés augmente avec l'âge) (p. 185). L'étude de Cordazzo cherche à analyser les vécus de la précarité étudiante à travers le prisme des « caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, nationalité, lieu de résidence), de l'origine sociale, des aides et ressources et du passage à l'âge adulte (mise en couple, maternité et départ du foyer parental) » (*Ibid.*, p. 183). Parmi les différents indicateurs de la vulnérabilité, Cordazzo propose une analyse des corrélations avec plusieurs variables sociodémographiques. L'auteur montre notamment qu'« en plus des facteurs traditionnels (nationalité, catégorie sociale des parents) favorisant les difficultés économiques, s'ajoutent ceux liés au passage à l'âge adulte que sont l'autonomie résidentielle et la mise en couple (*Ibid.*, p. 189).

Les études de l'OVE portent sur diverses thématiques telles que les ressources et dépenses, la concurrence entre le travail rémunéré et les études, le logement, l'autonomie vis-à-vis de la famille, l'alimentation, la santé, les conditions d'études ou encore les techniques d'étude, ainsi que les loisirs et les pratiques culturelles des étudiants. Mise à part l'étude des discriminations, nous n'avons donc aucune donnée disponible au sujet de l'expérience de la victimation sur les campus français⁷. Nous nous proposons de combler ce manque en intégrant le volet « sécurité », de sa conception à son déploiement sur les campus.

Les travaux scientifiques prenant pour objet les enseignants à l'université en tant que tels sont extrêmement peu nombreux. En effet, les travaux de recherche récents portent sur des thématiques connexes telles que la qualité et la reconnaissance des diplômés (Normand, 2006), les pratiques de recrutement (Musselin, 2005) et du renouvellement des personnels enseignants-chercheurs (Louvel 2010), la recherche ou encore les mutations de l'enseignement supérieur (Vasconcellos, 2006). Une étude explore justement les effets de la massification des campus sur les conditions de travail des enseignants-chercheurs. Les mutations de l'enseignement supérieur doivent être envisagées davantage comme un processus que comme un changement brutal, sorte de glissement des pratiques dont on voit sans doute plus clairement les résultats aujourd'hui : processus de disqualification des pratiques de recherche, augmentation des charges administratives et bureaucratiques notamment liées à l'autonomie des établissements. En fin de compte, « d'une "communauté de docteurs" à une société plus ou moins anonyme d'administrateurs de filières de formation, départements, laboratoires, etc., en quête perpétuelle de financements, crédits, le pas se franchit peu à peu, divisant les enseignants-chercheurs, disciplines, facultés, établissements, dans leur vision, et surtout leurs manières effectives de travailler » (Faure et Soulié, 2006, p. 72). Les universités françaises ont connu nombre de diversifications internes au moins depuis les années 1950 (voir par exemple Verger, 1986 ; Charle, 1995) faisant ainsi augmenter l'ambiguïté sur les missions des universités (Musselin, 1997, p. 295). Cette auteure reprend dans un article les trois caractéristiques d'une anarchie organisée (« Absence d'objectifs clairs et compatibles les uns avec les autres, technologie souple, participation fluctuante ») en s'appuyant sur les travaux de M. Cohen, J. March et J. Olsen (1972). Elle nous invite à penser la particularité que constituent les universités en termes d'organisation. Elle montre tout d'abord que l'existence d'objectifs multiples et parfois contradictoires s'applique à toute organisation, mais dans les universités la stabilisation des rapports de forces qui donnent le sens de l'action est la résultante des interactions et interdépendances entre les acteurs (Musselin p. 299). « Du coup, tous les objectifs peuvent être poursuivis en même temps sans qu'aucun ne s'impose durablement à l'ensemble. Plus que la multiplicité des objectifs, c'est le problème de l'émergence de logiques d'action ou d'ordres locaux stabilisés qui singularise les universités et différencie les anarchies organisées d'autres types d'organisations » (*Ibid.*).

⁷ En revanche, outre-Atlantique, les connaissances sur ce sujet sont vastes, la régularité des études donne également la possibilité d'une comparaison longitudinale, connaissances qui font défaut aujourd'hui en France à plusieurs titres. Des enquêtes de ce type sont menées sur les campus américains depuis la fin des années 1980 avec comme thématique centrale la violence sexuelle (*Sexual experiences survey*). En 1988, Mary Koss initie la première enquête sur un échantillon de 7 000 étudiants répartis sur 35 campus dont les résultats apparaîtront dans l'ouvrage de Robin Warshaw (1994 [1988]). Par la suite, nombre d'études vont voir le jour avec une certaine récurrence, notamment illustrées par les publications annuelles depuis 1998 du *Bureau of Justice Statistics* intitulée *Indicators Of School Crime And Safety*.

Si l'on examine la littérature concernant les personnels non enseignants de l'université, on trouve premièrement les actes d'un colloque datant de 2003⁸. Deuxièmement, la thèse récente de Pierronnet (2018) apporte quelques éléments nouveaux, grâce à un regard post-LRU (2007) dix ans après l'adoption de la loi qui offre entre autres aux universités la gestion des ressources humaines. L'auteur étudie les entretiens professionnels que passent les BIATSS et démontre que les nouvelles pratiques de management se heurtent à la persistance de la conception historique de fonction publique.

Il en ressort que, si des études de victimation de grande ampleur n'ont jamais été effectuées sur la population étudiante en France, il n'existe aucune recherche dans ce sens s'attachant à interroger les travailleurs de l'université sur les victimations subies. De plus, les questions relatives à la sécurité des campus n'ont à ce jour fait l'objet d'aucune publication scientifique.

Un terrain d'investigation original

Dans ce cadre, nous avons un terrain d'enquête original, ces lieux particuliers de la vie sociale que sont les campus universitaires sur lesquels aucune recherche de ce type n'a été conduite en France.

Notre terrain de recherche présente différentes caractéristiques qu'il s'agit de mettre en lumière. Tout d'abord, les campus universitaires sur le territoire français sont toujours implantés dans les aires urbaines, soit au cœur des centres-villes, soit de plus en plus en périphérie. Les liens évolutifs entre territoires et universités doivent être interrogés dans cette thèse. D'un point de vue général, les relations qu'entretiennent les universités françaises avec leur territoire passe du divorce au milieu des années 1980 dont les collectivités locales se souciaient peu (campus dégradés, vieillissants et désertés par les étudiants dès la fin des cours) à une réconciliation suite au Plan université 2000 lancé dans les années 1990 par le ministre Jospin. Au sein des territoires urbains, les universités sont regardées comme un atout économique, social et culturel, sortant ainsi de leur isolement par rapport à la société locale. En réalité, les rapports entre la ville et l'université alternent des phases de rapprochement et d'autonomisation (Dubet, Filatre, Merrien, Sauvage, Vince, 1994) en fonction de diverses évolutions dont les effectifs d'étudiants. Dubet et *al.* (1994) soulignaient qu'« à partir du début des années soixante, la formidable croissance des effectifs étudiants va faire éclater les palais universitaires de la fin du XIX^e siècle et remettre en cause l'inadaptation entre le réseau universitaire et l'urbanisation nouvelle » (*Ibid.*, p. 24). Il convient donc d'interroger de façon nouvelle les rapports entre les campus universitaires et la ville en s'intéressant aux victimations subies par les usagers.

Ensuite, ces campus représentent un espace de travail d'une population employée où se mêlent des classes sociales très différentes. En effet, en raison des divers besoins d'un campus universitaire, s'y côtoient des catégories plus ou moins homogènes que sont les ouvriers, les techniciens et des agents de sécurité. On peut à ce titre parler de classe ouvrière, notamment parce que le type de poste qu'ils occupent ne requiert pas de hauts niveaux de qualification et de diplôme. On trouve également ce que l'on s'accorde à nommer la classe moyenne, notamment pour une partie du personnel administratif. Enfin, on remarque l'existence d'une autre catégorie de travailleurs, plutôt

⁸ « Les Personnels dans l'Université du XXI^{ème} siècle : missions, métiers, partage des responsabilités », Les Actes Du Colloque Annuel de la Conférence des Présidents d'Université, Université de Poitiers, Poitiers, 20 et 21 mars 2003. [En ligne] http://www.cpu.fr/wp-content/uploads/2013/03/Actes_ColloqueCPU2003.pdf

assimilée aux classes sociales supérieures singulièrement représentées par une partie du corps professoral et des chercheurs.

Par ailleurs, si le campus est un lieu professionnel, il est également un lieu de sociabilité pour une partie de la jeunesse, de plus en plus nombreuse. En effet, les effectifs d'étudiants s'inscrivant à l'université ont crû de manière considérable entre 1960 et 2015, les inscriptions passant de 310 000 à 2 910 000. Ce phénomène, dont le pic d'évolution se situe au tournant des années 1980-1990, se confirme pour la période récente (2015 et 2016) aussi bien pour le public (+4%) que le privé⁹ (+2,8%). Au fur et à mesure, l'enseignement supérieur devient de plus en plus attractif pour les bacheliers et cette attractivité se combine avec l'allongement de la durée des études. Au final, l'université fait face à des effectifs grandissants. Néanmoins, durant les vingt dernières années, l'afflux d'étudiants étrangers contribue pour une part à la progression des effectifs globaux¹⁰. Ces derniers représentaient 12,1% des étudiants en 2013. Les campus universitaires peuvent aussi être regardés à travers la spécificité de la vie étudiant et de ses contraintes. En effet, le rapport aux études, le temps de transport, le temps salarié ou encore les relations entre étudiants sont quelques-unes des caractéristiques de la vie étudiante. Les campus universitaires représentent par conséquent des lieux particuliers où évolue une part de la jeunesse.

À la rentrée 2015, on dénombre environ 90 500 enseignants, dont 56 400 enseignants-chercheurs et assimilés, ce qui représente un peu plus de 60% de l'ensemble des personnels. Ces effectifs ont progressé de 30% durant les 20 dernières années. De plus, 24,5% sont des enseignants non permanents (doctorants et attachés temporaires d'enseignement et de recherche) et 14% des enseignants du second degré¹¹. En outre, bien que toujours minoritaire, la place des femmes augmente depuis une vingtaine d'années atteignant désormais 44,2% des maîtres de conférences et 24% des professeurs d'université.

Une autre catégorie de population travaille au sein des universités publiques, il s'agit des personnels non enseignants. Pour l'année universitaire 2015-2016, on dénombre 60 200 travailleurs chargés de fonctions administratives, techniques ou d'encadrement répartis sur tout le territoire¹². Leurs effectifs ont connu une forte hausse entre 2009 et 2010, particulièrement parmi les corps de catégorie A (+22,6%) et B (+15%). Contrairement aux personnels enseignants, les postes non enseignants sont majoritairement occupés par la gent féminine¹³ (63,2%). Elle représente d'ailleurs presque 70% des corps de bibliothèque¹⁴. La moyenne d'âge se situe autour de 47 ans en France, DROM-COM inclus. Ces agents sont essentiellement titulaires à temps plein (7% de temps partiel).

Au premier janvier 2017, le nombre des universités en France s'élève à 70. Aix-Marseille Université (AMU) a été créée en 2012 suite à la fusion des universités (Université de la Méditerranée, Université de Provence, Université Paul Cézanne), processus initié par la loi LRU (ou la loi Pécresse¹⁵).

⁹ Les taux de variation sont calculés à partir des données du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Source : https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/10/EESR10_Annexe_1-etudiants_inscrits_dans_l_enseignement_superieur.php. Champ : France métropolitaine et DOM.

¹⁰ *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France. 49 indicateurs*, n°10, avril 2017, Graphique 08.03.

¹¹ *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France. 49 indicateurs*, n°10, avril 2017, Graphique 04.01a.

¹² *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France. 49 indicateurs*, n°10, avril 2017, Tableau 05.01.

¹³ Source : MENESR-DEPP, Fichier de paye (janvier 2015)

¹⁴ *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France. 49 indicateurs*, n°10, avril 2017, Graphique 05.03.

¹⁵ Nous reviendrons sur l'historique de cette fusion dans le chapitre 1.

L'ambition d'une des plus jeunes universités françaises évolue vers l'international (10 000 étudiants étrangers¹⁶). Elle est actuellement la plus fréquentée de France (74 000 inscrits), et représente même le plus grand campus francophone à l'échelle mondiale pour au moins deux raisons : nombre d'étudiants et budget notamment.

Pour autant, ces chiffres impressionnants ne doivent pas masquer les problèmes soulevés par les personnels (8 000 au total) ces dernières années. Une part des salariés d'AMU est montée au créneau, pointant divers soucis depuis la fusion : manque de formation, absence d'information du fait de la réorganisation des départements et des procédures en général. Une part également des salariés, essentiellement des agents de catégorie C, dénonce la dégradation des conditions de travail. La restructuration qu'ont subis les campus dans la période récente est un des éléments centraux de notre recherche, car elle impacte les usagers, notamment les personnels administratifs qui sont les plus présents au quotidien sur le terrain. En effet, la fusion est accompagnée d'une centralisation alourdissant les tâches administratives et balayant ainsi d'un revers la plupart des instances intermédiaires. Et le secrétaire général de la CGT d'ajouter que « même les photocopies nécessitent des bons de commande¹⁷ ». De fait, ces transformations profondes vont avoir une incidence sur les questions de sécurité et la manière de penser ces questions. Nous chercherons donc à quel point la question de la fusion se relie à celle de la sécurité des usagers des sites universitaires. En quoi ces difficultés de restructuration systémique universitaire impactent-elles la question de la sécurité sur les campus ?

Une argumentation en quatre étapes

Ce contexte universitaire marseillais sera pour nous l'objet d'investigations croisant les enquêtes de victimation et des enquêtes de terrain. Nous cherchons à étudier les campus universitaires sous les aspects de la victimation et de l'insécurité en posant l'hypothèse que ces aspects entretiennent un lien avec leur insertion dans le tissu urbain. Les campus sélectionnés pour leur implantation sociospatiale différentes à l'échelle de la ville de Marseille vont nous permettre de tester cette hypothèse.

Nous diviserons notre propos en quatre parties, elles-mêmes divisées en chapitres. La première pose un ensemble de données et permet de contextualiser cette recherche pour ensuite préciser la méthodologie de recherche. Quels événements plus ou moins récents caractérisent nos terrains de recherche ? Il s'agit de revenir sur les conditions de la fusion des universités en montrant que les préoccupations pour la sécurité font partie intégrante de notre analyse. À ce titre, nous proposerons un bref historique d'AMU dans son ensemble, puis de chacun des trois campus investigués : Luminy, Saint-Charles, Saint-Jérôme. Nous passerons également en revue le profil sociologique des usagers à l'aide de données recueillies lors de l'enquête par questionnaire et auprès des administrations (chapitre 1). Nous nous appliquerons dès lors à rendre compte du dispositif méthodologique en définissant les notions de sentiment d'insécurité et d'expérience de la victimation dont nous recherchons des mesures fiables (chapitre 2). Nous aborderons tout d'abord sous l'angle quantitatif

¹⁶ AMU se positionne parmi les 150 premières universités dans le classement mondial de Shanghai dans la tranche 4-6 des universités françaises.

¹⁷ *Le Monde diplomatique*, « Le pari du gigantisme pour grimper dans les classements internationaux. Aix-Marseille, laboratoire de la fusion des universités », septembre 2016, p. 20-21. [En ligne] <http://www.monde-diplomatique.fr/2016/09/GERAND/56207>

les étapes de la construction du questionnaire, puis sa mise en œuvre pour conclure sur les limites inhérentes à celui-ci. L'aspect quantitatif est largement présent dans cette recherche, ce qui nous conduit à le restituer en détail. Ensuite, dans la deuxième partie, nous discuterons les résultats issus du questionnaire passé auprès de la population étudiante (chapitre 3). De quoi les étudiants sont-ils victimes ? Quelle est la proportion de chaque victimation recensée ? Peut-on dresser un profil-type de victime sur un campus ? La présentation campus par campus, sous forme de tableaux qui peuvent parfois sembler lapidaires, induit néanmoins la possibilité d'une comparaison riche d'enseignements ; nous l'avons donc privilégiée. Puis, nous reviendrons sur l'origine des peurs dont la construction sociale fait apparaître des différences se rapportant au sexe, à l'âge, aux ressources socioéconomiques, mais aussi à l'expérience de la victimation. Comment qualifier les peurs sur notre terrain ? Nous nous intéresserons ensuite à l'autre sous-ensemble de population qui caractérise notre terrain de recherche : les salariés de l'université, c'est-à-dire les personnels, toutes fonctions confondues (chapitre 4). De la même manière que chez les étudiants, nous proposerons une hiérarchie des victimations fondée sur les résultats issus du questionnaire en montrant parallèlement que le sentiment d'insécurité est singulier sur chacun des trois terrains. Il s'agit ici de faire émerger les caractéristiques des campus pour comprendre à la fois la fréquence des peurs exprimées et les faits de délinquance que les personnels disent expérimenter. Nous verrons également que se joue un effet de territoire lié entre autres à l'organisation interne, au système de surveillance mis en place, ainsi qu'aux représentations sociales. Tout ceci nous servira à comprendre les dissemblances et les rapprochements entre les campus. Pour ce faire, nous consacrerons la troisième partie à rappeler l'ancrage des campus au sein de l'environnement urbain dont les difficultés en termes d'incivilités fluctuent dans l'espace et dans le temps. Nous nous proposons d'analyser les pratiques des usagers notamment en observant leur manière d'occuper l'espace et de fréquenter les lieux (chapitre 5). Nous exposerons, à l'aide des matériaux qualitatifs, la manière dont la sécurité est appréhendée tant par les agents de terrain que par les personnels de bureau et certains enseignants. Partant de l'hypothèse que nous sommes sur des terrains par nature identiques – avec des fonctions et des usagers semblables à première vue –, de surcroît dépendants d'une même administration centrale, nous voulons mettre en exergue aussi bien les points de ressemblance que les divergences particulières. En ce sens, nous accorderons une attention particulière au décalage entre les actions procédurales et le fonctionnement plus informel des agents de sécurité et d'autres personnels qui en ont la charge (chapitre 6). En quoi l'organisation de la sécurité, les problèmes de délinquance locale ainsi que les représentations sociales sont-ils un ensemble de phénomènes qui s'articulent et s'alimentent ? Enfin, une quatrième et dernière partie s'attachera à comparer les résultats de cette recherche avec ceux d'une enquête de victimation locale. Nous analyserons en premier lieu les victimations subies (chapitre 7) et, en deuxième lieu les perceptions du cadre de vie et d'étude puis la fréquence des peurs (chapitre 8). Dans quelle mesure l'implantation spatiale influence-t-elle l'expérience de la victimation sur les campus ? Après les comparaisons campus par campus, nous mettrons en perspectives nos résultats¹⁸ avec l'enquête de victimation menée en 2014 sur la ville de Marseille en cherchant à expliquer leurs singularités. Cette démarche révélera si les campus sont des espaces sociaux ordinaires ou originaux au sein de la ville.

¹⁸ Résultats issus des enquêtes de victimation menées entre 2013 et 2016 dont les années universitaires de référence sont : 2012-2013 (Luminy et Saint-Charles) et 2013-2014 (Saint-Jérôme).

PARTIE I. LES TERRAINS ET LA MÉTHODE

Introduction

Le financement

Tout d'abord, je désire apporter une précision quant à l'aspect financier de cette recherche. Dans le but de mener à terme mon projet de thèse, j'ai eu l'opportunité de bénéficier d'un contrat doctoral « contingent présidentiel » qui fait partie des possibilités offertes depuis 2007 aux présidents d'université. Ce type de contrat permet, en outre, au président d'appuyer certaines recherches à la fois pour leur intérêt scientifique et au regard de leur inscription dans la politique de recherche qui se développe au sein d'une université. En termes plus précis, la restructuration administrative d'Aix-Marseille Université (AMU) a fait émerger des attentes sur des questionnements, parmi d'autres, concernant la thématique de la sécurité et du sentiment d'insécurité sur les différents campus de la cité phocéenne ; situation qui théoriquement nous facilitait l'accès à un certain nombre de données¹⁹ sur les trois campus étudiés.

Les terrains d'investigation et la méthodologie

Actuellement, Aix-Marseille Université est une des plus jeunes universités de France, c'est aussi la plus grande au regard du nombre de ses étudiants (74 000), de ses personnels (8 000) et de son budget (environ 700 millions). C'est également la plus volumineuse université francophone au monde²⁰. AMU est divisée en cinq grands campus²¹ dont quatre sont regroupés sur le territoire marseillais, le cinquième prenant place dans la ville d'Aix-en-Provence (cf. Annexe 4). Cette première grande subdivision masque la dissémination des différents sites, dont le nombre s'élève à 54, sur l'ensemble de la région PACA²². Au regard de l'ampleur de cette université et du temps imparti pour réaliser cette étude, il a fallu, en accord avec mon directeur de recherche, opérer une sélection en s'appuyant sur plusieurs critères. Tout d'abord, il était évidemment impossible, compte tenu du coût temporel de la réalisation d'une étude sur le terrain, d'investiguer la totalité des campus. Il a semblé intéressant, dans une perspective comparatiste de se concentrer sur une seule zone géographique. La concentration de 80% des sites dans la cité phocéenne prédestinait cette dernière à être choisie et Aix-en-Provence, autre campus néanmoins important notamment en raison de sa dimension, fut laissé de côté²³. En outre, il a semblé intéressant de se concentrer uniquement sur la ville de Marseille dans un souci à la fois de comparabilité, de cohérence et d'homogénéisation. Le simple critère portant sur la réputation différenciée à l'échelle nationale de ces deux noyaux urbains suffit

¹⁹ Mais malgré le caractère officiel de cette attente, nous avons bien entendu rencontré au cours de la recherche des blocages bureaucratiques classiques (retards, relances, etc.) qui ont complexifié l'accès aux données de base, aux personnes ressources, etc.

²⁰ Source : http://daji.univ-amu.fr/sites/daji.univ-amu.fr/files/ca_deliberations/delib_budget_amu_2015combinee.pdf

²¹ Aix-en-Provence, Campus Marseille-Étoile, Campus Marseille-Centre, Campus Marseille-Timone, Campus Marseille-Luminy.

²² Aix-en-Provence, Marseille, Arles, Avignon, Digne-les-Bains, Gap, La Ciotat, Lambesc, Salon-de-Provence.

²³ Notons par ailleurs que l'étude présentée ici – à l'aide du même protocole de recherche – peut servir par la suite à la comparaison avec les campus d'Aix-en-Provence dans le cadre d'un autre projet de recherche.

à comprendre l'extrême hétérogénéité à différents niveaux de ces deux villes entre lesquelles se joue une « bataille des centres » (Peraldi (dir.), 2015, p. 95). Enfin, la sélection des terrains reposait également sur les forts contrastes d'implantation sociospatiale des trois campus universitaires qu'il s'agit ici d'exposer en faisant ressortir quelques-uns des éléments principaux permettant de les contextualiser puisque nous y reviendrons en détail par la suite. Aux premiers abords, il n'y a guère que leur encastrement dans le tissu urbain qui distingue les trois campus étudiés. En premier lieu, l'implantation géographique dans la ville de Marseille du campus de Luminy est particulière. En effet, ce campus se situe au sein du Parc national des Calanques, dans une zone périurbaine, c'est-à-dire très éloignée du centre-ville – du centre économique – et à l'écart de tout grand pôle d'activité. En deuxième lieu, le campus Saint-Charles est, quant à lui, très inséré dans l'espace urbain, trouvant une place centrale dans la cité, coincé entre la gare SNCF, la gare routière et l'autoroute du Soleil (A7). En troisième lieu, les quartiers nord, espace périphérique, paupérisé, et en pleine restructuration urbaine depuis quelques années, accueillent le campus Saint-Jérôme. C'est par conséquent cette diversité territoriale qui souligne l'intérêt de l'analyse.

Il conviendra de présenter successivement les terrains d'investigations dans l'ordre de la réalisation des enquêtes (Chapitre 1). Par ailleurs, cet ordre ne suit aucune logique particulière autre que la facilité d'accès à la fois aux données et aux interlocuteurs sur chacun d'entre eux. Ensuite, nous expliciterons en détail la démarche méthodologique mise au point pour répondre aux questionnements initiaux (Chapitre 2). En pratique, on dénombre trois phases bien distinctes quoique complémentaires : la réalisation d'une étude statistique sur le sentiment d'insécurité et la victimation des usagers (1) ; la conduite d'entretiens (2) ; un travail d'observation (3). Mais, revenons quelques instants sur notre public.

De quel public parlons-nous ? : chiffres et considérations générales

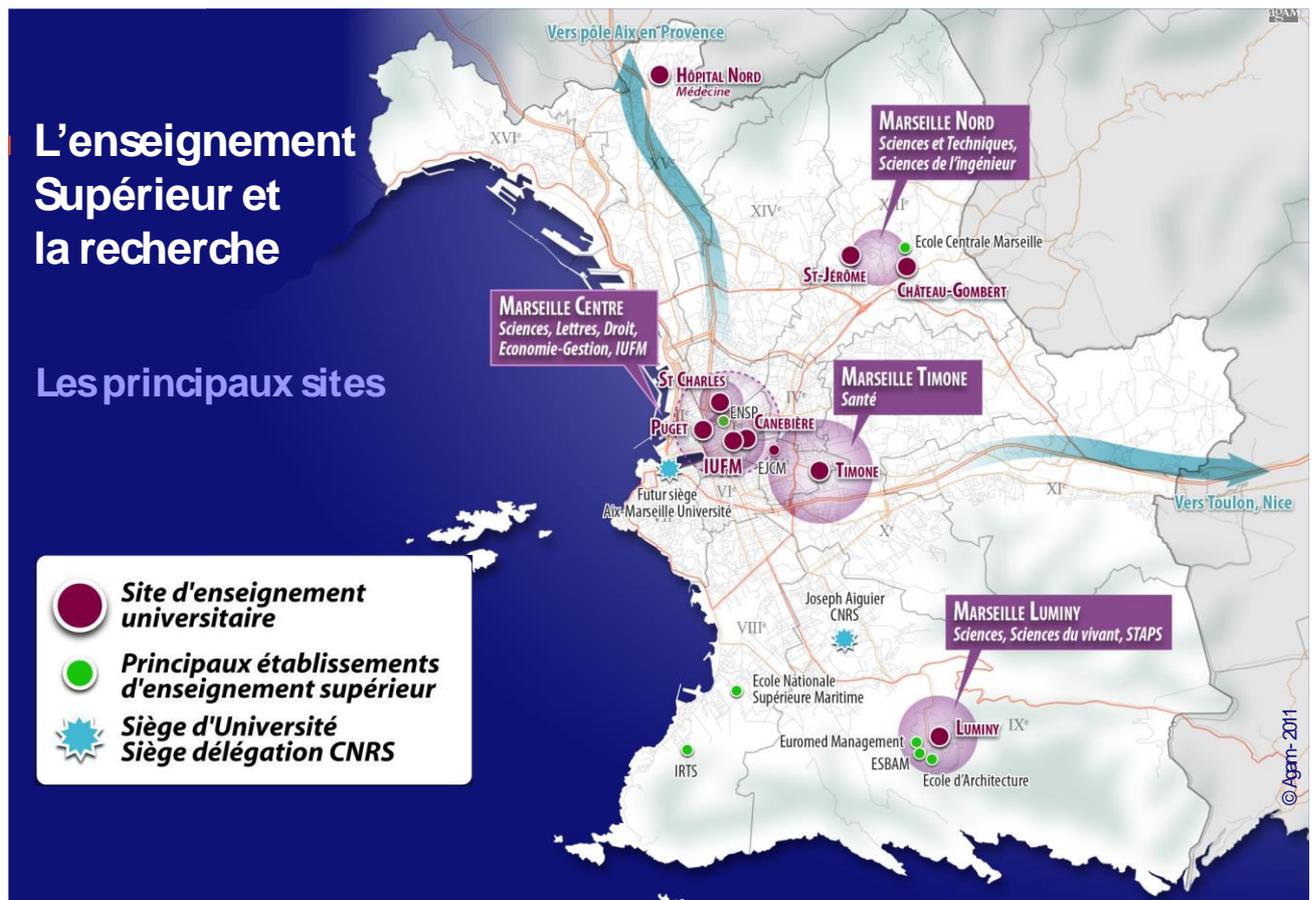
Aujourd'hui, la quasi-totalité des bacheliers généraux et presque les trois quarts des bacheliers technologiques intègrent les bancs de l'université. Considérant la part d'une classe d'âge qui obtient un baccalauréat et de la proportion grandissante qui poursuit ses études dans l'enseignement supérieur, environ 60% des jeunes étudient dans un des parcours de l'enseignement supérieur. On sait aussi qu'environ 92 000 étudiants quittent l'enseignement supérieur sans obtenir de diplômes en moyenne annuelle sur la période 2012 et 2014. À l'échelle nationale, 58% des 20-24 ans s'engagent dans l'enseignement supérieur, tous milieux sociaux confondus. Cette démocratisation concerne notamment les enfants d'ouvriers et d'employés qui entrent progressivement à l'université bien que l'écart entre les plus et les moins favorisés demeure : 74% des enfants de cadres ou de professions intermédiaires sont diplômés du supérieur contre 38% des enfants d'ouvriers ou d'employés sur la période 2013-2015. En 2016, les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures sont surreprésentés (36%) dans l'enseignement supérieur (Belghith, Giret, Ronzeau et Tenret, 2017, p. 2) par rapport à leur proportion dans la population active (18%) (Insee, 2016). De plus, les femmes ont fait une percée dans le supérieur puisqu'elles y sont aujourd'hui en majorité (55%) et dominant complètement les filières Lettres et Sciences Humaines (70%). À l'inverse, elles sont proportionnellement moins nombreuses dans les filières scientifiques, les filières très sélectives, et parmi les doctorants. *In fine*, l'université représente 62% des effectifs d'étudiants se positionnant par conséquent loin devant les IUT et les Grandes Écoles. En 2015, les étudiants

bénéficiant d'une aide financière directe sous forme de bourses ou de prêts se montent à 710 000 (6 milliards d'euros). L'augmentation de la population a comme corollaire sa diversification au niveau des conditions de vie ainsi que ses caractéristiques sociales. L'étude triennale de l'OVE fait apparaître un sentiment d'intégration des étudiants à la vie de leur établissement en augmentation ; 39% se disant pleinement intégrés en 2016 contre 34% en 2013 (Belghith, Giret, Ronzeau et Tenret, 2017, p. 3). En 2016, les étudiants tiraient leurs ressources financières (89% des étudiants) de trois manières différentes bien que parfois complémentaires : revenus de l'activité salariée (33%), les aides publiques (31%) et les aides de la famille (25%). Au total, ils sont comme en 2013, 46% à exercer une activité salariée pendant leurs études (*Ibid.*, p. 5) rapportant en moyenne 704€ par mois. Ce revenu a d'ailleurs augmenté de 122€ sur les trois dernières années. Si presque la moitié des étudiants travaille pour financer ses études, une part exerce une activité en lien avec les études suivies (15% des salariés) et une autre exerce dans le cadre d'un stage ou de l'alternance (30%). Néanmoins, 36% d'entre eux ont une activité rémunérée non liée aux études (36%), le plus souvent à temps partiel sur six mois (*Ibid.*, p. 6). Certes, sans noircir le tableau, il est clair qu'une portion non négligeable d'étudiants déclare que cette activité en question leur « est indispensable pour vivre » (54% des salariés) (*Ibid.*, p. 7). Bien que l'on constate une diminution entre 2013 et 2016 (moins 8 points), les étudiants boursiers sont encore 57% à déclarer « ne pas avoir assez d'argent pour couvrir leurs besoins ». Il n'y a pas d'évolution notable dans la manière d'habiter des étudiants entre 2013 et 2016 : « comme en 2013, un tiers des étudiants [sont hébergés] chez leurs parents et un tiers d'entre eux vit en location, seul ou en couple. Parmi les autres modes de logement, la colocation et le logement en résidence universitaire restent également stables concernant respectivement 11% et 12% des étudiants » (*Ibid.*, p. 8). Pour finir, l'étude de l'OVE apporte une contribution notable sur l'état de santé des étudiants, précisant que si celui-ci est jugé satisfaisant dans l'ensemble, les fragilités psychologiques croissent. En effet, bien que les deux-tiers des enquêtés en 2016 se déclarent satisfaits de leur état de santé, on remarque que les femmes, les étudiants en colocation, les étudiants étrangers ainsi que les étudiants d'origine populaire sont en général moins satisfaits de leurs conditions sanitaires. À titre d'exemple, les étudiants issus des classes sociales les plus précarisées se disent satisfaits de leur santé à hauteur de 58%. Ils déclarent dans ce cas souffrir aussi bien de stress, que de fatigue avancée et de troubles du sommeil. En définitive, les déclarations de souffrance vis-à-vis d'un des symptômes ont augmenté (plus 6 points) (*Ibid.*, Graphique 8, p. 9). Les étudiants sont également plus nombreux qu'en population générale à se priver de soins médicaux (13% pour des raisons financières). Les 23-25 ans sont les plus touchés, ce qui s'explique par l'interstice dans lequel se trouve ce groupe d'âge et agit comme un double processus : la famille cesse de jouer son rôle protecteur et la protection issue du travail n'est pas encore effective pour les non-salariés.

CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DES TERRAINS DE RECHERCHE

Introduction : l'histoire de la fusion

Le déroulement de cette recherche se fait dans un contexte plutôt particulier. En effet, la récente fusion entre universités à l'échelle locale et nationale (2012) a d'un côté fait taire certains dysfonctionnements mis en avant par le gouvernement et par une partie des responsables administratifs locaux et, de l'autre, a parfois amélioré la cohérence d'ensemble entre les campus, tout en faisant émerger des problématiques nouvelles (nous y reviendrons). Néanmoins, il est d'emblée nécessaire de faire un bref rappel historique des dix dernières années en se focalisant sur les territoires qui nous intéressent.



Source : Agam, 2011.

Figure 1 : Les sites et établissements d'enseignement supérieur à Marseille.

En 2007, les trois universités d'Aix-Marseille entament un processus de rapprochement au sein du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) d'Aix-Marseille Université. Ce processus

aboutit à la fusion des trois universités, effective au 1^{er} janvier 2012 avec la création d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dénommé « Université d'Aix-Marseille », regroupant les universités Aix-Marseille-I, Aix-Marseille-II et Aix-Marseille-III²⁴.

Cette récente fusion a induit toute une réflexion sur la nouvelle organisation de la gestion administrative et technique (projet Origamu, notamment) qui prévoit une nouvelle répartition des moyens humains et des activités à partir du 1^{er} septembre 2014. En somme, c'est tout l'organigramme et les compétences dévolues à chaque service qui se voient restructurés. Nous ne cachons pas que le texte énonçant les principes fondateurs²⁵ a suscité de vives réactions spécialement de la part des syndicats enseignants (critique sur le fond de la loi LRU²⁶ et dénonciation d'un manque de démocratie²⁷). Les critiques se concentrent en grande partie sur la forme du projet et sa lisibilité. Notre enquête s'est donc déroulée dans un contexte de grande réorganisation où les interrogations sur notre présence et nos objectifs demandaient des éclaircissements chez une partie des personnels et des étudiants. En outre, une partie des personnels ainsi que les associations étudiantes voyaient dans cette recherche un moyen d'exprimer des malaises ressentis. C'est sur le campus Saint-Charles que les questionnements se sont fait le plus ressentir. Enfin, il faut ajouter que les trois terrains investigués sont – au moment de l'enquête – des campus dits « ouverts », c'est-à-dire très perméables à leur environnement extérieur respectif.

²⁴ Décret n° 2011-1010 du 24 août 2011. [En ligne] :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024502554&categorieLien=id>

²⁵ Source : <http://sciences.blogs.liberation.fr/files/principes-fondateurs-université-unique.pdf>

²⁶ Source : http://sciences.blogs.liberation.fr/files/université-unique_une-réponse-éthique-v2.pdf

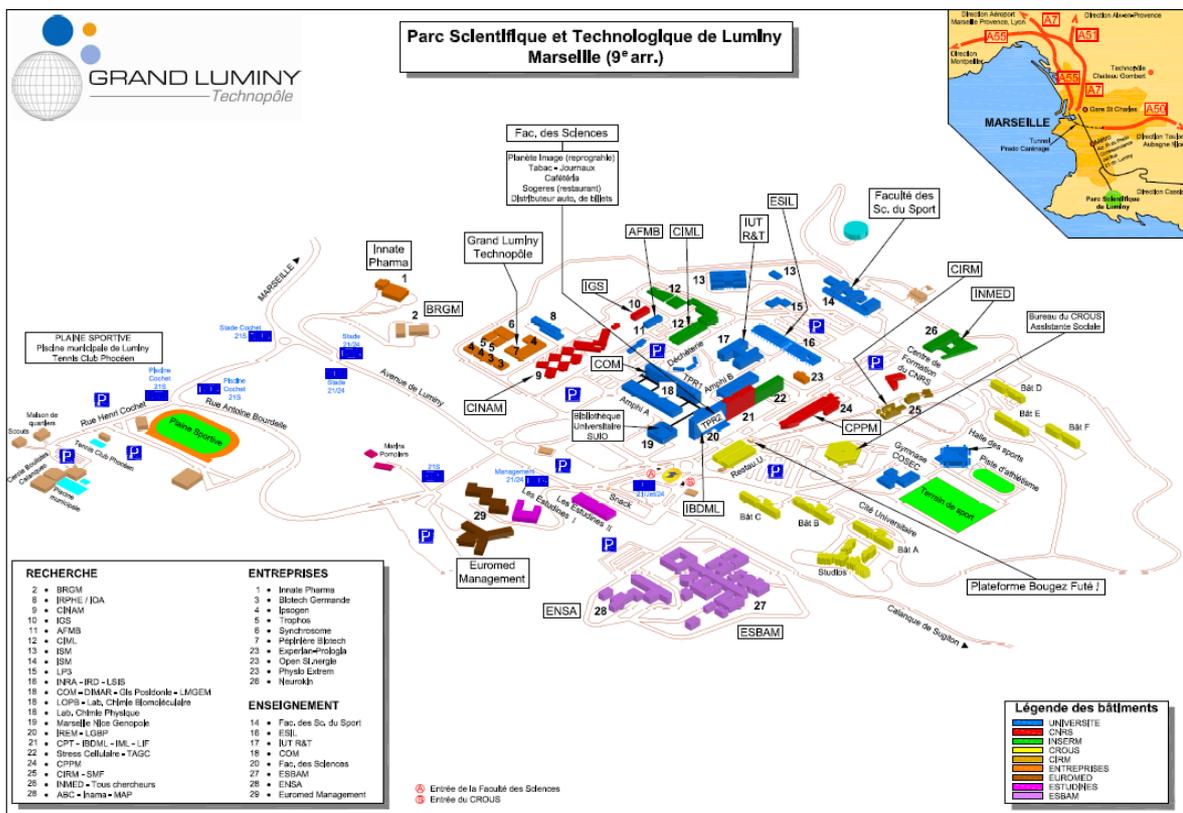
²⁷ Source : <http://www.provenceducation.com/?p=21757>

I- Le campus de Luminy

I- 1. Présentation du site

Le campus universitaire de Luminy se situe dans le parc national des Calanques (9^e arrondissement), ce qui lui donne un cadre très particulier et interroge de façon spécifique la question de la sécurité des bâtiments et usagers. Le campus est isolé géographiquement et contrairement à la plupart des sites universitaires en France, celui-ci se situe en zone touristique. Il est vrai que le cadre géographique du campus est magnifique visuellement et certains usagers le qualifient même d'« idéal », voire d'« idyllique ». Au-delà de ce premier constat, il faut noter la mise en place d'un nouvel aménagement de l'entrée du site et le prolongement de la ligne de bus RTM²⁸ jusqu'à l'intérieur de l'université, conduisant à repenser la sécurité dans son ensemble.

Le site de Luminy regorge de composantes et de structures très variées qu'il convient d'énumérer : la faculté des Sciences, la faculté des Sciences du sport, le Centre d'océanologie, un département de l'IUT, l'École Supérieure d'Ingénieurs de Luminy, le CNRS, l'INSERM, la société mathématique de France, le CIRM, la Chambre de commerce, un incubateur d'entreprises, une pépinière d'entreprises, un hôtel d'entreprises, Euromed-management, l'École des Beaux-arts, l'École d'Architecture et le CROUS.



Source : Aix-Marseille Université, 2016.

Figure 2 : Plan schématique du campus de Luminy

²⁸ RTM : Régie des Transports Métropolitains.

La population du site amalgame plusieurs catégories d'usagers. Qu'ils soient étudiants, enseignants chercheurs, chercheurs ou personnels administratifs et techniques, on compte 14 000 personnes, dont 1 600 étudiants résidant en cité universitaire. On peut estimer qu'environ 5 000 personnes sont présentes par jour jusqu'au vendredi midi, où le nombre d'étudiants décroît continuellement. Le week-end, on retrouve uniquement les résidents de la cité universitaire et quelques chercheurs présents pour des expériences scientifiques.

L'enquête sur ce campus, investiguée de septembre 2013 à janvier 2014, couvre les victimations sur l'année universitaire 2012-2013.

I- 2. Les deux types d'usagers

Le campus compte 42% d'étudiantes et 58% d'étudiants pour l'année universitaire 2013-2014 (population-mère). Un quart des étudiants est titulaire d'une bourse faisant de Luminy un campus en dessous de la moyenne nationale qui avoisine les 35% d'étudiants boursiers présents à l'université cette même année²⁹. L'immense majorité des étudiants ont entre 20 et 24 ans.

La catégorie « personnel » se compose de 45% de femmes et 55% d'hommes. La population des personnels est plutôt jeune puisque plus de la moitié a entre 30 et 45 ans. Néanmoins, les 46-60 ans constituent une tranche d'âge importante au sein du campus avec presque 29%.

I- 2.1. Variables sociodémographiques utilisées dans le calcul des redressements

L'échantillon enquêté était assez proche de la population du campus de Luminy, que ce soit pour les étudiants ou pour les professionnels. Cependant on pouvait observer quelques différences entre les taux de notre échantillon, les enquêtés, et les taux de la population-mère, c'est-à-dire les personnes étudiant ou travaillant sur le site de Luminy. Nous avons eu recours à un redressement de nos deux échantillons.

Pour les étudiants nous avons une surreprésentation des moins de 20 ans et une sous-représentation des autres tranches d'âge (20-24 ans, 25-29 ans et 30 ans et plus). Nous avons également une surreprésentation des étudiants résidant à Marseille. Cette situation résulte du fait qu'une partie des questionnaires a été passée directement dans les bâtiments universitaires. Nous avons également une surreprésentation des étudiants boursiers, un tiers a été interrogé alors qu'ils représentent un quart de la population-mère étudiante.

Pour les personnels nous avons une sous-représentation des personnes résidant hors Marseille et donc une légère surreprésentation des personnes résidant à Marseille.

Pour pouvoir généraliser les résultats de l'échantillon à l'ensemble de la population fréquentant le campus de Luminy, il a fallu procéder à un redressement de l'échantillon. Le redressement statistique opéré a permis de créer un échantillon à l'image de la population-mère.

Pour ce faire, 4 variables ont été retenues pour le questionnaire des étudiants : le sexe, l'âge, le lieu de résidence (Marseille/hors Marseille) et l'attribution de bourses (oui/non) et 2 variables pour le questionnaire des personnels : le sexe et le lieu de résidence (Marseille/hors Marseille).

²⁹ Source : [http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2015/58/7/NI_15.08 - Les effectifs d etudiants dans le superieur en 2014-2015_510587.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2015/58/7/NI_15.08_-_Les_effectifs_d_etudiants_dans_le_superieur_en_2014-2015_510587.pdf)

Les tableaux suivants comparent la répartition de l'échantillon avec ou sans redressement et la population totale fréquentant le site de Luminy selon des chiffres récoltés auprès des différentes structures composant le campus de Luminy ainsi que l'OVE/DEVE³⁰.

I- 2.2. Les étudiants interrogés

	Avant redressement	Après redressement	Écart en valeur absolue
Femmes	41,8%	42,0%	-0,2%
Hommes	58,2%	58,0%	0,2%
Moins de 20 ans	9,6%	18,3%	-8,7%
20-24 ans	73,7%	69,8%	3,9%
25-29 ans	14,2%	10,1%	4,1%
30 ans et plus	2,5%	1,8%	0,7%
Marseille	86,0%	54,3%	31,7%
Hors Marseille	14,0%	45,7%	-31,7%
Boursiers	33,7%	25,0%	8,1%
Non boursiers	66,4%	74,5%	-8,1%

Source : ORDCS, enquête Luminy, OVE/DEVE, données Apogée, 2013.

Tableau 1 : Profil de l'échantillon étudiant à Luminy avant et après redressement. Année universitaire 2013-2014

17% des étudiants investigués résident sur le campus de Luminy, dont la moitié dans les bâtiments A, B, C, et les studios de la cité universitaire, c'est-à-dire dans des espaces résidentiels accolés aux bâtiments d'enseignement et de recherche (cf. Figures 4 et 5). Pour le dire autrement, près d'un tiers des résidents marseillais de l'échantillon ont élu domicile dans la cité universitaire du campus ; proportion qui nous rappelle l'isolement de Luminy vis-à-vis du centre urbain et des transports en commun.

³⁰ OVE : Observatoire de la Vie Étudiante. DEVE : Direction des Études et de la Vie Étudiante.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	89	16,8%
Cité universitaire du CROUS (bât A, B et C, studios)	44	49,4%
Cité universitaire du CROUS (bât D, E et F)	35	39,3%
Les Estudines I et II	8	9,0%
Sans réponse	2	2,2%
Non	440	83,2%
Total	529	100%

Source : ORDACS, enquête Luminy, 2013.

Tableau 2 : Distribution de l'échantillon étudiants de Luminy dans la résidence universitaire. Année universitaire 2013-2014

Les étudiants inscrits en deuxième et troisième années de Licence constituent 65% de notre échantillon. Le reste de l'effectif se distribue ensuite entre les niveaux Master (26,7%) et Doctorat (7,6%).

	Fréquence	Pourcentage
Bac+2	173	32,8%
Bac+3	174	32,9%
Bac+4	43	8,2%
Bac+5	98	18,5%
Supérieur à bac+5	40	7,6%
Total	529	100,0%

Source : ORDACS, enquête Luminy, 2013.

Tableau 3 : Répartition de l'échantillon étudiants de Luminy par niveau d'étude. Année universitaire 2013-2014

Un tiers des étudiants interrogés ont au moins un emploi et déclare un revenu mensuel³¹ plafonnant à 800€ bien que des disparités existent. En effet, 8,8% affirment gagner moins de 200€, 6,2% entre 200€ et moins de 400€ et 4,8% entre 400€ et moins de 600€. À peine 8,2% dégagent un salaire dépassant ce montant. Au vu des rémunérations déclarées, il semble évidemment que pour la majorité des étudiants, l'emploi occupé reste un simple job, déconnecté des études suivies.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	158	29,9%
Moins de 200€	47	8,8%
Entre 200€ et moins de 400€	33	6,2%
Entre 400€ et moins de 600€	26	4,8%
Entre 600€ et moins de 800€	3	0,5%
800€ et plus	43	8,2%
Refus	7	1,4%

³¹ Ce revenu n'est pas nécessairement issu du travail. Il peut représenter des aides sociales ou des aides familiales.

Non	371	70,1%
Total	529	100,0%

Source : ORDCS, enquête Luminy, 2013.

Tableau 4 : Montant des ressources financières des étudiants interrogés à Luminy. Année universitaire 2013-2014

Par ailleurs, le campus enquêté révèle un fort niveau d'autonomie des usagers vis-à-vis des transports en commun, 70% des étudiants sont véhiculés (voiture ou deux-roues). Une fois de plus, l'accessibilité du site en transport en commun demeure complexe et les étudiants sont conscients de cette difficulté en s'équipant en conséquence.

Possession d'une voiture	Fréquence	Pourcentage
Oui	301	57,0%
Non	225	42,5%
Sans réponse	3	0,5%
Total	529	100%

Possession d'un deux-roues motorisé	Fréquence	Pourcentage
Oui	81	15,4%
Non	432	81,6%
Sans réponse	16	3,0%
Total	529	100%

	Fréquence	Pourcentage
En voiture/deux-roues motorisé	288	54,4%
En transports en commun (bus, métro, tram, train, car)	189	35,8%
<i>Bus</i>	187	35,4%
<i>Métro</i>	115	21,7%
<i>Tramway</i>	7	1,3%
<i>Train ou car</i>	36	6,8%
À pied	40	7,5%
Sans réponse	7	1,3%
En vélo	5	1,0%
Total	529	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013.

Tableau 5 : Possession d'un véhicule et moyen de transport au sein de l'échantillon étudiants à Luminy. Année universitaire 2013-2014

I- 2.3. L'échantillon des professionnels

	Avant redressement	Après redressement	Écart en valeur absolue
Femmes	47,4%	45,4%	2%
Hommes	52,6%	54,6%	-2%
Moins de 30 ans	13,8%	14,3%	0,5%
30-45 ans	43%	52,5%	-9,5%
46-60 ans	31,5%	28,7%	2,8%
Plus de 60 ans	3,9%	4,5%	-0,6%
Marseille	80,2%	65,0%	15,2%
Hors Marseille	19,8%	35,0%	-15,2%

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013 et DRH AMU, 2013.

Tableau 6 : Profil de l'échantillon des personnels de Luminy avant et après redressement. Année universitaire 2013-2014

Seulement 1,6% du personnel investigué réside sur le campus de Luminy (doctorants, jeunes chercheurs, personnels d'astreinte). Ce chiffre confirme que l'étude des personnels dans la cité universitaire est négligeable dans le cadre de cette enquête.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	6	1,6
Non	403	98,4
Total	409	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013.

Tableau 7 : Résidents dans la cité universitaire de Luminy au sein de l'échantillon. Année universitaire 2013-2014

Sur l'année universitaire 2013-2014, les personnels interrogés à Luminy se répartissent principalement en deux grandes catégories socioprofessionnelles : 67% de cadres et professions intellectuelles supérieures et près de 23% de professions intermédiaires. Notons que les ouvriers sont peu présents dans l'échantillon. Nous verrons que la méthodologie utilisée en est en partie la cause (Annexe 2).

CSP	Fréquence	Pourcentage
Cadres et professions intellectuelles supérieures	273	66,7%
Professions intermédiaires (technicien, cadre moyen...)	94	22,9%
Employés	42	10,3%
Ouvriers	1	0,2%
Total	409	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013.

Tableau 8 : Catégories socioprofessionnelles de l'échantillon des personnels de Luminy. Année universitaire 2013-2014

Au sein de notre échantillon à Luminy, la stabilité de l'emploi est la règle et les contrats précaires l'exception, 60% de fonctionnaires et 21% de CDI (Tableau 18), à l'image de leur rémunération (Tableau 19). Néanmoins, comme nous l'apercevons sur nos trois terrains, l'emploi en CDD représente une pratique courante où les enseignants sont les plus touchés (contractuels et vacataires) contrairement aux employés moins qualifiés, qui, à de rares exceptions, sont titulaires d'un CDI dans une des entreprises sous-traitantes qui se partagent le marché de la sécurité et du nettoyage (partie III.). Cela ne signifie pas pour autant qu'ils travaillent dans de bonnes conditions (service avec coupure, notamment). Plus d'un tiers des personnels interrogés dispose d'un revenu mensuel supérieur à 2 500€, un quart d'un revenu entre 2 000€ et 2 500€. Le dernier tiers de notre échantillon déclare des revenus s'échelonnant entre le SMIC et 2 000€. Il existe donc une certaine dispersion des salaires même si elle reste mesurée.

Type de contrat	Fréquence	Pourcentage
Fonctionnaire/titulaire	246	60,2%
CDI	85	20,8%
CDD (contractuel, vacataire, intérimaire)	76	18,6%
Autre	2	0,4%
Total	409	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013.

Tableau 9 : Les types de contrats de travail de l'échantillon des personnels de Luminy. Année universitaire 2013-2014

	Fréquence	Pourcentage
Moins de 1100€	8	2,0
Entre 1100€ et moins de 1500€	51	12,4
Entre 1500€ et moins de 2000€	80	19,6
Entre 2000€ et moins de 2500€	99	24,3
Plus de 2500€	154	37,7
Refus	17	4,1
Total	409	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013.

Tableau 10 : Le montant des rémunérations des professionnels interrogés à Luminy. Année universitaire 2013-2014

Il apparaît par ailleurs que presque la totalité du personnel de Luminy investigué est véhiculée : 87,8% détiennent une voiture et 12,6% un deux-roues motorisé. Ici encore, l'autonomie des professionnels par rapport aux transports en commun est importante.

Possession d'une voiture	Fréquence	Pourcentage
Oui	359	87,8
Non	38	9,3
Sans réponse	12	2,9
Total	409	100,0%

Possession d'un deux-roues motorisé	Fréquence	Pourcentage
Oui	52	12,6
Non	341	83,4
Sans réponse	16	3,9
Total	409	100,0%

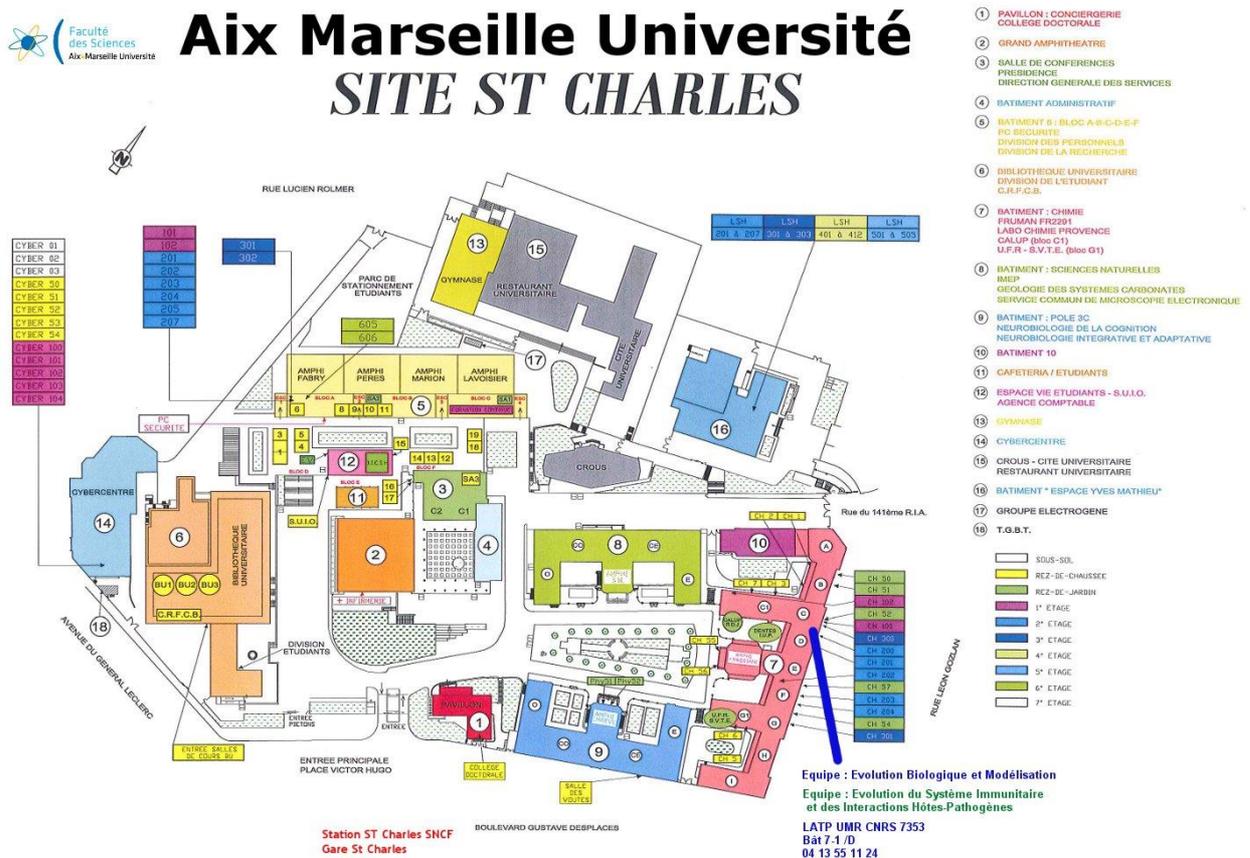
Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013.

Tableau 11 : Possession d'un véhicule motorisé (voiture ou deux-roues) dans l'échantillon professionnels. Année universitaire 2013-2014

II- Le campus Saint-Charles

II- 1. Présentation du site

Au détour des années 1880, la municipalité décide de bâtir « une université complète » dans le quartier Saint-Charles (à cheval entre le 1^{er} et le 3^e arrondissement), sur les terrains de l'ancien cimetière du Racati, fermé peu de temps avant cette date. Ce n'est qu'en 1910 que le doyen Léon Charve initie les travaux, mais pour une faculté des sciences uniquement, abandonnant ainsi le projet initial d'un mélange de composantes – qui prévaudra par la suite. C'est finalement en 1919 que les trois instituts scientifiques (Mathématiques et Physique, Chimie, Sciences naturelles) s'installent dans les locaux de Saint-Charles. Dans les années 1950, se développent de nouvelles disciplines d'enseignement globalement entraînées par l'augmentation importante du nombre d'étudiants, phénomène qu'on observe par ailleurs sur l'ensemble du territoire français dû au dynamisme démographique des années 1950 et 1960 ; puis un immeuble de grande hauteur (IGH) voit le jour (le bâtiment 5).



Source : Aix-Marseille Université, 2018.

Figure 4 : Plan schématique du site Saint-Charles

Les questions relatives à la sécurité sont analysées à l'aune de cette insertion urbaine particulière. Nous verrons comment la proximité d'une gare ferroviaire et routière n'est en rien anodine puisque se mêlent population universitaire et population générale, autrement dit « ordinaire ».

Plusieurs composantes universitaires s'y sont constituées au cours du temps. Sur le site de Saint-Charles, on retrouve tout d'abord l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU) Pythéas en tant que composantes du secteur Sciences. On trouve ensuite une partie de la composante Lettres et Sciences Humaines (LSH) dans le bâtiment 15 (Espace Yves Mathieu) ; le reste est constitué par les services centraux (bibliothèque, comptabilité, DEPIL³², DAF³³, DOSI³⁴, scolarité).

Ce terrain fut investigué de février à mai 2014 et concerne les victimations subies durant l'année universitaire 2012-2013.

II- 2. La population-mère étudiante : généralités

Les données recueillies auprès des services administratifs d'AMU font état, pour l'année 2013-2014, de 496 personnels et de 3 275 étudiants, répartis dans les différentes composantes citées. La résidence universitaire Gaston-Berger, implantée sur l'arrière du campus, regroupe quant à elle, 396 étudiants. Nous pouvons estimer qu'environ 2 000 personnes le fréquentent quotidiennement, du lundi matin au vendredi midi, moment à partir duquel le nombre d'étudiants décroît fortement. Les samedis et dimanches, seule la présence des résidents (environ 20% retrouvent leur famille pour le week-end) et quelques chercheurs poursuivant leurs travaux de recherche demeure remarquable.

On dénombre 52% d'étudiantes et 48% d'étudiants inscrits à Saint-Charles durant l'année universitaire 2013-2014. La moitié des étudiant(e)s est âgée de 20 à 24 ans. Ils sont majoritairement répartis entre la deuxième année (deux tiers) et la troisième année de Licence (un quart). De plus, trois étudiants sur dix sont boursiers à l'image de la moyenne nationale (cf. Tableau 1).

60% des personnels du campus sont des femmes et 40% des hommes, très majoritairement âgés de 30 à 60 ans. Les deux tiers des personnels résident à Marseille. Il y a deux fois plus de personnels administratifs et techniques sur le site Saint-Charles que d'enseignants (effet de la fusion de 2012 ?), et de chercheurs. 50% de cette population appartient à la catégorie des cadres supérieurs et professions intellectuelles telle que définie par l'Insee et 30% à celle des professions intermédiaires (technicien et cadre moyen), les 20% restant sont employés et ouvriers.

Nous présentons ci-après le redressement statistique opéré afin que notre échantillon collecté (des étudiants et des professionnels) soit à l'image de la population-mère (les étudiants et les professionnels du campus considéré)³⁵ et que les résultats obtenus puissent être extrapolés de façon suffisamment fiable. Les informations récoltées par questionnaire vont être redressées à partir des

³² La Direction D'exploitation du Patrimoine Immobilier et de la Logistique est un service de pilotage et de conseil qui participe à la définition de la politique patrimoniale d'AMU. Elle réalise l'ensemble des opérations de travaux qui concernent l'entretien de locaux, la réhabilitation, le renouvellement, la mise en sécurité, et l'adaptation de locaux. Elle est composée de 204 agents pour l'ensemble d'AMU.

³³ Direction des affaires financières.

³⁴ La Direction Opérationnelle des Systèmes d'Information se donne pour mission de mettre en œuvre la politique d'AMU en matière de systèmes d'information.

³⁵ Pour plus de détails, se reporter à : Chapitre II, I. Le questionnaire.

données recueillies auprès de l'OVE/DEVE (étudiants) d'un côté, et de différentes DRH dont celle d'AMU (professionnels), de l'autre. Nous n'avons pas pu récupérer des données identiques sur chacun des campus. En effet, parfois, certaines d'entre elles étaient absentes des registres, notamment pour les personnels travaillant dans les campus. À ce titre, les caractéristiques sociodémographiques autorisant le redressement sont moins faibles pour les professionnels de Luminy³⁶. Nous procéderons ainsi pour la présentation de chacun des campus en nous intéressant tout d'abord à la population étudiante, puis aux professionnels exerçant sur chaque campus. Tous nos échantillons, après redressement, sont représentatifs sur la base des critères sociodémographiques suivants : sexe, âge, année d'inscription (seulement pour les étudiants), boursiers ou non (seulement pour les étudiants), lieu d'habitation (sauf pour les étudiants de Saint-Charles), type de personnel (uniquement pour les personnels, sauf à Luminy).

II- 3. Deux catégories d'usagers

II- 3.1. Variables sociodémographiques utilisées dans le calcul des redressements

L'échantillon enquêté était plutôt proche de la population du campus Saint-Charles, que ce soit au niveau des étudiants ou au niveau des personnels. Cependant on pouvait observer quelques différences entre les taux de notre échantillon, les répondants, et les taux de notre population-mère, les personnes fréquentant le site Saint-Charles. Il a donc fallu avoir recours à un redressement de nos deux échantillons (étudiants et personnels).

Pour les étudiants nous avons une surreprésentation des moins de 25 ans et une sous-représentation des 25 ans et plus. Nous avons également une surreprésentation des étudiants résidant à Marseille et des étudiants boursiers, 4/5^e ont été interrogés alors qu'ils représentent 1 étudiant sur 2. On observait également une surreprésentation des étudiants en 3^e année de Licence et en 2^e année de Master. À l'inverse, nous n'avons pas assez de doctorants, 1,4% alors qu'ils représentent 18% des inscrits sur le site Saint-Charles. Cela est certainement dû au fait qu'il ne s'agit que d'un campus de rattachement pour certains et pas forcément d'un lieu fixe pour la préparation du doctorat (recherche de terrain en cours, inscription administrative uniquement, travail à domicile, travail en dehors du laboratoire de rattachement, etc.).

Pour les personnels nous avons une sous-représentation des moins de 30 ans et des 40-49 ans. À l'inverse, nous avons une surreprésentation des 30-39 ans et des 60 ans et plus. Comme pour les étudiants, il y avait une surreprésentation des personnes résidant à Marseille. Les plus gros écarts sont au niveau du statut professionnel. Nous avons 4 catégories : personnels administratifs, personnels ouvriers/techniciens, enseignant/professeurs/chercheurs et doctorants/post-doc/ATER. Or les répondants sont quasiment exclusivement des personnels administratifs et des enseignants, professeurs, chercheurs ou encore enseignants/chercheurs. Il est possible que le fait de n'avoir eu pratiquement aucun répondant « personnels ouvriers/techniciens » est dû au fait que ces personnes

³⁶ Cette situation s'explique en majeure partie par la grandeur de ce site universitaire et des institutions implantées. En effet, un certain nombre de personnels ne dépendent pas directement d'AMU ou ont des fichiers incomplets concernant leurs employés. C'est le cas des 7 entreprises qui exercent sur le campus, de l'Institut Pythéas et de Polytech, représentant au total près de 360 personnes que nous n'avons pas pu reclasser dans leur CSP d'appartenance.

sont le plus souvent en intervention hors d'un bureau et ont donc moins souvent accès à un poste informatique.

Ce redressement a été réalisé, car ce n'est pas l'échantillon en tant que tel qui nous intéresse, mais l'échantillon en tant qu'image de la population totale. Pour pouvoir généraliser les résultats de l'échantillon à l'ensemble de la population fréquentant le campus de Saint-Charles, il a donc fallu procéder à un **redressement de l'échantillon** (Annexe 2).

Pour ce faire, 4 variables ont été retenues pour le questionnaire des étudiants : le sexe, l'âge, le niveau de formation en cours (bac+2 à supérieur à bac+5) et l'attribution de bourses (oui/non). Nous n'avons pas pu redresser au niveau du lieu de résidence. Il y avait beaucoup trop d'informations non disponibles au niveau des données issues d'Apogée³⁷, données fournies par l'OVE/DEVE d'Aix-Marseille Université.

Au niveau des personnels, 4 variables ont également été utilisées pour le redressement de notre échantillon de répondants : le sexe, l'âge, le lieu de résidence (Marseille/hors Marseille) et le statut professionnel (en deux catégories : le personnel administratif/technique/ouvriers et le personnel enseignants/chercheurs).

Les tableaux suivants comparent la répartition de l'échantillon avec ou sans redressement et la population totale fréquentant le site Saint-Charles selon des chiffres fournis par les représentants du site Saint-Charles et l'OVE.

II- 3.2. Caractéristiques de l'échantillon étudiants

	Avant redressement	Après redressement	Écart en valeur absolue
Femmes	50,5%	51,8%	-1,3%
Hommes	49,5%	48,2%	1,3%
Moins de 20 ans	15,4%	8,1%	7,3%
20-24 ans	72,3%	55,0%	17,3%
25-29 ans	10,7%	22,0%	-11,3%
30 ans et plus	1,6%	14,9%	-13,3%
Bac+2	38,5%	37,9%	0,6%
Bac+3	34,3%	25,6%	8,7%
Bac+4	11,5%	11,9%	0,4%
Bac+5	14,3%	6,5%	7,8%
Sup à bac+5	1,4%	18,0%	-16,6%
Boursiers	41,5%	31,1%	10,4%
Non boursiers	58,5%	68,9%	-10,4%

Sources : ORDCS, enquête Saint-Charles, 2014. AMU, OVE/DEVE, données Apogée, 2014.

Tableau 12 : Profils de l'échantillon étudiant de Saint-Charles avant et après redressement. Année universitaire 2013-2014

³⁷ Il s'agit de l'outil de gestion des étudiants inscrits à l'université : Application pour l'Organisation et la Gestion des Étudiants et des Enseignements.

Les tableaux qui vont suivre sont issus de l'enquête par questionnaire que nous avons menée. Par conséquent, ils prennent uniquement en considération la population enquêtée, autrement dit notre échantillon.

Les étudiants interrogés sont pour les 4/5^e des habitants de la ville de Marseille. On constate aussi que près de 9% résident dans une cité ou résidence universitaire ; dont la majorité dans la cité U Gaston-Berger, située sur le campus Saint-Charles dans le bâtiment du CROUS³⁸ (cf. Figures 2 et 4).

	Fréquence	Pourcentage
Marseille	311	85,4%
... dont résidant en cité U	27	8,7%
Cité U Gaston-Berger	14	51,9%
Résidence OPALE	6	22,2%
Résidence René-Magnac	5	18,5%
STUDILODGE - Résidence Provence	1	3,7%
Résidence Bernard-Dubois	1	3,7%
Hors Marseille	53	14,6%
Total	364	100%

Source : ORDCS, enquête Saint-Charles, 2014.

Tableau 13 : Lieu de résidence des étudiants interrogés à Saint-Charles. Année universitaire 2013-2014

Près de la moitié des étudiants de l'échantillon possède un revenu (45,9%). Parmi eux, 43,1% ont un revenu supérieur à 800€ et 19,2% ont un revenu inférieur à 200€.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	167	45,9%
Moins de 200€	32	19,2%
Entre 200€ et moins de 400€	24	14,4%
Entre 400€ et moins de 600€	14	8,4%
Entre 600€ et moins de 800€	23	13,8%
800€ et plus	72	43,1%
Refus	2	1,2%
Non	197	54,1%
Total	364	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Charles, 2014.

Tableau 14 : Montant des ressources financières des étudiants interrogés à Saint-Charles. Année universitaire 2013-2014

36% des étudiants interrogés possèdent une voiture et 5% détiennent un deux-roues motorisé. Le campus Saint-Charles étant situé en centre-ville de Marseille, il est probable qu'il soit plus globalement fréquenté par des citoyens n'ayant pas de véhicules. Il est également crédible que son

³⁸ Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

accès se faisant facilement par d'autres moyens (à pied ou en transports en commun), la possession d'un véhicule soit secondaire. Nous pouvons affirmer qu'une partie plutôt importante de notre échantillon habite dans les quartiers périphériques offrant la possibilité aux déplacements pédestres. La troisième explication réside dans la complexité de se garer dans le quartier ; la plupart des parkings disponibles ne sont en réalité destinés qu'aux personnels munis d'un badge d'accès.

65,4% des étudiants questionnés se rendent sur le campus en transports en commun et parmi eux, 79,4% utilisent le métro et 39,9% prennent le bus.

	Fréquence	Pourcentage
Possession d'une voiture		
Oui	130	35,6%
Non	229	62,9%
Sans réponse	6	1,5%
Total	364	100%
Possession d'un deux-roues motorisé		
Oui	19	5,2%
Non	337	92,5%
Sans réponse	8	2,3%
Total	364	100%

	Fréquence	Pourcentage
Transports en commun	238	65,4%
<i>Métro</i>	189	79,4%
<i>Bus</i>	95	39,9%
<i>Train ou car</i>	41	17,2%
<i>Tramway</i>	26	10,9%
À pied	102	28,0%
Voiture/deux-roues motorisé*	65	54,2%
Vélo	17	4,7%

* sont concernés uniquement les personnes possédant une voiture et/ou un deux-roues motorisé

Source : ORDCS, enquête Saint-Charles, 2014.

Tableau 15 : Possession d'un véhicule et moyen(s) de transport des étudiants interrogés à Saint-Charles. Année universitaire 2013-2014.

II- 3.3. L'échantillon des professionnels

	Avant redressement	Après redressement	Écart en valeur absolue
Femmes	57,8%	59,3%	-1,5%
Hommes	42,2%	40,7%	1,5%
Moins de 30 ans	9,2%	11,3%	-2,1%
30-39 ans	26,6%	23,6%	3%
40-49 ans	30,3%	35,9%	-5,6%
50-59 ans	24,8%	23,4%	1,4%
60 ans et +	9,2%	5,8%	3,4%
Marseille	72,5%	61,3%	11,2%
Hors Marseille	27,5%	38,7%	-11,2%
Personnels administratifs et/ou techniques	54,1%	67,3%	-13,2%
Enseignants/professeurs /chercheurs/doc	45,9%	32,7%	13,2%

Sources : ORDCS, enquête sécurité Saint-Charles, 2014 & Données AMU, 2014.

Tableau 16 : Profil de l'échantillon des professionnels de Saint-Charles avant et après redressement. Année universitaire 2013-2014

De la même manière que nous l'avons fait pour l'échantillon étudiant, les tableaux ci-dessous apportent des détails sur les éléments qui caractérisent notre échantillon de travailleurs sur le site Saint-Charles.

Notre échantillon est composé de la manière suivante : la moitié correspond à des individus issus de la catégorie « cadres et professions intellectuelles supérieures », 29,4% sont issus des professions intermédiaires (techniciens, cadres moyens, etc.), les ouvriers représentent la plus faible proportion avec près de 21%.

Catégories socioprofessionnelles	Fréquence	Pourcentage
Cadres et professions intellectuelles supérieures	55	49,7%
Professions intermédiaires (technicien, cadre moyen...)	32	29,4%
Employés/Ouvriers	23	20,9%
Total	110	100%

Source : ORDCS, enquête Saint-Charles, 2014.

Tableau 17 : Catégories socioprofessionnelles de l'échantillon des professionnels à Saint-Charles. Année universitaire 2013-2014

La majorité de l'échantillon est fonctionnaire ou titulaire de son poste, approchant un taux de 68% auquel on ajoute 17% d'individus en CDI. En outre, nous notons qu'il y a presque autant de CDI que de contrats précaires (contractuel, intérimaire, vacataire).

Type de contrat	Fréquence	Pourcentage
Fonctionnaire/titulaire	75	67,9%
CDI	19	17,1%
CDD (contractuel, vacataire, intérimaire)	16	15,0%
Total	110	100%

Source : ORDCS, enquête Saint-Charles, 2014.

Tableau 18 : Les types de contrats de travail de l'échantillon des professionnels à Saint-Charles. Année universitaire 2013-2014

Selon notre étude, 28% du personnel enquêté à Saint-Charles obtient un revenu mensuel net compris entre 1 500€ et 2 000€ représentant ainsi la proportion la plus importante de notre échantillon. Puis, 23,9% se situent entre 1 100€ et 1 500€. Enfin, deux autres proportions tout aussi conséquentes déclarent soit gagner entre 2 000 et 2 500€ (18,7%), soit dépasser ce montant (21,2%).

Salaire	Fréquence	Pourcentage
Moins de 1100€	3	2,6%
Entre 1100€ et moins de 1500€	26	23,9%
Entre 1500€ et moins de 2000€	31	28,1%
Entre 2000€ et moins de 2500€	21	18,7%
Plus de 2500€	23	21,2%
Refus	6	5,5%
Total	110	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Charles, 2014.

Tableau 19 : Le montant des rémunérations des professionnels enquêtés à Saint-Charles. Année universitaire 2013-2013

Près d'un tiers des personnels interrogés à Saint-Charles se rendent sur le campus en voiture ou deux-roues motorisé et 59% s'y rendent en transports en commun ; seulement 12,7% déclarent se rendre à pied sur le campus. À l'inverse des étudiants, les personnels ont accès à un parking qui leur est réservé. On note que près d'un tiers des personnels ne possède pas de véhicule et reste donc tributaire d'un autre moyen de transport. Parmi les utilisateurs de transport en commun, 62% utilisent le métro, 34% les bus et 29% le train ou le car ; le tramway étant le moyen de locomotion le moins emprunté. Ces premières données montrent donc qu'une majorité des professionnels enquêtés habitent soit à proximité de l'établissement, soit dans une zone accessible en métro.

	Fréquence	Pourcentage
Possession d'une voiture		
Oui	70	63,6%
Non	33	29,9%
Sans réponse	7	1,5%
Total	110	100%
Possession d'un deux-roues motorisé		
Oui	13	11,5%
Non	89	80,9%
Sans réponse	8	7,28%
Total	110	100%

	Fréquence	Pourcentage
Transports en commun	65	59,0%
<i>Métro</i>	40	61,6%
<i>Bus</i>	22	33,9%
<i>Train ou car</i>	19	29,3%
<i>Tramway</i>	8	12,3%
Voiture/deux-roues motorisé *	51	28,0%
À pied	14	12,7%
Vélo	1	1,1%

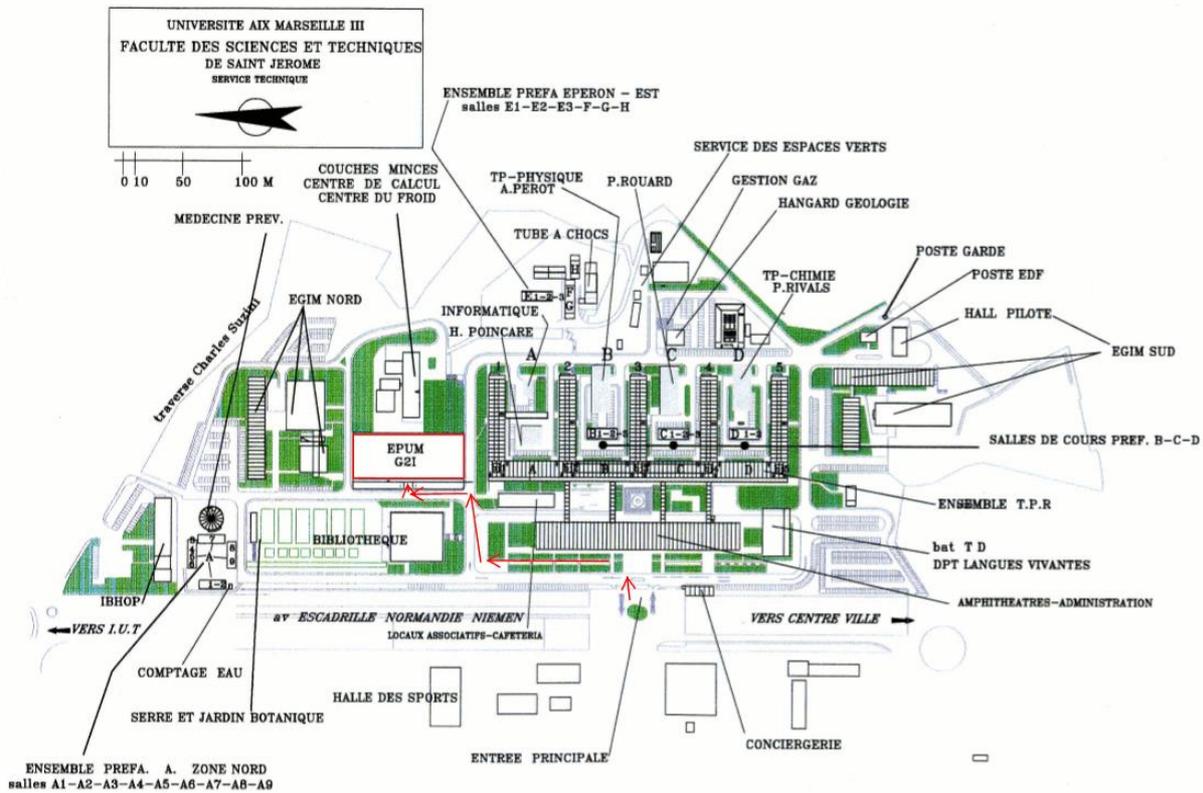
* sont concernés uniquement les personnes possédant une voiture et/ou un deux-roues motorisé

Source : ORDACS, enquête Saint-Charles, 2014.

Tableau 20 : Possession d'un véhicule et moyen(s) de transport des personnels enquêtés à Saint-Charles. Année universitaire 2013-2014

III- Le campus Saint-Jérôme

III- 1. Présentation du site



Source : Aix-Marseille Université, 2017.

Figure 6 : Plan schématique du campus Saint-Jérôme

Le campus Saint-Jérôme se situe dans le quartier du Merlan dans le 14^e arrondissement (quartiers nord). Ce campus fait partie d'un ensemble plus vaste (pôle de l'Étoile) qui regroupe les sites de Château-Gombert et Aix-Montperrin. Le territoire où s'insère Saint-Jérôme est en mutation rapide et constante depuis plusieurs années. Au l'aune des années 1950, ce secteur de la ville est une zone de campagne comptant de nombreux domaines de bastides et le couvent de Saint-Jean de Dieu. C'est à cette époque que l'urbanisation se concentre autour du noyau villageois de Saint-Jérôme, notamment à l'est. À la fin des années 1970, le tissu urbain est constitué. Aujourd'hui, du fait d'une urbanisation très rapide, ce secteur manque largement de cohérence et la juxtaposition des cités les unes à côté des autres constitue une marque visible sur ce territoire et accentue cette sensation de désordre urbain. À l'échelle de l'arrondissement, il faut aussi souligner la grande précarité dans laquelle vit une part importante de la population et où le cumul des handicaps socioéconomiques est, plus qu'ailleurs, une réalité : taux de chômage important notamment chez les plus jeunes, nombre de familles monoparentales élevé, échec scolaire, etc. La mauvaise réputation dont

jouissent les quartiers nord de Marseille tant à l'échelle locale que nationale fait effet de marqueur social fort, agissant comme un *stigmat*.

Des décisions politiques récentes indiquent une réelle volonté de modification – voire de modernisation – du site universitaire Saint-Jérôme. Nous faisons ici référence à l'Opération Plan Campus dont la réalisation prend forme entre 2007 et 2008. Dans les faits, il s'agit de créer un véritable pôle universitaire liant le site de Saint-Jérôme et le technopôle Château-Gombert. La restructuration se concentre sur plusieurs points dont le principal objectif est l'intégration du campus dans son environnement urbain notamment par la requalification de l'entrée principale, des façades des bâtiments ainsi que des abords. Ces travaux s'effectuent autour de l'axe routier Normadie-Niemen jouxtant l'université, faisant passer le statut de cette voie de communication d'un axe de « rupture » à un « axe de liaison » au sein du territoire. Dans ce cadre, la nouvelle entrée, en fonction à notre arrivée en 2016 – l'enquête s'est déroulée de février à juin 2016 – joue le rôle de nouvelle centralité, renforçant l'ouverture du campus sur l'extérieur afin de tenter de relier l'université au reste du quartier. La requalification des espaces intérieurs de Saint-Jérôme, la création d'un espace de vie étudiante, d'information et d'échange (restructuration du hall d'accueil et liaison architecturale entre les différents espaces et bâtiments), la requalification du restaurant universitaire, la création de 270 logements, s'agglomèrent autour de ce grand projet. Les projets de voiries et transports impactent directement ce territoire : infrastructures autoroutières (prolongement de la L2 nord, autoroute reliant l'autoroute nord à l'autoroute Est) et la création d'un Bus à haut niveau de service (BHNS) – comme constaté à Luminy – qui relie le quartier Bougainville à celui de la Rose.

III- 2. Deux grandes catégories d'usagers

Le site de Saint-Jérôme regroupe 3 500 étudiants, 200 IATOSS³⁹, 500 enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs – c'est-à-dire 700 personnels – pour l'année universitaire 2015-2016. Les espaces de vie sont multiples aux abords campus : deux cités universitaires, un restaurant universitaire, une cafétéria, un foyer et une bibliothèque. Les locaux accueillent également plusieurs laboratoires et deux instituts de renommés internationales⁴⁰.

Les étudiants masculins sont majoritairement présents sur le campus Saint-Jérôme (près de 60%). Ce campus héberge unanimement des disciplines scientifiques, ce premier constat ne nous étonne guère même si l'on peut le déplorer. En effet, s'il est vrai que les femmes occupent une place prépondérante au sein des universités françaises – DROM et COM compris –, équivalent à 58,6% de la population universitaire étudiante, elles restent largement sous-représentées dans les sciences fondamentales et appliquées (25,3% à l'échelle nationale), malgré une augmentation de 0,4 point entre 2015 et 2016⁴¹.

³⁹ IATOSS signifiant Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé.

⁴⁰ LATP, PIIM, IM2NP, Fresnel, ISM2, PPSN, LSIS, M2P2 pour ne citer que les plus actifs.

⁴¹ Les données utilisées dans ce paragraphe ont été construites à partir des publications annuelles de la DEPP et de la SD-SIES. Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, « Repères et références statistiques. Enseignements, formation, recherche », 2016, p. 166 et sqq. [En ligne] : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/97/5/depp_rers_2016_614975.pdf

Sur ce campus, la tranche d'âge 20-24 assure la majeure partie des effectifs (67,2%) ; les moins de 20 ans et les plus de 30 ans sont quant à eux des âges de la vie peu perceptibles sur le site (11,4%). Ensuite les étudiants, deux sexes confondus, se répartissent équitablement entre les Licence 2, Licence 3 et Master 1 avec des proportions avoisinant 25%. Le nombre d'étudiants en Doctorat s'élève au-delà des 10%. Ensuite, peut-on parler d'effet de territoire lorsqu'on regarde les 47% d'étudiants boursiers ? Oui, probablement. Enfin, bien que la cité universitaire ne possède pas une capacité d'accueil extrêmement importante, on décèle une présence très massive des étudiants habitant la ville de Marseille (90%).

La répartition des effectifs de professionnels sur le campus Saint-Jérôme est à l'avantage des hommes (57,4% contre 42,6%). Tout comme pour la population étudiante, nous constatons que les sciences dites « dures » attirent davantage le sexe masculin. Les professionnels exerçant leur activité sur ce campus sont moins d'un tiers à résider en dehors de la ville de Marseille. La distribution par âge de la vie semble quant à elle très équilibrée avec une faible avance pour les classes d'âge 40-49 ans et 50 ans et plus. Avance qui peut s'expliquer au regard du taux d'enseignants, professeurs et chercheurs égal à 52% et considérant l'âge de recrutement de ce type de personnels ; les taux de fonctionnaires et titulaires viendront d'ailleurs conforter cette affirmation (Tableau 28).

III- 2.1. Variables sociodémographiques utilisées dans le calcul des redressements

Nous avons pu observer quelques différences entre les taux de notre échantillon étudiant, les répondants, et les taux de notre population-mère, les étudiants fréquentant le site Saint-Jérôme. En effet, avant redressement, les hommes étaient légèrement surreprésentés dans l'échantillon. C'était aussi le cas des 25 ans et plus. Les boursiers constituaient une catégorie surreprésentée dans l'échantillon tout comme les étudiants n'habitant pas Marseille. Il apparaissait, pour finir, un écart entre les proportions au sein des catégories d'âge des enquêtés et celles de la population-mère étudiante. Il a donc fallu avoir recours à un redressement de notre échantillon.

Les variables utilisées pour le redressement de l'échantillon étudiant sont : le sexe, la classe d'âge (moins de 20 ans, 20-24 ans, 25-29 ans et 30 ans et plus), le niveau d'études en cours (de bac+2 à supérieur à bac+5), le statut boursier ou non boursier, le lieu de résidence (Marseille ou hors Marseille).

Concernant les professionnels, nous avons également observé des différences entre les taux de notre échantillon (les répondants) et les taux de notre population-mère (les personnels) travaillant sur le site Saint-Jérôme. Sur le campus Saint-Jérôme, les personnels administratifs et techniques sont sous-représentés dans l'échantillon. En effet, les personnels ayant une fonction d'enseignement ont été plus nombreux à répondre à notre questionnaire. Les moins de 30 ans sont également sous-représentés dans l'échantillon. Enfin, les professionnels habitant la ville de Marseille sont surreprésentés dans l'échantillon. En conséquence, il a fallu avoir recours à un redressement statistique de notre échantillon.

Les variables utilisées pour le redressement sont le sexe, la classe d'âge (moins de 30 ans, 30-39 ans, 40-49 ans et 50 ans et plus), le lieu de résidence (Marseille ou hors Marseille), le statut professionnel (BIATSS ou enseignant/chercheur).

III- 2.2. L'échantillon étudiants

Le tableau suivant compare la répartition de l'échantillon avec ou sans redressement et la population totale fréquentant le site Saint-Jérôme selon des chiffres fournis par l'OVE/DEVE d'Aix-Marseille Université.

	Avant redressement	Après redressement	Écart en valeur absolue
Hommes	60,0%	58,8%	1,2%
Femmes	40,0%	41,2%	-1,2%
Moins de 20 ans	1,1%	10,9%	-9,8%
20-24 ans	62,8%	67,2%	-4,4%
25-29 ans	26,7%	19,3%	7,4%
30 ans et plus	9,5%	2,5%	7%
Bac+2	26,1%	25,2%	0,9%
Bac+3	25,1%	23,5%	1,6%
Bac+4	15,6%	23,5%	-7,9%
Bac+5	19,0%	16,0%	3%
Sup à bac+5	14,2%	11,8%	2,4%
Boursiers	26,8%	47,1%	-20,3%
Non boursiers	73,2%	52,9%	20,3%
Marseille	60,1%	89,9%	-29,8%
Hors Marseille	39,9%	10,1%	29,8%

Sources : Enquête Saint-Jérôme, 2016 ; AMU, OVE/DEVE, données Apogée, 2016.

Tableau 21 : Profil de l'échantillon étudiants à Saint-Jérôme avant et après redressement. Année universitaire 2015-2016

Notre étude par questionnaire a cherché en outre à comprendre comment les étudiants se répartissaient dans les différentes cités universitaires rassemblant 36,1% de notre échantillon étudiantin. Les résultats montrent que les étudiants favorisent les logements situés sur le campus Saint-Jérôme, ce qui est le cas pour plus de 90% d'entre eux. En effet, moins d'un étudiant sur dix a souhaité s'installer dans le quartier plus lointain du Merlan ou encore au centre de la ville où d'autres cités sont implantées.

	Fréquence	Pourcentage
Oui	78	36,1%
... Campus Saint-Jérôme cité universitaire	45	57,6%
... Les Estudines Marseille Saint-Jérôme	21	26,9%
... Résidence étudiante Studéa Saint-Jérôme	6	7,7%
... Autre (Centre-ville ou le Merlan)	6	7,8%
Non	138	63,9%
TOTAL	216	100%

Source : Enquête Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 22 : Distribution de l'échantillon étudiants de Saint-Jérôme en résidence universitaire. Année universitaire 2015-2016

On note une forte participation des étudiants inscrits en Licence 2 et Licence 3 à l'enquête par questionnaire. En somme, ils représentent la moitié de l'échantillon, chiffres néanmoins très proches de la population globale du campus. En outre, les étudiants inscrits en Master 1 sont quelque peu sous-représentés alors que les étudiants préparant un Doctorat ont répondu au questionnaire avec davantage d'assiduité que leur présence en termes d'effectifs aurait pu le faire penser. Globalement, notre échantillon est proche de la réalité. On dénombre plus de 50% d'étudiants suivant un cursus Licence. Les postulants au Doctorat comptent pour 14%, le reste de l'échantillon est par conséquent occupé par les Masters (35%).

CURSUS	Fréquence	Pourcentage
Bac+2	93	26%
Bac+3	90	25%
Bac+4	57	16%
Bac+5	69	19%
Supérieur à bac+5	51	14%
TOTAL	357	100%

Source : Enquête Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 23 : Répartition de l'échantillon étudiants de Saint-Jérôme par niveau d'étude. Année universitaire 2015-2016

Ensuite, notre échantillon fait apparaître une égale répartition entre les étudiants salariés et les étudiants non-salariés. On constate que près de 40% des étudiants interrogés se déclarant salariés obtiennent un revenu mensuel supérieur à 800€ ; une moyenne légèrement plus élevée que la moyenne nationale. Néanmoins, une large moitié stagne dans la fourchette 200€-600€. Une étude scientifique montre qu'environ 20% des étudiants travaillent en dehors du cadre universitaire afin de financer leurs études ; sont par conséquent exclus les étudiants en stage et les emplois occupés dans le cadre de leurs études. Et cette étude d'ajouter qu'« avoir un emploi régulier pendant ses

études est la marque, ou la condition, d'une plus grande autonomie. Les étudiants occupant de tels emplois sont généralement plus âgés, ont plus souvent un logement indépendant ou encore vivent plus souvent en couple » (Coudin et Tavan, 2008). Une étude plus récente de l'OVE, réalisée sur 50 000 étudiants, vient confirmer ces premiers résultats en amenant la preuve que la part d'étudiants salariés reste stable depuis plusieurs années autour de 45% (Belghith, 2015), mais si l'on regarde dans le détail et que l'on décompte les étudiants « en stage ou en alternance » et les étudiants ayant une « activité liée aux études » (Observatoire national de la vie étudiante, 2014, p. 4), le taux d'emploi des étudiants redescend à 24,3% pour l'année 2013⁴².

	Fréquence	Pourcentage
Salariés	180	50,4%
<i>Moins de 200€</i>	12	6,7%
<i>Entre 200€ et moins de 400€</i>	48	26,7%
<i>Entre 400€ et moins de 600€</i>	42	23,3%
<i>Entre 600€ et moins de 800€</i>	3	1,7%
<i>Plus de 800€</i>	69	38,3%
<i>Refus</i>	6	3,3%
Non-salariés	177	49,6%
TOTAL	357	100%

Source : Enquête sécurité Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 24 : Le montant des rémunérations de l'échantillon étudiants à Saint-Jérôme. Année universitaire 2015-2016

Les étudiants non véhiculés au sein de l'échantillon sont majoritaires sur le campus Saint-Jérôme, constat qui semble aller de pair avec la desserte convenable en transport en commun, et le grand nombre d'étudiants vivant sur Marseille. À ce titre, 43% des étudiants affirment se rendre sur le campus en combinant l'utilisation du métro et du bus, certainement des étudiants habitants le centre de Marseille au vu de la configuration des lignes de métro. 37% privilégient le car ou le train, sans doute des étudiants venant de villes limitrophes. Néanmoins, un large tiers possède une voiture et l'utilise pour se rendre à Saint-Jérôme.

⁴² Il n'existe à ce jour pas de chiffres fiables plus récents que l'année 2013.

Personnellement, possédez-vous une voiture ?	Fréquence	Pourcentage
Oui	144	40%
Non	213	60%
TOTAL	357	100%
Personnellement, possédez-vous un deux-roues à moteur ?	Fréquence	Pourcentage
Oui	39	11%
Non	318	89%
TOTAL	357	100%

Comment vous rendez-vous sur le campus de Saint-Jérôme ?	Fréquence	Pourcentage
À pied	66	18%
En transports en commun	156	43%
... dont le bus	147	96%
... dont le métro	129	83%
... dont le tramway	18	12%
... dont le train/car	57	37%
En voiture/deux-roues motorisé	123	35%
En vélo	9	2%
Sans réponse	6	2%
TOTAL	357	100%

Source : Enquête sécurité Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 25 : Possession d'un véhicule et moyen(s) de transport des étudiants interrogés à Saint-Jérôme. Année universitaire 2015-2016

III- 2.3. L'échantillon professionnels

Le tableau suivant compare la répartition de l'échantillon avec ou sans redressement et la population totale fréquentant le site Saint-Jérôme selon des chiffres fournis par Aix-Marseille Université.

	Avant redressement	Après redressement	Écart en valeur absolue
Hommes	52,9%	57,4%	-4,5%
Femmes	47,1%	42,6%	4,5%
Moins de 30 ans			
30-39 ans	9,4%	21,8%	-12,4%
40-49 ans	26,7%	21,2%	5,5%
50 ans et plus	37,3%	29,7%	7,6%
Marseille			
Hors Marseille	26,7%	27,3%	-0,6%
Marseille			
Hors Marseille	74,5%	68,2%	6,3%
Personnels administratifs et/ou techniques			
Enseignants/professeurs/chercheurs/doc	38,2%	48,0%	-9,8%
	61,8%	52,0%	9,8%

Sources : Enquête sécurité Saint-Jérôme, 2016 et DRH AMU, 2016.

Tableau 26 : Profil de l'échantillon professionnels à Saint-Jérôme avant et après redressement. Année universitaire 2015-2016

En utilisant la même démarche que pour les deux autres campus, nous avons reconstruit les données suivantes à l'issue du dépouillement des réponses apportées à notre questionnaire en ligne.

Tout d'abord, nous voulons noter le faible taux d'ouvriers au sein de notre échantillon (1,6%), mais aussi à l'échelle de l'université. Ce chiffre étant par ailleurs corroboré par les entretiens de terrain qui confirment une diminution des ouvriers rattachés à l'université depuis de nombreuses années avec une accélération durant la décennie 2000. En effet, le recours au secteur privé – première explication –, aussi bien pour les « gros œuvres » que pour la maintenance courante et le nettoyage des locaux, va croissant, et ce, dans tout le secteur public. Les CSP intermédiaires et supérieures gardent certes une place prépondérante sur ce campus. Une seconde explication réside dans un biais éventuel de notre méthodologie qu'il faut souligner ici. La passation d'un questionnaire en ligne fut un moyen intéressant de toucher un maximum de personnels sur le campus, mais ce premier avantage de taille est aux dépens du professionnel n'ayant pas accès à un ordinateur durant son service, et les CSP les plus basses en premier lieu. D'une manière générale, on le voit assez clairement, les enseignants, chercheurs et assimilés, ont été plus nombreux à répondre au questionnaire par rapport à la part qu'ils représentent dans la population-mère. Mais on peut aussi imaginer qu'ils ont trouvé un intérêt plus grand à répondre à l'enquête, ce qui nous conduit à penser que la demande sociale de sécurité est un phénomène hétérogène sur les campus.

CSP	Fréquence	Pourcentage
Ouvriers	4	1,6%
Employés	35	13,7%
Professions intermédiaires (techniciens, cadres moyens...)	58	22,9%
Cadres ou professions intellectuelles supérieures	158	61,8%
Total	255	100,0%

Source : Enquête sécurité Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 27 : Catégories socioprofessionnelles de l'échantillon professionnels sur Saint-Jérôme. Année universitaire 2015-2016

L'emploi temporaire et/ou précaire est quasi exempt des contrats détenus par les personnels du campus interrogés. En effet, près des 4/5^e de l'effectif collecté déclarent une situation d'emploi très sécurisée (fonctionnaires, titulaires). Les CDD représentent moins de 17% de l'ensemble des travailleurs de notre échantillon.

Type de contrat	Fréquence	Pourcentage
CDD (contractuel, vacataire, intérimaire)	43	16,7%
Fonctionnaire/titulaire	212	83,3%
... dont CDI	10	4,0%
Total	255	100,0%

Source : Enquête sécurité Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 28 : Les types de contrats de travail de l'échantillon professionnels à Saint-Jérôme. Année universitaire 2015-2016

À l'image des situations d'emploi largement stables (peu de contrats précaires) auxquelles il faut ajouter une moyenne d'âge assez élevée (qui laisse imaginer une certaine ancienneté du personnel), près de 85% des déclarants touchent une rémunération supérieure à 1 500€ dont plus des deux tiers déclarent cumuler des revenus mensuels s'échelonnant au-delà de 2 500€.

Revenus	Fréquence	Pourcentage
Moins de 1100€	3	1,2%
Entre 1100€ et moins de 1500€	41	16,2%
Entre 1500€ et moins de 2000€	63	24,6%
Entre 2000€ et moins de 2500€	48	18,7%
Plus de 2500€	93	36,4%
Refus	7	2,9%
Total	255	100,0%

Source : Enquête sécurité Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 29 : Le montant des rémunérations des professionnels interrogés sur Saint-Jérôme. Année universitaire 2015-2016

Tout comme nous l'avions noté pour les deux premiers terrains, le taux de personnels interrogés possédant une voiture (88,4%) est très important, les deux-roues étant moins fréquents (16,8%). Ces données se conjuguent avec la manière dont ils se rendent sur le campus Saint-Jérôme : trois quarts d'entre eux usent de leur voiture personnelle pour aller travailler. Ceux qui sont soumis aux transports en commun représentent 18% et utilisent quasi unanimement soit le bus, soit le métro, mais sans doute plus assurément une combinaison des deux. Ces données laissent à penser qu'ils habitent en majorité aux alentours de l'établissement ou potentiellement dans des habitations se situant sur une des deux lignes de métro à Marseille.

Possession d'une voiture	Fréquence	Pourcentage
Oui	225	88,4%
Non	30	11,6%
Total	255	100,0%

Possession d'un deux-roues motorisé	Fréquence	Pourcentage
Oui	43	16,8%
Non	212	83,2%
Total	255	100,0%

Comment vous rendez-vous sur le campus Saint-Jérôme ?	Fréquence	Pourcentage
En voiture/deux-roues motorisé	192	75,3%
En transports en commun (bus, métro, tram, train, car)	46	18,0%
... bus	46	18,0%
... métro	42	16,5%
... tramway	3	1,2%
... train ou car	4	1,6%
À pied	9	3,5%
En vélo	8	3,1%
Total	255	100,0%

Source : Enquête sécurité Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 30 : Possession d'un véhicule motorisé (voiture ou deux-roues) au sein de l'échantillon professionnels à Saint-Jérôme. Année universitaire 2015-2016

Chapitre 2 : Le dispositif méthodologique

Le dispositif de recherche peut se découper en trois grandes phases, certes distinctes, mais complémentaires : une première à Luminy, une seconde à Saint-Charles et enfin, une troisième à Saint-Jérôme.

La réalisation de ces trois enquêtes s'est faite dans un premier temps avec la collaboration des différentes instances administratives des différents campus. Des acteurs extérieurs à l'université (police nationale et police municipale) ont été parallèlement sollicités, leurs données et points de vue permettant de contribuer à objectiver la situation. Pour le reste, notre enquête a reposé sur deux volets additionnels : un volet quantitatif consistant en la réalisation d'une enquête sur la victimation et le sentiment d'insécurité auprès des usagers des campus (étudiants, enseignants, chercheurs, personnels techniques et administratifs) et un volet qualitatif (une enquête de terrain procédant par entretiens et observations prolongées *in situ*). En premier lieu, nous présenterons le questionnaire depuis sa constitution jusqu'à sa passation. Ce qui nous donnera l'occasion en deuxième lieu d'aborder la conduite des entretiens et les séances d'observation réalisées. Enfin, il s'agira d'expliquer comment ces différentes techniques ont pu être appliquées sur chacun des trois terrains et les ajustements nécessaires par rapport au terrain.

I- Le questionnaire⁴³

L'objectif principal de ces trois enquêtes est de mettre en lumière et de comparer les faits de délinquance dont les personnels et les étudiants de chaque campus ont pu être victimes au cours d'une année universitaire (environ 10 mois), qu'ils en aient informé ou non leurs supérieurs hiérarchiques, les services administratifs centraux ou encore la police et la gendarmerie. L'enquête de victimation présente l'intérêt de permettre un comptage des victimes, mais aussi une évaluation du « sentiment d'insécurité », notion polysémique sur laquelle nous reviendrons. Dans notre enquête, les étudiants se déclarant victimes sont ensuite invités à répondre à un ou plusieurs modules. Dans le cas de la multivictimation, il est précisé au répondant que nous nous intéressons uniquement au dernier fait qu'ils ont subi.

Ce type d'enquête (*victimization surveys*) a été mis en œuvre à partir des années 1960 aux États-Unis notamment dans le but de construire des données indépendantes de celles des services de police (Robert et Zauberman, 2011). La victime devient ainsi un informateur privilégié sur la nature et l'étendue de la délinquance sur une période et sur une zone donnée. Ce modèle de recherche apparaît une décennie plus tard en Europe ; elles seront sans cesse reproduites sur tout le territoire national. La régularité de ce type d'enquête est aussi un gage de mesures d'évolution fiables, toutes précautions méthodologiques gardées, permettant des comparaisons longitudinales et entre territoires ou pays.

⁴³ Pour un questionnaire complet à partir de l'exemple du campus de Luminy, voir Annexe 1 (étudiants) et Annexe 3 (personnels).

Le questionnaire que nous avons constitué s'est directement inspiré des précédentes enquêtes réalisées par l'Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux (ORDCS) dans des villes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), enquêtes elles-mêmes alimentées directement par la tradition de ce type inaugurée en France par les chercheurs du CESDIP⁴⁴ dans les années 1980 et « routinisées » à partir de la fin des années 1990⁴⁵.

Le sentiment d'insécurité est un terme usuel et plurivoque qui peut désigner des représentations et des discours de natures distinctes. En fonction de la manière dont les questions sont formulées, une enquête interroge plutôt un aspect qu'un autre. D'un côté, l'on peut questionner les opinions sur la sécurité, à l'échelle locale, nationale ou encore internationale. Celles-là doivent s'analyser pour ce qu'elles sont, des opinions, sans forcément de rapport direct avec la situation locale et avec la victimation réelle (Mucchielli, 2012, p. 60-63). D'un autre côté, les questions peuvent s'axer davantage sur un sentiment d'insécurité conçu comme un ensemble de peurs ou de mal-être des personnes dans leur vie quotidienne, en l'occurrence sur leur lieu de travail ou d'études. C'est cette deuxième dimension que nous interrogeons dans nos enquêtes de victimation.

L'enquête par questionnaire nous a permis d'interroger 938 personnes à Luminy (soit 6% des étudiants et 18% des personnels), 474 à Saint-Charles (soit 22% des étudiants et 22% des personnels) et 612 à Saint-Jérôme (soit 11% des étudiants et 37% des personnels). À chaque reprise, la collecte de questionnaires fut suffisamment conséquente, autorisant ainsi un redressement statistique de l'échantillon. Ce dernier rassemble 2024 questionnaires complets exploitables. La passation du questionnaire s'est déroulée soit en format papier (Annexe 1 et Annexe 3) soit dans une version identique en format numérique (par Internet). Nous allons apporter des précisions pour chaque terrain (cf. *infra*). La passation a été réalisée en direction des usagers de tout type au sein des différentes composantes de chaque campus. D'une manière générale, nous n'avons pas recherché le volontariat ou la motivation des personnes, mais au contraire des modes de passation opérant le moins de sélection *a priori* et touchant potentiellement le maximum de personnes sur ces sites, ceci afin de ne pas enquêter les seules personnes pouvant se sentir, pour diverses raisons, plus concernées que d'autres par le sujet de l'étude. L'échantillon ainsi collecté a ensuite été redressé sur la base de plusieurs variables sociodémographiques (chapitre 1).

Pour des questions techniques, nous avons fait le choix de transmettre le questionnaire via Internet à tous les personnels des trois campus. Ce choix renvoie à une question technique : comment investiguer par questionnaire les différents corps professionnels sur leur lieu de travail en se donnant comme objectif d'en récolter un maximum (représentativité) sans que cela soit démesurément chronophage ? Considérant l'isolement de chaque enseignant, chercheur ou encore personnel administratif et technique ; chacun dans sa salle de cours, chacun dans son bureau, chacun exerçant dans une zone ou une autre, la transmission d'un questionnaire par voie informatique semblait la seule possibilité dont nous devions nous satisfaire. Nous avons négocié

⁴⁴ Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales.

⁴⁵ Voir Robert, P. et Zauberman, R. (2011) ; et sur l'adaptation réalisée par l'ORDCS dans ses enquêtes locales voir Mucchielli, L. et Raquet, É. (dir.) (2016). *Délinquance police, justice. Enquêtes à Marseille et en région PACA*. Marseille : Presses Universitaires de Provence.

avec les directions de campus pour utiliser les listes mails professionnelles des personnels en effectuant une à deux relances. Ce choix stratégique n'est pas sans conséquence ; il nous faut exposer les précautions dont nous avons fait preuve.

S'il est vrai que chaque mode de recueil de données est porteur de biais, il en va de même pour notre recherche. Selon nous, ce qui prévaut est la prise de conscience des biais potentiels, leur reconnaissance et la réduction maximale de leur(s) influence(s). Une collecte optimale ne semble résolument qu'un leurre. Pour autant, les biais méthodologiques peuvent être atténués entre autres par un travail en équipe (mise au point du questionnaire, notamment) dans le cadre de la préparation du recueil de données. La conduite d'entretiens, suffisamment nombreux et diversifiés (effet de saturation⁴⁶), représente un moyen supplémentaire de neutraliser les « imperfections » de la partie quantitative. Encore mieux, on peut dire l'alliance entre ces grands types de méthodes utilisés en sciences sociales atténue les défauts ou défaillances de chacun d'entre eux ; c'est en ce sens que nous avons conduit notre travail.

Il est important de souligner que, résolument, notre méthodologie fait ressortir deux biais possibles. *Primo*, nous avons indubitablement conscience que ce protocole méthodologique désavantageait automatiquement les personnels ne disposant pas d'un poste informatique sur leur temps de travail. *Secundo*, nous avons pris le risque – probable, mais mesurer – de toucher davantage les personnes qui souhaitaient s'exprimer sur la thématique de l'étude. Néanmoins, les taux de réponse des professionnels sont somme toute très élevés (jusqu'à 37% de la population professionnelle à Saint-Jérôme), atténuant de fait ces biais. Bien que conscient de l'existence de ce travers (inévitables au vu de la quantité de personnes interrogées), il ne semble pas remettre en cause la validité des tendances et des résultats bruts ainsi que des comparatifs dans leur ensemble.

Concernant les étudiants, nous avons considéré en amont ces deux biais comme finalement trop élevés pour introduire une passation informatisée individuelle généralisée. En effet, le risque semblait trop grand de saisir une masse d'étudiants voyant dans l'enquête de victimation une manière de dénoncer des agissements observés ou des actes de délinquance subis. Il fallait cadencer à la source l'affect et les autres sources d'émotion que ce type d'étude peut engendrer. La passation d'un questionnaire dit « à la volée » était également à exclure puisque, une nouvelle fois, les répondants sont appelés à participer sur la base du « bon vouloir » où les chances d'additionner « mécontents » ou « dénonciateurs » instrumentalisant – même de manière inconsciente – l'étude à des fins personnelles était présentes.

Alors, comment faire pour interroger un grand nombre d'étudiants, hommes et femmes, répartis dans différentes filières et d'âges divers ? En somme, comment approcher la représentativité avant les opérations de pondérations et de redressements statistiques sur des variables fiables ?

Pour ce faire, l'idée a été de négocier en amont avec les directeurs de département, puis plus directement avec les enseignants, d'utiliser un quart d'heure de leur temps de cours – période où l'étudiant est disponible pour ne pas dire *obligé* d'être présent – pour déployer notre questionnaire et ainsi toucher des masses d'étudiants « captifs », mais aussi critère important, de toucher le tout-venant. En d'autres termes, il fallait s'intéresser à la fois aux victimes et aux non-victimes. Il faut

⁴⁶ C'est l'accumulation d'entretiens qui amène, après un certain nombre, à ne plus recueillir d'informations nouvelles avec de nouveaux interlocuteurs.

préciser que nous sommes intervenus dans les cours où l'assiduité revêtait un caractère obligatoire de façon à capter un sous-ensemble de la population étudiante (sur les trois campus) aux caractéristiques socioéconomiques et scolaires hétérogènes. Dans le souci d'économiser le temps et au vu de nos objectifs chiffrés (2 000 questionnaires), nous nous sommes, en priorité, tournés vers les enseignants dispensant des cours en amphithéâtre et disposant de listes d'émargement (présence obligatoire des étudiants). De cette manière, nous avons généralement récolté les déclarations des deuxième et troisième années de Licence, et ce, à différents horaires de la journée en variant les jours de la semaine (du lundi au vendredi). Dans ce cas, l'unique méthode de passation fut le questionnaire sous format papier. Puis, la technique consistant à recueillir les réponses des Masters (promotions plus petites), première et deuxième années, se résume en une passation informatisée d'un questionnaire identique en salle informatique, le plus souvent en notre présence afin d'introduire oralement l'étude menée ; méthode qui a facilité le codage des données et atténué la chronophage latente de notre dispositif de recherche. À l'exception de trois enseignants à Luminy qui ont planifié des cours en salle informatique pour faciliter notre recherche, nous avons été soumis aux créneaux horaires où ce type de salle était occupé par ces étudiants de Master. Au prix d'un nombre important de demandes diverses et de relances incessantes, nous sommes parvenus à nos fins en touchant des effectifs suffisants. Les doctorants furent investigués par l'envoi d'un mail, parfois par les Écoles doctorales, parfois par des directeurs de recherche, et à quelques reprises par nous-mêmes via des listes récupérées auprès des directeurs des laboratoires, et ce, sur chaque campus universitaire. Mais à chaque fois, l'envoi du lien électronique était accompagné d'un texte précisant notre demande et le cadre dans lequel elle s'inscrivait.

Ensuite, d'une manière générale, nous avons privilégié les questions fermées dans le but d'éviter un autre biais potentiel. En effet, l'excès de questions ouvertes dans un questionnaire à tendance à provoquer la lassitude du sondé et faire croître les comportements d'évitement de certaines questions, le tout couplé d'une approximation dans les réponses, rendant ainsi l'exploitation finale plus ardue. Une dizaine de minutes pour se soumettre au questionnaire était le maximum convenable envisagé pour les deux types d'utilisateurs des trois campus. Un temps limité que nous avons pris en compte lors du travail de conception.

Enfin, les enquêtes de victimation interrogent sur le passé ; généralement sur l'année antérieure ou sur les deux années précédentes. En conséquence, la temporalité fut arrêtée sur l'année universitaire précédant notre étude, ce qui en réalité excluait les premières années de Licence. Bien que ce choix soit lourd, il est fait consciemment. La manière dont sont conçues et validées les enquêtes de victimation, en effet, nous y contraint⁴⁷.

II- Les entretiens et observations

À ce premier outil méthodologique qu'est la statistique, s'ajoutent tout d'abord des observations *in situ* prolongées et 48 entretiens formalisés. Ces derniers ont servi à analyser le fonctionnement de la sécurité et parfois comprendre le décalage entre les représentations des usagers et la réalité des faits déclarés ou constatés. De surcroît, le contexte de la fusion des universités laissait présager

⁴⁷ Néanmoins, on peut imaginer, dans le cadre d'une autre recherche, interroger les victimations subies par cette catégorie d'étudiants suite à leur passage en deuxième année, c'est-à-dire après un an d'inscription à l'université, respectant ainsi le protocole d'enquête. D'ailleurs, cette population est sans doute assez atypique du point de vue de son expérience universitaire nouvelle, du fait d'éventuellement décohabiter, de sa jeunesse, etc.

des résultats intéressants. Les entretiens possèdent aussi la qualité de compléter, d'infléchir et de suppléer les recueils chiffrés comme nous l'avons auparavant signalé.

Ensuite, nous avons abordé les outils à la disposition des personnes responsables de la sécurité, et le point de vue qu'elles portent dessus. La population étudiante résidant en cité universitaire constitue une catégorie spécifique d'utilisateurs du campus, nous nous sommes par conséquent concentrés sur les questions de sécurité qui s'y posaient.

Enfin, nous voulons attirer l'attention sur le fait qu'empathie et neutralité ont été les maîtres mots de notre attitude lors de la conduite d'entretien. Une prudence spécifique a été accordée à la relation interviewer-interviewé. C'est ce qu'on rassemble communément sous l'intitulé de *biais de désirabilité sociale* où se conjuguent deux éléments à signaler. En premier lieu, le comportement de l'interviewé consistant à se présenter sous une facette positive doit susciter la méfiance de l'interviewer⁴⁸. En second lieu, ce dernier doit provoquer la motivation de l'enquêté, le mettre en confiance et le valoriser. La multiplication des entretiens a débouché sur une variation respectable des points de vue.

III- Une approche méthodologique adaptée

Si chaque campus est à, quelques égards, singulier, son organisation interne, son étendue géographique ou encore son service de sécurité le sont tout autant.

Les trois sous-parties suivantes décrivent analytiquement les dispositions prises sur chacun des trois terrains, ainsi que le protocole méthodologique effectivement appliqué sur le plan qualitatif, compte tenu des spécificités rencontrées, des entrées sur le terrain et des faits marquants précédant notre venue sur les campus.

III- 1. Luminy

Le campus de Luminy a été investigué durant trois mois lors du dernier trimestre 2013. La première partie de notre enquête a consisté en la confection d'un premier type de questionnaire afin d'interroger les personnels, toutes catégories confondues (techniciens, administratifs, chercheurs, enseignants, agents d'entretien et de sécurité), travaillant au sein des différentes composantes du campus universitaire de Luminy.

Notre entrée sur ce premier terrain fut facilitée du fait qu'une Étude de Sûreté et de Sécurité Publique (ESSP) commandée par la direction voyait le jour fin 2013. Une ESSP constitue un diagnostic engagé selon un cadre juridique⁴⁹ lors d'opérations d'aménagement urbain et portant sur l'ensemble des caractéristiques de l'opération relevant de la sécurité, et ce, au sens large⁵⁰. La loi contraint désormais les établissements recevant du public, qu'il s'agisse d'une création ou de

⁴⁸ On parle parfois de l'*effet Hawthorne* (du nom de l'usine) développé par Elton Mayo et d'autres chercheurs entre 1928 et 1932, même si ces résultats ont été plus récemment remis en cause. Sa recherche avançait l'hypothèse que les résultats d'une expérience relevaient en partie de la motivation des enquêtés, motivation marquée par le sentiment d'être étudiés.

⁴⁹ Une ESSP est une obligation réglementaire en application de l'article 14 de la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance modifiant l'article L 111-3-1 du Code de l'urbanisme traduit dans un décret publié en août 2007. Une circulaire et un décret publiés en 2010 et en 2011 étendent le champ d'application de la loi.

⁵⁰ Pour davantage de précisions, lire : Guillaume Farde, *Études de sûreté et de sécurité publique : Mode d'emploi*, Berger-Levrault, 2016.

travaux, ou encore d'aménagements « ayant pour effet d'augmenter de plus de 10% l'emprise au sol ou de modifier les accès sur la voie publique », de réaliser ce diagnostic.

Les ESSP s'inscrivent dans une démarche de prévention situationnelle – sur le modèle anglo-saxon – puisqu'elles visent à établir les conditions de sécurité du site en question en fonction de son environnement et de son aménagement singulier. L'objectif est d'évaluer les risques afin de prévoir des mesures en matière de construction, de gestion des espaces et des flux. Le tissage d'une liaison routière entre le campus et le centre-ville marseillais par l'intermédiaire de la mise en place d'un Bus à Haut niveau de Service (BHNS), encore aujourd'hui non effective⁵¹, apparaît comme la raison principale de l'ESSP. Le projet global est de relier la place Castellane et le pôle universitaire de Luminy par un mode de transport rapide, à l'image des lignes déjà ouvertes sur le territoire marseillais : l'une relie Bougainville et Saint-Antoine, achevée mi-2013, l'autre Château-Gombert et le campus de Saint-Jérôme depuis fin septembre 2013.

Ce projet d'amélioration de la déserte de l'université de Luminy vis-à-vis de l'hypercentre émane de l'Opération Plan Campus soutenue par la communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM). Dans ce cadre, l'ORDCS fut sollicité par la direction du site au regard de son expérience dans le domaine des enquêtes de victimation, entre autres. Car effectivement, le regard sociologique était appréhendé comme une plus-value⁵².

La passation du questionnaire sur les victimations et le sentiment d'insécurité fut initiée par les superviseurs de l'ESSP (le directeur et son adjointe), ceux-là mêmes qui nous ont contactés à l'origine. Ils étaient les représentants sur place de l'Opération Plan Campus. Ces derniers nous ont dès lors facilité l'accès aux deux catégories d'usagers que nous souhaitions sonder. Le questionnaire préparé en amont par nos soins fut tout d'abord testé auprès de quelques étudiants et de quelques personnels, pris en quelque sorte à *la volée*. En effet, il fallait s'assurer que toutes les questions étaient compréhensibles, adaptées au site investigué, et tester sa longueur. En d'autres termes, nous voulions vérifier qu'ils se prêtaient bien à l'enquête que nous voulions mener. Après cette première étape nécessaire, plusieurs questions ont été remaniées, d'autres éliminées.

Les conditions de passation d'un questionnaire ont une grande importance dans la validité des résultats d'une enquête avec le souci de minimiser les risques d'erreur. Comme nous l'avons écrit (*cf. supra*), le volontariat et la motivation s'érigeaient en éléments pernicieux, il fallait les éviter à tout prix. Nous avons été présentés à plusieurs directeurs d'UFR qui ont accepté de jouer le jeu en nous offrant un accès à leurs étudiants, nous donnant facilement des plages horaires où nous pouvions faire passer le questionnaire. Les amphithéâtres ont été privilégiés puisqu'ils nous donnaient accès à de grands nombres d'étudiants (entre 30 et 80) ; nous disposions de 15 minutes avant que l'enseignant exécute son cours. Ce type de schéma correspondait aux étudiants inscrits en Licence 2 et Licence 3. Nous devions également toucher les inscrits en Master 1 et Master 2. Pour ce faire, préalablement à une négociation avec l'enseignant, nous faisons passer un questionnaire sous format papier également. En effet, malgré nos espoirs, les salles informatiques n'étaient pas utilisées par tous les étudiants, le papier devint le seul recours possible dans certains cas. Enfin, sur ce campus, les doctorants ont été sollicités par Internet avec le soutien des Écoles doctorales et

⁵¹ Le calendrier de la première phase pour le tronçon rond-point de Mazargues - Pont Mireille se déroule entre décembre 2015 et décembre 2016.

⁵² À ce titre, j'ai été invité en décembre 2014 à présenter cette recherche au Palais du Pharo lors du conseil d'administration d'AMU.

parfois des enseignants chercheurs qui relayaient notre message et l'adresse électronique de l'enquête en ligne. De par une absence de réponse à nos sollicitations de la part des différentes directions, l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille (ENSA), pourtant présente sur le campus de Luminy, n'a pas participé à l'enquête.

Pour ce qui est des personnels, nous avons choisi de les toucher par voie électronique sur leur boîte *mail* professionnelle. Après une relance, le taux de répondants est apparu satisfaisant et se prêtait aisément à des redressements sur la base de la population-mère.

Complétant cette première grande investigation statistique, les entretiens semi-directifs menés sur ce premier terrain rassemblent 17 informateurs différents. Au regard de l'étendue de la cité universitaire et du nombre d'étudiants qu'elle accueille, une partie des entretiens a concerné des personnels travaillant spécifiquement dans cette zone du campus. Ainsi, des observations des déplacements dans l'espace, des conditions de la vie des étudiants et de la configuration des lieux y ont été effectuées. Le reste des entretiens s'est tantôt porté vers des personnes chargées de la sécurité au sens strict (gardiens, vigiles, responsables de bâtiment d'enseignement, de la restauration), tantôt vers des personnels jouant davantage un rôle dans la prévention (médecine préventive et CHSCT, notamment).

III- 2. Saint-Charles

Comme précisé en introduction, le but de cette seconde enquête était de permettre par la suite des comparaisons entre campus. Pour cette raison, il était de bon sens de garder une méthodologie proche de celle appliquée à Luminy.

En premier lieu, nous avons effectué une enquête de victimation à l'image de celle déployée à Luminy en interrogeant une nouvelle fois les usagers du site Saint-Charles : populations professionnelle et estudiantine.

Le questionnaire n'a été modifié que sur des points minimes notamment pour fournir une meilleure compréhension des questions et améliorer le fonctionnement des filtres (sur Internet). Trois questions portant sur *la prostitution* ont été retirées, elles ont montré sur le campus de Luminy qu'elles n'apportaient rien à l'enquête (taux de réponse nul), voire déstabilisaient certaines étudiantes en particulier. Tout ceci conduisait à focaliser les questionnements des enquêté(e)s autour des agressions sexuelles. Il nous a semblé, bien que cette thématique fasse toujours couler beaucoup d'encre aux États-Unis et donne lieu à quantité d'études scientifiques, que nos terrains de recherche ne mettaient pas en exergue ce type de crime au même titre qu'outre Atlantique pour des raisons qui mériteraient d'ailleurs d'être creusées davantage⁵³. Les singularités du site Saint-Charles (accessibilité et encastrement géographique, principalement), *a fortiori* de chaque site universitaire quel qu'il soit, ont entraîné la modification des lieux, des moyens de transport, du lieu de résidence au sein de notre questionnaire.

Contrairement à l'accès aisé sur le premier terrain, nous avons dû ici créer les entrées en respectant la hiérarchie tout en nous appuyant sur une lettre officielle attestant du bien-fondé de notre recherche. La réalisation de cette recherche s'est faite avec la collaboration des différentes instances du campus : l'administration centrale, la direction d'exploitation du patrimoine immobilier

⁵³ À ce titre, je souhaiterais profiter d'un contrat postdoctoral afin d'investiguer plus largement cette thématique.

et de la logistique, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, la direction du CROUS, l'équipe de sécurité *Onet*, l'équipe du système de sécurité incendie et l'UFR science, mais pas seulement. En parallèle, des acteurs extérieurs à l'université (police nationale, police municipale, le Service interrégional de sécurisation des transports en commun) ont été sollicités dans un souci d'objectivité et de récupération de données.

Concernant le questionnaire de type étudiant, la passation en ligne dans les salles informatiques du campus a été difficile notamment pour des raisons d'emploi du temps aussi bien des enseignants que des étudiants. Notre venue étant ici plus péniblement acceptée. Loin d'être rejetés par nos interlocuteurs, ceux-ci n'offraient pas tout le temps nécessaire dont nous aurions eu besoin. Cette passation s'est donc déroulée en majeure partie sous format papier, salle de cours après salle de cours sans aucune forme de sélection particulière, dans des conditions pratiques strictes d'anonymat. Nous demandions à l'enseignant qui rentrait dans une salle de cours ou un amphithéâtre s'il avait quelques minutes à nous consacrer pour faire passer notre questionnaire à ses étudiants.

La passation du questionnaire chez les personnels a été réalisée directement et individuellement en ligne après l'envoi d'un premier courriel par la direction du site puis de deux relances expliquant le cadre et les enjeux de l'enquête.

Au total, nous avons recueilli 110 questionnaires de type personnel complétés de façon exploitable et 364 questionnaires de type étudiant, soit 474 usagers du campus.

Néanmoins, l'aspect qualitatif n'a pas été négligé. Durant les mois de février, mars et avril 2015, nous nous sommes entretenus avec les personnes-clés concernées de près ou de loin par les questions de la sécurité du site. Les entretiens, au nombre de 15, ont pris l'aspect de conversations informelles et/ou d'entretiens formalisés individuels. En outre, nous avons mis en place plusieurs séances d'observations *in situ* (observation des pratiques de travail, des déplacements des personnes, de la configuration des lieux, etc.) préalables ou indépendantes des entretiens selon les situations et les conditions possibles d'enquête.

En premier lieu, nous avons traité de la gestion des risques, d'une part au niveau logistique (réflexion) et d'autre part, sur le terrain (action). En deuxième lieu, nous nous sommes intéressés à la cité universitaire que nous considérons comme une partie à part sur le campus. En troisième lieu, nous avons une nouvelle fois questionné et mis en perspective les discours du personnel sur la sécurité en accordant de l'importance à leur quotidien, à leur ressenti, aux dysfonctionnements éventuels et leur regard sur les questions de sécurité du campus.

III- 3. Saint-Jérôme

Le troisième et dernier terrain concerne le campus Saint-Jérôme. Fort des acquis pratiques des deux premiers terrains, nous nous sommes rendus sur ce campus en mars 2016 pour le quitter début juin de la même année.

En suivant le même protocole de recherche initié depuis l'étude sur le campus de Luminy, et reproduit quasiment à l'identique sur le campus Saint-Charles, nous nous sommes attachés à sonder la population étudiante et la population professionnelle. Notre tâche s'est vue facilitée par une prise de rendez-vous avec la directrice déléguée du site fin février 2016. Cette première prise de contact, où nous avons déroulé nos exigences en matière de rigueur scientifique et expliqué grossièrement notre démarche, a débouché dans les jours qui suivirent sur l'envoi d'un courriel contenant le lien

Internet de notre questionnaire à tous les personnels du campus Saint-Jérôme. Les taux de réponse ont d'emblée été assez importants, une seule relance trois semaines plus tard aura suffi. Par conséquent, un mois après le début de l'étude nous sommes parvenus à recueillir 255 questionnaires exploitables. Nous avons désormais toute latitude pour nous occuper du questionnaire destiné aux étudiants. Cette partie s'est avérée plus complexe à mettre en œuvre pour la simple raison que les salles informatiques nous donnaient accès qu'à des effectifs très réduits d'étudiants ; la capacité des groupes de TD ne dépassait pas 10 étudiants à cette époque de l'année. En réalité, la période universitaire n'était pas des plus propice à ce type d'investigation. En effet, une part assez importante des étudiants entame un stage dans le cadre de ses études et déserte le campus une partie de la semaine. Nous avons donc dû être patients, et nous satisfaire de ces effectifs minimes et accumuler tranquillement les questionnaires complétés. Nous avons concentré notre énergie à deux niveaux. D'une part, une prise de rendez-vous avec les enseignants dispensant des cours dans des salles équipées d'ordinateurs, et d'autre part, la recherche d'enseignants acceptant de nous laisser 15 minutes en début de cours pour faire passer notre questionnaire à toute la salle sans distinction, et ce dans tous les bâtiments. De même que pour les cours en salle informatique, les effectifs étaient légèrement en dessous de nos espérances. Quand bien même, à force de persévérance, les efforts ont été payants puisqu'en fin de compte la collecte de questionnaires exploitables s'est montée à 357. La prise en compte de la représentativité de notre échantillon nous a conduits à interroger tous les niveaux d'étude mis à part les étudiants inscrits en première année de Licence.

Sur ce troisième et dernier terrain, un souci particulier s'est porté sur la phase qualitative. 17 entretiens ont été menés en se tournant vers différentes catégories de professionnels ayant un rôle sur les questions de sécurité. Finalement, l'accueil qu'on nous réservait était plutôt bon et intéressé. Les informateurs semblaient enclins à parler et nous livrer les éléments qui permettaient de comprendre soit le fonctionnement global, soit la place qu'ils occupaient dans le dispositif de sécurité, mais aussi les doutes ou les peurs qu'ils pouvaient ressentir, notamment depuis la fusion des universités. Leur disponibilité a aussi été perçue comme la marque de l'intérêt qu'ils portaient *a priori* à notre recherche. De manière générale, les dysfonctionnements systémiques faisaient partie intégrante de la conversation.

La phase d'observation s'est étalée sur les trois mois en parallèle de la passation des questionnaires. Les zones les plus observées rassemblent l'entrée principale (le filtrage, les flux) à laquelle on peut ajouter le cœur de la faculté comprenant la cour intérieure intégrant la cafétéria. La réserve de produits chimiques située sur l'arrière du campus, assez discrète a fait l'objet de plusieurs séances d'observation puisque les interviewés qualifiaient cette zone d'anxiogène et vulnérable.

Conclusions Partie I.

Les dispositifs méthodologiques sont désormais posés. C'est donc dans ce cadre général que s'est déroulée notre étude. Nous avons vu que chacun des campus demeurerait dissemblable au premier abord, et ce, à plusieurs niveaux, raison pour laquelle ils ont été retenus et investigués en profondeur à l'aide des outils qualitatifs et quantitatifs dont la sociologie, sans en être l'unique détentrice, se revendique.

Au-delà de la contrainte temporelle, notre attention s'est concentrée en définitive sur les campus de la cité phocéenne, choix qui s'est appuyé sur au moins deux critères objectifs. Premièrement, quatre sites sur cinq sont rassemblés à Marseille. Secondement, les trois terrains possèdent de fortes disparités en termes territoriaux. Mises à part ces particularités inhérentes à chaque campus, nous avons noté que nos terrains d'investigation avaient été récemment touchés par une refonte administrative et logistique suite à la fusion des universités. Nous nous confrontons à la fois à un terrain neuf, mais quelque peu « accidenté » si l'on considère les critiques du projet de fusion et plus largement des inquiétudes de toutes sortes exprimées par les personnels en poste. Sur chacun des trois campus, nous avons réparti la population enquêtée en deux groupes distincts : les professionnels et les étudiants. Nous avons précisé l'attention particulière appliquée sur les étudiants résidant en cité universitaire autant que faire se peut. Les campus possèdent des rythmes de travail faisant ressortir des disparités de fréquentation entre la semaine et le week-end où justement, les résidents occupent une place prépondérante.

Nous avons comparé la population générale (grâce aux données d'AMU et de l'OVE/DEVE) et notre échantillon. De nombreux tableaux ont été dressés pour les deux types de populations enquêtés. Des connaissances essentielles quant au sexe, à l'âge, aux ressources financières ou encore à la manière de se rendre sur le campus ont pu être exposées.

Nous avons ensuite décrit le protocole de recherche que nous avons – à trois reprises – répliqué en l'adaptant aux quelques spécificités du contexte local. Cette présentation a permis de définir ce que nous entendons par « enquête de victimation » ainsi que la capacité de cette dernière à dévoiler des victimes non identifiées par la statistique policière et administrative. Dans le jargon sociologique, on parle parfois du « chiffre noir » de la délinquance pour rappeler que la statistique policière est un instrument très imparfait. En effet, cette dernière ne comptabilise qu'une partie des faits réellement commis, c'est-à-dire uniquement ceux qui font l'objet d'un procès-verbal transmis aux services judiciaires. Il en est de même au niveau de l'administration d'AMU, car le comptage est essentiellement dépendant des remontées des usagers.

Nous avons également circonscrit le sentiment d'insécurité, celui-là même que nous cherchions à mesurer. Malgré toutes les prudences méthodologiques, les conditions d'enquête ont fait émerger quelques biais prévisibles que nous analyserons dans le compte rendu des résultats. Le couplage de tout le panel d'outils méthodologiques dont se prévaut la sociologie aide fortement à résoudre ce type de souci présent dans toute recherche scientifique. Ne pas les admettre ou les dissimuler au

lecteur serait une malhonnêteté scientifique dont nous nous gardons bien. Ensuite, nous avons abordé la réalisation des entretiens sans entrer trop largement dans le détail puisque nous allons en tirer profit plus tard (partie III.) dans notre démonstration. Enfin, nous avons expliqué les différentes entrées que nous avons choisies ou subies sur chacun des campus. Nous avons également considéré qu'au-delà des personnels jouant un rôle-clé dans la sécurisation des locaux, il fallait également solliciter les personnels chargés de la sécurité des individus au sens strict ou de manière préventive.

Ces éléments, tantôt descriptifs, tantôt historiques, nous donnent à saisir un panorama de la situation générale et des particularités que l'on a pu relever sur chacun des campus, et agissent comme une rampe de lancement vers le cœur de l'analyse comparative. Ils sont tout au moins essentiels au lecteur pour aller plus loin dans notre démarche et appréhender plus aisément les résultats qui vont suivre. En s'appuyant sur les premiers matériaux recueillis, la deuxième partie se borne à rendre compte d'une manière comparative des résultats tirés de l'enquête statistique au sein d'un premier sous-ensemble qu'est la population estudiantine. Cette partie sera donc aussi l'occasion de réinvestir les données brutes et montrer les liens statistiques qui peuvent s'établir entre ces données de base et les victimes ou encore les peurs ressenties.

Synthèse des principaux résultats (1)

Aix-Marseille Université : Trois campus investigués (forts contrastes d'implantation sociospatiale et d'effectifs d'usagers).

- Plus grand campus de France (étudiants, personnels, budget, etc.).
- Plus vaste campus francophone au monde.
- À partir de 1950-1960 : augmentation exponentielle du nombre d'étudiants dans les universités.
- 60% de la jeunesse d'aujourd'hui se retrouvent sur les bancs de l'université.
- 2007 : processus de rapprochement au sein du PRES Aix-Marseille Université.
- Une fusion des universités récente : 1^{er} janvier 2012.
- 1^{er} janvier 2014 : Projet *Origamu*. Nouvelle répartition des moyens humains et des activités. Critique du texte fondateur la part des syndicats enseignants et enseignants-chercheurs.

Luminy : un campus dans le parc national des Calanques, isolement géographique, investigué de septembre 2013 à janvier 2014.

Résultats des victimations sur la période 2012-2013.

2013-2014 : 14 000 étudiants, enseignants et personnels.

LES ÉTUDIANTS

- Les hommes sont majoritaires (58%).
- 25% de boursier (moyenne nationale à 35%).
- 17% résident en cité universitaire (échantillon).
- 65% sont inscrits dans les deux dernières années de Licence. 26% sont en Master.
- 30% sont salariés (échantillon).
- Les étudiants interrogés se rendent majoritairement avec leur propre véhicule sur le campus (55%).
- Les autres étudiants de l'échantillon utilisent surtout le bus (pas de station de métro).

LES PERSONNELS

- 45% de femmes et 55% d'hommes
- 67% de cadres et professions intellectuelles supérieures et 23% de professions intermédiaires.
- 60% de fonctionnaires (échantillon).
- Un tiers des personnels dispose d'un revenu mensuel supérieur à 2 500€, un quart d'un revenu entre 2 000€ et 2 500€ (échantillon). Mais dispersion des salaires.
- 87,8% des enquêtés détiennent une voiture et 12,6% un deux-roues.

Saint-Charles : un campus en zone très urbanisée, investigué de février à mai 2014. Résultats des victimations sur la période 2012-2013. 2013-2014 : 496 personnels et de 3 275 étudiants.

LES ÉTUDIANTS

- Les femmes sont majoritaires (52%).
- Les étudiants sont surtout inscrits en Licence (63,5%).
- 10% sont logés en cité universitaire (échantillon).
- 43% ont un revenu qui dépasse 800€ par mois (échantillon).
- 41% sont véhiculés (échantillon).
- 65,4% des étudiants interrogés utilisent les transports en commun (65,4%) et parmi eux, en métro (79,4%) et en bus (39,9%).

LES PERSONNELS

- Les femmes dominent également chez les personnels (60%).
- Des personnels fonctionnaires en majorité : 50% de cadres et professions intellectuelles supérieures, 30% de professions intermédiaires (technicien et cadre moyen), et 20% d'employés et ouvriers (Insee) (échantillon).
- 59% des enquêtés se rendent au travail en transport en commun (métro en priorité, puis bus).

Saint-Jérôme : un campus dans les quartiers nord, un territoire en grande et rapide mutation. L'enquête s'est déroulée de février à juin 2016. Résultats sur la période 2014-2015. 2015-2016 : 3 500 étudiants et 700 personnels.

LES ÉTUDIANTS

- Les étudiants masculins sont majoritaires (60%).
- 47% d'étudiants boursiers
- 50,4% d'étudiants salariés et gagnent le plus souvent au-dessus de 800€ (échantillon).
- 55% se rendent au campus par leurs propres moyens, les autres en métro et bus (échantillon).

LES PERSONNELS

- Le campus accueille majoritairement des hommes.
- 62% se situent parmi la catégorie « Cadres ou professions intellectuelles supérieures ».
- 83,3% sont fonctionnaires (échantillon).
- Trois quarts des personnels sont véhiculés (échantillon).

LA MÉTHODE (adaptée à chacun des trois campus)

1/ **48 entretiens** formalisés et des séances d'observation *in situ*.

2/ Le questionnaire : enquête de victimation (*victimization surveys*). 2024 questionnaires et redressement (variables-clés).

- Élaboré sur le modèle des enquêtes menées par l'ORDCS, elles-mêmes inspirées par le CESDIP.
- Comptabilisation des victimes et la nature des victimations.
- Mesure du sentiment d'insécurité : ensemble de peurs ou de mal-être des personnes dans leur vie quotidienne.
- Passation du questionnaire sous format papier (étudiants) et numérique (personnels)

L'ÉCHANTILLON

- 938 personnes à Luminy (soit 6% des étudiants et 18% des personnels).
- 474 à Saint-Charles (soit 22% des étudiants et 22% des personnels).
- 612 à Saint-Jérôme (soit 11% des étudiants et 37% des personnels).

PARTIE II. LES RÉSULTATS DES ENQUÊTES DE VICTIMATION

Dans cette seconde partie, nous nous appuyons sur deux catégories de données. Les chiffres présentés sont issus des enquêtes de victimation par questionnaire. Bien entendu, les observations menées, *in situ*, dont quelques extraits du carnet ethnographique, permettront de nourrir l'exposé. Si les étudiants font l'objet d'enquêtes en France – notamment à l'initiative de l'OVE –, les chercheurs ne se sont en aucun cas penchés sur les violences portées sur les personnels des campus.

Les questionnements autour de la « peur du crime » et du sentiment d'insécurité ont fait naître nombre d'études dans le champ des sciences sociales et criminelles ; thématique toujours très affirmée en criminologie (Hale, 1996). Si certains chercheurs ont montré que la peur du crime a des conséquences néfastes sur le bien-être d'une partie de la population (Chambers et Tombs, 1984 ; Hough et Mayhen, 1983 ; Maxfield, 1987 ; Mayhew, Elliott, Dowds, 1989 ; Skogan, 1990), des travaux circonscrivent ce phénomène chez les habitants des métropoles occidentales (Chambers et Tombs, 1984 ; Hough, 1995). Ce phénomène social majeur, essentiellement urbain reste difficilement identifiable (Moser et Lidvan, 1991) puisque la liaison avec la statistique criminelle n'est à la fois ni évidente ni univoque. La genèse du sentiment d'insécurité, notion polymorphe, peut trouver une réponse dans le contexte situationnel rencontré par l'individu, ce dernier ayant lui-même sa part de subjectivité.

L'approche centrée sur la question de désorganisation sociale a connu nombre de publications (Bursik et Grasmick, 1993 ; DeFronzo, 1996, 1997 ; Rountree et Land, 1996 ; Rountree, Land, Miethe, 1994 ; Warner & Rountree, 1997) conduisant à la conclusion de l'incapacité de création d'un lien social fort et d'un contrôle social formel et/ou informel efficient, notamment dans des zones où le *turn-over* des habitants enregistre des taux importants faisant naître des comportements antisociaux au sein d'un quartier (Bursik, 1988) dont les groupes de jeunes adolescents représentent la tête de liste des sujets sociaux à la source des « problèmes ». Pour ce qui est des caractéristiques sociodémographiques, les zones mises en cause indiquent l'instabilité et l'hétérogénéité des habitants entraînant des incivilités et une montée du sentiment d'insécurité (facteurs cognitifs, majoritairement).

L'approche environnementaliste, quant à elle, conclut à la plus grande exposition des individus des grandes métropoles au sentiment d'insécurité dans le sens où les zones rurales seraient davantage épargnées (Sacco, 1985). Il se joue donc quelque chose entre la taille d'une ville et le sentiment d'insécurité éprouvée (Clemente, Kleiman, 1976 ; Lebowitz, 1975). À ce titre, Marseille, ville centre de la métropole naissante sur les rives de la méditerranée, constitue un terrain de recherche tout à fait favorable. Nous examinerons cette hypothèse au regard de la concentration en étudiants d'un campus et les flux de populations dans son environnement proche.

Deux catégories de stimuli peuvent être utilisées pour comprendre les incivilités : premièrement les incivilités physiques (présence de déchets, d'actes de dégradation, de graffitis, etc.), secondement les incivilités sociales (prostitution, alcoolisation publique, etc.) ou considérées comme telles (présence de groupe de jeunes par exemple). Ces deux types d'incivilités se comprennent par les habitants d'un quartier, d'une ville, d'une communauté en général, d'un campus universitaire dans le cas qui nous concerne, comme des signes patents d'un amenuisement du contrôle social dans la zone considérée.

Les recherches portant sur les corrélations positives entre le sentiment d'insécurité et les incivilités se centrent essentiellement sur les perceptions qu'ont les habitants des incivilités (Lewis et Maxfield, 1980 ; Lewis et Salem, 1985 ; Skogan et Maxfield, 1981). Autrement dit, plus les actes d'incivilités se répètent dans une zone donnée, plus le sentiment d'insécurité a tendance à s'accroître sans pour autant être une explication monocausale. En 1985, les chercheurs Taylor, Shumaker et Gottfredson vont néanmoins relativiser cette corrélation positive en montrant que l'incidence des incivilités (matérielles et sociales) sur le sentiment d'insécurité peut être modérée notamment lorsqu'une incertitude existe sur l'évolution du quartier. Des études menées aux États-Unis viennent confirmer cette conclusion (Perkins et coll., 1992, 1996), de même que des recherches françaises (Hermand et coll., 1997, 1999) dans la même décennie. Ces dernières ajoutent à ces premières découvertes que la familiarité avec le lieu joue sur la sensibilité des habitants aux incivilités. En effet, les incivilités sociales sont davantage repérées par les résidents du quartier quand les non-résidents constatent plutôt l'existence d'incivilités physiques. Est-ce le cas pour les étudiants ou les personnels d'un campus ? Nous apporterons des éléments en ce sens permettant de considérer l'asymétrie de perception de la réalité entre les différents acteurs sociaux. En effet, il semble raisonnable de penser qu'une manière différente de fréquenter un même environnement offre un regard différent sur celui-ci. Aussi, il se joue sans nul doute quelque chose au niveau de l'appropriation des lieux et de l'emplacement du campus.

Si l'approche environnementaliste apporte nombre d'éclaircissements sur les variations de la peur du crime, force est de constater qu'elle focalise son attention sur trois types d'indicateurs pour en rendre compte – les incivilités physiques ou sociales, les indices du fonctionnement territorial, les caractéristiques de l'*espace défendable*⁵⁴ – et que ce sont essentiellement les chercheurs d'outre-Atlantique qui mènent globalement la barque sur cette thématique. De fait, les facteurs individuels ne rentrent pas dans l'analyse alors que l'on sait aujourd'hui qu'ils impactent le sentiment d'insécurité (cf. ci-après). Cette idée de l'importance des caractéristiques des individus nous conduit à apposer la notion de vulnérabilité dans l'équation. Quelques chercheurs américains, puis européens, ont posé la *vulnérabilité* (objective et subjective) comme un état individuel⁵⁵ influençant le sentiment d'insécurité notamment chez les femmes (Braungart, Braungart et Hoyer, 1980), les personnes âgées (Clemente et Kleiman, 1976 ; Lagrange et Ferraro, 1987) ou encore les couches sociales les plus précarisées dont les minorités ethniques (Flynn, Slovic, Mertz, 1994). Les écarts entre l'insécurité ressentie et celle effectivement constatée peuvent être plus ou moins conséquents suivant la victimation étudiée, mais elle atteint parfois des degrés extrêmes dans des cas spécifiques,

⁵⁴ Le concept d'espace défendable est utilisé pour la première fois par l'urbaniste Oscar Newman (1972) dans *Defensible Space. Crime Prevention Through Urban Design*. New York : Macmillan. Concept aujourd'hui encore usité dans les théories de la prévention situationnelle.

⁵⁵ À ce titre, on sait désormais que le fait de disposer de moyens d'autodéfense, en somme de se sentir capable de faire face à un agresseur, atténue les craintes chez les femmes : voir Rieger, Gordon & Lebailly (1978).

illustrés par les écarts entre la peur du viol et les victimes d'agression à caractère sexuel, révélées dans le *Figgie report* dès 1980. Pour autant, la thèse de l'irrationalité du sentiment éprouvé par les femmes à ce sujet fut révoquée en arguant que ce dernier dépendait des victimations subies ainsi que du contexte social (Brillon, 1983 ; Figgie Report, 1980 ; Junger, 1987 ; Smith, 1988 ; Stafford et Galle, 1984). Néanmoins si ce paradoxe semble subsister, il peut s'expliquer par la non-prise en compte de l'ensemble des violences dirigées vers les femmes comme le suggère Walklate (1994), dont les violences cachées (Stanko, 1988). En effet, les femmes seraient sujettes à toute une gamme de violences socialement tolérées et acceptées où les injures et le harcèlement font figure de victimations les plus courantes. D'ailleurs, les résultats de notre questionnaire vont dans le sens d'une présence de ces types de violence aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Mais c'est également le cas à l'échelle nationale dont les injures, notamment sexistes, sont en hausse sur la période 2006-2016 dans les enquêtes de victimation (Larchet, 2018, p. 5). On constate également que les femmes sont plus sévèrement touchées que les hommes (10 fois plus environ) ainsi qu'un rajeunissement des victimes de manière générale (*Ibid.*, p. 6). En d'autres termes, bien que n'affectant pas l'individu physiquement, elles peuvent être désastreuses sur la qualité et les conditions de vie des étudiants qui en font les frais. On sait également que les violences sexuelles sont, pour une large partie, invisibles ou sous-déclarées notamment parce qu'elles se déroulent dans un cadre intrafamilial (Jaspard, 2005). Toujours pour comprendre cet écart, des chercheurs sont allés plus loin en montrant qu'au regard de leur moindre prise de risque par rapport au sexe masculin, notamment dans l'espace public, les femmes sont proportionnellement plus victimes d'actes de délinquance ; argument qui permettrait de justifier les peurs qu'elles expriment (Stafford & Galle, 1984). Une littérature criminologique féministe ajoute que le sentiment d'insécurité des femmes émane largement de l'anticipation d'une agression à caractère sexuel (Gordon & Rieger, 1989 ; Junger, 1987 ; War, 1984, 1985) sur leur personne. La question de perception de la vulnérabilité renvoie concrètement à celle de l'asymétrie entre les sexes lors de la socialisation et de la construction du genre dans une société patriarcale. Et quoi qu'il en soit, la sensation de vulnérabilité a toutes les chances d'engendrer un sentiment de peur, ou du moins de malaise. Dans tous les cas, l'incidence sur la qualité de vie doit être questionnée. L'éducation socialement différenciée armerait davantage les hommes à affronter l'espace public, par la prise de risque plus étendue, au détriment des femmes interprétant ce même espace de façon plus dangereuse (Sacco, 1990) d'où découlent ensuite des stratégies d'évitement (Killias, 1990 ; M. Leiber, 2002).

Deux chapitres constituent cette deuxième partie. En introduction, il s'agissait de remettre à plat les questionnements autour de la peur du crime en considérant les approches centrées sur la désorganisation sociale puis sur l'environnement. Ces approches nous permettront par la suite de montrer que les corrélations entre sentiment d'insécurité et incivilités n'ont rien d'évident. Comprendre le sentiment d'insécurité demande de prendre en compte nombre de facteurs explicatifs. Dans un premier temps, à l'aide des résultats, nous étudierons les victimations déclarées sur chacun de campus pour faire émerger à la fois leurs natures et leurs fréquences. De manière générale, les expériences de victimation recueillies attestent de faits peu graves comme en témoigne notre base statistique. Dans un second temps, nous construirons le portrait des victimes sur les campus grâce à un couple d'outils statistiques (test d'indépendance, régressions logistiques) utilisant entre autres des variables sociodémographiques. Il apparaîtra que les faits de délinquance ne touchent pas les mêmes individus suivant le campus étudié. De surcroît, cette approche nous

donnera la possibilité de pointer la manière dont l'environnement influence le sentiment d'insécurité, notamment au regard des « problèmes » soulevés par les étudiants et de certaines caractéristiques sociales. Nous accordons donc une attention particulière à la perception qu'ont les étudiants de leur environnement. On cherche en effet à tisser des liens entre les peurs éprouvées et le caractère sociospatial et temporel qu'elles peuvent revêtir.

CHAPITRE 3 : LES RÉSULTATS DE L'ÉCHANTILLON 'ÉTUDIANTS'

Introduction

Dans ce chapitre, nous nous intéressons au premier sous-ensemble de la population globale que nous avons créé. Il s'agira ici de se focaliser uniquement sur les étudiants. Comme annoncé dans l'introduction générale, un des grands intérêts de cette thèse réside dans l'analyse comparative et le caractère novateur d'une population jamais investiguée en ces termes. Nous ouvrons donc un nouveau pan de recherche. Ce chapitre est construit afin d'élaborer une comparaison des étudiants dans les différents campus, et ce à deux niveaux. Premièrement, il est question de mettre en exergue les victimations déclarées (taux de prévalence). En laissant brièvement de côté les non-victimes (population la plus nombreuse comme nous le verrons), nous voulons montrer, deuxièmement, que les victimes ne sont pas identiques d'un campus à l'autre et de surcroît que les actes de délinquance et les incivilités exhibent somme toute des disparités. Nous passerons en revue un certain nombre d'éléments offrant la possibilité de comprendre les différences constatées. Enfin, il s'agira de saisir l'origine du sentiment d'insécurité et d'analyser divers facteurs ayant le pouvoir de l'infléchir positivement et négativement.

À notre échelle, il s'agit ici de proposer une comparaison entre le campus de Luminy (terrain 1) et celui de Saint-Charles (terrain 2) et, pour finir, celui de Saint-Jérôme (terrain 3), tout d'abord en s'appuyant sur l'enquête par questionnaire. Les premiers matériaux statistiques mis à plat permettront ensuite de confronter les différents éléments recueillis grâce à l'observation et aux entretiens. Nous voulons faire émerger des profils typiques de victimes et étayer le fait que les étudiants sont exposés au sentiment d'insécurité à des degrés différents à la fois d'un campus à l'autre et au regard des chiffres recueillis auprès de la population générale.

I- Les victimations : population étudiante

I- 1. Intervalles de confiance : entrée en matière

Dans l'étude des victimations que nous présentons, nous avons choisi de parler en termes d'intervalles de confiance⁵⁶. En effet, l'intervalle de confiance permet de traduire la précision statistique du résultat. Il apparaît dans les tableaux ci-dessous en forme de pourcentages entre crochets. Notre échantillon, bien que représentatif de la population (après redressement statistique), n'est pas suffisamment important ; dès lors, les taux risquent d'être biaisés. Ainsi, plutôt que d'estimer ponctuellement la vraie valeur inconnue du paramètre θ (notre taux de victimes), nous avons recherché un intervalle recouvrant « très vraisemblablement » cette vraie valeur (Annexe 2).

I- 2. Prévalence des victimations sur les trois campus

Le tableau à double entrée ci-dessous est construit pour faciliter la comparaison entre les trois terrains de recherche. Il comporte trois blocs de données. Premièrement, nous faisons apparaître le pourcentage de non-victimes et de victimes. Deuxièmement, nous détaillons les victimations déclarées afin de révéler les différentes victimations subies et les taux qu'elles représentent. Ce découpage n'est pas sans rappeler que l'on rassemble trop souvent sous le vocable de « la » délinquance des catégories qui n'ont pas grand-chose à voir entre elles. Assurément, comment soumettre à l'examen de manière analogue une injure, un regard menaçant et une agression physique ou encore un vol de véhicule ? Il existe bien DES⁵⁷ délinquances qu'il faut traiter en conséquence. C'est pourquoi il est évident qu'une séparation est nécessaire à la fois pour analyser les taux pour chaque victimation et ne pas amalgamer des victimations très hétéroclites. Enfin, troisièmement, un volet est dédié à la fréquence personnelle des victimations subies, cette fois en dissociant les victimes à une seule reprise et les multivictimes durant la période étudiée qui s'étale de septembre 2012 à juin 2015 (une année universitaire pour chacun des campus. Lorsqu'une personne subit plusieurs fois la même victimation (multivictimation) au cours de la période de référence, les circonstances sont analysées à partir du dernier incident subi.

⁵⁶ La notion d'intervalle de confiance renvoie au degré de précision d'une moyenne ou d'un pourcentage. Il apparaît essentiel de l'indiquer lorsque l'on travaille sur un échantillon et non une population totale afin de reconnaître les risques d'erreurs inhérents à ce type de mesure, rigueur scientifique hélas bien peu présente dans la production des sondages alimentant le débat public. On utilise ici un intervalle de confiance à 95% (choix d'un risque d'erreur à 5%). Il correspond à un écart réduit de 1,96 et peut s'écrire selon la formule générale (calculée à l'aide d'un tableur de type Excel) définissant les bornes d'un intervalle de confiance (IC 95%) : $\text{Taux} \pm 1,96 * \sqrt{(P*(1-P)/n}$ (P : Probabilité que l'évènement ait lieu et n : Taille de l'échantillon).

⁵⁷ L'utilisation de majuscules souligne le caractère très hétérogène des faits que l'on range généralement sous les termes « la délinquance ».

	Luminy (Terrain 1) Intervalles en %	Saint-Charles (Terrain 2) Intervalles en %	Saint-Jérôme (Terrain 3) Intervalles en %
Non-victimes	[77,0% ; 83,7%] 80,3%	[73,5% ; 82,0%] 77,7%	[58,8% ; 75,7%] 67,2%
Victimes	[16,3% ; 23,0%] 19,7%	[18,0% ; 26,5%] 22,3%	[24,3% ; 41,2%] 32,8%
Discrimination	[3,9% ; 7,9%] 5,9%	[4,0% ; 9,1%] 6,6%	[2,8% ; 12,3%] 7,6%
Vol ou tentative de vol d'objets dans ou sur la voiture *	[2,8% ; 7,9%] 5,4%	[1,5% ; 11,4%] 6,5%	[11,0% ; 34,8%] 22,9%
Injures ou menaces verbales	[3,2% ; 7,0%] 5,1%	[10,2% ; 17,3%] 13,7%	[6,0% ; 17,6%] 11,8%
Acte de vandalisme volontaire sur voiture ou deux-roues motorisé **	[2,8% ; 7,3%] 5,1%	[1,6% ; 10,0%] 5,8%	[0% ; 7,7%] 3,9%
Vol ou tentative de vol AVEC ou SANS violence d'objet(s) personnel(s)	[2,5% ; 5,9%] 4,2%	[1,3% ; 4,8%] 3%	[1,1% ; 9,0%] 5,1%
... sans violence	[1,6% ; 4,5%] 3,0%	[0,9% ; 4,1%] 2,5%	[0,6% ; 7,8%] 4,2%
... avec violence	[0,1% ; 1,8%] 0,9%	[0% ; 1,3%] 0,5%	[0% ; 2,5%] 1,25%
Vol ou tentative de vol de voiture ou deux-roues motorisé **	[1,5% ; 5,2%] 3,2%	[0,6% ; 7,7%] 4,2%	[0% ; 7,7%] 3,9%
Violence physique ou tentative	[0,6% ; 2,8%] 1,7%	[1,5% ; 5,1%] 3,3%	[0,1% ; 6,6%] 3,4%
Victime...	[16,3% ; 23,0%] 19,7%	[18,0% ; 26,5%] 22,3%	[24,3% ; 41,2%] 32,8%
... une seule fois	[12,2% ; 18,4%] 15,3%	[13,2% ; 20,9%] 17,0%	[18,9% ; 34,9%] 26,9%
... plusieurs fois	[2,6% ; 6,1%] 4,4%	[3,2% ; 7,8%] 5,5%	[1,7% ; 10,1%] 5,9%

Sources : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013, Saint-Charles 2014, Saint-Jérôme 2016.

* Parmi les étudiants possédant une voiture.

** Parmi les étudiants possédant une voiture et/ou un deux-roues motorisé.

Tableau 31 : Prévalence des victimations étudiantes sur les trois campus durant les années universitaires 2012-2013 (Luminy et Saint-Charles) et 2014-2015 (Saint-Jérôme)

Sur notre échantillon, l'on constate que les taux de prévalence de victimation à Saint-Charles sont plus importants qu'à Luminy. Mais c'est sur le campus de Saint-Jérôme que ces taux plus importants qu'ailleurs puisque près d'un tiers des étudiants interrogés est concerné par une victimation. Sur ce dernier campus, la prévalence des multivictimations se monte à 5,9%. Le détail des victimations pour chaque campus (ci-après) nous permet de comprendre à quel type de victimation les étudiants sont exposés. Pour le dire autrement, on se demande quels types d'actes de délinquance ou incivilités touchent les étudiants sur les campus marseillais et à quel niveau. Cette

mise à plat offrira ensuite l'opportunité d'une certaine relativisation de ces premiers chiffres plutôt inquiétants. Les actes recensés diffèrent d'un campus à l'autre, touchant tantôt les étudiants, tantôt leurs biens personnels. Tout ceci pour affirmer que nous voulons à la fois révéler l'hétérogénéité des actes subis et l'inégalité face aux risques encourus suivant le lieu où l'on étudie ; faisant ainsi naître des figures typiques de victimes.

Dans un premier temps, nous analyserons les terrains un à un en détaillant les victimations, détails que nous soumettrons à une comparaison dans un second temps.

I- 2.1. Les victimations à Luminy

Tout d'abord, nous pouvons noter sur le terrain 1 qu'environ 80%⁵⁸ des étudiants (entre 77% et 83,7%) n'ont subi aucune victimation, ce qui nous amène à penser ce site universitaire comme relativement tranquille. Aussi bien les observations entreprises que les entretiens menés vont dans le sens d'une sérénité apparemment imperturbable. De plus, parmi les victimes, la part des multivictimes est de 6%. Étant donné que les taux sont calculés sur les personnes concernées (le risque : prévalence des étudiants susceptibles, en raison de la possession d'un véhicule, de subir une victimation), la catégorie « vol ou tentative de vol d'objets dans ou sur la voiture » se situe au second rang des victimations subies après les discriminations et avant les injures ou menaces verbales. Ainsi entre 2,8% et 7,9% des étudiants ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol d'objets « dans ou sur leur voiture » sur le campus de Luminy durant l'année universitaire 2012-2013⁵⁹.

Focalisons-nous sur les discriminations⁶⁰ qui représentent, d'après les résultats du questionnaire, les secondes victimations les plus déclarées. D'une manière générale, nous considérons comme discrimination sa définition légale : « toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée⁶¹ ». Dans notre enquête, la discrimination doit se comprendre comme le fait de distinguer une personne des autres en fonction de caractères

⁵⁸ Bien que certains intervalles de confiance se recouvrent en partie, notre analyse s'appuie sur les valeurs centrales de ces intervalles.

⁵⁹ Pour ce type de victimation, on peut également parler de taux de risque puisque c'est la prévalence des seuls individus susceptibles, en raison de la possession d'un véhicule motorisé, de subir la victimation suivante. Nous retiendrons que cette affirmation est vraie sur les autres campus concernant les victimations en rapport à la possession d'un véhicule.

⁶⁰ Nous utilisons le terme de discrimination alors que l'expression d'attitude ou acte discriminatoire serait sans doute plus juste. En effet, notre questionnaire ne donne pas de définition précise dans l'interrogation sur la nature d'une discrimination subie. La question initiale est formulée ainsi sur le premier campus (Luminy) : *Au cours de l'année scolaire précédente (2012-2013), avez-vous été victime des vols ou incidents suivants ?* Modalité : *Une discrimination*. Nous n'ignorons pas les travaux qui s'accumulent actuellement dans le champ des discriminations. Nous regrettons de ne pas avoir pu le faire au démarrage de l'enquête en 2013.

⁶¹ Source : Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 modifiée par la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 - art. 86.

extrinsèques (religion, lieu d'habitation) ou intrinsèques (sexe, origine ethnique, couleur de peau)⁶² afin de pouvoir lui appliquer un traitement différentiel. Ce qui se concrétise le plus souvent par des insultes entre étudiants, des « problèmes » vis-à-vis d'un enseignant ou de l'administration. Nous enregistrons ici la prévalence de l'expérience en invitant les enquêtés à statuer (rapport subjectif aux discriminations) sur un ou des comportements qu'ils auraient pu subir et que nous rangeons sous la catégorie « discrimination » (définition légale). Il n'y a donc pas lieu de mettre en doute les réponses des enquêtés, qui sont leur propre juge, mais « de prendre en compte un point de vue subjectif sur une expérience objective (Lesné et Simon, 2012) lorsqu'ils donnent un motif entrant dans le champ des discriminations. Nous avons donc essayé, sans y parvenir complètement⁶³, à distinguer les traitements discriminatoires des insultes à caractère sexiste, raciste ou xénophobe. En effet, passer de l'expérience à la qualification d'une discrimination est délicat (Eckert et Primon, 2011) bien que les effets de la sensibilisation des individus aux phénomènes discriminatoires aient pu être observés (Bajos, Bozon et al., 2008) ; nous nous basons donc sur une stabilisation du concept de discrimination, au sein de la population enquêtés, renforcée par son utilisation abondante depuis la loi de 2001 et la création de la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité), notamment.

Les victimes d'actes de discrimination – en rapport au sexe, à la couleur de peau, à la religion, notamment – représentent entre 3,9% et 7,9% sur le terrain 1. Ce type de victimation est par conséquent plus courant qu'il semble n'y paraît, mais évidemment, la statistique policière ne peut en faire qu'un écho extrêmement mesuré (aucune plainte). Ensuite, c'est entre 3,2% et 7% que se situe le pourcentage de victimes d'injures ou menaces verbales. Ici aussi, la statistique policière reste un piètre outil pour dénombrer ce type de victimes souvent muselées à la fois par leur faible confiance en la police pour réparer cette injustice et leurs propres représentations sur la gravité de l'acte. On guérit sans doute plus rapidement d'une insulte ou d'une menace verbale que d'une agression physique. Nous pouvons nous accorder sur le fait que les victimes de violences physiques sont marginales au sein de notre échantillon. Concrètement, notre enquête révèle des taux assez faibles d'étudiants victimes de violences physiques (entre 0,1% et 2,8%) qui pour une part d'entre elles ne sont que des tentatives.

I- 2.2. Les victimations à Saint-Charles

Sur le terrain 2, le premier constat est semblable puisque la plupart des étudiants interrogés (entre 73,5% et 82%) ne déclarent aucune victimation. Entre 18% et 26,5% de l'échantillon 'étudiants' sur le campus Saint-Charles ont déclaré avoir été victimes d'au moins une victimation (taux légèrement supérieurs à ceux du terrain 1). *A contrario*, le taux de prévalence de la

⁶² Les motifs cités dans le questionnaire sont issus de la liste des critères légaux de discrimination.

⁶³ L'enquête « Trajectoires et Origines » revient sur la complexité à dissocier le subjectif du factuel. En montrant que cette opposition peut être dépassée en traitant à la fois des situations précises que du ressenti des personnes enquêtées (Leslé et Simon, 2012, p. 11), un élément que nous n'avons pas intégré dans le questionnaire mais qui aurait pu l'être. Les auteurs invitent à construire un indicateur complémentaire à l'expérience auto-reportée à partir de « situations de traitement défavorables dans les différents domaines de la vie sociale – les discriminations situationnelles » (*Ibid.*, p. 30) : reconstitution de l'expérience par le chercheur lui-même après le récit des faits par l'enquêté. De plus, la sous-estimation des discriminations est avérée : « La déperdition observée [entre les discriminations situationnelles et l'expérience auto-reportée] accrédite la thèse d'une distorsion entre les faits vécus et leur perception ou conscientisation comme discrimination » (*Ibid.*, p. 27). Nos données sont par conséquent sans doute en dessous de la réalité objective sur ce type de victimation.

multivictimation est ici un peu plus important que sur le terrain 1 (nous fournirons des éléments d'explication sur ce résultat ci-après). On retrouve une proportion plus importante de victimes d'« injures ou menaces verbales » et de « discriminations ». Les étudiants de l'échantillon sont entre 10,2% et 17,3% à avoir été victimes d'injures ou menaces verbales. Puis, entre 4% et 9,1% ont déclaré avoir été victimes d'une discrimination. L'hypothèse de la banalisation de cette délinquance et de son invisibilité institutionnelle se vérifie ici comme à Luminy. Les victimes de violences physiques (ou tentatives) et de vols avec ou sans violence montrent des taux de prévalence compris entre 1,3% et 4,8%. Malgré une variation certaine des taux de prévalence sur chacun des deux premiers terrains, nous sommes clairement face à des victimes de délits d'une gravité très mesurée qui exclut *a priori* la violence physique ou les tentatives. Ces constats se retrouvent seulement de manière partielle sur notre troisième terrain.

I- 2.3. Les victimations à Saint-Jérôme

Le terrain 3 est quelque peu différent en ce sens qu'il fait apparaître un taux de victimes d'environ 32,8% (entre 24,3% et 41,2%), un taux moyen bien supérieur à ceux que nous constatons sur les terrains 1 et 2. Y a-t-il un « effet quartiers nord de Marseille » comme le soulignent les médias locaux et nationaux où la dangerosité est omniprésente ? Nous vérifierons cette hypothèse. La prévalence des multivictimations est ici plus importante qu'ailleurs au cours de l'année enquêtée (2014-2015). Aussi, les victimes de violences physiques sont l'exception, avoisinant des taux en deçà de 5%, au regard des autres types de victimes. En effet, concernant l'intégrité morale, les victimes d'injures ou menaces verbales (environ 11,8%) ainsi que de discriminations (environ 7,6%) de toutes sortes sont les plus présentes dans notre échantillon 'étudiant'. Pour ce qui est des dommages matériels – taux calculés uniquement sur les détenteurs du bien en question – ils se concentrent sur les victimations en rapport véhicules avec des vols (ou tentatives) d'objets dans ou sur la voiture (environ 22,9%) en l'absence du propriétaire. En somme, le délinquant agit lorsque la voie est libre, le plus souvent sur les biens matériels ; ce qui contribue à éviter un éventuel affrontement verbal, voire corporel. Enfin, les victimes de vols (ou tentatives) d'objets personnels se montent à environ 5,1%.

I- 2.4. Comparaison générale : les victimations étudiantes

D'une manière générale, les étudiants interrogés sont plus victimes sur le campus de Saint-Jérôme que sur Saint-Charles ou Luminy. De ce point de vue, le campus de Luminy semble être le terrain le plus préservé par la délinquance locale et intra-universitaire. Néanmoins, les campus Saint-Charles et Luminy contiennent un peu moins d'étudiants plusieurs fois victimes de diverses victimations (prévalence de la multivictimation) quand Saint-Jérôme montre plutôt des étudiants victimes à plusieurs reprises au cours de l'année universitaire.

Concernant l'intégrité morale, on recense une plus grande atteinte sur les étudiants à Saint-Charles devant Saint-Jérôme puis Luminy. Ce type de victimation a trait *primo* aux injures et aux menaces verbales et *secundo* aux discriminations (*cf.* détail des victimations ci-après). Pour cette dernière victimation, on peut suggérer à l'instar de Ferry et Tenret (2017) que les inégalités de traitement ont un lien avec l'expérience universitaire et notamment le niveau d'intégration des étudiants, mais il est difficile de déterminer le sens de la causalité (Ferry et Tenret, 2017, p. 5). Les personnes subissant des violences physiques sont très peu nombreuses, voire inexistantes, sans

réelle distinction des taux de prévalence entre les trois campus. Le positionnement géographique du campus de Luminy servirait-il à comprendre la moindre atteinte aux personnes ? L'éloignement vis-à-vis du centre-ville, la difficulté d'accès ou encore une surveillance moins importante qu'ailleurs seraient-ils des raisons suffisantes ? Les incivilités sont-elles plus présentes dans les centres urbains ? Toutes les questions que nous soulevons trouveront des réponses plus loin dans le texte, notamment lorsque seront abordés les résultats de l'étude qualitative (partie III.).

En outre, si notre étude interroge les actes de violence verbale et physique, nous n'avons pas négligé les atteintes aux biens. Le campus Saint-Jérôme, puis celui de Luminy sont ceux qui cumulent le plus de victimes de vols d'objets dans ou sur la voiture. Néanmoins, les victimes d'actes de vandalisme sur ces mêmes types de bien de consommation sont en proportion plus grandes à Luminy. Doit-on y voir un lien avec la capacité des parkings ? C'est possible puisque Luminy possède la plus grande envergure en termes de stationnements. Mais une autre liaison pourrait être établie avec le fait que les parkings de Luminy accueillent des étudiants, des personnels, ainsi que des touristes (départ de ballades dans le parc des Calanques). Si notre hypothèse est exacte, les actes de vandalisme sur les véhicules pourraient n'être que le simple reflet de mauvais conducteurs égratignant un autre véhicule à proximité. Dit autrement, même si sur les trois campus des étudiants usent d'un véhicule personnel, les campus de Luminy et de Saint-Jérôme, à la différence de Saint-Charles, possèdent des parkings étudiants très grands, ouverts au public et non sécurisés ; éléments environnementaux qui favorisent le développement de ce genre d'incidents. Pour autant, c'est aussi l'utilisation plus massive d'un véhicule sur les terrains 1 et 3 qui semble, pour une part, expliquer qu'on y retrouve davantage d'étudiants victimes d'atteintes aux voitures, motos et scooters.

Outrepassant cette analyse rudimentaire, ou cette sorte de défrichage initial, nous voulons affiner le propos en étudiant les victimations enregistrées sur les trois terrains investigués. Il s'agira entre autres de comprendre pourquoi, et comment, certaines victimations sont plus présentes ici ou là au sein de notre échantillon. Mais avant d'analyser chaque victimation, nous voulons apporter une nuance. La victimation est en partie relative, au sens durkheimien du terme, puisqu'elle se déroule dans l'interaction. En effet, lorsque l'un des Pères fondateurs de la sociologie écrit au sujet du crime qu'il correspond à « tout acte qui, à un degré quelconque, détermine contre son auteur cette réaction caractéristique qu'on nomme la peine » (Durkheim, 2007 [1893], p. 35) – cette offense aux sentiments collectifs (*Ibid.*, p. 47) –, il met le doigt sur cette relativité. Par analogie, les discriminations, les injures et menaces verbales entretiennent avec la victime une part de subjectivité (Zauberman, Robert et Pottier, 2004) qu'il convient d'interroger. Ainsi, nous avons considéré que « l'insulte existe quand on se sent insulté » (Moïse, 2011, p. 30). Dans cette même idée, « l'insulte est difficilement cernable du strict point de vue linguistique, car elle emprunte une variété de formes » (Rosier, 2009, p. 42).

I- 3. Étude des victimations

D'une manière générale, les étudiants de l'échantillon de Luminy sont davantage victimes de vols d'objets en rapport à leur véhicule tandis que les étudiants de Saint-Charles sont plus sujets aux injures et menaces verbales, à Saint-Jérôme également comme nous avons commencé à l'expliquer. Ensuite, bien que les étudiants de Saint-Charles utilisent proportionnellement autant la voiture pour se rendre sur le campus que ceux de Saint-Jérôme et Luminy (effectif d'étudiants plus nombreux), ce dernier étant plus isolé, partagé avec des touristes et moins surveillé, il semble plus propice à la

fois à ce genre de délinquance d'où le nombre qu'on imagine plus important d'incidents de conduite ou d'accrochages.

I- 3.1. Campus de Luminy

Les résultats de notre étude quantitative montrent que le taux de victimes en général est faible au regard de l'enquête réalisée en population générale à Marseille sur la période 2012-2013 où le taux de victimes culmine à 54% (partie IV.) (Mucchielli et Raquet, 2014). Par ailleurs, le cumul de victimations (Bon, Castelbajac de, Robert, Zauberman et Névanen, 2011, p. 51) (ou la multivictimation) demeure faible à Luminy. En omettant désormais les violences physiques (prévalence très faible), il apparaît nécessaire de détailler les trois catégories de victimation dont les effectifs sont suffisamment conséquents pour mener une analyse.

I- 3.1.1. Discriminations

Les discriminations constituent un type de victimation questionné de façon originale dans les enquêtes de victimation développées par l'ORDCS (Mucchielli et Raquet, 2014) auxquelles j'ai participé. Ces trois enquêtes réalisées sur des campus universitaires marseillais confirment le bien-fondé de cette évolution apportée aux questionnaires. Entre 4% et 8% des étudiants interrogés à Luminy (environ 6%) se disent en effet victimes d'actes de discriminations, ce qui en fait la victimation la plus recensée en termes d'effectifs⁶⁴. Pour la moitié de ces victimes, la discrimination n'est survenue qu'une seule fois, mais pour environ un tiers la victimation s'est répétée (jusqu'à trois fois ou plus). Par conséquent, le taux de multivictimation en matière d'actes discriminatoires est assez important. De plus, les étudiants de l'enquête sont discriminés largement dans le cadre de l'interconnaissance : 41% des victimes affirment que ces agissements émanaient d'un autre étudiant, et pour 79% d'une personne connue de vue. L'alternance jour nuit ne semble pas avoir d'effet sur ce type de victimation. Contrairement à une croyance bien répandue, nombre d'actes délictueux sont perpétrés en plein jour – et même en présence de témoins, silencieux ou non – bien que la luminosité ait un impact sur les peurs ressenties et exprimées⁶⁵ comme nous le verrons en abordant le sentiment d'insécurité chez les étudiants. De fait, ces discriminations, qui concernent en premier lieu le sexe puis la couleur de peau, surviennent dans les lieux les plus concentrés, là où les flux sont intenses (restaurant universitaire, cafétéria, cité universitaire). Les données recueillies infirment par conséquent l'hypothèse d'actes survenant dans des lieux isolés. Plus généralement, on peut penser que ce type de victimation se relie au mode de vie des jeunes (sociabilité généralement assez intense, sorties diverses, fréquentation de lieux culturels et musicaux, etc.). Ils y sont donc potentiellement plus exposés.

Les données exploitées issues du questionnaire, couplées aux entretiens de terrain, ont montré que le sexisme est une discrimination qui atteint presque exclusivement les femmes. Nous entendons par sexisme toute attitude de discrimination basée sur le sexe des personnes. Autrement dit, c'est le fait d'avoir une attitude hostile à l'égard du sexe opposé, une sorte de relation

⁶⁴ À titre de comparaison, en 2016, plus d'un étudiant interrogé sur cinq déclare avoir été traité moins bien que ses camarades (Cordazzo, 2016, p. 8).

⁶⁵ Pour une explication des liens entre éclairage et sécurité dans les villes voir : Mosser, S. (2007). Éclairage et sécurité en ville : l'état des savoirs. *Déviance et Société*, vol. 31, (1), 77-100.

hiérarchique qui introduit un lien asymétrique entre les sexes. Des chercheurs américains se sont intéressés à la relation entre la victimation et la peur du crime sur les campus en abordant la question du genre. Les résultats indiquent que les femmes sont plus apeurées que les hommes (Fox, Nobles & Piquero, 2009) et sont plus sujettes à adopter des comportements d'autoprotection (Woolnough, 2009). Dans ce cas, le terme « sexe » ne se réfère plus au sexe biologique, mais à la construction sociale du genre féminin et du genre masculin. En Europe, Condon, Lieber et Maillachon estiment que la vulnérabilité des femmes ne va pas de soi, mais procède d'une construction sociale, c'est « le reflet des relations asymétriques entre les sexes » (2005, p. 269) et les femmes mettent en œuvre des manœuvres pour éviter ce qu'elles envisagent dangereux lors de sorties solitaires, essentiellement nocturnes.

Ces actes de discrimination subis par les étudiants interrogés, pour plus de la moitié, ne sont pas dénoncés (peut-être par peur, ignorance, indifférence, voire hostilité à l'encontre de l'État et de sa police). Le sexisme, qui repose sur un système de croyances bien ancrées dans l'individu dès la socialisation primaire, résulte souvent d'interactions verbales entre pairs. Dans notre société, une large part des victimations est tue, surtout lorsqu'elles paraissent peu graves aux yeux de la victime ou difficiles à énoncer. Concernant ce dernier point, des résultats similaires ressortent également d'une étude menée par Rizk en 2011. En effet, le taux de plainte s'élève à 20%. Ce chiffre ne doit pas nous étonner entendu que le fait de porter plainte n'est pas systématique selon la victimation subie. Des recherches ont montré qu'une partie plus ou moins conséquente de « la » délinquance n'est pas comptabilisée dans les statistiques de police et de gendarmerie, parce qu'elles enregistrent seulement les plaintes, mais le dépôt de plainte est inégal suivant le type de victimation. Pour le dire autrement, il existe des déterminants du taux de plainte et le type de victimation subie distance de loin le profil de la victime (Chaussebourg, Creusat, Carrasco, 2011). Cette étude montre notamment que « *les cinq types d'atteintes personnelles, hors agressions sexuelles et au sein du ménage, observées dans les enquêtes Cadre de vie et sécurité (CVS) de l'Insee sont les vols personnels et tentatives, avec et sans violence, les violences physiques, les menaces et injures. Elles présentent des taux de plainte extrêmement différents, de 3% pour les injures à 42% pour les vols avec violences* » (Ibid., p. 107). D'une part, la contrainte administrative de la déclaration fait que pour être remboursé (d'un vol ou d'un cambriolage, etc.) par les compagnies d'assurance, il est obligatoire de porter plainte. D'autre part, le fait de porter plainte pour certains types d'agressions (comme les violences sexuelles ou les violences conjugales) n'est pas automatique (Mucchielli, 2010). Dans notre société, une grande partie des victimes reste silencieuse, c'est-à-dire sans comptage ni réponse institutionnelle. Nous vérifierons par la suite ces affirmations en disséquant les comportements des victimes d'autres actes de délinquance subis.

Pour finir, si les femmes subissent *ordinairement* un vocabulaire sexiste dans les interactions quotidiennes, nous verrons que les peurs féminines doivent être regardées à l'aune de notre société patriarcale.

La couleur de peau est le second attribut discriminant dénoncé par les enquêtés. Il s'agit ici de racisme même si l'auteur du fait ne l'entend peut-être pas comme tel. Ce type d'attitude discriminatoire soulève en conséquence la problématique du racisme « ordinaire » qui déborde largement la sphère universitaire conçue comme le lieu d'une relative diversité sociale, ethnique et culturelle, de l'expérience quotidienne de l'altérité. A. Rea et M. Tripier le caractérisent ainsi : « Si les discriminations supposent un rapport de pouvoir et de domination, le racisme ordinaire renvoie

à la sphère des attitudes et des opinions, et se décline différemment selon les milieux sociaux » (Rea et Tripiier, 2008, p. 74). C'est dans les interactions ordinaires que s'exprime ce type de racisme. À ce titre, un travail récent à partir d'une recherche qualitative et comparative entre Paris et Bogotá, O. Quintero (2013) tend à montrer qu'au sein des universités françaises, les étudiants noirs subissent une discrimination raciale trop souvent minorée par les institutions. D'une manière générale, les discriminations se dressent en quatrième position (environ 8% des enquêtés) des victimations dénoncées lors d'une enquête par les habitants de Marseille entre 2012 et 2013, et en premier lieu en raison de la couleur de peau. On voit que même si ces comportements répréhensibles par la loi sont présents l'échelle de la ville, l'université reste un lieu apparemment moins touché, et donc quelque peu préservé. Nous vérifierons cette hypothèse dans notre dernière partie.

I- 3.1.2. Injures et menaces verbales

Ces catégories utilisées en sociologie de la délinquance sont avant tout l'affaire des linguistes, notamment pour ce qui est question des injures. Sur l'échelle de gravité, l'injure apparaît moins grave que la menace en termes d'intensité de l'agression verbale. Néanmoins, les injures posent des problèmes de définition du fait qu'elles procèdent d'une recatégorisation de l'injurié(e) qui s'attaque à l'image de soi et reste liée à la symbolique de la joute oratoire manifestant *a priori* une certaine violence, mais pouvant aussi être conçue comme un jeu d'interactions rituelles où le langage prend la forme d'une arme sociale (Lepoutre, 1997). En réalité, ce rapport à la violence verbale renvoie à la notion de *Face Threatening Acts*⁶⁶ (FTAs) popularisée par Penelope Brown et Stefen C. Levinson (Brown & Levinson, 1987), prenant appui sur les travaux de E. Goffman dans la *Mise en scène de la vie quotidienne* (1973). Selon eux :

« Les actes accomplis au cours d'une interaction verbale constituent des menaces potentielles pour la face positive (le narcissisme), ou pour la face négative (le territoire) de leur énonciateur ou de leur destinataire. L'injure, qui ferait perdre la face à l'injurié autant qu'à l'injuteur, lequel enfreint un tabou ou tout simplement se laisse porter par sa mauvaise humeur, relèverait donc d'un type de FTAs, s'apparentant ainsi à la critique, à la réfutation, au reproche, à la moquerie ou au sarcasme » (Kerbrat-Orecchioni, 1990, p. 158).

Ce second type d'incivilité qui rassemble les victimes d'« injures ou menaces verbales » entre 3% et 7% de la population étudiante interrogée (5% en moyenne) sur l'année universitaire 2012-2013 a lieu davantage l'après-midi et ne s'est reproduit que pour un tiers des victimes. La plupart du temps, il s'agit d'injures et non de menaces (17%). Lorsque l'agression verbale est avérée du point de vue de la victime, les auteurs agissent davantage en groupe, autrement dit avec la force du nombre ou encore l'effet de bande. La majorité d'entre eux, dans un quart des cas connus de leur victime, n'étaient pas armés lors de l'agression (71%). Contrairement aux agressions, à Luminy les injurieurs font figure d'étrangers au campus, ou du moins de personnes extérieures au cercle de sociabilité universitaire élargi.

Tout comme pour les discriminations, ces incivilités sont passées sous silence et ne font l'objet d'aucun enregistrement ni auprès des services de police (CNCDH, 2017) ni auprès des services

⁶⁶ Ou « Acte menaçant pour les faces » dans la traduction française.

centraux du campus. Nous pouvons dans ce cas invoquer les mêmes raisons que pour les discriminations qui poussent les individus à se taire.

I- 3.1.3. Vol(s) (ou tentatives) avec ou sans violence d'objet(s) personnel(s)

Cette victimation est de faible ampleur durant la période à laquelle nous nous sommes intéressés (2012-2013). À nouveau, elle concerne entre 3% et 7% de la population interrogée (environ 5%). Dans plus de deux tiers des cas, le vol (ou la tentative) est effectué sans usage de la force (77%), par un inconnu (86%) et dans le courant de la journée. Une fois encore, la nuit n'est en rien un facteur évident favorisant ce type de délinquance sur nos terrains de recherche. En outre, les vols ont tendance à se concrétiser à l'abri des regards. Néanmoins, il est intéressant de noter que la réalisation n'est pas systématique (32,5% des vols sont effectifs). On observe qu'une petite moitié de ces vols ont lieu aux alentours des parkings et des arrêts de bus, par conséquent dans des zones reculées du reste de la vie universitaire et de fait plus propices à ce type d'exaction. Les agresseurs agissent le plus souvent sans armes et à plusieurs. Il peut dans ce cas s'agir de rackets comme de simples vols réalisés par des pickpockets. Contrairement aux deux types de victimation précédents, dans ce cas précis, le taux de plainte grimpe à 25% compte tenu du fait qu'il s'agit majoritairement de tentatives. Mais dans tous les cas, les victimes se tournent d'abord vers la police ou la gendarmerie, puis vers les services centraux de l'Université.

I- 3.2. Le campus Saint-Charles

Tout d'abord, le taux de victimes est à Saint-Charles légèrement plus important que sur Luminy. En effet, sur le deuxième terrain l'ordre des victimations est en partie permuté. Par ordre de poids, on retrouve premièrement les victimes d'« injures ou menaces verbales », deuxièmement de « discriminations », enfin, loin derrière, de « vols ou tentatives de vols d'objets dans ou sur le véhicule ». Nous détaillerons séparément les deux premières victimations recensées en laissant de côté la troisième (effectifs insuffisants pour mener l'analyse).

I- 3.2.1. Injures ou menaces verbales

Prédominant à Saint-Charles, ce type d'atteinte englobe 61% des victimes, et ce, toutes victimations confondues. Une courte majorité des victimes d'injures et de menaces verbales uniquement l'ont été à au moins deux reprises durant la période 2012-2013. Néanmoins, ces étudiants victimes sont plus sujets aux injures (53%) qu'aux menaces verbales (31,4%). Ces incivilités ont eu lieu, à proportion quasi égale, à l'heure du déjeuner (27%), dans l'après-midi (27%) et en soirée (25%). Par conséquent, aucune opposition jour/nuit sur ce type de victimation n'est à rechercher. Elles se sont produites sur le parc de stationnement étudiant, ou bien plus fréquemment (deux fois plus en réalité) en chemin ou aux abords de l'université. On peut donc poser l'hypothèse qu'il s'agit d'incivilités quotidiennes. Le parking étudiant étant exigu, il est parfois difficile d'en sortir, des heurts peuvent alors advenir. De même pour les injures ou menaces qui se sont déroulées en chemin, l'on peut penser qu'il s'agit là également d'incivilités entre automobilistes, entre piétons ou encore usagers des transports en commun (trafic dense, gare Saint-Charles à proximité). De fait, le

taux d'incidence des injures ou menaces verbales hors des salles de cours et des bâtiments universitaires est de 66%. Des études américaines ont d'ailleurs montré que les incidents hors campus sont relativement plus violents et plus fréquents que les incidents sur le campus (Hart & Miethe, 2011). Il ne faut donc pas négliger l'impact des incidents, mais simplement faire remarquer que le campus est un espace qui sauvegarde en grande partie, et à première vue, l'intégrité physique et morale des étudiants. Lorsqu'il y a agression verbale, c'est l'effet de groupe (63% des cas) qui prime. Les victimes restent majoritairement silencieuses sans doute parce qu'elles considèrent l'incident comme peu grave ou parce que la plainte semble synonyme d'inutilité. L'idée que porter plainte contre un acte de discrimination ou une agression verbale a peu de chance de déboucher sur une enquête de la part des services de police et de gendarmerie nationale est certainement dans l'esprit de la personne agressée. En effet, le taux de plainte est relativement insignifiant lorsqu'il s'agit de propos oraux (Chaussebourg, 2010). Si seul 1% des victimes d'injures ou de menaces verbales dans notre population interrogées à Saint-Charles se rend au commissariat, 20% d'entre elles préviennent un agent de sécurité.

I- 3.2.2. Les discriminations

Sur ce même terrain, les étudiants discriminés, moitié moins nombreux que ceux injuriés, représentent le deuxième type de victimation auquel notre échantillon est confronté à Saint-Charles. La discrimination a généralement lieu dans l'après-midi et concerne d'abord le sexe (41,3%), puis la couleur de peau (24%), constat identique à Luminy. Ce qui nous permet de dire que le sexisme est largement sous-estimé lorsqu'on aborde les discriminations, ici encore. Les discriminations peuvent se produire plusieurs fois sur une même personne (32% ont été victimes deux fois et 31% trois fois et plus) sans pour autant parvenir à une forte visibilité institutionnelle. Le taux d'incidence apparente⁶⁷ s'élève à seulement 10%. Le plus souvent, les agresseurs sont des inconnus (51% des cas) qui agissent en petits groupes. S'agit-il d'un accommodement des personnes subissant le racisme et le sexisme ordinaire de la société française qui annihile la volonté du plaignant de dénoncer les faits ?

I- 3.3. Le campus Saint-Jérôme

Les victimations rencontrées sur notre troisième terrain d'étude ne sont pas identiques aux deux autres, surtout dans les proportions. En effet, les étudiants victimes de discriminations s'effacent quelque peu pour laisser place à deux autres victimations proportionnellement plus importantes. Nous allons à présent détailler les deux principales victimations déclarées puisque les effectifs ne sont suffisants pour mener cette analyse que sur les « injures ou menaces verbales » et « vols ou tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture ».

I- 3.3.1. Injures ou menaces verbales

L'enquête a révélé que cette catégorie de victimation représentait la première atteinte morale ou psychologique chez les étudiants interrogés à Saint-Jérôme sur l'année universitaire 2014-2015, les touchant à hauteur de 12%. Une très large moitié des victimes l'a été à deux reprises, le restant

⁶⁷ Volume de la victimation reportée aux autorités.

se répartit entre celles touchées une seule fois (29,9%) et celles dénonçant une récidive sur leur personne pouvant être égale ou supérieure à trois fois (5,9%). Ce type de victimation se concentre globalement aux alentours des parkings et des arrêts de bus, même si quelques cas isolés sont recensés à l'approche des bâtiments universitaires. Sur ce campus, comme sur les deux premiers, les abords font office de lieux privilégiés des agresseurs. Ces données nous laissent penser qu'il s'agit d'agressions verbales et d'injures qui se déroulent dans une certaine mesure entre population étudiante et population générale (piéton, usager des transports par exemple), et non uniquement entre usagers du campus. Ce dont on est certain, c'est que l'agresseur est inconnu de la victime dans plus de 90% des cas. Dans le détail, plus d'un tiers des étudiants font référence à des gestes obscènes, un autre tiers déclare pâtir d'injures sans plus de précisions. Le tiers restant rassemble les étudiants ayant subi, dans un ordre décroissant, des menaces (22%), des regards menaçants (8%) et des menaces de mort (5%). Dans une égalité statistique parfaite, les agresseurs agissent soit en solitaire, soit au sein d'un groupe, mais ne sont ni armés ni accompagnés d'un chien (modalités de réponses possibles dans le questionnaire).

I- 3.3.2. Vol(s) (ou tentatives) d'objet(s) dans ou sur la voiture

Les voitures, disposées sur les parkings dans et aux abords du campus universitaire, sont une cible particulière à Saint-Jérôme. En d'autres termes, il paraît plus probable de voir son véhicule sujet à un larcin sur ce campus que sur les deux autres. En effet, environ 23%⁶⁸ des étudiants s'en disent victimes. Ici sont rassemblés les délits allant du vol d'objet(s) sur le véhicule au vol d'objet(s) dans l'habitacle. Le matin semble être une période plus à risque pour les biens motorisés en question, bien que la nuit tombée les favorise également. Effectivement, les différents vols déclarés sur (et dans) le véhicule durant l'après-midi représentent moins de 28%. Pour autant, ces vols ne sont parfois que des tentatives (20% des cas) ; ce sont sans doute les marques laissées sur le véhicule qui conduisent le propriétaire à cette conclusion. Mais, majoritairement, il apparaît que ce sont clairement des biens se trouvant dans le véhicule qui ont été touchés (54,5% des cas de vol avéré) plutôt que le véhicule lui-même (45,5%). Si les victimes se tournent minoritairement vers les services de police et de gendarmerie pour déposer une plainte ou une main courante (taux d'incidence apparente à 36%), elles ont encore moins recours aux services centraux de l'université pour signaler le délit (taux d'incidence apparente à 7%). Doit-on y lire un manque de confiance envers les institutions (« qu'est-ce que la police peut-elle faire ? »), ou simplement la marque d'une trop faible valeur de l'objet dérobé pour investir du temps dans la dénonciation dudit vol ? Rappelons qu'il s'agit parfois d'une tentative de vol, ce qui expliquerait le faible taux de plainte. Le fait est que sans une enquête de victimation, la proportion de ce type de délit resterait largement sous-estimée.

L'étude des victimations nous donne également la possibilité de faire apparaître les profils des différentes victimes, mais aussi d'apprécier le sentiment d'insécurité à travers le cadre de vie et les peurs ressenties. En nous appuyant sur les victimations déclarées, nous avons recherché l'existence de corrélations statistiques entre d'un côté les variables sociodémographiques et

⁶⁸ Les taux sont calculés uniquement sur les étudiants possédant une voiture pour se rendre sur le campus, 144 personnes.

environnementales et, de l'autre, les victimes, afin de connaître leurs profils sociologiques. À la différence des enquêtes de délinquance par autodéclaration, les enquêtes de victimation « s'intéressent aux infractions et aux circonstances de leur réalisation à partir du témoignage des victimes » (Roché, 2003, chapitre 2). Elles n'apportent pas d'informations sur le délinquant en tant que tel, sauf lorsque la victime (re)connaît ou entrevoit l'auteur des faits. Mais, « elles permettent de connaître le profil sociodémographique et le style de vie des victimes ainsi que les contextes matériels et relationnels » (*Ibid.*).

II- Qui sont les victimes ?...⁶⁹

Nous nous sommes jusqu'ici largement intéressés aux actes de délinquance et d'incivilité subis par les victimes de notre échantillon en laissant de côté leurs caractéristiques sociologiques et sociodémographiques. Ceci a eu comme conséquence de masquer une part de la réalité qui fait que les victimes ne sont sociologiquement pas identiques d'un campus à l'autre et représentent des strates spécifiques de la population qu'il s'agit maintenant d'étudier. En d'autres termes, la délinquance touche de manière inégalitaire les étudiants des campus.

Dans cette sous-partie, nous rendons compte des résultats des analyses statistiques portant cette fois sur les caractéristiques des victimes afin d'en tirer quelques enseignements. Afin de restituer la totalité du cheminement de notre analyse statistique, nous présentons tout d'abord le résultat des tests d'indépendance, puis celui des régressions logistiques.

Dans un souci de visibilité et dans la perspective comparatiste que nous nous sommes fixée, nous reprendrons la même présentation pour chacun des trois terrains d'enquête. Cette méthode nous permettra en conclusion de mettre en exergue les éléments et caractéristiques qui à la fois rassemblent et distinguent nos terrains.

II- 1. ...à Luminy : toutes victimations confondues

II- 1.1. Test d'indépendance

L'effectif des victimes par victimations étant assez maigre, nous allons présenter les profils des victimes en général, c'est-à-dire toutes victimations confondues. À partir des premiers résultats observés (*cf.* parties précédentes), nous avons cherché s'il existait des liens entre les victimes et les différentes variables : des variables sociodémographiques et des variables d'environnement.

Pour trouver des variables explicatives aux taux de victimes, nous avons eu recours à ce que l'on appelle des tris croisés et au test du Khi2. Le tri croisé et le test du Khi2 permettent de mettre en évidence l'existence (ou non) de corrélations entre deux variables aléatoires (Annexe 2). Pour le dire autrement, le test d'interdépendance donne la possibilité de déterminer, d'après les résultats issus

⁶⁹ Les détails des calculs se trouvent en annexes (Annexe 5 à Annexe 7 et Annexe 9), y compris le calcul des *Odds ratio*, notamment pour les victimes « toutes victimations confondues ».

de notre questionnaire, si la valeur observée d'une variable dépend (ou non) de la valeur observée d'une autre variable. À l'issue de ce test, nous pouvons dresser un « profil de victime » regroupant toutes les victimations enregistrées (Annexe 5).

Dans un premier temps, nous énoncerons les différentes variables qui ont servi à étudier les liaisons statistiques, premièrement les variables sociologiques, et deuxièmement les variables qui agissent sur le sentiment d'insécurité et les peurs ressenties. Puis, dans un second temps, nous énumérerons les corrélations effectives avant de, *in fine*, dresser le profil des victimes. La présentation de chacun des terrains suivra la même logique.

Les variables sociodémographiques testées sur les victimes sont les suivantes : le sexe, l'âge, la ville de résidence, si l'étudiant réside ou non sur le campus, le cursus en cours, si l'étudiant bénéficie ou non d'une bourse, s'il perçoit un revenu.

Les variables testées sur la peur et le sentiment d'insécurité sont comme suit : les problèmes de drogue sur le campus, les problèmes d'actes de vandalisme sur le campus, la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts sur le campus, l'éclairage, le sentiment de peur sur le campus en journée, le sentiment de peur sur le campus le soir, la peur dans les transports en commun pour se rendre sur le campus.

Nous avons pu établir une corrélation avec : l'âge, le niveau d'études en cours, les actes de vandalisme sur le campus, l'éclairage sur le campus et la peur le soir sur le campus⁷⁰. L'ensemble de ces tests permet de mettre en évidence une série de liaisons statistiques, qui ne sont toutefois en aucun cas des explications comme nous le verrons au point suivant.

Concrètement, les 25-29 ans sont surreprésentés parmi les victimes, en effet ils sont 35% à avoir été victimes alors qu'ils ne représentent que 10% des étudiants de la population. Ensuite, on remarque que plus le niveau de diplôme est élevé, plus les étudiants se déclarent victimes, illustré par le fait que 29% des étudiants inscrits au niveau bac+5 se sont déclarés victimes alors qu'ils ne représentent que 18,5% de l'effectif total d'étudiants. Puis, 60% des victimes estiment que les actes de vandalisme sur le campus sont assez, voire très importants, alors qu'uniquement 42% des étudiants font une déclaration similaire. Aussi, une victime sur cinq n'est pas du tout satisfaite de l'éclairage sur le campus (22%) alors que les étudiants n'étant pas du tout satisfaits par l'éclairage représentent 16%. Enfin, 23% des victimes ont souvent ou toujours peur sur le campus le soir alors que les étudiants ayant déclaré avoir souvent/toujours peur le soir sur le campus sont seulement 11%.

⁷⁰ Les variables testées et qui n'apparaissent pas cette liste sont donc considérées comme non significatives. Il en sera de même pour les deux autres terrains de recherche qu'il s'agisse des étudiants ou des personnels de l'université. Le lecteur pourra les retrouver en détail dans les annexes.

II- 1.2. Régression logistique

La régression logistique est une technique qualifiée de prédictive. Elle ambitionne d'élaborer un modèle permettant d'expliquer les valeurs prises par une variable cible qualitative à partir d'un ensemble de variables explicatives. Pour ce faire, nous avons eu recours à un (re)codage. En définitive, trois variables ressortent de manière significative dans le modèle de régression logistique : l'âge, les actes de vandalisme, l'éclairage sur le campus. Premièrement, les 25-29 ans sont sept fois plus susceptibles d'être victimes que les moins de 20 ans. Ensuite, la perception de l'environnement par les victimes est elle aussi particulière. En comparaison avec la population globale étudiée, ces dernières estiment davantage que les actes de vandalisme sur le campus sont importants, que l'éclairage n'est pas satisfaisant et ont plus souvent peur en se déplaçant à la nuit tombée. Pour le dire autrement, les étudiants qui qualifient les actes de vandalisme d'importants, sur le campus et dans le quartier, ont 2,5 fois plus de chances d'être victimes que ceux les jugeant minimes. Enfin, les étudiants éprouvant une peur prononcée lors des déplacements nocturnes sur le campus ont presque 3 fois plus de chances d'être victimes que les non apeurés.

Variables	Modalités	Part des victimes
Peur le soir sur le campus	Jamais/Quelquefois	18,26%
	Souvent/Toujours	41,37%
Les actes de vandalisme sont un problème sur le campus...	Pas/Peu important	13,50%
	Assez/Très important	28,18%
Âge	Moins de 20 ans	7,82%
	20-24 ans	21,06%
	25-29 ans	35,05%
	30 ans et plus	6,82%

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013.

Note de lecture : Ce tableau indique la part des victimes pour chaque modalité. Par exemple, sur 100 personnes de moins de 20 ans, 7,82 ont été victimes d'acte de vandalisme sur leur véhicule.

Tableau 32 : Variables significatives dans le modèle de régression logistique de l'ensemble des victimes à Luminy. Année universitaire 2012-2013

II- 2. ...à Saint-Charles

Au regard de notre effectif de victimes, nous pouvons de prime abord dresser un profil des victimes d'« injures ou menaces verbales », une victimation courante comme nous l'avons signalé en amont. Après avoir essayé de dresser un profil des victimes de « discrimination », aucun lien statistique n'a pu être établi, sans nul doute en raison de la faiblesse des effectifs de ce type de victimes. Néanmoins, nous allons étudier un « profil de victime » général, c'est-à-dire un profil qui amalgame toutes les victimations déclarées.

II- 2.1. Victimes d'injures ou de menaces verbales

II- 2.1.1. Test d'indépendance

Les variables sociodémographiques testées sont : le sexe, l'âge, la ville de résidence, si l'étudiant réside ou non sur le campus, le cursus en cours, si l'étudiant bénéficie ou non d'une bourse, s'il perçoit ou non un revenu.

Les variables testées concernant la peur et le sentiment d'insécurité sont : les problèmes de drogue sur le campus, les problèmes d'acte de vandalisme sur le campus, la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts sur le campus, l'éclairage sur le campus, le sentiment de peur sur le campus en journée, le sentiment de peur sur le campus le soir, la peur dans les transports en commun.

Les variables concernant les autres victimations sont : les actes de vandalisme sur véhicule, les vols d'objets personnels, les discriminations et les violences physiques.

Finalement, une série de liens a pu être établie avec : le sexe, l'âge, le niveau d'études en cours, le fait d'avoir une bourse ou non, le problème de la drogue sur le campus, les actes de vandalisme sur le campus et le fait d'avoir été victime ou non d'acte de vandalisme sur un véhicule. Nous nous permettons de rappeler que ces liaisons statistiques n'ont pas valeur d'explications, mais montrent seulement l'existence de corrélations (Annexe 7).

En premier lieu, les femmes sont surreprésentées chez les victimes : 71% de victimes féminines alors que l'on ne dénombre que 52% d'étudiantes sur le campus. En deuxième lieu, les moins de 20 ans sont surreprésentés parmi les victimes : 14% alors qu'ils représentent seulement 8% des étudiants. Les 30 ans et plus sont également surreprésentés, 26% contre 15% des 30 ans et plus inscrits à Saint-Charles. En troisième lieu, les étudiants en bac+3 sont surreprésentés parmi les victimes : 40% contre 26% ; les étudiants en bac+5 le sont eux aussi, 13% contre 6,5%. En quatrième lieu, les boursiers sont surreprésentés parmi les victimes : 57% de victimes boursières contre 31% de boursiers sur le campus. 32% des victimes estiment que la drogue sur le campus est un problème assez, voire très important, alors que seulement 20% de l'échantillon fait la même déclaration. 84% des victimes estiment que les actes de vandalisme sur le campus sont assez/très importants, alors que 58% des étudiants interrogés déclarent de même. 9% des victimes d'actes de vandalisme sur leur véhicule ont également été victimes d'injures ou menaces verbales, alors qu'il n'y a que 2% d'actes de vandalisme sur ce type de bien.

II- 2.1.2. Régression logistique

Quatre variables ressortent comme significatives dans le modèle de régression logistique : se voir octroyer une bourse ou non, les actes de vandalisme sur le campus, puis le fait d'avoir été victime d'actes de vandalisme sur son véhicule et enfin l'âge.

En conséquence, les boursiers ont 3 fois plus de chances d'être victimes d'injures ou menaces que les non-boursiers. Cette donnée confirme un lien entre la précarité financière et l'expérience de la victimation, liaison mise en lumière dans d'autres recherches (Scherer, 2010), notamment concernant le faible niveau de ressources chez les étudiants et les jeunes diplômés (Robert, Pottier et Zauberman, 2003). Les victimes d'actes de vandalisme sur leur véhicule ont 11 fois plus de chances

d'être également victimes d'injures ou menaces verbales. Les étudiants qui déclarent que les actes de vandalisme sur le quartier sont « assez ou très importants » ont 4 fois plus de chances d'être victimes que ceux les qualifiant de « pas ou peu importants ». Les 30 ans et plus ont 4 fois plus de chances d'être victimes que les moins de 20 ans et les 25-29 ont presque 2,5 fois plus de chances d'être victimes que les 20-24 ans.

Variables	Modalités	Part des victimes
Bourse	Oui	25,3%
	Non	8,7%
Victime d'acte de vandalisme sur véhicule personnel	Oui	61,9%
	Non	12,4%
Les actes de vandalisme sont un problème sur le campus	Pas/Peu important	5,2%
	Assez/Très important	20,1%
Âge	Moins de 20 ans	23,3%
	20-24 ans	24,6%
	25-29 ans	1,8%
	30 ans et plus	14,3%

Source : ORDACS, enquête sécurité Saint-Charles, 2014.

Note de lecture : Ce tableau indique la part des victimes pour chaque modalité. Par exemple, sur 100 boursiers, 25 ont été victimes d'injures ou menaces verbales.

Tableau 33 : Variables significatives dans le modèle de régression logistique des victimes d'injures ou de menaces verbales à Saint-Charles. Année universitaire 2012-2013

II- 2.2. Les victimes : toutes victimations confondues

II- 2.2.1. Test d'indépendance

Les variables testées sont identiques pour les victimes d'injures ou menaces verbales (cf. II-2.1.1.).

Nous avons constaté un lien statistique entre les victimes et ces différentes variables : le sexe, l'âge, le niveau d'études en cours, le fait d'avoir une bourse ou non, le problème de la drogue sur le campus, les actes de vandalisme sur le campus, l'éclairage du campus et la peur de se faire agresser ou voler dans les transports en commun.

Il en ressort que les femmes sont surreprésentées parmi les victimes : 63% de victimes contre 52% de femmes sur le campus. Les moins de 25 ans sont également surreprésentés parmi les victimes : 78% de victimes contre 63% des moins de 25 ans. De même, on enregistre une surreprésentation des victimes inscrites en 3^e année de Licence : 38% de victimes contre 26% d'étudiants inscrits dans ce niveau d'étude. Dans la même idée, les victimes boursières sont surreprésentées : 51% contre 31% de boursiers. 31% des victimes déclarent que la drogue est un phénomène assez (ou très) important sur le campus, alors que l'ensemble des étudiants ayant utilisé les mêmes modalités de réponse représentent à peine 20%. 74% des victimes estiment que les actes de vandalisme sur le campus sont assez (ou très) importants, alors que l'ensemble se chiffre à hauteur de 58%. En outre, 58% des victimes estiment que l'éclairage sur le campus est peu (ou pas)

satisfaisant, alors que 39% des étudiants font une déclaration similaire. À ceci s'ajoute une surreprésentation des victimes qui se disent souvent (ou toujours) apeurées au sujet d'éventuels vols ou agressions pendant un trajet en transports en commun : 17% de victimes contre 9% dans l'ensemble de la population étudiante.

II- 2.2.2. Régression logistique

Trois variables émergent de manière significative dans le modèle de régression logistique : le fait d'avoir une bourse ou non, l'éclairage sur le campus et le problème de la drogue sur le campus.

Les étudiants boursiers ont 2 fois plus de chances d'être victimes que les non-boursiers. Les étudiants pour qui l'éclairage sur le campus est peu ou pas satisfaisant ont, quant à eux, 2 fois plus de chances d'être victimes que ceux déclarant l'inverse. Les étudiants qui qualifient les problèmes de drogue sur le campus d'assez et très importants ont 2 fois plus de chances d'être victimes que ceux n'accordant que peu d'importance à ce phénomène.

Variables	Modalités	Part des victimes
Bourse	Oui	36,9%
	Non	15,8%
Satisfaction de l'éclairage sur le campus	Oui	32,9%
	Non	15,5%
La drogue est un problème sur le campus	Pas/Peu important	19,3%
	Assez/Très important	34,7%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Charles, 2014.

Note de lecture : Ce tableau indique la part des victimes pour chaque modalité. Par exemple, sur 100 boursiers, 37 ont été victimes (toutes victimations confondues).

Tableau 34 : Variables significatives dans le modèle de régression logistique des victimes en général à Saint-Charles. Année universitaire 2012-2013

II- 3. ...à Saint-Jérôme : test d'indépendance et régression logistique

À partir des premiers résultats observés, nous avons cherché sur ce troisième et dernier terrain, si des liens existaient entre les victimes et les variables sociodémographiques et environnementales.

Le test du Khi2 ainsi que les tris croisés ont été appliqués de la même manière que pour les données concernant Luminy et Saint-Charles.

Notre échantillon de victimes étant numériquement faible, nous avons pris le parti de dresser uniquement le profil des victimes « toutes victimations confondues », c'est-à-dire un portrait général, et non des victimations une à une. De cette manière, nous pouvons nous appuyer sur des données qui ont sociologiquement et statistiquement du sens.

Les variables sociodémographiques testées sont les suivantes : le sexe, l'âge, la ville de résidence, si l'étudiant réside ou non sur le campus, le cursus en cours, si l'étudiant bénéficie ou non d'une bourse, s'il perçoit un revenu.

Les variables se rapportant à la peur et au sentiment d'insécurité testées ici sont : les problèmes de drogue sur le campus, les problèmes d'acte de vandalisme sur le campus, la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts sur le campus, l'éclairage sur le campus, le sentiment de peur sur le campus en journée, le sentiment de peur sur le campus le soir (Annexe 9).

Seuls deux liens résultent des tris croisés et tests du Khi², c'est-à-dire que le test du Khi² est significatif au seuil d'erreurs 5% pour seulement 2 croisements : le niveau d'études et la peur le soir sur le campus de Saint-Jérôme.

Dans le détail, il apparaît que les inscrits au niveau bac+4 sont surreprésentés chez les victimes : 31,4% alors qu'ils ne représentent que 15,6% de notre population. Ensuite, les inscrits en bac+2 sont aussi légèrement surreprésentés, 29,3% ont déclaré avoir été victimes alors qu'ils représentent 26,1%. À l'inverse, les bac+3, bac+5 et les doctorants sont sous-représentés parmi les victimes : 19,2% de victimes chez les bac+3 alors qu'ils représentent 25,1% dans le campus, 12,1% contre 19% pour les bac+5, et 7,6% contre 14,2% pour les doctorants. Enfin, 44,3% des victimes éprouvent un sentiment de peur assez fort en se déplaçant sur le campus à la nuit tombée alors que les étudiants ne sont que 27,2% à faire la même déclaration.

Nous rappelons que l'ensemble de ces tests concède l'existence de liaisons statistiques, pour autant, ces dernières ne peuvent atteindre le statut d'explications.

II- 4. Différentes victimes sur les campus

La victimation, ou autrement dit l'expérience personnelle de la violence morale, sociale ou physique, diffère d'un campus à l'autre. Premièrement, nous avons noté que si le campus de Saint-Jérôme affiche le plus fort taux de victimes sans distinction de gravité, nous montrerons par la suite que dans l'ensemble, le pourcentage des victimes reste mesuré au regard des taux de victimation en population générale découverts dans l'agglomération marseillaise (partie IV.). Deuxièmement, la violence physique est de loin l'exception sur l'ensemble des campus, elle est statistiquement quasi nulle (taux de prévalence proche de zéro). En effet, les étudiants victimes d'injures, de menaces verbales et de discriminations diverses constituent les catégories les plus importantes. Sur ce point, le campus de Luminy demeure davantage préservé. Certes, durant la période enquêtée, des vols (ou tentatives) d'objets personnels se sont produits. Mais contrairement aux clichés marseillais et le fameux « vol à l'arraché » qui a fait couler beaucoup d'encre ces dernières années⁷¹, ce qui caractérise ces vols c'est qu'ils ont lieu sans violence et en l'absence du propriétaire du bien convoité. Cette fois, Luminy affiche les taux les plus notables notamment concernant les dégradations sur les véhicules. Il nous a semblé que ces actes qualifiés de vandalismes sont en grande partie des actes

⁷¹ Il serait impossible de lister l'ensemble des articles de presse correspondant à ce type de vol, qui n'est pourtant pas spécifique à Marseille ; et c'est d'ailleurs les médias nationaux qui font état du plus grand nombre d'articles, loin devant les quotidiens régionaux. Néanmoins, le lecteur pourra se reporter à ces quelques exemples d'articles de journaux : « Marseille est-elle abandonnée à ses démons ? », *L'Express*, 22 octobre 2011 ; « Les vols de bijoux à l'arraché se multiplient », *Le Point*, 20 juin 2012 ; « Les voleurs s'arrachent les colliers en or », *Le Parisien*, 28 juin 2012 ; « Marseille : décès d'un adolescent après un vol à l'arraché », *Libération*, 26 août 2013.

non intentionnels sur un parking bondé et partagé avec des visiteurs du parc des Calanques. Les actes de violence, de très faible ampleur apparaissent plus nettement sur le campus Saint-Charles. Lorsqu'il s'agit des voitures, le campus Saint-Jérôme reste le premier touché quand Luminy est plutôt la cible des vols de deux roues. Dans l'ensemble, au regard du faible du taux de plainte, l'invisibilité de cette petite (voire très petite) délinquance est très dommageable à son éventuelle prise en charge tant par les services de police que par les services centraux de l'université.

En marge des victimations éprouvées dans la population étudiante, nous concentrons ci-après notre propos sur le sentiment d'insécurité qui mêle à la fois la perception du cadre de vie et ce que l'on appelle les peurs.

III- Le sentiment d'insécurité

L'insécurité est de fait l'absence ou le manque de sécurité. Par définition, la sécurité renvoie à la tranquillité, à l'absence de souci ou encore de danger, et caractérise une situation exempte de crainte chez un individu ou un groupe d'individus. On peut distinguer la sécurité subjective qui introduit les aspects psychologiques et la sécurité objective qui, elle, se concentre sur les causes et les effets. Le sentiment d'insécurité est conçu comme un ensemble de peur « à comprendre d'une part en fonction des caractéristiques individuelles des personnes, d'autre part de leur perception de leur environnement immédiat » (Mucchielli, Raquet et Saladino, 2013, p. 29) : le campus universitaire, ses abords, et les transports utilisés pour s'y rendre, notamment. Reprenant une distinction acquise de longue date par les chercheurs anglo-saxons et soulignée par S. Roché (1993, p. 146-154), nous rappelons que nous nous focalisons uniquement sur les peurs qui correspondent à l'appréhension d'une victimation tournée contre soi-même, et non sur les préoccupations concernant la thématique de la sécurité. À partir de là, comment mesurer ce sentiment ? D'un point de vue méthodologique, cela signifie passer des concepts aux indicateurs. De plus, le nombre d'indicateurs considérés doit être suffisamment important pour offrir une évaluation fiable.

Notre argumentation se découpera en trois points au cours desquels nous passerons en revue chacun des terrains en nous appuyant sur les données statistiques recueillies puis analysées. Pour chacun des terrains, nous étudierons la vie sur le campus et les peurs ressenties à l'aide de quelques indicateurs que nous avons construits puis recodés pour les besoins de l'enquête.

III- 1. Campus de Luminy

III- 1.1. Vie sur le campus

Notre questionnaire s'est borné à comprendre, à l'aide de quelques indicateurs⁷², la perception qu'avaient les individus de leur environnement. Nous savons désormais qu'un lien entre sentiment d'insécurité et perception de l'environnement est établi (Moser, 2004, p. 21 ; Rouleau, 1997). Comme nous les reproduisons ici, une à une, les questions posées recourent les éléments d'environnement qui ont une capacité d'influence sur le sentiment d'insécurité. Nous avons développé plusieurs thématiques et interrogé les étudiants en leur demandant à quel niveau ils situaient, sur leur propre campus, les « problèmes » de drogue, de vandalisme, de propreté et d'éclairage. Bien que la liste des éléments environnementaux affectant le sentiment d'insécurité soit longue, notre sélection tient compte de l'environnement universitaire.

Selon vous, sur le campus de Luminy, la drogue est-elle un problème... ?

	Fréquence	Pourcentage
...Pas important du tout	285	53,9%
...Peu important	190	36,0%
...Assez important	39	7,4%
...Très important	15	2,8%
Total	529	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013.

Tableau 35 : Perception en 2013 de la présence de drogue sur le campus de Luminy

Une large moitié des étudiants interrogés sur le campus de Luminy (53,9%) se prononcent pour un phénomène de drogue qui ne les concerne pas, le jugeant soit absent, soit n'impactant en rien la quotidienneté de la vie sur le campus (modalité : « Pas important du tout »). En définitive, près de 90% des étudiants consacrent au phénomène une place peu prégnante si l'on additionne les deux premières modalités (« Pas important du tout » et « Peu important »). Reste que ceux et celles qui s'inquiètent ne représentent que 10% de la population étudiante.

Selon vous, sur le campus de Luminy, les actes de vandalisme sont-ils un problème... ?

	Fréquence	Pourcentage
...Pas important du tout	72	13,6%
...Peu important	235	44,4%
...Assez important	164	31,0%
...Très important	58	11,0%
Total	529	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013.

Tableau 36 : Perception en 2013 des actes de vandalisme sur le campus de Luminy

⁷² On aurait pu en choisir plus, mais il était difficile de trop augmenter le temps imparti au remplissage du questionnaire sans que les enquêtés nous abandonnent massivement.

En 2013, au sujet de la perception du vandalisme, compris comme l'ensemble des actes qui ont pour but de dégrader ou de détruire un bien, et ce « gratuitement », les avis sont plus disparates. Il faut mettre un bémol puisque certains actes caractérisés de vandalisme procèdent pour les auteurs d'une appropriation scripturale et subversive, ou encore d'un marquage symbolique d'un espace, comme le démontrent des recherches récentes (Riffaud et Recours, 2016 ; Brausch, 2014). En tout cas, 44,4% des étudiants interrogés déclarent que les actes de vandalisme sur le campus de Luminy sont peu importants. Notons qu'ils sont tout de même 31% à soutenir que les actes de vandalisme sont assez importants, voire très importants pour 11% d'entre eux.

Lorsqu'on s'intéresse à l'ensemble des victimes, on remarque qu'elles sont, au regard de la population générale, plus nombreuses à percevoir le vandalisme comme un phénomène soit « très important » (18,9%), soit « assez important » (41,2%). Il y a donc une relation statistique très forte entre le fait d'avoir été victime et le point de vue porté sur les dégradations dans l'enceinte de l'université. Autrement dit, se déclarer victime augmente les chances de percevoir d'un mauvais œil tout acte qualifié de vandalisme.

Selon vous, sur le campus de Luminy, la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts sont-ils... ?

	Fréquence	Pourcentage
...Très satisfaisant	28	5,2%
...Assez satisfaisant	240	45,3%
...Peu satisfaisant	206	39,0%
...Pas satisfaisant du tout	55	10,4%
Total	529	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013.

Tableau 37 : Perception en 2013 de l'entretien des espaces intérieurs et extérieurs à Luminy

Les résultats du questionnaire montrent que 45,3% des étudiants interrogés à Luminy en 2013 se déclarent assez satisfaits de la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts ; et 39% se déclarent peu satisfaits. Faut-il y lire la marque d'un changement dans la gestion de l'entretien qui se dirige de plus en plus vers le recours aux entreprises privées et payées à la vacation au détriment d'un emploi public, stable et présent en continu sur place ? Nous apporterons dans la partie III. des éléments permettant de répondre, notamment en étudiant la gestion administrative des personnels d'entretien ainsi que la surface du site universitaire.

Selon vous, sur le campus de Luminy, l'éclairage est-il... ?

	Fréquence	Pourcentage
...Très satisfaisant	31	5,8%
...Assez satisfaisant	191	36,1%
...Peu satisfaisant	223	42,3%
...Pas satisfaisant du tout	84	15,9%
Total	529	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013.

Tableau 38 : Perception de la qualité de l'éclairage à Luminy en 2013

Les résultats affichent que 42,3% des étudiants de Luminy se déclarent en 2013 « peu satisfaits » de l'éclairage sur le campus et 15,9% « pas satisfaits du tout ». Ils sont respectivement 36,1% et 5,8% à se déclarer « assez » et « très satisfaits » par l'éclairage du campus. Au final, une très courte moitié n'a rien ou presque rien à redire concernant la qualité de l'éclairage. Reste cette autre moitié d'insatisfaits dont il s'agit de considérer l'opinion, d'autant que le manque de lumière a tendance à accroître le sentiment de peur, un élément que nous avons auparavant signalé.

70% des victimes déclarent que l'éclairage sur le campus de Luminy est « peu » ou « pas satisfaisant » du tout. Le fait de s'être retrouvée dans la position de victime renforce le sentiment d'un éclairage trop faible, voire insuffisant dans certaines zones de l'université. Des recherches menées en France font état de la présence (ou de l'absence) de l'éclairage public comme un des générateurs du sentiment d'insécurité (Augoyard et Leroux, 1991). Ce même type de corrélation a été découvert par des chercheurs américains (Perkins et coll., 1992, 1993). On sait désormais que l'éclairage résidentiel, public ou privé, et la perception du désordre ainsi que la naissance d'un sentiment d'insécurité entretiennent une sorte d'interdépendance ; un constat qui semble désormais valable sur ce campus universitaire.

III- 1.2. Les peurs

Commençons par donner quelques précisions et détruire quelques clichés sur l'origine des peurs féminines dans notre société. Si les femmes sont davantage sujettes à la peur dans leurs déplacements quotidiens, on trouve une part de réponse dans les nombreuses recherches en sciences sociales. Certaines études (Condon, Lieber et Maillochon, 2005, p. 287) sur le rapport des femmes à l'espace public montrent entre autres que si les femmes sont assez peu nombreuses à se déclarer spontanément apeurées lors de sorties en solitaire, il faut relativiser ce constat. En effet, en étudiant de près leurs pratiques, il apparaît que cette question ne se pose que rarement, notamment pour celles vivant en couple ou celles qui manquent de temps (division sexuelle du travail). Lorsqu'elles sortent, une vigilance mentale se construit, et l'expérience de la victimation vient accroître le niveau d'attention. De plus, les représentations sociales jouent contre les femmes, laissant penser qu'au-delà d'une heure certaine de la journée, il est plutôt mal vu, d'autres diraient « déconseillé », de rester seule à l'extérieur. Nous avons affaire à une sorte de couvre-feu ritualisé et institutionnalisé. En outre, Koskella (1999) montre, dans une recherche sur les Finlandaises, que le manque de luminosité n'est pas un facteur aggravant le sentiment d'insécurité, mais que c'est bien la dimension sociale de la nuit qui invite les femmes à rester sur leur garde. En effet, à Helsinki, les femmes ne font aucune différence en termes de danger qu'il s'agisse des nuits noires d'hiver ou des nuits claires d'été. De toute évidence, la nuit rassemble les peurs de l'extérieur, et ce, quel que soit l'endroit dans le monde (Heiskanen & Piispa, 1998). Néanmoins, des différenciations sociales émergent. Toutes choses égales par ailleurs, les sorties nocturnes sont surtout l'apanage des femmes « jeunes, citadines, étudiantes ou diplômées du supérieur, célibataires et qui n'ont pas fondé de famille, ne sont pas en couple, n'ont pas d'enfant » (Condon, Lieber et Maillochon, *op. cit.*, p. 287). À un niveau macrosocial, il existe bel et bien un décalage entre les circonstances dans lesquelles les agressions surviennent (la sphère familiale et le cadre de l'interconnaissance en premier lieu), la manière dont les présupposés autour de la nuit et du noir en particulier sont structurés socialement et les stratégies mises en place par les femmes pour éviter les agressions de tout type. Les auteures ajoutent que « la fréquence des atteintes sexuelles traduit surtout l'ambiance sexiste qui règne [...]

notamment en ville : c'est le sexisme ordinaire et sa construction de représentations qui présupposent la disponibilité des femmes... non accompagnées » (*Ibid.*). Au final, la prétendue évidence de la fragilité physique des femmes reste largement une construction sociale où les rapports de genres constituent la pierre angulaire pour comprendre les peurs féminines, et où la vulnérabilité féminine est somme toute le fruit d'une reproduction sociale des identités genrées (Lieber, 2008).

III- 1.2.1. Les peurs sur le campus

Si les peurs peuvent se révéler à des degrés différents dans diverses situations, ou encore en fonction de critères socioéconomiques, etc., la temporalité reste un des facteurs non négligeables quand il s'agit de remonter jusqu'à l'origine de ce sentiment. Nous avons déjà vu que la luminosité, ou plutôt le manque de luminosité, pouvait avoir une part de responsabilité dans la quiétude des individus. Nous avons également évoqué la dimension de la nuit avec tout l'imaginaire qui l'accompagne. D'ailleurs, cet imaginaire est partagé par les deux sexes. Nous avons tenté de jauger le sentiment de sécurité des étudiants en leur demandant de graduer la peur éventuelle qu'ils ressentaient à la fois en journée et en soirée à l'aide de quatre modalités (*cf.* Tableaux 39 et 40). Nous nous donnions ainsi pour but d'évaluer les éventuelles dissonances entre peurs diurnes et peurs nocturnes.

III- 1.2.1.1. La différence jour/nuit

Sur le campus de Luminy, vous arrive-t-il d'avoir peur pendant la journée ?

<i>Peur dans la journée</i>	Fréquence	Pourcentage
Jamais	495	93,5%
Quelquefois	24	4,6%
Souvent	1	0,2%
Toujours	9	1,6%
Total	529	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013.

Tableau 39 : Fréquence des peurs en journée à Luminy en 2013

La réponse est pratiquement unanime. La quasi-totalité des étudiants interrogés se sent en sécurité sur le campus pendant la journée (93,5%). 4,6% des étudiants ont quelquefois peur et 1,6% sont toujours apeurés sur le campus pendant la journée. Par conséquent, lors de la période diurne, la tranquillité semble régner chez les étudiants. Au vu de ce que nous avons signalé plus haut, il est clair que c'est l'environnement matériel global bienveillant qui nous amène à ce résultat. Nous verrons par la suite que c'est plus largement l'alliance entre les éléments physiques et les éléments humains qui assurent la sérénité des étudiants à Luminy.

Sur le campus de Luminy, vous arrive-t-il d'avoir peur le soir (que vous viviez sur le campus ou que vous le quittiez tard) ?

<i>Peur le soir</i>	Fréquence	Pourcentage
Jamais	263	49,7%
Quelquefois	131	24,7%
Souvent	35	6,7%
Toujours	22	4,3%
Ne fréquente pas le campus le soir	78	14,7%
Total	529	100%

Source : ORDACS, enquête sécurité Luminy, 2013.

Tableau 40 : Fréquence des peurs en soirée à Luminy en 2013

Mis à part les étudiants qui sont absents du campus le soir (14,7%), on remarque un infléchissement du sentiment de sécurité à la nuit tombée par rapport à la journée. Certes, la moitié des étudiants se sent en sécurité le soir (que ce soit en vivant sur place ou en quittant le campus tard le soir) et un quart a quelquefois peur. Ils sont 6,7% à avoir souvent peur le soir et 4,3% se disent toujours apeurés dès le coucher du soleil. Il n'y a donc pas lieu de se catastropher, néanmoins on peut acter l'existence de cette peur nocturne et en saisir les enjeux. Nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque nous procéderons à l'examen de la cité universitaire. Nous montrerons en quoi le manque de luminosité, bien qu'élément environnemental non négligeable lorsque l'on interroge les peurs, n'est qu'un facteur dans un système plus complexe.

Aussi, nous avons pu établir que 23% des victimes (toutes victimations confondues) déclarent avoir souvent ou toujours peur le soir sur le campus de Luminy. On sait que l'être humain n'apprivoise pas de la même manière la période nocturne, la nuit a longtemps été considérée comme la période de toutes peurs où les silhouettes humaines font office de fantômes en promenade. La pénombre est en quelque sorte animée de légendes rendant la situation angoissante. Les historiens nous ont enseigné que la nuit est chargée d'imaginaires, c'est le moment de toutes les craintes (Delattre, 2000 ; Cabantous, 2009). Une quantité importante de chercheurs se sont penchés sur *la nuit* avec un fort désir de faire la lumière sur la part sombre qu'elle offrait, en se concentrant notamment sur le citoyen, dont l'ouvrage d'Henri Lefebvre (1968) a provoqué une prise de conscience dans l'histoire des idées sur la perception de la ville comme enjeu de société. Plus récemment, dans un article, Sophie Mosser (2007) dresse un état des savoirs sur la relation entre éclairage et sécurité des villes. Selon elle, en plus de 40 ans de réflexion, le faible niveau de connaissances fiables et opérationnelles est dommageable à la compréhension fine du rôle de l'éclairage afin de traiter la problématique de la sécurité dans les grandes villes. La portée heuristique de ses travaux tient au fait qu'elle rompt avec le mécanisme simplificateur qui consiste à penser que la quantité de lumière et la criminalité varient dans des sens opposés. Et d'ajouter que la qualité de l'éclairage ne diminue pas de manière égale tous les types d'actes délictueux (Mosser, 2007).

III- 1.2.1.2. La prostitution

La présence de la prostitution, dans une certaine mesure comme la présence de drogue ou d'usagers de drogue, est aussi un élément environnemental influençant *a priori* le sentiment d'insécurité (Pan Ké Shon, 2009). Il faut tout du moins se questionner au sujet de son existence sur les campus marseillais. Dans notre recherche, nous avons voulu interroger les étudiants à ce sujet. Les entretiens exploratoires⁷³ menés auprès de quelques personnels d'entretien de l'Université ont fait émerger cette thématique de recherche, nous l'avons donc prise au sérieux. Par conséquent, nous avons voulu tester cette présence lors de la passation du questionnaire à Luminy. Néanmoins, aucun élément très concluant n'est ressorti. Plus de 98% des étudiants n'ont jamais entendu parler de prostitution sur ce campus, ce qui nous a laissés penser qu'elle est absente du campus ou alors difficile à étudier. Les entretiens menés avec des personnels présents sur place de jour comme de nuit nous ont conduits à écarter cette thématique qui s'est révélée être davantage une légende sur le campus. Par ailleurs, les observations que nous avons menées durant plus de trois mois n'ont montré aucun élément tangible allant dans le sens de sa quelconque existence.

III- 1.2.2. Dans les transports en commun

Pour mémoire, nous avons questionné dans la première partie le mode de transport privilégié par les étudiants de l'échantillon pour se rendre sur le campus de Luminy (Tableau 14). *Grosso modo*, une large moitié use de son véhicule personnel, un tiers utilise les transports en commun (en majorité le bus) et moins de 8% choisissent la marche.

À la suite de ces questions sur la précision des moyens de locomotion empruntés, il a été demandé uniquement aux étudiants utilisant les transports en commun (filtre dans le questionnaire), s'ils avaient peur de s'y faire voler ou agresser. En sont ressorties les fréquences indiquées ci-dessous.

Avez-vous peur de vous faire agresser ou voler lorsque vous empruntez les transports en commun sur le trajet domicile-université ?

	Fréquence	Pourcentage
Quelquefois	91	48,4%
Jamais	85	45,1%
Souvent	7	3,9%
Toujours	4	1,9%
Sans réponse	2	1,0%
Total des utilisateurs des transports en commun	189	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013.

Tableau 41 : Fréquence des peurs en rapport à l'agression ou au vol dans les transports en commun en 2013 chez les étudiants de Luminy

L'analyse des fréquences amène à la prudence – on pourrait aussi parler de méfiance – des usagers des transports en commun. Parmi les utilisateurs des transports en commun, 48% déclarent

⁷³ Dans les entretiens exploratoires, on cherche à dégager des thèmes, des points d'accroche et d'approche sur notre objet. On tâte un peu le terrain, on apprend à se repérer dans le milieu dans lequel on enquête, il s'agit de prendre ses repères. Ces entretiens servent également à lancer des « ballons d'essai », c'est-à-dire rechercher les questions les plus pertinentes, les thèmes récurrents que les enquêtés développent et comment les interroger de manière pertinente, en prenant en compte les sujets qu'ils abordent le plus.

avoir quelquefois peur de se faire voler ou agresser en les empruntant et 45% déclarent ne jamais avoir peur. Nous avons donc affaire à parts égales à deux grands types d'usagers : premièrement, ceux qui sont très souvent sereins et ne montrent aucune inquiétude vis-à-vis des autres usagers, et deuxièmement, ceux qui avouent une fréquence de peur plus continue d'être pris à partie personnellement dans une agression et/ou d'être victime d'un vol. Il peut aussi s'agir de peurs sporadiques qui s'expriment qu'à certains moments : le soir, lors des moments de grande influence, lors du transport d'un objet de valeur, etc. D'une manière générale, sans être continuellement sur le qui-vive, les étudiants se déplaçant en transports en commun signalent que la survenue d'un vol ou d'une agression reste dans leur esprit une éventualité. Les fréquences des peurs des étudiants interrogés à Luminy en 2013 sont différentes des déclarations faites par les usagers des transports marseillais dans l'enquête de victimation qui s'étale de janvier 2012 à décembre 2013 (partie IV.). Les Marseillais utilisateurs de transports en commun (62% de la population) se disent en effet rassurés « souvent » ou « toujours » à hauteur de 82%. Parmi les personnes inquiètes à l'échelle de Marseille, on retrouve tout d'abord des femmes, puis des personnes seules, et enfin des personnes peu ou pas diplômées.

Conclusions intermédiaires

Les résultats de plusieurs recherches mettent en exergue l'influence du cadre de vie sur le sentiment de sécurité (Bonetti et Marghieri, 1988 ; Roché, 1998 ; Zauberman, Robert et Pottier, 2000) : environnement dégradé, absence d'éclairage, mauvais entretien du bâti, etc.

« Des études ont aussi souligné l'impact du cadre de vie. L'ambiance du quartier, la qualité de la gestion, l'entretien des espaces, la maintenance des équipements, la pérennité des travaux ont une influence sur le sentiment de sécurité. Dans une étude de 1988, le CSTB analysait les conditions d'émergence de la dégradation et du vandalisme dans les quartiers d'habitat social et mettait en évidence leur impact sur le sentiment d'insécurité » (IAURIF, 2008, p. 5).

Ces conclusions peuvent être vraies pour une université qui est aussi bien un lieu d'étude, de travail qu'un lieu de vie pour certains (cités universitaires). L'influence du cadre de vie (et notamment de l'entretien des espaces verts et des bâtiments) est donc un facteur important dans la compréhension du sentiment d'insécurité.

À Luminy en 2013, la drogue sur le campus n'apparaît pas comme une préoccupation notable pour la plupart des étudiants interrogés. Dans la même veine, ces derniers déclarent que les actes de vandalisme sur le campus sont peu importants. Malgré tout, il existe une relation forte entre le fait d'avoir été victime et le point de vue porté sur les dégradations dans l'enceinte de l'université. Globalement, on constate une insatisfaction générale au sujet de la propreté, de l'entretien des bâtiments et des espaces verts ainsi que de l'éclairage chez les étudiants investigués. Pour finir, le fait de s'être retrouvé dans la position de victime renforce le sentiment d'un trop faible éclairage dans certaines zones du campus.

Cependant, la quasi-totalité des étudiants se sent fréquemment en sécurité sur le campus durant la journée. En soirée, cette fréquente sérénité est moins visible puisqu'une moitié d'étudiants éprouve des sensations plus fréquentes de peur à la nuit tombée. En outre, les victimes sont davantage portées vers cette perception, preuve qu'un lien existe entre les peurs sur le campus et l'expérience de la victimation. Du reste, un peu plus de la moitié des étudiants se rend sur le campus avec son véhicule personnel et un tiers utilise les transports en commun. Parmi eux, la moitié déclare avoir quelquefois peur de se faire voler ou agresser en les empruntant ; et reste dans une certaine mesure méfiant à l'égard des autres voyageurs.

III- 2. Campus Saint-Charles

III- 2.1. Vie sur le campus

Nous rappelons que les indicateurs qui permettent d'expliquer le sentiment d'insécurité, en quelque sorte une part de son origine, sont élaborés à partir de la réalité locale. Nous avons choisi de développer les mêmes thématiques sur ce deuxième terrain pour permettre la comparaison.

Selon vous, sur le campus Saint-Charles, la drogue est-elle un problème... ?

	Fréquence	Pourcentage
...Pas important du tout	166	45,6%
...Peu important	126	34,5%
...Assez important	44	12,0%
...Très important	29	7,9%
Total	364	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Charles, 2014.

Tableau 42 : Perception du phénomène de drogue à Saint-Charles en 2014.

Le tableau ci-dessus permet d'indiquer que 45,6% des étudiants interrogés en 2014 pensent que la drogue sur le campus Saint-Charles n'est pas du tout un problème qu'ils rencontrent. Si l'on y ajoute la proposition suivante, près de 80% des étudiants affirment que la drogue est un problème peu ou pas important. Pour autant, les observations menées concluent à une présence visible de cannabis dans l'enceinte du campus de manière discontinue. Il semble que ce phénomène soit devenu banal et que loin des discours politiques et médiatiques, il n'est pas synonyme de peur pour les usagers des campus. Malgré son caractère « légal », il y a fort à parier qu'interroger sur la présence d'alcool sur le campus offrira sans doute des résultats intéressants. Les observations menées montrent l'existence régulière d'alcool sur le campus, notamment en fin de journée, le soir et le week-end. Et d'ailleurs, les questions se rapportant à cette thématique pourraient aussi faire émerger des éléments concernant la santé des étudiants. Plus généralement, nous sommes face à des expériences et expérimentations dans un mode de vie qui caractérise une part de la jeunesse dont les étudiants font partie.

Selon vous, sur le campus Saint-Charles, les actes de vandalisme sont-ils un problème... ?

	Fréquence	Pourcentage
...Pas important du tout	49	13,6%
...Peu important	103	28,4%
...Assez important	133	36,4%
...Très important	78	21,6%
Total	364	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Charles, 2014.

Tableau 43 : Perception des actes de vandalisme à Saint-Charles en 2014.

Sur le campus Saint-Charles, 36,4% de l'échantillon étudiants déclarent que les actes de vandalisme sont « assez importants », ensuite 21,6% les qualifient de « très importants ». Enfin, 26,4% ont déclaré que les actes de vandalisme sont peu importants. En d'autres termes, au moins une moitié des étudiants considère que le vandalisme demeure un phénomène dérangeant et s'en plaint.

Selon vous, sur le campus Saint-Charles, la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts sont-ils... ?

	Fréquence	Pourcentage
...Pas satisfaisant du tout	99	27,3%
...Peu satisfaisant	132	36,2%
...Assez satisfaisant	91	25,1%
...Très satisfaisant	41	11,4%
Total	364	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Charles, 2014.

Tableau 44 : Perception de la propreté, de l'entretien des bâtiments et des espaces verts à Saint-Charles en 2014

La question au sujet de la propreté d'ensemble permet de tirer quelques enseignements. En effet, 36,2% des étudiants de Saint-Charles se déclarent peu satisfaits de la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts, à ceci s'ajoutent 27,3% d'étudiants complètement insatisfaits. En additionnant ces deux résultats, on constate que plus de la moitié des étudiants sont mécontents de l'entretien général. Un quart en reste cependant assez satisfait.

Selon vous, sur le campus Saint-Charles, l'éclairage est-il... ?

	Fréquence	Pourcentage
...Pas satisfaisant du tout	51	13,9%
...Peu satisfaisant	92	25,3%
...Assez satisfaisant	180	49,4%
...Très satisfaisant	42	11,4%
Total	364	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Charles, 2014.

Tableau 45 : Perception de la qualité de l'éclairage à Saint-Charles en 2014

Les opinions en matière de qualité de la luminosité sur le campus sont assez dispersées. En effet, 49,4% des étudiants se déclarent « assez satisfaits » de l'éclairage sur le campus et 11,4% sont très satisfaits. La satisfaction de la qualité de l'éclairage rassemble une majorité d'étudiants. Il est vrai que le campus Saint-Charles est situé au centre-ville, dans sa partie animée et très éclairée d'un côté par l'autoroute et de l'autre par la gare SNCF, zone où s'étalent également quelques commerces. Tous ces éléments contribuent à renforcer l'éclairage déjà existant dans l'enceinte de l'université.

Mais, 58% des victimes déclarent que l'éclairage sur le campus Saint-Charles est « peu » ou « pas satisfaisant du tout ». Sur ce deuxième terrain, nous faisons une découverte comparable au terrain 1. Ici encore, apparaît clairement une liaison statistique entre les victimes et le point de vue négatif qu'elles portent sur les installations lumineuses.

III- 2.2. Les peurs

III- 2.2.1. Sur le campus

Sur le campus Saint-Charles, vous arrive-t-il d'avoir peur pendant la journée ?

	Fréquence	Pourcentage
Jamais	317	87,1%
Quelquefois	39	10,7%
Souvent	6	1,8%
Toujours	1	0,4%
Total	364	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Charles, 2014.

Tableau 46 : Fréquence des peurs en journée à Saint-Charles en 2014

Comme constaté sur le premier campus, la quasi-totalité des étudiants n'a jamais peur sur le campus Saint-Charles pendant la journée (87,1%) en 2014. Cependant, 10,7% des étudiants interrogés se déclarent quelquefois apeurés et 2,2% représentent le taux de ceux qui ont « souvent » ou « toujours » peur durant cette période diurne en se déplaçant sur le campus ou en le quittant. *In fine*, en journée il se manifeste un sentiment de sécurité général dans l'enceinte de Saint-Charles chez les étudiants.

Sur le campus Saint-Charles, vous arrive-t-il d'avoir peur le soir (quand vous finissez tard) ?

	Fréquence	Pourcentage
Jamais	162	44,5%
Quelquefois	126	34,6%
Souvent	24	6,5%
Toujours	16	4,5%
Ne fréquente pas le campus le soir	36	9,8%
Total	364	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Charles, 2014.

Tableau 47 : Fréquence des peurs en soirée à Saint-Charles en 2014

À l'instar de Luminy, lorsque la nuit arrive, le sentiment de sécurité contraste avec la période diurne. 44,5% des étudiants n'ont jamais peur le soir et 35% ont quelquefois peur. Ils sont 6,5% à ressentir souvent cette même peur et 4,5% à se dire toujours apeurés en soirée sur le campus.

III- 2.2.2. Dans les transports en commun

En 2014, les étudiants du campus Saint-Charles utilisent massivement les transports en commun pour se rendre à l'Université (65,4%), et parmi eux, essentiellement en empruntant le métro (79,4%), puis le bus (39,9%). Nous avons fait l'hypothèse que les parkings étudiants sont d'une très faible ampleur, ne permettant pas à qui le désire de s'y garer (places limitées). Par contre, la forte utilisation des transports nous a permis d'avoir un échantillon assez important pour interroger les peurs que les usagers pouvaient exprimer durant le trajet domicile-université.

Pour ce faire, et à la suite de ces questions, il a été demandé aux étudiants utilisant les transports en commun, s'ils avaient peur de s'y faire voler ou agresser en 2014.

Avez-vous peur de vous faire agresser ou voler lorsque vous empruntez les transports en commun sur le trajet domicile-université ?

	Fréquence	Pourcentage
Jamais	101	42,4%
Quelquefois	101	42,4%
Souvent	23	9,7%
Toujours	9	3,8%
Sans réponse	4	1,7%
Total des utilisateurs des transports en commun	238	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Charles, 2014.

Tableau 48 : Fréquence des peurs concernant l'agression ou le vol dans les transports en commun en 2014 chez les étudiants de Saint-Charles

Parmi les utilisateurs de transports en commun, 42,4% déclarent ne jamais avoir peur et une égale proportion déclare avoir quelquefois peur de se faire voler ou agresser en les empruntant. Par conséquent, sur ce terrain 2, des conclusions similaires à celles portant sur les étudiants de Luminy peuvent être faites. Les étudiants expriment une certaine méfiance, plus ou moins fréquemment, mais tout de même caractéristique, vis-à-vis des autres usagers des transports en commun.

Conclusions intermédiaires

De même que sur le campus de Luminy, près de 80% des étudiants interrogés à Saint-Charles affirment que la drogue est un problème amplement négligeable. De plus, trois cinquièmes des étudiants considèrent que les actes de vandalisme sont plutôt de faible ampleur. Par ailleurs, dans des proportions encore supérieures, ils dénoncent le mauvais entretien des bâtiments et des espaces verts ainsi que le niveau de propreté. L'éclairage apporte tout de même satisfaction aux deux tiers des étudiants et nous avons avancé l'idée que l'éclairage public dans ce quartier très animé compensait éventuellement le manque de réverbères dans certaines zones du campus. Ces premiers résultats montrent que, globalement, les étudiants sont plutôt satisfaits de l'environnement universitaire dans lequel ils évoluent. Mais, malgré cette satisfaction relativement convenable, qu'en est-il de la fréquence des peurs ressenties ?

Le sentiment de sécurité apparaît très élevé au sein de ce campus. En effet, la quasi-totalité des étudiants déclare n'avoir jamais peur pendant la journée. Ceci éclaire le fait que les peurs ne peuvent pas simplement se poser en termes d'expérience individuelle de la victimation ou d'éléments environnementaux. En revanche, en soirée, le sentiment d'insécurité est plus prégnant, seulement la moitié des étudiants déclarent être tout le temps ou fréquemment rassurés. Certains facteurs environnementaux peuvent influencer les peurs, notamment la nuit. Le manque d'éclairage par exemple, souligné par les étudiants via le questionnaire (un tiers des étudiants le déplorant), atténue le champ de vision, modifie l'espace et peut accentuer la peur. En revanche, les étudiants se déclarent globalement souvent ou très souvent sereins dans les transports concernant le vol ou l'agression bien que la prudence de plus d'un tiers d'entre eux ne doive pas être négligée. Quelles sont les raisons de ces peurs éprouvées dans les transports en commun ? : « On y côtoie des gens que l'on n'a pas l'habitude de rencontrer ailleurs, que l'on ne souhaite d'ailleurs pas côtoyer et qui éventuellement inquiètent ; en outre, l'exiguïté du lieu fait souvent de ce côtoiement une promiscuité... de surcroît dans un espace confiné : on circule parfois sous terre, un contexte qui peut paraître oppressant. En cas d'incident, la fuite est difficile, voire impossible » (Robert et Zauberman, 2017, p. 32).

III- 3. Le campus Saint-Jérôme

III- 3.1. Vie sur le campus

À l'aide d'indicateurs et d'un codage similaire, nous nous attardons pour finir sur le campus Saint-Jérôme en nous interrogeant tout d'abord sur les éléments de la vie quotidienne. Le but que nous nous fixons est de jauger le sentiment d'insécurité à travers un ensemble de questions.

Selon vous, sur le campus Saint-Jérôme, la drogue est-elle un problème... ?

	Fréquence	Pourcentage
...Pas important du tout	138	39%
...Peu important	147	42%
...Assez important	62	17%
...Très important	10	3%
TOTAL	357	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 49 : Perception du phénomène de drogue sur le campus Saint-Jérôme en 2016

Sur le modèle des deux autres campus, les étudiants de Saint-Jérôme interrogés se considèrent comme majoritairement éloignés des problèmes de drogue (81%) sur leur campus. En effet, 1/5^e seulement des étudiants font état d'un phénomène qui à leurs yeux est problématique. De nouveau, tout porte à croire que la drogue est loin d'être la préoccupation principale des étudiants, et encore moins un élément environnemental qui aurait un fort impact sur le sentiment d'insécurité que nous cherchons à mesurer.

Selon vous, sur le campus Saint-Jérôme, les actes de vandalisme sont-ils un problème... ?

	Fréquence	Pourcentage
Pas important du tout	66	19%
Peu important	147	41%
Assez important	111	31%
Très important	33	10%
TOTAL	357	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 50 : Perception des actes de vandalisme sur le campus Saint-Jérôme en 2016

Notons immédiatement que près d'un tiers de l'échantillon étudiants jugent problématiques les détériorations au sein du campus Saint-Jérôme. Pour autant, une large frange (60%) déclare que le phénomène de vandalisme dans l'établissement reste peu ou pas important. À ce titre, nos observations concluent à un campus plutôt bien entretenu où la présence de graffiti est très sommaire. Mis à part un bâti vieillissant, nous n'avons constaté aucune dégradation alarmante.

Selon vous, sur le campus Saint-Jérôme, la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts sont-ils... ?

	Fréquence	Pourcentage
Pas satisfaisant du tout	36	10%
Peu satisfaisant	123	35%
Assez satisfaisant	168	47%
Très satisfaisant	30	8%
TOTAL	357	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 51 : Perception de la propreté, de l'entretien des bâtiments et des espaces verts à Saint-Jérôme en 2016

De manière générale, en 2016 les étudiants ne sont ni totalement insatisfaits ni comblés lorsqu'il s'agit de l'entretien intérieur et extérieur. De fait, plus d'un tiers (35%) estime qu'un perfectionnement dans ce domaine serait bienvenu et 10% vont jusqu'à dire que tout est à revoir. Contrastant avec ces quelques chiffres, une courte moitié des étudiants (47%) est « assez satisfait » ; et l'on dépasse la moyenne en y ajoutant les personnes « très satisfaites ».

Selon vous, sur le campus Saint-Jérôme, l'éclairage est-il... ?

	Fréquence	Pourcentage
Pas satisfaisant du tout	12	3%
Peu satisfaisant	117	33%
Assez satisfaisant	213	59%
Très satisfaisant	18	5%
TOTAL	357	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 52 : Perception de la qualité de l'éclairage sur le campus Saint-Jérôme en 2016

Concernant l'éclairage, on distingue deux grands groupes d'étudiants. D'une part, on retrouve une majorité de personnes satisfaites de la qualité de l'éclairage (59%). D'autre part, les personnes se disant peu satisfaites représentent tout de même un tiers des répondants.

III- 3.2. Les peurs

III- 3.2.1. Sur le campus

Sur le campus Saint-Jérôme, vous arrive-t-il d'avoir peur pendant la journée ?

	Fréquence	Pourcentage
Jamais	300	84%
Quelquefois	42	12%
Souvent	12	3%
Toujours	3	1%
TOTAL	357	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 53 : Fréquence des peurs en journée sur le campus Saint-Jérôme en 2016

Au premier regard, près des 4/5^e des étudiants interrogés en 2016 ont le sentiment d'être en sécurité lors de ses déplacements sur le campus. Si quelques résidus statistiques montrent une très faible existence d'étudiants quelquefois apeurés, force est de reconnaître que l'environnement du campus semble être propice à une certaine sérénité.

Sur le campus Saint-Jérôme, vous arrive-t-il d'avoir peur le soir (quand vous finissez tard) ?

	Fréquence	Pourcentage
Jamais	123	35%
Quelquefois	138	38%
Souvent	45	13%
Toujours	30	8%
Ne fréquente pas le campus le soir	21	6%
TOTAL	357	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 54 : Fréquence des peurs ressenties en soirée sur le campus Saint-Jérôme en 2016

Comme nous l'avons indiqué pour les deux autres campus, la nuit augmente la fréquence des peurs, période qui est ici appréhendée différemment de la journée par les étudiants de Saint-Jérôme. Le tableau ci-dessus montre en effet que la proportion d'étudiants ayant « quelquefois » peur augmente considérablement, passant de 12% en journée à 38% la nuit. Ce chiffre triple pour les étudiants « souvent » apeurés, et ce, au détriment des personnes « jamais » apeurées dont le taux chute à 35%.

III- 3.2.2. Dans les transports en commun

Avez-vous peur de vous faire agresser ou voler lorsque vous empruntez les transports en commun sur le trajet domicile-université ?

	Fréquence	Pourcentage
Jamais	30	19%
Quelquefois	99	64%
Souvent	6	4%
Toujours	9	6%
Sans réponse	9	6%
TOTAL des utilisateurs de transports en commun	156	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 55 : Fréquence des peurs concernant l'agression ou le vol dans les transports en commun chez les étudiants de Saint-Jérôme en 2016

Premièrement, les étudiants de Saint-Jérôme se rendent à hauteur de 43% sur le campus en transport en commun : le bus et/ou le métro représentent les modes de transports prioritaires. Deuxièmement, parmi ces étudiants-là, on peut extraire deux sous-groupes : tout d'abord, ceux qui craignent quelquefois d'être aux prises d'une agression ou d'un vol personnel (64%), puis une part moins conséquente qui se déclare souvent ou toujours rassurée à ce sujet (19%).

Conclusions intermédiaires

Dans des proportions quasi identiques aux deux premiers campus, les étudiants de Saint-Jérôme relèguent le phénomène de drogue au rang des problèmes négligeables. La conclusion est sans appel, présence de drogue (douce) ou non sur ce campus, les étudiants y sont majoritairement indifférents. Néanmoins, d'autres éléments issus, quant à eux, directement de l'environnement, et même parfois de la responsabilité du doyen du campus, apparaissent. Tout d'abord, les actes de vandalisme demeurent parmi les premiers soucis que les étudiants interrogés dénoncent, et ce pour la moitié d'entre eux. Ensuite, une moitié d'étudiants restent dubitatifs quant à la qualité de l'entretien à la fois des locaux et des espaces extérieurs. La majorité des étudiants déclare que l'éclairage existant leur donne satisfaction, bien que les personnes peu satisfaites subsistent en assez grande proportion.

En analysant de près les peurs ressenties, on conclut sur ce campus comme sur les deux autres à une assez fréquente sérénité des étudiants lorsqu'on se réfère à la période diurne. Pourtant, à la nuit tombée, les étudiants apeurés, à des fréquences diverses, augmentent en termes de pourcentage. Il est intéressant de noter que c'est un campus qui concentre les opinions extrêmes : d'un côté, on retrouve moins d'étudiants ne déclarant aucune peur en soirée (35%), d'un autre côté, ils sont plus nombreux qu'ailleurs à se sentir toujours apeurés. De plus, signalons qu'un nombre proportionnellement plus important d'étudiants déclarent fréquenter le campus le soir. De ce point de vue, on est en droit de se demander pourquoi cette habitude d'être davantage présent en soirée jumelée à la connaissance des lieux impacte négativement le sentiment de sécurité.

Pour finir, près des deux tiers des étudiants de Saint-Jérôme s'inquiètent (de quelquefois à toujours) de se faire voler ou agresser en empruntant les transports en commun (essentiellement le bus). Ce chiffre étonnant doit être couplé avec le pourcentage de personnes se sentant toujours sereines qui peine à grimper à 20%. Il y a sans doute ici un effet quartier nord et l'imaginaire qui l'accompagne, une hypothèse qu'il s'agirait de vérifier.

III- 4. Comparaison générale : que dire du sentiment d'insécurité chez les étudiants ?

Nous avons soulevé dans cette partie les précautions méthodologiques autorisant à jauger le sentiment d'insécurité dont seule une approche multidimensionnelle semble être en mesure d'offrir des résultats à la fois fiables et exploitables. Pour preuve, les recherches des quarante dernières années ont réussi à mettre en exergue une série d'indicateurs permettant d'approcher ce sentiment. Nous nous sommes appuyés sur ces travaux pour construire notre questionnaire en recherchant les indicateurs les plus pertinents compte tenu de notre terrain particulier qu'est le campus universitaire. Les études françaises concernent essentiellement la population générale ; par conséquent, nous avons adapté nos indicateurs. Nous avons découpé ce sentiment en trois temps, interrogeant séparément la fréquence des peurs diurnes, des peurs nocturnes et des peurs dans les transports sur le trajet domicile-campus. En outre, les résultats obtenus nous ont permis de déterminer la force des liens entre d'une part, les différents éléments environnementaux retenus ou encore la perception de l'atmosphère des lieux – c'est-à-dire nos variables – et, d'autre part, l'expérience de la victimation. Dans une perspective comparatiste, nous avons cherché à mettre en relation les trois campus, examinant les degrés de similitudes.

Dans les trois campus, le sentiment d'insécurité semble relativement faible. Néanmoins, quelques subtilités sont prégantes. Le premier constat est que le campus Saint-Charles pâtit d'un cumul des visions négatives sur l'environnement quotidien du campus. Concernant la drogue, le constat est clair, les étudiants des trois campus s'accordent sur le fait qu'elle reste un phénomène insignifiant. Sur Saint-Charles, à égalité avec Saint-Jérôme, les étudiants déclarent plus souvent que la drogue est un phénomène important. Doit-on comprendre que la drogue (cannabis, principalement) est plus présente dans les campus implantés en zones très urbanisées ? Nous apporterons par la suite quelques éléments pouvant valider cette supposition. Cette première impression pourra notamment être corroborée par l'hypothèse que des individus « extérieurs » utilisent le campus pour consommer du cannabis (partie III.). Avec une disparité plutôt conséquente, les actes de vandalisme ne sont pas interprétés de la même manière sur les campus. En effet, Saint-Charles est au-dessus du lot avec 3/5^e d'étudiants dénonçant le vandalisme et les dégradations comme des phénomènes d'envergure. Puis, Saint-Jérôme arrive en tête concernant la qualité de la propreté et de l'entretien général, suivi de près par les étudiants de Luminy, alors que Saint-Charles est loin derrière. En effet, dans ce dernier campus, on remarque une insatisfaction très nette se dégager. Lorsqu'on s'intéresse à la qualité de l'éclairage, la hiérarchie s'inverse. Luminy est au-dessus du lot, se plaignant d'un manque de luminosité sur le campus avec près de 3/5^e d'étudiants peu ou pas satisfaits. On pense ici à la nature environnante (Calanques) – dont nous développerons les spécificités dans les prochains temps – à laquelle s'additionne l'absence partielle de réverbères dans la partie résidence universitaire. La présence d'animaux est sans doute un corollaire ayant pour effet d'accentuer ce manque. Finalement, Saint-Jérôme, talonné par Saint-Charles, est le campus où la qualité de l'éclairage donne le plus de satisfaction aux usagers, mais c'est aussi les deux campus où les lumières de la ville est sont très présentes. Après avoir établi les perceptions des étudiants au sujet de ces quelques éléments environnementaux, nous nous sommes concentrés sur les peurs qu'ils ressentaient durant trois périodes distinctes : la journée, la nuit, lors des trajets en transports en commun.

Dans un ordre décroissant, les peurs dans la journée se font les plus souvent présentes à Saint-Jérôme, puis à Saint-Charles et enfin à Luminy. Ici encore, il convient d'interroger la place du campus dans le tissu urbain. Si ces étudiants sont plus fréquemment apeurés en premier lieu sur les campus situés en ville, c'est-à-dire en ville, il serait aussi possible de parler d'un effet de quartier. Nous devons confronter ces hypothèses avec des matériaux de recherche recueillis par ailleurs. Ensuite, Saint-Jérôme garde la position du campus où les étudiants se disent proportionnellement plus en insécurité à la nuit tombée, même si à un dixième de pourcentage près Luminy passe devant Saint-Charles. Néanmoins, parmi les utilisateurs de transports en commun, les étudiants de Saint-Charles ont déclaré deux fois plus souvent ne pas se sentir rassurés lorsqu'ils les empruntent. Par ailleurs, nous savons qu'ils utilisent ces transports deux fois plus souvent que les étudiants de Luminy.

Si l'on combine nos quatre indicateurs, on peut dire que, premièrement, plus le campus est situé en ville, plus la drogue est perçue comme un phénomène important. Deuxièmement, l'éloignement du campus vis-à-vis du centre-ville a une influence sur la qualité de l'éclairage dont se plaignent en premier lieu les étudiants de Luminy. Troisièmement, l'environnement urbain impacte plutôt négativement la fréquence des peurs des étudiants pendant les périodes diurnes et nocturnes aussi bien que lors de l'utilisation des transports en commun. Dans tous les cas, les peurs fluctuent en fonction de la zone géographique où le campus est inséré.

Conclusions Chapitre 3

Afin de rendre visible la comparaison entre les trois campus universitaires, nous avons confectionné les deux tableaux suivants. S'ils permettent d'apercevoir rapidement les différences aussi bien en termes de perception de l'environnement qu'au regard des peurs exprimées sur chacun des campus, nous en ferons usage dans la conclusion en rappelant quelques pourcentages caractéristiques.

	Luminy	Saint-Charles	Saint-Jérôme
Sur le campus, la drogue est un problème assez/très important	10,2%	19,9%	20,0%
Sur le campus, les actes de vandalisme sont un problème assez/très important	42,0%	58,0%	41,0%
Sur le campus, la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts est peu/pas satisfaisant	49,4%	63,5%	45,0%
Sur le campus, l'éclairage est peu/pas satisfaisant	58,2%	39,2%	36,0%

Tableau 56 : Comparatif de la perception de l'environnement. Années de référence : 2012-2013 (Luminy et Saint-Charles) et 2014-2015 (Saint-Jérôme)

	Luminy	Saint-Charles	Saint-Jérôme
A souvent/toujours peur sur le campus, pendant la journée	1,8%	2,2%	4,0%
A souvent/toujours peur sur le campus, le soir	12,6%	12,2%	18,0%
A souvent/toujours peur dans les transports en commun (parmi les utilisateurs)	5,8%	13,5%	10%

Tableau 57 : Comparatif des fréquences des peurs exprimées en journée, en soirée, et lors du trajet domicile-université en transport. Années de référence : 2012-2013 (Luminy et Saint-Charles) et 2014-2015 (Saint-Jérôme)

Ce troisième chapitre a mis en discussion les résultats issus du questionnaire destiné aux étudiants. Nous avons d'emblée pris le soin de souligner l'importance d'une catégorisation des actes de délinquance déclarés par les étudiants des campus marseillais et nous dissocier d'un discours hélas trop répandu sur les évolutions ou l'état actuel de « la » délinquance.

Nous nous sommes concentrés sur la hiérarchie comparative des victimations que nous avons érigée. De là, nous avons vu que le campus Saint-Jérôme, situé dans les quartiers nord de Marseille, fait état d'un pourcentage de victimes outrepassant ce que l'on contemple au centre-ville (Saint-Charles) et dans le parc des Calanques (Luminy). De ce point de vue, le retrait des campus vis-à-vis du centre-ville, en omettant tous les soucis liés à l'excentrement d'un lieu d'étude, et de résidence pour certains – comment s'y rendre, comment faire ses courses, etc. ? – préserve en grande partie Luminy de la délinquance locale. Et ce, bien que ce campus compte le plus grand nombre d'étudiants inscrits, devançant de loin tous les autres campus d'Aix-Marseille Université. La capacité d'accueil d'un campus n'a donc aucune espèce d'influence sur le niveau de délinquance enregistrée. Plus que les effectifs d'étudiants sur un campus, c'est le type d'incivilité constaté qui semble faire la différence. Alors que dans l'ensemble les taux de victimation sur les campus enquêtés sont inférieurs à ceux enregistrés auprès de la population marseillaise – ce qui signifie d'ailleurs que le campus semble à première vue un espace plus sécurisant (cf. partie IV.) –, les étudiants sont sans conteste d'abord touchés dans leur intégrité morale (injures, menaces, discriminations) quel que soit le terrain investigué. Les violences interpersonnelles demeurent l'exception et les statistiques construites à partir de l'enquête par questionnaire sont là pour le rappeler. Concernant les vols de biens matériels des étudiants, nos résultats établissent que les objets présents dans la voiture sont la cible numéro un de la délinquance locale et ce sont les étudiants de Saint-Jérôme qui en font davantage les frais, talonnant ceux de Luminy. Comment justifier cette différence ? L'explication se trouve sans doute dans la capacité des parkings et le fait qu'ils soient à la fois ouverts et partagés avec des personnes extérieures (habitants pour Saint-Jérôme, touristes et promeneurs pour Luminy). Mais une chose est certaine, l'utilisation numériquement plus importante d'un véhicule personnel procède de l'éloignement des deux campus vis-à-vis d'un centre urbain très fourni en transport en commun. En effet, la multiplicité des transports pour accéder à Saint-Charles produit ainsi une plus faible présence de véhicules, donc moins d'objets convoités dans l'habitacle. Si les véhicules sont plus dégradés à Luminy qu'ailleurs, c'est davantage le fruit de mauvais conducteurs plutôt que d'actes malveillants. Le résultat est qu'un parking à plus grande capacité et une utilisation plus forte de son véhicule personnel, pour la raison géographique évoquée, donnent un avantage à la production d'incidents ou d'actes de délinquance de ce type. À ce stade, nous ne pouvons établir de liens entre les vols ou dégradations sur (ou dans) les véhicules et une délinquance locale spécifique.

Nous avons ensuite étudié dans le détail les victimations relevées sur nos trois terrains de recherche.

À Luminy, les actes de discriminations recensées ont largement lieu dans le cadre de l'interconnaissance, ce qui laisse penser à une délinquance entre usagers du site universitaire, et profondément révélateur des rapports genrés, en présence de témoins dans des zones *a priori* très fréquentées du campus. Ainsi, nous avons affirmé que la proportion importante d'actes discriminatoires était pour partie la résultante d'un mode de vie qui expose davantage la jeunesse que d'autre âge de la vie. Le sexisme touche d'abord les femmes, et même si le phénomène ressort

dans plusieurs études – qui se revendiquent des *gender studies* – il reste essentiellement passé sous silence par celles et ceux qui le subissent. Il y a cependant ici une carte à jouer – sur le plan de l'égalité homme femme en particulier et globalement de la cohésion sociale – au regard du silence des victimes que l'on suppose émaner tantôt d'une peur, tantôt d'une indifférence, ou encore d'une faible confiance envers les institutions (police incluse) pour résorber le phénomène social d'ampleur. De même, le racisme trouve également de quoi s'exprimer malgré l'*éthos* universitaire prônant à la fois tolérance et diversité ; éthos qui préserve sans doute ce lieu du savoir par rapport à son exacerbation plus importante dans le reste de la société. Nous avons également remarqué dans une certaine mesure l'existence de victimes d'interactions injurieuses – par des inconnus de la victime essentiellement – généralement peu dénoncées. En fin de compte, seules les victimes de vols (surtout des tentatives) d'objets, peu nombreuses par ailleurs, ont porté plainte auprès des autorités à hauteur de 25%. Une découverte significative vient rompre avec certains préjugés. En effet, aucun résultat ne permet d'avancer l'idée que la période nocturne favorise le passage à l'acte, et ce, quelle que soit la victimation étudiée.

À Saint-Charles, l'ordre des victimations se renverse en partie pour laisser apparaître les injures et menaces verbales en tête de liste (plus de la moitié du total des victimes). Et ce type d'incivilité subi concerne ici les abords de l'université, laissant penser à des scènes de la vie quotidienne où lorsque des heurts surviennent, des injures peuvent être prononcées. Ces éléments récoltés soulignent la quasi-absence de tels comportements subis dans les salles de cours, les couloirs, etc. autant qu'ils rappellent une des fonctions de l'université : offrir un cadre serein et propice aux études pour tous les usagers. Ce type d'agression bien que dissimulé à la police et la gendarmerie par les victimes est parfois signalé aux agents de sécurité. Dans un ordre moindre de grandeur, les victimes d'actes de discrimination (atteintes à caractère sexiste en premier lieu) se retrouvent ici dans des proportions identiques à Luminy, rappelant que l'on est loin d'un épiphénomène localisé.

La hiérarchie des victimations déclarées par les étudiants de Saint-Jérôme diverge de celles établies sur les autres terrains universitaires en ce sens qu'ici les victimes de vols (ou tentatives) d'objets en rapport au véhicule sont proportionnellement plus importantes qu'ailleurs. Cette délinquance sévit aux deux extrémités de la journée (tôt le matin et tard le soir). Sa dénonciation à une autorité quelle qu'elle soit, reste étonnamment très sommaire ; de ce fait, notre enquête éclaire un phénomène institutionnellement imperceptible ou presque. Ensuite, une part significative des insultes ou menaces éprouvées s'opèrent aux abords du campus. Le « problème » est donc en partie externe, bien que lié à la fréquentation de l'université. Nous avons souligné toute la dimension subjective que peut recouvrir la perception d'une agression verbale. Nous avons entre autres noté que l'utilisation d'arme n'est en aucun cas avérée.

Une fois les délits traités, analysés et hiérarchisés, il a été question de comprendre qui étaient les victimes. En effet, les étudiants sont statistiquement inégaux devant la délinquance, certaines catégories d'individus y sont davantage exposées et touchées par des types de délinquances différentes. Les outils statistiques dont nous nous sommes saisis donnent la possibilité de mettre en exergue une série de corrélation entre la délinquance subie et les caractéristiques sociodémographiques des victimes. Cet ensemble de corrélations offre en retour la possibilité de dresser le portrait des victimes.

Sur le campus de Luminy (terrain 1), les étudiants ont tendance à se définir comme victimes à mesure que leur diplôme et leur âge augmentent. D'une manière générale, les victimes sont plus

souvent insatisfaites de l'environnement : elles dénoncent plus que les non-victimes les soucis liés au vandalisme et au mauvais éclairage du site. Elles se déclarent également plus souvent apeurées lorsqu'elles se déplacent ou quittent le campus à la nuit tombée.

Les résultats tirés du questionnaire déployé à Saint-Charles montrent une surreprésentation – surtout pour les victimes d'injures – des femmes, des Licence 3 et des Master 2 ainsi que des étudiants boursiers. Cette dernière représentation met en exergue la corrélation entre la fragilité financière et l'expérience de la victimation. Aussi, un lien statistique fort est apparu entre les victimes d'actes de vandalisme sur leur véhicule et la probabilité de se faire injurier. On a pu considérer qu'une part importante des injures est à relier à des altercations sur les parkings. Les étudiants insatisfaits de l'éclairage, tout comme ceux pour qui le phénomène de drogue est jugé important sur le campus ont deux fois plus de chances d'être victimes.

Notre troisième terrain s'avère différent à plusieurs niveaux. Ici, ce sont les Master 1, puis les Licence 2 qui constituent des populations surreprésentées parmi les victimes. Ensuite, à ces premières catégories d'individus, il faut ajouter une sous-représentation significative des étudiants inscrits en Licence 3 et en Master 2. Enfin, l'expérience de la victimation augmente largement les chances de se sentir souvent en insécurité durant la nuit.

La place prépondérante des violences morales et psychologiques représente le revers de la médaille au rang desquels sexisme et racisme sont en tête. En outre, lorsque l'on parle de prédation en direction des objets de consommation, le vol est réalisé majoritairement en l'absence de la victime, excluant dans la plupart des cas une interaction verbalement ou physiquement violente. Enfin, les victimations déclarées lors de nos trois études de terrain font ressortir de très faibles taux de plaintes – et dénonciations en général –, pour partie en raison de leur gravité modérée. Ce phénomène contribue à invisibiliser la (très) petite délinquance qui est pourtant la plus courante sur les campus étudiés. Elle est par conséquent trop souvent sous-estimée.

Après avoir développé les victimations déclarées et comparé le profil des victimes entre les campus, il a été question de capter le sentiment d'insécurité pour en donner une mesure assez précise. Il s'agissait de comprendre la perception qu'avaient les étudiants de leur environnement de travail.

Il en ressort pour le terrain 1 que si l'ensemble des étudiants jugeant les actes de vandalisme, ainsi que la présence de drogue, comme des phénomènes peu importants, un lien a pu être établi entre la perception négative de ces phénomènes et l'expérience de la victimation. De surcroît, les étudiants de Luminy sont moins préoccupés par la présence de drogue que sur les deux autres campus, et ils sont à égalité avec les étudiants de Saint-Jérôme lorsqu'il s'agit des dégradations. En outre, nous avons vu que, de manière générale, la propreté ne satisfait guère une moitié d'étudiants (49,4% des étudiants interrogés). Ce campus se place donc en seconde position derrière Saint-Charles au sujet de la perception négative de l'entretien des bâtiments et des espaces extérieurs (63,5% des étudiants). *In fine*, si les étudiants se sentent majoritairement en sécurité durant la journée, les étudiants apeurés la nuit, à quelque niveau que ce soit, sont très nombreux. Et d'ajouter que l'expérience de la victimation renforce dans une large mesure les peurs nocturnes. Toutes choses égales par ailleurs, les étudiants de Luminy sont ceux qui affirment être le plus souvent en sécurité tant dans les transports que lors de déplacement sur le campus (au-delà de 87% des étudiants).

Nous retrouvons similairement ces quelques conclusions sur le terrain 2, avec néanmoins des nuances. Au final, le sentiment d'insécurité reste dans l'ensemble assez faible. Les peurs sont, comme à Luminy, fortement concentrées pendant la période nocturne bien que nous ayons signalé une forte présence lumineuse émanant à la fois des réverbères du campus et de l'environnement proche. De ce fait, nous soulignons nouvellement la force des imaginaires nocturnes alimentant les peurs. Si Saint-Charles ressemble énormément à Luminy pour ce qui est des peurs exprimées sur le campus, la différence se situe au niveau des peurs dans les transports en commun (13,5% des étudiants apeurés). Les actes de vandalisme ainsi que l'entretien général font partie des premiers soucis rencontrés par les étudiants (58%) et non la présence de drogue. À ce titre, Saint-Charles souffre de la plus mauvaise perception par les usagers eux-mêmes. Quant à la qualité de la lumière, les étudiants sont dans l'ensemble plutôt satisfaits (60%), et même plus satisfaits qu'à Luminy (42%).

Même si une certaine sérénité règne, nous constatons sur le terrain 3 une différence plus prononcée entre les peurs ressenties en journée et les peurs nocturnes (14 points d'écart) que celles repérées sur les deux autres campus. C'est aussi le terrain qui accumule le plus grand nombre d'étudiants inquiets, quel que soit le moment de la journée (entre 4% et 18%). Ce résultat est intéressant lorsqu'on sait que ces mêmes étudiants sont proportionnellement plus nombreux à fréquenter le campus le soir. Paradoxalement, les étudiants du terrain 3 sont plus satisfaits du système d'éclairage que sur les autres campus (64%). Au regard de la faiblesse des atteintes aux personnes, ne serait-ce qu'en matière de violences verbales, nous avons émis l'hypothèse que la réputation du XIII^e arrondissement, situé dans les quartiers nord de Marseille, a le pouvoir de faire naître des peurs sans que la réalité des faits de délinquance en soit nécessairement la cause. Les fréquences des peurs exprimées dans les transports en commun au sujet d'éventuels vols ou agressions (10% des étudiants inquiets) permettent de placer ce campus entre Luminy et Saint-Charles.

Un second type d'usagers occupent l'espace universitaire, il s'agit des personnels (enseignants, chercheurs, administratifs, employés divers). Nous discuterons dans le chapitre suivant des résultats de l'enquête par questionnaire concernant les travailleurs des trois campus en tentant au maximum de mettre en parallèle les analyses de données. Nous rendrons compte dans un premier temps des victimations qu'ils ont déclarées, puis nous éclairons, dans un second temps, le sentiment d'insécurité et leurs ressentis personnels. Ce travail nous permettra *in fine* d'apprécier les divergences palpables vis-à-vis de la population étudiante en montrant qu'à environnement égal, les préoccupations sont différentes.

Synthèse des principaux résultats (2)

Trois terrains : délits et incivilités d'une faible gravité au sein de l'échantillon.

Luminy

- 1/5e de victimes (dégradations ou vols dans les véhicules, discriminations).
- 6% de multivictimation.
- Terrain le plus préservé par la délinquance locale et intra-universitaire.

Saint-Charles

- 22% de victimes (injures ou menaces verbales, discriminations).
- 8% de polyvictimes.

Saint-Jérôme

- 1/3 d'étudiants victimes (injures ou menaces verbales, dégradations des véhicules, discriminations).
- 6% des étudiants sont victimes à plusieurs reprises.

D'une manière générale, la violence physique est l'exception. Les étudiants des campus sont essentiellement victimes de violences verbales, de propos discriminatoires et de vols d'objets en leur absence.

Le profil général des victimes

Luminy

- Les 25-29 ans sont surreprésentés parmi les victimes ;
- le nombre de victimes augmente avec le niveau du diplôme ;
- les victimes ont tendance à dénoncer les actes de vandalisme et le faible éclairage ;
- les victimes se disent plus apeurées la nuit.

Saint-Charles

- Surreprésentation des femmes
- surreprésentation des moins de 25 ans ;
- surreprésentation des boursiers ;
- surreprésentation des bac+3 ;
- surreprésentation des étudiants boursiers (précarité financière).

Saint-Jérôme

- Surreprésentation des bac +2 et bac +4 ;
- surreprésentation des étudiants apeurés la nuit.

Perception de l'environnement et sentiment d'insécurité des étudiants interrogés

- Les étudiants de Saint-Charles cumulent le plus grand nombre de visions négatives sur l'environnement général du campus. Les peurs ressenties dans les transports sont remarquables chez les étudiants de ce campus.
- Les étudiants de Saint-Jérôme se plaignent avant tout de l'entretien général du campus. Mais ce sont les peurs développées en journée ou en soirée qui caractérisent en premier lieu ce campus.
- Les étudiants de Luminy se plaignent majoritairement de la mauvaise qualité de l'éclairage sur le campus.
- Sur tous les campus, le phénomène de drogue est soit inexistant, soit accommodant.
- La taille du campus ne semble pas influencer les taux de délits ou d'incivilités, mais plutôt leur nature.
- Le mode de vie des « jeunes » les expose davantage que les autres âges de la vie à certaines victimations (injures, actes discriminatoires, notamment).
- Les injures et les discriminations, pourtant nombreuses, ne sont pas portées à la connaissance des administrations.
- Une part importante des « problèmes » naît aux abords des campus (vie quotidienne) et non dans leur enceinte.
- La nuit ne favorise pas le passage à l'acte.
- Corrélation entre la fragilité financière et l'expérience de la victimation.
- L'expérience de la victimation accentue les chances de se sentir en insécurité.

CHAPITRE 4 : LES RÉSULTATS DE L'ÉCHANTILLON 'PROFESSIONNELS'

Introduction

Dans notre recherche, nous nous sommes penchés sur le second sous-ensemble de notre population d'enquête, à savoir les personnels des campus universitaires marseillais. Nous avons établi dans l'introduction générale que ces derniers constituaient une population hétérogène, au moins du point de vue des catégories socioprofessionnelles auxquelles on les attache. Mais, d'autres caractéristiques sociodémographiques distinguent les personnels de l'université tels que l'âge, le sexe, la fonction qu'ils occupent ou encore le contrat de travail qui encadre leur activité.

Sur le modèle du travail engagé pour les étudiants des campus, il s'agit ici d'analyser sous un angle comparatif à la fois les victimations déclarées par les travailleurs des campus et les peurs qu'ils peuvent éprouver. Il n'existe qu'un nombre très limité d'études (Louvel, 2010 ; Faure et Soulié, 2006 ; Pierronnet, 2018, par exemple) s'intéressant aux différentes catégories de personnels travaillant à l'université (cf. Introduction). De plus, pratiquement aucune n'aborde les questions relatives aux incivilités ou aux actes délinquants. On note tout de même l'existence d'une recherche menée sur un campus français – dans une agglomération régionale d'environ 300 000 habitants (Marchal et Stébé, 2013) –, prenant pour échantillon des étudiants, des enseignants, des membres du personnel administratif et de service. Par le prisme des incivilités (tabac, graffitis, propreté, règles de politesse), cette dernière s'attache à montrer la persistance d'un registre normatif partagé par l'ensemble des individus de cette microsociété (*Ibid.*, 157). L'article conclut à une vie collective universitaire où normes et règles constituent un répertoire de conduites partiellement partagé bien qu'il soit évolutif dans le temps, à l'image de ce qui se passe dans le reste de la société. Face à ce vide scientifique, il nous apparaît pertinent de proposer une approche qualitative (partie III.) portée sur les travailleurs de l'université par le biais de cette recherche questionnant le sentiment d'insécurité et les victimations sur les campus marseillais. En effet, lorsque des recherches sur le monde universitaire sont menées, elles se tournent en priorité vers les étudiants en questionnant divers aspects de leurs conditions d'étude, de leur mode de vie estudiantine ainsi que de leurs devenir professionnels ou encore leur mobilité à l'international. Les personnels sont donc une catégorie de population délaissée, voire oubliée, quand il s'agit d'enquêter sur les questions de sécurité touchant les universités. Doit-on y lire un refus ou une difficulté des chercheurs à porter un regard scientifique sur leur propre environnement de travail ? Mis à part le travail de Bourdieu et Passeron (1964), on constate la quasi-inexistence de travaux scientifiques sur l'enseignement supérieur pendant les 20 ans postérieurs. Une part d'explication est sans doute dans la faiblesse institutionnelle des universités depuis la Révolution française et jusque dans les années 1990 (Charle, 1995 ; Musselin, 2001). Bien que la loi Faure (1968) offre un cadre législatif aux universités, seuls deux ouvrages traitent de ces institutions nouvelles en tant que telles prenant la forme de témoignages post-68 (Rémond, 1979 ; Merlin, 1980). La recherche reprend de sa vigueur au milieu des années 1990 sous l'impulsion de Christine Musselin qui développe au sein du Centre de

sociologie des organisations un programme comparatif sur l'enseignement supérieur. Après l'ouvrage *Homo Academicus* (Bourdieu, 1984), l'étude de Fave-Bonnet (1993) et celle menée au sein du Centre d'études des revenus et des coûts (1992) livrent une image plus contemporaine des enseignants-chercheurs. Les résultats soulignent le ressenti d'une diminution de reconnaissance sociale chez ce type de personnels et l'augmentation des contraintes à relier aux transformations que subit l'enseignement supérieur, notamment l'évolution de la profession universitaire (Zetlaoui, 1999). Becquet et Musselin (2004) explorent quant à elles le métier d'enseignant du supérieur en observant ses différentes tâches. Elles retiennent quatre « variations » dans le travail que les enseignants effectuent : autour de la division du travail, autour du rapport à l'environnement, puis autour des trois tâches (recherche, enseignement, administration) et enfin autour de la carrière.

Quoi qu'il en soit, la littérature scientifique sur les personnels du supérieur dont nous disposons est par conséquent restreinte. Néanmoins, quelques recherches se sont penchées sur le milieu enseignant et les violences qu'il pouvait subir, notamment dans le secondaire. Ces violences sont d'ailleurs essentiellement étudiées dans le sens élèves contre enseignants (Debarbieux, 1996, p. 75), négligeant de fait les violences institutionnelles pourtant nombreuses. Par ailleurs, ce que les enseignants qualifient de violence n'est souvent que le reflet d'interactions injurieuses, certes déstabilisantes, qu'ils subissent de la part de leurs élèves. Les violences « se sont bien plutôt les injures, les regards provocateurs, le bavardage incessant, le "je-m'en-foutisme", bref les diverses formes de non-respect de leur autorité et de dénigrement de leur fonction. C'est le durcissement d'un phénomène qui n'est cependant pas nouveau : "le chahut" » (Mucchielli, 2002 [2001], p. 75). En fin de compte, sur cette population les dernières sources chiffrées disponibles restent les chiffres publiés annuellement par le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche⁷⁴. Sans avoir l'ambition de nous lancer à la découverte du fameux *chiffre noir* de « la » délinquance, nous nous intéressons dans ce chapitre aux victimations déclarées par les personnels des campus de Luminy, Saint-Charles et Saint-Jérôme. Mais nous cherchons également à rendre compte du sentiment d'insécurité que cette population diversifiée exprime (ou non) pour différentes raisons. Les trois campus que nous avons sélectionnés révèlent des disparités visibles en termes géographiques, de surface au sol et de nombre de travailleurs présents – dans les salles de cours, les bureaux, les laboratoires, les couloirs, les cités universitaires et les espaces extérieurs en général. Mais bien d'autres détails les distinguent (chapitre 1). Il s'agira dans ce chapitre de comparer et d'analyser ces différences en y ajoutant à la fois les perceptions relatives à leur environnement, les peurs qu'ils éprouvent et la nature, puis la proportion de victimation qu'ils déclarent.

En effet, nous verrons que les personnels se sentent menacés de manière différentes face aux divers risques de la vie sociale sur le campus qu'ils fréquentent plus ou moins quotidiennement quand bien même ils n'y seraient pas spécifiquement exposés. À ce titre, on peut parler d'un effet d'exposition différentielle au risque (Balkin, 1979).

Nous avons recours dans ce chapitre aux données issues du questionnaire dont la passation auprès des personnels des trois campus investigués s'est déroulée entre 2013 et 2016. Les périodes de référence pour les enquêtes de victimation correspondent aux années universitaires 2012-2013 et 2014-2015 selon le campus. Notre échantillon, de taille variable sur chaque campus, a fait l'objet d'un redressement statistique (partie II.). Nous avons fait émerger plusieurs indicateurs et variables

⁷⁴ Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation, « L'enseignement supérieur en chiffres ». [En ligne] <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24683/l-enseignement-superieur-en-chiffres.html>

qui nous donnent la possibilité de proposer une mesure du sentiment d'insécurité. Ce sentiment étant fluctuant, nous l'interrogeons à divers moments de la journée (jour, nuit) et dans diverses situations (au travail, dans les transports).

Dans un premier temps, nous analyserons les principaux résultats du questionnaire afin de mettre en perspective, d'un campus à l'autre, l'ampleur des victimations déclarées et la proportion que chacune représente. Nous verrons que les victimations les plus spectaculaires sont aussi celles qui sont les plus exceptionnelles. En somme, nous nous attarderons largement sur les petits tracas du quotidien en posant un regard attentif aux victimations répétitives ainsi qu'aux auteurs incriminés par les victimes. Si la délinquance qui sévit sur un site universitaire ou un autre reste aisément comparable en termes de gravité, le campus Saint-Charles par exemple semble davantage touché par l'expérience de la victimation que les deux autres sites. C'est pourquoi nous proposerons une réflexion terrain par terrain avant de pouvoir progressivement les articuler. Après les avoir hiérarchisées, nous détaillons les victimations en apportant des éléments sociospatiaux et sociodémographiques. Dans un deuxième temps, nous nous concentrons sur les caractéristiques des victimes. Il s'agit là, non pas de dresser un profil type des victimes qui ne fait pas toujours grand sens, mais plutôt de mettre en relief leurs particularités dominantes. À l'aide des premiers résultats exposés, nous questionnons dans un troisième temps, le sentiment d'insécurité (*fear of crime*) en tentant de le relier autant que possible à la différence de vulnérabilité (Killias, 1990 ; Zauberman, Robert et Pottier, 2000). Nous consacrerons une sous-partie à chacun des campus et, afin d'affiner le regard, nous les diviserons pour laisser apparaître premièrement la perception qu'ont les personnels de leur environnement de travail, et deuxièmement les peurs ressenties.

I- Les victimations chez les personnels

À l'image de la présentation des résultats pour la population étudiante, nous avons choisi d'utiliser dans ce chapitre des « intervalles de confiance » (cf. chapitre 3).

I- 1. Prévalence des victimations : comparaison des trois campus

Nous présentons ci-dessous un tableau à double entrée qui reprend le premier groupe de données statistiques issues du questionnaire. Il a l'avantage de permettre les comparaisons d'un terrain à l'autre tout en montrant à la fois les expériences de victimation constatées sur les différents campus et la proportion qu'elles représentent. Il s'agira ensuite de proposer un examen plus fin des données. Nous avons en somme trois grands répertoires de données : tout d'abord, la proportion de victimes d'une manière générale, puis les taux découverts pour chacune des victimations que nous avons investiguées, enfin la prévalence des multivictimations.

	Luminy Intervalles en %	Saint-Charles Intervalles en %	Saint-Jérôme Intervalles en %
Non-victimes	[73,7% ; 81,8%] 77,9%	[57,5% ; 75,2%] 65,9%	[73,6% ; 83,6%] 78,6%
Victimes	[18,2% ; 26,3%] 22,1%	[24,8% ; 42,5%] 34,1%	[16,4% ; 26,4%] 21,4%
Discriminations	[0,2% ; 2,5%] 1,4%	[2,4% ; 12,1%] 7,3%	[2,9% ; 8,7%] 5,8%
Injures ou menaces verbales	[4,4% ; 9,4%] 6,9%	[12,5% ; 27,4%] 20,0%	[5,7% ; 12,9%] 9,3%
Vols (ou tentatives) AVEC ou SANS violence d'objet(s) personnel(s)	[2,2% ; 6,0%] 4,1%	[1,8% ; 10,9%] 6,4%	[1,3% ; 5,9%] 3,6%
... sans violence	[1,7% ; 5,2%] 3,4%	[1,2% ; 9,7%] 5,5%	[0,5% ; 4,2%] 2,4%
... avec violence	[0,0% ; 0,7%] 0,2%	[0% ; 2,7%] 0,9%	[0% ; 1,9%] 0,8%
Actes de vandalisme volontaires sur voiture ou deux-roues motorisé **	[7,1% ; 13,4%] 10,3%	[3,9% ; 17,8%] 2,1%	[3,2% ; 9,6%] 6,4%
Vols (ou tentatives) d'objet(s) dans ou sur la voiture *	[2,7% ; 7,1%] 4,9%	[0% ; 5,5%] 2,1%	[2,0% ; 7,5%] 4,7%
Vols (ou tentatives) de voiture ou deux-roues motorisé **	[2,3% ; 6,6%] 4,4%	[0% ; 3,2%] 1%	[0,1% ; 3,7%] 1,9%
Violences physiques (ou tentatives)	[0,3% ; 2,6%] 1,4%	[2,0% ; 11,4%] 6,7%	[1,3% ; 5,9%] 3,6%
Victimes...	[18,2% ; 26,3%] 22,1%	[24,8% ; 42,5%] 34,1%	[16,4% ; 26,4%] 21,4%
... une seule fois	[11,7% ; 18,7%] 15,2%	[14,9% ; 30,6%] 22,4%	[8,7% ; 16,9%] 12,8%
... plusieurs fois	[4,6% ; 9,6%] 7,1%	[5,8% ; 17,9%] 11,7%	[3,1% ; 9,0%] 6,1%

* Parmi les personnels possédant une voiture.

** Parmi les personnels possédant une voiture et/ou un deux-roues motorisé.

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013, Saint-Charles 2014, Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 58 : Prévalence des victimations chez les personnels. Années universitaires 2012-2013 (Luminy et Saint-Charles) et 2014-2015 (Saint-Jérôme)

Les sous-parties qui suivent s'attachent à rendre compte de manière générale, sur chacun des terrains, les caractéristiques des victimations recensées. Nous dressons tout d'abord un portrait sommaire des expériences de la victimation observées avant de revenir en détail sur les plus importantes d'un point de vue statistique.

I- 1.1. L'expérience de la victimation à Luminy

Au regard des premiers résultats concernant la période 2012-2013, les éléments semblent réunis pour affirmer que le campus de Luminy jouit d'une relative quiétude. Premièrement, la grande majorité des personnes travaillant sur le campus n'a subi aucune victimation (77,9%). Par conséquent, ils sont au final moins d'un quart à se déclarer victimes. Deuxièmement, les victimes de dommages matériels visant les véhicules motorisés, et ce, le plus souvent en l'absence du propriétaire, représentent de loin le premier type de délinquance auquel les personnels motorisés doivent faire face (10,3%)⁷⁵. Les personnels interrogés font également l'objet de vols (ou tentatives), dans l'habitacle et sur les parties extérieures (4,9%) de leur véhicule dans des proportions similaires aux victimes de vols (ou tentatives) du véhicule lui-même (4,5%). Il s'agit là d'actes que les services de police ou de gendarmerie ont une chance de pouvoir mesurer bien qu'il n'y ait pas d'automatisme de la part des victimes – nous y reviendrons quand nous traiterons les taux de plaintes. En outre, on recense quelques affaires liées à des violences verbales en face à face dans des proportions légèrement supérieures à celles que déclarent les étudiants (6,9% contre 5,1%). S'agit-il d'une moindre tolérance aux interactions houleuses ? Ou encore à une perception différenciée de la violence en générale dont l'âge serait une des variables explicatives ? Nous tenterons d'étayer ces hypothèses par la suite. À bien des égards, les personnels victimes de violence physique sont en proportion marginale sur ce campus (1,4%) tout comme les victimes d'actes de discrimination (1,4%). Néanmoins, l'expérience multiple de la victimation se monte à 7,1% des personnels. Les rares incidents qui surviennent peuvent ainsi être regroupés en deux grandes catégories : les atteintes aux biens et les atteintes à l'intégrité morale.

I- 1.2. Les victimations à Saint-Charles

Nous nous intéressons ici aux victimations des personnels de Saint-Charles sur la période universitaire 2012-2013 également (enquête menée en 2014). À bien des égards, ce second terrain présente des caractéristiques singulières. Tout d'abord, les résultats indiquent que seuls les deux tiers (65,9%) du personnel de Saint-Charles n'ont subi aucune victimation sur le campus ou sur le chemin pour s'y rendre, ce qui en fait en dernière analyse le campus le plus exposé aux victimations.

Les injures et les menaces verbales restent la première atteinte rencontrée par les personnels (20%). Ensuite, les personnels interrogés accusent des actes de discrimination à hauteur de 7,3%, c'est-à-dire bien supérieurs aux résultats des deux autres campus. Cette inversion des résultats est-elle le fruit des relations internes dans cet établissement, ou plus certainement l'emplacement géographique du campus ? Nous tenterons de répondre à cette interrogation notamment grâce aux éléments recueillis par entretien et lors des phases d'observations (partie III.). À ceci s'ajoute une expérience de la violence physique que nous ne pouvons négliger (6,7%), et ce, malgré sa relative faiblesse. De plus, ici les véhicules des personnels sont largement épargnés. En effet, qu'il s'agisse des victimes de vols divers ou de dégradations sur les voitures, scooters ou motos, les dommages sont très mesurés et en réalité peu fréquents. Ici, la prévalence des multivictimations est de 11,7%.

⁷⁵ Les dommages matériels sont calculés seulement sur les propriétaires d'un véhicule motorisé.

I- 1.3. Les victimations à Saint-Jérôme

Des trois campus, celui de Saint-Jérôme affiche les taux de victimation – toutes choses égales par ailleurs – les plus faibles (21,4%), juste derrière Luminy et Saint-Charles. De ce point de vue, il demeure le campus qui met davantage en sécurité ses personnels. Nous verrons plus loin dans le texte quelles dispositions spécifiques sont engagées et permettent d'expliquer cette situation. Néanmoins, des incidents surviennent. En premier lieu, les personnels de Saint-Jérôme sont sujets à des injures et menaces verbales (9,3%). Autrement dit, les victimes d'atteintes à l'intégrité morale représentent la première source de victimation. À ce constat s'ajoute, dans le même ordre d'idée, les victimes d'actes de discriminations s'établissent à 5,8% des personnes interrogées. Outre ces deux premiers pourcentages, on constate que les personnels sont, en deuxième lieu, victimes d'actes de dégradation visant leurs véhicules : voitures ou deux-roues motorisés (6,4%). L'exiguïté du parking mais surtout la forte concentration en voitures seront pris en compte ci-après pour remettre en partie en cause l'intentionnalité des actes. Dans une moindre mesure, s'agglomère en troisième lieu l'ensemble des victimes de vols touchant d'abord les objets personnels (3,6%), puis plus directement les véhicules. Cette dernière victimation se décompose en plusieurs catégories : les victimes de vol (ou tentative) d'objets dans ou sur le véhicule (4,7%), les victimes de vol (ou tentative) d'un véhicule (1,9%). Enfin, si 3,6% des enquêtés déclarent des vols (ou tentatives) d'objets personnels, seuls 0,8% estiment qu'ils ont dû faire face à une quelconque violence lorsque l'auteur est passé à l'acte. Peut-on conclure à des pickpockets ? C'est probable. Plus simplement, on peut d'ores et déjà songer au fait que le ou les voleurs ont agi en l'absence de la victime ou lorsqu'elle était inattentive (dans un bureau vide, à la bibliothèque, dans le restaurant universitaire, etc.) comme nous pourrions sans doute le confirmer plus loin lorsque nous traiterons des auteurs. Le discours des agents de sécurité (partie III.) nous donnera l'occasion de revenir sur ces quelques hypothèses.

I- 1.4. Mise en perspective des trois campus : les victimations chez les personnels

Nous avons remarqué tout d'abord que le campus Saint-Charles est le terrain le plus « victimogène » quand Luminy et Saint-Jérôme cumulent des taux de victimes moins importants. Mais le site le plus préservé reste Saint-Jérôme, et ce à plusieurs niveaux. Comment comprendre les différences d'un campus à l'autre ? Elles tiennent premièrement au fait que les personnels de Saint-Charles sont beaucoup plus souvent victimes d'injures et menaces verbales. Deuxièmement, Saint-Charles est aussi le campus où les victimes de discriminations occupent une proportion importante. Les personnels du campus déclarent aussi plus souvent qu'ailleurs être touchés par des dégradations concernant leur véhicule, talonnés de près par les personnels du campus de Luminy. En revanche, ces derniers sont davantage victimes d'infractions de type vols (ou tentatives) en lien avec leur véhicule que les personnels de Saint-Charles et de Saint-Jérôme. Troisièmement, les violences physiques (ou les tentatives), bien que dans des proportions inférieures aux autres victimations, apparaissent surtout à Saint-Charles. Toutes choses égales par ailleurs, elles y sont quatre fois plus nombreuses qu'à Saint-Jérôme et même cinq fois plus conséquentes qu'à Luminy.

Nous avons désormais posé les bases du travail sur les victimations des personnels en comparant leurs proportions respectives. Quelques différences de premier ordre entre les campus ont surgi. Sans pour autant pouvoir expliquer en profondeur les taux découverts pour l'instant, cette partie a

aussi été l'occasion de faire émerger quelques questions qu'il s'agira de traiter ensuite. De plus, comment savoir si nos résultats sont singuliers ou s'ils sont « normaux » au sens durkheimien du terme ? La dernière partie de la thèse, proposant des comparaisons entre les victimations sur les campus universitaires et celles en population générale, nous permettra d'en juger. Du reste, nous sommes en mesure d'étudier précisément certaines victimations déclarées sur les campus, c'est-à-dire éclairer à la fois la situation et la temporalité dans lesquelles les personnels interrogés s'en disent victimes.

I- 2. Étude des victimations

Il s'agit ici d'affiner le regard sur les victimations déclarées par les travailleurs des trois campus marseillais sélectionnés pour les besoins de l'enquête. En ce sens, étudier les victimations signifie apporter des précisions, autrement dit éclaircir le tableau sur quelques-unes des victimations les plus nombreuses. Nous nous proposons de passer en revue chacun des sites universitaires en donnant un maximum de détails sur les circonstances des délits ou des incivilités éprouvés.

I- 2.1. Le campus de Luminy

Sur la période 2012-2013, les personnels exerçant sur le campus de Luminy souffrent en premier lieu de dégradations se rapportant à leur véhicule comme nous l'avons signalé en amont. En deuxième lieu, ils déclarent être menacés et injuriés sur leur lieu de travail ou durant le trajet pour s'y rendre, et ce quel que soit le moyen de locomotion utilisé. En troisième lieu et dans des proportions moindres, ils déclarent des atteintes aux biens se trouvant dans l'habitacle ou à l'extérieur de leur voiture, sur leur scooter ou leur moto. En dernier lieu, ils se déclarent victimes de vols d'objets. Si nous dressons rapidement ce tableau, nous désirons à présent détailler ces principales victimations déclarées afin de complexifier l'analyse. Les effectifs sont suffisamment conséquents pour mener cette analyse sur les quatre victimations suivantes : actes de vandalisme sur le véhicule, injures ou menaces verbales, vol(s) (ou tentatives) d'objet(s) dans ou sur la voiture, vols (ou tentatives) d'objet(s) personnel(s) avec ou sans violence.

I- 2.1.1. Injures ou menaces verbales

La catégorie « injures ou menaces verbales » que nous utilisons dans les enquêtes de victimation porte en elle un caractère subjectif. Autrement dit, les individus n'ont pas les mêmes tolérances aux insultes et certaines sont plus marquantes que d'autres (les enquêtes font appel aux souvenirs des sondés). Les insultes sont socialement construites, certaines sont communément partagées dans notre société, mais d'autres sont sujettes à une (re)categorisation. En effet, les insultes n'ont pas la même valeur d'un groupe social à l'autre. On peut également convenir que dans une certaine mesure la menace verbale se prête à une approche similaire. Ce qui distingue la menace verbale et l'insulte rituelle (la joute, l'ironie, la vanne, etc.), c'est sans doute le caractère intimidant ou dépréciatif que le locuteur dirige vers la personne agressée. Au final, tout dépend du contexte, c'est-à-dire de la manière dont l'insulte ou la menace sont énoncées ainsi que de l'évaluation qui en est faite par le récepteur (intention de blesser par exemple). Ce que l'on appelle parfois « violence » renvoie en réalité essentiellement à des injures et menaces verbales, c'est-à-dire à des mots

prononcés. Rappelons aussi que c'est de loin la première victimation recensée sur le campus Luminy (20%). Plus précisément, 47% des victimes déclarent s'être fait insulter durant la période étudiée quand 32% d'entre elles signalent une menace. Les victimes sont tout de même 21% à n'avoir pas répondu à cette demande de précision. Que doit-on y lire ? Vraisemblablement, une difficulté à se rappeler ou à faire la distinction entre insultes et menaces. Cette hypothèse nous conduirait donc à penser à une victimisation de faible gravité. De même, 47% des victimes n'ont pas réussi à donner de précisions quant au lieu, néanmoins, certaines d'entre elles situent l'interaction dans le courant de l'après-midi (11%) et dans la soirée. 26% des victimes disent s'être retrouvées dans cette situation à plusieurs reprises. Lorsque les enquêtés l'ont précisé, on constate que les agresseurs agissent davantage en solitaire (74%) qu'en groupe (16%). De surcroît, aucun des agresseurs n'était armé. Les insultes ou menaces perpétrées à Luminy sont, dans 71% des cas, le fait de personnes inconnues de la victime. Ici, les victimes informent majoritairement les services centraux de l'université (60%) estimant certainement que c'est une affaire à gérer en interne. De manière attendue pour ce type de victimation, aucune victime ne se tourne vers la police ou la gendarmerie nationales.

I- 2.1.2. Actes de vandalisme sur les véhicules : voiture ou deux-roues motorisé

52% des victimes de dégradation ne l'ont été qu'une seule fois (19 cas sur 37) et 18% l'ont été deux fois. Entre septembre 2012 et juin 2013, 10,3% des personnels interrogés à Luminy déclarent que leur véhicule a subi des dégradations. Nous n'avons pas d'indications très précises sur la gravité des dommages. Lorsque les victimes l'ont précisé, il s'agit essentiellement de rayures sur la carrosserie ou encore de graffitis, dans un seul cas d'un pneu crevé. Ce type de délinquance sévit à des moments particuliers de la journée : 28% des actes de vandalisme se sont produits dans l'après-midi et 15% en soirée. Mais ce chiffre ne nous étonne pas tellement puisque c'est en après-midi que les véhicules sont les plus nombreux. Dès la fin d'après-midi, la plupart des bureaux administratifs ferment leurs portes, les étudiants et enseignants quittent les lieux pour la majorité. En somme, seules des expériences scientifiques obligent des chercheurs à rester sur place. De plus, les véhicules stationnés dans l'enceinte de l'université sont plus souvent sujets à des dégradations (61%) que ceux stationnés aux alentours des parkings et des arrêts de bus (39%). De fait, se garer entre les murs ne protège vraisemblablement pas de ce type de dommage. Comment le comprendre ? Ces données nous invitent à penser qu'au-delà d'une délinquance spécialisée dans le vandalisme contre les véhicules qui serait implantée à Luminy, il demeure plus probable de rechercher leur source dans des accrochages accidentels, notamment lorsqu'il s'agit de rayures. Ensuite, nous voulons signaler que ces victimations trouvent une visibilité institutionnelle restreinte (taux de report faible). En effet, les victimes ont informé l'université dans 13% des cas seulement. De même, la police ou la gendarmerie nationale n'a eu connaissance que de 23% des cas. Néanmoins, parmi ce dernier type de victime s'étant rendu au commissariat, 57% ont déposé une plainte, les autres une main courante. Contrairement aux autres victimations, ce type d'atteinte est parfois couvert par l'assurance du véhicule, et généralement le dépôt d'une plainte devient la condition *sine qua non* pour prétendre à une prise en charge financière.

I- 2.1.3. Vol(s) (ou tentatives) d'objet(s) dans ou sur la voiture

Dans une moindre mesure que les victimations précédentes, environ 4,9% des personnels affirment être concernés à au moins une fois dans l'année universitaire 2012-2013 par des vols (ou tentatives) d'objets sur la voiture ou dans l'habitacle. Parmi ces victimes, 56% subissent un seul vol durant la période 2012-2013. Ces vols se sont produits le plus souvent pendant l'après-midi (53% des cas). En outre, 39% des vols (ou tentatives) d'objets ont eu lieu dans l'enceinte de l'université. De ce point de vue, les véhicules stationnés dans les espaces extérieurs sont plus vulnérables, aussi parce qu'ils sont plus difficiles à surveiller. Il s'agissait d'un vol réalisé dans 57% des cas et d'une tentative dans 29% des cas. 14% des victimes n'ont donné aucune information nous permettant de déterminer si le vol a réellement eu lieu. À part quasi égale, les vols concernent aussi bien les objets se situant dans l'habitacle (48%) que sur les parties extérieures (52%). Nous sommes dans un cas où les chiffres officiels sont sans nul doute en deçà de la réalité. En effet, les victimes sont peu enclines à alerter les services de police ou de gendarmerie pour déposer une plainte (14%). Ici, il y a donc un arbitrage coût-avantage, car le fait de déposer plainte semble dépendant à la fois de la gravité de la dégradation et la souscription à une assurance adéquate. De plus, environ une moitié des victimes (56%) n'ont pas informé l'université.

I- 2.1.4. Vols ou tentatives de vol avec ou sans violence d'objet(s) personnel(s)

Ce type de victime représente 4,1% de la population enquêtée sur la période septembre 2012-juin 2013. En outre, 59% des victimes n'ont été touchées qu'une seule fois. Dans les cas de vols (ou tentatives) d'objets personnels, l'intégrité physique de la personne ne semble pas atteinte, ou seulement à de rares exceptions près. En effet, les analyses révèlent que la violence est loin d'être la règle pour la simple raison que ces vols (ou tentatives) sont commis en l'absence des victimes (vestiaire sportif, bureau non occupé, etc.) ou dans un moment d'inattention (pendant le repas, à la bibliothèque, lors d'un cours). La violence physique (1,6% des cas) est ainsi quasiment absente du quotidien des personnels interrogés dans notre enquête. Dans presque la moitié des cas (45%), ce type de vol (ou tentative) s'est déroulé l'après-midi et dans 21% des cas la nuit. Le lieu privilégié dudit vol reste majoritairement l'enceinte de l'université (85% des victimes) et non les abords. Il s'agissait également d'un vol réalisé dans 70% des cas. Nous n'avons pas d'indications précises sur les objets dérobés. De même, nous n'avons que des éléments très partiels sur les circonstances générales comme le nombre d'agresseurs et l'utilisation éventuelle d'une arme. Ceci se comprend par le fait que les objets ont pu être volés en l'absence des victimes ou dans des instants d'inattention entraînant l'impossibilité d'identifier le ou les voleurs.

Néanmoins, lorsque la victime a pu le découvrir, on constate que pour trois victimes de vols sur cinq, l'agresseur était quelqu'un d'inconnu, mais 14% des personnels victimes désignent un étudiant. Près d'un tiers des victimes a informé les services centraux de l'université ou un enseignant/chercheur. Un peu plus d'un tiers a informé la police ou la gendarmerie nationale et parmi elles, toutes ont déposé une plainte.

I- 2.2. Le campus Saint-Charles

Tout d’abord, les résultats issus du questionnaire indiquent que les deux tiers du personnel interrogé à Saint-Charles sur l’année universitaire 2012-2013 n’ont subi aucune victimation ni sur le campus ni sur le chemin pour s’y rendre. Ce sont les injures et les menaces verbales qui restent la première victimation déclarée par les personnels. Dans des proportions beaucoup plus faibles, les personnels déclarent ensuite être victimes de discriminations, de vols d’objets ainsi que de violence physique. Nous allons à présent nous intéresser aux particularités des victimations, c’est-à-dire aux circonstances de leur survenue et à l’attitude des victimes ensuite.

I- 2.2.1. Injures et menaces verbales

La majorité des victimes d’injures ne s’est fait agresser verbalement qu’une seule fois, le plus souvent dans l’après-midi (46%) dans une salle de cours ou un amphithéâtre. L’agresseur est qualifié à parts égales soit d’étudiant (39%) soit d’inconnu pour la victime (44%). Les insulteurs agissent plus souvent à plusieurs (3 cas sur 5). Ces données permettent de supposer qu’il s’agit sans doute d’incivilités d’étudiants envers des personnels, en tout cas perçues comme telles par ces derniers. Mais, il est aussi probable, au regard de la position centrale du site Saint-Charles, que des individus extérieurs – notamment des lycéens scolarisés dans la même zone – tentent de pénétrer sur le site, faisant naître des frictions avec les agents de sécurité (nous y reviendrons dans la partie III.). Globalement, les personnels déclarent être davantage victimes d’injures (74%) que de menaces. Dans ce cas, les victimes se tournent minoritairement vers la police (une plainte unique dans notre échantillon) et les services centraux de l’université pour dénoncer les faits. Cependant, certains faits ont été jugés suffisamment importants pour que 38% de notre population en aient informé un agent de sécurité.

I- 2.2.2. Profil des victimes : toutes victimations confondues

Au regard des éléments recueillis par questionnaire sur ce campus, aucun lien statistique n’a pu être établi entre les victimes « tout-venant » et leurs caractéristiques sociodémographiques. Néanmoins, les personnels qui conçoivent la drogue sur le campus comme un enjeu assez ou très important sont surreprésentés parmi les victimes d’injures et menaces verbales. En outre, les victimes considèrent davantage que les actes de vandalisme sur le site sont un problème important.

I- 2.3. Le campus Saint-Jérôme

Nous allons à présent détailler les principales victimations déclarées par les personnels du campus Saint-Jérôme. La grandeur des effectifs a permis de mener cette analyse sur les victimations les plus déclarées.

I- 2.3.1. Injures et menaces verbales

Tout d’abord, plus de la moitié des victimes se considère agressée verbalement qu’à une seule occasion au cours de la période étudiée (2014-2015). Néanmoins, 38% d’entre elles subissent une récurrence de ce type de comportement à leur encontre à hauteur de deux ou trois fois dans l’année.

Les victimes déclarent tantôt une simple injure (19,5%), tantôt une menace (39,6%) ou encore un regard menaçant venu se poser sur elles (9,6%). Ces interactions se produisent quatre fois sur cinq durant l'après-midi (79,1%), plutôt au niveau du TPR B, TPR C (cf. Figure 6) et dans le voisinage des bâtiments administratifs, c'est-à-dire non loin de l'entrée principale du campus. Mais c'est aux alentours des parkings et des arrêts de bus que les personnels sont davantage qu'ailleurs sujets à des menaces ou des injures (39,3%). En outre, un personnel sur cinq désigne la station de métro la plus proche (arrêt Malpassé) comme lieu du conflit. Pour autant, lorsque l'altercation a lieu dans les locaux universitaires, les personnels la localisent dans leur service de rattachement (environ 30%). Dans ce type d'agression, l'effet de groupe n'est pas un élément déterminant puisqu'on recense des taux de passage à l'acte soit en groupe (45%), soit en solitaire (55%). Et dans tous les cas – ou presque – la détention d'une arme de la part de l'agresseur est extrêmement marginale (2 cas sur 100). L'absence d'arme ne nous étonne guère au regard des personnes mises en cause par les victimes. En effet, il s'agissait selon les victimes dans plus de 55% des cas d'une personne connue, au moins de vue, par la victime. De plus, dans un cas sur dix, l'agression est perpétrée par un autre personnel. Mais, dans 23,6% des cas, on apprend également que les personnels victimes désignent un étudiant comme l'auteur des faits. Plus intéressant encore, un membre de la famille d'un étudiant se retrouve comme auteur d'une agression sur un personnel. Ces données nous permettent d'affirmer qu'une large part des agressions verbales se déroulent dans le cadre de l'interconnaissance (étudiants, collègues). Dans ce cas, les personnes incriminées peuvent être comprises comme le symbole des relations parfois conflictuelles entre un enseignant et un étudiant. La gravité mesurée de l'agression subie n'encourage guère la victime à le signaler aux autorités compétentes. En effet, seuls 8% des faits sont portés à la connaissance des services de police par les victimes. Néanmoins, une partie des victimes a informé les services centraux de l'administration (26,5%) et, dans des proportions plus maigres, un enseignant ou un chercheur (7,2%). De fait, en matière d'agressions verbales, l'information reste cloisonnée en interne.

I- 2.3.2. Actes de vandalisme sur votre voiture ou votre deux-roues motorisé

Si 6,4% des personnels de Saint-Jérôme signalent une dégradation sur leur véhicule durant l'année universitaire 2014-2015, il apparaît de manière nette que certains véhicules sont plus touchés que d'autres. En effet, près de 40% des personnels victimes subissent des dégradations répétées (parfois au-delà de trois fois sur l'année). De plus, le questionnaire permet de connaître le moment et le lieu de déroulement des actes de vandalisme. Premièrement, ils se déroulent plutôt durant l'après-midi (75,1% des cas). Secondement, ils se concentrent pour près d'un tiers autour des amphithéâtres et des bâtiments administratifs et dans une moindre mesure (12,8%) sur les parkings extérieurs. Sans exclure des actes de malveillance visant directement le véhicule d'un personnel, il semble plus vraisemblable d'imaginer des négligences de la part d'usagers lors du passage à proximité des véhicules (sacs, bagues, pantalons à pressions, fermetures éclairées, etc.). Cette hypothèse trouve de la force lorsqu'on constate un taux de non report aux autorités universitaires ou policières assez important et accentue l'idée d'actes non intentionnels et très certainement sommaires. De fait, seuls 14% des victimes signalent cette victimation auprès des services centraux de l'administration quand un peu moins de 5% déposent une plainte dans un commissariat.

I- 2.3.3. Vol(s) (ou tentatives) d'objet(s) dans ou sur votre voiture

Près des deux tiers des victimes de vol(s) (tentatives) le subissent qu'une seule fois dans l'année universitaire étudiée. Pour les autres, la victimation s'est reproduite généralement deux fois (27,6%) et parfois à trois occasions (11,6%). La totalité des vols d'objet(s) en rapport au véhicule déclarés a eu lieu en journée, soit le matin (34,9%), soit plus majoritairement l'après-midi (65,1%). Ce type de délinquance reste cantonné dans quelques lieux principaux sur le campus. Il s'agit tout d'abord de la zone des amphithéâtres et de l'administration, le poste le plus important (29,7%). Ensuite, on recense 19,3% de victimations au niveau du TPR C (cf. Figure 6). Enfin, un pourcentage quasi égal des victimes signale la zone sud du campus (12,4%) et les alentours des parkings et arrêts de bus devant le site universitaire comme l'endroit où le vol a eu lieu (12,8%). En fin de compte, il semblerait que garer son véhicule à l'intérieur du campus ne le préserve pas des éventuelles atteintes aux objets. Il est aussi possible que les personnels soient moins attentifs à ce qu'ils laissent dans leur voiture lorsque celle-ci reste stationnée dans la partie intérieure, la pensant plus sécurisée que les parkings attenants.

I- 2.3.4. Discriminations

Les discriminations représentent la quatrième catégorie de victimation inventoriée à Saint-Jérôme sur l'année universitaire 2014-2015. La majorité (61%) des victimes ne s'est fait discriminer qu'une seule fois. En revanche, certains personnels signalent une répétition des discriminations (24,2%), une prévalence des multivictimations pouvant aller au-delà de trois fois dans l'année (14,7%) pour certaines victimes. Ce type d'agression se retrouve à plusieurs moments de la journée, mais l'après-midi les concentre amplement (68,1%). Il est difficile de circonscrire les discriminations dans un espace précis puisqu'il y a une forte dispersion des lieux indiqués et près de 40% des victimes n'ont donné aucun détail à ce sujet. Signalons tout de même que 22,5% des personnels discriminés l'ont été à proximité des arrêts de bus ou sur un des différents parkings du campus. Nous avons pu repérer quelques facteurs discriminants bien que 18,2% des personnels n'ont pas trouvé les mots pour décrire la victimation subie⁷⁶. Premièrement, sur ce campus, ce sont sans conteste les opinions politiques qui entraînent la discrimination la plus représentée (24,8%). Deuxièmement, les victimes subissent des actes sexistes (15,7%). Enfin, l'orientation sexuelle (14,1%) ainsi que l'origine sociale ou familiale (14,3%) constituent les deux dernières caractéristiques discriminantes énoncées par les victimes. La couleur de peau et l'origine ethnique représentent l'avant-dernier poste (5,3%), juste devant le handicap. Il apparaît que ce type de délinquance évolue dans le cadre de l'interconnaissance. Plus précisément, les individus incriminés et identifiés font partie du corps enseignant (22,4%) ou du corps administratif (12,8%), mais aussi de la population étudiante (16,8%), toujours selon les victimes. Bien que dans 40% des cas, l'auteur était inconnu de la victime, nous avons partiellement affaire à une délinquance interne, très certainement entre usagers réguliers du campus. À ce titre, une étude de Amrous (2017, p. 3) montre qu'en moyenne, les catégories socioprofessionnelles « professions scientifiques » et « professeurs » victimes se distinguent par une part élevée d'auteurs connus. Enfin, les discriminations restent institutionnellement largement invisibles. En effet, près de 60% des victimes d'actes de discrimination ne signalent pas. Néanmoins, 30,6% des personnels victimes ont vu au sein du personnel enseignant, administratif ou de direction, et non du personnel de sécurité précisons-le, un moyen de faire connaître l'acte éprouvé.

⁷⁶ Cette donnée nous rappelle toute la difficulté des personnes enquêtées à qualifier ce type d'acte.

Les éléments exposés nous conduisent à penser que la délinquance visant les personnels s'oriente surtout vers les véhicules et les objets personnels, notamment sur le campus Saint-Charles. L'intégrité morale est touchée sur tous les campus dont les actes prennent la forme d'injures et de menaces verbales, mais l'intégrité physique n'est affectée qu'à titre très exceptionnel. Les personnels sont touchés par des injures parce qu'au sein de la sphère éducative l'immense majorité est en contact avec du public ; ce statut augmente donc les chances d'être injurié. Une récente note (Amrous, 2017, p. 2) a aussi montré que les professeurs et les professions scientifiques en général présentaient des taux de victimations hors du ménage plus importants que d'autres catégories d'emplois. De plus, nous avons globalement affaire à une délinquance interne puisqu'une large partie des victimes ayant vu leur agresseur accuse un autre usager du campus.

Toutefois, les personnels ne sont pas égaux devant les atteintes exposées ci-dessus. En s'appuyant sur une analyse des victimes, la sous-partie suivante a pour fonction à la fois de mettre en lumière ces différences et d'approcher une mesure du sentiment d'insécurité.

II- Particularités des victimes...⁷⁷

Nous posons ici l'hypothèse que tous les individus ne sont pas égaux devant les risques de la vie sociale. Certaines catégories de populations sont plus exposées aux victimations au sein du campus. Dès lors, nous voulons éclairer ces différences. Dans cette sous-partie, nous rendons compte du résultat des analyses statistiques portant cette fois sur les caractéristiques des victimes. Suite au test du Khi2, nous avons pu faire ressortir quelques particularités concernant les victimes d'actes de vandalisme sur leur voiture ou leur deux-roues motorisé, puis les victimes d'injures et de menaces verbales. En effet, pour que le test du Khi2 fonctionne, il faut avoir accès à des effectifs de victimes conséquents, ce qui n'est pas le cas pour toutes les expériences de victimation déclarées. Il est vrai qu'en toute logique, les actes les plus graves sont aussi ceux qui surviennent le moins souvent. Néanmoins, il nous est dans ce cas possible de présenter, comme nous l'avons fait pour les étudiants (chapitre 3), les profils des victimes dans leur ensemble, c'est-à-dire toutes victimations confondues. Nous développons ci-dessous le cheminement de la recherche des variables explicatives aux taux de victimes et les résultats correspondants. Ensuite, nous aurons l'opportunité de proposer un regard comparatif sur les trois campus étudiés.

⁷⁷ Les détails des calculs se trouvent en annexe (Annexe 6 à Annexe 8 et Annexe 10), y compris le calcul des *Odds ratio*, notamment pour les victimes « toutes victimations confondues ».

II- 1. ...À Luminy

II- 1.1. Test d'indépendance

En premier lieu, nous recensons les variables sociodémographiques utilisées pour étudier les liaisons statistiques : les variables sociodémographiques tout d'abord, puis celles qui agissent plus directement sur le sentiment d'insécurité et sur les peurs éprouvées. En second lieu, nous mettrons en lumière les diverses corrélations obtenues. Nous remanierons, en troisième lieu, ces éléments dans le but de dresser un portrait des victimes. Le compte rendu des résultats suivra une logique similaire pour chacun des trois campus.

Les variables sociodémographiques testées sont les suivantes : le sexe, l'âge, la ville de résidence, si la personne réside ou non sur le campus, son statut au sein du campus, la catégorie socioprofessionnelle, le type de contrat, le revenu issu du travail.

Les variables sur la peur et le sentiment d'insécurité testées : les problèmes de drogue sur le campus, les problèmes d'actes de vandalisme sur le campus, la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts sur le campus, l'éclairage sur le campus, le sentiment de peur sur le campus en journée, le sentiment de peur sur le campus le soir, la peur dans les transports en commun (Annexe 6).

Suite aux premiers tests statistiques menés à partir des résultats du questionnaire complétés par les personnels du campus de Luminy, nous avons pu établir un lien avec ces différentes variables : l'âge, la ville de résidence (Marseille ou hors Marseille) et les actes de vandalisme sur le campus.

II- 1.1.1. Les actes de vandalisme

L'ensemble de ces tests permet de mettre en évidence une série de liaisons statistiques sans pour autant avoir valeur d'explication comme nous le verrons au point suivant. Cependant, nous avons découvert trois corrélations.

Premièrement, les 40-49 ans sont une catégorie de personnels surreprésentée parmi les victimes à Luminy sur la période 2012-2013. En effet, ils sont 36% à avoir été victimes alors qu'ils ne représentent que 26% du personnel total de Luminy. Deuxièmement, le personnel résidant à Marseille est sous-représenté parmi les victimes ; en effet, 48% des victimes résident dans la ville alors que le personnel résidant à Marseille représente 65% de notre population. Troisièmement, 91% des victimes estiment que les actes de vandalisme sur le campus sont assez/très importants, alors que seuls 56% du personnel a fait une déclaration similaire. D'un point de vue macrosociologique, la familiarité que les individus entretiennent avec un lieu, une ville ou encore un campus a tendance à réduire le sentiment d'insécurité. On sait aussi que la perception du risque est moindre dans un endroit connu, mais l'on constate aussi des différences de perception en fonction de l'âge et de la catégorie sociale (Pain et *al.*, 2001).

II- 1.1.2. Victimes, toutes victimations confondues

Après avoir réalisé le test du Khi2 sur l'ensemble des effectifs de victimes, nous avons pu établir un lien entre les victimes et les différents problèmes suivants : les problèmes de drogue sur le

campus, les problèmes d'actes de vandalisme sur le campus, l'éclairage sur le campus, la peur nocturne sur le campus.

En définitive, on constate que 27% des victimes déclarent que les problèmes de drogue sur le campus sont assez voire très importants. En effet, si l'on regarde au niveau global, seulement 17% du personnel fait une déclaration identique. Ensuite, 84,5% des victimes déclarent que les actes de vandalisme sur le campus sont assez ou très importants ; ils ne sont pourtant que 57% à déclarer la même chose dans la population totale. Puis, quatre victimes sur cinq ne sont pas ou peu satisfaites de l'éclairage sur le campus. Il y a ici une surreprésentation par rapport au personnel déclarant que l'éclairage est peu ou pas satisfaisant (70% des personnels). Enfin, les victimes qui ont souvent ou toujours peur le soir en se déplaçant sur le campus de Luminy (40%) sont surreprésentées par rapport à l'ensemble du personnel apportant le même type de réponse (18%).

II- 1.2. Régressions logistiques

Dans un second temps, nous avons réalisé des régressions logistiques. Il nous a été impossible d'effectuer des régressions pour les victimes d'actes de vandalisme, le nombre de victimes est trop faible. Mais une régression logistique a été possible pour les victimes, toutes victimations confondues ; les variables significatives au test du Khi2 effectué précédemment ont été testées dans le modèle de régression logistique.

Variables	Modalités	Part des victimes
Les actes de vandalisme sont un problème sur le campus	Pas/Peu important	7,9%
	Assez/Très important	33,0%
Peur le soir sur le campus	Jamais/Quelquefois	16,49%
	Souvent/Toujours	49,05%

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013.

Note de lecture : Ce tableau indique la part des victimes pour chaque modalité. Par exemple, sur 100 personnes déclarant avoir souvent/toujours peur le soir sur le campus, 49 ont subi une victimation.

Tableau 59 : Variables significatives dans le modèle de régression logistique des victimes d'actes de vandalisme sur un véhicule personnel. Échantillon 'professionnels'. Année universitaire 2012-2013

Deux variables ressortent de manière significative dans le modèle de régression : les actes de vandalisme sur les véhicules et la peur le soir sur le campus. *Primo*, les personnels qui qualifient les actes de vandalisme sur le campus d'assez ou de très importants ont quatre fois plus de chances d'être victimes que ceux déclarant les actes de vandalisme comme étant pas ou peu importants. *Secundo*, les personnels se disant souvent ou toujours apeurés en soirée sur le campus de Luminy ont trois fois plus de chances d'être victimes que ceux déclarant avoir quelquefois ou jamais peur le soir sur ce même campus.

II- 2. ...À Saint-Charles

II- 2-1. Test d'indépendance

Nous allons à présent détailler la victimation la plus déclarée sur le campus Saint-Charles à savoir les « injures et menaces verbales ». Les effectifs ne sont pas suffisants pour mener cette analyse sur les autres victimations. Nous nous proposons de présenter tout d'abord les agressions verbales, puis de traiter ensuite les victimes tout-venant. Nous avons dans un premier temps testé différentes variables sociodémographiques telles que le sexe, l'âge, la ville de résidence, la fonction occupée au sein du campus, la catégorie socioprofessionnelle, le type de contrat et le revenu. Dans un second temps, le même type de travail a été effectué grâce aux variables susceptibles d'agir sur la peur et le sentiment d'insécurité : les problèmes de drogue sur le campus, les actes de vandalisme sur le campus, la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts sur le campus, l'éclairage sur le campus, le sentiment de peur sur le campus en journée, le sentiment de peur sur le campus le soir et la peur dans les transports en commun.

II- 2.2. Victimes d'injures ou menaces verbales

Pour ce type de victimation, nous avons pu établir un lien statistique à la fois avec la présence de drogue sur le campus et les actes de vandalisme. Premièrement, les personnels qui pensent que la drogue sur le campus est un problème sont surreprésentés parmi les victimes d'injures et de menaces. En effet, ils sont 60% à avoir été victimes alors qu'ils ne représentent que 32% du personnel. Deuxièmement, 91% des victimes estiment que les actes de vandalisme sur le campus sont assez ou très importants, alors que 74% du personnel total a fait la même déclaration.

II- 2.3. Victimes, toutes victimations confondues

Les tests d'indépendance effectués ont mis en exergue des liaisons statiques entre l'ensemble des victimes et les problèmes de drogue sur le campus, les problèmes d'actes de vandalisme sur le campus, l'éclairage sur le campus, la peur le soir sur le campus. De fait, les personnels qui pensent la drogue sur le campus comme un problème sont surreprésentés parmi les victimes d'injures et de menaces. En effet, ils sont 43% à avoir été victimes alors qu'ils ne représentent que 32% du personnel. En outre, 84% des victimes estiment que les actes de vandalisme sur le campus sont assez ou très importants, contre 74% du personnel total pour la même modalité de réponse.

II- 3. ...À Saint-Jérôme : les victimes

Saint-Jérôme est le terrain de recherche où l'expérience de la victimation est la moins prégnante (année universitaire 2014-2015). De ce fait, les effectifs minima pour mener une analyse sérieuse ne sont pas atteints. En conséquence, nous avons cherché à dresser un profil de victime en général. En premier lieu, nous avons testé ces différentes variables sociodémographiques : le sexe, l'âge, la ville de résidence, le statut au sein de l'université, la catégorie socioprofessionnelle, le type de contrat, le niveau des revenus. En second lieu, nous avons appliqué la même méthode de calcul sur les variables du sentiment d'insécurité et des peurs exprimées telles que : les problèmes de drogue sur

le campus, les problèmes d'actes de vandalisme sur le campus, la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts sur le campus, l'éclairage sur le campus, le sentiment de peur sur le campus en journée, le sentiment de peur sur le campus le soir (Annexe 10).

Seuls trois liens ressortent des tests du Khi2. Autrement dit, le test du Khi2 est significatif au seuil d'erreurs 5% pour trois croisements : le problème de la drogue sur le campus, le problème des actes de vandalisme sur le campus et la peur sur le campus le soir. Premièrement, 43% des victimes ont déclaré que la drogue est un problème assez ou très important sur le campus alors que 17,5% de l'ensemble des personnels ont fait le même choix de réponse. Deuxièmement, 65% des victimes ont érigé les actes de vandalisme au rang de problème assez ou très important sur le campus alors que 52% de l'ensemble des personnels les ont qualifiés ainsi. Troisièmement, 40% des victimes ont déclaré avoir souvent ou toujours peur en se déplaçant sur le campus en soirée contre 28% de l'ensemble des personnels. Ces liaisons statistiques n'atteignent pas le rang d'explication, mais simplement des covariances. Pour cela, nous avons eu recours aux régressions logistiques.

Les trois variables significatives au Khi2 précédemment citées ont été testées dans une régression logistique. Une seule d'entre elles apparaît significative. De ce fait, il est possible de dire que, toutes choses égales par ailleurs, les personnes considérant que la drogue est un problème assez ou très important sur le campus ont six fois plus de chances d'être victimes que les autres personnels.

II- 4. À chaque campus son lot de victimes : tentative de comparaison

De manière générale, le pourcentage de victimes chez les personnels est plus important à Saint-Charles (34,7%) qu'ailleurs. Luminy se retrouve en deuxième position (22,1%) bien que restant proche des résultats constatés à Saint-Jérôme (21,4%) qui lui, prend la place du campus où il y a proportionnellement moins de personnels victimes. Les écarts sont tout de même assez importants entre ces deux derniers campus et le campus Saint-Charles. Ceci tient d'abord au fait que les personnels de Saint-Charles sont beaucoup plus souvent victimes d'injures et de menaces verbales (20%). Puis, ce campus cumule également les résultats les plus hauts en termes de vols d'objets personnels (6,4%) bien qu'ils soient intégralement réalisés sans l'usage de la violence. Enfin, Saint-Charles est le premier campus touché par les violences physiques (6,7%). Les personnels de Luminy sont davantage victimes d'infractions en lien avec leur véhicule que les personnels de Saint-Charles de même que ceux de Saint-Jérôme. En effet, les infractions telles que les actes de vandalisme volontaires sur les véhicules, les vols (ou tentatives) d'objet(s) sur ou dans le véhicule ainsi que dans une moindre mesure, les vols (ou tentatives) du véhicule lui-même touchent plus largement Les personnels de Luminy. À titre de comparaison, la proportion de victimes d'actes du vandalisme volontaire sur la voiture est très différente entre Luminy (10,3%) et Saint-Charles (2,1%). En somme, Saint-Charles reste le campus le moins touché par les atteintes aux biens motorisés, mais est plus visé par les vols d'objets personnels. En définitive, les usagers de Saint-Jérôme, bien qu'ils soient globalement autant victimes que ceux de Luminy, révèlent des taux de victimes d'injures ou de menaces verbales (9,3%) et de discriminations (5,8%) plus faibles. Notons que si Saint-Charles affiche un taux de victimes supérieur aux deux autres campus, c'est également là que la prévalence des

multivictimations est la plus importante (11,7%). De ce point de vue, il se place devant Luminy (7,1%) et Saint-Jérôme (6,1%).

À Saint-Charles, les personnels interprètent deux fois plus souvent la drogue et le vandalisme comme des problèmes très importants par rapport à ceux de Luminy et de Saint-Jérôme. Les personnels de Saint-Charles sont plus souvent assez satisfaits de la propreté et de l'entretien des bâtiments et des espaces verts ainsi que de l'éclairage que les personnels de Luminy, tandis que ces derniers sont plus souvent peu satisfaits. À ce propos, Saint-Jérôme se situe entre ces deux campus. En matière d'actes de vandalisme, les points de vue négatifs sont équivalents à Saint-Jérôme et Luminy, mais ils restent 1,5 fois supérieurs à Saint-Charles. En somme, ce dernier site universitaire accumule souvent les représentations sociales et environnementales les plus péjoratives dans les thématiques proposées.

Ces quelques résultats doivent être complétés par la recherche du sentiment d'insécurité à la fois en journée, en soirée et dans les transports en commun sur le trajet domicile-université.

III- Le sentiment d'insécurité

Nous avons tenté de donner une mesure du sentiment d'insécurité pour la population étudiante. Nous avons par conséquent vu que la peur ne pouvait être déterminée par un unique indicateur (chapitre 3). En effet, la complexité de ce sentiment, *a priori* très subjectif, nous oblige à avoir recours à une série d'indicateurs. Plusieurs questions peuvent alors se poser pour le chercheur. Tout d'abord, quels rapports les individus entretiennent-ils avec leur environnement ? Celui-ci est-il familier ou non ? Est-il un lieu qui accueille un public extérieur ou est-il totalement hermétique ? Ensuite, toute chose égale par ailleurs, que disent les individus de cet environnement ? Les peurs sont-elles situées dans l'espace et dans le temps ?

Dans cette sous-partie, nous nous appuyons à la fois sur les caractéristiques perçues de l'environnement de travail des personnels (les qualificatifs employés) et sur leurs caractéristiques individuelles (données sociodémographiques et sociologiques). À travers les divers éléments recueillis grâce aux questionnaires, il est désormais possible d'étudier le sentiment d'insécurité sur chacun des campus pour ensuite le mettre en perspective, c'est-à-dire apprécier quelques singularités et par ailleurs tirer des enseignements généraux.

III- 1. Campus de Luminy

III- 1.1. Vie sur le campus

Le questionnaire distribué aux personnels du campus qui interroge les faits subis durant l'année universitaire 2012-2013 a été construit pour capter, grâce à un ensemble de questions, la manière dont ceux-ci percevaient leur environnement de travail. En effet, nous cherchons à comprendre l'étendue des liens qui unissent les éléments environnementaux, et surtout la façon dont ils sont perçus, et l'émergence d'un sentiment d'insécurité. Nous proposons dans cette sous-partie de rendre compte des perceptions des personnels à travers une analyse de différentes questions extraites du questionnaire. Ces dernières s'intéressent à l'environnement des campus et aux principaux problèmes que l'on peut *a priori* y retrouver : la drogue, le vandalisme, l'entretien en général ainsi que la qualité de l'éclairage. De plus, nous essayons dans une certaine mesure de faire un lien entre l'expérience de la victimation et la perception de l'environnement de travail chez les personnels du campus.

Selon vous, sur le campus de Luminy, la drogue est-elle un problème ?

	Fréquence	Pourcentage
Pas important du tout	125	30,5%
Peu important	214	52,3%
Assez important	46	11,3%
Très important	24	6,0%
Total	409	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013.

Tableau 60 : Perception de la présence de drogue sur le campus de Luminy en 2013

Plus de la moitié des personnels interrogés (52,3%) conçoivent la drogue sur le campus de Luminy comme un problème peu important. À ceci s'ajoute presque un tiers de personnel n'accordant aucune portée à ce type de déviance (30,5%). Tout nous laisse penser que la présence de drogue est loin d'être un phénomène qui tracasse les personnels de ce campus. Pour autant, les personnels ayant une perception alarmiste sur la présence de drogue sont surreprésentés dans le lot des victimes. En effet, 13% des victimes (sans distinction) déclarent que la drogue est un problème très important sur le campus, alors que 6% du personnel affirme qu'il s'agit d'un problème très important.

Selon vous, sur le campus de Luminy, les actes de vandalisme sont-ils un problème ?

	Fréquence	Pourcentage
Pas important du tout	31	7,6%
Peu important	146	35,7%
Assez important	156	38,1%
Très important	76	18,6%
Total	409	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013.

Tableau 61 : Perception des actes de vandalisme sur le campus de Luminy en 2013

Du point de vue des personnels, les dégradations volontaires semblent un souci plus préoccupant que la question du cannabis et autres psychotropes. En effet, 38,1% du personnel déclarent que les actes de vandalisme sur le campus de Luminy sont assez importants, voire très importants pour 18,6% d'entre eux. Ils sont au final presque une moitié à dénoncer les dégradations matérielles. Pour ce qui est des victimes, l'analyse statistique révèle que 45,5% d'entre elles (toutes victimations confondues) déclarent que les actes de vandalisme sur le campus de Luminy sont « assez importants » et 39% qu'ils sont « très importants ». *A contrario*, le personnel dans l'ensemble qualifie le vandalisme dans les mêmes termes respectivement à auteur de 38,1% et 18,6%.

Selon vous, sur le campus de Luminy, la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts sont-ils ?

	Fréquence	Pourcentage
Très satisfaisant	7	1,8%
Assez satisfaisant	137	33,5%
Peu satisfaisant	172	42,0%
Pas satisfaisant du tout	93	22,7%
Total	529	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013.

Tableau 62 : Perception de la propreté, de l'entretien des bâtiments et des espaces verts à Luminy en 2013

Concernant la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts du campus de Luminy, 42% du personnel se déclarent peu satisfaits. Ils sont presque un quart (22,7%) à penser que la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts ne sont pas satisfaisants du tout. En fin de compte, une très large moitié des personnels déplore cet aspect. Néanmoins, plus des deux tiers se disent « assez satisfaits » ou « très satisfaits ». Les points de vue sur ce type d'entretien restent donc plutôt disparates.

Selon vous, sur le campus de Luminy, l'éclairage est-il ?

	Fréquence	Pourcentage
Très satisfaisant	5	1,3%
Assez satisfaisant	117	28,7%
Peu satisfaisant	174	42,5%
Pas satisfaisant du tout	113	27,6%
Total	409	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013.

Tableau 63 : Perception de la qualité de l'éclairage à Luminy en 2013

Enfin, nous avons sondé nos enquêtés sur les conditions de luminosité sur les parties extérieures du campus à la nuit tombée. Ici aussi, la proportion de mécontents remporte une forte majorité. De fait, 42,5% des personnels de Luminy se déclarent peu satisfaits de l'éclairage sur le campus et 27,6% complètement insatisfaits. Les « très satisfaits » sont quasi inexistantes (1,3%). Les préoccupations des personnels peuvent se comprendre à partir d'un élément environnemental ; la surface, de manière multiple. La surface du campus de Luminy est extrêmement vaste (100 hectares environ) et ainsi combinée à de grandes étendues d'herbes bordées d'arbres, rendant difficile un éclairage continu efficace, notamment dans les chemins de traverse qui conduisent soit au parking automobile soit à la résidence universitaire.

III- 1.2. Les peurs

Lorsque l'on cherche à comprendre les peurs ressenties, il est nécessaire de les considérer dans leur complexité. En effet, ce type d'émotion varie dans le temps et dans l'espace. Nous avons également vu (chapitre 3) que la fréquence des peurs est nuancée en rapport à l'âge, au sexe, aux conditions sociales d'existence, à l'expérience d'une victimation antérieure, etc. Pour donner une mesure assez précise des peurs exprimées sur le campus par les personnels, nous avons choisi de les étudier en deux étapes : en journée, puis en soirée.

III- 1.2.1. Sur le campus : nuances entre jour et nuit

Sur le campus de Luminy, vous arrive-t-il d'avoir peur pendant la journée ?

<i>Peur dans la journée</i>	Fréquence	Pourcentage
Jamais	353	86,3%
Quelquefois	52	12,7%
Souvent	2	0,6%
Toujours	2	0,5%
Total	409	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013.

Tableau 64 : Fréquence des peurs en journée à Luminy chez les personnels en 2013

Nous sommes face à un ensemble de personnels le plus souvent rassuré durant la journée (86,3%) dans l'idée que la conception de l'environnement de travail favorise une certaine sérénité surtout en présence de la lumière du jour. De fait, le taux de personnels exprimant un sentiment habituel de peur en période diurne reste très marginal, voire résiduel (environ 1%). En outre, seuls 12,7% d'entre eux se disent quelquefois apeurés.

Sur le campus de Luminy, vous arrive-t-il d'avoir peur le soir (que vous viviez sur le campus ou que vous le quittiez tard) ?

<i>Peur le soir</i>	Fréquence	Pourcentage
Jamais	149	36,5%
Quelquefois	131	32,0%
Souvent	44	10,9%
Toujours	30	7,3%
Ne fréquente pas le campus le soir	55	13,4%
Total	409	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013.

Tableau 65 : Fréquence des peurs en soirée à Luminy chez les personnels en 2013

Le soir, la qualification des peurs est différente ; elles sont d'ailleurs plus palpables. De fait, 36,5% du personnel n'a jamais peur le soir (que ce soit en résidant sur le campus ou en le quittant tard le soir) et près d'un tiers (32%) a quelquefois peur. Ils sont en revanche 10,9% à avoir souvent peur le soir et 7,3% à avoir toujours peur sur le campus durant la période de référence. Nous étayerons ces résultats dans la partie suivante en nous appuyant sur les discours des agents de sécurité et des personnels de la vaste cité universitaire, notamment. De plus, 40,3% des victimes (toutes victimations confondues) déclarent avoir souvent ou toujours peur le soir sur ce campus alors que seulement 18,2% du personnel ressentent des peurs à la même fréquence.

III- 1.2.2. Les peurs dans les transports en commun

Les personnels interrogés utilisent massivement leur véhicule (voiture ou deux-roues) pour se rendre sur le campus (78,2%) comme nous l'avons déjà explicité (chapitre 2). L'excentrement de Luminy – parfois la difficulté d'accès suivant le lieu d'habitation – est une des raisons principales de cette surutilisation vis-à-vis des autres campus marseillais. Néanmoins, les transports en commun ne sont pas complètement délaissés, 15,2% du personnel en fait usage pour aller travailler (en bus principalement). Nous avons cherché à jauger une autre dimension de la peur, celle vécue dans les transports en commun à propos d'éventuels vols ou agressions sur sa propre personne. Les calculs ont été réalisés à partir des chiffres d'utilisateurs de transports en commun grâce à un filtre dans le questionnaire.

Avez-vous peur de vous faire agresser ou voler lorsque vous empruntez les transports en commun sur le trajet domicile-université ?

	Fréquence	Pourcentage
Quelquefois	30	48,4%
Jamais	29	46,6%
Souvent	3	5,0%
Toujours	0	0,0%
Total des utilisateurs des transports en commun	62	100,0%

Source : ORDCS, enquête sécurité Luminy, 2013.

Tableau 66 : Fréquence des peurs en matière d'agression ou de vol dans les transports en commun chez les personnels de Luminy en 2013

Parmi les personnels utilisateurs des transports en commun, 48,4% déclarent avoir quelquefois peur de se faire voler ou agresser en les empruntant et 46,6% déclarent ne jamais avoir peur. Si l'on additionne les personnels ayant « quelquefois » et « souvent » peur dans les transports, on remarque que plus de la moitié d'entre eux les appréhendent avec prudence.

Conclusions : le campus Luminy

L'ensemble des tests effectués nous a permis de mettre en évidence une série de liaisons statistiques. Premièrement, les personnels déclarant que les actes de vandalisme sur le campus sont « assez » ou « très importants » sont quatre fois plus susceptibles d'être victimes que celles déclarant les actes de vandalisme comme étant « pas » ou « peu importants ». Deuxièmement, cette petite délinquance touche davantage les 40-49 ans. Troisièmement, cette dernière est surtout tournée vers le personnel résidant en dehors de Marseille.

Les victimes, toutes victimations confondues, sont en premier lieu surreprésentées parmi les personnels qui voient la drogue comme un problème important. En deuxième lieu, les victimes qualifient, plus souvent que le reste des personnels, les actes de vandalisme sur le campus d'« importants ». En troisième lieu, quatre victimes sur cinq se disent insatisfaites de l'éclairage. Enfin, les personnels ayant souvent peur le soir sur le campus sont trois fois plus susceptibles d'être victimes que celles déclarant avoir quelquefois ou jamais peur dans la même situation. Tous ces éléments indiquent qu'il existe une relation entre le fait de se déclarer victime et le sentiment de travailler dans un espace dégradé, peu sécurisant, voire hostile pour certains. Ce sentiment d'insécurité peut se comprendre à travers leur regard sur l'environnement de travail et les peurs ressenties.

Peu d'enquêtés considèrent la drogue comme un phénomène important bien qu'elle existe sur tous les campus de France ou presque. Les actes de vandalisme sont en revanche considérés comme sérieux par une moitié des travailleurs de Luminy pour l'année universitaire 2012-2013. Cette perception est peut-être le signe d'une intolérance aux dégradations courantes qui s'ajoute à l'architecture vieillissante du campus. Plus de trois personnels sur cinq pensent que la propreté, l'entretien des bâtiments ainsi que des espaces verts sont globalement insatisfaisants. Les raisons sont sans doute à rechercher parmi les modifications structurelles quant aux effectifs déployés pour s'en occuper ; nous validerons cette hypothèse dans la partie suivante. Les trois quarts des personnels sont aussi en attente d'améliorations vis-à-vis de l'éclairage des espaces extérieurs, mais l'aspect « naturel » des lieux (parc national) a aussi sa part de responsabilité comme nous le verrons plus loin. Tous ces éléments se conjuguent et influencent plutôt négativement le sentiment de sécurité des personnels, engendrant des peurs.

De manière générale, les personnels se sentent souvent ou toujours à l'aise dans la journée sur leur lieu de travail. Mais le soir, la tendance s'inverse puisqu'ils ne sont plus que 37% à se sentir fréquemment rassurés. De surcroît, 17% font état d'une peur fréquente le soir lorsqu'ils quittent l'université. Presque huit personnels sur dix sont véhiculés lorsqu'ils se rendent à leur travail, moins d'un cinquième fait usage des transports en commun. Parmi ces derniers, une courte moitié exprime de légères inquiétudes quant au fait d'être volée ou agressée pendant le trajet domicile-université.

III- 2. Campus Saint-Charles

III- 2.1. Vie sur le campus

À l'aide des mêmes indicateurs qu'à Luminy, nous avons étudié les conditions de vie sur le campus Saint-Charles sur la même période (2012-2013) telles que les enquêtés les perçoivent.

Selon vous, sur le campus Saint-Charles, la drogue est-elle un problème ?

	Fréquence	Pourcentage
Pas important du tout	17	15,8%
Peu important	58	52,4%
Assez important	26	23,3%
Très important	9	8,5%
Total	110	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Charles, 2014.

Tableau 67 : Perception du phénomène de drogue à Saint-Charles en 2014

Les données issues du questionnaire nous offrent les résultats suivants. Tout d'abord, 52,4% des personnels déclarent que la drogue sur le campus Saint-Charles est un problème « peu important » et « pas important du tout » pour 15,8%. Néanmoins, ils sont tout de même 23,3% à déclarer qu'elle est un problème « assez important », voire « très important », selon 8,5% d'entre eux. Ce « problème » est-il objectivement si dramatique ? Sans doute, le phénomène des drogues est davantage installé sur ce campus que sur d'autres comme nos observations tendent à l'indiquer. Pour autant, nous verrons par la suite que les étudiants ne sont pas spécialement en cause puisque l'environnement extérieur influence cette vision négative des choses.

Selon vous, sur le campus Saint-Charles, les actes de vandalisme sont-ils un problème ?

	Fréquence	Pourcentage
Pas important du tout	6	5,5%
Peu important	22	20,3%
Assez important	42	38,5%
Très important	39	35,7%
Total	110	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Charles, 2014.

Tableau 68 : Perception des actes de vandalisme à Saint-Charles en 2014

Lorsque l'on s'interroge sur les dégradations volontaires, les personnels se disent encore plus alarmistes. On peut imaginer que ce type d'actes nuit aux conditions de travail, notamment pour une partie du personnel technique et de nettoyage. En conséquence, les personnels qualifiant les actes de vandalisme sur le campus soit d'« assez importants » (38,5%), soit de « très importants » (35,7%) représentent la majorité de notre échantillon (presque trois quarts du personnel).

Selon vous, sur le campus Saint-Charles, la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts sont-ils ?

	Fréquence	Pourcentage
Pas satisfaisant du tout	33	29,7%
Peu satisfaisant	25	23,0%
Assez satisfaisant	46	41,5%
Très satisfaisant	6	5,8%
Total	110	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Charles, 2014.

Tableau 69 : Perception de la propreté, de l'entretien des bâtiments et des espaces verts à Saint-Charles en 2014

En toute logique, puisque le vandalisme et la perception de l'entretien peuvent se relier, 29,7% du personnel de Saint-Charles se plaignent de l'entretien au niveau du bâti et des espaces extérieurs. Puis, 23% déclarent n'être que peu satisfaits. Il en reste que 41,5% se disent assez satisfaits. Nous pouvons noter que si le manque de propreté reste le signe d'une pénibilité matérielle au travail, il se double d'un malaise individuel et collectif. Les problèmes d'entretien se sont accentués au début des années 2000 en raison des travaux de grande ampleur autour de la gare Saint-Charles, mais qu'ils sont aussi une des conséquences du vieillissement du bâti.

Selon vous, sur le campus Saint-Charles, l'éclairage est-il ?

	Fréquence	Pourcentage
Pas satisfaisant du tout	14	12,7%
Peu satisfaisant	51	46,5%
Assez satisfaisant	44	40,1%
Très satisfaisant	1	0,7%
Total	110	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Charles, 2014.

Tableau 70 : Perception de la qualité de l'éclairage à Saint-Charles en 2014

La tendance s'inverse en matière de perception de la qualité de l'éclairage. 46,5% des personnels de Saint-Charles se déclarent « peu satisfaits » de l'éclairage sur le campus et 12,7% ne sont « pas satisfaits du tout ». Ici aussi, la majorité des personnels déplore des faiblesses à ce niveau. Cependant, plus de 40% affirment une certaine satisfaction vis-à-vis du système d'éclairage disposé sur le campus Saint-Charles.

III- 2.1. Les peurs exprimées

III- 2.1.1. Sur le campus

Sur le campus Saint-Charles, vous arrive-t-il d'avoir peur pendant la journée ?

<i>Peur pendant la journée</i>	Fréquence	Pourcentage
Jamais	70	63,9%
Quelquefois	35	31,6%
Souvent	2	1,8%
Toujours	3	2,7%
Total	110	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Charles, 2014.

Tableau 71 : Fréquence des peurs en journée à Saint-Charles chez les personnels en 2014

Sans étonnement, une majorité de personnels se sent en totale sécurité lors de la période diurne (63,9%). Néanmoins, ce taux est largement inférieur à ce que déclareraient les étudiants de ce même campus (87,1%). Dès lors, il convient de s'interroger sur les éléments qui font naître les peurs. Est-ce l'âge ? Est-ce le poste occupé ou la catégorie sociale ? Ou encore, des problèmes spécifiques qui touchent uniquement les personnels ? Un autre ensemble de personnels se dégage et englobe ceux qui se sentent « quelquefois » apeurés (31,6%).

Sur le campus Saint-Charles, vous arrive-t-il d'avoir peur le soir (quand vous finissez tard) ?

<i>Peur le soir</i>	Fréquence	Pourcentage
Jamais	28	25,6%
Quelquefois	43	38,8%
Souvent	14	12,8%
Toujours	8	6,8%
Ne fréquente pas le campus le soir	17	16,0%
Total	110	100%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Charles, 2014.

Tableau 72 : Fréquence des peurs en soirée à Saint-Charles chez les personnels en 2014

Tout d'abord, 84% des personnels fréquentent le campus Saint-Charles à la nuit tombée. En soirée, l'on constate que la proportion de personnels « quelquefois » apeurés reste stable (38,8% contre 31,6%). À l'inverse, le taux de personnels se déclarant en totale sécurité subit une forte inclinaison par rapport à la journée (25,6%). De plus, on recense un peu moins de 20% de personnels affirmant avoir soit « souvent » (12,8% contre 63,9%), soit « toujours » (6,8%) peur le soir sur le campus en travaillant sur place ou en quittant le campus.

III- 2.1.1. Dans les transports en commun

Il est important ici de rappeler que les personnels de Saint-Charles sont utilisateurs de transports en commun à hauteur de près de 60% selon quatre modalités pouvant se combiner (métro, bus, train ou au, tramway). Nous avons cherché à savoir si les non véhiculés avaient peur de se faire voler ou agresser dans les transports.

Avez-vous peur de vous faire agresser ou voler lorsque vous empruntez les transports en commun sur le trajet domicile-université ?

	Fréquence	Pourcentage
Jamais	26	41,3%
Quelquefois	28	44,4%
Souvent/Toujours	9	14,3%
Total	63	100,0%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Charles, 2014.

Tableau 73 : Fréquence des peurs en rapport à l'agression ou au vol dans les transports en commun chez les personnels de Saint-Charles en 2014

Parmi les utilisateurs de transports en commun, 44,4% déclarent avoir quelquefois peur de se faire voler ou agresser en les empruntant et 41,3% affirment ne jamais avoir peur. Globalement, les personnels se sentant inquiets (modalité « souvent/toujours » et « quelquefois ») constituent la part majoritaire (presque 60%).

Conclusions : le campus Saint-Charles

Au terme de l'étude statistique ainsi que des observations de terrain et des entretiens, plusieurs grandes tendances se dessinent. De manière générale, la situation du site universitaire de Saint-Charles n'apparaît pas très problématique. L'enquête de victimation montre qu'environ 35% des personnels interrogés se déclarent victimes principalement d'injures ou de menaces verbales et de discriminations. Les incivilités sont constatées en grande partie dans l'après-midi dans une salle de cours ou un amphithéâtre et les victimes mettent majoritairement en cause un étudiant ou un autre usager du campus (interconnaissance). Dans une large mesure, l'enquête statistique fait ressortir un mécontentement global des personnels et des étudiants vis-à-vis de l'entretien des espaces verts ; ils dénoncent la relative importance des actes de vandalisme et ne sont pas tellement satisfaits du dispositif d'éclairage. Le sentiment d'insécurité se relie donc à ces facteurs environnementaux dans leurs appréciations négatives. Pour autant, les éléments recueillis nous permettent de supposer que le phénomène « drogue » ne perturbe pas outre mesure la quotidienneté du travail en ces lieux. À l'inverse, les personnels sont assez nombreux à se dire insatisfaits de l'entretien général du campus.

Les questionnaires récoltés nous donnent quelques éléments de compréhension sur des « peurs » exprimées par les personnels. À travers les résultats de notre étude, l'on remarque qu'un tiers d'entre eux ne se sent pas totalement rassuré sur le campus durant la période diurne, et cette proportion passe à 50% lorsque la peur sur le trajet domicile-université est abordée. À la nuit tombée, cette tendance s'accroît et seulement 25% des personnels n'éprouvent jamais de sentiment de peur (seule une personne sur dix n'est jamais rassurée lorsqu'elle travaille le soir ou quitte le campus). Si les victimations sont peu graves en termes de dommage et ne relèvent pas de l'atteinte à l'intégrité physique, il semble que ce sentiment d'inquiétude trouve sa source dans la configuration de l'environnement : manque d'éclairage, dégradation du bâti, quartier dit sensible et défavorisé, présence d'usagers non étudiants considérés comme des intrus.

III- 3. Le campus Saint-Jérôme

La manière de restituer nos résultats est ici identique à celle utilisée pour les deux autres campus. Nous rendons compte dans une première sous-partie de la manière dont les personnels de Saint-Jérôme perçoivent leur environnement de travail, puis dans une seconde nous interrogeons les peurs qu'ils peuvent ressentir.

III- 3.1. La vie sur le campus

Les quelques tableaux qui suivent mettent en exergue la perception des personnels quant à leur environnement quotidien. Ils abordent successivement les questions de stupéfiants, de dégradation, d'entretien des parties communes, d'éclairage des espaces extérieurs.

Selon vous, sur le campus Saint-Jérôme, la drogue est-elle un problème ?

	Fréquence	Pourcentage
Très important	4	1,7%
Assez important	40	15,8%
Peu important	129	50,7%
Pas important du tout	81	31,8%
Total	255	100,0%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 74 : Perception du phénomène de drogue à Saint-Jérôme en 2016

Le tableau ci-dessus indique qu'une part majoritaire des personnels du campus Saint-Jérôme qualifie la drogue, dans tous ces aspects, de phénomène négligeable. En effet, les personnels sont respectivement 31,8% et 50,7% à le penser comme soit non important, soit peu important. Nous voulons ajouter que les observations prolongées sur le terrain ont relevé une présence tout bonnement très modérée en ce sens que les groupes de fumeurs de cannabis sont rares et très discrets. De plus, aucun lieu précis du campus, ni même une zone déterminée ne rassemblent des fumeurs. Assez logiquement, seuls les espaces à proximité de l'administration sont désertés par les fumeurs.

Selon vous, sur le campus Saint-Jérôme, les actes de vandalisme sont-ils un problème ?

	Fréquence	Pourcentage
Très important	30	11,7%
Assez important	102	40,1%
Peu important	96	37,7%
Pas important du tout	27	10,5%
Total	255	100,0%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 75 : Perception des actes de vandalisme à Saint-Jérôme en 2016

La perception des actes de vandalisme, autrement dit des dégradations volontaires, se situe pour une majorité des personnels entre « peu importants » (37,5%) et « assez importants » (40,1%). Aux deux extrêmes et dans des proportions équivalentes, on retrouve des positions antinomiques de personnels voyant dans le vandalisme soit un problème très important (11,7%), soit un aspect de la vie sociale sur le campus complètement négligeable (10,5%).

Selon vous, sur le campus de Saint-Jérôme, la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts sont-ils ?

	Fréquence	Pourcentage
Très satisfaisant	3	1,4%
Assez satisfaisant	104	40,8%
Peu satisfaisant	102	39,8%
Pas satisfaisant du tout	46	18,0%
Total	255	100,0%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 76 : Perception de la propreté, de l'entretien des bâtiments et des espaces verts à Saint-Jérôme en 2016

La satisfaction totale concernant la propreté, l'entretien des bâtiments aussi bien que des espaces verts est infime (1,4%) chez les personnels du campus Saint-Jérôme 2016. À l'opposé, 18% des personnels se disent entièrement insatisfaits. Entre ces deux perceptions, on distingue une masse de travailleurs estimant que la propreté et l'entretien général restent tantôt convenables (40,8%), tantôt améliorables (39,8%). Sur ce campus comme sur celui de Saint-Charles, nous verrons en aval qu'un bâti vieillissant, davantage que les dégradations intentionnelles, reste une des causes principales des dégradations constatées.

Selon vous, sur le campus de Saint-Jérôme, l'éclairage est-il ?

	Fréquence	Pourcentage
Très satisfaisant	13	5,1%
Assez satisfaisant	100	39,4%
Peu satisfaisant	109	42,7%
Pas satisfaisant du tout	33	12,8%
Total	255	100,0%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 77 : Perception de la qualité de l'éclairage sur le campus Saint-Jérôme en 2016

Dans le même ordre d'idée, le questionnement sur la perception d'évoluer dans un espace bien éclairé fait apparaître des taux équivalents. En effet, les personnels de Saint-Jérôme estiment majoritairement que l'éclairage est peu satisfaisant (42,7%), ils sont suivis de près par ceux qui le

qualifient d'« assez satisfaisants » (39,4). Notons qu'en parallèle, près de 13% des personnels affichent un mécontentement souligné vis-à-vis du système d'éclairage.

III- 3.2. Les peurs ressenties

III- 3.2.1. Sur le Campus Saint-Jérôme

Sur le campus de Saint-Jérôme, vous arrive-t-il d'avoir peur pendant la journée ?

	Fréquence	Pourcentage
Jamais	207	81,0%
Quelquefois	44	17,3%
Souvent/Toujours	4	1,6%
Total	255	100,0%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 78 : Fréquence des peurs ressenties en journée sur le campus Saint-Jérôme chez les personnels en 2016

Une image d'ensemble se dégage immédiatement ; il s'agit de la sérénité globale des personnels. En effet, les 4/5^e de notre population se disent toujours en sécurité lors de la période diurne. Dans des proportions largement inférieures (17,3%), une partie du personnel de Saint-Jérôme est sujet à des inquiétudes sporadiques lorsqu'il travaille sur le campus. Les personnels apeurés continuellement représentent une portion très résiduelle (1,4%).

Sur le campus de Saint-Jérôme, vous arrive-t-il d'avoir peur le soir (quand vous finissez tard) ?

	Fréquence	Pourcentage
Jamais	99	38,9%
Quelquefois	85	33,2%
Souvent	30	11,7%
Toujours	17	6,8%
Ne fréquente pas le campus le soir	24	9,3%
Total	255	100,0%

Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 79 : Fréquence des peurs ressenties en soirée chez les personnels de Saint-Jérôme en 2016

Comme nous l'avons constaté par ailleurs, la nuit exacerbe les peurs (Delattre, 2000 ; Mosser, 2007 ; Cabantous, 2009). En effet, une part plus importante du personnel se dit « quelquefois » (33,2%) ou « souvent » (11,7%) sujette à un sentiment de peur. À l'opposé, 38,9% seulement des

personnels de Saint-Jérôme avouent se sentir pleinement en sécurité lorsqu'ils travaillent sur le campus ou le quittent à la nuit tombée. En outre, on observe également que près d'un personnel sur dix ne fréquente le campus qu'en journée.

III- 3.2.2. Dans les transports en commun

Vous arrive-t-il d'avoir peur d'être volé ou agressé dans les transports en commun sur le trajet domicile-université ?

	Fréquence	Pourcentage
Jamais	23	50,5%
Quelquefois	13	28,1%
Souvent/Toujours	8	17,1%
Réponses manquantes	2	4,3%
Total	46	100,0%

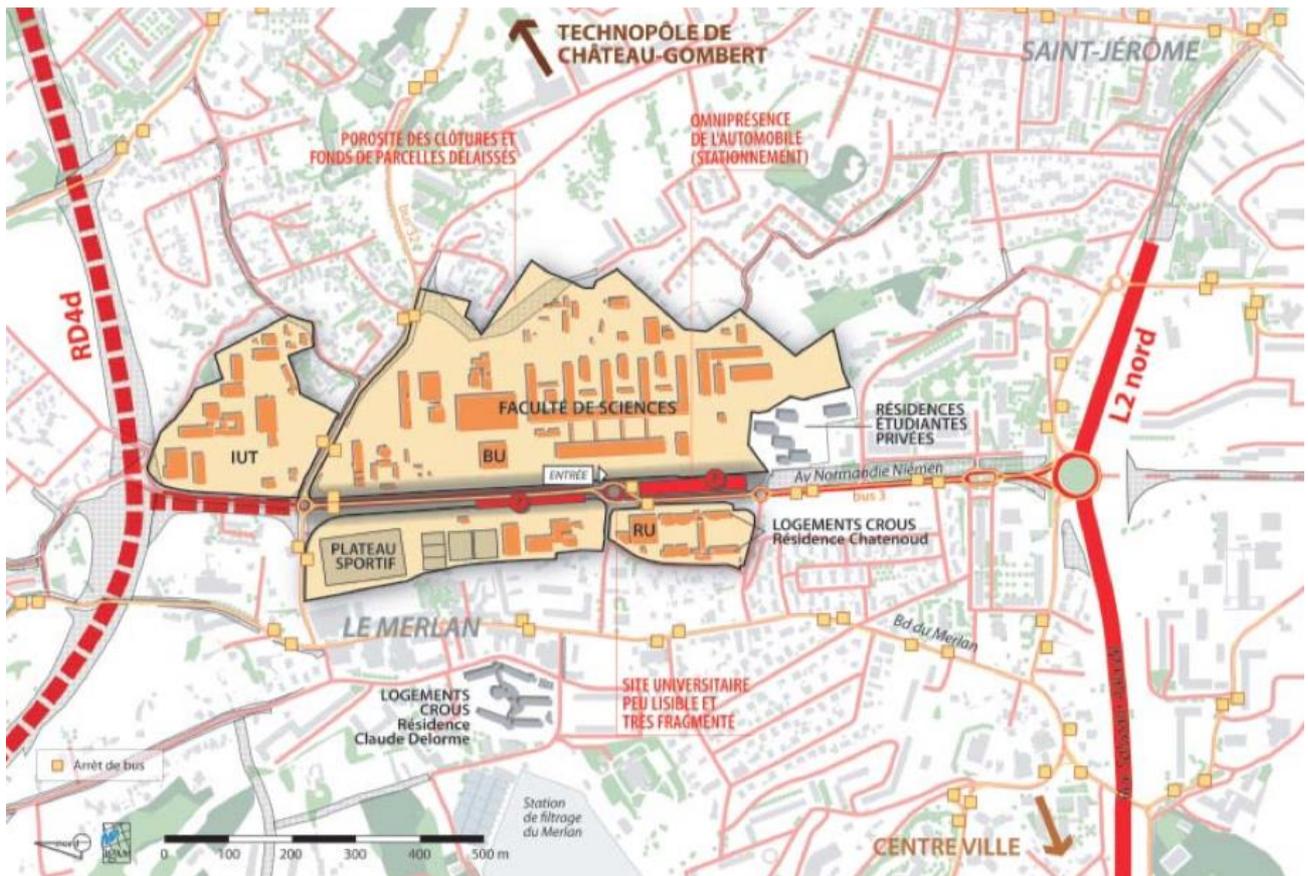
Source : ORDCS, enquête sécurité Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 80 : Fréquence des peurs concernant le vol ou l'agression dans les transports en commun chez les personnels de Saint-Jérôme. Année universitaire 2014-2015

Nous avons auparavant (chapitre 1) expliqué que les personnels du campus Saint-Jérôme privilégiaient leur véhicule personnel pour se rendre au travail (75,3% utilisent leur voiture ou leur scooter). En effet, seuls 18% des personnels font usage des transports collectifs en utilisant essentiellement soit le bus, soit une combinaison métro-bus. Notre échantillon sur la question des vols et agressions dans les transports est par conséquent assez faible ; les résultats ci-dessous doivent donc être reçus avec précaution. Concernant les utilisateurs, on note que la moitié (50,5%) n'est pas effrayée à l'idée d'être sujet à un vol ou une agression. Puis, un peu moins d'un tiers se déclare par moment emparé d'un sentiment de peur lorsqu'il se rend à Saint-Jérôme. Enfin, près d'un cinquième (17,1%) de notre échantillon déclare être souvent ou toujours apeuré durant le trajet domicile-université.

Conclusions : le campus Saint-Jérôme

Au terme du dépouillement de l'enquête par questionnaire effectuée à Saint-Jérôme et concernant les faits survenus pendant l'année universitaire 2014-2015, nous pouvons désormais apporter quelques-uns des enseignements principaux. Globalement, la présence de drogue reste très limitée d'où on comprend le sentiment chez les personnels du campus que le phénomène est loin d'être préoccupant. Ensuite, les actes de vandalisme, et les dégradations de toute sorte ont un statut similaire ; les personnels dans l'ensemble ne les déplorent pas tellement. Néanmoins, les avis sont davantage tranchés quant à la perception de la propreté et de l'entretien des espaces extérieurs ainsi que des bâtiments. En effet, les personnels investigués en sont majoritairement plutôt mécontents. À ce titre, nous avons suggéré que la décrépitude de certains locaux pouvait prendre le pas sur des dégradations volontaires. C'est donc sans doute ce premier aspect qui prime et non une accusation directe envers le personnel de nettoyage qui œuvre au quotidien. Quant à la perception de l'éclairage (réverbères) sur le campus, les personnels sont très partagés. *Grosso modo*, 90% des personnels se divisent en deux catégories : les « assez » et les « peu » satisfaits. Nous avons dans un deuxième temps questionné les peurs dans deux temporalités distinctes ainsi que dans les transports en commun. Premièrement, les personnels se disent globalement en sécurité durant la journée sur le campus ou à ses abords (entre 81% et 98%). Deuxièmement, cette sérénité affichée devient plus fébrile lorsque la nuit survient, faisant chuter de moitié le taux de personnels totalement rassurés. Troisièmement, parmi les usagers des transports publics – certes en faible nombre – un peu moins de la moitié se déclare inquiet, à des degrés divers, d'être sujet à un vol ou à une agression.



Source : à partir de documents Agam, Marseille, 2010-2016.

Figure 7 : Situation du campus Saint-Jérôme

III- 4. Comparaison générale du sentiment d'insécurité chez les personnels des campus marseillais

Nous avons abordé les difficultés inhérentes à la recherche d'une mesure « faible » du sentiment d'insécurité. En réalité, seule l'approche multifactorielle, développée par les chercheurs ayant mis au point les enquêtes de victimation, donne une possibilité de saisir cette notion pour ensuite la soumettre à la comparaison d'un campus à l'autre. Nos indicateurs ont été adaptés pour se calquer à la fois sur l'environnement universitaire au sens strict et sur les différents « problèmes » que les personnels pouvaient rencontrer dans leur quotidien au travail. Au sein du faisceau d'indicateurs, nous retrouvons d'une part des éléments relatifs à l'atmosphère du campus ainsi que la perception qu'en ont les usagers ; et d'autre part, des éléments concernant les peurs à différents moments de la journée et dans les transports en commun.

D'une manière générale et sans pouvoir dès maintenant expliquer complètement cette différence, le sentiment d'insécurité est plus important chez les personnels que ce que nous avons constaté auprès de la population étudiante, et ce à plusieurs points de vue. Quoi qu'il en soit, et dans la continuité du chapitre précédent, tous les éléments recueillis laissent à penser que le campus Saint-Charles souffre des représentations les plus négatives.

Les personnels de Saint-Charles déclarent plus souvent que les personnels de Luminy et de Saint-Jérôme que la drogue est un problème assez, voire très, important ; ces deux derniers campus sont d'ailleurs à égalité concernant les jugements négatifs sur ce phénomène. Pour ce qui est des actes de vandalisme, les personnels de Saint-Charles sont aussi ceux qui y voient un problème qualifié de très important. En effet, ils sont deux fois plus qu'à Luminy, et même trois fois plus qu'à Saint-Jérôme, à supporter difficilement les dégradations sur leur lieu d'exercice. Mais nous devons immédiatement ajouter que Saint-Charles est le site universitaire le plus ancien des trois. Ainsi, la perception des actes de vandalisme pourrait se juxtaposer à la vétusté des locaux qui laisse entrevoir concrètement un environnement vieillissant et dans l'ensemble dégradé. Dans tous les cas, les personnels réprouvent fortement les actes de vandalisme sur les trois campus puisque plus de la moitié d'entre eux les qualifie d'importants, voire de très importants. Mais paradoxalement, ces mêmes personnels sont plus souvent qu'ailleurs satisfaits de la propreté et de l'entretien des bâtiments et des espaces verts. En effet, les personnels de Saint-Jérôme suivis de près par ceux de Luminy sont les premiers à se plaindre d'un entretien qu'ils jugent médiocre. Ensuite, concernant la qualité de l'éclairage, Luminy demeure en tête de liste où les personnels décrivent proportionnellement plus qu'ailleurs un manque de réverbères dans les espaces extérieurs. Ce sentiment est corrélé à l'impressionnante étendue du site. Les deux campus situés en zone très urbanisée tels que Saint-Charles et Saint-Jérôme cumulent les plus forts taux de personnels satisfaits par le maillage lumineux. Ici, tout laisse à penser que l'effet « rural » de Luminy couplé à la difficulté de disposer des réverbères dans les nombreux sentiers, notamment autour de la cité universitaire, influe sur les perceptions d'évoluer dans un environnement en manque de luminosité la nuit.

Lorsque l'on se penche sur les peurs ressenties par les personnels, d'autres distinctions naissent entre les campus. Il arrive, en effet, plus fréquemment aux personnels de Saint-Charles d'avoir « quelquefois » ou « souvent » peur dans la journée sur le campus par rapport aux personnels de Luminy et Saint-Jérôme. De ce point de vue, ces deux derniers campus restent comparables. Il semble ici y avoir un effet centre-ville, et plus encore une influence « gare SNCF ». Au regard des faits les plus courants signalés par les personnels victimes à Saint-Charles, à savoir les insultes et menaces verbales, il y a fort à parier que le passage à proximité de la gare SNCF – mais aussi le passage conduisant à la Belle de Mai (III^e arrondissement)⁷⁸ – peut renforcer les peurs, et ce, malgré un éclairage globalement satisfaisant. À ceci s'ajoute le fait que ces personnels se déplacent à pied plus couramment que les usagers des autres campus. De plus, bien que les personnels de Saint-Charles soient ceux qui désertent en premier le campus avant la nuit tombée, ceux qui travaillent en soirée se sentent plus souvent qu'ailleurs inquiets à la fois sur le campus et à ses abords. Une fois encore, il semblerait bien que l'on puisse mettre en cause le caractère présumé dangereux des grands centres urbains. Toujours au niveau des peurs le soir sur les campus, les personnels de Luminy et de Saint-Jérôme demeurent très comparables. Enfin, en ce qui concerne les transports en commun, parmi les utilisateurs, les personnels de Saint-Jérôme ont déclaré quatre fois et ceux de Saint-Charles trois fois plus souvent ressentir un fort sentiment de peur dans les transports en commun que ceux de Luminy. De ce point de vue, l'isolement du campus de Luminy évince en grande partie la peur de l'agression ou du vol dans les transports. Notons sur ce point que les utilisateurs ont plus de chances de se connaître puisque Luminy est un terminus desservi uniquement en bus. Des enquêtes de victimations ont montré que les peurs exprimées par les usagers étaient plus importantes dans le métro que dans les bus métropolitains (IAU, 2004). Et d'ajouter que ces moyens de transport « restent des lieux propices à ce type d'atteinte » (IAU, 2013, p. 32). De fait, Luminy n'étant pas desservi par le métro, on peut penser que le parcours domicile-université est moins anxiogène et aussi moins touché par les vols et agressions.

⁷⁸ Le III^e arrondissement de Marseille fait en partie l'objet d'une rénovation urbaine dans le cadre d'Euroméditerranée. Il est considéré à bien des égards comme l'arrondissement le plus pauvre de la ville, mais aussi de France. En effet, en 2013 le taux de pauvreté atteignait le triste record de 52,3% de la population (source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, 2014) et en 2014 le taux de chômage des plus de 15 ans se montait à 31,3%, c'est-à-dire deux fois plus que la moyenne nationale (source : Insee, RP2009 et RP2014).

Conclusions Chapitre 4

Afin d'appuyer notre conclusion, nous avons regroupé quelques informations essentielles dans les deux tableaux ci-dessous. S'ils permettent une comparaison rapide à la fois de la perception de l'environnement de travail et des peurs exprimées entre les trois terrains de recherche, nous utiliserons cette catégorisation dans notre argumentaire.

	Luminy	Saint-Charles	Saint-Jérôme
Sur le campus, la drogue est un problème assez/très important	17,3%	31,8%	17,5%
Sur le campus, les actes de vandalisme sont un problème assez/très important	56,7%	74,2%	51,8%
Sur le campus, la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts est peu/pas satisfaisant	64,7%	52,7%	57,8%
Sur le campus, l'éclairage est peu/pas satisfaisant	70,1%	59,2%	55,5%

Tableau 81 : Comparatif de la perception de l'environnement. Années de référence : 2012-2013 (Luminy et Saint-Charles) et 2014-2015 (Saint-Jérôme)

	Luminy	Saint-Charles	Saint-Jérôme
A souvent/toujours peur sur le campus, pendant la journée	1,1%	4,5%	1,6%
A souvent/toujours peur sur le campus, le soir	18,2%	19,6%	18,5%
A souvent/toujours peur dans les transports en commun (parmi les utilisateurs)	5%	14,3%	17,1%

Tableau 82 : Comparatif des fréquences des peurs exprimées : en journée, en soirée, et lors du trajet domicile-université en transport. Années de référence : 2012-2013 (Luminy et Saint-Charles) et 2014-2015 (Saint-Jérôme)

Ce quatrième chapitre s'est borné à rendre compte des résultats issus du questionnaire passé auprès des personnels des campus universitaires interrogeant les victimations sur l'année universitaire 2012-2013 pour Luminy et Saint-Charles et 2014-2015 pour Saint-Jérôme. Nous avons fondamentalement trois types de résultats qui s'additionnent : les victimations recensées, les caractéristiques des victimes et la mesure du sentiment d'insécurité.

Tout d'abord, nous avons convenu avoir affaire à une population rassemblant dans un même espace plusieurs catégories socioprofessionnelles. Mais les personnels des universités constituent aussi un groupe social hétérogène sous divers aspects dont les plus évidents sont le sexe, l'âge, la fonction et le type de contrat de travail.

Après avoir mis au jour les victimations déclarées par les enquêtés sur les trois campus à Marseille, nous avons cherché les caractéristiques des victimes. De fait, ce chapitre est construit à dessein d'autoriser des comparaisons d'un terrain à l'autre tout en révélant précisément ses caractéristiques propres. Constatant au fil des lectures le vide scientifique sur notre objet d'étude, ce chapitre ambitionne d'offrir une meilleure connaissance des personnels des universités, notamment sur leur vécu au quotidien et une part des difficultés qui émerge sur leur lieu de travail.

D'un côté, les victimations les plus graves sont aussi statistiquement les plus imperceptibles. D'un autre côté, les victimes dénoncent des agresseurs auxquels l'on n'aurait pas spontanément pensé. En effet, la source des incivilités est largement à rechercher parmi les usagers réguliers du site et non uniquement des individus malveillants venant de l'extérieur. Suite au dépouillement de cette masse d'informations, nous avons questionné, de manière comparative, le sentiment d'insécurité afin de comprendre, dans une certaine mesure, pourquoi l'expression des peurs oscille d'un campus à l'autre.

La première sous-partie se concentre sur les victimations des personnels en proposant une classification des plus répandues aux plus extraordinaires. Nous avons également accordé une attention particulière à la prévalence des multivictimations. Il en ressort que le campus Saint-Charles cumule la plus importante proportion de victimes 'professionnels'. À l'inverse, Saint-Jérôme demeure le site le moins touché par la délinquance et les incivilités. Nous avons par conséquent essayé de mettre en exergue l'origine de ces différences. À Saint-Charles, les personnels victimes font fortement face à des insultes verbales et, dans une moindre mesure, subissent des discriminations en 2012-2013. Sur la même période, le campus de Luminy, quant à lui, doit affronter une délinquance qui fait des victimes de biens matériels, en particulier les véhicules. Les victimes de violences physiques, nous l'avons signalé à plusieurs reprises, suivent la même évolution dans la population étudiante. De fait, si elles sont fortement absentes sur les trois campus, elles restent entre quatre et cinq fois plus élevées en moyenne à Saint-Charles qu'ailleurs. Au regard des taux de victimation, bien inférieurs à ceux révélés par l'enquête en population générale à Marseille – nous y reviendrons dans la partie IV. –, on peut faire l'hypothèse que les campus universitaires présentent une certaine singularité vis-à-vis du reste de la ville. Ils demeurent, à première vue, des lieux largement préservés et sécurisés par rapport à la rue ordinaire de la ville.

La seconde sous-partie du chapitre a consisté en l'analyse des victimations les plus abondamment déclarées sur chacun des campus. Il s'agissait d'apporter des précisions sur les circonstances des victimations. Cette opération minutieuse a révélé quelques enseignements. Tout d'abord, les personnels insultés ou menacés verbalement à Luminy le sont essentiellement en dehors de l'enceinte universitaire (parkings, arrêts de bus, en chemin) par des individus solitaires, non armés

et inconnus de la victime. Une victime sur cinq déclare subir plusieurs insultes au cours de l'année étudiée. Les victimes choisissent de se tourner vers l'administration pour dénoncer les faits plutôt que vers le commissariat. Concernant les dégradations de véhicules, les victimes les situent dans l'après-midi, moment où la présence de voitures est à son comble. Il est intéressant de noter que les véhicules stationnés dans l'enceinte du campus sont davantage touchés que ceux situés en dehors. Plusieurs éléments, dont la concentration de véhicules dans des espaces restreints, nous permettent de songer à des actes de dégradations non intentionnels dont les conséquences sont très limitées (rayures par exemple). D'ailleurs, les victimes ne signalent généralement pas les faits, ni à l'administration centrale ni au service de police et de gendarmerie. Puis, nous avons mis en lumière le fait que les vols d'objets sur les voitures ou dans l'habitacle sont, eux aussi, réalisés pour plus de la moitié dans le courant de l'après-midi. L'insignifiant taux de plainte reflète sans doute à la fois la faiblesse de la perte subie et l'absence de confiance envers l'institution policière pour donner une réponse pénale. Enfin, les vols d'objets, peu fréquents, se déroulent au sein du campus, en journée, en l'absence de la victime et sans violence apparente dans l'immense majorité des situations. En conséquence, nous n'avons pas recueilli d'informations sur les auteurs. Ce type de victimation pousse un tiers des personnels concernés à se rendre au commissariat.

Sur le campus Saint-Charles, les injures et menaces restent un type de victimation qu'on pourrait penser quotidienne au vu de la proportion. Le dépouillement des données montre que les personnels victimes désignent un étudiant comme l'auteur de l'insulte dans un tiers des cas. Cet élément peut symboliser les relations parfois conflictuelles entre un personnel et le public dont il a la charge. En effet, des heurts peuvent surgir aussi bien avec un agent de sécurité, qu'un personnel de nettoyage ou un enseignant, et ce, pour des raisons diverses. Les incivilités de ce type sont majoritairement réalisées en groupe. De plus, ils n'ont qu'une visibilité institutionnelle très mesurée. Sur ce campus, l'agent de sécurité fait partie des premières personnes informées. En outre, les victimes sur le campus Saint-Charles portent un regard plus négatif que les non-victimes sur leur environnement immédiat (présence de drogue et actes de vandalisme).

Sur le campus Saint-Jérôme, les personnels, victimes, se font injurier essentiellement dans l'après-midi, pour une large part d'entre eux aux abords du campus ou à proximité de la station de métro par des individus non armés. Lorsqu'un fait se produit dans l'enceinte universitaire, un tiers des personnels victimes le localise dans son propre service de rattachement. Par conséquent, ce type d'incivilité sévit en partie dans le cadre de l'interconnaissance, symbole de relations de travail parfois difficiles entre collègues ou entre services. En effet, la moitié du personnel insulté connaissait son agresseur. Pour autant, les victimes signalent plus qu'ailleurs cette atteinte aussi bien à l'administration qu'à la police. S'agissant des dégradations matérielles, notamment sur les véhicules, les victimes sont sujettes à une répétition des faits. Ces malveillances ont plutôt lieu dans l'après-midi sans occasionner un dommage important puisque les victimes déposent peu plainte. Les vols d'objets dans et sur le véhicule se concentrent sur la même période diurne, à proximité des amphithéâtres et de l'administration. Nous avons conclu que le stationnement dans le campus entraîne une plus grande vulnérabilité du véhicule dont les objets de valeur sont souvent laissés aux vues de tous. Les victimes d'actes de discriminations apparaissent de manière moindre sur ce troisième campus, mais une fois encore, c'est dans l'après-midi et aux abords du campus ainsi que des arrêts de bus qu'elles sont identifiées. Elles visent à la fois les opinions politiques, le sexe, l'orientation sexuelle et l'origine sociale des victimes. De plus, nous sommes face à une délinquance qui évolue dans le cadre de l'interconnaissance, c'est-à-dire entre usagers réguliers du site.

De fait, les victimes des trois campus font front à une petite délinquance visant en grande partie les objets personnels et les véhicules. La violence physique s'absente amplement pour laisser place à des incivilités verbales (injures, discriminations) qui ont lieu pour partie entre usagers des campus et parfois entre collègues.

Cependant, nous avons remarqué une inégalité des personnels face aux actes de délinquance ou d'incivilité. Au niveau du pourcentage de victimes, toutes victimations confondues, Saint-Charles se positionne loin devant les autres campus (environ 13 points d'écart). Ce campus accumule surtout des victimes d'injures, des menaces verbales, des vols d'objets et de quelques actes de violence quand Luminy trouve un plus grand pourcentage de personnels touchés par des dégradations et des vols en lien avec leur véhicule. Pour autant, Luminy et Saint-Jérôme ont leur lot de victimes de violence morale (injures et discriminations). Au final, la prévalence des multivictimations est aussi plus importante à Saint-Charles.

À partir de ces constats, nous avons vu que les perceptions des personnels vis-à-vis de leur environnement de travail contrastaient d'un campus à l'autre. Les problèmes spécifiques à Saint-Charles semblent se dessiner au travers de la large proportion de personnels qui appréhendent les phénomènes de drogue et de vandalisme comme des éléments qui impactent leur quotidien. Il apparaît de ce point de vue y avoir des problématiques singulières au centre-ville et d'autres plutôt spécifiques à un environnement moins urbanisé. Mais un second facteur doit être mis en lumière. La configuration spatiale des sites influence les jugements. On a d'un côté deux campus évoluant en milieu urbain avec une disposition de réverbères en liaison avec l'éclairage public, et d'un autre côté, un campus retiré dans un parc national où l'éclairage est discontinu. C'est aussi en rapport avec cette position géographique que les points de vue sur l'entretien des espaces verts divergent à Luminy. De plus, les représentations sociales plaquées sur un lieu au regard de son environnement immédiat et de sa réputation transpirent sur les opinions des individus. De fait, l'expression des peurs trouve prioritairement refuge à Saint-Charles, à la fois dans et hors la ville, à cheval entre l'autoroute et la gare Centrale ; un quartier en mutation. Dans le même ordre d'idée, Saint-Jérôme, situé dans les quartiers nord de la ville, reste le deuxième campus où l'on retrouve des personnels apeurés par les risques (parfois imaginaires) de la vie sociale. Cette hypothèse se vérifie aussi bien en journée que la nuit pour les deux campus cités, mais la peur dans les transports est surtout liée au campus Saint-Charles et Saint-Jérôme. Les personnels de ces deux derniers campus ont déclaré presque trois fois plus souvent avoir ordinairement peur en les empruntant, certainement aussi parce qu'ils en sont usagers quatre fois plus que les personnels de Luminy. Mais de ce point de vue, le campus Saint-Jérôme s'installe en première position où les usagers des transports déclarent les plus forts taux de peur (trois fois plus qu'à Luminy). Les représentations sociales sur les quartiers nord de Marseille influencent certainement cette crainte exprimée dans les transports. Mais, il arrive plus fréquemment aux personnels de Saint-Charles d'avoir peur en se déplaçant sur le campus que ceux de Saint-Jérôme, puis de ceux de Luminy. Le caractère « sensible » du quartier, sa mauvaise réputation et son emplacement dans le cœur de la ville semblent donc jouer un rôle sur les peurs ressenties, et cela, plus qu'ailleurs. Il conviendra de savoir dans quelle mesure les peurs éprouvées sont en adéquation avec la réalité des faits de délinquance. Par conséquent, nous nous attacherons à approfondir cette idée (partie III.) en la mettant en parallèle des discours des personnels de sécurité et d'encadrement dans leurs campus respectifs.

Synthèse des principaux résultats (3)

- Des effectifs de travailleurs très variables d'un campus à l'autre.
- Trois grandes catégories socioprofessionnelles.
- Exposition différentielle aux risques de la vie sociale d'un campus à l'autre.
- Des victimes essentiellement touchées sur les biens matériels. Quand l'intégrité morale est touchée, c'est principalement l'injure (ou l'insulte) qui est signalée.
- Covariances entre le fait d'avoir été victimes (toutes victimations confondues) et le fait de percevoir la drogue, les actes de vandalisme comme un problème important, l'éclairage en mauvais état (sauf pour Saint-Jérôme) et de se sentir fréquemment apeuré le soir sur son campus.

Luminy (année universitaire enquêtée : 2012-2013)

- Victimes : 22,1% (atteintes aux véhicules, injures et violences verbales). Prévalence des multivictimations : 7,1%.
- Victimes d'insultes ou de menaces verbales (71% des cas, auteur inconnu ; 60% des victimes informent l'université).
- Les véhicules des personnels sont plus souvent dégradés dans les parkings intérieurs (gestes non intentionnels ?). Mais, les vols (ou tentatives) d'objets dans ou sur les véhicules ont surtout lieu aux abords du campus (taux de plaintes 14% ; 44% des victimes préviennent l'université).
- Les vols d'objets personnels se déroulent pour partie dans un moment d'inattention de la victime dans l'enceinte du campus et sans violence (1/3 dépose plainte).

Saint-Charles (année universitaire enquêtée : 2012-2013)

- Victimes : 34,1% (injures et menaces verbales, discriminations, dégradation du véhicule).
- Plus fort taux de polyvictimes.
- En tête pour presque toutes les victimations dont les injures et les violences physiques.
- Taux de discrimination bien supérieur à ceux des autres campus.
- Une violence physique plutôt marquée : 6,7%
- Victimes d'injures (74%) ou de menaces verbales : surtout dans les salles de cours (40% des auteurs sont étudiants).
- Campus où les victimations sur les biens motorisés sont proportionnellement moins importantes.
- Être victime accentue la vision d'un vandalisme exacerbé et de la forte présence de drogue.

Saint-Jérôme (année universitaire enquêtée : 2014-2015)

- Le plus faible taux de victimes (21,4%) : injures et menaces verbales, discriminations, puis vols d'objet(s) dans ou sur la voiture. Prévalence des multivictimations : 40%.
- Injures ou menaces verbales : se produisent dans 39% des cas sur les parkings et proches des arrêts de bus. 30% dans leur service de rattachement. 55% dans le cadre de l'interconnaissance. 23% des cas désignent un étudiant. L'information reste cloisonnée en interne (reports aux services centraux d'AMU).
- Actes de vandalisme : 40% déclarent une récurrence sur leur véhicule sur une année.
- Les véhicules garés à l'intérieur ne sont pas plus préservés que ceux stationnés à l'extérieur.
- Campus le moins visé par les vols d'objets personnels, mais plus souvent avec violence.
- Taux de signalement à l'administration et à la police supérieur aux deux autres campus.

Sentiment d'insécurité et peurs

- Recherche de ce sentiment par une approche multifactorielle : éléments relatifs à l'atmosphère du campus et à la perception des usagers ; puis des éléments concernant les peurs à différents moments de la journée et dans les transports en commun.
- À Saint-Charles, les personnels interprètent deux fois plus souvent la drogue et le vandalisme comme des problèmes très importants, alors qu'à Luminy c'est la qualité de l'entretien général et l'éclairage insuffisant qui est en cause. Saint-Jérôme est sur ces perceptions environnementales un campus intermédiaire.
- D'une manière générale, la fréquence des peurs est nuancée en rapport à l'âge, au sexe, aux conditions sociales d'existence, à l'expérience d'une victimation antérieure, etc.
- Le sentiment d'insécurité est plus important chez les personnels que chez les étudiants.
- Le campus Saint-Charles (plus aux hauts taux de personnels quelquefois ou souvent apeurés en journée et en soirée) contraste avec Luminy et Saint-Jérôme qui eux sont assez semblables. L'effet centre-ville, la présence de la gare Saint-Charles et l'insertion du campus à proximité du quartier Belle-de-Mai expliquent en partie ces différences dans la fréquence des peurs.
- L'isolement de Luminy (et sa desserte en bus uniquement) fait baisser la fréquence des personnels souvent apeurés (du vol, de l'agression) dans les transports en commun : les personnels de Saint-Jérôme ont déclaré quatre fois et ceux de Saint-Charles trois fois plus souvent ressentir un fréquent sentiment de peur dans les transports ; le métro est un moyen de locomotion plus anxiogène que le bus.

PARTIE III. LES EFFETS DE TERRITOIRE

Introduction

Les ancrages des campus universitaires sélectionnés pour notre étude sont assez différents dans la géographie urbaine de la ville de Marseille. Cet encastrement urbain induit premièrement des fluctuations entre les campus sur la conception même du dispositif de sécurité. De cette conception spécifique va se dégager des types de personnels en charge de la sécurité des biens et des usagers. En somme, nous cherchons à observer les écarts entre les effectifs, les qualifications, la hiérarchisation des métiers. Il est aussi possible d'établir de temps à autre les liens que ces personnels entretiennent entre eux, entre équipe, mais aussi avec les services de police et les pompiers. Deuxièmement, les moyens humains vont se combiner avec les outils de la sécurité induisant un ensemble d'usages particuliers ainsi qu'une série de pratiques distinctes et parfois antinomiques qui en sont fait.

Par ailleurs, ces divergences impactent les risques concernant les victimations et tout ce qui est de l'ordre des représentations sur la délinquance locale et son évolution ainsi que le point de vue général des acteurs de terrain sur les menaces potentielles, réelles ou imaginées. De fait, le sentiment d'insécurité, dont nous avons précédemment vu qu'il divergeait d'un terrain à l'autre, est en partie impacté par la réalité objective de la délinquance localement constatée, mais également par la manière dont les acteurs de la sécurité se représentent une situation donnée ainsi que les risques présagés – parfois même en fonction de la conjoncture. Cette partie a été construite à partir des entretiens utilisés comme matériaux d'analyse⁷⁹ – et dans une moindre mesure les observations de terrain – afin de fournir des éléments de réponses concernant les disparités statistiques observées dans la partie précédente. En outre, il s'agira de lever le voile sur les dissonances entre une réalité des faits de délinquance et d'incivilité, au final en nombre limité, et les propos portés sur ces phénomènes.

Nous avons privilégié une « présence systématique et souvent prolongée sur les lieux mêmes de l'enquête au sein du groupe social étudié » (Peretz, 2004 [1998], p. 4), les usagers du campus et les acteurs de la sécurité au sens large en prêtant une attention à la fois à la délinquance et aux risques sanitaires. En effet, la notion de sécurité revêt – pour ce qui nous concerne – une définition plutôt élastique qui englobe en fin de compte la surveillance, la prévention, le travail de la médecine préventive, l'activité de médiation, d'accueil, etc. Le souci de fréquentation répétée du terrain doit être mis en lumière, car il apporte du réalisme à l'enquête et permet par la même occasion d'embrasser toute une série d'événements et de discours des acteurs-clés interviewés : « rien n'est plus opposé aux conditions du travail de terrain que l'entretien passé pendant une heure avec quelqu'un qu'on ne voit qu'une seule fois » (*Ibid.*, p. 5).

En définitive, notre argumentation oscille autour de trois questionnements fondamentaux. Premièrement, comment est conçu le dispositif de sécurité sur chacun des campus ? Nous cherchons

⁷⁹ Les entretiens effectués ont été nombreux, nous essayerons d'en restituer ici l'essentiel servant à valider notre hypothèse sur les effets de territoires.

à rendre compte de manière analytique des types de personnels chargés des questions de sécurité et la manière dont ils font usages (ou ont à leur disposition) des technologies de sécurité. Deuxièmement, quels problèmes spécifiques rencontre-t-on ici ou là et comment sont enregistrés les faits constatés ? Troisièmement, quelles perceptions ont les agents de la sécurité à la fois sur les désordres et sur les moyens matériels disponibles pour y faire face ? Sur ce dernier questionnement, nous cherchons à montrer que les moyens humains ont un fort impact sur la régulation des situations à risque, situations elles-mêmes spatialement déterminées.

Nous avons précédemment mis en lumière la liaison effective entre d'un côté les faits de délinquances, les caractéristiques des incivilités, le profil des victimes, et de l'autre, l'implantation du campus dans un espace plus ou moins urbanisé et diversement hermétique à son environnement proche. Il s'agira dans cette partie de montrer que le territoire dans lequel est implanté un campus fait vraisemblablement varier le type de délinquance et d'incivilités, mais surtout le regard des personnels sur cette délinquance. De plus, nous montrerons que le contexte de la fusion des universités a enclenché une série de phénomènes nouveaux qui touchent aussi bien aux conditions de travail et à la santé des personnels. Les nouvelles dispositions induites par la fusion relancent également les questionnements sur la contractualisation externe des services.

CHAPITRE 5 : DES PERSONNELS AUX TECHNOLOGIES DE CONTRÔLE. ENREGISTREMENT DE LA DÉLINQUANCE ET TISSAGE DU LIEN SOCIAL

I- Les dispositifs de sécurité : mise en perspectives des différents personnels de sécurité sur les campus marseillais

Si l'on considère les campus avec leur part de singularité en termes de densité de population, de taille des locaux, de localisation dans l'espace ou encore d'horaires d'ouverture, la gestion des moyens humains demeure en apparence propre à chacun bien que des éléments permettent de les rapprocher. Dès lors, il nous faut exposer les différents types de personnels de sécurité sur les campus marseillais en montrant d'un côté les similitudes et, de l'autre, ce qui les distingue. Nous avons suivi ces personnels aux caractéristiques disparates pendant plusieurs semaines dans leur quotidien de travail. Les analyses suivantes sont issues des observations, entretiens formels et conversations plus informelles menés entre novembre 2013 et mai 2016.

Lorsqu'on s'intéresse aux questions de sécurité dans les campus universitaires, il est donc primordial de recenser les personnels qui en ont la charge. Afin de simplifier une réalité complexe, nous avons pris le parti de les dissocier en les regroupant en plusieurs sous-ensembles. D'un côté, l'on retrouve les personnels sur le terrain, c'est-à-dire aux contacts des usagers du campus – mais aussi des biens communs – à protéger et à surveiller. Cette première catégorie peut elle-même être divisée entre les personnels traitant de l'aspect « malveillance » et ceux ayant pour gestion la sécurité « incendie ». Ce sont les agents d'exécution dont on dit parfois qu'ils sont en « premières lignes » (Palcowski, 2017, p. 19), exposés au danger. D'un autre côté émergent les personnels qui n'ont pas de contact direct avec les usagers, en tout cas avec la masse des usagers. Généralement, on les qualifie de « personnels de bureau », de « responsables », sortes de penseurs et de concepteurs de la sécurité, ce sont aussi les donneurs d'ordre. Premièrement, cette manière de catégoriser l'ensemble de travailleurs n'exclut pas le fait qu'ils sont tous sujets à des responsabilités. Deuxièmement, il faut comprendre qu'ils ont tous sans exception une vision singulière des événements et une connaissance parcellaire des faits qui se déroulent sur les campus.

I- 1. La sécurité sur les campus universitaires

I- 1.1. Les personnels de surveillance : agents de terrain

I- 1.1.1. La sécurité de jour

I- 1.1.1.1. Le premier aspect du travail : la malveillance

Lorsqu'on traite des questions de sécurité, la première catégorie de travailleurs à laquelle nous sommes confrontés est les agents de sécurité. De fait, ils sont les plus visibles (port de l'uniforme), mais aussi les plus aisément appréhendables et observables.

Afin de prévenir la délinquance et surveiller le site de Luminy, la direction s'est dotée plusieurs années en arrière d'un agent de sécurité, aujourd'hui rattaché à la faculté des Sciences du sport. Cet agent effectue seul, sur ce vaste espace, différentes missions au cours de la journée. En début de service, dès 7H30, il se positionne à l'entrée principale du campus et effectue un filtrage des véhicules qui pénètrent à l'intérieur du campus en grand nombre. Une fois l'affluence réduite, l'agent de sécurité monte à bord de son véhicule de service et entame son « chemin de ronde » dans le campus. Puis, de manière plus ou moins aléatoire, il exécute des rondes à pied cette fois, dans certains bâtiments seulement : bâtiment A, bâtiment B, bibliothèque, grand hall et Faculté des sciences du sport (cf. Figure 3). Globalement, il est en mouvement une grande partie de la journée. S'il est clair que bon nombre de tâches sont d'ordre technique vis-à-vis de la fonction occupée (rondes, tenue d'une main courante, vérifications diverses, etc.), ce salarié explique avoir appris « sur le tas » et se trouve régulièrement engagé dans des interactions verbales. Au-delà des qualités relationnelles sur lesquelles nous reviendrons, ses agissements ne sont pas sans rappeler le « flair-policier » (acquis de l'expérience d'observations de situations répétées). Les observations recensées au cours de sa journée de travail, les connaissances acquises au fil du temps et son expérience issue du terrain constituent un savoir précieux et difficilement transmissible. En effet, il est habitué à observer les comportements et anticipe, sans doute plus aisément que d'autres, des « situations à risque ». En définitive, s'il s'agit bien de prévenir la délinquance, les entretiens et observations révèlent qu'au-delà de la surveillance des locaux et des individus, la clé d'un fonctionnement opérationnel se trouve surtout dans une bienveillance quotidienne. Dans ce campus, que nous avons plusieurs fois qualifié de géographiquement isolé, nous sommes donc en présence d'un agent mobile (et motorisé) et de surcroît fonctionnaire. Cet état de fait constitue une particularité que nous n'avons pas retrouvée sur les deux autres campus où le personnel de sécurité se déplace à pied et où la contractualisation externe de la surveillance est très prégnante.

La direction du campus Saint-Charles a quant à elle délégué la majeure partie de la sécurité à une compagnie privée, c'est-à-dire à un prestataire de service. Depuis le 1^{er} mars 2013, l'entreprise *Onet Sécurité* est chargée de la surveillance du site. Mais d'autres entreprises de sécurité privée l'ont précédée telles que *MGP4* ou encore *Securama* pour ne citer que les deux dernières. Ces sociétés sont sélectionnées par un appel d'offres (passé par UGAP⁸⁰) qui encadre les marchés publics depuis

⁸⁰ UGAP : Union des groupements d'achats publics.

juillet 1999. L'entreprise prestataire qui remporte le marché signe ensuite un cahier des charges où sont détaillés les besoins du campus en termes de sécurisation des lieux et des usagers. Puis, les consignes sont établies entre les deux parties. Aujourd'hui, l'entreprise *Onet* est présente au sein du campus 24h/24 et 365 jours par an.

Concrètement, le personnel de sécurité sur ce site se compose de deux agents rattachés à l'université sur trois tranches horaires identiques du lundi au vendredi (6H30-14H30 ; 8H-16H50 ; 11H30-19H) et un agent du privé (*Onet*). Pour des raisons que l'on ignore, ce *vadémécum* n'est pas toujours appliqué puisque les observations ont montré que parfois un seul agent universitaire se trouvait sur place. Les agents de sécurité sont *a priori* disséminés sur l'entièreté du campus puisque les conditions du métier comprennent des déplacements. Pour autant, nous avons repéré deux lieux distincts où il est aisé de les rencontrer à Saint-Charles. Un premier groupe d'agents se concentre à la guérite qui fait office d'entrée principale. À ce titre, comme sur les deux autres sites, la guérite est un point de passage obligé pour pénétrer sur le campus. L'agent auquel on confie ce poste n'a pas la possibilité de se mouvoir. Ce type de poste que nous retrouvons sur Saint-Charles et Saint-Jérôme est très fatigant surtout parce qu'il est caractérisé par l'ennui et l'inintérêt. À l'intérieur de la guérite stationne un agent de sécurité, métier où « l'installation des fractions issues des classes dominées dans le marché du travail périphérique et incertain » (Péroumal, 2008, p. 4) se constate sur l'ensemble du territoire français depuis trois décennies. De plus, le mobilier est très précaire : une table et une chaise. Étant donnée la particularité de ce poste, un système de rotation, par période de deux heures à quatre, a été mis en place entre les agents. Même si les règles sont plus rigides que les pratiques (nous y reviendrons), il est clair que pendant le déclenchement de l'État d'urgence en 2015 et le plan *Vigipirate*, un agent est présent en continu avec pour rôle le contrôle des cartes étudiantes et autres autorisations pour pénétrer dans le campus.

L'entrée est d'ailleurs sécurisée par une barrière et reste la seule entrée humainement surveillée à Saint-Charles et Saint-Jérôme puisqu'à Saint-Jérôme la surveillance est discontinuée. Elle constitue également le premier rempart à franchir pour les usagers. Contrairement à l'image que l'on peut s'en faire, la loge est avant tout un lieu d'accueil et d'orientation. Nous sommes donc loin de l'idée d'un poste de garde qui exercerait un contrôle strict de l'ensemble des usagers en dehors du plan *Vigipirate*. En effet, l'entrée principale est relativement libre d'accès. Les agents exercent ce qu'il appelle un « rôle de filtrage » (contrôle visuel) qui consiste en définitive à se positionner à proximité de la guérite afin de se rendre plus visible des usagers et asseoir leur statut de surveillant. Généralement, les prétendants véhiculés qui se présentent à la guérite détiennent un badge d'accès (la carte « personnel AMU ») préalablement octroyé par l'administration. En outre, les visiteurs occasionnels ou exceptionnels sont en théorie inscrits sur une liste que l'agent de sécurité récupère à sa prise de fonction et éventuellement par voie téléphonique lors d'une arrivée non anticipée. Dans ce type de cas, l'agent présent mentionne les noms et prénoms de la personne sur un registre prévu à cet effet. Les observations ont révélé que cette situation est finalement courante. Si ce filtrage des véhicules, qui d'ailleurs se perpétue tout au long de la journée jusqu'à 19 heures pour Saint-Charles et Saint-Jérôme, apparaît plutôt simple en pratique, le contrôle des piétons s'avère quant à lui plus ardu. Il faudrait un effectif très important pour mettre en place une véritable coercition aux entrées piétonnes des campus.

Un second groupe d'agents se concentre autour du PC sécurité. Cette configuration n'existe qu'à Saint-Charles et Saint-Jérôme. Sur ce dernier site, l'équipe de sécurité regroupe au total une quinzaine de travailleurs en contrat chez *Onet sécurité*.

Il est intéressant de noter qu'aucune adéquation n'existe entre l'étendue spatiale du site universitaire et le nombre d'agents engagés à le protéger. La raison est donc sans doute à rechercher dans la vulnérabilité potentielle du campus vis-à-vis de l'extérieur. De fait, on comprend que le centre-ville apparaît comme un espace plus perméable à son environnement extérieur. En effet, si nous pouvons poser l'hypothèse (que nous allons ensuite vérifier) que les représentations des concepteurs de la sécurité, et même des exécutants, en termes de délinquance locale diffèrent, les résultats des enquêtes de victimation montrent des campus assez comparables et à première vue préservés des incivilités et de la petite délinquance.

Il a été possible de décomposer le travail des agents de sécurité sur les trois sites en phases distinctes dont chacune requiert des compétences et un savoir-faire particulier. Les tâches accomplies durant la journée peuvent être répertoriées de la manière suivante :

1) *Ouverture des accès* : la première phase se rapporte à l'ouverture et à la fermeture des salles de cours et des amphithéâtres ainsi que des portes d'accès. Peu après 6 heures du matin, un agent s'occupe de l'ouverture des grilles extérieures (sur les trois campus) et un second agent prend en charge l'ouverture de l'IGH (uniquement à Saint-Charles). Ensuite, de retour au poste de contrôle, les agents sont sollicités de deux manières : soit par téléphone, soit en face à face.

2) *Rondes mobiles et semi-statiques* : la deuxième phase de travail consiste en l'exécution de rondes (pédestres ou véhiculées) à l'intérieur des bâtiments et sur leurs extérieurs. Chaque agent de sécurité effectue deux rondes par jour. Cette présence humaine permet, aux dires des agents, de dissuader et d'éliminer une partie des « intrusions » fréquentes en journée. Ces intrusions ont surtout été relevées à Saint-Charles bien qu'en définitive Saint-Jérôme ne soit pas épargné ; un discours inexistant sur le site de Luminy. Durant cette période, les agents aperçoivent couramment des jeunes « qui n'ont rien à faire » à l'intérieur des salles ou sur les parties extérieures. Après repérage, les personnes en question sont invitées à sortir soit de la salle (pour les étudiants AMU), soit du campus (pour les non-étudiants). Les personnels sont habitués à cette situation, les « squattages » étant monnaie courante, ils font véritablement partie du quotidien de l'agent de sécurité sur les deux sites en zone très urbanisée.

« Il y a beaucoup de squattages dans les salles et même des gens qui baisent ou qui fument simplement. On a l'habitude malheureusement, on n'est plus gêné. C'est une partie de notre travail » [Agent de sécurité, 9 ans d'expérience, entreprise Onet Sécurité, Saint-Charles].

Pour autant, cette situation est premièrement due à un manque de communication entre les agents de sécurité et les enseignants en exercice sur le campus. Parfois, les professeurs ne prennent pas la peine de prévenir les agents qu'un cours s'est achevé, donc les agents sont dans l'incapacité de savoir avec exactitude quelle salle verrouiller et quelle salle maintenir ouverte. Une partie des enseignants semblent donc ignorer cette règle. Cette manière de fonctionner rend par conséquent très confuse la gestion de l'ouverture et de la fermeture des différentes salles en facilitant un certain nombre d'occupations non autorisées. Ces manières d'occuper l'espace ne posent pas de réels problèmes de sécurité, mais occasionnent parfois des dégradations légères, entraînant un travail

supplémentaire pour les agents de sécurité bien sûr (évacuer les personnes), et plus largement pour le personnel de nettoyage. Sans étonnement, le campus excentré de Luminy n'est en proie à aucun type d'incivilité de ce genre ; son accessibilité étant restreinte. Dans une moindre mesure, les agents de sécurité de Saint-Jérôme ainsi que les personnels d'astreinte signalent des faits similaires. Dans ce dernier campus, on interroge sa proximité avec les habitations du quartier qui amènent des « jeunes » à roder dans le campus où souvent la situation d'ennui est la cause de leur présence (« ils se promènent »). En outre, à Saint-Charles, les observations ont permis de comprendre que les « intrus » pouvaient plus justement être nommés les élèves du lycée situé face à l'université.

3) *Surveillance des déplacements et des flux* : la troisième et dernière tâche comprend la surveillance de l'écran de contrôle de vidéosurveillance (sauf à Luminy). La surveillance des entrées et sorties à la guérite est une activité importante de leur travail et occupe de manière continue un agent de sécurité, parfois deux.

I- 1.1.1.2. La sécurité incendie

Conformément à l'existence d'un IGH, situation unique à Saint-Charles, une équipe d'agents spécifiques est entièrement dédiée à la prévention des incendies. Quelle que soit la politique en matière de protection des biens et des personnes, la réglementation pour un IGH oblige à cette présence systématique d'agents (SSIAP⁸¹). Les SSIAP1 et SSIAP2 gèrent principalement des petites blessures en « faisant de la bobologie » comme ils disent entre eux. La légèreté des propos peut être interprétée comme le signe que les interventions pratiquées relèvent de petites choses sans gravité. Sans être médecins, ils se chargent des premiers secours puisqu'ils sont les premiers personnels qualifiés présents lors d'un accident ou d'une blessure. Une fois l'évaluation de la gravité effectuée, les pompiers peuvent être contactés en renfort pour des soins complémentaires. Les agents se relayent sur des tranches horaires plus ou moins longues : un SSIAP2 sur le créneau 13h-20h ; un autre SSIAP2 sur celui de 20h-6h et un dernier sur celui de 6h-13h. Puis, les deux SSIAP1 travaillent exclusivement entre 6h-18h. Enfin, le personnel SSIAP3 (chefs) s'occupe de plusieurs sites d'AMU et ses horaires sont par conséquent aléatoires. En effet, ces derniers peuvent être amenés à se déplacer ponctuellement sur les deux autres campus. Le centre de secours qui gère le campus Saint-Charles est le centre d'intervention des pompiers de la Canebière. En effet, pour un IGH, les pompiers doivent être postés à moins de 3 km (réglementation en vigueur) du lieu d'intervention. Au-delà du caractère obligatoire, le lien professionnel avec les pompiers est par conséquent bien tissé puisqu'ils se connaissent. Théoriquement, les personnels de sécurité incendie ne s'occupent que de l'IGH, car en termes numériques, ils sont réduits au minimum légal (deux SSIAP1 et un SSIAP2). Dans les entretiens, la relative jeunesse de l'équipe, les complémentarités au niveau des compétences et la bonne entente interne sont mises en avant comme un atout qui favorise le bon fonctionnement et plaide en faveur de la réactivité des agents sur le terrain. Par conséquent, une équipe qui se côtoie quotidiennement ou presque effectue un meilleur travail en favorisant la sécurité des usagers.

En outre, la routine et l'ennui caractérisent parfaitement ce type de métier. En effet, quotidiennement, ils vérifient le matériel de sécurité puis ouvrent les portes principales des

⁸¹ SSIAP : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à la Personne. Le numéro signifie ensuite le niveau de l'agent, 1 étant le plus bas et 3 le plus élevé.

bâtiments. Ils accèdent aux salles de cours uniquement lors d'intervention suite à un SST⁸² ou un départ de feu. Leur atout est aussi la bonne connaissance des locaux à risque « parce qu'avant de protéger les autres, il faut se protéger soi-même » [SSIAP2, 7 ans d'expérience, agent de sécurité incendie, *Onet sécurité*, Saint-Charles]. Un des premiers endroits à risque reste le TGBT⁸³, local d'où provient l'électricité de EDF (haute tension et basse tension). À ce titre, des diplômes sont nécessaires pour pouvoir pénétrer à l'intérieur. Le deuxième local à risque est le groupe électrogène. S'il y a une coupure d'électricité, ce groupe se met en marche et ne sera utilisé que pour la sécurité incendie (lumière d'ambiance antipanique, voyant lumineux de secours). Dans leur attribution, ces SSIAP sont chargés d'effectuer deux rondes « complètes » de l'IGH : une le matin, une en soirée. Ils vérifient s'il n'y a pas d'encombrement des voies de circulation pour éviter que les gens « se prennent les pieds dedans lors d'un départ de feu et que cela crée un suraccident » [SSIAP1, 4 ans d'expérience, agent de sécurité incendie, *Onet sécurité*, Saint-Charles]. Un autre aspect consiste en des vérifications de matériels tels que les extincteurs, les portes coupe-feu et les appareils de désenfumage.

Les agents logés sur le campus sont régulièrement – de l'ordre deux fois par mois – sollicités par téléphone en dehors des horaires d'ouverture. Néanmoins, les problèmes qu'ils ont à résoudre sont majoritairement d'ordre technique et non délictueux, même s'il est vrai qu'ils peuvent être directement reliés aux questions de sécurité. En effet, il s'agit de pannes électriques, de chauffage, d'ascenseur, d'un disjoncteur défectueux, d'inondations, et parfois d'informations émanant du service de sécurité incendie (SSI).

De fait, la surveillance en journée accorde une attention particulière à l'humain alors que la sécurité de nuit se tourne essentiellement vers la protection des biens et des installations. Cette dichotomie n'est pas si étonnante, car lorsque la première est en contact permanent avec les usagers, la seconde reste seule et isolée des usagers dans la zone université.

I- 1.1.2. La sécurité de nuit : gardiennage mobile ou statique

I- 1.1.2.1. Dans la partie campus

À partir de 20 heures, sur les trois sites, un gardien se poste à la loge de l'entrée principale et y reste toute la nuit aussi bien la semaine que durant les week-ends et les jours fériés. D'une certaine manière, ces gardiens contrôlent l'entrée dans le site universitaire – et par extension les biens et installations diverses – une fois celui-ci fermé à la masse des usagers. Durant son service, le gardien de Luminy n'effectue aucune ronde et se cantonne à surveiller de manière statique l'accès principal à l'aide d'une barrière automatisée. De fait, ces longues heures nocturnes le placent dans une position d'attente où avoir prévu de quoi s'occuper (livres, films, journaux et ordinateurs) apparaît indispensable. Son rôle consiste à filtrer les véhicules qui souhaitent pénétrer à l'intérieur du campus en dehors des horaires d'ouverture. En effet, après les horaires de fermeture, un certain nombre de personnes possèdent un droit d'accès aux locaux, essentiellement des chercheurs qui viennent

⁸² SST : Sauveteur Secouriste du Travail.

⁸³ TGBT : Tableau Général Basse Tension.

travailler en laboratoire (expériences scientifiques 24h/24). Une partie des personnes détient donc un badge magnétique qui actionne la barrière, mais pour celles qui en sont démunies, les gardiens doivent procéder à une « évaluation de la situation » pour autoriser ou refuser l'accès. Leur connaissance des personnels est souvent remarquable. Ils connaissent bien les personnes autorisées à entrer, et parfois même reconnaissent à l'avance leur véhicule (surtout à Luminy). Les sorties des sites universitaires sont régulées par une barrière automatisée par détecteur de mouvements et accompagnées d'une caméra de vidéosurveillance reliée à un poste de contrôle qui filme chaque véhicule. De ce point de vue, les installations et procédures sont similaires sur les trois sites. En conséquence, si un méfait est commis, l'utilisation des images peut éventuellement permettre une identification de l'auteur.

Si la situation semble identique sur tous les campus, les interactions nocturnes sont quant à elles d'ordre très différent, permettant de prolonger nos suppositions sur la relation entre gestion de la sécurité et encastrement spatial. Le site de Luminy attire des visiteurs, promeneurs du dimanche, randonneurs et sportifs en tout genre ; une façon de fréquenter les lieux qui complique la tâche du vigile à la loge. Ce vigile a donc souvent l'occasion de refuser l'accès à des personnes venant se balader dans les calanques et qui cherchent à entrer dans l'université pour garer leur voiture. Durant la saison de chasse⁸⁴, il a aussi affaire à des chasseurs traquant des sangliers à abattre, animal qui peuple une partie des calanques provençales dont la régulation numérique fait l'objet d'un plan d'action préfectoral à partir de 2015 (battues, tirs sélectifs)⁸⁵. Dans tous les cas « le ton ne monte » qu'en d'exceptionnelles occasions lorsque l'accès au site universitaire est refusé. Pour autant, le gardien de Luminy est confronté assez fréquemment (nous avons calculé une moyenne d'une à deux fois chaque nuit sur ce site) durant son service à des personnes insistantes qui cherchent à transgresser cette règle, règle qui a pourtant pour ambition de protéger les locaux et les installations. C'est à cet instant que la morale de l'agent est couplée à l'interdiction réglementaire : « ce n'est pas normal, la fac n'est pas faites pour ça, et en plus c'est interdit de rentrer se garer comme ça, ça ne se fait pas » [agent de sécurité de nuit, 10 ans d'expérience dans le privé, Luminy].

Quand Luminy mise sur un seul agent, les autres sites ont fait le choix d'en poster le double permettant ainsi leur mise en mouvement. Autre différence, à Saint-Charles et à Saint-Jérôme, les agents de nuit accomplissent, quant à eux, entre deux à trois rondes à chaque vacation.

I- 1.1.2.2. Dans la zone résidence

Au sein de ces travailleurs de la nuit dont la fonction est de protéger les installations, nous avons traité différemment ceux de la cité universitaire. En effet, à cette première fonction s'ajoute la protection des étudiants logés sur le campus. L'analyse comparative des deux cités étudiées nous montre une logistique très différente de la sécurité en ces lieux d'habitation. En effet, nous avons d'un côté une cité de grande envergure éloignée du centre-ville et des quartiers considérés comme anxigènes (Luminy), quand de l'autre, on trouve une cité de petite taille à proximité d'une gare internationale et proche des quartiers pauvres de la ville.

⁸⁴ La saison commence généralement la deuxième semaine de septembre et se conclut la dernière semaine de février.

⁸⁵ Voir par exemple : « Chasse ouverte aux sangliers dans les Calanques », 6 mai 2015, France 3 PACA / France Info. [En ligne] : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/metropole-aix-marseille/marseille/chasse-ouverte-aux-sangliers-calanques-719851.html>

À la nuit tombée, les salles de cours et les laboratoires se désemplissent peu à peu alors que la cité universitaire commence à s'animer. Pour assurer la sécurité, la direction de la cité universitaire de Luminy s'appuie sur des veilleurs de nuit dont la tâche consiste en la protection des lieux et des étudiants après le départ des agents d'accueil en fin d'après-midi. Cette équipe de veilleurs est présente de 20H à 5h30 du matin dans les pavillons de la résidence qui accueillent au total environ 1 600 étudiants. Sur ce site, les veilleurs sont théoriquement au nombre de quatre (parfois moins), tous de sexe masculin. Nous retrouvons par ailleurs des caractéristiques semblables chez tous les agents de sécurité rencontrés sur les campus. Le plus souvent, les métiers de la sécurité (notamment privée) sont dominés par « des individus racisés et masculinisés » (Bauvet, 2017b, p. 1) où les femmes font figure d'exclues. De manière stéréotypée, le vigile en France est « un homme au phénotype noir et maghrébin » (*Ibid.*). Dès leur prise de poste, les vigiles se scindent en deux équipes distinctes. De cette manière, chacune d'entre elles peut couvrir un des deux groupes de bâtiments (A, B, C et D, E, F, cf. Plan du campus). Jusqu'aux environs de minuit, les veilleurs font des rondes en se déplaçant aléatoirement. Effectivement, entre 20 heures et minuit, encore beaucoup d'étudiants se déplacent dans les couloirs, prennent leur douche, se réunissent dans les salles de travail ou encore cuisinent. Ses déplacements sont la source de potentielles nuisances sonores. À partir de minuit, les locaux deviennent très calmes ; les veilleurs en profitent généralement pour prendre une courte pause et faire un rapide débriefing du climat ambiant. Plus qu'un échange d'informations professionnelles, c'est à ce moment qu'ils partagent des histoires de vie. En effet, les sempiternels allers-retours dans les couloirs de la cité universitaire sont assez fastidieux et peu d'événements ponctuent leur quotidien. Après une heure du matin, on observe des petits groupes étudiants de retour d'une soirée au centre-ville qui regagnent peu à peu leur chambre. Ces déplacements tardifs sont ici aussi entendus comme des nuisances sonores en germe. Le téléphone portable des agents est accessible aux résidents, ce qui leur permet de les contacter en cas de soucis relatifs à la sécurité ou, le plus fréquemment, pour signaler tapages nocturnes et vacarmes inconfortables. D'une manière générale, leur présence rassure d'une part les étudiants qui vivent sur le site, et d'autre part permet dans une certaine mesure de prévenir les incidents et retenir les « intrusions » de personnes extérieures. Mis à part l'aspect sporadiquement bruyant, la cité universitaire en elle-même est dans l'ensemble plutôt calme.

Sur la seconde cité universitaire (Gaston Berger à Saint-Charles, cf. Annexe 11), un seul gardien est présent à la loge 24h/24. À la nuit tombée, deux veilleurs accompagnent ce gardien. Se cantonnant à la surveillance des locaux, les veilleurs effectuent également trois rondes sur les parties extérieures des bâtiments entre 21 heures et 6 heures. Durant la période estivale, le personnel de loge s'occupe du recrutement des étudiants en qualité d'agent d'accueil (CDD de trois mois maximum), mais pour la direction ce dispositif « ne fonctionne pas très bien ». Le manque de formation des étudiants et l'absence d'intérêt pour un emploi de courte durée semblent expliquer ce constat. La direction ne se plaint pas du travail en lui-même, mais plutôt du manque d'investissement et de prise d'initiatives que l'on pourrait considérer comme périphérique. Hormis la précarité du poste proposé, ce qui nous intéresse ici est bien le dysfonctionnement durant l'été qui permette d'introduire la notion d'investissement dans le travail en rapport au contrat, un aspect qui sera plus largement traité lorsque nous aborderons le recours croissant aux entreprises privées dans l'université publique, mais que nous introduisons ici.

« En loge c'est infernal. Vous avez un problème, vous essayez de chercher la solution. Donc il y a ceux qui ont un peu de bon sens et puis ceux qui ne comprennent rien. Les étudiants font au moins l'indispensable, mais ils ne font rarement plus » [Directrice de la cité universitaire].

Les directrices des deux cités universitaires bénéficient d'un logement de fonction. Par conséquent, elles restent référentes de jour comme de nuit tel un agent d'astreinte. Si le personnel de nuit rencontre un problème qu'il ne peut résoudre, il est amené à contacter la directrice par téléphone. Néanmoins, elles avouent n'être que très peu sollicitées, ce qui confirme que le personnel dispose d'une certaine autonomie et la capacité de solutionner les « petits soucis » qu'il rencontre.

Les dispositifs de sécurité sont pensés en fonction de la délinquance réelle ou imaginée des campus, une délinquance qui dépend en partie de l'implantation spatiale des campus. On le voit assez clairement par le nombre d'agents de sécurité – rapporté au nombre d'utilisateurs sur un site donné – et le rôle qu'on leur assigne ; une organisation où Luminy fait figure de campus le moins surveillé. Nous pensons donc que plus la position du campus est centrale dans la géographie urbaine de la ville, plus l'accent est mis sur les stratégies de défense du site en question. La difficulté d'accès au campus est un facteur majeur dans l'apparition ou non de petits tracas comme c'est le cas des intrusions de non-ayants droit. Prolongeant ces premières données, nous avons vu que les interactions nocturnes entre les agents de sécurité et le public divergent d'un campus à l'autre. De ce point de vue, la position du campus de Luminy dans une zone touristique naturelle est très différente des deux autres campus situés en zone de forte densité urbaine.

La seconde grande catégorie qui nous intéresse rassemble des personnels disséminés en différents lieux dont une partie d'entre eux participe à des instances de décisions sur les questions allant de la sécurité au sens strict à d'autres missions concernant la santé des travailleurs ou encore la gestion des risques spécifiques tels que l'entrepôt de produits explosifs ou inflammables, comme c'est généralement le cas dans des structures où la recherche en sciences est présente.

I- 1.2. Les concepteurs et gestionnaires de la sécurité

I- 1.2.1. Luminy vs. Saint-Charles et Saint-Jérôme

À Luminy, l'organisation de la sécurité trouve une particularité. Ici, chaque composante présente sur le campus possède un référent sécurité, même s'il n'est pas toujours clairement identifiable par les autres personnels. Ici, contrairement aux deux autres campus, la gestion de la sécurité est partagée entre les bâtiments qui correspondent généralement à des UFR.

En fin de compte, les discours recueillis parmi les différentes composantes à Luminy révèlent un regard tourné largement en direction de la sécurité des personnes vis-à-vis des risques, non pas liés à des malveillances, mais à d'éventuels dysfonctionnements (départ de feu, accident, panne d'ascenseur, etc.) auxquels s'ajoute la gestion des flux humains. De fait, la délinquance n'est pas du tout abordée par les personnels de direction comme un élément central comme c'est le cas à Saint-

Charles, et dans une moindre mesure à Saint-Jérôme. Autrement dit, l'anticipation des risques n'est pas la même. La conception de la sécurité à Luminy semble, d'après nos données, être en contradiction partielle avec celle des deux autres sites où la protection du matériel et la prévention de la délinquance prennent une place prépondérante. De ce point de vue, les résultats de l'enquête par questionnaire sont intéressants. Ils permettent en effet de comprendre comment un campus plutôt préservé par la délinquance et les incivilités dans son enceinte accorde de l'importance à d'autres risques de la vie sociale. De ce fait, les deux campus en zone urbaine se sentant et se percevant relativement plus en danger, plus accessibles, effectuent notamment davantage de rondes de jour comme de nuit, mais surtout privilégient un focus sur les actes malveillants.

I- 1.2.2. La direction hygiène, sécurité et environnement (DHSE)

La conseillère prévention et directrice pour l'hygiène, la sécurité et l'environnement à l'échelle de l'Université d'Aix-Marseille a pour mission de conseiller et d'assister le président ainsi que la gouvernance de l'établissement afin de mettre en œuvre la législation, la réglementation concernant l'hygiène de santé des usagers et de sécurité au travail des personnels ainsi que la protection de l'environnement puis de sécurité contre les incendies. La mise en œuvre des « bons usages » s'effectue en relation avec le vice-président délégué à la santé, sécurité au travail d'AMU. Mais cette collaboration englobe d'autres acteurs tels que les médecins de prévention, les inspecteurs santé et sécurité au travail ainsi que les instances de concertation. De fait, AMU tente d'élaborer une politique de prévention globale au sein de tous ses sites, notamment depuis la fusion. La direction a recours à des conseillers prévention via les EPST⁸⁶ partenaires en utilisant le réseau des assistants de prévention. Ces acteurs de proximité jouent donc un rôle fondamental notamment par les actions de sensibilisation, d'information et de formation qu'ils déploient auprès des usagers (personnels et étudiants) des campus.

I- 1.2.3. La gestion des produits chimiques et des D3E

La direction de chaque campus reste responsable des déchets qu'elle produit, dont le volume est plutôt important, et représente à titre d'exemple un coût financier d'environ 20 000 € à l'année pour le site Saint-Charles. En définitive, l'évacuation des produits chimiques est du ressort de l'ingénieur hygiène et sécurité⁸⁷. Selon la direction centrale, tout est clairement identifié, c'est-à-dire que tous les produits chimiques sont sous alarmes intrusion et ventilés. L'application des normes et des procédures d'évacuation est faite par des prestataires spécialisés. Pour autant, certains personnels sont plus dubitatifs quant à la gestion des produits « sensibles ». Selon plusieurs syndicats d'enseignants-chercheurs, les conditions de sécurité, concernant les produits à haute toxicité et à dangerosité explosive, ne sont pas respectées. Au sujet de la gestion des déchets chimiques et des déchets d'activité sur les campus, l'administration a mis en place un marché avec un prestataire pour leur transport et leur élimination. Nous verrons dans la partie suivante les problèmes de sécurité que pose ce type de produite depuis la fusion des universités.

⁸⁶ EPST : Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique.

⁸⁷ Rattaché à la Direction hygiène et sécurité environnement (DHSE).

Concrètement, la direction de la logistique se charge, dans le cadre de la réglementation, du traitement des déchets dangereux, des D3E (déchets électriques et électroniques) qui correspondent aux ordinateurs, imprimantes et réfrigérateurs usagés. Ce recyclage concerne uniquement le matériel souillé et qui n'a pas été en contact avec des produits chimiques. Cette action se réalise dans le cadre d'un marché avec un prestataire de service qui vient récupérer à la demande tous les mois, ou tous les 15 jours, les ordinateurs, etc., et qui les recycle. Ensuite, l'entreprise envoie un bordereau afin de confirmer l'élimination des déchets récupérés.

Ce qui distingue les personnels de sécurité sur les trois sites, c'est tout d'abord le nombre d'agents dédiés à la surveillance des actes malveillants et à la prévention des risques (incendie notamment). Sur ce dernier point, nous avons vu que Saint-Charles constitue un campus à part puisque la particularité de l'immeuble de grande hauteur quant à la question des incendies contraint à une surveillance constante à l'année par une équipe spécialisée (les SSIAP). Le second élément relevé qui distingue les équipes de surveillance est leur rattachement institutionnel. En effet, Luminy fait ici figure de cas particulier avec un agent fonctionnaire quand les deux autres sites ont massivement recours à la contractualisation privée. Les deux points que nous soulevons doivent être rapportés à la conception de la sécurité en relation avec l'environnement. Il est sans doute apparu plus nécessaire d'apposer une équipe conséquente d'agents sur les campus situés dans ces zones de forte densité urbaine.

Cette description des personnels de sécurité montre leur éclectisme et les différents visages de la sécurité au sein du campus. Si nous avons entrevu leur rôle et les missions qu'ils assurent au quotidien ainsi que les liens qu'ils entretiennent entre eux (esprit d'équipe, intimité), il s'agit ensuite de décrire les outils dont ils disposent. Nous verrons également qu'une adéquation existe entre ces multiples savoir-faire couplés aux outils dont ils disposent et les problématiques locales en termes de délinquance et d'incivilité.

II- Les outils pour assurer la sécurité des biens et des personnes

II- 1. Agents de sécurité et gardiens de nuit : un outillage rudimentaire ?

Lorsqu'on aborde les outils relatifs à la sécurité que possède l'agent de sécurité journalier de Luminy, sa réponse est éloquente : « je possède seulement mes mains et mes poings ». En réalité, aucun agent sur les campus ne possède d'armement, ce qui les empêche d'interpeller ou de retenir une personne suspectée tout comme de détenir une arme létale (seule la matraque est autorisée). Pour autant, cet équipement sommaire apparaît en adéquation avec l'utilisation qui en

est faite sur les campus. En effet, à titre d'exemple, le gardien en poste à Luminy avoue s'être servi une fois de sa matraque « pour démonter un pneu de voiture ».

En définitive, malgré quelques plaintes des agents de terrain sur le côté rudimentaire des outils, l'achat de matériel de type gazeuse ou autre arme de poing n'a guère de sens et ne serait d'aucune utilité supplémentaire. Comme nous le verrons plus loin dans le texte, ce qui prime dans la fonction des agents de sécurité, c'est bien leur capacité à agir en tant que médiateur afin de réduire le risque de conflits et non d'aller au corps à corps. Autrement dit, au-delà d'un quelconque matériel de sécurité, ce sont leur présence et leur fonction de médiation qui influencent les pratiques et l'utilisation de l'espace par les personnels et les usagers du campus.

II- 2. La vidéosurveillance

I- 2.1. Dans les lieux d'étude et de recherche

Toutes les composantes sur les campus ne disposent pas des mêmes outils pour sécuriser leurs bâtiments et leurs usagers. L'analyse de ces instruments et la manière dont ils sont ou non utilisés nous révèlent en définitive l'écart qui existe entre dissuasion et sécurité réelle.

À Luminy par exemple, nous nous sommes davantage penchés sur une composante largement équipée de l'instrument vidéosurveillance. Si ces caméras semblent avoir un effet dissuasif d'après le responsable sécurité, elles ne sont pas vraiment exploitées au moment de notre enquête. Néanmoins, le recul temporel est trop faible pour tirer dès maintenant de véritables conclusions. Elles comportent une durée d'enregistrement d'un mois, mais aucun agent ne les scrute en direct. Elles n'enregistrent pas en permanence puisqu'elles réagissent et se déclenchent à l'occasion d'un mouvement (détecteur). Pour produire ses effets, la vidéosurveillance dissuasive implique que les caméras soient bien visibles, voire qu'elles soient ostensiblement annoncées à tous les utilisateurs de l'espace en question par divers supports comme des affiches, des autocollants ou des écrans de contrôle ; ce qui est le cas pour l'ensemble des campus d'Aix-Marseille Université. Ces caméras auront tout de même permis à Luminy de « résoudre deux ou trois problèmes en interne », même si un des responsables avoue que « cela serait bien si on pouvait utiliser les vidéos, car dans les deux trois problèmes [vol de cellulaire et dégradation] qu'on a résolu, les caméras n'ont pas pu être utilisées comme preuve » [un responsable de la sécurité à la faculté des sciences du sport, 4 années en poste, Luminy]. Nous avons découvert également qu'une autre UFR a installé des caméras, sans jamais pouvoir les faire fonctionner en raison d'un « problème de logiciel » (problème matériel et manque de formation des utilisateurs). La question de la vidéosurveillance ne fait pas l'unanimité sur les campus étudiés. L'échange de mails ci-dessous entre deux chercheurs rend compte du débat interne. Après un cambriolage dans un laboratoire, un des personnels propose de mettre en place d'autres caméras le plus vite possible.

- « Dans une telle nation, les universités doivent être protégées afin d'assurer la sérénité individuelle et marcher en avant pour vaincre la délinquance qui est en pleine expansion » [Enseignant-chercheur, directeur d'un laboratoire de recherche depuis 3 ans, 49 ans].
- « On ne peut quand même pas mettre des caméras partout ! » [Enseignant-chercheur, MCF depuis 7 ans, 41 ans].

Il s'agit ici d'un exemple de discours bien connu sur « la » délinquance, phénomène qui va de mal en pis et qui pourtant se perpétue dans le sens opposé de la réalité des faits (Mucchielli, 2011) aussi bien sur les campus que dans le reste de la société. Pour le moins, nous pouvons statuer sur le fait qu'il n'y a pas de véritable stratégie au niveau de la vidéosurveillance sur les campus étudiés. Au demeurant, on peut s'interroger sur les besoins en la matière (cf. partie II.). L'outil vidéo est donc utilisé sans que l'on sache très bien quel bénéfice on en retire pour la sécurité des campus. De plus, sur ce premier campus, nous n'avons pas trouvé de poste de contrôle où il était possible de visionner les images en direct, ce qui nous fait envisager une gestion des problèmes après coup.

Mais l'étude des deux autres campus amène d'autres arguments à ce sujet. À Saint-Charles, dès 6 heures, un agent de sécurité a pour mission de surveiller l'écran de contrôle de vidéosurveillance. Dans le PC sécurité, l'agent n'a pas les yeux rivés en permanence sur l'écran de contrôle, il doit également répondre au téléphone qui sonne régulièrement. Les caméras ont une possibilité de grossissement en 200x ou 300x, le matériel est d'un point de vue technologique très performant. Tout le matériel vidéo sur les campus est en conformité, déclaré au niveau de la préfecture selon le formulaire réglementaire CERFA 13806*03⁸⁸ (loi du 17 juillet 2012). Les 17 caméras installées sur le site depuis une dizaine d'années sont munies d'un détecteur de mouvements (pour éviter la fatigue des agents) qui indique par un signal lumineux une présence humaine dans la zone qu'elles couvrent. Ce dispositif trouve une réelle efficacité la nuit lorsque les mouvements se font rares. Lorsqu'une des caméras attire l'attention de l'agent, un second écran donne la possibilité de l'isoler afin d'agrandir l'image. Néanmoins, pendant notre enquête, sur les 17 caméras, seules 7 fonctionnaient. De plus, celle de l'entrée principale (qui surveille la guérite et le portail), considérée par les agents comme surveillant « l'endroit important du site » était défectueuse. À ceci s'ajoute que suivant l'orientation du soleil et les reflets possibles, les images ne peuvent qu'apparaître difficilement sur l'écran de contrôle. Le dispositif souffre donc d'un dysfonctionnement, mais les agents acceptent cette situation comme un pis-aller dans le sens où « il faut faire avec ce qu'on a ». Ces éléments interrogent sur ce second campus l'efficacité réelle du système de vidéosurveillance et donc, une nouvelle fois, son utilité. Quand bien même, les caméras sont munies d'un enregistreur branché dans le PC sécurité dont la quantité d'images stockées dépend de la durée d'enregistrement journalier. S'il y a beaucoup d'enregistrements, dans le pire des cas, les images sont conservées de quatre à cinq jours, ensuite les nouvelles images viennent compresser les plus anciennes et ainsi de suite. La durée moyenne de conservation des images peut aller jusqu'à dix jours consécutifs.

Le poste de contrôle du campus Saint-Jérôme, situé à l'entrée véhicule, est également équipé d'un écran relié aux caméras de vidéosurveillance disséminées dans l'enceinte du campus. Pourtant, cet équipement n'a pas vocation à être utilisé à pleine puissance par les agents de sécurité qui déplorent volontiers plusieurs caméras défectueuses (constat similaire à Saint-Charles et dans une moindre mesure à Luminy). En outre, ils n'ont ni la possibilité de zoomer ni la possibilité de suivre une personne « suspecte ». Les agents concluent à l'existence d'un « matériel intéressant, moderne, mais très limité » d'un point de vue technique, mais aussi restreint en termes d'images. Il est vrai que seules les caméras dirigées vers les entrées principales ainsi que des blocs de jonction (cf. Figure 4), au nombre de neuf, sont accessibles depuis la guérite de l'entrée véhicule. À ces caméras, s'en ajoute une dizaine d'autres qui, elles, ont la particularité d'offrir une vue à 360 degrés. Ces restrictions s'expliquent par le statut professionnel des agents de sécurité. En effet, la loi fait une

⁸⁸ <https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51336&cerfaFormulaire=13806>

distinction entre agent de sécurité malveillance et incendie d'un côté, et agent de télésurveillance de l'autre ; ces derniers étant les seuls habilités à « travailler » sur les écrans⁸⁹. *In fine*, toutes les images sont enregistrées et stockées dans un local sécurisé au sein du campus. Elles peuvent servir en cas de réquisition policière notamment. En réalité, le déploiement de cette procédure est rarissime et nous rappelle le calme général qui règne sur ce site.

Si l'on comprend bien que l'utilisation de la vidéosurveillance ne peut s'entrevoir que comme un simple outil permettant de visualiser en direct, et grossièrement, l'état d'une situation à un moment T, un autre instrument est à la disposition des agents de sécurité, il s'agit d'un téléphone « PTI » (Poste pour Travailleur Isolé). En apparence, c'est un talkie-walkie, mais qui a la particularité de contacter automatiquement le centre de télésurveillance si son utilisateur se retrouve à terre, dans le cas d'une rixe ou d'un malaise par exemple. La géolocalisation de l'appareil permet ensuite à ce centre, qui par ailleurs à la gestion d'une grande partie des agents de sécurité à Marseille, d'identifier le lieu exact du problème pour intervenir en y envoyant des secours.

II- 2.2. Dans les habitats étudiants

Tout comme nous l'avons signalé dans la zone des études, on retrouve dans la cité Gaston Berger des caméras de vidéosurveillance, mais en nombre réduit. En effet, cinq caméras (axe de rotation à 360°) bordent la cité universitaire dont une domine le parvis de la cité et reste gérée par AMU, symbole du lien entre les deux entités. Les personnels en poste à la loge sont les seuls autorisés à visionner les images en direct et de manière permanente. Ce système révèle les « endroits cachés » tels que l'ascenseur situé à l'arrière de la cité. Ce « recoin » non visible a semble-t-il motivé l'implantation d'une première caméra sans que des faits de délinquance y aient été observés. Une deuxième dirigée vers le portail de l'entrée de la cité s'attèle à donner une vision des allées et venues. Une troisième est positionnée sur le portail vert. En définitive, tous les accès sont « couverts » ainsi que les escaliers qui conduisent de la faculté à la cité et le parvis devant l'entrée principale pour accéder aux chambres de la cité. La dernière caméra couvre l'entrée de la résidence offrant à voir l'intérieur du bâtiment. Contrairement à ce que l'on constate sur la seconde cité universitaire où aucune caméra n'est installée, la sécurisation mécanique de la cité de Saint-Charles est importante. Si les caméras ont un rôle largement dissuasif, les enregistrements peuvent le cas échéant être transmis à la police nationale dans le cadre d'une enquête. Ce type de réquisition est rarissime. Néanmoins, le CROUS a déjà été sollicité par AMU pour fournir des images dans le cas d'une dégradation sérieuse du bâtiment LSH (fenêtres cassées).

Une importante partie des forces de sécurité est clairement axée sur la dissuasion ; le but est de gérer les problèmes en amont plutôt que de rechercher leurs auteurs après coup. Cette dissuasion semble bien fonctionner, notamment lorsque ces outils de sécurité sont ostensiblement indiqués aux usagers et éventuels contrevenants. Mais il est très probable que les faits de délinquance, aussi faibles qu'ils soient, s'exportent hors des zones sécurisées. On parle alors de déplacement de la délinquance comme ont pu le montrer Gill et Spriggs (2005) ou Laurent Mucchielli (2013b, p. 41). Les premiers auteurs ont démontré que les CCTV (*Closed-Circuit Telesision*) peuvent être un outil puissant dans la lutte contre la criminalité, mais qu'il doit être reconnu que les contextes dans

⁸⁹ Nous l'avons constaté à Saint-Charles où la situation de forte proximité physique entre le poste de contrôle télésurveillance et le poste des agents de sécurité incendie posait problème.

lesquels opèrent les systèmes de vidéosurveillance sont très variables, de même que les systèmes eux-mêmes. Le second auteur montre que la présence visible des caméras dans l'espace public entraîne des déplacements des incivilités confirmés par l'expérience des agents de télésurveillance.

À ces caméras s'ajoute une technologie de pointe. En effet, l'entrée de la cité universitaire est verrouillée par une reconnaissance digitale de type biométrique à partir de 20 heures. Une première reconnaissance digitale est installée à l'entrée de la cité, mais une seconde empreinte est également demandée pour pénétrer dans le bâtiment d'habitation. L'atteinte aux libertés fondamentales, dont la protection de la vie privée, varie selon les modalités d'utilisation de ce système. Néanmoins, la direction affirme que la vie privée des étudiants est préservée et explique la présence de ce système comme suit :

« Les étudiants savent que nous ne sommes pas là pour vérifier ce qu'ils font ; d'abord parce que je n'ai pas le temps et aussi parce que cela ne m'intéresse pas. Et d'ailleurs, les passages ne sont pas enregistrés. Mais les étudiants savent que c'est leur sécurité quand même. En plus, c'est un système pratique, on ne peut pas oublier son code ou sa clé ni le donner à quelqu'un » [Directrice de la cité universitaire Gaston Berger depuis 2004, campus Saint-Charles].

Nous avons également eu connaissance d'une justification historique de ce type de sécurité. Le premier argument reste la dangerosité du site de par son positionnement géographique (les quartiers environnants et l'implantation centrale dans la ville de Marseille), mais les dommages demeurent faibles et très parcellaires aujourd'hui. En somme, on trouve une cité très apaisée. Le second argument se caractérise par le souci d'éliminer les « intrusions » de personnes non étudiantes. Cette justification relève à la fois de la réalité des faits recensés (nombre de plaintes) dans la première moitié des années 2000, mais dans une certaine mesure du simple sentiment d'insécurité perçu par les familles des étudiants (peur des familles). L'installation de la biométrie et la présence d'un gardiennage continu se sont conjuguées afin de redynamiser l'attractivité de la cité dans une atmosphère plus sécurisée, en l'exacerbant si besoin.

« Quand je suis arrivé ici au début de l'année 2002, tout était ouvert jour et nuit et cela avait comme effet qu'énormément de parents enlevaient leur enfant de notre cité, car ils la considéraient comme dangereuse et c'était le cas. En réalité, c'est surtout les abords qui étaient dangereux. Maintenant entre le gardien 24h/24 et la reconnaissance digitale [mise en place en 2005], cela devient très compliqué de rentrer. On a été obligé, malheureusement, de verrouiller l'entrée par les deux quartiers. On a fini par diminuer de 95% les problèmes. La sécurité mise en place [gardien] est largement dissuasive. Je devais avoir avant par an environ 50 à 60 dépôts de plainte, désormais j'en ai 2 par an. Aujourd'hui, c'est une cité qui ne pose aucun problème de sécurité [Directrice de la cité universitaire Gaston Berger depuis 2004, campus Saint-Charles]

La cité Gaston-Berger fut, à l'époque de l'installation de la biométrie (2005), un site pilote. La direction semble très satisfaite de ce système qui est bien précisé dans la plaquette de présentation de la cité universitaire. Les étudiants questionnés lors des séances d'observation ne remettent pas en cause la biométrie. Néanmoins, refuser la biométrie signifie renoncer à une chambre dans la cité universitaire, ce qui ne peut que nous interroger. En outre, l'installation de la biométrie a permis de redorer l'image de la cité qui accusait beaucoup de logements vides au début des années 2000. La biométrie devient donc un symbole de sécurité sans que l'on sache très bien ses effets sur la délinquance ou les incivilités.

La comparaison entre les deux cités universitaires fait émerger une différence fondamentale. D'un côté, la cité de Saint-Charles est extrêmement calme aujourd'hui quand celle de Luminy fait face à des incivilités nombreuses (présence de personnes « étrangères à l'établissement », voiture diffusant un volume sonore important, présence forte d'alcool et dans une moindre mesure de cannabis, tapage nocturne courant). Cette différence est due aux territoires en question. Si à Luminy, les technologies de contrôle sont inexistantes, les grands espaces libres sur le site offrent la possibilité aux incivilités de s'y développer. L'histoire de Saint-Charles permet aussi d'expliquer comment peu à peu la cité s'est équipée pour contenir ce que la directrice n'hésite pas à qualifier d'invasion de délinquants potentiels.

Les issues de secours – indispensables en cas d'incendie notamment – posent un réel problème sur le site de Luminy dans le sens où elles servent quotidiennement (pour les déplacements courants) éliminant de fait leur caractère hermétique et protecteur. Il est vrai qu'il est objectivement plus rapide de sortir par une issue de secours suivant où l'on se trouve dans les couloirs de la cité universitaire, ce qui incite très certainement une part des étudiants à les emprunter. De manière générale, les issues de secours sont en permanence ouvertes. Ce phénomène est dénoncé par les responsables de la cité universitaire qui essayent de faire leur possible pour modifier les comportements des étudiants, mais sans succès ; un laisser-faire s'est progressivement installé. On constate tout de même une plus faible utilisation des issues de secours dans les bâtiments rénovés. Il est donc possible que les anciens bâtiments soient moins bien respectés par les étudiants, mais il est certain que les personnels de direction et de sécurité accordent une moins grande importance à ces bâtiments-ci qu'aux nouveaux. Au-delà de la question de l'évacuation, ces issues multiplient les accès aux différents bâtiments, rendant complexe leur contrôle par les vigiles. Se pose donc la question de la sécurité des personnes, mais également des biens (cambriolage des chambres). Néanmoins, selon les responsables du CROUS (comme constaté sur la main courante), un seul cambriolage a eu lieu ces deux dernières années (2012 et 2013). Lorsqu'on interroge la police nationale, les cinq cambriolages enregistrés (plaintes) en 2013 sur l'ensemble du campus ont tous eu lieu en journée, preuve de l'imperfection de la main courante que nous allons questionner dans la partie suivante.

II- 2.3. Les clés à contrôle d'accès

Ces clés particulières sont présentes dans plusieurs composantes sur le campus de Luminy, mais restent uniques à chacune d'entre elles ; en somme, aucune interchangeabilité possible. Il est vrai que les passe-partout classiques se reproduisent aisément chez un serrurier. Avant leur mise en place, il suffisait qu'une seule clé soit perdue pour que tout le bâtiment soit dit « ouvert », c'est-à-dire vulnérable. Les composantes qui ont opté pour ce système ont une « serrure université » qui leur est propre. La clé possède aussi un contrôle d'accès. Dans les portes, on trouve un cylindre spécifique qui autorise ou non l'entrée selon les plages horaires prédéterminées, la fonction de la personne, etc., car toutes les clés sont nominatives. Certes, ce système a un coût, mais le contrôle de la direction sur la production des clés est total, ce qui provoque un sentiment rassurant chez les usagers rencontrés. Ce type de système offre en outre la possibilité de pister un personnel, mais cette pratique n'a pas été observée lors de l'enquête. Une des composantes se réjouit de n'avoir plus aucun cambriolage depuis la mise en place de ce système en 2012 qui a aujourd'hui la

réputation d'être « infaillible ». D'après les utilisateurs aguerris, à l'échelle de l'université, ce type de système semble trop complexe à gérer pour le mutualiser. Il est aussi peu probable qu'une installation généralisée soit décidée par AMU notamment en raison du coût financier.

II- 2.4. Alarmes anti-intrusion

On note également la présence d'alarmes anti-intrusion sur tous les campus. Elles ont, tout comme la vidéosurveillance, un caractère largement dissuasif au regard de la lenteur de la réaction en cas de déclenchement, d'où l'importance du signalement de l'existence de ce système de manière très visible. Ici, la lenteur de réaction doit être rapportée à la fois à la grandeur du campus et à l'éloignement de service de sécurité chargé d'intervenir en cas d'activation de l'alarme. Sur tous les campus, le choix du système de protection, entre l'humain et la technique, fait l'objet d'un arbitrage coût-avantage qui oppose le salaire d'un agent au coût de fonctionnement d'une technologie « autonome » de contrôle. Pour autant, le maintien d'un minimum d'effectif humain semble indispensable pour que la technologie puisse jouer son rôle.

« Ces systèmes c'est bien beau, mais sur un campus comme ici, si tu as une sirène qui sonne un dimanche après-midi, personne ne viendra voir. Et si tu as un contrat de maintenance avec un télé-surveillant qui te coûte les yeux de la tête, c'est un problème aussi. Le temps que l'agent de sécurité vienne, il n'y a plus personne non plus et tu ne le retrouveras pas le voleur de toute façon parce que tu as un campus ouvert. Le voleur, s'il part dans la pampa avec l'ordinateur sous le bras, tu ne le rattraperas pas » [Chargé de la sécurité, campus de Luminy].

Ce type d'alarme touche les bâtiments universitaires, mais également ceux appartenant au Crous. Des systèmes d'alarmes anti-intrusion utilisent des détecteurs de mouvements, c'est-à-dire des contacts de porte ou fenêtre pour détecter l'entrée non autorisée à l'intérieur du restaurant universitaire ou d'un bâtiment. En cas d'intrusion, ces alarmes envoient un signal dans l'appartement de fonction du responsable d'astreinte. Pendant les trois mois enquête (fin 2013), l'alarme s'est déclenchée une seule fois, mais fausse alerte, c'était simplement un chat qui s'était laissé malencontreusement enfermer dans le bâtiment. Leur présence reste largement dissuasive puisque ce restaurant n'a jamais été cambriolé malgré quelques tentatives d'effractions dont les traces sont visibles sur les portes d'entrée du bâtiment. *In fine*, la solidité des portes semble être plus importante que l'alarme elle-même.

II- 2.5. La commission de sécurité : quel contrôle réel ?

Afin d'accroître le niveau de sécurité – et en raison de la présence d'un IGH déjà signalé à Saint-Charles – une commission⁹⁰ effectue une visite triennale, mais les ERP⁹¹ sont également sujets à ce type de contrôle. Cette dernière interroge le responsable de l'établissement sur un certain nombre de documents : le registre de sécurité où sont indiqués tous les événements survenus dans le bâtiment. Elle fait également des tests par exemple sur les déclencheurs manuels des alarmes

⁹⁰ La Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité procède de la fusion des anciennes commissions de sécurité, qui étaient compétentes en matière de contrôle de la mise en œuvre de la réglementation des établissements recevant le public (ERP), d'Immeuble de grande hauteur (IGH) et des commissions d'accessibilité des ERP neufs instituées par le décret no 78-109 du 1er février 1978 en application de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975.

⁹¹ ERP : Établissement Recevant du Public.

incendie. Dans le cas qui nous concerne, la commission est investie de trois rôles principaux. Premièrement, elle s'intéresse à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur. Deuxièmement, elle contrôle l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Troisièmement, elle analyse les dérogations à certaines règles de prévention d'incendie et d'évacuation des lieux de travail.

En réalité et d'après l'expérience des agents dans le secteur privé, la commission possède largement un rôle de conseil et ne fait pas preuve d'une grande sévérité. En effet, la commission ferait preuve d'une certaine souplesse et complaisance dans le secteur public :

« Elle ne vient pas par surprise. On est dans le secteur public, la commission est plus coulante que dans le privé. C'est sûr qu'on est mieux protégé dans un lieu privé ; disons que c'est différent [rire]. Si le bâtiment n'est pas en règle, la commission peut décider éventuellement de le faire fermer. Ici on est trois personnes, et c'est le minimum requis. C'est la commission de sécurité qui décide si cela suffit » [Coordinateur sécurité – SSIAP3, Saint-Charles].

Un autre manquement aux obligations légales a été relevé à Saint-Charles. Les locaux dédiés la sécurité incendie et ceux où se logent les agents de télésurveillance se situent dans le même espace, sans séparation. Le personnel de sécurité incendie a donc accès à l'écran de contrôle des caméras de vidéosurveillance. Même en considérant la vétusté des locaux, cet aspect constitue un manquement grave à la charte de déontologie ainsi qu'aux dispositifs réglementaires concernant la vidéosurveillance. Les images enregistrées ne peuvent être visionnées que par les seules personnes dûment habilitées, dans le cadre de leurs attributions respectives (par exemple : le responsable de la sécurité ou le télésurveillant). Ces personnes devraient être particulièrement formées et avoir été sensibilisées aux règles encadrant la mise en œuvre d'un système de vidéosurveillance⁹².

Nous sommes donc sur tous les campus face un outillage technique plutôt important et souvent technologiquement avancé. Nous avons relevé un certain nombre de discours qui prônent ce que l'on qualifierait d'individualisation de la sécurité. En d'autres termes, une gestion plus collégiale des instruments de la sécurité est souvent synonyme pour ces personnes de perte de contrôle et par conséquent de vulnérabilité, des équipements notamment.

Mais la sécurité est dépendante des moyens financiers alloués et fonction de la répartition du budget global. La volonté des doyens et directeurs d'UFR est souvent déterminante dans le choix du type de sécurité à mettre en place.

Il est difficile de donner une vision globale puisqu'en l'absence de mutualisation des moyens, la taille de la composante, la position géographique des bâtiments, le nombre de personnes accueillies

⁹² La loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité précise bien, dans l'article 10 alinéa VI, que : « Le fait d'installer un système de vidéosurveillance ou de le maintenir sans autorisation, de procéder à des enregistrements de vidéosurveillance sans autorisation, de ne pas les détruire dans le délai prévu, de les falsifier, d'entraver l'action de la commission départementale, de faire accéder des personnes non habilitées aux images ou d'utiliser ces images à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont autorisées est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende, sans préjudice des dispositions des articles 226-1 du code pénal et L. 120-2, L. 121-8 et L. 432-2-1 du code du travail ».

ou encore le matériel qui y est stocké influencent énormément la manière d'y concevoir la sécurité des biens et des personnes. Ce qui nous intéresse désormais est la manière dont les incidents sont enregistrés par les différents personnels de sécurité sur les campus.

III- Procédures de consignations des faits et relations université-police nationale

Nous avons vu dans les deux sous-parties précédentes que plusieurs éléments différenciaient les campus dans leur gestion de la sécurité des biens et des personnes. Ici, nous questionnons la manière dont les faits de délinquance et d'incivilité sont enregistrés par les personnels. Nous tentons également de comprendre comment se transmettent les informations entre les services. Il n'existe pas un ensemble de pratiques uniformes que l'on retrouverait sur l'ensemble de Aix-Marseille Université. Néanmoins, en tentant de dépasser ces différences, nous verrons que des similitudes sont présentes. Dans cette sous-partie, nous souhaitons également développer les liens que les campus entretiennent avec les forces de l'ordre. En effet, il existe une liaison entre ces deux aspects puisque l'évaluation de la situation puis la consignation d'un événement conduisent parfois à demander une intervention des services de police nationale. Il est donc intéressant de tenter, par le discours des acteurs de terrain, mais aussi de bureau, d'appréhender la force de ces liens.

III- 1. L'enregistrement des faits

Nous avons déjà traité des enregistrements des caméras de vidéosurveillance. Nous nous intéressons ici à la manière dont sont consignés les faits de délinquance et d'incivilité. Nous aborderons dans un premier temps le fait que les consignations des agents en charge de la sécurité des campus dépassent dans une certaine mesure la question de la délinquance, mais relèvent aussi d'une demande sociale de sécurité. Si nous savons que la présence sur les trois campus d'une technologie pointue de contrôle est incontestable, il n'en est pas de même pour ce type d'enregistrement qui reste la plupart du temps précaire et mine la cohérence d'ensemble de la sécurité.

III- 1.1. Les personnels de terrains et la main courante manuscrite

Dans la cité de Luminy, les veilleurs de nuit qui ont la charge de la surveillance des bâtiments et de leurs abords reportent chaque soir sur une main courante manuscrite tous les faits qu'ils ont jugé opportun de signaler à leur direction. Plus précisément, sur cette main courante apparaissent essentiellement les dysfonctionnements, les dégradations matérielles constatées, les états d'ivresse, les plaintes orales pour tapage nocturne, les intrusions dans les bâtiments et quelques très rares

faits de violence (souvent verbale). Les agents de sécurité font ici face à des faits qui s'apparentent globalement à des incivilités commises par des étudiants qui sont pour partie le reflet de l'ennui (ou le manque d'occupation) qui peut régner dans ce type de logement, de surcroît quand il est aussi excentré de la vie sociale et culturelle.

« Ces faits peuvent être commis par des étudiants qui logent dans la cité et qui dégradent, qui cassent, qui vident les extincteurs, ce type de choses. Et puis, cela peut aussi être des gens de l'extérieur, mais rarement. On a eu des motos incendiées, un local poubelle qui a brûlé également. Les faits de violence, il y en a très peu, pas énormément, mais on peut avoir des altercations entre jeunes étudiants, ça oui » [Directrice de la cité universitaire, Luminy].

Cette main courante sert de mémoire au personnel qui y inscrit également le récit de son activité et devient de fait un moyen de communication entre ces personnels et la direction qui en prend connaissance en début de service le matin suivant. La main courante donne en quelque sorte la température de la cité de la veille au soir pour la direction. Mais elle demeure un élément de contrôle du travail des agents sans lien direct avec les problèmes touchant la sécurité au sens strict. Les agents le savent et s'appliquent à cette tâche de remplissage. Par conséquent, à la lecture de cette main courante, sans pour autant être exhaustive, on remarque une assez grande précision sur ce qui s'est déroulé dans la nuit, mais l'essentiel des informations traite de l'activité habituelle des vigiles et non de problèmes qu'on relierait à la délinquance ou aux incivilités. Néanmoins, il n'existe pas d'enregistrement des faits (délinquance, incivilité) se déroulant en journée (ici l'importance de l'enquête de victimation est à signaler). Les faits antérieurs à plusieurs semaines sont difficilement consultables comme ce serait le cas sur une main courante informatisée. Le personnel avoue d'ailleurs ce grave défaut des consignations en expliquant qu'il est parfois difficile de tout se rappeler de mémoire et de faire le rapprochement entre deux incidents distants. Le personnel a le désir de pallier ce manque, mais en définitive, la gestion « sur le tas » est privilégiée à une informatisation des événements. L'absence d'un système informatisé peut donc se comprendre par la faiblesse des faits constatés :

« Il y a des incidents que l'on pourrait faire remonter, mais si on arrive à gérer la situation sur le moment, on ne le fait pas. Par exemple, au printemps dernier, j'ai trouvé quatre personnes en capuchon qui venaient de s'introduire par une porte encore ouverte dans le restaurant. Je leur ai crié de partir assez vivement et les personnes sont parties. Donc la situation s'est débloquée de suite et c'était fini. Comme cela s'est bien passé, il n'y a pas de remontée » [Directrice de la cité universitaire, un an d'expérience sur ce site, campus de Luminy].

Il est difficile d'obtenir une information fiable pour quantifier le nombre d'agressions dans les lieux sous responsabilité du CROUS puisque peu de récits écrits existent. Nos informateurs nous font part de trois « agressions » durant l'année 2012-2013. Ce sont vraisemblablement des bagarres, d'une très faible intensité, entre étudiants, relatifs à des problèmes de vie en collectivité, de relations de voisinage (tapage nocturne notamment). Sans pouvoir donner un chiffre précis, la direction explique que les agressions déclenchées par des personnes extérieures sont très rares, la dernière en date a eu lieu durant l'été 2013. Ces « agressions » concernent donc des étudiants, entre eux, et sont de l'ordre de la querelle entre cohabitants.

Les agents de sécurité incendie tiennent également une main courante, où ils inscrivent toutes les anomalies rencontrées (registre papier), conservée dans le PC sécurité. Ici aussi, les éléments qui apparaissent traitent en grande partie de leur activité si bien que les seuls problèmes de sécurité que l'on peut y lire se rapportent à un matériel défectueux et non à des incivilités. Si l'anomalie est vraiment importante, ces agents contactent leur référent (coordinateur SSIAP 3) ou directement le chef du PC sécurité. Ils ont par conséquent un rôle, bien qu'essentiel, de simples relayeurs d'informations.

Sur ce campus, les personnels de sécurité prennent néanmoins bien soin de noter ce qu'ils qualifient d'intrusion et de squattage. À ce sujet, l'enquête de terrain a surtout montré que cette consignation devait se comprendre comme une dénonciation de faits qui font peser une charge de travail supplémentaire sur les agents sans pour autant relever de la sécurité. Les agents sont pourtant unanimes à demander un site plus hermétique (il s'agit là des intrusions dont nous allons traiter ensuite). À Saint-Jérôme, les personnels sont plus laxistes sur les cas similaires, sans doute aussi parce qu'ils sont moins légion sur ce campus (encrage géographique différent). Il s'agit là de simples rappels à l'ordre et d'évocations du règlement intérieur ou encore du « bon usage des lieux ». Manifestement, sur ces deux campus, les principales incivilités s'apparentent à des désordres sommaires comme l'utilisation bruyante d'une salle, des usagers non étudiants qui stationnent dans le campus ou les salles de cours vides, notamment. En somme, rien d'extraordinaire. Néanmoins, pour asseoir leur autorité, les agents brandissent de temps à autre la menace de la police pour faire sortir les « indésirables », mais le plus souvent une simple discussion accompagnée d'une posture de médiateur suffit amplement à éviter le conflit. Ces types d'interaction ne sont jamais enregistrés par les agents de Saint-Jérôme qui les jugent peu importants, mais surtout les assimilent au quotidien du terrain, comme faisant partie de leur profession : « On est là pour faire les médiateurs, on essaye d'expliquer ce qu'il ne faut pas faire et voilà » [Agent de sécurité, 3 ans d'expérience sur le site, campus Saint-Jérôme]. Nous avons donc des campus en proie aux intrusions qui nous rappellent d'ailleurs l'aspect ouvert de ces lieux du savoir. La consignation de tels faits est analysée à travers le regard que l'agent de sécurité se fait de sa mission et de l'ancienneté dans son poste actuel. Quand à Saint-Charles, les agents sont souvent installés depuis plusieurs années et ont perdu quelque peu patience, on trouve à Saint-Jérôme une équipe plus jeune (3 ans maximum d'ancienneté), peut-être plus idéaliste au sujet de la fonction de médiation qui fait le cœur du métier (ce point sera traité plus loin dans cette partie). De plus, cet exemple nous laisse entrevoir la vision largement subjective des agents sur problème, leur gestion ou leur dénonciation.

Toujours à Saint-Jérôme, à chaque nouvelle vacation, l'agent de sécurité qui prend son service ouvre une main courante. Plusieurs éléments très précis sont annotés sur cette dernière : événements divers, déclenchement d'alarme, appels reçus. Pour une alarme par exemple, l'agent prend en note l'heure du déclenchement, la localisation, l'appel pour prévenir l'astreinte, ce que ce dernier propose de faire, et après la « levée de doute » (lors d'alarme incendie et intrusions), la personne d'astreinte signale à l'agent que la situation est normale, dernière information qui clos l'événement sur la main courante. La main courante peut également servir à signaler la présence d'odeurs étranges dans un laboratoire de chimie, une porte qui devrait être verrouillée, etc. Le PC sécurité est équipé d'un report d'alarme et indique l'activation automatique ou volontaire de l'actionnement d'une des alarmes par un voyant lumineux, un autre type d'événement annoté sur le registre.

III- 1.2. LES SSIAP : des notifications en guise de couverture

À Saint-Charles, la main courante des agents dédiés à la sécurité incendie recense toutes les intrusions, les alarmes incendie, les produits chimiques qui s'évaporent anormalement, les accidents de la route dans la faculté, entre autres. En outre, elle est de temps à autre un outil de contrôle de l'activité des agents par les responsables AMU. Les questions relatives à la sécurité des usagers du campus dans les bâtiments sont de la responsabilité des SSIAP et, pour cette raison, ils notifient tous les événements dans la main courante. Cette dernière consigne tous les incidents survenus, les problèmes rencontrés par les agents ainsi que l'heure des rondes de prévention et de vérification du matériel. Ces personnels ont également accès à un téléphone pour contacter les personnes compétentes et les prévenir sitôt qu'ils constatent un dysfonctionnement. Une fois l'information notifiée et transmise, les SSIAP1 et le SSAIP2 sont juridiquement couverts. En cas d'incident, la responsabilité incombera hiérarchiquement soit au SSIAP3, soit au responsable de la sécurité incendie, c'est-à-dire à l'administration centrale. De ce fait, les personnels au plus bas de l'échelle hiérarchique semblent être très consciencieux en apposant sur le registre de main courante les faits survenus ainsi que les tâches exécutées au cours de leur service. Cette manière d'agir se rapporte également à la qualité du matériel qu'ils jugent plutôt médiocre et espèrent ainsi dénoncer.

III- 1.3. Direction de la logistique et de la sécurité : récupération et consignation des informations relatives à la sécurité

Lorsqu'une infraction survient en pleine nuit, elle est en premier lieu révélée par les agents de nettoyage en raison de la précocité de leurs horaires de travail (début du service à 6h). En cas de constat d'infraction faible – de type dégradation légère, souillure de locaux de faible importance –, ces agents avisent leur responsable d'équipe. Ensuite, ce dernier envoie un mail au responsable de la logistique. Si les faits constatés sont considérés comme « graves », le responsable de la logistique est prévenu directement par téléphone afin d'améliorer la réactivité : réparation, agents d'entretien supplémentaires, dépôt d'une plainte, etc. Une fois avisé, la procédure suit son cours et le responsable des services de sécurité est informé à son tour. S'il y a des réparations à effectuer, les agents techniques les prennent en charge. En général, toutes les personnes concernées sont averties des faits. Si éventuellement les faits sont graves, le dépôt de plaintes par le directeur de la logistique est la règle (par exemple lors d'un vol).

Aucune direction rencontrée ne possède de logiciel spécifique d'enregistrement, mais elle tient un historique assez précis dans un dossier informatique et un dossier mail. La mutualisation entre services à l'intérieur d'un campus et à l'échelle de l'université est par conséquent difficile, car la transmission des informations se perd à la fois dans les échanges téléphoniques et les envois de mails qui s'accumulent.

Les accidents de faible ampleur (accident corporel léger, accident du travail lié à la manipulation en laboratoire, blessure légère sur le parking, etc.) sont, d'un côté, comptabilisés par la commission accident ou maladie professionnelle dépendante du CHSCT. D'un autre côté, une part des accidents est appréciée et enregistrée au niveau syndical. Nous sommes donc en présence de deux modes de calcul plus ou moins concurrents et qui recensent chacun une partie de la réalité des événements liés à la santé et la sécurité des travailleurs. À ceci s'ajoute un troisième comptage qui apparaît dans

le bilan rédigé par les médecins du travail et présenté annuellement au CHSCT par l'administration (DRH). Loin de se cantonner à inventorier froidement les incidents, le rôle du CHSCT est d'investiguer. Autrement dit, ce comité a le pouvoir de déclencher des enquêtes lorsqu'il estime que la santé des salariés est en jeu.

Sur les campus, chaque personnel chargé de la sécurité identifie son supérieur hiérarchique à qui il rend compte, parfois de manière parcellaire. En effet, une certaine confusion semble toutefois exister au sujet de l'appréciation de la gravité de l'incident constaté. En d'autres termes, seules les informations jugées importantes sont notifiées de manière claire, permettant ainsi de les faire suivre à l'ensemble des personnels du campus, généralement par e-mail – le but étant de prévenir les incidents futurs et avertir les personnels. Tous les actes de délinquance ne sont pas enregistrés de la même manière puisque l'information passe soit par écrit soit par voie orale. Nous avons découvert une différence de fonctionnement entre les personnels possédant un bureau (avec accès Internet permanent) et le personnel de sécurité sur le terrain. Les premiersregistrent volontiers le moindre fait ou incident, quand les seconds présents quotidiennement sur le terrain, possèdent un degré de tolérance plus fort ainsi qu'une appréciation différente d'une même situation. Un certain nombre de conflits, plus généralement avec « les jeunes » (nous y reviendrons), se gèrent par la parole, par la mise en garde, par une reconduite en dehors des délimitations du site universitaire. Donc ces conflits ne donnent pas forcément lieu à une trace écrite par les personnels de terrain. Ceci se comprend, au-delà de la perception de la gravité, par le manque de preuve (pas toujours de flagrant délit). Les propos ci-dessous caractérisent l'ambiguïté basée sur le soupçon.

« Les jeunes c'est simple, s'ils sont venus pour voler, ils ne vont pas vous dire "salut, je suis venu voler", vous comprenez. Ils prennent la fuite, c'est arrivé plusieurs fois depuis trois ans [2010-2013]. Je ne vais pas faire un rapport pour ça. Ou alors, ils viennent pour voler, et une fois ils m'ont dit : "on cherche un petit chien blanc qui est perdu". Penses-tu, ce n'est pas un petit chien blanc qu'ils recherchaient. Avec un collègue, on les a fait sortir. On leur a dit qu'ils ne devaient plus venir ici, que c'était une zone privée. Après ils me demandent ce que cela veut dire "privée". Je réponds : si vous avez un jardin, est-ce que je vais venir dans votre jardin. "Privée" cela veut dire qu'il ne rentre pas n'importe qui. Mais attention, toujours avec diplomatie tout ça. Mais les jeunes, ils ne sont pas bêtes ; ils demandent ce que cela veut dire "privée" ; ils savent très bien ce que cela veut dire. Ils testent. On parle avec eux pour régler cette intrusion » [un personnel chargé de la sécurité, AMU, campus de Luminy].

Il est important de noter que les agents de sécurité sont aussi tributaires des remontées d'informations faites par les victimes et témoins (vol de véhicule, conflits interpersonnels, etc.). Ils ne peuvent donc avoir qu'une connaissance imparfaite de la réalité, car comme nous l'avons vu dans l'enquête de victimation, la proportion de victimes qui n'avertit ni l'université ni la police est très importante et semble fonction de la victimisation subie. Par conséquent, par le biais des victimes ne peuvent être appréhendés que les incidents plus ou moins grave et marquant.

Chez les coordinateurs sécurité des campus, nous avons noté une manière largement plus systématique d'enregistrer les faits de délinquance et d'incivilité. Ce constat est sans doute le reflet d'une certaine vue d'ensemble des problèmes de sécurité qui règnent chez cette catégorie de personnels. À chaque incident connu, un rapport est envoyé par e-mail à la direction du site. Le souci de laisser une trace écrite se manifeste dans l'adaptation du discours et des actions aux situations.

Par exemple, si un même groupe de personnes commet plusieurs fois un acte délictueux, le discours et les actions des responsables doivent aller graduellement pour être efficace :

« Un vendredi où les installations sportives étaient fermées, on nous appelle pour nous dire qu'il y avait du monde. Effectivement, c'était des jeunes qui jouaient au foot, mais pour rentrer, ils ont fracturé une porte. On leur a dit, on n'est pas là pour vous embêter ou pour vous empêcher de jouer au foot. On est là pour que vous ne vous fassiez pas mal. Les gens de l'extérieur ne peuvent pas venir, mais on n'allait pas aller au clash surtout parce qu'on ne s'en serait pas sorti. Donc on a joué comme ça, cela s'est très bien passé. Mais, on veut laisser une trace écrite, on ne sait jamais si les jeunes reviennent. Une fois ça va, après la deuxième fois, il ne faut pas avoir le même discours » [Responsable technique d'une composante, 20 ans d'expérience, campus de Luminy].

On peut aussi penser que les personnels en question, faute de pouvoir user de la coercition (faible sur un campus universitaire) voient dans l'écriture d'un rapport un moyen d'extérioriser leur frustration. Ils peuvent ainsi avoir l'impression de faire avancer les choses à leur échelle faute de solution miracle.

Plusieurs éléments recueillis permettent de comprendre la manière non uniforme de consigner les problèmes touchant à la sécurité du site. Premièrement, la tolérance des agents ainsi que la part de subjectivité qui les animent dans leur fonction sont la première raison d'une consignation partielle des incidents. C'est bien ici l'évaluation d'une situation à risque qui détermine la prise en note ou la gestion sur le tas, par une discussion avec le contrevenant par exemple. Ensuite, l'enregistrement peut être vu comme le simple fait de rendre compte de son activité de travail et éventuellement se couvrir en cas de problème grave ; dans ce cas, le signalement dans la main courante permet d'être juridiquement couvert et ne prendre aucune responsabilité. Puis, la main courante peut se caractériser comme un média qui permet de dénoncer une situation telle que le manque de matériel, le dysfonctionnement technique d'un appareil, etc. Regarder la consignation sous cet angle permet de comprendre enfin la difficulté des responsables à récupérer les informations et connaître l'ampleur des petits tracas que subissent les agents de terrain. Bien qu'un certain niveau de communication existe entre les différents services sur un campus, s'ajoutent à cette complexité l'enregistrement multiple des informations sur format papier et peu sous format numérique par divers acteurs auxquels les responsables étudiants et administratifs s'enjoignent. La mutualisation s'avère donc difficile d'autant plus que les remontées des incidents sont soit parcellaires (sélection subjective par les agents de terrain, notamment), soit comptabilisées à plusieurs reprises. En ligne de fond, on peut aussi questionner la manière dont les agents de sécurité appréhendent la main courante. Dans un campus où le nombre d'intrusions est important comme à Saint-Charles, les agents de sécurité ont sans doute perdu l'espoir que l'annotation sur la main courante pour résorber le souci qu'ils rencontrent depuis plusieurs années. On peut aussi questionner le rapport au temps perdu dans la consignation d'un événement pour une fraction de travailleurs qui s'estime en tant que personnels de terrain et non des rapporteurs d'incidents manuscrits.

III- 2. Les liens entre les campus universitaires et les services de police : considérations territoriales

Lors des entretiens, l'absence de la police (ou sa réactivité) a été unanimement pointée du doigt sur le site de Luminy, qui constitue de fait un campus à part. En effet, les personnes chargées de la sécurité (sur le terrain et dans les bureaux) ne s'expliquent pas le manque de réaction des forces de l'ordre. Rappelons que la législation en vigueur n'autorise pas la police à intervenir dans l'enceinte de l'université (lieux de recherche, d'étude ou d'habitation). En effet, la franchise universitaire, née au cours du Moyen-Âge et confirmée depuis par plusieurs lois telles que l'article L712-2 du Code de l'éducation⁹³, stipule que le président de l'université est l'unique garant du maintien de l'ordre sur son campus. La police ne peut donc effectuer des rondes de surveillance ni côté bâtiments universitaires ni côté logements étudiants lorsque ceux-ci se trouvent dans l'enceinte du campus. Elle doit en effet se cantonner à des passages sur les parkings ou rues attenants et ne peut, sans l'autorisation du président de l'université ou de son représentant, procéder à des contrôles ou encore moins des interpellations, sauf en cas de « force majeure ». Mais, même lorsque la police est appelée pour un incident, ou lors d'une agression apprend-on, elle ne se déplace pas forcément jusqu'à l'université, ce qui nous semble étonnant. En interrogeant la police nationale qui nous expose sa procédure, on apprend qu'elle se rend toujours sur les lieux lorsqu'on l'appelle, mais la procédure d'intervention est assez complexe. En effet, si un personnel ou un étudiant compose le « 17 », les informations données permettent aux agents du central téléphonique de la police nationale de « remplir une fiche ». Cette dernière est ensuite transmise à un agent de police qui hiérarchise les interventions en fonction de la gravité des faits et des équipes disponibles. Les discours plaintifs du personnel sont les suivants :

« Si tu appelles la police, il faut cinq heures, façon de parler, pour qu'ils viennent. Je les ai déjà appelés, ils disent "on arrive, on arrive". Ensuite, ils te rappellent dans l'après-midi, ils te disent, est-ce que la personne en cause est toujours là ? Mais ils ne viennent pas en réalité » [Agent de sécurité, fonctionnaire, campus de Luminy].

« On aimerait bien mettre en place un système avec un policier-référent, notamment pour éviter de prendre quatre heures à chaque fois qu'on compose le « 17 », ce qui est souvent le cas. Il faut qu'on se rencontre afin de faire ce tissage de lien pour améliorer la réactivité d'intervention » [Directrice de la cité universitaire, un an d'expérience sur ce site, campus de Luminy].

« À la rentrée [2013-2014], j'ai eu un souci avec quelqu'un qui s'était introduit dans le bâtiment B du côté rénové. Le mec, il m'a frappé, j'ai appelé la police, mais personne n'est venu » [Personnel de la cité universitaire, agent d'accueil, campus de Luminy].

« Quand on appelle la police, pour une agression par exemple, elle ne vient jamais. S'il faut qu'on se déplace pour porter plainte, il faut aller à Mazargues, cela va nous prendre quatre heures [...]. C'est excessivement long et décourageant. Il y a des choses qui se passent, certes, mais on n'a pas une journée à perdre pour aller au commissariat » [Responsable du CROUS, 22 ans d'ancienneté, Campus de Luminy].

⁹³ Pour la référence exacte, se reporter au lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000022447005&dateTexte=20120228a>

Les discours qui semblent de prime abord contradictoires entre le campus et les autorités policières se comprennent à la fois à travers la priorité des interventions et la réactivité des services de police. La police nationale indique qu'elle se rend systématiquement sur les lieux, mais au vu de la durée d'intervention, il arrive fréquemment que les personnes en causes ou les victimes ne soient plus présentes sur place. En réalité, ce n'est pas que « la police ne vient pas », mais qu'un décalage existe entre le moment de l'appel et l'intervention effective (ce décalage peut aller jusqu'à 24H). Plusieurs responsables, et notamment du CROUS, ont entamé les démarches afin d'instaurer une relation de confiance entre l'université et la police nationale pour leur faciliter l'accès au site universitaire.

Par contre, sur le site universitaire de Saint-Charles, il existe deux référents-police, un brigadier-chef et un commandant de police, tous deux basés au commissariat du 3^e arrondissement de Marseille. Ces interlocuteurs principaux sont en lien direct avec le responsable sécurité du campus. De fait, en cas de « problème grave » (comme une agression violente ou un vol conséquent), ces référents sont contactés et une intervention peut alors être envisagée. Le dialogue installé entre la faculté et le commissariat est, d'après nos interlocuteurs, très profitable dans la gestion des problèmes rencontrés puisque le lien tissé depuis des années permet une réaction plutôt efficace. On peut à ce titre parler d'un travail commun. Nous avons d'ailleurs constaté une volonté de le pérenniser et de l'intensifier.

« Si j'ai vraiment un problème grave comme ce qui s'est passé mardi soir [mi-mars 2014], avec une agression violente, j'appelle nos référents. Sur le coup, j'ai appelé la commandante de police sur son téléphone portable, elle a envoyé une patrouille qui était là en moins de 10 minutes. C'est très réactif et on travaille là-dessus. On se tient régulièrement au courant de ce qui peut se passer, des évolutions qu'on peut avoir en termes de réception du public. À un moment, on a essayé de mettre en place une facilité d'entrée et de sortie du campus pour que les services de police entrent plus facilement que ce n'est possible en ce moment, mais cela n'a pas été possible. On n'y est pas arrivé pour l'instant. Théoriquement, la police ne peut pas entrer sur le site sans l'accord du doyen à l'exception de cas d'extrême urgence comme des agressions, des flagrants délits de vol, des choses dans ce genre. Mais, en général, ce n'est que pour cela qu'on les appelle » [Responsable de la sécurité du site de Saint-Charles].

Malgré l'installation de liens forts, le recours aux forces de police est une situation peu fréquente, pour ne pas dire exceptionnelle. En effet, la plupart des problèmes rencontrés sont gérés sur place par les services de sécurité. Quand bien même, ce qui nous semble en jeu et l'existence de ce lien qui permet entre autres une communication entre les deux types d'acteurs. Les policiers enquêtés confirment n'intervenir que très rarement sur le campus même et se bornent davantage à des rondes véhiculées, de manière aléatoire, à ses abords en prenant surtout en considération les « éléments environnementaux » proches comme la gare Saint-Charles et le lycée Victor Hugo. Nous avons d'ailleurs dans la partie précédente (partie II.) montré en quoi la proximité de la gare favorisait les victimations des étudiant(e)s de Saint-Charles. Les liens entre police et université sur ce site sont donc le fruit d'une collaboration pensée sur le mode de l'anticipation. La configuration de l'espace, les peurs au sujet des quartiers environnements que ce soit Belsunce ou La-Belle-de-Mai, où par ailleurs la réputation est très mauvaise, sont conjugués dans une sorte d'anticipation du risque délinquant. En effet, les faits quotidiens ne nécessitent en général pas l'intervention de la police, qui par ailleurs à des difficultés à pénétrer sur le site pour des raisons légales. Ce n'est donc pas tant le besoin qui fait naître cette relation que la demande de protection ou encore la reconnaissance

officielle de la position géographique difficile de la part des acteurs de la sécurité du campus. En effet, dans les discours des personnels de Luminy, on peut aussi déceler cette envie d'être considéré par les autorités surtout lorsque l'on rencontre des soucis, aussi petits soient-ils, qui demande l'intervention d'un personnel, plus que spécialisé, bénéficiant d'une autorité supérieure dont l'uniforme policier est le symbole.

Par conséquent, les liens entre la police nationale et les campus sont très inégaux alors qu'on aurait pu penser qu'une collaboration existait à l'échelle de l'université tout entière. Cet état de fait nous renvoie aux effets de la fusion des universités avec pour corollaire une gestion individualisée, campus par campus, d'un certain nombre de problèmes.

À l'image des relations entre les services de police et la direction du campus Saint-Charles, un travail important est engagé avec le commissariat de quartier (III^e arrondissement) où le CROUS est conjointement associé aux discussions. Ces mesures d'échanges ont été mises au point au milieu des années 2000. En effet, le CROUS possède un numéro de téléphone portable pour joindre la police à tout moment. Néanmoins, la direction du CROUS avoue ne faire appel à elle que dans des cas d'extrême urgence. De mémoire de la directrice, la police n'a été sollicitée qu'une seule fois ces trois dernières années (2011-2014)

Les responsables de la sécurité à Saint-Jérôme ont quant à eux le souvenir de laisser les véhicules de la police nationale pénétrer sur le campus il y a de cela quatre années environ lors de rondes aléatoires, c'est-à-dire quelque temps avant la fusion. Néanmoins, les rondes aux abords du campus sont quant à elles chose courante dans un quartier jugé par la police comme criminogène. Généralement, une partie des faits (vol ou violence) commis remonte à la direction de deux manières distinctes. Premièrement, par l'intermédiaire des personnels qui visualisent la scène en direct et le signalent à leur hiérarchie. Deuxièmement, les plaintes d'étudiants qui donnent l'alerte via les services de scolarité ou les élus du bureau des étudiants (BDE) sont plus courantes à Saint-Jérôme qu'ailleurs. Les personnels administratifs se chargent ensuite de prévenir la direction qui, si elle le juge utile, en informe à son tour les services de police pour solliciter une intensification des rondes. Même si les interventions policières sont jugées satisfaisantes par les personnels interrogés, l'absence d'un référent-police est déplorée surtout par les personnels le terrain. En effet, ces agents souhaiteraient avoir un interlocuteur unique notamment pour discuter de la délinquance de rue qui sévit aux portes de Saint-Jérôme et se dirige vers les biens dans les véhicules et dans une moindre mesure vers les étudiants (chapitres 3 et 4).

Ce qui est en jeu dans la plupart des discours est la demande de sécurité de la part des acteurs. On ne cherche pas à faire intervenir la police, mais plutôt son côté visible, sa présence qui rassure. Et la présence visible de la police va de pair avec une certaine considération des problèmes que les agents rencontrent dans leur quotidien de travail. L'apparition du sentiment d'insécurité dans les années 1970 en France provoque une augmentation de la demande de police chez la population (Denat, 2002, p. 10). De plus, le développement du téléphone portable couplé aux numéros d'urgence centralisés met ainsi la police à la portée de tous les individus tout en anonymant la relation police-citoyens. Dans les campus investigués, les acteurs de la sécurité sur les campus cherchent avant tout dans la police nationale un interlocuteur. Au-delà du caractère intéressant de la formation des liens entre la police et l'université en termes de réactivité, la demande de

reconnaissance par les autorités des problèmes qu'ils rencontrent au quotidien est un point important. Cette hypothèse nous laisse ensuite suggérer que plus les liens sont faibles et non officialisés, plus le campus se ressent comme abandonner. Ce sentiment caractérise d'autant plus à Luminy qui, de par sa situation excentrée, subit une sorte de double peine.

IV- Mise en œuvre de la sécurité et construction du lien social

Dans cette sous-partie, nous changeons le focus pour analyser les questions de sécurité, mais plus précisément la mise en œuvre de la sécurité à travers les relations sociales que tissent les agents de sécurité, entre eux, puis avec les usagers des campus. En effet, leur rapport à l'environnement humain a toute sa place dans la gestion de la sécurité des usagers. Après avoir traité des agents de sécurité, des veilleurs de nuit et des agents incendie, nous verrons que certains étudiants sont insérés, eux aussi, dans le dispositif de sécurité et participe à la sérénité des lieux. De plus, nous montrerons que la gestion de la sécurité dépasse également le rôle des personnels de sécurité et laisse une marge de manœuvre à d'autres types de personnels, notamment dans la cité universitaire. De fait, la sécurité passe aussi par la socialisation à l'environnement ou, autrement dit, par le vivre ensemble. D'une manière générale, une large part des personnels rencontrés, même s'ils ne le qualifient pas toujours ainsi, base leur activité sur la cohésion sociale qui constitue un enjeu caché de la sécurité des campus.

IV- 1. Agents de sécurité et veilleurs de nuit : leur fonction rassurante

En décrivant l'action menée par les agents de sécurité sur le terrain dans les sous-parties précédentes, on découvre désormais un aspect souvent ignoré du métier. En effet, une part importante du travail que ces derniers effectuent ne traite pas de la sécurité *stricto sensu*, mais englobe une dominante sociale essentielle. Ainsi, lorsque l'agent de sécurité (à Luminy par exemple) se positionne à l'entrée du campus pour saluer les usagers qui pénètrent dans les lieux, il participe quelque peu à rompre l'anonymat qui caractérise les grands établissements. De fait, un certain nombre de tâches dont il a la charge doivent davantage être regardées sous un angle informel et ne correspondent pas à l'idée qu'on pourrait se faire du métier d'agent de sécurité. En effet, on peut dire en quelque sorte que la première qualité de l'agent est d'être doté d'un bon sens pratique avec pour finalités le bon fonctionnement du campus et le souci d'une cohésion sociale efficiente. Nos observations ont mis en lumière toute l'attention que l'agent de sécurité, de manière générale, met à construire des relations professionnelles et amicales avec les autres collègues dans le but de faire valoir à la fois sa présence et les bienfaits de ses actions. Par ce biais, il accède également à une forme de reconnaissance sociale. En d'autres termes, il accorde une grande importance aux interactions sommaires et aux personnes qu'il rencontre ou aide au cours de sa journée de travail, souvent dans un contexte assez éloigné de la sécurité des usagers. Contrairement à la pratique d'interchangeabilité courante des travailleurs de la sécurité privée « qui a pour conséquence de limiter la constitution de liens » (Bauvet, 2017a, p. 140-141) avec les usagers, les agents employés par l'université (fonctionnaires) ont l'avantage de pouvoir tisser du lien sur le long terme, une relation sociale qui favorise le sentiment de sécurité. Ce contexte caractérise véritablement le site

de Luminy. Puisqu'il est seul dans son activité, une partie de son travail consiste à développer des relations de confiance (personnels de bibliothèque qui ont vu sur le parking, les personnes qui ont un appartement de fonction, etc.) et se faire connaître afin de développer un « travail d'équipe » pour assurer une bienveillance commune sur un lieu si vaste. En d'autres termes, l'agent de sécurité diurne a développé une stratégie faisant appel à la coopération des autres personnels dans l'idée d'une co-surveillance du site sur le modèle du *Neighborhood Watch*, popularisé en France sous le nom de « dispositif de participation citoyenne » au début des années 2010.

La fibre sociale des agents de sécurité se constate également dans les résidences universitaires chez les veilleurs de nuit. En effet, le tissage du lien social entre ces agents et les étudiants dont ils ont la sécurité en charge est une composante fondamentale du métier sans laquelle il est impossible d'embrasser le dispositif de sécurité dans son ensemble. Bien qu'une partie travail soit médiatisée par une action fondée sur l'autorité symbolisée par l'uniforme, nous avons remarqué à travers plusieurs observations que le relationnel et la communication étaient primordiaux pour comprendre la manière dont ces agents de sécurité pouvaient apaiser les conflits qui naissent entre cohabitants.

Un problème rencontré dans cette cité est le tapage nocturne, qui constitue une partie importante du travail des veilleurs de nuit, pour ne pas dire l'essentiel de leur activité certains soirs : les fêtes, les rassemblements dans les cuisines, qui occasionnent du bruit, sont contrôlés et contenus par ces veilleurs qui font du « rappel à l'ordre » repoussant de fait les sanctions effectives et nominatives. Leur présence et les discussions qui l'accompagnent, par un inlassable déplacement, permettent *a priori* de limiter ce type de nuisances dans la partie logement. Mais le tapage nocturne s'exporte à l'extérieur des bâtiments universitaires, sur les parkings et l'esplanade notamment. Les observations menées ont mis au jour la présence régulière de voitures stationnées passant de la musique avec un volume élevé et de jeunes personnes qui s'alcoolisent, un phénomène bien connu dans le milieu étudiant étayé dans plusieurs enquêtes⁹⁴, en plein cœur du campus. Ici encore, la médiation est quasiment le seul remède envisagé.

Il ne suffit donc pas de faire acte de présence, de mettre en place des rondes ou encore d'exhiber un trousseau de clés et une lampe de poche. La médiation reste l'élément-clé de la résolution d'une majorité de conflits et problèmes divers. Les outils dont les agents disposent, en nombre réduit, doivent par conséquent être couplés aux relations sociales qu'ils entretiennent avec leur environnement et les occupants. Décrire ainsi les personnels de sécurité permet à la fois de rappeler l'éclectisme de leur mission, les enjeux cachés du métier, mais aussi un visage parfois négligé de la sécurité sur les campus. À cette manière d'aborder les relations avec les étudiants, s'ajoutent les liens qu'ils développent, entre eux, au sein de l'équipe de veilleurs dont l'esprit de groupe doit être regardé comme un facilitateur des missions.

Dans la cité Gaston Berger, beaucoup plus petite, mais aussi beaucoup plus sécurisée (comme nous l'avons montré), les agents de sécurité travaillent de manière différente du simple fait que les

⁹⁴ Voir par exemple, Emivia. Le réseau des Mutuelles étudiantes de proximité, « La santé des étudiants en 2015 : Une augmentation inquiétante de la consommation de substances addictives », 9ème enquête nationale, 2015. [En ligne] : <http://www.emevia.com/sites/default/files/files/DP%20Enquete%20santé%202015.pdf> ou La Fage. Les Assos étudiantes, « Enquête sur les habitudes de consommation d'alcool des étudiants et leurs rapports aux actions de prévention », 2014. [En ligne] : https://www.fage.org/ressources/documents/2/2110,Enquete_alcool_fage_macif_2014-VF.pdf

problèmes rencontrés sont de faible ampleur. Les étudiants sont en définitive peu festifs dans l'enceinte de la cité. L'équipe de gardiennage veille à ce que l'ambiance reste calme et la configuration des espaces, contraignant les rassemblements, est un atout. Cette équipe avoue n'intervenir que très rarement pour des raisons de tapage nocturne dans les lieux collectifs (de l'ordre d'une fois par an !), mais de temps à autre ils repèrent du bruit dans les chambres. De fait, si pendant leurs rondes, ils constatent un bruit excessif, ils frappent à la porte de la chambre de l'étudiant pour le rappeler à l'ordre et « un seul passage suffit amplement ». En outre, les étudiants ont le numéro de téléphone portable du veilleur de nuit qu'ils peuvent utiliser en cas de gêne occasionnée par un autre étudiant. Le lien social passe ici par l'outil technique, le téléphone. Les sollicitations que les agents reçoivent sont malgré tout assez occasionnelles et ils sont généralement ouverts d'esprit en comprenant cette phase de la vie des étudiants dont l'aspect festif joue un rôle d'intégrateur social.

La directrice du CROUS présente la manière assez souple d'intervenir :

« Ils peuvent faire la fête, c'est normal de faire la fête, mais, ils ne peuvent pas déranger systématiquement le voisinage. Lorsque c'est une fois, ce n'est pas grave, lorsque c'est 2 fois, cela devient agaçant, quand c'est 3 fois on les rappelle à l'ordre. Généralement, le veilleur de nuit intervient et cela suffit pour que les choses se calment. Si cela ne suffit pas, on peut mettre un avertissement, et au bout de 3 avertissements l'étudiant est renvoyé de la cité universitaire. Mais c'est un cas très rare » [Directrice de la cité universitaire, Saint-Charles].

L'activité des agents de sécurité à Saint-Jérôme se résume « à faire que les choses se passent bien » ; une stratégie professionnelle d'autovalorisation de son activité, sorte de promotion personnelle d'un travail mal considéré. En conséquence, loin d'adhérer à l'idéologie sécuritaire qui domine dans la société (Mucchielli, 2008b), c'est plutôt la recherche d'une stabilité dans l'emploi où l'orientation par défaut, dans un marché du travail difficile, est une constante. Les agents que nous rencontrons sur les campus sont, en conséquence, rarement à la recherche d'action, mais de pacification. Ils sont à la fois diplomates, médiateurs et multitâches.

IV- 2. La guérite

IV- 2.1. « On ne passe pas ! »

Si nous avons vu, en amont, qu'à l'entrée principale du campus de Luminy, l'agent de sécurité devait faire preuve de médiation avec certains chasseurs et touristes à qui il refusait l'entrée, la position géographique du campus Saint-Charles au centre-ville fait face à d'autres types d'automobilistes qu'il doit maîtriser. Cette partie de la sécurité est perçue par les agents comme sans grand intérêt ; en somme « *ici, il ne se passe rien, à part si quelqu'un se prend la barrière sur la tête* [rires] » [Agent de sécurité, Onet sécurité, campus Saint-Charles]. Il faut comprendre cette phrase comme une manière de montrer que le poste de « garde barrière » ne relève pas de ce que l'agent à l'habitude de nommer « la sécurité ». Pourtant, la présence de l'agent a un pouvoir de régulation (avec ou sans plan *Vigipirate*), notamment dans un quartier où les places de parking sont rares. Les observations ont montré que l'agent de sécurité joue un rôle de régulateur, il rappelle en quelque sorte les règles et doit souvent négocier avec des automobilistes insistants qui souhaitent se garer à l'intérieur du campus. À ce poste, ici encore, la question sécuritaire n'apparaît donc pas

dans la conception que le vigile se fait de son activité. Il se voit comme un médiateur, un explicateur des règles, qui par moment a comme corollaire sur ce site de dévaloriser sa fonction.

Ce qui prime donc dans la fonction des agents de sécurité sur un campus universitaire, c'est bien leur capacité à agir en tant que médiateurs afin de réduire le risque de conflits et non d'aller au corps à corps. Autrement dit, au-delà d'un quelconque matériel de sécurité, ce sont leur présence, mais aussi leur manière de prendre la parole qui influencent les pratiques et l'utilisation de l'espace par les usagers du campus.

IV- 2.2. Un rôle d'accueil des usagers

Contrairement à l'image que l'on peut s'en faire, la loge étudiée à Saint-Jérôme, est avant tout un lieu d'accueil et d'orientation. Nous sommes donc loin de l'idée d'un poste de garde qui exercerait un contrôle strict sur l'ensemble des usagers. En réalité, cette situation de « laisser-faire » ne semble pas décontenancer l'appariteur qui évoque par exemple davantage le rôle d'accueil, de bienveillance, d'orientation des enseignants, des étudiants et plus largement « des gens perdus », mais qui détient surtout une position fondamentale concernant l'attribution de salles de cours. Pour le dire rapidement, les missions des deux agents de loge se résument à l'accueil physique et téléphonique. Néanmoins, ce fonctionnement n'écarte pas le fait que ces agents présents à la loge sont en « première ligne » et participent à leur manière à la sécurité du campus. Pour autant, aucun filtrage de l'entrée principale n'est à signaler sur ce site en temps « normal », il serait plus juste de dire que les agents « jettent un coup d'œil sommaire à ce qu'il se passe dehors », signe que contrôle superficiel et bienveillance riment avec sécurité et bien-être des usagers. Seuls les attentats de Paris du 13 novembre 2015⁹⁵ ont entraîné, comme dans de nombreux lieux publics en France d'ailleurs, l'établissement d'un contrôle impératif des usagers désirant pénétrer sur le campus durant les deux mois qui ont suivis ces événements, tout comme à Saint-Charles. Pour le moins, il faut retenir que les personnels de loge « créent le contact » et ils conçoivent cette relation comme la pierre angulaire des échanges avec les usagers, mais *a fortiori* pour empêcher autant que faire se peut l'émergence d'un conflit ou d'une situation à risque.

IV- 3. Les SSIAP ou l'art de la pédagogie

Les SSIAP, lors des rondes, font également de la prévention auprès des usagers en instaurant un dialogue permanent. Lorsque des produits dangereux sont stockés dans les voies d'accès par exemple, les agents jouent le rôle de « pédagogues » en expliquant les risques encourus au(x) contrevenant(s) : cela concerne par exemple les stockages « anormaux » dans les couloirs. Leur rôle est surtout d'éviter ce qu'ils appellent les « suraccidents » dans le cas d'un départ de feu notamment. Si le suraccident est une source d'anxiété pour les agents – parce que ce terme revient souvent dans les discours –, c'est notamment parce qu'un agent blessé devient un agent inefficace. Les agents insistent lourdement sur le dégagement des voies d'évacuation, mais leurs conseils ne

⁹⁵ Les attentats du 13 novembre 2015 en France, par la suite revendiqués par l'organisation terroriste État islamique (Daesh), font référence à une série de fusillades et d'attaques-suicides orchestrées à Paris et dans sa banlieue proche à trois reprises dans la même journée.

sont pas toujours écoutés par les personnels administratifs. Il s'agit essentiellement d'éviter un quelconque encombrement dans les cages d'escaliers indispensables à une évacuation réussie. Dans le cas d'un incendie, les portes coupe-feu empêchent les flammes d'avancer dans les escaliers, elles peuvent résister jusqu'à deux heures et ainsi sauver des vies humaines.

« Notre but est d'éviter les stockages dans les couloirs d'évacuation et les escaliers, comme une chaise qui bloque une porte coupe-feu. Si les portes se ferment bien, ça fait du 2 heures, si elles se ferment mal, cela fait du zéro. Il faut donc informer, répéter les choses sans cesse » [Agent de sécurité incendie, SSIAP1, 4 ans d'expérience sur le site, campus Saint-Charles].

IV- 4. Relations de travail entre la 'sécurité' et le 'nettoyage' : lien avec les intrusions

Saint-Charles recense un grand nombre d'intrusions en ses murs. Et justement, ce phénomène entraîne une difficulté des relations professionnelles entre agents d'entretien et personnels de sécurité. Les agents de sécurité endossent le rôle de porteur de clé avec pour mission l'ouverture et la fermeture des bâtiments et salles de cours. Cette tâche, nous l'avons expliquée, accuse quelques difficultés. Les agents de nettoyage ont quant à eux une charge de travail qui suite à la présence sur le site de personnes « non autorisées » qui dégradent les locaux et ne respectent pas leur travail (mégots de cigarettes et présence de déchets liés au déjeuner par exemple). Le sentiment d'un travail commun entre agents de nettoyage et personnels en charge de la sécurité n'est pas présent. Il est possible de dire que cette animosité relève d'une méconnaissance d'une part, de la difficulté des agents de sécurité à maintenir fermées les salles inoccupées ; d'autre part, de la relative perméabilité du campus universitaire.

« Après, au niveau de la propreté, c'est vrai que les agents se plaignent, les mégots qui traînent par exemple. En général, ils accusent tout le temps le PC sécurité en disant qu'ils font mal leur travail. Ils ont l'impression d'avoir du travail en plus parce que les autres ne font pas le leur » [Responsable logistique du site Saint-Charles].

Au-delà de la charge de travail supplémentaire liée aux intrusions que ces personnels subissent, ils se retrouvent quotidiennement face à une gestion des conflits du fait des squattages intempestifs. Ces conflits explosent le plus souvent lorsque les personnels d'entretien demandent « aux jeunes » de quitter une salle afin de la nettoyer. Cette attribution n'est pas de leur ressort, mais leur position de personnel « en première ligne » les oblige à y faire face. Le PC sécurité est une nouvelle fois accusé d'un laisser-aller et de ne pas prendre ce souci au sérieux. Dans cette gestion des conflits, les personnels de nettoyage jouissent d'un avantage comparatif. La plupart des agents y travaillent depuis 10 ans au moins, s'ils sont fonctionnaires, leurs connaissances du site et du quartier sont aussi avérées. De plus, ils y sont bien intégrés. Les « jeunes lycéens » qui viennent occuper les salles vides, bien qu'accordant peu d'attention au travail effectué par ces agents, font le plus souvent preuve d'un respect envers les personnels.

« Je les ai déjà vu gueuler après des lycéens qui squattaient, et c'est vrai que ces jeunes respectent les agents. Même s'ils ne respectent pas leur travail, ils respectent l'intégrité de la personne » [Responsable logistique du site Saint-Charles].

Pour preuve, mis à part quelques insultes et des échanges verbaux plutôt houleux, les agents n'ont eu à souffrir d'aucune agression physique. Le responsable de ces agents fait remonter l'information de mécontentement au responsable de la sécurité afin de « faire pression sur le PC ». Les agents de sécurité se défendent par l'argument de l'étendue du site.

IV- 5. Du lien social au contrôle social

Depuis trois ans sur le site de Luminy, a été mis en place un système local de « résidents référents en cité U » dont le rôle des mandatés est d'expliquer le fonctionnement du CROUS aux primoarrivants afin de donner des « astuces », des clés de compréhension des règles de vie en collectivité. Mais ces référents, co-acteurs de la sécurité, ont un véritable rôle de détection du mal-être chez leurs pairs. Sans jamais faire de diagnostic, ils se cantonnent à un signalement puisque ces étudiants ne peuvent évidemment pas se substituer aux travailleurs sociaux ou aux professionnels de santé. L'idée est qu'ils soient au quotidien dans l'étage dont ils ont la charge (répartition entre étudiants référents) et soient attentifs aux phénomènes de repli sur soi. De fait, ces référents, présents dans la cité depuis au moins un an, collectent des éléments d'informations sur les résidents dont la direction ne peut avoir connaissance par elle-même. C'est d'ailleurs leurs connaissances du terrain qui sont recherchées. Ils font le relai entre la population étudiante et la direction de la cité afin que cette dernière « actionne », si besoin, les services de la médecine préventive et préviene l'assistante sociale présente à temps partiel dans la cité universitaire. Dans ce genre de cas, la prise en charge doit être rapide pour éviter qu'un jeune s'enferme affectivement ou dans des problématiques d'isolement, de mal-être, pouvant éventuellement conduire au suicide⁹⁶. Les résultats de ce système d'étudiants référents semblent concluants. Durant les premiers mois de la rentrée 2013-2014, trois cas d'étudiants en « mal-être » ont été rapportés et pris en charge par la psychologue de l'université (service de la médecine préventive). Ces référents facilitent donc l'intégration des primoarrivants dans la cité universitaire en tissant un lien social et en favorisant autant que faire se peut l'apprentissage du « vivre ensemble » et de la vie en collectivité. Cette poignée d'étudiants est par conséquent insérée dans le dispositif de sécurité des usagers. Le travail de thèse mené par Julien Berthaud (2017) sur les trois niveaux de Licence interroge de manière nouvelle les processus interactionnels dans les universités françaises à travers le concept d'intégration étudiante. Cette recherche rappelle par ailleurs que l'importance de l'isolement étudiant pour un quart d'entre eux (Belghith, Giret, Ronzeau et Tenret, 2017), les primoarrivants étant les plus touchés (Haas, Morin-Messabel, Fieulaine et Demoures, 2012).

Dans la cité universitaire de Luminy, un élément recensé nous rappelle la volonté de penser et d'assumer (plus justement, faire assumer) collectivement les incivilités, en l'occurrence les dégradations. La recherche d'une cohésion sociale par une approche pédagogique (rappelle des règles de vie en collectivité) prime donc sur l'aspect répressif. Par exemple, si les auteurs d'une dégradation ne sont pas identifiés, deux stratégies sont mises en place. Premièrement, dans le cas où la réparation financière est très faible (ouverture abusive d'extincteur, déversement de produit glissant sur le sol, etc.), la stratégie consiste à apposer une affichette dans le lieu en question pour

⁹⁶ Le programme est d'ailleurs dénommé ainsi : « Prévention anti-suicide ».

avertir des dégradations commises. Mais lorsque la dégradation est objectivement élevée, une seconde stratégie est mise en place. À ce moment-là, le CROUS demande arbitrairement un remboursement aux étudiants comme suit : « on divise le prix global par le nombre d'étudiants vivant à l'étage concerné et ensuite on leur adresse la facture » [Directrice de la cité universitaire, Luminy]. Ce type de sanction est finalement rarement appliqué, car la plupart des dégradations se gèrent grâce à un rappel à l'ordre et reste sans grande conséquence financière. Néanmoins, la volonté de créer une responsabilité commune est indéniable.

Il n'y a aucune infirmière qui exerce spécifiquement dans les locaux du CROUS sur le site Saint-Charles, mais seulement deux assistantes sociales. En effet, les infirmières sont rattachées à l'université. En outre, leur présence est discontinuée dans la semaine. Néanmoins, les relations sont bien tissées entre la direction du CROUS et l'équipe soignante puisque l'on constate une communication efficace et régulière dans le but de détecter au mieux des problèmes survenus chez les étudiants (mal-être, soucis financiers, etc.). Les assistantes sociales ne sont pas affectées par établissement, mais par lieu d'étude (et non par résidence universitaire). Ces dernières se rendent régulièrement à la résidence Gaston-Berger afin d'y assurer des permanences. Pour autant, la direction du CROUS ne peut en aucun cas obliger les étudiants à rencontrer les assistantes sociales puisqu'ils sont majeurs et donc libres de leur choix. Les agents du CROUS ont uniquement un rôle de signalement et de conseil. Après avoir pris connaissance d'une difficulté chez un étudiant, ils encouragent ce dernier à se rendre au bureau de l'assistance sociale. Le discours suivant montre à quel point la gestion des soucis chez les étudiants est un travail collectif de contrôle social. Les problèmes personnels des résidents sont répertoriés et les caractéristiques repérées annotées dans leur fiche individuelle dans le bureau de la direction. On note que les femmes de ménage et les infirmières sont des protagonistes hors pair dans la détection et la surveillance latente des problèmes des étudiants, car elles interagissent régulièrement avec eux :

« Je gère beaucoup d'étudiants, et individuellement j'en connais très peu. Il y a quand même certains cas qui ont attiré mon attention. Il y a plusieurs manières d'attirer mon attention. Soit c'est l'infirmière de l'université qui m'en parle, auquel cas on fait attention, on surveille. Là, on a eu un cas comme ça, on nous a dit attention, il est suivi. On l'a donc noté dans nos fiches à la résidence. J'ai prévenu les femmes de ménage, car elles rentrent dans les chambres assez régulièrement, pour voir si tout va bien, si la chambre est propre, s'il y a quelqu'un, s'il n'y a pas quelqu'un qui est parti, s'il n'y a pas 10 personnes installées dans la chambre. Donc, on prévient les femmes de ménage qu'elles jettent un coup d'œil, une sorte de veille » [Directrice de la cité universitaire, campus Saint-Charles].

La « détection du mal-être » peut aussi avoir lieu lors d'un rappel à l'ordre dû à un manquement aux règles régissant la vie dans la cité universitaire. Dans ce cas-là, la qualité de l'écoute, la mise en confiance de la directrice ainsi que le discours qui l'accompagne jouent un rôle important. Ce type d'expression du mal-être est très genré. Ceci est dû au fait que la direction accorde plus d'importance au mal-être féminin que masculin, pesant le premier plus important dans la cité.

« Après, on a des cas un peu plus critiques. Il y a un dysfonctionnement chez un étudiant, alors on lui donne un avertissement. C'est arrivé plusieurs fois. Donc, je reçois l'étudiante, c'est généralement les filles, car les garçons ne rentrent pas dans ce fonctionnement-là. Et l'étudiante parle et explique ce qui lui arrive, qu'est-ce qui ne va pas bien, pourquoi elle est comme cela, pourquoi sa chambre est dans un sale état, pourrie jusqu'au plafond, c'est souvent comme cela que ça se manifeste. L'an dernier, j'avais une étudiante de ce type, j'avais préparé son exclusion,

car sa chambre était une poubelle, ce n'était plus possible pour l'hygiène de la cité. Elle a commencé à me raconter quelques petites choses, puis elle m'a raconté qu'elle était arrivée de Chine avec son copain pour se marier, puis qu'il l'avait quitté pour une autre. On a parlé longtemps. Je lui ai mis l'exclusion de côté. Je lui ai dit de ne pas se laisser abattre, que sa mère ne voudrait pas la voir comme cela, etc. Et cela a fonctionné. Maintenant, elle est à Paris, je suis toujours en contact avec elle. Et elle vient de faire sa demande pour partir au Québec. Ce n'est pas la seule ; il y en a quelques-unes par an comme elle » [Directrice de la cité universitaire, Saint-Charles].

Pour autant, lors de cette détection une difficulté surgit. En effet, malgré une « super équipe », les femmes de ménage n'osent pas toujours donner l'information à la direction, car elles voient parfois le relai d'informations concernant l'intimité des étudiants comme de la délation. Néanmoins, lorsque « les choses vont trop loin », l'obligation de signaler le problème apparaît comme une exigence et l'ultime recours. En revanche, le personnel à la loge adopte une attitude différente et demeure qualifié d'« excellent relai » par la direction. Ceci s'explique par le fait que le personnel d'accueil ne s'inquiète pas autant que l'équipe de nettoyage de l'avenir de l'étudiant une fois le signalement effectué.

« Une autre fois, c'était une petite Malgache ; et je la vois qui jette des cubis de vin par la fenêtre. Elle avait 19 ans et un problème de cœur, c'est ce que j'ai appris ensuite. J'en ai informé la directrice qui a pris des dispositions pour recevoir et discuter avec cette jeune-fille » [Agent à la loge de la cité].

Malgré l'importance que tous les acteurs accordent aux divers soucis rencontrés par les étudiants, la détection des problèmes peu visibles est difficile puisqu'ils se matérialisent souvent par des petits détails qui peuvent aisément échapper, même aux regards les plus aguerris.

« Mais c'est 1 personne sur presque 400. Je suis sûre qu'il y en a 5 ou 10% qui ne sont pas à l'aise, comme dans le reste de la population. Il y a ceux que l'on détecte et ceux que l'on ne détecte pas » [Directrice de la cité universitaire, Saint-Charles].

Dans ce flot d'étudiants qui défilent dans la cité universitaire, une attention particulière est donc donnée aux étudiantes de première année. On remarque aussi que le contrôle social est d'autant plus fort que la personne est de sexe féminin. On suppose à tort ou à raison que les filles souffrent davantage de l'isolement et du détachement de la sphère familiale, surtout lorsqu'elles sont décohabitantes. On les croit aussi plus en proie à se « lâcher avec les garçons lorsqu'elles ont subi une éducation très stricte » et donc à ramener d'éventuels « soucis » à l'intérieur de la cité. En revanche, la notion de vulnérabilité est plaquée tant sur les jeunes-hommes que sur les jeunes-femmes primoarrivantes (des villages de France ou d'Europe en général) dans la « grande ville de Marseille ». On considère ces étudiants « pas toujours armés » lorsqu'ils viennent de petites villes des Alpes-de-Haute-Provence ou de l'étranger. L'absence de réflexes de protection et le non-emploi des précautions minimales requises leur feraient grandement défaut comme cette phrase d'un personnel de direction le résume (une expression qui n'est pas sans reprendre tous les imaginaires sur Marseille) : « peut-être que chez eux, ils pouvaient sortir sans faire de mauvaises rencontres, ici à Marseille, ce n'est pas pareil » [Direction du Crous, AMU].

Nous avons donc ici la confirmation de l'importance des relations de communication entre l'équipe de personnels dans la détection des problèmes divers des étudiants touchant à la santé

d'une part, et d'autre part, l'intérêt du maintien des relations sociales entre étudiants et personnels. Cette relation peut aussi être caractérisée par un contrôle social latent.

IV- 6. La gestion des squattages : la technologie contre la parole

Quand on parle d'« intrusions », il faut immédiatement remettre ce terme dans son contexte. L'intrus est de fait un usager non étudiant (donc non ayant droit) qui pénètre dans les locaux ou dans l'enceinte du campus et en fait valoir ou en revendique, implicitement ou explicitement, l'usage. Nous voulons dire par-là que la malveillance est loin d'être la motivation première des « intrus ». Le samedi est un jour où les « intrusions » sont les plus nombreuses, à Saint-Charles particulièrement, car la bibliothèque est ouverte. Néanmoins, il faut distinguer au moins trois types d'intrusions parce qu'elles ne sont pas équivalentes tant dans la perception qu'en ont les agents de sécurité que du point de vue des conséquences qui peuvent en découler.

Premièrement, les *intrusions consenties* (ou tolérées) correspondent aux non-ayants droit qui font un usage paisible des services proposés par l'université (bibliothèque, cafétéria, bancs, pelouses, etc.). Ce type d'intrusions est difficile à interdire. Deuxièmement, les *intrusions appréhendées* font référence aux personnes non étudiantes qui pénètrent sur le site pour user du cadre légal avantageux de l'université (utilisation de cannabis notamment, en extérieur ou dans les salles de cours). Dans ce cas précis, il n'y a pas de réelle stratégie de camouflage de la part des « squatteurs » puisque la législation exclut la possibilité d'un contrôle policier au sein du campus comme nous l'avons auparavant signalé. C'est le caractère illégal, aux yeux du règlement de l'établissement qui conduit les personnels de sécurité à s'inquiéter de ce qu'ils jugent comme une « dérive du système » ou une « aberration » intrinsèque. Le troisième type, quant à lui, se rapporte aux *intrusions redoutées* et occupe une large part de l'attention des agents. Elles ne se produisent qu'extrêmement rarement, mais ont pour optique de commettre un acte délictueux tel qu'une dégradation volontaire ou encore un vol quelconque.

La gestion des squatteurs peut se transcrire de la manière suivante. Lorsque les agents de nettoyage font face à « des groupes de jeunes qui dérangent », « qui font du bruit », « qui posent des problèmes concernant la bonne tenue des cours », les agents de sécurité se rendent sur les lieux et effectuent un contrôle de la carte étudiante. Ensuite, deux options sont possibles. Soit les personnes possèdent ladite carte et elles sont invitées à cesser les nuisances ou sortir des locaux ; soit elles sont étrangères à la faculté et sont sommées de sortir de son enceinte, parfois accompagnées. Il faut noter que seuls les « perturbateurs » et les individus signalés au PC sécurité sont contrôlés. En effet, il semble impossible de contrôler en continu toutes les personnes entrant sur les sites universitaires. Même si l'application du plan *Vigipirate* a entraîné une attention sur les entrées principales, les agents de sécurité ne font pas de contrôle inopiné une fois ce portail franchi. Et finalement, une tolérance s'est installée au cours du temps face à un phénomène impossible à enrayer sur les trois sites universitaires.

L'outil technologique comme premier objectif de dissuader le passage à l'acte et l'espoir de résoudre un incident grave doit être amodié. Ces faits ou ces désirs s'évanouissent rapidement dans les discours. Elles ne peuvent en aucun cas remplacer une présence humaine et un dialogue entre agents de sécurité et usagers du site (étudiants, non étudiants ou personnels). De surcroît, les principaux problèmes soulevés par les agents de sécurité s'apparentent non pas à une criminalité exacerbée, mais davantage à ce qu'on nomme les incivilités ; phénomène qui appelle bien un dialogue et des interactions.

« On ne constate pas grand-chose par caméra, en tout cas pas de vol. On n'en a pas tellement de vols. Le plus souvent, et c'est ce qui revient tout le temps, c'est des squattages » [agent de sécurité, campus Saint-Charles].

Il faut comprendre que les agents de sécurité développent de fait une fibre sociale notamment parce qu'ils ont affaire à un public étudiant, a priori studieux, mais surtout parce faute de moyens coercitifs ou d'autorité suffisamment appuyée et reconnue par les contrevenants, et ce malgré le port de l'uniforme, la résolution des conflits trouve en la parole un instrument important. Cette situation est d'autant plus vraie dans le campus de Luminy où l'effectif d'étudiants est plus important. À l'opposé, nous avons expliqué que la médiation dans la cité universitaire à Saint-Charles était d'autant moins nécessaire que la configuration des espaces permettait peu de contacts entre et avec les étudiants. De plus, la capacité des agents de terrain à interpréter cette phase de la vie chez les étudiants et les dériver qu'elle peut comporter est primordiale. Être médiateur, c'est aussi faciliter son quotidien de travail, trouver une forme de reconnaissance sociale dans un métier souvent peu valoriser. La recherche de pacification, de discussion et de relationnel est donc souvent un but à atteindre chez les agents de terrain. On le voit assez clairement lorsque même lors des altercations avec les automobilistes à la barrière des campus. La vision sécuritaire est en définitive peu affichée. Mais l'art de la pédagogie ne signifie pas pour autant que l'on est forcément apprécié des usagers. L'exemple du personnel dédié à la sécurité incendie nous montre qu'ils ne sont pas toujours écoutés dans leur rôle de conseil et de prévention des risques.

CHAPITRE 6 : PERCEPTION RELATIVE À LA SÉCURITÉ ET EFFETS DE LA FUSION DES UNIVERSITÉS

Introduction

Nous nous donnons pour tâche de rendre compte des types de problèmes que ces personnels rencontrent au quotidien et le regard qu'ils portent sur les questions de sécurité. Un réel décalage apparaît dans les discours entre les peurs exprimées et les actes de délinquance ou les incivilités que les individus mettent en avant pour justifier leur vision de la situation. Nous voulons également mettre en exergue le fait que la demande sociale de sécurité est un phénomène complexe et multiforme. À ce titre, « la demande sociale n'est ni homogène ni d'emblée explicite. Elle est composée de voix multiples, souvent contradictoires, les unes bruyantes, les autres largement méconnues. En tout état de cause, elle se construit dans un va-et-vient entre l'échelon de la vie quotidienne et les gestionnaires de la chose publique » (Robert (dir.), 1991, p. 267).

Sur les trois campus, tous entretiens confondus et faits relatés (flagrant délit, ouï-dire ou rapport écrit) sont très minimes surtout au regard du nombre de personnes fréquentant les campus. La plupart des entretiens montrent des personnels sensibles aux questions de sécurité. Bien qu'il s'agisse souvent de petites incivilités d'une gravité modérée, les problèmes de sécurité sont considérés comme sérieux sur les campus. Néanmoins, nous mettons en grande partie de côté le campus de Luminy où sa situation géographique influence négativement les discours alarmistes notamment dans le rapport à la proximité des habitations environnantes comme c'est le cas sur les deux autres campus.

Dans cette partie nous nous intéressons au regard que portent les personnels sur les questions de sécurité dans le campus où ils travaillent. Mais nous essayons également de capter le point de vue qu'ils portent sur les incivilités et la délinquance dans le cadre de leur activité. À travers les entretiens recueillis puis analysés, nous cherchons à étudier les effets du processus de fusions des universités. Nous verrons que les conséquences sont multiformes et se font jour de manière différente d'un campus à l'autre.

En premier lieu, nous traiterons dans ce chapitre des intrusions et des effets sur les discours des personnels de sécurité en montrant que les campus situés en zone très urbanisée sont plus touchés par ce phénomène. En deuxième lieu, il s'agira de revenir sur l'association entre les jeunes et la délinquance. Nous analyserons, en troisième lieu, les rapports professionnels notamment en nous focalisant sur la manière dont sont considérés les agents de sécurité incendie pour, en quatrième lieu, généraliser les peurs sur les campus et le lien qu'elles tissent avec les changements structurels. Tous ces éléments nous donneront en dernier lieu l'opportunité de qualifier les effets de la fusion des universités, ressentis de manière différente sur les campus.

I- Les intrusions : effets et discours

Ce qui est mis en exergue dans tous les entretiens des personnels de sécurité est le souci qu'ils rencontrent avec les « intrusions » telles que nous les avons définies avec leur caractère multiforme.

Sur le campus Saint-Charles qui fait plus largement les frais de cette situation que les autres campus, les problèmes d'intrusions sont perçus comme impactant directement le travail des agents d'entretien. En effet, ces derniers retrouvent souvent des salles de cours qui sont « squattées ou dégradées ». Mais ce sont les agents qui nettoient le bâtiment 5 (Figure 2), la zone où les occupations non autorisées de locaux se concentrent. Si les soucis dus aux « squattages » peuvent se ressentir par des dégradations de matériel ou par l'abandon de débris à terre, on remarque dans le discours qu'une des raisons essentielles réside dans la gestion du conflit et le rapport entre agents et « intrus ».

« Ils nettoient à partir de 6H du matin, et lorsqu'ils repassent à 9H, et que l'amphi est squatté par des personnes qui ne sont pas étudiantes, qui ne sont pas de l'université, c'est vrai qu'ils essaient de les mettre dehors et parfois ils se font insulter, leur travail n'est pas respecté » [Responsable logistique du site Saint-Charles].

En somme, les intrusions, notamment de lycéens et collégiens dans les salles de cours ou amphithéâtres ne causent pas d'énormes dommages, mais entravent le travail des personnels de nettoyage. Pour ce qui est de l'intérieur des bâtiments, ce constat semble aller de pair avec les périodes de l'année et la météo.

« L'hiver, dès qu'il fait froid, nous avons encore plus d'intrusions, notamment des lycéens, et encore plus les jours de pluie. C'est des intrusions, mais c'est des lycéens. Le problème c'est qu'ils fument dans les salles, qu'ils laissent les mégots, parfois ils crachent dans les salles, ou alors ils laissent les papiers Macdonald. Mais c'est vrai que c'est pénible pour les agents ; on n'arrive pas à lutter. Mes agents, même s'ils sont cinq la journée, il y en a un qui est au niveau du PC, à la guérite, après y en a un qui va être appelé pour faire l'ouverture de salle à la demande. Le site est tellement grand sur Saint-Charles qu'on a du mal à faire fermer les salles qui ne sont pas occupées » [Responsable logistique du site Saint-Charles].

Les intrusions sont par conséquent la résultante directe de la localisation du campus dans le centre-ville de Marseille. La difficulté de trouver des lieux gratuits où attendre la reprise des cours lors des jours de pluie, notamment pour ces jeunes lycéens, explique comment ils sont conduits à l'intérieur du campus. Au-delà des intrusions de jeunes dénoncées, l'équipe de direction se plaint également de la présence de SDF, durant la période estivale cette fois, lorsque la faculté est fermée. Ce phénomène demeure très localisé dans le temps et par conséquent temporaire. Ce type d'intrusion ne cause par ailleurs aucun dégât matériel, mais il est répréhensible en termes de légalité (violation de propriété), d'image et de notoriété du campus Saint-Charles.

« Par exemple cet été en août 2013, on avait un gros congrès d'Europe écologie-Les verts, et c'est vrai que quand je suis arrivé ici, j'ai découvert que dans la conciergerie, il y avait des matelas

et pas mal de SDF qui squattaient. Nous avons une intrusion de SDF surtout l'été. Ils dorment dans les extérieurs de l'université. » [Responsable logistique, site Saint-Charles].

Une intrusion peut aussi être ressentie comme une menace par la communauté universitaire. À ce titre, Heilmann avance l'idée que cette sensation se concentre en un « investissement affectif qui repose sur le sentiment d'appartenir à une communauté humaine dont l'existence est menacée par un environnement hostile » (Heilmann, 2005, p. 72). Ce discours défensif est notamment tenu par les personnels de direction. Les entretiens montrent que les agents de terrain, toute chose égale par ailleurs, possèdent un degré de tolérance plus fort (gestion des conflits par la médiation) ainsi qu'une appréciation de la situation différente des employés de bureau (enregistrement plus systématique des faits et recours à la police).

À la nuit tombée, les événements auxquels sont confrontés notamment les personnels d'astreinte, sur le site Saint-Jérôme seulement, ont tendance à accentuer le sentiment d'avoir affaire à des habitants « un peu spéciaux ». De fait, on s'en méfie bien volontiers. Pourtant, à y regarder de plus près⁹⁷, les intrusions ne sont pas véritablement problématiques ni pour la sécurité des individus ni pour celle des biens. Nous avons eu l'occasion de l'indiquer à plusieurs reprises (cf. chapitres 3 et 4), les vols de matériel (de l'ordre d'un par an en moyenne) et les agressions constituent l'exception. Sans nier la gravité de ces faits, il s'agit là de résidus statistiques eu égard aux incivilités recensées sur les campus durant l'année universitaire étudiée. En effet, l'équipe de gardiens fait référence à « des gitans qui traînent », issus des habitations avoisinantes, sans trop pouvoir quantifier leurs allées et venues. Ces derniers inquiètent non pas pour ce qu'ils font, c'est-à-dire « fouiller les poubelles », mais pour ce qu'ils pourraient faire et parfois pour ce qu'ils sont (racisme ordinaire). Cette figure de l'étranger, doublement étranger d'ailleurs à la fois au campus et par la nationalité qu'on lui attribue, effraie. Globalement, c'est surtout le fait d'être catégorisé comme « non inscrit à l'université », « trop jeune » ou « trop quelque chose » qui va déterminer le traitement à donner, à savoir la reconduite aux portes de l'établissement. En outre, se déplacer sur le campus la nuit est un caractère aggravant la suspicion des agents envers les éventuels contrevenants. Un exemple si dessous.

« La journée, ça va, mais le soir il y a des gens qui se baladent et qui n'ont rien à faire là. Des gitans qui traînent. Là, il y a le quartier des gitans comme on dit, je ne sais pas si ce sont des vrais gitans ou pas. Ils font les bennes c'est gentil, tant qu'ils font ça, cela ne nous dérange pas. Mais il y en a qui repèrent les lieux aussi et après il y a des vols » [Chef de service, personnel d'astreinte, campus Saint-Jérôme].

La même analyse peut être émise en ce qui concerne les auteurs d'intrusions dans campus de Luminy. Mais ici, on remarque une dichotomie très franche au sujet des intrus. D'un côté, les personnes « qui n'ont rien à faire sur le site » en journée sont dépeintes comme des familles qui viennent visiter le parc des Calanques, et par conséquent restent bienveillantes. En revanche, d'un autre côté, à la tombée de la nuit, on fait référence à « des jeunes », « des revendeurs de drogues »

⁹⁷ Les observations effectuées sur le campus pendant plusieurs semaines confirment d'ailleurs cette vision des choses.

et des « ferrailleurs qui viennent en camionnette récupérer du cuivre ». On remarque donc que le premier type d'intrusion est perçu comme peu grave, voire compréhensible ; alors que le second se situe dans un registre négatif et plutôt nuisible, une des facettes de la nuit déjà décrite (cf. Introduction générale).

En définitive, la menace réelle qui pèse sur les biens des campus et ses usagers vis-à-vis des intrusions est plutôt négligeable et il serait plus juste de parler d'enquiquinements pour les personnels de sécurité. De fait, il faut sans doute décentrer le regard et analyser la situation sous un autre angle. Lorsque l'on approfondit les discours au sujet des intrusions, il en ressort fondamentalement deux choses. La première fait référence à la responsabilité en cas d'accident. La seconde évoque plus simplement le sentiment d'impuissance au regard d'une situation qui se reproduit sans cesse. Mais au fond, un élément qui s'apparenterait à la morale, plus qu'à la loi d'ailleurs, et qui rassemble ces deux idées, peut se définir comme le respect d'un lieu, *a fortiori* ce « lieu du savoir » par excellence, autrement dit l'université. Cette vision des choses nous rappelle également l'idée d'une communauté d'individus à défendre.

« Il y a un mois, on a attrapé trois petits jeunes. On les a bloqués avec les vigiles et on les a arrêtés. On essaye de connaître leur identité, mais ça, ce n'est pas évident, car on n'est pas de la police, on ne peut pas demander les noms. On prévient la responsable adjointe administrative et l'on suit ses directives. On peut appeler la police, mais franchement elle ne vient pas, il ne faut pas rêver. Là, ces jeunes étaient en train de squatter un local derrière où les fenêtres étaient cassées. Souvent ils sont là, ils écoutent de la musique, mais s'il y a un accident, qui est responsable ? C'est quand même le campus, c'est l'université » [Responsable de maintenance, personnel d'astreinte, campus Saint-Jérôme].

Malgré la faible « menace » qui semble peser sur eux, les agents d'astreinte se font systématiquement accompagner par un maître-chien pour aller contrôler une zone où des « rodeurs » ont été repérés. Cette habitude permet en effet de prévenir plutôt que guérir puisqu'il existe toujours une part d'incertitude. Mais il s'agit surtout d'avoir une « domination légale », à défaut d'avoir une domination létale, sur des individus (intrus) qui ne reconnaissent généralement pas « la même légitimité aux agents de sécurité qu'aux forces de l'ordre sécularisées représentant l'État » (Péroumal, 2008, p. 13). À l'inverse, lorsqu'il s'agit d'un simple déclenchement d'alarme anti-intrusion, sans individu visible, les agents se rendent généralement seuls sur les lieux, signe qu'ils soupçonnent un équipement défectueux et non une effraction. En réalité, ils se sont habitués au fait que les animaux ou encore le fameux mistral marseillais soient les responsables d'une alarme qui retentit. Cette situation n'élimine pourtant pas totalement l'éventualité de se retrouver confronté à un ou plusieurs individus malveillants.

On peut retenir au sujet des intrusions qu'elles sont source d'agacement pour les personnels de sécurité. Néanmoins, elles ne constituent pas une menace pour la communauté universitaire même si elles sont parfois considérées ainsi. L'incrustation spatiale du campus fait pourtant naître des différences dans la perception. On le voit plus clairement à Saint-Jérôme où la mauvaise réputation du quartier joue un rôle important dans les perceptions. À la différence de Luminy, les deux autres campus se lisent dans une proximité des quartiers pauvres de la ville est redoutent davantage les intrusions. Nous allons voir que de manière plus générale certaines catégories de la population sont davantage visées que d'autres dans les discours des personnels de sécurité.

II- Les jeunes et la délinquance

Bien qu'on ne puisse conférer au sentiment d'insécurité – et aux inquiétudes quant à la délinquance – une parfaite homogénéité au sein des campus, il apparaît que les personnels déclarant évoluer dans un climat d'insécurité l'assimilent le plus souvent aux « jeunes » et non étudiants, et notamment à des actes qui s'apparentent davantage à des incivilités qu'à des délits, bien souvent d'une gravité assez limitée (intrusions sans conséquence ou dégradation lapidaire comme nous venons de le voir). De manière générale, « les jeunes » constituent une catégorie de population, difficile à définir par ailleurs (Mauger, 2001), qui fait peur, dont on se méfie volontiers surtout lorsqu'elle vient de l'« extérieur ». De plus, les jeunes sont considérés comme le reflet d'une certaine décadence : « les jeunes, ils n'ont plus peur de rien. Ils s'en foutent de tout », voilà le type de discours que l'on peut recueillir. Lorsqu'on pousse nos investigations plus en avant, on remarque qu'on donne un profil particulier aux jeunes en question : ce sont par exemple les « jeunes des HLM de Luminy »⁹⁸. En d'autres termes, dès que l'on aborde la question des actes de délinquance ou d'incivilité, et ce sur les trois campus, « le » jeune est le coupable idéal, responsable d'une grande partie des maux. Mais les populations pauvres sont également dans le viseur, des populations perçues comme à l'opposé des étudiants.

« Ici, on est en plein cœur de Marseille. Entourés de quartiers sensibles avec des jeunes pour la plupart assez désœuvrés. On a toute sorte de trafics autour : vol, vente de stupéfiants, des gens qui n'ont pas d'argent, qui sont désespérés, désœuvrés, et forcément ils essayent de venir récupérer soit de quoi acheter de la drogue, soit de quoi vivoter, voilà. On fait face à la délinquance comme toutes les grandes villes. Ici, ils commettent tout à pied, ils viennent du quartier Racati⁹⁹, de la Belle-de-Mai ou du parc Bellevue, ou encore du boulevard National. Ils viennent, ils commettent leur forfait, puis ils s'en vont et ils sont tranquilles » [Personnels de direction, 9 ans sur le site, campus Saint-Charles].

S'il est vrai qu'une partie de la jeunesse commet, à des degrés divers et dans une temporalité plus ou moins importante, une ou plusieurs « infractions », les jeunes sont ici discriminés outre mesure (les jeunes des milieux populaires en particulier). À cette première catégorie s'en ajoute une seconde, les étrangers ou considérés comme tels. En effet, lorsqu'on évoque « la » délinquance sur le campus ou aux abords, tous les discours recueillis à Saint-Jérôme par exemple évoquent en cœur les jeunes... issus de l'immigration. Ce constat, même si l'on ne peut que le déplorer, ne doit pas nous étonner, car il n'est que le reflet du discours ambiant. L'association des termes « jeunes », « étrangers » et « délinquance » se retrouve facilement dans le débat public (et sur les deux autres campus !), bien qu'elle soit le fruit du sens commun et de préjugés, en partie contredite par la

⁹⁸ Nos informateurs font ici référence aux HLM situés non loin de l'Université dont le bailleur est Promologis situé au 29, rue Maréchal Fayolle 13 004 Marseille.

⁹⁹ Le Racati est un ancien quartier de Marseille, situé entre la Gare de Marseille-Saint-Charles et l'autoroute nord sur lequel a été construite la nouvelle fac des Sciences en 1960. En argot marseillais le « racati » signifie : l'argent, l'origine de l'expression viendrait du fait que les jeux d'argent y fleurissaient à l'époque. Ce nom est probablement un corrompu du rogaton français. Au chemin de Belle-de-Mai, au bout de la rue Turenne, en face du cimetière, il existe encore une ancienne guinguette appelée *Lou Racati*.

statistique. En effet, si un lien existe, il doit être recherché entre les couches les plus précaires de la population (le plus souvent les jeunes issus de l'immigration et les étrangers) (Mucchielli, 2003). De plus, Saint-Jérôme se situe dans les quartiers nord de Marseille. Et les représentations ont souvent la vie dure, notamment sur un territoire déjà étiqueté comme anxiogène. Ici, on qualifie le site universitaire de « sensible » et « ouvert aux habitants » en raison de cette localisation géographique spécifique. La localisation du campus dans les quartiers nord de la ville est relevée par les agents d'accueil et les personnels d'astreinte nocturne, notamment, qui en tiennent compte dans leur manière de travailler. Un agent de sécurité fait référence à la position géographique en ces termes : « on ne peut pas dire que c'est un site qui craint. Mais vu l'implantation de la fac, cela pourrait être largement pire » [Personnel de sécurité, astreinte, campus Saint-Jérôme]. Par conséquent, ces exemples nous rappellent à quel point les représentations sociales sont fortes, même si ce dernier discours évoque en filigrane la faible dangerosité des intrusions. Bien que certains discours recueillis soient virulents contre les « jeunes intrus », d'autres évoquent des conséquences très mesurées telles que le déplacement du mobilier des salles de cours, ajoutant à cela qu'il est difficile d'affirmer avec certitude que les étudiants du campus n'y sont pour rien. De ce fait, la menace pour la communauté universitaire doit être reconsidérée.

Sur les trois campus, et dans une moindre mesure à Saint-Charles, le sentiment d'insécurité des personnels, et quelle que soit sa qualification, demeure plutôt lié à la délinquance supposée : « la délinquance les préoccupe parce qu'ils y lisent avant tout un indice de détérioration de la vie sociale à laquelle ils sont habitués » (Robert, 2002, p. 12) ; ici on pense aux modifications brutales de l'espace sur le campus de Luminy et Saint-Jérôme (cf. chapitre 1). Cela se retrouve aussi dans les discours sur l'augmentation de la délinquance juvénile de manière générale. Jobard l'exprime ainsi :

« Portée à l'encontre d'une personne immergée dans un réseau de relations où les proches cumulent plusieurs attributs, l'atteinte entraîne le plus souvent la peur, la réorganisation des réseaux et des conduites personnelles, puis la peur se structure en inquiétude, liée non plus au risque de victimisation supposé, mais à la perception du monde extérieur » (Jobard, 1995, p. 337).

L. Mucchielli, quant à lui, émet l'idée que « le sentiment d'insécurité exprime [...] principalement autre chose que l'expérience de la victimation : la vulnérabilité » (Mucchielli, 2011, p. 13). Les modifications à grande vitesse des sites universitaires à mettre en relation avec leur taille et les relations qu'entretiennent les travailleurs de la sécurité avec l'environnement social et spatial, se conjuguent à des degrés divers pour faire émerger un sentiment commun d'être dans un espace de moins en moins sécurisant, accentuant le sentiment de fragilité d'une fraction des personnels et usagers.

III- Le manque de reconnaissance chez les agents de sécurité incendie

Les agents de sécurité incendie souffrent d'un cruel manque de reconnaissance vis-à-vis du travail qu'ils effectuent. Ce déficit est inhérent à la manière dont les autres personnels appréhendent et perçoivent les tâches qu'ils accomplissent. Au cours de la journée, ils font ce qu'ils nomment « les vérifications de base » et ensuite, ils ont un rôle de veille. En d'autres termes, ils attendent les éventuelles interventions et c'est pour cette raison qu'on les traite très souvent de « glandeurs » (*sic.*). Pour autant, ces agents se défendent *pro domo* en expliquant que les prestations qu'ils fournissent sont de grande qualité et que leurs missions sont régies par des lois très strictes (Code du travail). L'encadrement juridique des tâches à effectuer que nous avons consulté ne laisse en définitive pas tellement la place à l'improvisation ou à des missions annexes.

« Pourtant, on est là et on fait notre job. L'Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public [ERP] dit que les agents de sécurité incendie ne peuvent en aucun cas être détournés de leurs missions. Ils ne peuvent faire aucune tâche en dehors de ce qui a été défini par la réglementation. Cet arrêté, c'est la bible des agents de sécurité » [Agent de sécurité incendie – SSIAP2, campus Saint-Charles].

Leurs missions sont résolument nourries par un objectif préventif. Mais le manque de considération et les termes péjoratifs usités pour qualifier ces agents doivent également être compris au regard du faible nombre d'interventions d'urgence à accomplir. Et lorsque ces interventions ont lieu, elles relèvent de cas relativement peu grave (blessure légère, malaise, travail d'information, etc.), et surtout sont loin de concerner tous les usagers du campus comme ce serait le cas lors un incendie majeur par exemple.

« Ici, on n'a pas eu de départ de feu. Enfin si, un feu de mégots dans un cendrier [rire]. C'est vraiment de la bobologie, ou des personnes qui font des malaises durant les examens, cela arrive très souvent » [Agent de sécurité incendie – SSIAP2, campus Saint-Charles].

De plus, à ce manque de reconnaissance s'ajoute une méconnaissance des qualifications des personnels ainsi que de leur mission. Il arrive fréquemment que les usagers du campus fassent appel directement aux pompiers pour des cas légers alors même que les SSIAP sont tout à fait aptes à intervenir, de par leur formation, en prodiguant les premiers gestes de secours. La communication autour du rôle des SSIAP n'est donc encore pas concluante. On peut s'inquiéter de cette situation qui n'optimise ni la sécurité des usagers ni la réactivité sur le terrain. De plus, ces agents se retrouvent en porte-à-faux lors de l'intervention des pompiers ; circonstance qui les inclut à nouveau dans la catégorie d'incompétents. C'est le serpent qui se mord la queue.

Selon ces personnels, les usagers du site ne comprendront véritablement leur travail que lorsqu'un incident grave se produira et qu'ils auront l'occasion de montrer leur savoir-faire et leur connaissance au grand jour.

« Les autres personnels croient qu'on les embête tout le temps et ne connaissent pas le métier qu'on exerce. Et comme ils nous voient dans le PC dans une situation d'attente, de veille, ils ne comprennent pas que le jour où il y aura quelque chose ils se diront "ça va, il n'y a pas eu de blessé, ils ont fait du bon boulot". Ce n'est qu'à partir de ce moment-là qu'ils sauront ce que l'on fait, enfin j'ai l'impression. Cette situation m'est déjà arrivée dans un autre lieu de travail. Ici tout va bien, mais quand il y a un feu, je vous assure que ce n'est pas pareil » [Agent de sécurité incendie – SSIAP2, Saint-Charles].

Selon les agents, la direction d'AMU reste également dubitative quant au travail effectué. Il y a, au moment de l'enquête, des négociations importantes sur les attributions des agents de sécurité incendie.

« C'est un peu compliqué, car l'université voudrait que l'on fasse tout, et notre société dit "non ce n'est pas possible, car telle ou telle chose n'est pas dans leurs attributions". C'est pour cette raison que notre supérieur SSIAP3 parle de la législation. Notre entreprise va faire des compromis, mais elle doit rester dans le cadre du Code du travail ; par exemple ajouter du personnel si besoin pour faire d'autres tâches » [Agent de sécurité incendie – SSIAP1, Saint-Charles].

Cette situation est aussi caractéristique d'une gestion managériale des « agents » de la part d'AMU. En effet, l'université cherche à obtenir un niveau de rentabilité des services qu'elle loue. Au final, les deux entités sont entrées dans une bataille à la fois économique et politique. En effet, entre mars 2013 et mars 2014, le SSIAP2 a écrit un rapport de 400 pages pour signaler toutes les défaillances mettant en exergue les aspects non réglementaires sur le campus, entre autres relatifs aux attributions de l'équipe incendie. Les personnels de sécurité, incendie notamment, sont en définitive très peu écoutés. Les faibles moyens financiers alloués pour assurer le maintien en l'état de leur matériel de travail constituent un mépris supplémentaire de leurs activités.

Pour ajouter à la confusion, la direction de Saint-Charles fait aussi vérifier les DAI¹⁰⁰ par une entreprise extérieure, ce qui entraîne un coût inutile, alors que cette vérification fait partie des qualifications des agents. Cette situation symbolise et renforce une nouvelle fois l'idée de la mauvaise connaissance de leur métier, de leur rôle et de leurs qualifications.

IV- Sentiment d'insécurité et peur de l'inconnu

Sur les trois sites investigués, malgré des nuances, il existe une distance certaine entre la réalité des faits et la montée du sentiment d'être en présence d'une prompte augmentation de la délinquance. Ce sentiment se comprend par la croyance des personnels de sécurité d'être seuls face aux petits tracas quotidiens qu'ils affrontent et aux souvenirs de deux ou trois, selon les cas, cambriolages marquants dans les 10 dernières années.

¹⁰⁰ DAI : Détecteurs automatiques incendie.

Le sentiment d'insécurité des personnels, et quel que soit son niveau, demeure plutôt lié à la délinquance supposée qui a le pouvoir de détériorer leur environnement de travail depuis longtemps tranquille et reculé. Concomitamment et suivant le campus, l'arrivée du BHNS, ainsi que la fusion récente des trois universités et l'augmentation constante du nombre d'étudiants constituent le terreau fertile de ces peurs. Ces changements, ressentis d'une manière brutale par certains, s'assimilent à la peur de l'inconnu et de l'avenir en général. On le voit dans les discours sur l'augmentation de la délinquance juvénile et sur les intrusions. Comme tout sentiment, l'insécurité subjectivement ressentie d'un individu est par essence complexe à comprendre et se rapporte à ce qu'on nomme désormais la vulnérabilité.

V- Quels effets de la fusion des universités à l'échelle locale ?

La fusion des universités, engagées en 2012 (*cf.* Introduction générale) a été plus ou moins bien vécue par les personnels sur les campus. Ce sentiment a pris racine dans un manque de communication de la direction envers ses personnels ; en tout cas perçu comme tel par les personnels. La stratégie de la direction centrale a été l'apaisement des esprits par l'organisation d'une série de réunions d'information avec « un grand souci de transparence des modifications en cours » (nouvelles installations, nouveaux équipements de sécurité, caméras de vidéosurveillance).

Les choix effectués par Aix-Marseille Université peuvent être replacés dans le cadre de recherches menées précédemment (Cohen, March Olsen, 1972 ; Musselin, 1997). En effet, des travaux en sociologie des organisations ont montré que le fonctionnement des universités françaises et américaines permettait de les qualifier d'*anarchies organisées* en raison de trois critères : l'organisation n'a pas d'objectifs vraiment cohérents et partagés par tous ; le processus de production ne relève pas d'une technologie complexe et est peu matériel (par exemple les processus d'apprentissage) ; où les membres participent de façon intermittente et plus ou moins active à la prise de décision, sans qu'il soit possible et réaliste d'assumer une supervision constante des tâches réalisées (Cohen, March Olsen, 1972). Pour Musselin (1997), c'est semble-t-il la combinaison des trois critères qui singularise les anarchies organisées telles que l'université, mais elle parle aujourd'hui d'un « modèle d'anarchie de plus en plus organisée » où « l'ampleur de la consultation, le niveau de participation, le degré de mobilisation » varie d'une université à l'autre (Musselin, 1997, p. 305), caractéristiques que l'on retrouve dans d'autres organisations.

En développant le modèle de la poubelle, ces chercheurs ont prouvé que la prise de décision n'émane pas de décisions rationnelles, mais de la rencontre plus ou moins hasardeuse entre des solutions déjà existantes et des problèmes présents. Cette manière d'appréhender l'organisation de l'université nous permet par exemple de comprendre pourquoi certains problèmes rencontrés par les personnels demeurent et se perpétuent. La supervision constante s'avère impossible.

Les discours recueillis montrent également qu'au-delà d'une inquiétude subjective (sentiment d'abandon), le sentiment d'insécurité pouvait se comprendre au regard des faits constatés (recrudescence de cambriolages et des vols à l'arraché durant l'automne 2012 Saint-Charles, par exemple) quelque temps seulement avant ou après la fusion.

Suite aux discours informatifs dans le but de rassurer et de se montrer à l'écoute de la part de la direction centrale, des projets de travaux de rénovations ont été entrepris afin de sécuriser davantage les sites dans des temporalités différentes. Le site de Luminy fait figure de dernier de la liste concernant la prise en compte des questions de sécurité.

Au-delà des diverses intrusions et des quelques vols singuliers, la fusion des universités est vécue localement comme une source d'angoisse et d'incertitude. On retrouve ici un sentiment quasiment similaire entre les personnels de Luminy et de Saint-Charles. Néanmoins, il est clair que cette fusion a fait plus d'effets sur ce deuxième campus ainsi qu'à Saint-Jérôme. Bien que l'on ne constate pas une réticence au changement puisque la demande d'amélioration est présente le plus souvent dans les discours des personnels, le sentiment d'un manque de transparence et de diffusion d'informations de la part de la direction (et de la hiérarchie en général) apparaît. Ceci conduit les personnels à s'inquiéter, à se sentir abandonnés face aux problèmes de sécurité, ou face au sentiment d'insécurité qu'ils expriment au quotidien. Une partie des personnels administratifs est manifestement dans une situation de souffrance au travail remarquable dont la fermeture à clé des bureaux par peur des « rodeurs » en est l'exemple le plus directement visible à Saint-Charles ; le nombre d'arrêts maladie caractérisant plutôt Saint-Jérôme. Au final, les personnels font figure de « laissés pour compte » dans la réorganisation et reconfiguration générale des services ; les personnels en bas de l'échelle sociale et salariale (agents de catégorie C et assimilés) payent d'ailleurs le plus lourd tribut. De plus, l'alourdissement des procédures a pour effet d'accentuer le sentiment d'abandon des personnels vis-à-vis de la direction centrale.

V- 1. Les effets de la contractualisation externe

Le fait que les agents de sécurité soient embauchés par une société tierce, l'attachement au campus n'est plus effectif. Pour le dire autrement, ils ne sont pas impliqués dans un processus d'identification ou dans un projet commun d'établissement. En effet, la sécurité mais aussi la stabilité de la relation de travail conditionne en partie l'implication des salariés (Véniard, 2011, p. 84). Mais cette perte d'attachement se lit dans les discours de certains responsables d'AMU comme la perte d'un contrôle local sur les agents. En définitive, ils ne sont là que pour répondre à une demande de service et effectuer une tâche perdant par là une vision intégratrice dans la communauté universitaire. Ce phénomène a pour effet sur les campus d'accentuer la division entre les embauchés et les prestataires. Ce sentiment peut être rapporté au manque de considération et de reconnaissance dont les agents du PC sécurité de Saint-Charles souffrent particulièrement. Le travail qu'ils fournissent n'est pas toujours bien compris ou perçu par l'ensemble de personnels du campus. Il est par conséquent dévalorisé. L'équipe de sécurité incendie est encore plus mal considérée que l'équipe de malveillance du fait qu'une confusion règne au sujet de leurs attributions, notamment.

À cette réorganisation globale, par ailleurs commune à tous les sites d'AMU, s'ajoute donc un facteur important, celui de la privatisation croissante des emplois ; phénomène qui influe sur les

conditions de travail de l'ensemble des personnels, voire des usagers. Certains personnels restent aujourd'hui encore très nostalgiques de l'époque où AMU embauchait un nombre important de techniciens, de maçons, d'électriciens, etc. donnant à chacun des sites une relative autonomie. Désormais, le bon de commande est la règle. Les tentatives, plus ou moins abouties, d'uniformisation des procédures ont eu pour effet de réduire le personnel en poste sur le campus Saint-Jérôme comme sur les autres campus d'ailleurs. Aujourd'hui, la plupart des travaux courants font l'objet d'une externalisation. Néanmoins, ce processus d'externalisation des emplois, les laissant à la charge des sociétés privées par le biais de partenariat, date de la première moitié des années 2000, mais s'accroît à partir de la seconde moitié de la même décennie. Sans se prononcer sur le coût différentiel du choix du recours aux prestataires extérieurs plutôt qu'au recrutement, les personnels interrogés font état d'une dégradation des conditions de travail arguant de la lenteur des opérations, du mauvais entretien des bâtiments, notamment. Ce n'est donc pas l'uniformisation qui est incriminée, mais bien les conséquences sur l'emploi, et de fait sur les conditions de travail.

« Uniformiser ça peut être bien, mais la seule chose que je regrette ce n'est pas l'uniformisation. Ils ont fait de grosses diminutions de personnels [...]. Avant, c'était beaucoup plus rapide, vous aviez un souci, vous téléphoniez en disant j'ai un problème, je suis à tel étage, la personne montait et c'était souvent réglé comme ça. Maintenant, on vous dit, attendez on va contacter la société, vous appelez et on vous dit la société n'avait pas de rendez-vous, il faut attendre encore un peu. C'est beaucoup plus long en réactivité et on y perd en qualité. Je le vois, rien qu'avec les femmes de ménage » [Chef de service, AMU].

« Maintenant c'est une société privée, une société privée c'est beaucoup plus compliqué, car on n'a pas le droit de leur donner des ordres. Je n'ai pas le droit de leur dire "il y a eu un problème ici ou là, il faut que vous fassiez des rondes". Je peux être attaqué pour délit de marchandises. Il y a un cahier des charges qui précise l'activité des agents et l'on ne peut pas déroger à l'activité des agents » [Direction du campus Saint-Charles].

Les questions se rapportant au partenariat public-privé touchent l'entretien des espaces verts où le nombre de jardiniers a été divisé par trois au cours des dix dernières années dans l'université. L'externalisation fait, en outre, naître des plaintes qui elles touchent à la vie quotidienne sur un campus. Par exemple, sur le site Saint-Jérôme, on déplore la mauvaise tenue des toilettes : odeurs, absence de papier, de savon, etc. À ce titre, les responsables de l'entreprise *Onet* sont montrés du doigt comme l'indique un rapport : « Enfin, il a été rapporté un manque criant de matériel pour les personnels d'*Onet*. Ainsi l'on peut par exemple s'interroger sur la bonne désinfection des toilettes » ; et d'ajouter : « L'entretien des toilettes n'est pas toujours fait en période de vacances alors que les locaux sont parfois encore occupés » [Rapport du CHSCT, Campus Saint-Jérôme, avril 2016].

« Depuis que l'on a externalisé, ça ne brille plus, les chaussures collent au sol, car il y a trop de produits. Avant, les tableaux étaient impeccables [...]. Il y avait du papier dans les toilettes, ça sentait bon ; aujourd'hui si vous n'avez pas de mouchoir dans votre poche vous êtes bien embêté(e). À partir de 2006, ça a été de pire en pire. Il y a encore un peu de personnel AMU pour le nettoyage, mais de moins en moins. Et malgré que l'on nous dise que cette société privée c'est comme le personnel AMU, cela me fait rigoler, car la direction veut que malgré tout ce soit les femmes de ménage d'AMU qui nettoient les bureaux de la direction donc c'est que ce n'est pas si mal fait que cela » [Personnel, responsable d'UFR, AMU].

De plus, on constate un *turn-over* important des agents de sécurité qui semble préjudiciable pour les usagers en termes de connaissance du terrain et des problèmes spécifiques à ce lieu d'étude. En effet, les agents sont mis en place par l'entreprise *Onet Sécurité* pour des périodes plus ou moins longues sans qu'AMU puisse intervenir. En somme, les discours font ressortir que la gestion générale pour tout ce qui touche à la sécurité (et notamment la réactivité face à des situations précises) est devenue, depuis l'arrivée des entreprises privées dans les universités, plus complexe.

« De même, les sociétés de service qui mettent à disposition du personnel sur des durées longues sont, elles aussi, confrontées à la gestion de liens d'interdépendance faibles et à la double "appartenance" de leur personnel qui doit à la fois épouser les objectifs de leur entreprise et ceux de l'entreprise au sein de laquelle ils effectuent une mission. Il s'agit là cependant de situations qui restent des cas particuliers, la plupart des activités de travail étant caractérisées par ce que N. Dodier (1995) appelle des solidarités techniques qui tolèrent un certain degré de prescription (même s'il existe toujours un écart entre travail prescrit et travail réel) et qui *"canalise[nt] une part des énergies des humains, de leurs passions, de leurs jugements, et qui crée[nt] une grande part des règles auxquelles ils sont liés. Elle[s] ne crée[nt] pas un mouvement unifié d'individus partageant le même sentiment collectif. Mais elle[s] crée[nt] bien une référence commune qui dépasse le strict jeu des intérêts égoïstes"* (Dodier, 1995, p. 91) » (Musselin, 1997, p. 300-301).

V- 2. Effets des lourdeurs administratives et de l'uniformisation des procédures

Depuis la fusion, les lourdeurs administratives et l'impression que cette nouvelle configuration empêche de travailler dans de bonnes conditions est le premier élément pointé sur les campus de Saint-Charles et Saint-Jérôme. L'évolution des pratiques de travail n'a pas été pour autant accompagnée d'une évolution de l'essence du métier. Plusieurs personnels se disent fatigués de cette situation et souvent assez frustrés du fait qu'ils ont le sentiment que la confiance allouée a disparu en même temps que l'autonomie dont ils jouissaient dans leur métier. Les arrêts maladie se sont d'ailleurs multipliés depuis 2013 laissant entrevoir le signe d'une souffrance au travail qui s'aggrave ou tout du moins qui s'installe.

« Il y a beaucoup de choses que je trouve inutiles, que c'était plus rapide avant. Là, c'est des charges de travail, enfin ce que je veux dire, c'est que si l'on faisait ça dans le privé, la boutique fermerait, c'est trop de procédures. Avant, cela fonctionnait comme dans le privé, dans les procédures d'achat notamment et cela fonctionnait très bien. C'est beaucoup d'énergie. Par exemple, il faut attendre un mois pour commander une agrafeuse. Autre exemple, j'attends depuis 15 jours pour une batterie de voiture, on attaque la troisième semaine. Il y a trop de monde qui veut contrôler, on a le contrôle du contrôle du contrôle » [Chef de service, personnel d'astreinte, Campus Saint-Jérôme].

La lenteur des opérations de réparation fait émerger une difficulté beaucoup plus grave que le simple mal-être au travail. En effet, en juillet 2015, un événement surprenant a marqué la vie du campus Saint-Jérôme du fait de l'explosion du local contenant les produits dangereux (chimie). Une des alarmes, signalée comme défectueuse par les personnels à la direction, n'était plus opérationnelle pour l'annonce d'un problème lié au stockage des produits chimiques dans le

magasin. Après, plusieurs mois d'attente, le local est parti en fumée avant le remplacement de la pièce manquante. Cet accident n'a causé aucun dommage humain, mais reste un symbole de la patience dont il faut faire preuve lorsque l'on signale un dysfonctionnement sur le campus et participe dans une certaine mesure à alimenter le sentiment d'insécurité, et d'abandon, chez les personnels.

La restructuration administrative a eu pour autre effet, en apparence plus insidieux, de faire disparaître la proximité des relations de travail. En l'occurrence, c'est souvent la distance, à la fois spatiale et symbolique, qu'une proportion importante des personnels de Saint-Jérôme et de Saint-Charles déplore. Pour le dire autrement, certains personnels vivent très mal le fait de travailler avec une direction centrale installée au Pharo et se disent parfois « victime de l'indifférence » où le « sentiment de ne plus exister » se fait prégnant.

« Si vous avez besoin de quelque chose, il faut aller au Pharo, et là-bas, vous n'êtes plus qu'un numéro ; ce que je peux concevoir, la personne ne peut pas connaître tout le monde. Mais lorsqu'on avait un personnel sur place, il y avait une proximité, les gens connaissaient vos problèmes, de santé, de travail, etc. Les gens ont l'impression soit qu'on ne les écoute plus, soit qu'on ne prend plus leur cas en compte. Et le fait de ne pas être reconnu non plus à l'intérieur de la structure... » [Membre du CHSCT, AMU].

Mais la réorganisation administrative qui touche l'université d'Aix-Marseille comme les autres universités sur l'ensemble du territoire national s'apparente à un changement des mentalités qui n'est pas sans rappeler ce qu'ont subi les grandes entreprises publiques, au fur et à mesure des années privatisées. Les entretiens menés nous laissent penser que le sentiment de n'« être qu'un simple numéro » transpire plus chez les personnels de catégorie C qu'ailleurs, c'est-à-dire ceux qui se situent en bas de l'échelle sociale et bien entendu salariale. C'est un sentiment grandissant qui participe à l'insécurité au travail. Noyés dans la masse, des personnels perdent quelque part la reconnaissance de leur hiérarchie dont ils jouissaient à une autre époque. Certains rapports internes que nous avons pu récupérer qualifient l'université de « système déshumanisant » ou encore d'« université bureaucrate » au sujet des conséquences sur la santé mentale des employés d'AMU et particulièrement du campus Saint-Jérôme. En arrière-plan, on peut relier ces discours à la question du lien social, du dialogue social et des relations entre membres d'une même communauté qui cherchent encore une organisation du travail efficiente.

« Depuis la fusion, les personnels ont récupéré surtout des tâches répétitives alors que leur travail était très varié. Il y a beaucoup plus de procédures et ils ont moins de latitude pour agir sur leur travail, c'est compliqué. On a beau nous dire qu'il va y avoir des formations, que les gens vont se spécialiser, en attendant on fait des visites de sites et on se rend compte que des gens ne vivent pas bien la fusion. En effet, passer de petites UFR familiales où les gens étaient polyvalents ; maintenant, c'est des procédures pas claires, mal ficelées, une administration qui n'entend pas quand on lui dit. C'est ce qui ressort dans le rapport. Les gens disent, on essaye de faire remonter les trucs, mais on a l'impression que c'est bloqué et que l'administration centrale est autiste. Mais les gens d'en haut [catégorie A] ne vont pas bien non plus, car ils sont attaqués par ceux d'en bas » [membre du CHSCT, AMU].

V- 3. Le mal-être au travail en question

Aux différents malaises provoqués par le processus de fusion, nous pouvons ajouter, à Saint-Jérôme et dans une moindre mesure à Saint-Charles, que la question de la souffrance au travail demeure prégnante dans de nombreux discours dont le CHSCT et les représentants syndicaux nous ont semblés des relais pertinents. Depuis la rentrée 2014-2015, ces instances constatent une forte augmentation de « personnes mal dans leur peau ». Ce mal-être au travail se caractérise concrètement par des plaintes « non officielles », des arrêts maladie, des dépressions, etc. pouvant aller jusqu'à la tentative de suicide. Selon les représentants des personnels, la direction fait la sourde oreille arguant de « cas isolés ».

Vraisemblablement, le nombre de signalements de personnels en *burn out* (pression de la hiérarchie très forte) a subi une croissance telle que la psychologue du travail a demandé à la direction d'AMU « d'essayer de calmer un peu le jeu, car [elle] n'arrivait plus à suivre ». Premièrement, les départs à la retraite non remplacés accablent les agents en poste en augmentant considérablement leur charge de travail dans un contexte déjà tendu. Deuxièmement, la perte de sens dans le travail constitue un motif de découragement des personnels.

Sur le campus Saint-Charles, les observations de terrain combinées avec les discours de plusieurs personnels rencontrés montrent que les peurs durant le temps de travail sont réelles. En effet, en fin de journée (et d'autant plus durant les vacances universitaires), des personnels administratifs s'enferment dans leur bureau. Ce qui leur fait peur, ce sont par exemple les

« allées et venues dans les couloirs d'individus n'appartenant visiblement pas à l'université qui m'inquiète. Du genre un mec de 20 ans qui rode dans le bâtiment, des gens qui paraissent louches. On voit très bien qu'ils ne recherchent pas une salle de cours. Cela me rassure lorsque je suis seule de m'enfermer dans mon bureau » [Personnel administratif, 25 ans d'expérience, campus Saint-Charles].

Nous pouvons relier ce sentiment aux discours qui catégorise la population des quartiers environnants comme pauvre et désœuvrée. Il n'y a aucune donnée sur l'ampleur de ce phénomène qui touchent globalement les employés les plus âgés et travaillant seul dans leur bureau. Les syndicats interrogés corroborent cette situation. Nous pouvons notamment l'attribuer à la facilité d'accéder à pied dans ce campus par conséquent à l'emplacement central du campus au sein du territoire marseillais.

Conclusions Partie III.

Nous avons posé dans cette partie l'hypothèse que la sécurité s'adapte au cadre spécifique de chacun des campus au regard des problèmes recensés, qui eux-mêmes sont le fruit du positionnement de ce dernier au sein de la cité phocéenne. Cette manière de concevoir les choses nous a amenés à faire ressortir les liens plus ou moins forts que l'on peut tisser entre encastrement spatial, organisation de la sécurité et problématiques de délinquance locale, le tout à un moment où les changements au sein des campus étaient radicaux. Le recours à trois implantations sociospatiales contrastées a servi de base pour tester notre hypothèse.

Tout d'abord, rappelons que notre enquête s'est inscrite dans un contexte de grande réorganisation administrative (LRU, fusion des universités, projet ORIGAMU¹⁰¹). Déclinées à l'échelle locale, les modifications spatiales et la réorganisation de la sécurité au sein des sites universitaires ont été vécues de manière plutôt brutale par une part assez importante des personnels. Si cette situation est commune aux trois sites universitaires, celui de Luminy a été relativement épargné, sans doute parce que chaque composante évolue dans des conditions de relative autonomie. En effet, il nous a semblé que sur ce campus, la centralisation des procédures n'était pas encore d'actualité en 2013 ; en d'autres termes les effets de la fusion ne se faisaient encore pas sentir. Nous avons également mis en évidence la dégradation du climat social sur les deux campus en zones urbaines, Saint-Charles et Saint-Jérôme, quelque temps avant l'opération de fusion ; une situation qui a pu s'ajouter au processus de réorganisation administrative accentuant le malaise général. Pour autant, à Saint-Jérôme ce climat social s'est amélioré suite à la construction d'une ligne de bus aux abords du campus. À l'inverse, à Luminy, c'est justement l'arrivée du Bus à Haut Niveau de Service, reliant ce site périphérique au centre urbain, qui fait penser aux personnels de sécurité que les problèmes vont aller croissants.

Néanmoins sur les deux autres campus, une des premières raisons du mécontentement reste le sentiment de ne pas être associé directement à ces grandes transformations, ainsi que le manque de communication de la part de la direction centrale conduisant à une incompréhension des personnels sur le terrain, tout ceci créant frustration, malaise et mal-être au travail. Les discours analysés montrent donc qu'au-delà d'une inquiétude subjective (sentiment d'abandon), le sentiment d'insécurité peut se comprendre au regard des faits constatés sur chaque campus à un moment T. L'exception est de mise sur le campus de Luminy où la superficie conséquente inquiète davantage les personnels que sur les deux autres campus. Cette superficie particulière n'est pas sans rappeler l'éloignement de Luminy par rapport aux grandes artères centrales de la ville de Marseille. *A contrario*, c'est sur ces deux autres campus que la peur d'être dépassé prend sa source dans les quartiers environnants qualifiés par des termes assez similaires (difficile, pauvre, jeune sans-emploi, « chaud », habitants « spéciaux », etc.), signe qu'ils sont anxiogènes pour les personnels de sécurité. Sur les trois campus, le constat est semblable : à des degrés divers, les jeunes et les étrangers sont appréhendés négativement par les personnels de sécurité. Mais, nous avons remarqué que ces populations étaient souvent accusées injustement. À Luminy, on parle des « jeunes des HLM proches

¹⁰¹ Pour une présentation détaillée du projet Origamu, cf. <https://origamu.univ-amu.fr/>

du campus », à Saint-Charles on fait référence aux « jeunes des quartiers pauvres alentours » quand à Saint-Jérôme les agents mettent l'accent sur les « jeunes habitants maghrébins et gitans ». L'apposition de ces étiquettes est néanmoins dans la droite ligne des discours sur ces populations qu'on associe souvent à la délinquance. Mais finalement, même si une part des intrusions – source d'anxiété surtout à Saint-Charles – concerne ces catégories d'individus, la généralisation ne peut se justifier sur aucun des campus. De plus, loin de représenter un danger, c'est surtout la marque d'une présence qui dérange le fonctionnement « normal » et l'idée qu'on se fait de l'usage d'un campus. En outre, elles sapent en quelque sorte l'autorité et la légitimité des agents de sécurité dont l'uniforme inquiète finalement peu. Pour autant, d'une manière générale, et l'enquête de victimation est là pour nous le confirmer, les problématiques qui se posent sur les trois campus sont de l'ordre de l'incivilité et, dans une moindre mesure de la petite délinquance, occasionnellement.

Néanmoins, le concept d'« incivilité » dont nous traitons, bien qu'il ne soit pas récent, a vu son usage se transformer au fil des décennies et des contextes sociopolitiques. Le terme « incivilité » est apparu outre-Atlantique à travers les écrits d'E. Goffman puis a été repris par deux chercheurs issus de l'école de Chicago, Kelling et Wilson qui en 1982 élaborèrent « la théorie de la vitre cassée ». En France, Sébastien Roché, au regard de la situation de la délinquance au début des années 1990, s'intéressa à cette notion et décrivit le phénomène à travers plusieurs observations de terrains relatifs aux spécificités françaises. Wieviorka (1999) catalogue les incivilités comme forme de « violence urbaine », tandis que Roché (1996) titre un chapitre de son ouvrage consacré aux incivilités ainsi : *À la rencontre des violences ordinaires*. Les incivilités (discriminations, injures, vandalisme) sont présentes dans de multiples contextes de la vie sociale – les campus étudiés ne font pas exception – et renvoient à une question plus générale qui est celle de la vie en collectivité et les règles qui permettent de la réguler¹⁰².

Notre partie III. invite ensuite à examiner les relations entre deux types d'éléments : les outils de la sécurité et les faits que l'on recense sur chaque campus d'un côté, et le point de vue que portent les agents de sécurité et tous les personnels traitant de près ou de loin ces questions, de l'autre.

Sur l'ensemble des campus, la sécurité est pensée sous son aspect dissuasif, cherchant à repousser les problèmes en amont souvent par des interactions distanciées avec les éventuels auteurs de troubles. Le groupe de vigiles, où règne sur les trois campus un certain esprit d'équipe assez important, est accompagné par un outillage plus ou moins adapté avec la vidéosurveillance comme figure de proue. Néanmoins, à chaque reprise, cet instrument a été mis en doute par les agents notamment pour ses divers dysfonctionnements. À Saint-Charles et Saint-Jérôme, plus d'un tiers des caméras sont hors service au moment de l'enquête. À Luminy, les personnels cherchent encore un consensus sur l'amplitude de l'installation qui conviendrait.

Au sujet de la gestion de la sécurité des biens et des personnes au quotidien, les intrusions ressortent dans les entretiens comme un souci majeur sur les trois campus (uniquement la nuit à Luminy). Cependant, des particularités existent puisqu'à Saint-Charles, les intrusions entraînent des « squattages », donc elles ne sont pas condamnées en tant que telles, mais pour leurs conséquences (réelles ou appréhendées) : actes de malveillance, agressions, vols. L'étude des intrusions a fait naître une catégorisation, à partir du discours des agents de sécurité, que l'on retrouve sur les trois

¹⁰² D'ailleurs, nos trois enquêtes de victimation insistent sur le poids des incivilités. Pour une discussion sur le concept d'« incivilités », se référer à Mucchielli, L. et Raquet, É. (2014). Victimation et sentiment d'insécurité à Marseille : premiers résultats d'une enquête inédite. *Faire-Savoirs : Sciences de l'Homme et de la Société en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, 22 (11), 81-93.

campus : on note les *intrusions consenties* implicitement (usage paisible des locaux), les *intrusions appréhendées* (usage du cadre légal avantageux pour les fumeurs de marijuana), les *intrusions redoutées* (dégradations volontaires, vols divers). Nous avons également mis en avant la différence volumétrique des intrusions selon la période de la journée, de la semaine et de l'année, mais aussi de la météo. Ce constat est valable sur les trois campus, bien que celui de Luminy soit relativement épargné, encore une fois du fait de son excentrement. En définitive, le sens caché des discours sur les intrusions est, d'une manière générale, la défense de la communauté universitaire. Ce sentiment est beaucoup plus prégnant concernant Saint-Charles et Saint-Jérôme. Ainsi, plus le campus est situé en milieu urbain et plus ce sentiment a tendance à augmenter.

Chacun des campus possède ses lieux « sensibles » où les incivilités et le non-respect des règles de vie agacent certains personnels de sécurité. Une attention particulière est alors dirigée vers ces endroits particuliers sans pour autant endiguer complètement les phénomènes incivils ; situation qui s'explique par la conjugaison d'un manque d'effectif et d'une difficulté à cibler les réels problèmes, voire une cohérence d'ensemble à repenser dans une organisation complexe. Quand bien même, la gravité des incivilités reste très mesurée.

Luminy reste le campus le moins surveillé, notamment au regard de la superficie qu'il occupe. En effet, le nombre d'agents de sécurité (privé ou public) y est deux à trois fois moins important qu'à Saint-Charles par exemple. L'imparfaite étanchéité des trois sites doit se comprendre comme une ouverture des campus vers le reste de la société. Ces endroits ne peuvent donc être complètement hermétiques à leur environnement extérieur. On le voit à Saint-Charles par exemple où certains « intrus » viennent effectuer un travail personnel à la bibliothèque ou alors lorsque des lycéens utilisent les locaux pour se protéger de la pluie ou du froid. En tout cas, la sécurité des usagers ou des biens sur place n'est affectée par ces intrusions qu'en des occasions très exceptionnelles. Si les dégradations sont une réalité sur les trois campus (*cf.* enquêtes de victimation), ceux situés en zone très urbanisée, Saint-Charles en premier, subissent des conséquences plus rapidement réparables (graffiti, salles squattées, matériel abîmé, petits vols, etc.). En général, les agents de sécurité sur le terrain déplorent le manque de moyens humains qui permettrait de faire face à ce qu'ils nomment les intrus. L'usage de la force est réprouvé sur tous les campus par les agents de sécurité puisque c'est bien l'argument d'autorité, la posture de vigile, mais surtout le travail de médiation qui priment ; d'où parfois un fort mécontentement lorsqu'ils ne sont pas écoutés. De manière générale, les lieux sensibles se concentrent donc aux accès du site universitaire.

Chacun des sites possède un point de tension particulier et identifiable en dehors des intrusions. À Luminy, il s'agit de la présence des sangliers qui inquiète étudiants et personnels. Puis, sur le campus de Saint-Charles, les questions relatives à l'insalubrité des locaux sont prégnantes. Enfin, sur le site Saint-Jérôme, la gestion des produits chimiques, de leur stockage jusqu'à leur retraitement, est source de crispations. Pour ces deux derniers sites, l'implantation urbaine à proximité de quartiers jugés malfamés a pour corollaire une vision plus défensive qu'à Luminy.

Sur les trois campus, la police nationale n'est contactée qu'à de rares occasions, lorsque la situation échappe aux équipes de sécurité. Néanmoins, les liens que les services de police entretiennent avec les campus sont plutôt inégaux. Si sur les campus de Saint-Jérôme et de Saint-Charles un référent police nationale existe afin de faciliter les interventions, ce n'est pas le cas sur Luminy. Dans ce dernier campus, le sentiment d'abandonner de la part des autorités publiques est important.

Synthèse des principaux résultats (4)

Nous avons retissé les liens, plus ou moins forts, entre encastrement spatial, organisation de la sécurité et problèmes de 'délinquance' locale dans un contexte de réorganisation spatiale et administrative importante (fusion).

Généralités

- Éclectisme et différents visages de la sécurité au sein des campus.
- Les questions sur la sécurité vont largement au-delà de la délinquance : incendies, vérification des installations sportives, des ascenseurs, gestions de flux humains, médiation, etc.
- L'organisation du nettoyage contribue à la sécurité de manière indirecte.
- Les accès aux sites universitaires sont considérés comme des points très sensibles au niveau de la sécurité (entrées piétonnes et véhiculées).
- Les intrusions sont source d'anxiété surtout à Saint-Jérôme et Saint-Charles. Plus le campus est situé en milieu urbain et plus ce sentiment a tendance à augmenter.
- Chacun des sites possède un point de tension spécifique en dehors des intrusions (sangliers, insalubrité des locaux, gestion des déchets chimiques).
- La vidéosurveillance est un outil largement remis en cause.
- Plus on se rapproche de l'hypercentre, plus les dégradations (tags, matériels abîmés, etc.) semblent visibles.
- L'usage de la force est absent des campus : la posture de l'agent de sécurité et la médiation prévalent.
- Les relations avec les services de police sont très inégales d'un campus à l'autre, Luminy faisant office de « laissé pour compte ».

Les agents et les outils

- Les attributions des personnels chargés de la sécurité et l'ancienneté dans leur fonction modifient la perception de la situation. Différence dans la comptabilisation des faits entre les personnels de bureau et les agents en « première ligne ».
- Posture des vigiles : surveillance latente et interactions distancées d'une part et contacts et discussion d'autre part.
- Agents de sécurité et incendie : fonction sociale importante (lien social, relation avec les usagers, contrôle social). De manière générale, ces agents ont d'autres fonctions que celle de la sécurité (renseignements, orientations, conseils, dépannage divers, gestion du bruit, prévention, pédagogie).
- Dichotomie entre la sécurité de jour (relations sociales avec les usagers) et la sécurité de nuit (isolement et solitude).
- La demande sociale de sécurité est un phénomène complexe et multiforme difficile à capter.
- La sécurité des personnes est gérée par des personnels quand la sécurité des biens est davantage laissée aux machines (caméras, alarmes, etc.).

Les 'problèmes' sur les campus

- Les usagers de l'université, comme dans d'autres contextes de la vie sociale, sont sujets à des incivilités qui renvoient aux questions de vie en collectivité et aux règles qui permettent de la réguler.
- La réputation des quartiers a beaucoup plus d'influence sur les peurs que les faits de délinquance recensés.
- Santé et sécurité au travail : cela va au-delà de la délinquance et des incivilités (accident du travail, manipulation de produits dangereux, rôle d'alerte, etc.) : certains sont parfois victimes de l'indifférence de la part de leur hiérarchie.
- Les jeunes et les « étrangers » : des catégories qu'on associe à la délinquance et aux incivilités sur les 3 campus.

La perception des agents de terrain et leur sentiment

- C'est davantage la sensation de ne plus contrôler la situation, ou la peur de se laisser déborder qui donne l'impression de rompre avec la relative tranquillité du site (modification des infrastructures routières, BHNS, fusion, lourdeurs administratives, départs à la retraite non remplacés, etc.)
- Le sentiment des personnels, et quel que soit son niveau, demeure plutôt lié à la délinquance supposée qui a le pouvoir de détériorer leur environnement de travail.
- La fusion récente des universités et l'augmentation constante du nombre d'étudiants constituent le terreau fertile des peurs.
- La grandeur du site accentue la peur de ne pas tout pouvoir tout contrôler.
- La privatisation des emplois de nettoyage aurait entraîné une diminution de la qualité du service (surtout à Saint-Jérôme et Saint-Charles) : la bonne tenue des locaux influe positivement sur le sentiment de sécurité.
- La privatisation des emplois de la sécurité : perte d'attachement au site, moins d'investissement et de collaboration.

Les intrusions et leur impossible endiguement : tout ceci marque l'impuissance des agents de sécurité à endiguer le phénomène (campus ouvert, personnel réduit, etc.), créant à la fois crispation et énervement (le respect, travail supplémentaire, etc.).

PARTIE IV. LES CAMPUS UNIVERSITAIRES : CES LIEUX PARTICULIERS DE LA VIE SOCIALE

Introduction

Les campus universitaires sont aujourd'hui de moins en moins édifiés dans les centres urbains des grandes métropoles, en France comme à l'étranger, et de plus en plus en périphérie. Cette évolution se confirme à Marseille où le campus situé au centre-ville, Saint-Charles, est le plus ancien (dernier quart du XIX^e siècle) alors que les deux autres campus sortent de terre dans la deuxième moitié des années 1960. Nous avons eu l'occasion de montrer à plusieurs reprises en quoi l'aspect hermétique de leurs enceintes était parfois considéré comme les frontières d'un « monde à défendre » (chapitres 3 et 4), un discours notamment tenu par les agents de sécurité des campus (chapitre 6), qu'ils dépendent du secteur public ou d'entreprises privées. Ce « monde » bien délimité peut donc être sujet à des « offenses territoriales » au sens de Goffman (1973, chapitre 2) où des individus non autorisés « envahissent » le terrain des ayants droit. Mais les questions gravitant autour de la défense de chaque campus, à Marseille particulièrement, se retrouvent également à travers les discours des décideurs qui cherchent à « imperméabiliser » (chapitre 4), voire « sanctuariser » ces lieux – c'est-à-dire les protéger pour empêcher qu'on y entre –, se sentant quelque peu menacés par leur environnement proche à l'échelle du quartier ou de l'arrondissement dans lesquels ils sont implantés. Cette dynamique est d'autant plus forte que le campus est situé au centre-ville, c'est-à-dire au carrefour des déplacements de la population générale qui évolue dans la cité phocéenne. C'est donc toute une réflexion sur l'ouverture ou la fermeture des campus qui se dessine au moment de notre enquête de terrain ; notamment parce qu'après avoir subi une réorganisation administrative d'ampleur (fusion des universités), d'autres modifications de la géographie urbaine alentour, ou directement sur les campus, se font jour entre 2012 et 2017. Mais au-delà de ces quelques caractéristiques singulières, les campus sont-ils des espaces si particuliers lorsqu'on s'intéresse aux victimations, au sentiment d'insécurité et aux peurs des individus ?

Cette partie est construite dans le but de comprendre si les campus sont à l'image de la ville qui les héberge ou bien si des spécificités peuvent leur être attribuées. En d'autres termes, il nous importe de savoir si les données statistiques enregistrées sur les campus sont ou non significativement différentes de celles enregistrées sur la ville de Marseille.

Pour ce faire, nous exploitons les résultats d'une enquête de victimation menée sur cette ville en 2014 (Muccheilli et Raquet, 2014) et dont les questions concernaient la période 2012-2014. Si une comparaison entre ces deux échelles est possible, il aurait été également pertinent de descendre à un niveau plus fin pour analyser les disparités éventuelles entre les victimations déclarées sur un campus en particulier et les données de victimation récoltées sur le quartier, ou plutôt

l'arrondissement, correspondant. Tout ceci afin de prendre davantage en considération à la fois les fortes disparités socioéconomiques de cette « ville duale » (Compas, 2012 ; Donzel et Bresson, 2007 ; Peraldi, Duport et Samson, 2015) et la densité de la population des quartiers qui, comme des chercheurs l'ont montré, sont des facteurs qui influencent le taux de délinquance, mais aussi le sentiment d'insécurité (Eurostat, 2012 ; Lefèvre, 2014 ; Loubet Del Bayle, 2012). Malheureusement, ce type de donnée n'a pas été construit durant l'enquête de victimation à Marseille, en tout cas pour la période qui nous concerne.

Premièrement, nous souhaitons soumettre à la comparaison les résultats obtenus sur chaque campus et les résultats découverts au sujet des habitants de Marseille. Il s'agit ici de s'intéresser aux victimations déclarées. Quels types de différences peut-on retrouver entre ces deux populations interrogées ? Deuxièmement, nous voulons confronter le sentiment d'insécurité et les peurs décelées sur les campus universitaires, à travers divers indicateurs déjà signalés (cf. chapitres 3 et 4) et celui relevé chez les Marseillais. Pour le dire autrement, nous cherchons à connaître la proportion de victimes de phénomènes de délinquance, d'incivilité, dans les campus ou à leurs abords au regard de celle présente dans une ville continuellement scrutée par les journalistes, et les médias en général, érigeant de fait la délinquance comme « problème public » (Hassenteufel, 2008) depuis quasiment un siècle. À ce sujet, un certain nombre de phénomènes se sont conjugués au fil des ans, et ce au moins depuis la fin du XIXe, pour faire de Marseille une ville qui cristallise les questions se rapportant à la criminalité à travers différents phénomènes tels que les vols à l'arraché, les règlements de compte (Kletzlen, 2014), les trafics de drogue (Bibard, Borrelli, Mattina, Mucchielli, Sahraoui-Chapuis, 2013), et en font aujourd'hui, entre autres, une des grandes villes les plus vidéosurveillées de France (Mucchielli, 2018).

Issues d'une construction sociopolitique, ces représentations doivent donc être confrontées à la réalité des faits. Ainsi, la comparaison entre villes et régions a de ce point de vue été fructueuse (Mucchielli, Raquet, Saladino et Raffin, 2013). Nous voulons dans cette partie exploiter un certain nombre de ressources scientifiques et statistiques disponibles afin d'effectuer une comparaison entre territoires sur une même ville. Mais quelles sources sont aujourd'hui disponibles ?

LES SOURCES ET DONNÉES STATISTIQUES DISPONIBLES

Tout d'abord, et assez logiquement, nous disposons des trois enquêtes de victimation menées sur les campus universitaires marseillais entre 2013 et 2016 et qui constituent le cœur de cette thèse. Ensuite, l'enquête dirigée par Laurent Mucchielli et Émilie Raquet fait figure de référence en ce qui concerne la victimation des habitants de Marseille (étude réalisée en 2014). Mais d'autres études longitudinales s'intéressent à ces questions de victimation et de sentiment d'insécurité dans lesquelles il est possible d'extraire des informations propres à Marseille. Il s'agit là d'enquêtes nationales telles que « Cadre de vie et sécurité » et le « Baromètre-Santé » de l'Institut National de Prévention et d'Éducation à la Santé (INPES), toutes deux réalisées par période de cinq années. Enfin, la dernière source disponible est constituée par les statistiques de la police et de la gendarmerie nationales qui déclinent des données à l'échelle régionale, départementale et des circonscriptions de sécurité publique (CSP), ce qui correspond pour Marseille à son centre et une part de son

agglomération. Mais il est possible de travailler à l'échelle de la ville seule dans l'exploitation de cette source statistique (Mucchielli, 2017).

Toutefois, loin de nous focaliser sur les statistiques administratives issues de l'action des services de police et de gendarmerie, nous voulons étudier un certain nombre de faits de délinquance – mais aussi d'incivilité en ce qui nous concerne –, qui leur échappent peu ou prou pour des raisons diverses (Robert et Zauberman, 2011), souvent parce que leur gravité ne conduit pas les individus victimes à les dénoncer en usant d'une plainte (Robert, Zauberman, Miceli, Névanen et Didier, 2010) (cf. chapitres 3 et 4). Par ailleurs, contrairement à l'enquête de victimation « Cadre de Vie et Sécurité » (CVS) menée par l'Insee depuis 2007 (qui couvre les victimations depuis 2005), nos enquêtes de victimation interrogent les ménages « ordinaires »¹⁰³ vivant en collectivité (les étudiants résidant en cité universitaire), englobant ainsi davantage la réalité des campus.

Les campus marseillais étudiés

Ajoutons ici que deux des campus étudiés se situent dans les quartiers les plus précarisés comme différents indicateurs socioéconomiques de fragilité le révèlent : taux de chômage, pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, niveau de diplôme, part des immigrés dans l'ensemble de la population, pourcentage de familles monoparentales dans l'ensemble des ménages. Il s'agit des nationalement et tristement fameux « quartiers nord », plus spécifiquement du XIII^e (Saint-Jérôme), et du III^e arrondissement (Saint-Charles) dont la Belle-de-Mai est le quartier le plus connu pour les mêmes raisons. Luminy est, quant à lui, un campus qui évolue dans un arrondissement considéré comme économiquement plus favorisé (IX^e arrondissement). Néanmoins, l'enquête menée à Marseille montre que la surreprésentation des victimes (test du Khi2) n'est significative, en ce qui nous concerne, que sur le III^e arrondissement, c'est-à-dire où se situe Saint-Charles (Mucchielli et Raquet, 2017, p. 12) et non sur le XIII^e arrondissement (Saint-Jérôme). Autre résultat intéressant, « les habitants des quartiers les plus pauvres de la ville sont surtout touchés par les vols de voiture, les vols d'objets dans ou sur la voiture, les vols avec ou sans violence, les injures ou menaces, les discriminations et les violences institutionnelles » (*Ibid.*). Les habitants de ces quartiers sont par conséquent « sur-victimisés » par rapport aux habitants des autres quartiers (cf. Tableau 83). On le constate pour les arrondissements où sont implantés Saint-Charles et Saint-Jérôme, les taux sont supérieurs à ceux de la ville tout entière. L'arrondissement où se trouve Luminy montre quant à lui des taux en dessous de ceux de Marseille. Les habitants du XIII^e sont par exemple deux fois plus exposés aux vols d'objets personnels que les autres habitants. Nous avons d'ailleurs souligné cet aspect en ce qui concerne Saint-Jérôme et les vols à l'arraché à la fois aux abords du campus et sur le chemin pour s'y rendre, phénomène qui est, semble-t-il, en baisse depuis quelques années (cf. chapitre 6). Le tableau suivant donne une première vue d'ensemble des taux de victimation, toute victimation confondue, où nous avons fait ressortir en rouge les taux qui concernent les arrondissements correspondant à la localisation des trois campus.

¹⁰³ Depuis 2005, « est considéré comme un ménage l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun. La résidence habituelle est le logement dans lequel on a l'habitude de vivre. Font donc partie du même ménage des personnes qui ont un budget commun, c'est-à-dire : 1) qui apportent des ressources servant à des dépenses faites pour la vie du ménage ; 2) et/ou qui bénéficient simplement de ces dépenses » [Source : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1106>].

	Victimes	Non-Victimes
1 ^{er} arrondissement	54,7%	45,3%
2 ^e arrondissement	47,2%	52,8%
3^e arrondissement	61,3%	38,7%
4 ^e arrondissement	46,9%	53,1%
5 ^e arrondissement	52,2%	47,5%
6 ^e arrondissement	47,1%	52,7%
7 ^e arrondissement	43,9%	55,8%
8 ^e arrondissement	50,7%	49,5%
9^e arrondissement	48,6%	51,4%
10 ^e arrondissement	52,5%	47,7%
11 ^e arrondissement	58,9%	41,1%
12 ^e arrondissement	57,5%	42,5%
13^e arrondissement	59,3%	41,0%
14 ^e arrondissement	61,7%	38,4%
15 ^e arrondissement	65,6%	34,4%
16 ^e arrondissement	62,2%	37,6%
Marseille	54,7%	45,3%

Source : ORDCS, enquête de victimation Marseille, 2014.

Tableau 83 : Proportion de victimes par arrondissement à Marseille en 2012 et 2013

Les questions similaires dans les deux enquêtes

Si la comparaison que nous proposons est possible, c'est notamment parce que les questions posées par chacun des questionnaires sont quasiment similaires. C'est en effet à partir du questionnaire des enquêtes de l'ORDCS que nous avons interrogé les trois campus. Dans ces deux enquêtes, on retrouve dans un premier temps, un certain nombre de questions se rapportant aux violences verbales et physiques, aux vols divers, aux dégradations de bien, mais les questionnaires prennent également en compte les phénomènes de discrimination, c'est-à-dire de violence morale ou psychologique, de manière inédite. Pourtant, certaines questions ont dû être éliminées dans la comparaison, car elles apparaissent dans une enquête et non dans l'autre. Il s'agit notamment des questions portant sur les victimations suivantes : « cambriolage ou tentative de cambriolage », « escroquerie ou tentative d'escroquerie personnelle » ainsi que les « agressions sexuelles ou tentatives d'agressions sexuelles ». Les deux premières victimations n'étaient pas pertinentes pour l'enquête sur les campus, la troisième présentait un taux de déclarations trop faible pour que la comparaison soit intéressante¹⁰⁴. Les questionnaires s'intéressent, dans un second temps, au sentiment d'insécurité, à travers notamment la perception de l'environnement extérieur (propreté, tenue des espaces verts, éclairage et présence de réverbères), des phénomènes qui peuvent apeurer (la présence de drogue, les dégradations) et proposent de rendre compte des peurs déclarées (uniquement la nuit).

Ajoutons que par souci de comparaison et au regard des victimations interrogées à la fois à Marseille et sur les campus universitaires, nous avons, pour les résultats sur Marseille, additionné

¹⁰⁴ Les violences sexuelles étaient présentes dans le premier questionnaire sur le site de Luminy, mais les taux de déclarations stagnaient à 0% nous avons décidé de ne pas maintenir cette question dans les deux autres campus.

les catégories « injures et menaces verbales » et « violence verbale ou physique de la part d'un représentant d'une institution » (en recalculant les pourcentages à partir des effectifs). Cette opération ne perturbe pas outre mesure les résultats qui reflètent les déclarations des personnes interrogées sachant que dans cette seconde catégorie, les victimes se plaignent quasi exclusivement de violences verbales et non physiques. C'est donc bien par commodité¹⁰⁵ que ces deux victimations ont été ainsi associées, car dans le questionnaire sur les campus, les violences verbales institutionnelles déclarées par les victimes apparaissent dans la catégorie « injures et menaces verbales ».

Précisions sur la construction des données dans les deux enquêtes

Nous exposerons donc les taux de prévalence, à savoir la proportion de chaque population (marseillaise et universitaire) touchée par une des victimations interrogées sur une période donnée. En outre, nos deux échantillons de la population ont été redressés sur la base des mêmes critères : sexe, âge, niveau de diplôme, statut professionnel et type de ménage. Nous avons donc appliqué un coefficient de pondération aux répondants afin que l'échantillon soit à l'image de la population mère, c'est-à-dire soit les habitants de la ville de Marseille, soit les personnels et étudiants des campus investigués ; usagers que nous regroupons ici par campus.

L'enquête réalisée sur la ville de Marseille comporte 2 908 questionnaires exploitables (soit 4‰ Marseillais de plus de 15 ans) et situe les victimations déclarées sur la période 2012-2013 (deux années civiles). Afin de pouvoir comparer, avec le plus de précision possible, nous avons récupéré une part des données de base (désormais redressées) concernant uniquement les victimations subies durant l'année 2013. Pour mémoire, les données recueillies sur les trois campus universitaires marseillais concernent la période 2012-2013 pour Luminy et Saint-Charles, et 2014-2015 sur Saint-Jérôme (une année universitaire, 10 mois). Par conséquent, nous devons assumer premièrement, faute de données disponibles¹⁰⁶ le fait que les périodes de référence de l'enquête de Marseille et des trois campus ne correspondent pas tout à fait. Chose que nous avons d'ailleurs auparavant assumée dans la comparaison des victimations entre les trois campus (chapitres 3 et 4). Deuxièmement, lorsque les enquêtes de victimation sur les campus interrogent une année universitaire (10 mois du 1^{er} septembre au 30 juin), l'enquête portant sur les Marseillais prend comme référence l'année civile. Nous faisons cependant l'hypothèse que les taux de victimation varient très peu d'une année sur l'autre, comme le montrent les résultats de l'enquête annuelle de l'Insee (CVS). Mais nous devons faire également l'hypothèse que les deux mois de vacances pendant lesquels la quasi-totalité des usagers des campus universitaires est absente ne sont pas (ou très peu) chargés en victimation. En effet, le faible nombre de personnels administratifs présent peut être considéré comme négligeable. De plus, les victimations proportionnellement les plus courantes sont de l'ordre du face à face. Un campus moins dense en usagers laisse présager un nombre de victimes d'injures et de menaces verbales moins grand. De même, lorsqu'il s'agit de victime de dégradation

¹⁰⁵ Nous n'avons par ailleurs aucune autre possibilité pour dissocier dans notre questionnaire les « violences verbales » simples et les « violences verbales de la part d'un représentant d'une institution ».

¹⁰⁶ C'est d'ailleurs ici une invitation à renouveler chaque année des enquêtes de ce type à l'échelle locale, notamment dans les grandes métropoles, où l'ORDCS en région PACA, désormais fermé (fin du projet), fut un des acteurs moteurs par une méthodologie innovante, bien que s'inscrivant dans la lignée des travaux du CESDIP.

sur un véhicule, les enquêtes de victimation menée sur les campus supposent des accroches ou des actes non intentionnels. Un volume de véhicules plus faible permet d'imaginer une faible proportion de ce type de victimes durant les deux mois d'été par exemple. Néanmoins, il faut manier les résultats avec précaution.

Dès lors, le portrait comparatif que nous nous proposons de dresser nous permettra de tirer quelques enseignements intéressants.

Dans l'enquête de victimation sur les campus universitaires marseillais, nous avons récolté en totalité 2 024 questionnaires exploitables et dans celle effectuée auprès de la population marseillaise, nous utilisons 2 908 questionnaires exploitables.

Nous nous proposons de fournir ci-après une lecture comparative des victimations subies sur chaque campus et dans la population de Marseille. Recourir à une analyse campus par campus nous permettra de signaler des éléments que la vue d'ensemble a tendance à masquer, en apportant une certaine finesse. En effet, les campus ont des singularités déjà signalées, notamment en termes de positionnement dans la ville. Au-delà des victimations, le sentiment d'insécurité et les peurs éprouvées vont fluctuer. Pour preuve, l'examen des taux de victimes dans chaque arrondissement de la cité phocéenne fait tout de suite apparaître de manière grossière ces disparités territoriales (cf. Tableau 83).

CHAPITRE 7 : COMPARAISON DES VICTIMATIONS. LES TESTS PARAMÉTRIQUES

I- Les victimations

D'un point de vue général, 76% des personnes interrogées sur les campus universitaires marseillais (étudiants et personnels) et 60,9% des personnes interrogées habitant à Marseille ne déclarent aucune victimation. Pour tester si les différences observées entre la population marseillaise d'un côté et les usagers et travailleurs des campus de l'autre sont significatives ou non – c'est-à-dire que nous observons s'il existe une réelle différence ou si les écarts sont dus à la taille des échantillons –, des tests d'hypothèses paramétriques ont été calculés (via le logiciel Excel) avec un risque d'erreur fixé à 5%. Certaines victimations, comme nous le verrons, sont plus souvent citées que d'autres. Au sein de la population marseillaise, il s'agit en priorité et par ordre décroissant d'« injures ou menaces verbales », d'« actes de vandalisme sur la voiture ou le deux-roues motorisé » et de « vols (ou tentatives) d'objet(s) avec ou sans violence ». Alors que sur les campus, nous avons tout d'abord affaire à des « injures ou menaces verbales », puis à des « discriminations » et à des « actes de vandalisme sur la voiture ou le deux-roues motorisé », et enfin, en quatrième position, les « vols (ou tentatives) d'objet(s) avec ou sans violence ». La hiérarchie des victimations n'est donc pas identique entre les deux populations que l'on étudie. En fait, on constate d'autres grandes différences lorsque l'on compare chaque campus aux habitants de Marseille. Une fois que nous les aurons mis en lumière, nous reviendrons sur une comparaison plus globale entre les usagers des campus et les habitants de Marseille.

I- 1. Les victimations : comparaison entre le campus Luminy et les Marseillais

	Campus Luminy (étudiants et personnels). N= 938		Ville de Marseille N= 2908		Différence Luminy/Marseille
	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage	Significative/Non significative
Non-victimes	743	79,2	1771	60,9	Significative
Victimes	195	20,7	1137	39,1	Significative
Vols (ou tentatives) d'objet(s) dans ou sur la voiture	34*	3,6	111***	5,8	Significative
Discriminations	37	3,9	90	3,1	Non significative
Injures ou menaces verbales	55	5,7	415	14,3	Significative
Actes de vandalisme sur la voiture ou le deux-roues motorisé	55**	5,7	266***	12,8%	Significative
Vols (ou tentatives) d'objet(s) AVEC ou SANS violence	39	4,2	176	6,4	Significative
...sans violence	30	3,2	120	4,1	Non significative
...avec violence	6	0,6	56	1,9	Significative
Vols (ou tentatives) de voiture ou de deux-roues motorisés	28**	3	65***	3,4	Non significative
Violence physique (ou tentative)	15	1,6	111	3,8	Significative
Cambriolages (ou tentative) de la résidence principale	-	-	123	4,2	-
Escroqueries (ou tentatives) personnelles	-	-	109	3,7	-
Agressions sexuelles (ou tentatives)	-	-	8	0,3	-
Victimes	195	100	1137	100	-
... une fois	143	73,3	563	49,5	Significative
...plusieurs fois	52	26,7	574	50,5	Significative

* Parmi les étudiants et personnels possédant une voiture, taux sur 660 étudiants.

** Parmi les étudiants et personnels possédant une voiture et/ou un deux-roues motorisé, taux sur 724 étudiants.

*** Parmi les ménages possédant une voiture et/ou un deux-roues motorisé, taux sur 462 ménages.

Sources : ORDCS, 2014 et Enquête de sécurité Luminy, 2013.

Tableau 84 : Prévalence des victimations subies sur le campus de Luminy (année universitaire 2012-2013) et par les Marseillais (année civile 2013)

Tout d'abord, les personnes se déclarant victimes, toutes victimations confondues, sont proportionnellement beaucoup plus importantes à Marseille que sur le campus de Luminy. De plus, cette différence est significative. Ensuite, la première grande différence se joue sur les « injures ou menaces verbales », les Marseillais étant dans l'ensemble largement plus touchés que les usagers de Luminy par ce comportement visant l'intégrité morale et psychologique des individus. Cette différence est, quant à elle, significative. On peut dès à présent se demander si cette différence est due à l'éloignement du site Luminy du reste de la vie sociale marseillaise, apparemment plus intense dans certains arrondissements que d'autres. En définitive, ce constat nous amène à la question de la concentration des individus, phénomène en partie responsable de ce type d'incivilité. En ce sens, le grand espace territorial de ce campus semble être un atout. De plus, le IX^e arrondissement constitue un des territoires les moins touchés par la délinquance. Dans le même ordre d'idée, le vandalisme dirigé vers les véhicules est significativement plus important à Marseille que sur ce campus. En effet, quand on sait qu'une part des dégradations sur ce type de bien est non intentionnelle, on peut supposer que la présence de grands parkings dans et devant le campus réduit massivement ce type d'incivilité. Aussi, les parkings sont à ciel ouvert, à la vue de tous et constituent une situation qui pourrait réduire les attaques envers les véhicules motorisés. Puis, une autre différence significative apparaît concernant les vols d'objets personnels, les Marseillais en accumulent davantage que les usagers de Luminy. En effet, dans une certaine mesure le campus est un lieu qui protège de ces prédatations matérielles. Ce constat est également valable pour les vols avec violence. À ce sujet, ce campus est aussi un lieu qui exclut largement la violence physique de son enceinte ou à ses abords. La différence entre la population marseillaise et la population universitaire demeure significative. Ensuite, la différence entre les vols de voiture ou de deux-roues motorisés est non significative entre ces deux types de population. Enfin, il apparaît que la différence au sujet de la multivictimation est bien significative. On sait donc que les campus ne favorisent pas la victimation multiple, signe que la population qui les compose, bien que sujette à certaines victimations, est dans un sens plus protégée que les Marseillais en général.

Nous nous penchons à l'aide du tableau suivant sur les prévalences des victimations subies sur le campus de Saint-Charles (année universitaire 2012-2013) et par la population marseillaise (année civile 2013).

I- 2. Les victimations : comparaison entre le campus Saint-Charles et les Marseillais

	Campus Saint-Charles (étudiants et personnels). N= 474		Ville de Marseille N = 2908		Différence Saint-Charles/Marseille
	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage	Significative/Non significative
Non-victimes	356	75,1	1771	60,9	Significative
Victimes	118	24,9	1137	39,1	Significative
Vols (ou tentatives) d'objet(s) dans ou sur la voiture	7*	1,5	111***	5,8	Significative
Discriminations	32	6,8	90	3,1	Significative
Injures ou menaces verbales	72	15,1	415	14,3	Non significative
Actes de vandalisme sur la voiture ou le deux-roues motorisé	15**	3,1	266***	12,8%	Significative
Vols (ou tentatives) d'objet(s) AVEC ou SANS violence	18	3,8	176	6,4	Significative
...sans violence	15	3,2	120	4,1	Non significative
...avec violence	3	0,6	56	1,9	Significative
Vols (ou tentatives) de voiture ou de deux-roues motorisés	6**	1,3	65***	3,4	Significative
Violences physiques (ou tentatives)	19	4,0	111	3,8	Non significative
Cambriolages (ou tentatives) de la résidence principale	-	-	123	4,2	-
Escroqueries (ou tentatives) personnelles	-	-	109	3,7	-
Agressions sexuelles (ou tentatives)	-	-	8	0,3	-
Victimes	118	100	1137	100	-
... une fois	87	73,7	563	49,5	Significative
...plusieurs fois	31	26,3	574	50,5	Significative

* Parmi les étudiants et les personnels possédant une voiture, taux sur 161 étudiants.

** Parmi les étudiants et les personnels possédant une voiture et/ou un deux-roues motorisé, taux sur 197 étudiants.

*** Parmi les ménages possédant une voiture et/ou un deux-roues motorisé, taux sur 462 ménages.

Sources : ORDCS, 2014 et Enquête de sécurité Saint-Charles, 2014.

Tableau 85 : Prévalence des victimations subies sur le campus Saint-Charles (année universitaire 2012-2013) et par les Marseillais (année civile 2013)

Comme nous l'avons signalé, le campus Saint-Charles est coincé entre deux arrondissements (le I^{er} et le III^e) où l'on retrouve notamment la gare Centrale et le quartier Belle-de-Mai, des secteurs précarisés (avec un fort cumul de handicaps socioéconomiques) où les flux de populations sont denses et la délinquance de voie publique remarquable.

La gare Saint-Charles, un des sous-secteurs du I^{er} arrondissement (selon le découpage de la police nationale) est particulièrement sensible. Cet arrondissement se positionne en tête concernant les vols simples dirigés contre les particuliers dans les lieux publics ainsi que pour les vols avec violence. Hypercentre par excellence, cet arrondissement est une zone de transit importante où se mêlent habitants, travailleurs et consommateurs (magasins, bars, restaurants, etc.) dont le point de concentration se situe au niveau de la gare qui amène également une part des touristes. La gare est donc un nœud de transports publics avec ses six stations de métro, sa douzaine de lignes de bus et ses deux lignes de tramway. Le I^{er} arrondissement est aussi un des plus pauvres de la ville, comparable aux quartiers de nord de Marseille.

« Pour les responsables policiers locaux interrogés, la population comprend en outre de nombreux SDF et autres « routards », des toxicomanes (usagers de drogues dures, liés aussi à la présence d'associations d'aide qui distribuent aussi des médicaments de substitution, notamment dans le secteur Chapitre), des prostituées et des clandestins. Les policiers font aussi remarquer que l'arrondissement est globalement assez mal entretenu, avec des problèmes de voirie, d'enlèvement des ordures et d'éclairage public la nuit. Le tout déterminerait une ambiance particulière, où l'autorité publique serait faible sur un territoire qui semble parfois comme abandonné ou en déshérence. Ils notent enfin que les problèmes rencontrés dans le 1^{er} arrondissement sont en partie liés à ceux du 3^e qui se trouve juste de l'autre côté de la gare Saint-Charles. » (Mucchielli, 2017, p. 60-61).

Tous les éléments sont réunis pour faire de cette hyper fréquentation des lieux une zone de prédation aussi bien de jour que de nuit malgré les efforts d'une force policière particulière, le SISTC (Services interdépartementaux de sécurisation des transports en commun). Le III^e arrondissement se caractérise en termes de délinquance par des vols avec violences et des violences interpersonnelles où la rue de Crimée (dernière l'université) est recensée par la police comme une zone criminogène. Les trafics de drogues touchent quant à eux, outre la cité Bellevue/Felix-Pyat, « mais sous la pression policière, ils s'étendraient aussi à des résidences populaires plus petites telles que la cité Racati située en face de la Faculté de Saint-Charles » (Mucchielli, 2017, p. 65).

L'espace du campus, symboliquement et matériellement, protège les usagers de Saint-Charles d'un certain nombre de victimations, au regard de ce qui est déclaré dans la ville tout entière. La plupart des différences entre les campus sont significatives. Mais, nous avons également vu, notamment pour les étudiants, qu'une part assez importante de faits de délinquance ou d'incivilités subis s'était produite aux abords du campus, sur le parvis de la gare Centrale de Marseille (chapitre 3). Cette situation a donc aussi conduit à une augmentation des effectifs de victimes qui toutefois ne reflète pas entièrement la réalité des faits de délinquance dans l'enceinte du campus. Mais regardons dans le détail ce que nous indiquent les tests paramétriques.

Tout d'abord, on aperçoit une différence très significative entre les usagers de Saint-Charles et les habitants de Marseille au niveau des victimations dans l'ensemble, plaçant le campus devant Marseille. Mais dans le détail, nombre de victimations sont significatives, à au moins une exception près. Premièrement, les injures et autres menaces verbales ne sont significativement pas plus conséquentes au sein de la population marseillaise (taux absolus au sommet de la hiérarchie des victimations pour les deux terrains). En effet, les taux calculés chez les deux populations enquêtées sont quasiment équivalents (15,1% sur le campus Saint-Charles contre 14,3% à Marseille). Il s'agit là de questionner l'incrustation spatiale de ce campus au sein d'un grand carrefour urbain où naissent vraisemblablement plus facilement les propos injurieux. Deuxièmement, il est assez net que les actes de vandalisme sur les véhicules sont manifestement plus remarquables chez la population marseillaise que sur le campus Saint-Charles. Cette différence peut s'expliquer par la mise à disposition de parkings surveillés sur le campus, mais aussi du fait que les usagers de Saint-Charles sont proportionnellement moins utilisateurs de véhicules personnels que les Marseillais dans leur ensemble (chapitre 1). Troisièmement et concernant les vols d'objets personnels, ils sont significativement davantage supérieurs chez les Marseillais que chez les usagers de Saint-Charles seulement lorsqu'ils s'accompagnent de violence. Quatrièmement, les vols d'objet(s), cette fois dans ou sur la voiture restent incontestablement plus importants chez les marseillais que sur le campus. D'ailleurs, ce constat est identique pour les vols de véhicules (voitures et/ou deux-roues). Dans un autre registre, les discriminations sont significativement plus importantes dans le campus (ou aux abords) qu'à l'échelle de la ville (deuxième victimation déclarée par les étudiants, *cf.* chapitre 3). Ce résultat ne nous étonne guère pour au moins deux raisons. En premier lieu, la forte concentration de personnes et la promiscuité qui règne souvent (dans les couloirs, le restaurant, etc.) peuvent favoriser ce type de comportement. En second lieu, une part de ces comportements, qui touche plus largement les usagères féminines (sexisme), a lieu aux alentours du campus et notamment sur le parvis de la gare Saint-Charles. Ensuite, l'étude de la violence physique ne fait pas apparaître de différence significative entre les deux lieux étudiés. En d'autres termes, il y a proportionnellement autant d'actes de violence dénoncés dans la ville que sur le campus. En dernier lieu, comme nous l'avons constaté sur le campus de Luminy, la différence au sujet de la multivictimation est significative. Le campus de Saint-Charles protège par conséquent de la multivictimation. En fait, sur ce second campus (Saint-Charles), les étudiants et personnels sont plus souvent victimes une seule fois au cours d'une année universitaire.

I- 3. Les victimations : comparaison entre le campus Saint-Jérôme et les Marseillais

	Campus Saint-Jérôme (étudiants et personnels). N= 612		Ville de Marseille N= 2908		Différence Saint-Jérôme/Marseille
	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage	Significative/Non significative
Non-victimes	440	71,9	1771	60,9	Significative
Victimes	172	28,1	1137	39,1	Significative
Vols (ou tentatives) d'objet(s) dans ou sur la voiture	22*	3,6	111***	5,8	Significative
Discriminations	42	6,7	90	3,1	Significative
Injures ou menaces verbales	66	10,8	415	14,3	Significative
Actes de vandalisme sur la voiture ou le deux-roues motorisé	21**	3,4	266***	12,8%	Significative
Vols (ou tentatives) d'objet(s) AVEC ou SANS violence	15	2,5	176	6,4	Significative
...sans violence	12	2	120	4,1	Significative
...avec violence	3	0,5	56	1,9	Significative
Vols (ou tentatives) de voiture ou de deux-roues motorisés	10**	1,6	65***	3,4	Significative
Violences physiques (ou tentatives)	21	3,4	111	3,8	Non significative
Cambriolages (ou tentatives) de la résidence principale	-	-	123	4,2	-
Escroqueries (ou tentatives) personnelles	-	-	109	3,7	-
Agressions sexuelles (ou tentative)	-	-	8	0,3	-
Victimes	172	100	1137	100	-
... une fois	129	75	563	49,5	Significative
...plusieurs fois	43	25	574	50,5	Significative

* Parmi les étudiants et les personnels possédant une voiture, taux sur 1190 personnes.

** Parmi les étudiants et les personnels possédant une voiture et/ou un deux-roues motorisé, taux sur 1333 personnes.

*** Parmi les ménages possédant une voiture et/ou un deux-roues motorisé, taux sur 462 ménages.

Sources : ORDCS, 2014 et Enquête de sécurité Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 86 : Prévalence des victimations subies sur le campus Saint-Jérôme (année universitaire 2013-2014) et par les Marseillais (année civile 2013)

Sur le secteur Saint-Jérôme, les prédations économiques sont surtout liées aux inégalités sociales fortes.

« Dans ces vols, les victimes ne sont que pour moitié membres des classes populaires. Ici les classes moyennes et par ailleurs les étudiants sont beaucoup plus souvent ciblés par les voleurs et autres « arracheurs » agissant souvent à plusieurs, dans des lieux propices à cette prédation. Ainsi en est-il de même par exemple des rues situées à proximité des sorties des stations de métro empruntées par les salariés des entreprises ou par les étudiants qui se rendent sur le lieu de leurs études (en particulier le campus universitaire de Saint-Jérôme dans le 13^e arrondissement). » (Mucchielli, 2017, p. 99).

D'une manière générale, on observe des écarts importants entre le campus Saint-Jérôme et la ville de Marseille. Premièrement, les tests paramétriques nous révèlent une différence significative entre les taux de victimations globaux à l'avantage des usagers du campus ; les Marseillais sont donc proportionnellement plus victimes que les usagers. Le taux de victimes sur le campus Saint-Jérôme est nettement inférieur. La deuxième différence significative se situe au niveau des « injures et menaces verbales » où dans ce cas aussi le campus joue le rôle de lieu protecteur. Cette idée se retrouve en ce qui concerne les actes de vandalisme dirigés contre un véhicule personnel, vols d'objets sur les véhicules ou dans l'habitacle, ainsi que pour les vols d'objets qu'ils soient réalisés avec ou sans violence. Il est vrai que les étudiants stationnent essentiellement sur les abords du campus et de fait ne profitent pas de la protection que pourrait leur offrir un parking intérieur et surveillé. Par conséquent, ils sont logés à la même enseigne que la majorité des Marseillais, c'est-à-dire se garant dans la rue, devant les immeubles habités. Quoi qu'il en soit, les usagers des campus ont moins de chances de se faire voler leur véhicule, ou des objets dans l'habitacle, comparativement aux habitants de Marseille. Les deux derniers résultats sont plus étonnants. En premier lieu, si une différence significative existe quand il s'agit de discrimination, c'est au désavantage des usagers du campus. Ici encore, la grande concentration d'individus peut faire émerger ce type de délit, mais dans le même temps, on sait que les discriminations sont proportionnellement plus importantes dans les quartiers marqués par une certaine précarité socioéconomique (quartiers nord de Marseille). En second lieu, l'analyse des « violences physiques » affirme l'absence de différence significative entre les habitants de Marseille et les usagers du campus Saint-Jérôme. Sans surprise, on constate une différence significative concernant la multivictimation, les Marseillais étant loin derrière les usagers du campus Saint-Jérôme (25 points d'écarts).

I- 4. Les victimations : comparaison entre les usagers des campus et les habitants de Marseille

	Campus Luminy, Saint-Charles et Saint-Jérôme (étudiants et personnels). N= 2024		Ville de Marseille N= 2908		Différence campus/Marseille Significative/Non significative
	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage	
Non-victimes	1539	76,0	1771	60,9	Significative
Victimes	485	24,0	1137	39,1	Significative
Vols (ou tentatives) d'objet(s) dans ou sur la voiture	63*	3,1	111***	5,8	Significative
Discriminations	111	5,5	90	3,1	Significative
Injures ou menaces verbales	183	9	415	14,3	Significative
Actes de vandalisme sur la voiture ou le deux-roues motorisé	91**	4,5	266***	12,8%	Significative
Vols (ou tentatives) d'objet(s) AVEC ou SANS violence	72	3,6	176	6,4	Significative
...sans violence	57	2,8	120	4,1	Significative
...avec violence	12	0,6	56	1,9	Significative
Vols (ou tentatives) de voiture ou de deux-roues motorisés	44**	2,2	65***	3,4	Significative
Violences physiques (ou tentatives)	55	2,7	111	3,8	Significative
Cambriolages (ou tentatives) de la résidence principale	-	-	123	4,2	-
Escroqueries (ou tentatives) personnelles	-	-	109	3,7	-
Agressions sexuelles (ou tentatives)	-	-	8	0,3	-
Victimes	485	100	1137	100	-
... une fois	359	74	563	49,5	Significative
...plusieurs fois	126	26	574	50,5	Significative

* Parmi les étudiants et les personnels possédant une voiture, taux sur 369 personnes.

** Parmi les étudiants et les personnels possédant une voiture et/ou un deux-roues motorisé, taux sur 412 personnes.

*** Parmi les ménages possédant une voiture et/ou un deux-roues motorisé, taux sur 462 ménages.

Sources : ORDCS, 2014 et Enquête de sécurité campus marseillais (2013, 2014 et 2016).

Tableau 87 : Prévalence des victimations subies sur les campus (année universitaire 2012-2013 pour Luminy et Saint-Charles ; 2014-2015 pour Saint-Jérôme), et dans Marseille (année civile 2013)

Nous cherchons ici à comparer les usagers de tous les campus rassemblés, d'un côté, et les habitants de Marseille, de l'autre. D'emblée, on remarque que toutes les victimations présentent des différences significatives entre les deux espaces sociaux. Ceci dit, s'il y a une différence significative entre les taux de victimations, toutes victimations confondues, nos données permettent de conclure au fait que les campus sont des lieux plutôt différents – à divers points de vue – et ne reflètent pas l'état des victimations subies à l'échelle de la ville ; en tout cas en ce qui concerne les victimations interrogées auprès des deux populations. En effet, les différences significatives mettent en exergue l'idée que les campus protègent leurs usagers de tout un ensemble de victimations : vols divers, injures et menaces verbales et dégradations de biens privés. Plus intéressant encore, les campus universitaires préservent en grande partie des actes de violence que ce soit dans le cadre d'un vol ou dans une autre situation. Néanmoins, au sujet des discriminations, on peut remarquer qu'elles sont significativement plus importantes à l'échelle des campus qu'au niveau de la ville (effet d'âge ?). Comment l'expliquer ? Deux raisons peuvent être avancées. Premièrement, deux des campus étudiés sont disposés dans des quartiers où les phénomènes de discriminations sont forts et où une concentration, notamment autour du III^e arrondissement (Saint-Charles), et dans une moindre mesure dans le XIII^e arrondissement, a été décelée lors de l'enquête de victimation réalisée à Marseille. En ce sens, on peut imaginer que les usagers victimes des campus de Saint-Charles et de Saint-Jérôme pèsent lourd dans cette différence constatée (quartier à forte présence de discriminations). Deuxièmement, on peut émettre l'hypothèse que les jeunes générations, souvent les plus diplômées (étudiants et étudiantes notamment) soient davantage enclines à dénoncer ce type de délit dans une France qui remet de plus en plus en question les actes discriminants, qu'il s'agisse de sexisme ou encore de racisme.

« La société française a récemment vu des mobilisations, notamment via les réseaux sociaux, sanctionnant publiquement et symboliquement des comportements dénoncés comme misogynes, machistes, harcelants ou encore violents. Du mouvement "#Balancetonporc" à "#Meetoo", les comportements jugés sexistes, se déroulant dans le cours de la vie ordinaire, sont de plus en plus visibles » (Larchet, 2018, p. 5).

Mais les personnes plus jeunes (19-29 ans), telles que les étudiants, ont tendance à être davantage exposées que d'autre tranche d'âge ; ainsi « la moitié des victimes d'injures sexistes est âgée de moins de 35 ans » entre 2006 et 2016 (*Ibib.*, p. 7-9). De plus, 18% des victimes d'injures sexistes situent l'atteinte sur leur lieu d'études ou de travail (*Ibib.*, p. 10). En outre, les chances d'être victime à plusieurs reprises sont largement plus fortes dans la ville de Marseille que dans les trois campus réunis. Ceci nous conduit à dire que les étudiants peuvent être victimes certes, mais la victimation subie est davantage occasionnelle par rapport à ce qu'ont déclaré les habitants de Marseille.

« [...] la perception de la discrimination ethnique ou raciale par les minorités dites « visibles » reste liée à la position sociale ou au capital scolaire : elle est plus forte en milieu ouvrier, dans les populations paupérisées ou parmi les bas niveaux de formation. La question de l'intersection entre genre et race (ou ethnicité) est fréquemment traitée dans la littérature spécialisée, mais ne débouche pas sur des résultats systématiques ou concordants qui iraient dans le sens d'un effet cumulé des deux systèmes d'inégalités » (Primon, 2011, 124).

Les résultats de différentes enquêtes nous invitent donc à penser que la perception des actes discriminatoires, dont le racisme, est en partie liée au niveau du capital social, culturel et scolaire.

Notre étude ne détaille pas assez précisément les étudiants à partir de leurs caractéristiques socioprofessionnelles, mais il serait intéressant à l'avenir de traiter de cette relation dans le contexte universitaire. De même, Essed (2002) signale à juste titre la distinction qu'il est intéressant d'opérer entre les discriminations au cours du cycle de vie (emploi, logement, rémunération, etc.) et les discriminations ordinaires de la vie quotidienne (traitement négatif plus chronique de la part d'un service public par exemple). Pour autant, notre questionnaire n'est pas suffisamment précis pour distinguer ces deux aspects des discriminations que nous cherchons à mesurer.

CHAPITRE 8 : LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ ET LES PEURS : POINTS COMMUNS ET DIFFÉRENCES

Les résultats obtenus auprès des campus et de la population marseillaise nous offrent la possibilité de questionner le sentiment d'insécurité et les peurs sous plusieurs angles. Nous allons procéder de la même manière que précédemment pour tenter d'apporter une comparaison au sujet du sentiment d'insécurité et des peurs ressenties. Pour ce faire, nous nous appuyons sur une série d'indicateurs dont nous avons déjà usé afin de donner une mesure du sentiment d'insécurité sur les campus (chapitres 3 et 4). Des questions similaires ont été soumises aux Marseillais et aux usagers des campus concernant le cadre de vie ainsi que les peurs éprouvées. Si l'on s'accorde sur le fait que cette somme d'indicateurs permet d'approcher la mesure du sentiment d'insécurité et la perception subjective du cadre de vie sur un territoire et dans une population donnée, nous pouvons soumettre les résultats à une analyse comparative. Nous mettrons tout d'abord en perspective les résultats sur chacun des campus avec ceux enregistrés chez la population marseillaise. Ces premières données nous permettront ensuite de discuter des différences entre, d'un côté, les usagers des campus réunis et, de l'autre, les habitants de la ville de Marseille. Pour être précis, il n'a pas été possible de récupérer les données de bases de l'enquête sur Marseille dans leur intégralité. Cette situation nous a conduits à utiliser les données qui concernent les deux années civiles investiguées, à savoir 2012 et 2013. Certes, nous convenons de ce biais, mais il reste relatif, car on peut supposer que les personnes interrogées au sujet de leur opinion sur leur environnement de vie ou les peurs qu'ils peuvent ressentir en différents lieux (campus, logements, transports publics) demeurent assez stables sur une courte période comme c'est le cas ici. En outre, il faut préciser que les usagers des campus sont interrogés quant à leur opinion concernant le campus lui-même et ses abords alors que les habitants de Marseille répondent à l'échelle de leur quartier. Quand bien même, les deux types de population sont questionnés de manière identique au sujet des peurs ressenties à la fois dans les lieux qu'ils fréquentent et dans les transports qu'ils empruntent. Tout en restant prudent, nous essayons à notre niveau de révéler certaines grandes tendances et différences significatives entre les deux populations que nous étudions. En effet, nous ne pouvons que grossièrement dépeindre la réalité en restant humbles. Des recherches futures permettront sans nul doute une analyse plus fine.

I- L'environnement de vie

I- 1. Comparaison entre les usagers de Luminy et les Marseillais

	Campus Luminy (étudiants et personnels)		Ville de Marseille		Différence campus/Marseille
	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage	Significative/non significative
Sur votre campus ou dans votre quartier, la drogue est un phénomène assez ou très important	163	9,4	812	23,5	Significative
Sur votre campus ou dans votre quartier, les actes de vandalisme sont un phénomène assez ou très important	454	26,1	1100	31,8	Significative
Sur votre campus ou dans votre quartier, la propreté des voies, leur éclairage, l'entretien des bâtiments et des espaces verts est peu ou pas satisfaisant	1120	64,5	1549	44,7	Significative

Sources : ORDCS, 2014 et Enquête de sécurité Luminy, 2014.

Tableau 88 : Perception du cadre de vie. Les différences et similitudes entre usagers de Luminy (2012-2013) et population marseillaise (2013).

De manière générale, l'on s'aperçoit que la perception de l'environnement de vie est différente chez les usagers de Luminy et chez la population marseillaise. Que peut-on y lire ? Bien que l'on sache que les « jeunes » sont davantage consommateurs de drogue que leurs aînés, et que les Français se situent en haut du tableau en comparaison à leurs homologues européens, on peut imaginer que le rapport aux drogues en est affecté. Le cannabis, loin devant les autres drogues, concerne les jeunes générations (17%) dont le taux de consommateurs augmente depuis 2011, malgré une chute assez nette après 2015, d'après une étude récente chez les jeunes âgés de 17 ans (Silka et coll., 2018, p. 1-8). Néanmoins, au sujet de la présence de drogue, la différence entre le campus de Luminy et Marseille est significative. En effet, les Marseillais dans leur ensemble pensent le phénomène comme assez ou très important dans des proportions largement supérieures aux usagers du campus (14 points d'écart). Ensuite, le constat est identique lorsqu'on interroge les actes de vandalisme ; une seconde différence significative apparaît. Les points de vue négatifs sur ce phénomène sont plus prégnants du côté de la population marseillaise que sur ce campus. Cette donnée nous permet de dire que le campus a en un sens la capacité de se prémunir, plus que la ville qui l'entoure, des actes de dégradation. Mais ce chiffre se comprend aussi au regard de la fonction du lieu. En effet, un lieu d'étude et de travail est sans doute davantage respecté, mais aussi davantage surveillé à la fois par un service de sécurité (chapitre 5) et par l'existence d'un contrôle social entre pairs assez puissant (chapitre 6). Ainsi, la question de l'usage du lieu prévaut sur les dégradations. Enfin, la dernière différence significative que nous avons relevée se situe au niveau de la propreté, de l'entretien et de la qualité de l'éclairage. Nous l'avons signalé à plusieurs reprises (chapitres 3 et 4), la perception d'un environnement mal éclairé ou mal entretenu contribue à favoriser le sentiment d'insécurité quand bien même la réalité de la délinquance chiffrée sur le terrain est faible. Ici la tendance, s'inverse, les Marseillais ont dans l'ensemble une meilleure perception de leur environnement quotidien que les usagers du campus. Ce résultat ne peut que nous étonner dans un espace qui, comme nous l'avons vu, est protégé par tout un ensemble d'agents de sécurité. Mais à y regarder de plus près, on se rappelle que se sont surtout les habitants de la résidence universitaire qui se plaignent du faible éclairage dans une zone peuplée d'animaux effrayants tels que les sangliers. Aussi, il faut convenir qu'au-delà des rénovations récentes, une partie du bâti est vieillissante sur le campus à l'image du grand réfectoire désaffecté en plein cœur du campus.

I- 2. Comparaison entre les usagers de Saint-Charles et les Marseillais

	Campus Saint-Charles (étudiants et personnels)		Ville de Marseille		Différence campus/Marseille
	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage	Significative/non significative
Sur votre campus ou dans votre quartier, la drogue est un phénomène assez ou très important	108	12,0	812	23,5	Significative
Sur votre campus ou dans votre quartier, les actes de vandalisme sont un phénomène assez ou très important	292	32,6	1100	31,8	Non significative
Sur votre campus ou dans votre quartier, la propreté des voies, leur éclairage, l'entretien des bâtiments et des espaces verts est peu ou pas satisfaisant	497	55,4	1549	44,7	Significative

Sources : ORDCS et Enquête de sécurité Saint-Charles, 2014.

Tableau 89 : Perception du cadre de vie. Les différences et similitudes entre Saint-Charles (2012-2013) et la population marseillaise (2013)

Premièrement, les tests paramétriques nous renseignent sur l'existence d'une différence significative entre les usagers du campus Saint-Charles et les habitants de Marseille concernant la perception d'un phénomène de drogue « assez » ou « très important » sur le campus ou dans son quartier. Ici encore, les usagers du campus semblent beaucoup moins enclins à déclarer ce phénomène comme problématique bien que sa présence soit effective (chapitre 6). En effet, nous avons vu que des « intrus » du lycée mitoyen profitaient du cadre législatif avantageux de l'université pour venir consommer du cannabis, un phénomène d'ailleurs dénoncé par les agents de sécurité. Doit-on y lire la marque d'une accoutumance à ce type de pratique ? Ou le phénomène est-il vraisemblablement plus important à l'échelle de la ville ? Il est difficile de trancher. En outre, le terrain méditerranéen possède ses particularités puisque d'après l'enquête régionale ESCAPAD, réalisée en 2014, « la consommation de substances illicites y est plus importante que dans le reste de la métropole, en particulier chez les jeunes » (Spilka, Le Nézet, Ngantcha et Beck, 2015). Ceci peut nous laisser penser que comparativement à l'échelle de la ville, le campus Saint-Charles, bien que géographiquement central, est un lieu plus préservé du fait de son statut et de sa fonction sociale. Pour autant, lorsqu'on s'intéresse à la perception des dégradations, nous n'observons aucune différence significative entre le campus et la ville. Plus que le vandalisme, on peut supposer que la vétusté du premier campus construit à Marseille y est pour quelque chose. Mais ceci peut également se comprendre au regard de l'implantation du campus et des nombreux « squattages » recensés par les agents de sécurité et les employés de nettoyage, un phénomène qui contribue à accentuer la perception d'un environnement dégradé, sale et mal entretenu. À ce titre, nous relevons que la différence quant à la propreté des voies, leur éclairage, l'entretien des bâtiments et des espaces verts est significative. En effet, les usagers du campus concentrent une plus importante sensation d'évoluer dans un environnement insécurisant.

I- 3. L'environnement de vie : comparaison entre les usagers de Saint-Jérôme et les Marseillais

	Campus Saint-Jérôme (étudiants et personnels)		Ville de Marseille		Différence campus/Marseille
	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage	Significative/non significative
Sur votre campus ou dans votre quartier, la drogue est un phénomène assez ou très important	116	12,0	812	23,5	Significative
Sur votre campus ou dans votre quartier, les actes de vandalisme sont un phénomène assez ou très important	276	28,4	1100	31,8	Non significative
Sur votre campus ou dans votre quartier, la propreté des voies, leur éclairage, l'entretien des bâtiments et des espaces verts est peu ou pas satisfaisant	578	59,6	1549	44,7	Significative

Sources : ORDCS, 2014 et Enquête de sécurité Saint-Jérôme, 2016.

Tableau 90 : Perception du cadre de vie. Différences et similitudes entre usagers de Saint-Jérôme (2014-2015) et population marseillaise (2013)

Le campus Saint-Jérôme se distingue à la fois de celui de Luminy tout en ressemblant étrangement à celui de Saint-Charles. Ce constat permet de réaffirmer notre hypothèse sur la notion d'implantation spatiale et urbaine. En premier lieu, il existe une différence significative au sujet de la présence de drogue comme phénomène important. Là encore, les plus mauvaises perceptions émanent des habitants de Marseille. En deuxième lieu, aucune différence significative n'apparaît entre nos deux effectifs lorsqu'il s'agit d'actes de vandalisme. Qu'est-ce qui permet d'expliquer cette différence ? Nous manquons d'éléments à ce sujet, mais nous avançons le rapport au centre urbain. En troisième lieu, nous avons relevé une différence significative au sujet de divers éléments environnementaux (éclairage, entretien des voiries, bâtiments et espaces verts) entre les usagers du campus Saint-Jérôme et les habitants de Marseille. Ces derniers ont tendance dans l'ensemble à qualifier plus positivement le cadre de vie dans lequel ils évoluent.

I- 4. Comparaison entre les usagers des campus et les habitants de Marseille

	Campus Luminy, Saint-Charles et Saint-Jérôme (étudiants et personnels)		Ville de Marseille		Différence campus/Marseille
	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage	Significative/non significative
Sur votre campus ou dans votre quartier, la drogue est un phénomène assez ou très important	387	10,7	812	23,5	Significative
Sur votre campus ou dans votre quartier, les actes de vandalisme sont un phénomène assez ou très important	1022	28,4	1100	31,8	Significative
Sur votre campus ou dans votre quartier, la propreté des voies, leur éclairage, l'entretien des bâtiments et des espaces verts est peu ou pas satisfaisant	2195	60,9	1549	44,7	Significative

Sources : Enquête sécurité campus, 2013, 2014 et 2016 ; Enquête de victimation Marseille, 2014.

Tableau 91 : Perception du cadre de vie. Les différences et similitudes usagers des campus (année universitaire 2012-2013 pour Luminy et Saint-Charles ; 2014-2015 pour Saint-Jérôme), et la population marseillaise (année civile 2013)

Ce tableau compile tous les résultats obtenus sur les campus et les compare à ceux issus de l'enquête de victimation menée à Marseille. Nous questionnons ici les opinions sur le cadre de vie, l'environnement immédiat des individus. Il en ressort que les trois éléments investigués semblent fournir des différences significatives tout en confirmant les tendances relevées sur chacun des campus. L'enquête de victimation menée à Marseille affirme que ce sont plus souvent les femmes, les 25-64 ans (qui sont légèrement surreprésentés), les couples avec enfant(s) et les familles monoparentales (parfois les personnes qui vivent seules) qui ont le plus souvent des opinions négatives sur leur environnement proche. Ce sont également plus souvent des personnes non diplômées ou celles faiblement diplômées, des employés/ouvriers, des chômeurs ou des inactifs.

En définitive, le campus de Luminy est celui qui s'écarte le plus de la ville de Marseille en termes d'opinions sur le cadre de vie. Ici, on questionne l'éloignement du campus par rapport au centre urbain et par conséquent des problématiques singulières. En revanche, les usagers des campus Saint-Charles et Saint-Jérôme ressemblent statistiquement davantage à la population marseillaise, avec certaines nuances. Ceci se comprend assez bien du fait que la majorité de la population marseillaise vit dans une zone très urbanisée. À ce titre, il est clair que les perceptions d'un vandalisme accru dans le quartier ou le campus lui-même et d'une présence de drogue dérangeante sont plus importantes à mesure que l'on se rapproche de l'hypercentre. À l'inverse, plus le campus s'écarte du centre-ville, plus les usagers ont tendance à percevoir dans leur environnement quotidien des aménagements (qualité de l'éclairage) et un entretien général (propreté des voiries, du campus, des bâtiments et des espaces verts) insuffisants.

Enfin, l'enquête de victimation réalisée à Marseille permet de comparer les peurs des individus, qu'ils soient usagers des campus universitaires ou habitants de la ville. Nous nous intéressons uniquement aux peurs nocturnes puisque les peurs durant la journée sont quasi inexistantes (chapitres 3 et 4). Les analyses que nous allons mener vont pouvoir nous donner des indications, à prendre avec précautions, sur les différences entre ces deux populations. Nous soumettrons à la comparaison les peurs éprouvées en soirée dans un premier temps. Et, dans un deuxième temps, nous nous pencherons sur les peurs ressenties lors de l'emprunt d'un transport en commun quant au vol et/ou à l'agression potentiels.

II- Les peurs sur les campus et sur la voie publique

Nous avons auparavant analysé les taux de victimes chez les usagers des campus et établi leurs profils (chapitres 3 et 4). Qu'en est-il de la population marseillaise ? Dans l'ensemble, les habitants de Marseille ne sont pas tellement apeurés dans leur quartier à la nuit tombée. Le taux de personnes ne se disant « jamais apeurées » s'échelonne autour de 52%. À l'inverse, presque 19% des Marseillais affirment avoir « toujours » ou « souvent » peur dans le quartier uniquement la nuit. Qui sont ces individus ? Les personnes ayant répondu avoir « toujours » peur dans leur quartier sont plus souvent des femmes, des personnes âgées (plus de 65 ans), des personnes qui vivent seules, les moins diplômés et préretraités/retraités (Mucchielli et Raquet, 2017). En réalité, existe-t-il une différence significative entre le sentiment de peur des habitants de Marseille et celui des usagers des campus ? Pour répondre, nous allons dans un premier temps, et à l'aide des tests paramétriques, nous focaliser sur des comparaisons entre les résultats de l'enquête de victimation menée sur chaque campus et celle déployée sur la ville de Marseille en s'intéressant tout particulièrement aux peurs ressenties la nuit. Les questions soumises aux usagers des campus et aux marseillais sont les suivantes : « Sur le campus, vous arrive-t-il d'avoir peur le soir (que vous viviez sur le campus ou que vous le quittiez tard) ? » ; « Dans votre propre quartier, vous arrive-t-il d'avoir peur quand vous sortez le soir ? ». De la même manière, nous procéderons, dans un deuxième temps, à des comparaisons au sujet des peurs éprouvées dans les transports en commun. Ici, la question était : « Vous arrive-t-il d'avoir peur d'être volé ou agressé dans les transports en commun ? ».

II- 1. Comparaison entre Marseille et le campus Luminy

	Usagers de Luminy 938		Habitants de Marseille 2908		Différence campus/Marseille
	Fréquence	%	Fréquence	%	Significative/non significative
Souvent ou toujours peur dans les déplacements à la nuit tombée	131	14	539	18,5	Significative

Sources : Enquête sécurité campus, 2013 ; Enquête de victimation Marseille, 2014.

Tableau 92 : La fréquence des peurs en soirée dans son quartier (2013) et dans le campus de Luminy (2012-2013).

Au sujet des peurs ressenties à la nuit tombée, la différence entre la population marseillaise et les usagers de Luminy est significative. En effet, sur le campus les peurs sont moins prégnantes qu'à l'échelle de la ville. On peut faire l'hypothèse qu'un lieu « clos » tel qu'un campus rassure une large part des étudiants et personnels. De plus, Luminy est à l'écart du centre urbain, ce qui peut être considéré comme un territoire moins anxigène, puisque moins bruyant et moins fréquenté. À ceci s'ajoute *l'a priori* positif que renferment ces lieux du savoir pour les personnes qui les fréquentent.

II- 2. Comparaison entre Marseille et le campus Saint-Charles

	Usagers de Saint-Charles 474		Habitants de Marseille 2908		Différence campus/Marseille
	Fréquence	%	Fréquence	%	Significative/non significative
Souvent ou toujours peur dans les déplacements à la nuit tombée	62	13,8	539	18,5	Significative

Sources : Enquête sécurité campus, 2014 ; Enquête de victimation Marseille, 2014.

Tableau 93 : La fréquence des peurs en soirée dans son quartier (2013) et dans le campus Saint-Charles (2012 et 2013)

À l'image du campus de Luminy, le campus Saint-Charles, bien que situé au cœur de la ville, apparaît lui aussi comme un espace plus rassurant pour ses usagers. On peut également questionner le dispositif de sécurité mis en place sur le campus, celui-ci peut en effet avoir un certain impact positif sur les peurs. D'une certaine manière, la présence de vigiles, tout en s'accordant sur l'effet dissuasif qu'elle fait naître, semble jouer sur la quiétude des usagers ; un dispositif qui n'est pas effectif à l'échelle de la ville où s'est davantage la police qui joue ce rôle par des rondes de façon plus ou moins aléatoire.

II- 3. Comparaison entre Marseille et le campus Saint-Jérôme

	Campus Saint-Jérôme 612		Habitants de Marseille 2908		Différence campus/Marseille
	Fréquence	%	Fréquence	%	Significative/non significative
Souvent ou toujours peur dans les déplacements à la nuit tombée	122	19,9	539	18,5	Non significative

Sources : Enquête sécurité campus, 2016 et enquête de victimation Marseille, 2014.

Tableau 94 : La fréquence des peurs en soirée dans son quartier (2013) et dans le campus Saint-Jérôme (2014-2015)

À l'inverse, les peurs ressenties sur le campus Saint-Jérôme sont presque à l'image de celles éprouvées à l'échelle de la ville de Marseille. Ce résultat fait de Saint-Jérôme un campus à part en comparaison à Luminy et Saint-Charles. On peut émettre l'hypothèse que la mauvaise réputation des quartiers nord influence ces peurs. À cela peut s'ajouter le boulevard attenant au campus, un espace routier, sans vie. On se rappelle également qu'on nous a signalé à plusieurs reprises que les abords de ce campus restaient anxieux (partie III.).

II- 4. Comparaison entre Marseille et les campus

	Usagers des campus marseillais 2024		Habitants de Marseille 2908		Différence campus/Marseille
	Fréquence	%	Fréquence	%	Significative/non significative
Souvent ou toujours peur dans les déplacements à la nuit tombée	315	15,6	539	18,5	Significative

Sources : Enquête sécurité campus, 2013, 2014 et 2016 ; Enquête de victimation Marseille, 2014.

Tableau 95 : La fréquence des peurs en soirée dans son quartier (2013) et dans les campus (2013-2014 pour Luminy et Saint-Charles ; et 2014-2015 pour Saint-Jérôme)

La comparaison entre les peurs, tous les campus réunis (étudiants et personnels), et les peurs dans son quartier (habitants de Marseille) confirme la tendance générale. En effet, les campus restent du point de vue des peurs ressenties des espaces particuliers de la vie sociale. Les usagers des campus se sentent dans l'ensemble plus en sécurité lorsque la nuit tombe que les habitants de Marseille. Cet état de fait peut être attribué à plusieurs facteurs environnementaux tels que l'enceinte sécurisée du campus, la présence permanente de vigile et de caméra de surveillance. Même si cet espace n'est pas entièrement hermétique, il y a fort à parier que la sensation d'être protégé est présente. De plus, les campus disposent d'un dispositif d'éclairage important (bien que partiel), élément environnemental dont on connaît aujourd'hui l'influence sur le sentiment de sécurité.

III- Les peurs dans les transports en commun

III- 1. Comparaison entre Luminy et les Marseillais

	Usagers de Luminy 251 utilisateurs		Habitants de Marseille 1817 utilisateurs		Différence campus/Marseille
	Fréquence	%	Fréquence	%	Significative/non significative
Souvent ou toujours peur de se faire voler ou agresser dans les transports en commun	14	5,6	317	17,4	Significative

Sources : Enquête sécurité campus, 2013 ; Enquête de victimation Marseille, 2014.

Tableau 96 : Comparaison des fréquences des peurs dans les transports en commun à Luminy (2012-2013) et chez les habitants de Marseille (2013)

Ici, la différence entre les peurs ressenties lors de l'emprunt des transports publics des habitants de Marseille et des usagers du campus de Luminy est significative. En effet, les premiers se disent beaucoup moins apeurés que les seconds. Pour autant, nous savons que les Marseillais sont environ 62% à utiliser les transports en commun (principalement le bus et le métro) comme c'est le cas pour les usagers du campus (qui eux utilisent plutôt le bus). Cette donnée laisse à penser que la ligne empruntée pour se rendre à Luminy semble plus sécurisante, peut-être du fait que la ligne express et les passagers, étudiants dans leur immense majorité, rassurent.

III- 2. Comparaison entre Saint-Charles et les Marseillais

	Usagers de Saint-Charles 301 utilisateurs		Habitants de Marseille 1817 utilisateurs		Différence campus/Marseille
	Fréquence	%	Fréquence	%	Significative/non significative
Souvent ou toujours peur de se faire voler ou agresser dans les transports en commun	22	7,3	317	17,4	Significative

Sources : Enquête sécurité campus, 2014 ; Enquête de victimation Marseille, 2014.

Tableau 97 : Comparaison des fréquences des peurs dans les transports en commun chez les usagers de Saint-Charles (2012-2013) et les habitants de Marseille (2013)

Le constat est similaire sur le campus Saint-Charles. En effet, une différence significative apparaît à l'avantage des usagers du campus. Ici encore, l'utilisation des transports en commun est quasi équivalente entre les deux populations étudiées. Chez les étudiants, ce type de transport est privilégié (65,4%) avant le véhicule personnel ou la marche. Mais ils ont plutôt tendance à prioriser le bus. Les personnels en sont, quant à eux, utilisateurs à hauteur de 59% (chapitre 1). Le taux de crainte dans les transports chez les Marseillais est plutôt élevé. Étonnamment, la proximité entre le campus et la gare, facteur explicatif de plusieurs types de victimation (chapitres 3 et 4), n'est pas ici considérée comme un élément accentuant les peurs des usagers de Saint-Charles, au regard des données à l'échelle de la ville. Comment expliquer ce résultat ? On considère que la concentration d'un jeune public (les étudiants) sur le campus ainsi que le taux de victimation général moins élevé sur le campus que dans la ville de Marseille sont deux caractéristiques qui expliquent cette différence. En effet, on sait que la jeunesse a tendance à se défaire d'une partie des peurs dans les transports. Par ailleurs, les victimations antérieures accentuent également ce type de peur (Robert, Zauberman, Noble et Jardin, 2016). Quoi qu'il en soit, les usagers du campus Saint-Charles voyagent dans une quiétude plus importante que la majorité des résidents marseillais.

III- 3. Comparaison entre Saint-Jérôme et les Marseillais

	Usagers de Saint-Jérôme 202 utilisateurs		Habitants de Marseille 1817 utilisateurs		Différence campus/Marseille
	Fréquence	%	Fréquence	%	Significative/non significative
Souvent ou toujours peur de se faire voler ou agresser dans les transports en commun	25	12,4	317	17,4	Non significative

Sources : Enquête sécurité campus, 2016 ; Enquête de victimation Marseille, 2014.

Tableau 98 : Comparaison des fréquences des peurs dans les transports en commun chez les usagers de Saint-Jérôme (2014-2015) et chez les habitants de Marseille (2013)

Les tests paramétriques effectués nous montrent un campus qui est quasiment à l'image de ce que l'on retrouve au niveau de la ville dans son ensemble. Par conséquent, on retrouve une différence entre Saint-Jérôme et les deux autres campus. L'image négative des quartiers nord peut être mise en cause. En effet, la peur dans les transports est souvent en lien avec les signes de désordre, et même les désordres supposés, et cette impression peut s'accompagner de la peur de la délinquance. Les quartiers nord, comme nous l'avons montré – dans l'introduction et dans les chapitres 5 et 6 – sont l'archétype de cette situation. Par ailleurs, on sait que les étudiants de Saint-Jérôme sont moins d'un sur deux à utiliser les transports en commun. Quant aux personnels, à peine 20% en usent pour se rendre au travail (chapitre 1). La faible utilisation, au regard de la globalité des usagers des campus, peut également être une réponse aux différences aperçues.

III- 4. Comparaison entre les usagers des campus et les Marseillais

	Usagers des campus marseillais 754 utilisateurs		Habitants de Marseille 1817		Différence campus/Marseille
	Fréquence	%	Fréquence	%	Significative/non significative
Souvent ou toujours peur de se faire voler ou agresser dans les transports en commun	61	8,1	317	17,4	Significative

Sources : Enquête sécurité campus, 2012-2013 et 2014-2015 ; et enquête de victimation Marseille, 2014.

Tableau 99 : Comparaison des peurs dans les transports en commun entre usagers des campus (2012-2013 pour Luminy et Saint-Charles ; 2015-2016 pour Saint-Jérôme) et habitants de Marseille

Lorsque nous réunissons les trois campus, la tendance générale se confirme en faisant apparaître des espaces universitaires assez différents du reste de la ville. En effet, il existe une différence significative entre les taux de peurs ressenties dans les transports en commun (vol et agression) ; la population marseillaise étant largement plus apeurée que la communauté universitaire.

Conclusions Partie IV.

Bien que la hiérarchie des victimations reste identique, on peut remarquer qu'il existe un écart d'environ 10 points entre celles subies à Marseille et celles subies en dehors de la ville (à l'exception des cambriolages). L'enquête réalisée à Marseille apporte également quelques précisions concernant les caractéristiques de ces victimations. Finalement, comme nous l'avons expliqué au sujet des usagers des campus, les résidents marseillais sont essentiellement victimes de ce que l'on rassemble sous le vocable d'incivilités et par conséquent d'infractions les plus légères. Cette catégorie constitue néanmoins un amalgame dans lequel se côtoient les dégradations de véhicule, les injures, les dégradations de biens publics et privés, les menaces verbales. Mais ces incivilités représentent tout de même la majorité des désagréments quotidiens. Ce constat est dans l'ensemble similaire lorsque l'on interroge la communauté universitaire, quel que soit le campus étudié. En effet, les faits graves, tels que les violences physiques, restent de loin l'exception.

Forts des enseignements tirés des chapitres précédents, nous avons entrepris d'explorer dans cette partie les particularités des campus au regard de la ville dans laquelle ils sont implantés. Il s'agit en quelque sorte, à notre échelle, en restant modeste et prudent lors des comparaisons (période étudiée, échelle territoriale, taille des échantillons), de proposer un élargissement du débat en décentrant le regard. En effet, nous voulions dépasser les frontières des campus pour les mettre en perspectives avec les délinquances, les incivilités et les peurs déclarées à Marseille. Il est vrai que nous manquons encore de données précises à l'échelle des quartiers notamment, un paramètre qui a empêché une analyse plus fine. Par conséquent, nous avons dû comparer les trois campus directement par rapport à la ville de Marseille à l'aide d'un outil statistique permettant d'entrevoir les différences entre pourcentages : les tests paramétriques.

Après avoir exposé les grandes lignes des données de seconde main ainsi récupérées, et en annonçant toutes les difficultés de la comparaison envisagée, nous nous sommes dans un premier temps attelés à comparer les résultats des victimations interrogées auprès des usagers des campus et ceux réunis sur les habitants de Marseille. D'une manière générale, les habitants de Marseille déclarent davantage de victimations que les usagers des campus sur la période étudiée. Néanmoins, les « injures et menaces verbales » se positionnent au sommet des deux hiérarchies des victimations, puis l'ordre diverge. Cet élément nous a permis d'emblée d'affirmer que la première chose dont sont victimes nos deux populations vise l'intégrité morale et psychologique. Mais les habitants de Marseille sont plus souvent victimes à diverses reprises au cours d'une même année (une victime sur deux pour l'enquête en population générale). Nos calculs ont ensuite fait apparaître des différences significatives pour chaque victimation investiguée. Par conséquent, tout nous laisse à penser que globalement les campus protègent les usagers de la plupart des victimations potentielles (vols divers, injures et menaces verbales ainsi que les dégradations de biens personnels). Les campus sont aussi des lieux qui repoussent les actes de violence physique, mais le nombre de faits augmente à mesure que l'on se rapproche du centre urbain, un constat également valable pour les discriminations. Seules les discriminations sont plus importantes sur les campus. En effet, nous avons

rapporté ce dernier résultat à la forte présence de discriminations sur les deux territoires urbains où sont implantés Saint-Charles et Saint-Jérôme. Nous avons également émis l'idée qu'une population jeune dans l'ensemble, les étudiants, a davantage tendance à dénoncer le racisme, le sexisme, et plus généralement les comportements discriminants. À l'inverse, les vols d'objets dans les véhicules diminuent lorsque l'on s'éloigne du centre-ville (forte densité de population). Finalement, ces résultats sont aussi fortement liés aux usages et habitudes quotidiennes (utilisation des transports en commun, d'un véhicule personnel, etc.). En d'autres termes, « la délinquance accompagne les rythmes de la vie sociale » (Mucchielli, 2017, p. 98). En outre, il est clair que les campus sont des espaces où la multivictimation est peu fréquente.

En définitive, si les campus préservent de la plupart des victimations, certains protègent davantage que d'autres au regard des phénomènes de délinquance et des incivilités présentes dans la ville.

Toujours avec le même outil statistique et le même but comparatif, nous avons recherché, dans un deuxième temps, les différences (significatives ou non) entre ces espaces sociaux au sujet du sentiment d'insécurité ; un sentiment mesuré à travers plusieurs indicateurs. D'une manière générale, on retrouve d'un côté le campus de Luminy et de l'autre, les campus Saint-Charles et Saint-Jérôme pour tout ce qui concerne les perceptions de l'environnement quotidien. Les résultats permettent d'avancer trois grandes idées. Premièrement, plus on s'éloigne du centre-ville et plus la perception de la présence de drogue est infime pour les usagers des campus. Ils sont en outre significativement plus importants à penser que la drogue « n'est pas un problème » par rapport aux habitants de Marseille dans leur ensemble. Deuxièmement, plus on se rapproche du centre urbain et plus les actes de vandalisme sont signalés comme importants, mais c'est chez les habitants de Marseille que les avis sont les plus négatifs sur leur environnement quotidien. Par ailleurs, la perception d'étudier ou de travailler dans un campus dégradé semble liée à son ancienneté. Cette dernière influe également sur le sentiment d'insécurité. Troisièmement, à propos de l'entretien général des campus et de l'état de la luminosité, une forte critique est émise par la communauté universitaire, et ce pour des raisons propres à chaque campus (chapitres 5 et 6). En ce sens, les opinions de la population marseillaise apparaissent, quant à eux, plus positives dans l'ensemble.

Enfin, dans un troisième temps, nous avons voulu rendre compte des différences concernant les peurs ressenties la nuit et les peurs du vol et/ou de l'agression éprouvées dans les transports en commun. Après avoir dressé sommairement le profil type des victimes chez la population marseillaise, nous avons étudié les résultats de chaque campus en les comparant à ceux récoltés sur Marseille. Il en ressort que les personnes apeurées à la nuit tombée sont significativement moins importantes sur deux campus seulement, Luminy et Saint-Charles. L'enceinte universitaire est, dans ce sens, protectrice avec tout le dispositif de sécurité entérinant cette barrière « symbolique » qui clôture les bâtiments universitaires. Pour autant, on trouve le résultat inverse à Saint-Jérôme où les usagers du campus ont proportionnellement plus souvent peur que les habitants de Marseille. Ici, c'est peut-être cette zone désertée, un grand boulevard routier et des parkings devant Saint-Jérôme, qui influence les peurs. Mais la réputation des quartiers populaires à proximité est un élément d'explication primordial pour comprendre ces peurs dans les déplacements nocturnes – réputation des « quartiers nord » dont nous avons vu les effets jusque dans l'évaluation des Zones de sécurité prioritaires où même les CRS ne se comportaient pas de la même façon (Allaria, Mucchielli et Weiss,

2016). À l'inverse, lorsque l'on quitte Saint-Charles, on se retrouve rapidement avec d'autres passants, créant ainsi une situation rassurante. Mais, lorsque l'on réunit tous les campus et qu'on les confronte à Marseille, on trouve des territoires universitaires globalement moins anxiogènes où parfois la présence de vigiles et de caméras de vidéosurveillance a moins d'effet qu'un espace symboliquement hermétique et *a priori* accueillant. Finalement, le constat est en tout point similaire au sujet des peurs ressenties dans les transports en commun. Les usagers de Luminy culminent en tête avec les taux les plus faibles et Saint-Jérôme ferme la marche. Encore une fois, la différence de réputation des quartiers attenants aux campus semble un élément d'explication à mettre en exergue. Néanmoins, à chaque fois la population marseillaise est plus apeurée que la communauté universitaire même si Saint-Jérôme reste le campus qui ressemble le plus au reste de la ville.

Synthèse des principaux résultats (5)

- Les campus se construisent de plus en plus en périphérie des grandes villes.
- L'enceinte des campus représente parfois les frontières d'un monde à défendre subissant des « offenses territoriales ». Dynamique d'autant plus marquée que le campus est situé au centre-ville.
- Depuis la fin du XIXe siècle, Marseille cristallise les discours politiques et médiatiques sur les questions de sécurité. La délinquance est érigée en « problème public ».
- Saint-Charles et Saint-Jérôme sont implantés dans des territoires fragilisés (cumul de « handicaps » socioéconomiques). Luminy se situe dans un territoire plus aisé.
- Nous avons étudié les discriminations de manière inédite sur les campus.

Les victimations

- III^e arrondissement (Saint-Charles) : surreprésentation des victimes par rapport aux autres quartiers de la ville (63,1% dans le III^e contre 54,7% dans Marseille).
- Les habitants des quartiers précarisés subissent davantage de victimations que les autres habitants.
- 76% des usagers sur les campus ne déclarent aucune victimation contre 60,9% des Marseillais.
- Dans les campus et dans la ville, la première victimation est identique (« injures et menaces verbales »), puis la hiérarchie des victimations se modifie.
- Le IX^e arrondissement (Luminy) est un des territoires les moins touchés par la délinquance.
- La densité de population accroît la présence d'incivilités.
- Les discriminations sont plus importantes à Saint-Charles qu'à l'échelle de la ville (une part d'entre elles a lieu aux abords du campus et sur le parvis de la gare).
- Les habitants de Marseille sont significativement plus touchés par des victimations multiples que les usagers des trois campus.
- Sur le secteur Saint-Jérôme, les prédatations économiques sont surtout liées aux inégalités sociales fortes. Les usagers du campus en subissent parfois les conséquences sur le trajet métro-université.
- Les campus protègent globalement les usagers d'un ensemble de victimations (vols divers, injures et menaces verbales, dégradations de biens privés).
- Les campus préservent en grande partie des actes de violence.
- Les discriminations sont plus importantes sur les campus (poids de Saint-Charles et Saint-Jérôme) que dans Marseille.

Perception du cadre de vie

- Influence de l'implantation spatiale et urbaine de manière générale ainsi que la réputation des quartiers.
- Les Marseillais dans leur ensemble pensent le phénomène de vandalisme comme « important » dans des proportions largement supérieures aux usagers du campus de Luminy, ce qui n'est pas le cas pour Saint-Charles et Saint-Jérôme (la vétusté des locaux a une incidence sur ce sentiment).
- Les Marseillais se plaignent davantage de la présence de drogue que les usagers des campus.
- Le campus Luminy est le plus différent de Marseille quant aux opinions sur le cadre de vie. Saint-Charles et Saint-Jérôme sont davantage à l'image de la ville.
- La question du vandalisme et de la présence de drogue prend de l'importance à mesure que l'on se rapproche du centre-ville.
- Plus on s'écarte du centre-ville et plus les usagers dénoncent le manque d'entretien des espaces ainsi que la faiblesse de l'éclairage par réverbère.

Sentiment d'insécurité et peurs

Les peurs exprimées la nuit dans le quartier ou le campus et ses abords

- Les usagers des campus ont en moyenne moins peur que le reste des habitants de Marseille.
- Un sentiment de sécurité qui peut s'expliquer par la présence de vigiles, de caméras de surveillance, et l'aspect semi-hermétique des campus qui forment donc des espaces *a priori* rassurants.
- L'expérience de la victimation accentue la peur durant les déplacements nocturnes.

Les peurs exprimées dans les transports en commun au sujet de vols ou d'agressions

- Utilisation équivalente des transports en commun chez les deux populations investiguées (environ deux tiers des personnes sauf pour Saint-Jérôme).
- Les usagers des campus sont significativement plus sereins dans les transports que le reste des Marseillais.
- Luminy, campus excentré, est davantage préservé que les autres campus.
- Saint-Jérôme est le campus où les pourcentages de personnes inquiètes sont les plus forts (mais faible nombre d'utilisateurs) : image et imaginaire des quartiers nord, signe de désordre urbain.
- L'expérience de la victimation accentue la peur dans les transports.

CONCLUSION GÉNÉRALE

En conclusion, nous allons discuter quelques-uns des questionnements qui ont traversé cette recherche. Nous avons, au commencement, circonscrit notre objet d'étude à savoir les campus universitaires en montrant notamment l'intérêt d'une telle analyse sur un terrain scientifiquement presque entièrement vierge. En effet, sur les traces des études menées outre-Atlantique, par le CESDIP puis l'ORDCS, c'est la première fois en France qu'une recherche s'intéresse aux victimations et au sentiment d'insécurité à l'université. Le contexte marseillais de la fusion des universités, doublé de transformations spatiales récentes donnent d'autant plus de valeur à cette recherche comparative. Les enquêtes de victimations sont un instrument permettant d'approcher au plus près la délinquance et les incivilités qui ont lieu sur un territoire et dans une période définie. Nous avons donc comptabilisé les victimes au sein des universités, ces lieux de formation d'une partie grandissante de la jeunesse. Mais le protocole de recherche ne s'est pas seulement borné à comptabiliser des victimes pour en tirer des enseignements puisque nous avons accordé de l'importance à l'aspect qualitatif en interrogeant les personnels concernés par les questions de sécurité à divers points de vue.

Nous sommes face à des campus semblables quant à leur rôle social, mais qui finalement sont singularisés par leur position dans la géographie urbaine de Marseille. Une confrontation est nécessaire entre les discours sur la délinquance – mais plus souvent sur les incivilités – et l'état réel de la situation sur les campus. De plus, les actes de délinquance ou d'incivilité diffèrent d'un campus à l'autre, pas tellement dans leurs natures, mais plutôt dans la proportion d'utilisateurs touchés. De ce point de vue, la hiérarchie des victimations dont nous avons usé constitue un outil intéressant en termes de comparaison.

Nous avons découvert que la violence physique demeurait l'exception sur l'ensemble des campus. Néanmoins, ce qui distingue les trois populations étudiantes, c'est le type d'incivilité et de délinquance qu'elles subissent. L'outil statistique permet d'affirmer que la capacité d'accueil du campus n'a pas d'incidence directe sur les victimations rencontrées. En revanche, on sait désormais qu'un campus situé dans une zone peu urbanisée évacue une partie de la délinquance locale, à l'image du campus Luminy. De plus, lorsque les étudiants sont touchés par des vols, ces derniers visent en premier lieu leur véhicule personnel. De fait, à mesure que la capacité des parkings s'accroît, ces vols ont proportionnellement tendance à augmenter. Les vols dont ils ont à pâtir ont lieu en leur absence ou dans des moments d'inattention (aucune confrontation avec l'agresseur).

Contrairement à une idée reçue et l'évocation d'attaques extérieures envers une « communauté » universitaire, une large part des incivilités subies se déroule dans le cadre de l'interconnaissance et donc entre utilisateurs réguliers des campus. Nous avons proposé de regarder les actes discriminatoires envers les étudiants dans les sites universitaires à la fois comme le reflet de certaines interactions dans la société et comme la résultante d'un mode de vie qui expose davantage cette jeunesse que d'autres âges de la vie pour diverses raisons. Les résultats sont plus criants sur le site Saint-Charles, le plus urbain des trois campus. En outre, les agressions verbales se déroulent en

partie aux abords de l'université, à proximité de la gare Centrale. Tout comme les propos injurieux, ce type de victimation ne parvient quasiment pas à la connaissance des institutions (difficultés à qualifier l'acte subi) et restent donc dans l'ombre. La période nocturne, pourtant chargée de nombreux fantasmes, n'entraîne pas une augmentation de la proportion de victimes. En fin de compte, entre un cinquième (Luminy) et un tiers des usagers (Saint-Charles) se déclarent victimes d'au moins une incivilité ou un acte délinquant sur une année universitaire.

Après avoir traité de la petite délinquance locale, nous avons montré que certaines catégories d'usagers y étaient davantage exposées bien que la prévalence des multivictimations n'était pas si remarquable chez les étudiants. Pour autant, des corrélations existent entre les victimations subies et les caractéristiques sociodémographiques des victimes. Ces profils de victimes varient sensiblement d'un campus à l'autre, mais nous avons relevé une certaine régularité se fait jour. Premièrement, à mesure que leur niveau de diplôme augmente, les étudiants ont tendance à se signaler comme victime. Deuxièmement, les victimes sont proportionnellement plus nombreuses à être insatisfaites de leur environnement d'étude (dégradation, éclairage, entretien général). Troisièmement, les victimes sont aussi celles qui éprouvent plus fréquemment un sentiment de peur dans les déplacements sur le campus à la nuit tombée. Quatrièmement, la fragilité financière est également un facteur à relier à l'expérience de la victimation.

En nous appuyant sur divers indicateurs, relevant de la perception de l'environnement par les étudiants, construits en fonction des spécificités des campus universitaires, nous avons tenté de jauger le niveau des peurs ressenties par les étudiants. Si les campus Saint-Charles et Saint-Jérôme possèdent des taux comparables de personnes apeurées dans les déplacements nocturnes, il est très clair que les étudiants de Luminy se sentent davantage en sécurité. Au-delà des faits constatés, la force des imaginaires nocturnes nourrit les peurs, notamment lorsque la qualité de l'éclairage peine à satisfaire les usagers. Saint-Charles souffre des plus mauvaises perceptions de l'environnement selon le point de vue des usagers.

Après avoir décortiqué les victimations et les peurs chez la population étudiante, nous nous sommes concentrés sur les personnels des campus en montrant que dans un environnement identique, les préoccupations de ces deux catégories d'usagers ne sont pas équivalentes.

Si la population étudiante est hétérogène (sexe, âge, revenu, etc.), les personnels des campus, que l'on a classés en trois grandes catégories socioprofessionnelles, le sont tout autant. Nous nous sommes attelés à combler un vide scientifique en offrant une meilleure compréhension des personnels universitaires par le prisme des victimations subies, des profils des victimes et du sentiment d'insécurité exprimé. À l'instar de la population étudiante, nous pouvons dire que les victimations les plus graves sont aussi les plus rares. De plus, il existe une exposition différentielle au risque de la vie sociale d'un campus à l'autre. Nous avons noté qu'une part importante des auteurs d'incivilités sont des usagers du site. Saint-Charles s'affirme comme étant le campus où la proportion de victimes est la plus importante – la prévalence des multivictimations aussi – notamment, car les taux de victimes d'insultes et de menaces verbales (mais aussi d'actes discriminatoires) sont conséquents. Des injures surviennent entre étudiants et personnels dans un tiers des cas, symbolisant des relations parfois tendues entre ces deux types d'usagers. Sur les trois campus, les faits subis sont rarement accompagnés d'une plainte, ils restent en partie signalés à l'administration du campus. À Saint-Jérôme, ces mêmes victimations ont plus souvent lieu aux abords du campus et

à proximité des arrêts de bus ou de la station de métro les plus proches, mais nous ne devons pas sous-estimer les propos injurieux entre collègues. Les personnels de Luminy sont quant à eux assez touchés par des vols dans l'habitacle du véhicule ou des dégradations légères et sans doute peu importantes (très faible taux de plainte). Nous n'avons que très peu d'informations concernant les auteurs, car de même que lors des vols d'objets personnels, la victime est souvent absente lors de la réalisation du méfait. Les discriminations se retrouvent plus abondamment dans les campus situés dans les quartiers socioéconomiquement précaires et où la densité urbaine est forte. *In fine*, les trois campus font face à une petite délinquance visant les objets personnels et les véhicules et à des incivilités verbales qui touchent l'intégrité morale et psychologique des usagers.

Nous avons en outre mis au jour des problématiques singulières au centre-ville quand d'autres se retrouvent davantage en zone périurbaine. Concernant les perceptions de l'environnement de travail, elles sont plus pessimistes à Saint-Charles qu'ailleurs au sujet de la présence de drogue et des dégradations matérielles diverses, un phénomène qui impacte le quotidien et augmente le sentiment d'insécurité. En revanche, à Luminy les difficultés s'orientent vers le mauvais éclairage et l'entretien des espaces extérieurs. Tout ceci nous renvoie à la superficie des sites universitaires et la gestion du vieillissement du bâti d'un côté, et à l'excentrement vis-à-vis des axes de communications périurbains mal éclairés, de l'autre. À ces éléments, que l'on assimile à la configuration interne des lieux, s'ajoutent les représentations sociales projetées sur les quartiers dans lesquels sont édifiés les campus. La réputation des abords de Saint-Charles et Saint-Jérôme en fait des campus où les peurs des risques de la vie sociale s'expriment plus qu'ailleurs. De surcroît, le sentiment d'insécurité chez les personnels est globalement plus fort que chez les étudiants. Ce sentiment s'exprime plus fréquemment pour les utilisateurs du métro, où l'anonymat est grand, que pour ceux qui empruntent le bus en se rendant sur un des campus.

Nous avons dédié deux chapitres aux discours des personnels de sécurité dans leur définition la plus large en nous focalisant sur les difficultés qu'ils affrontent au fil des jours et les outils dont ils se sont dotés pour y faire face. Dès lors, nous avons déconstruit le mythe d'une sécurité axée uniquement sur la répression et proposé de regarder la demande de sécurité comme un phénomène à la fois multiforme et complexe. En effet, la sécurité est une notion élastique et prend différents visages dont celui de la prévention. Nous avons mis au jour la fonction sociale des agents de sécurité, un corps de métier assez mal considéré et parfois victime de l'indifférence. Le lien social qu'ils tissent avec les usagers fait partie intégrante de leur travail. Si la réorganisation des services suite à la fusion des universités est effective sur les trois campus investigués, Luminy a été relativement épargné pour le moment. De plus, pendant cette opération de fusion, les campus Saint-Jérôme et Saint-Charles subissent une dégradation du climat social qui accentue le malaise général. Paradoxalement, l'installation d'un BHNS aux abords de Saint-Jérôme a déplacé un peu plus loin la délinquance locale (dont les vols d'objets et les atteintes aux véhicules) alors qu'à Luminy, la construction de ce même type de ligne de transport est regardée comme une vulnérabilité supplémentaire (meilleur accès au site, notamment). Ici, le sentiment d'insécurité exprimé par une partie des usagers prend racine sur une réalité objective. De plus, si à Luminy l'isolement du campus est source d'inquiétude pour affronter la délinquance, les campus situés en milieu urbain voient dans la composition sociale des quartiers environnant un danger potentiel. Dans tous les cas, la figure du jeune « étranger » est synonyme de perturbations de la vie « normale » sur les campus et les personnels de sécurité sont les premiers à s'en méfier. L'étiquette apposée sur ces populations leur colle durablement à la peau

et l'on tente de les repousser vers l'extérieur. Si ces populations dérangent les vigiles, leur présence (intrusions) ne pose pas nécessairement de problème de sécurité. Mais du fait que toutes les attentions sont focalisées sur cette jeunesse particulière, par une sorte de prophétie autoréalisatrice, elle devient « le » problème numéro un, vécu subjectivement comme une atteinte à l'autorité des agents de terrain. Ces incivilités renvoient à la question plus générale de la vie en collectivité et aux règles permettant de la réguler. En outre, la réputation des quartiers environnants influe sur les peurs et l'appréhension du risque où l'impression d'une détérioration de la relative tranquillité domine.

Le travail des vigiles se compose d'un certain nombre d'interactions distancées avec les usagers et les non usagers où l'utilisation de la force est rarissime. La vidéosurveillance, malgré sa faible efficacité, est devenue au fil du temps la figure de proue dans la gestion de la sécurité sur les campus. De plus, le problème principal des campus est la gestion des intrusions dans les campus implantés en ville et dont le sens caché est la protection de la communauté universitaire – face à ces offenses territoriales – par une équipe de vigiles deux fois plus importante en centre-ville qu'en périphérie. Les campus universitaires sont des lieux impossibles à imperméabiliser puisqu'ils sont de fait des espaces ouverts sur la société et ne s'érigeront que difficilement en véritables sanctuaires. Les dégradations sont une réalité sur les trois campus, elles sont le fruit d'incivilités (usagers ou non) autant que la marque de l'ancienneté du bâti. Elles sont en définitive largement plus visibles en centre-ville. En fin de compte, chaque site détient un élément spécifique qui exacerbe les tensions et se relie à la sécurité des biens et des usagers (présence de sanglier, insalubrité des locaux, gestion des produits chimiques, notamment). En outre, la solidité des liens entretenus avec les services de police semble aller de pair avec la petite délinquance qui sévit sur un campus déterminé mais surtout à ses abords. En d'autres termes, plus les liens sont faibles, plus le campus semble préservé de tout type de problème.

La dernière partie constitue une ouverture du sujet d'étude et tente de proposer une comparaison, même modeste, entre les campus et la ville dans laquelle ils sont implantés par le prisme des victimations et du sentiment d'insécurité. En effet, nos premiers résultats obtenus par entretiens et questionnaires laissaient à penser que l'implantation sociospatiale des campus dans la ville de Marseille avait sa part d'explication dans la petite délinquance et les incivilités recensées. Nous avons repris l'enquête de victimation effectuée à Marseille en population générale pour tester la significativité des résultats. Un premier constat est valable à l'échelle de la ville tout comme à celle des campus : les individus sont dans l'ensemble essentiellement victimes de ce qu'on nomme désormais les incivilités. Les faits les plus graves tels que les actes de violence, n'en déplaise aux médias ou aux responsables politiques, sont statistiquement les plus rares. Pour autant, les actes discriminatoires, interrogés de manière inédite, ont une certaine ampleur. Il n'y a donc pas des campus « pacifiés » d'un côté et une ville exacerbant la violence de l'autre. Pour autant, quelques différences sont notables. Premièrement, les habitants de la cité phocéenne se déclarent victimes à un niveau bien supérieur aux usagers des campus. La prévalence des multivictimations y est aussi plus importante. Deuxièmement, les campus enregistrent proportionnellement davantage de discriminations que la ville, mais cette différence est sans doute en partie due aux campus Saint-Charles et Saint-Jérôme, eux-mêmes implantés dans des quartiers qui cumulent des taux significatifs en la matière. Troisièmement, la relative jeunesse du public étudiant semble être aussi synonyme d'une moindre tolérance aux comportements discriminatoires (racisme, sexisme, homophobie).

Tout comme la densité de population augmente le risque d'incivilité, les vols concernant les véhicules s'amenuisent à mesure que le campus s'éloigne du centre-ville. En définitive, les rythmes de la vie sociale sont accompagnés par un type de délinquance particulier. Les campus ont tendance à protéger de la plupart des victimations questionnées lors de nos enquêtes comparativement à la ville de Marseille.

Au sujet des dégradations et de la présence de drogue, les usagers des campus les jugent moins dramatiques que les Marseillais au sujet de leur quartier. Un résultat qui permet en outre de relativiser les discours alarmistes récoltés durant le travail de terrain. Mais d'autres perceptions en rapport à l'environnement quotidien sont davantage dénoncées sur les campus (propreté, entretien général, éclairage) que dans la ville de Marseille. En revanche, dans l'ensemble les usagers des campus font preuve de plus de sérénité lors des déplacements nocturnes que les Marseillais. On sait aussi que l'expérience de la victimation accentue les peurs tant la nuit que dans les transports en commun. La barrière réelle et symbolique qui entoure les campus ainsi que la présence continue de vigiles, voire de caméra de sécurité, leur offre une certaine quiétude. Mais ce constat ne s'applique pas à Saint-Jérôme où la réputation des quartiers nord demeure tenace.

Néanmoins, nous manquons encore de données précises à l'échelle des quartiers pour mener des analyses plus fines. Ce constat est donc une invitation à renouveler des enquêtes de victimation à l'échelle des grandes villes de France, mais aussi sur les campus universitaires qui sont désormais à considérer comme des espaces particuliers de la vie sociale. Nous avons manqué d'espaces dans le questionnaire, construit pour être complété dans un temps limité, pour recueillir certaines données qui pourraient faire l'objet d'analyses futures. Nous aurions pu par exemple tenter de capter davantage d'éléments sur les étudiants permettant de les caractériser en fonction du campus investigué et ainsi affiner notre regard sur leur sentiment de sécurité. En effet, les travaux de Millet (2010) sur les matrices disciplinaires montrent le poids structurant des grandes disciplines sur la socialisation des étudiants, des éléments sous investigués dans cette thèse. De plus, la construction du questionnaire dans l'enquête de victimation pourrait être repensée en y ajoutant des informations sur la vie étudiante comme le niveau d'intégration (ou d'isolement) que l'on pourrait ensuite croiser au sentiment d'insécurité comme le suggère Berthaud (2017). Dans la même idée, la notion de mobilité géographique, « composante des pratiques spatiales de la ville » (Hardouin et *al.*, 2013), liée aux études ou au travail, trouverait sa place dans une enquête de victimation qui interroge la vie des usagers des campus dans une grande ville universitaire comme Marseille. Tous ces éléments permettraient sans doute de questionner sous un nouvel angle l'ancrage spatial des usagers et ainsi le rapport à leur environnement d'étude et de travail pour ajouter de la complexité dans la compréhension du sentiment d'insécurité.

Bibliographie

- Allaria, C., Mucchielli, L. et Weiss, P.-O. (2016). Évaluation d'une politique de sécurité. La « méthode globale » des zones de sécurité prioritaires. Dans L. Mucchielli et É. Raquet (dir.), *Délinquances, police, justice : enquêtes à Marseille et en région PACA* (p. 167-188). Aix-en-Provence : Presses Universitaires de Provence.
- Amrous, N. (5/2017). Injures, menaces ou violences physiques se produisent une fois sur quatre dans l'exercice du métier. *La note de l'ONDRP*, n°14, 1-4.
- Augoyard, J. F. et Leroux, M. (1991). Les facteurs sensoriels du sentiment d'insécurité. Dans Y. Bernard et M. Segaud, *La ville inquiète : habitat et sentiment d'insécurité* (p. 23-51). La Garennes-Colombes : Éditions de l'Espace Européen.
- Bajos, N., Bozon, M. et l'équipe CSF (2008). Les violences sexuelles en France : quand la parole se libère. *Population et sociétés*, n° 445.
- Balkin, S. (1979). Victimization rates, safety and fear of crime. *Social Problems*, 26, 3, 343-347.
- Baudelot, C., Establet, R., Benoliel, R. et Cukrowicz, H. (1981). *Les étudiants, l'emploi, la crise*. Paris : Maspéro.
- Bauvet, S. (2017a). Les implications socialement anxiogènes du travail de la sécurité privée. *Nouvelle revue de psychosociologie*, vol. 24, n° 2, 131-143.
- Bauvet, S. (2017b). Le genre au travail dans la sécurité privée. *Nouvelle revue du travail*, 10.
- Becker, H. S. (1985 [1963]). *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris : A.-M. Métailié.
- Becquet, V. et Musselin, C. (2004). « Variations autour du travail des universitaires ». Paris : Convention MENRT, ACI « Travail ».
- Belghith, F. (4/2015). L'activité rémunérée des étudiants. Une diversité de situation aux effets contrastés, Observatoire national de la vie étudiante. *Infos, OVE*, n° 30.
- Belghith, F., Giret, J.-F., Ronzeau, M. et Tenret É. (2/2017). Panorama 2016. Conditions de vie des étudiants. *OVE infos*.
- Berthaud, J. (2017). L'intégration sociale étudiante : relations et effets au sein des parcours de réussite en Licence. Doctorat de Sciences de l'Éducation. Université Bourgogne Franche-Comté.
- Bibard, D., Borrelli, C., Mattina, C., Mucchielli, L. et Sahraoui-Chapuis, K. (2013). Trafics et trafiquants de drogues à Marseille. *Les Rapports de Recherche de l'ORDCS*, n°1.
- Bon, D., Castelbajac de, M., Robert, Ph., Zauberman, R. et Névanen, S. (2011). Victimation et insécurité en Île-de-France 2006-2007-2008. Analyse de la 5^e enquête (2009) de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France (IAU-IdF). Guyancourt, CESDIP, *Études et données pénales*, n°110.
- Bonetti, M. et Marghieri, I. (1988). Influence des processus psychologiques et sociaux sur la dégradation du bâti. *Recherche exploratoire*. Paris : CSTB.
- Bonelli, L. (2008). La France a peur. Une histoire sociale de l'insécurité. Paris : La Découverte.
- Bourdieu, P. et Passeron, J.-C. (1964). *Les héritiers : les étudiants et la culture*. Paris : Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. et Passeron, J.-C. (1970). *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris : Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1981). *Questions de sociologie*. Paris : Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1984). *Homo academicus*. Paris : Minuit.
- Braungart, M., Braungart, R. G. & Hoyer, W. (1980). Age, sex and social factors in fear of crime. *Sociological Forms*, 13, 55-66.
- Brausch, G. (2014). Réflexions sur l'appropriation de l'espace : Quand le street art et le rapport à la ville deviennent des enjeux du secteur socio-culture. Seraing : CDGAI
- Brillon, Y. (1983). Les attitudes de la population à l'égard du système pénal : une perception négative de la justice criminelle. *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, 34, 76-89.
- Brinbaum Y., Chauvel S., Tenret E., 2013. « Quelles expériences de la discrimination à l'école ? Entre dénonciation du racisme et discours méritocratique », *Migrations société*, 147-148 (25), 97-109.
- Brown, P. & Levinson, S. C. (1987). *Politeness: Some Universals in Language Usage*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Bursik, R. J. (1988). Social disorganization and theories of crime and delinquency. *Criminology*, 26, 519-551.

- Bursik, R. J. Jr. & Grasmick, H. G. (1993). *Neighborhoods and crime: The dimensions of Effective Community Control*. London: Lexington Books.
- Cabantous, A. (2009). Histoire de la nuit (XVIIe-XVIIIe siècles). Paris : Fayard.
- Cam, P. et Molinari, J.-P. (1998). *Les parcours des étudiants. Enquête 1994*. Paris : La Documentation française (Cahier de l'OVE).
- Chambers, G. & Tombs, J. (1984). *The British crime survey Scotland*. Edinburgh: HMSO.
- Charle, C. (1995). La République des universitaires, 1870-1940. Paris : Seuil.
- Chaussebourg, L. (11/2010). Se déclarer victime : de l'atteinte subie au dépôt de plainte. *Infostat Justice*, n°110.
- Chaussebourg, L., Creusat, J. et Carrasco, V. (2011). Les déterminants du dépôt de plainte : le type d'agression subie devance de loin les caractéristiques de la victime. *Économie et statistique*, n°448-449, 107-127.
- Cicchelli, V. (2013). L'autonomie des jeunes : questions politiques et sociologiques sur les mondes étudiants. Paris : La Documentation française.
- Clément, F. & Kleiman, M. (1976). Fear of crime among the aged. *Gerontologist*, 16, 207-210.
- CNCDH (3/2017). Rapport 2016 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. *La Documentation française*.
- Cohen, M.D., March J.G. & Olsen J.P. (1972). "A Garbage Can Model of Organizational Choice", *Administrative Science Quarterly*, 17(1), pp. 1-25, trad. française in March J.G. (1991), *Décisions et Organisations*. Paris : Éditions d'Organisation.
- COMPAS (2012) *Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Étude sur les disparités sociospatiales du territoire*, Marseille, Région PACA, Document d'étude. Analyse Géoprospective Aménagement Territoire (AGATE).
- Condon, S., Lieber, M. et Maillachon, F. (2005). Insécurité dans les espaces publics : comprendre les peurs féminines. *Revue française de Sociologie*, 46,(2), 265-294.
- Coudin, É. et Tavan, C. (2008). Deux étudiants du supérieur sur dix ont un emploi le premier en lien avec ses études et l'autre pas. Insee, *Insee première*, n°1204.
- Coulon, A. (2005 [1997]). *Le métier d'étudiant : l'entrée dans la vie universitaire*. Paris : Éditions Economica/Anthropos.
- Cordazzo, P. (2016). Les étudiants vulnérables : entre renoncements et travail contraint. Dans J.-F. Giret, C. Van de Velde et É. Verley, *Les vies étudiantes : Tendances et inégalités* (p. 183-192). Études et Recherches. Paris : La documentation Française.
- Data, L. (2009). Le grand truquage : comment le gouvernement manipule les statistiques. Paris : La Découverte.
- Debarbieux, É. (1996). La violence en milieu scolaire. Vol. 1 : État des lieux. Paris : ESF.
- Debusmc (9 août 2012). Effets de la densité de population sur les conditions de vie. *Eurostat Statistics Explained*.
- DeFronzo, J. (1996). Welfare and burglary. *Crime and Delinquency*, 42, 223-230.
- DeFronzo, J. (1997). Welfare and homicide. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 34, 395-406.
- Delattre, S. (2000). Les douze heures noires. La nuit à Paris au XIXe siècle Paris. Paris : Albin Michel.
- Dell'Umbria, A. (2006). Histoire universelle de Marseille. De l'an mil à l'an deux mille. Marseille : Agone.
- Denat, F. (2002). Prévention... Le rôle de la police. *Éthique publique*, vol. 4, n°2.
- Desrosières, A. (2014). Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques. Paris : Éditions la Découverte/Zones.
- Donzel A. & Bresson T. (2007). La métropole marseillaise et ses fractures. Dans P. Langevin et J.-C. Juan (dir.), *Marseille, une métropole entre Europe et méditerranée* (p. 93-112). Paris : La Documentation Française.
- Dubet, F. (1994). Dimensions et figures de l'expérience étudiante dans l'université de masse. *Revue française de sociologie*, XXXV, 511-532.
- Dubet, F., Filatre, D., Merrien, F.-X., Sauvage, A. et Vince, A. (1994). *Universités et ville*. Paris : L'Harmattan.
- Duprez, D. et Hedli M. (1992). Le mal des banlieues ? Sentiment d'insécurité et crise identitaire, Paris : L'Harmattan.
- Durkheim, E. (2007 [1893]). *De la division du travail social*. Paris : PUF.
- Eckert, H. et Primon, J.-L. (coord.) (2011). Enquêter sur le vécu de la discrimination. Introduction. *Agora débats/jeunesses*, 1, n°57, 54-61.
- Eicher, J.-C. et Gruel, L. (1996). *Le financement de la vie étudiante*. Paris : La documentation française (Cahier de l'OVE).

- Emivia. Le réseau des Mutuelles étudiantes de proximité (2015). « La santé des étudiants en 2015 : Une augmentation inquiétante de la consommation de substances addictives ». 9^e enquête nationale.
- Erllich, V. (1998). Les nouveaux étudiants. Un groupe social en mutation. Paris : Armand Colin.
- Essed, P. (2002). Everyday Racism: a New Approach to the Study of Racism. In P. Essed, D. Goldberg (dir), *Race Critical Theories*, Blackwell Publishers, New York (États-Unis).
- Fave-Bonnet, M.-F. (1992). « L'opinion des enseignants-chercheurs sur leur profession ». *Savoir, éducation, formation*, n° 2, avril-juin, Éditions Sirey, 161-170.
- Fave-Bonnet, M.-F. (1993). *Les enseignants-chercheurs physiciens*. Paris : INRP.
- Farde, G. (2016). *Études de sûreté et de sécurité publique : Mode d'emploi*. Paris : Berger-Levrault.
- Faure, S. et Soulié, C. (2006), « La recherche universitaire à l'épreuve de la massification scolaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 164,(4), p. 61-74.
- Felouzis, G. (2001). *La condition étudiante*. Paris : PUF.
- Ferry, O. et Tenret, E. (2017). À la tête de l'étudiant.e ? Les discriminations perçues dans l'enseignement supérieur. OVE Infos.
- Figgie Report (1980). *America Afraid*. The Figgie Report on Fear of Crime: New York.
- Flynn, J., Slovic, P. & Mertz, C. K. (1994). Gender, race, and perception of environmental health risks. *Risk Analysis*, 14,(6), 1101-1108.
- Fox, K., Nobles & M., Piquero, A. (2009). Gender, crime victimization and fear of crime. *Security Journal*, 22,(1), 24-39.
- Fustenberg, F. (1971). Public reaction to crime in the streets. *American Scholar*, 40, 601-610.
- Galland, O. (dir.) (1993). *Le monde des étudiants*. Paris : PUF.
- Galand, O., Gruel, L. et Houzel, G. (2009). *Les étudiants en France : histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Geay, B. (2009). La protestation étudiante : le mouvement du printemps 2006. Paris : Raisons d'agir.
- Gill, M. & Spriggs, A. (2/2005). Assessing the impact of CCTV (closed-circuit television). *Home Office Research Study*, n°292.
- Godard, P. et Donzel, A. (2014). Éboueurs à Marseille. Luttés syndicales et pratiques municipales. Paris : Syllepse.
- Goffman, E. (1973). La mise en scène de la vie quotidienne. Les Relations en public. Tome 2. Paris : Éditions de Minuit.
- Gordon, M. T. & Rieger, S. (1989). The female fear. *The Free Press*: New York.
- Grignon, C. (1998). *La vie matérielle des étudiants*. Paris : La documentation française (Cahier de l'OVE).
- Grignon, C. et Gruel, L. (1999). *La vie étudiante*. Paris : PUF.
- Grignon, C., Gruel, L. et Bensoussan, B. (1996). *Les conditions de vie des étudiants*. Paris : La Documentation Française.
- Guigou, B., Heurtel, H. et Kessler, E. (2/2008). Cadre de vie et sentiment d'insécurité en Île-de-France. Existe-t-il des spécificités chez les habitants des Zones Urbaines Sensibles ? *IAU Île-de-France*.
- Hale, C. (1996). Fear of crime: A review of literature. *International review of victimology*, 4, 79-150.
- Hart, T. & Miethe, T. (2011). Violence Against College Students and Its Situational Contexts: Prevalence, Patterns, and Policy Implications. *Victims & Offenders*, 6 (2), 157-180.
- Haas, V., Morin-Messabel, C., Fioulaine, N. et Demoures, A. (2012). L'entrée à l'université et ses difficultés : regards croisés à partir d'un dispositif du Plan Réussite Licence. *L'orientation scolaire et professionnelle*, 41/4, 625-654.
- Hassenteufel, P. (2008). *Sociologie politique : l'action publique*. Paris : Armand Colin.
- Heilmann, É. (2005/6). Le marché de la vidéosurveillance. Du maintien de l'ordre public à la gestion des (dés)ordres privés. *Informations sociales*, 126, 68-73.
- Heiskanen, M. & Piispa, M. (1998). Faith, hope and battering. A survey of men's violence against women in Finland. Helsinki: Yliopistopaino.
- Hermant, D., Siméone, A. & Delbarre, C. (1997). Désordre urbain et sécurité résidentielle perçue. *Psychologie Française*. Numéro spécial de Psychologie de l'environnement, 42 (2), 173-183.
- Hermant, D., Siméone, A. & Delbarre, C. (1999). Incivilités, insécurité perçue et relations de voisinage. *Villes en Parallèles*. Numéro spécial "Ville et environnement-Approche psychosociologique", 28/29, 248-271.
- Hough, M. & Mayhew, P. (1983). « The British crime survey: First report ». Home office research study 76. London: H.M.S.O.

- Hough, M. (1995). Anxiety about crime: Findings from the 1984 British crime survey. Home office research study 147. Home office research and statistics directorate, London.
- IAU (4/2004). Victimation et insécurité dans les transports en commun et les espaces publics d'Île-de-France. *Note rapide. Sécurité et comportements*, n°354.
- Insee (2016). Activité, emploi et chômage en 2015. « Enquête emploi en continu – Fichiers détail ».
- Jaspard, M. (2005). *Les violences contre les femmes*. Paris : La Découverte.
- Junger, M. (1987). Women's experience of sexual harassment. *British Journal of Criminology*, 27, 358-383.
- Jobard, F. (1995). Sébastien Roché, Le sentiment d'insécurité — Insécurité et libertés. *Revue française de science politique*, vol. 45,(2), 336-340.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1990). Théorie des faces et analyse conversationnelle. Dans *Le parler frais d'Erving Goffman*. Paris : Éditions de Minuit.
- Killias, M. (1990). Vulnerability: towards a better understanding of a key variable in the genesis of fear of crime. *Violence and Victims*, 5, 2, 97-108.
- Kletzlen, A. (2014). Les règlements de comptes entre malfaiteurs à Marseille : ce que disent les enquêtes judiciaires ». *Faire-Savoirs*, 22,(11), 38-45.
- Kokoreff, M. et Lapeyronnie, D. (2013). *Refaire la cité. L'avenir des banlieues*. Paris : Éditions du Seuil et La République des Idées.
- Koskela, H. (1999). *Fear, control and space. Geographies of gender, fear of violence and video surveillance*. Helsinki: Publicationes Instituti geographici, Universitatis Helsingiensis.
- Kunian, F. (2004). Étude sur la participation des étudiants aux élections universitaires. Paris : CIDEM.
- La Fage. (2014). « Enquête sur les habitudes de consommation d'alcool des étudiants et leurs rapports aux actions de prévention ». *Les Assos étudiantes*.
- Lagrange, R. L. & Ferraro, K. F. (1987). The elderly's fear of crime: a critical examination of the research. *Research on aging*, 9, 372-391.
- Lahire, B. (1997). *Les manières d'étudier*. Paris : La Documentation française (Cahier de l'OVE).
- Landesco, J. (1929). *Organized crime in Chicago*. Chicago: University of Chicago Press.
- Lapeyronnie, D. et Marie, J.-L. (1992). *Campus blues. Les étudiants face à leurs études*. Paris : Seuil.
- Larchet, K. (3/2018). « Les injures sexistes. Exploitation des enquêtes Cadre de vie et sécurité », *Grand Angle*, ONDRP, n°47.
- Le Bart, C. et Merle, P. (1997). *La citoyenneté étudiante*. Paris : PUF.
- Lebowitz, B. (1975). Age and fearfulness: Personal and situational factors. *Journal of gerontology*, 30, 696-700.
- Lefebvre, H. (1968). *Le droit à la ville*. Paris : Anthropos.
- Lefèvre, I. (2014). Espaces de l'insécurité : réalités territoriales et réponses locales à la délinquance. *EchoGéo*, 28.
- Le Goaziou, V. et Mucchielli, L. (2009). *La violence des jeunes en question*. Paris : Champ social.
- Lepoutre, D. (1997). *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*. Paris : Odile Jacob.
- Lesné, M. et Simon, P. (2012). La mesure des discriminations dans l'enquête « Trajectoires et Origines ». Document de travail, n°184. Ined.
- Levy-Garboua, L. (1976). Les demandes des étudiants ou les contradictions de l'université de masse. *Revue française de sociologie*, XVII, 53-80.
- Lewis, D. A. & Maxfield, M. G. (1980). Fear in the neighborhoods. An investigation of the impact of crime. *Journal of research in crime and delinquency*, 17, 160-189.
- Lewis, D. A. & Salem, G. W. (1985). *Fear of crime: incivility and the production of a social problem*. New Brunswick, NJ: Transaction.
- Lieber, M. (2002). Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté ? *Nouvelles Questions féministes*, vol. 21,(1), 41-56.
- Lieber, M. (2008). Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question. Paris : Les Presses de Sciences Po.
- Loubet Del Bayle, J.-L. (2012). *De la police et du contrôle social*. Paris : Éditions du Cerf.
- Louis-Guérin, C. (1984). Les réactions sociales au crime : peur et punitivité. *Revue française de sociologie*, 25, 623-635.
- Louvel, S. (2010). Les personnels de l'enseignement supérieur : débats historiques et perspectives européennes. Dans M. Hollard et G. Saez, *Politique, science et action publique. La référence à Pierre Mendès France et les débats actuels* (p. 197-209). Presses de l'université de Grenoble : Grenoble.

- Macé, E. (2000). Violences urbaines en France : une construction politique et journalistique. *Cahiers de la sécurité intérieure*, 40, 137-150.
- Marchal, H. et Stébé, J.-M. (2013). Une vie sociale encore bien normée. L'exemple d'un campus universitaire français. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 44-1, 157-169.
- Martin, O. (1997). 10 - « *Les statistiques parlent d'elles-mêmes* » : Regards sur la construction sociale des statistiques. Dans Club de réflexions sociales et politiques Maurice Merleau-Ponty (France), *La Pensée confisquée : Quinze idées reçues qui bloquent le débat public* (p. 173-191). Paris : La Découverte.
- Mauger, G. (2001). La jeunesse n'est qu'un mot. À propos d'un entretien avec Pierre Bourdieu. *Agora débats/jeunesses*, 26, 137-142.
- Maxfield, M. (1987). Explaining fear of crime: evidence from the 1984 British crime survey. London: Home office research and planning unit, paper 43.
- Mayhew, P., Elliott, D. & Dowds, L. (1989). The 1988 British crime survey. Home office research study n°111. HMSO, London.
- McInnis, C. (2004). Studies of Student Life: an overview. *European Journal of Education*, Vol. 39, n°4, 383-394.
- Merlin, P. (1980). L'université assassinée : Vincennes 1968-1980. Paris : Ramsay.
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (2016). « Repères et références statistiques. Enseignements, formation, recherche ».
- Moïse C. (2011). Gros mots et insultes des adolescents. *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, n° 1, 29-36.
- Molinari, J.-P. (1992). *Les étudiants*. Paris : Les Éditions Ouvrières.
- Morder, R., Rolland-Diamond, C. et Groupe d'études et de recherche sur les mouvements étudiants (2012). *Étudiant-es du monde en mouvement : migrations, cosmopolitisme et internationales étudiantes*. Paris : Éditions Syllepse.
- Moser, G., Lidvan, P. (1991). Environnement et sentiment d'insécurité. Dans Y. Bernard et M. Segaud, *La ville inquiète : habitat et sentiment d'insécurité*. La Garennes-Colombes : Éditions de l'Espace Européen.
- Moser, G. (2004). Les conditions psychosociales et environnementales d'un sentiment de sécurité. *Psychologie & Société*, 7, 11-24.
- Mosser, S. (2007). Éclairage et sécurité en ville : l'état des savoirs. *Déviance et Société*, 1,(31), 77-100.
- Mucchielli, L. (2002 [2001]). Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français. Paris : La Découverte.
- Mucchielli, L. (2003). Délinquance et immigration en France : un regard sociologique. *Criminologie*, 36,(2), 27-55.
- Mucchielli, L. (2008a). Le "nouveau management de la sécurité" à l'épreuve : délinquance et activité policière sous le ministère Sarkozy (2002-2007). *Champ pénal*, Vol. V.
- Mucchielli, L. (dir.) (2008b). La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social. Paris : La Découverte.
- Mucchielli, L. (2010). Les techniques et les enjeux de la mesure de la délinquance. *Savoir/Agir*, 14,(4), 93-101.
- Mucchielli, L. (2012 [2010]). Déviance. Dans S. Paugam (dir.), *Les 100 mots de la sociologie* (p. 63). Paris : PUF.
- Mucchielli, L. (2011). L'invention de la violence. Des peurs, des crimes, des faits. Paris : Fayard.
- Mucchielli, L. (2012). *Vous avez dit sécurité ?* Nîmes : Champ social.
- Mucchielli L., Raquet E. et Saladino C. (2013). Victimation et sentiment d'insécurité dans une petite ville de l'agglomération marseillaise. *ORDCS*, n°7.
- Mucchielli, L. (2013a). Délinquance et criminalité à Marseille. Fantômes et réalités. Paris : Fondation Jean Jaurès.
- Mucchielli, L. (11/2013b). La "vidéoprotection" : légendes et usages véritables. Principaux résultats d'une étude de terrain. *Les Cahiers de la fonction publique*, n° 338, 39-43.
- Mucchielli, L. (2014). *Sociologie de la délinquance*. Paris : Armand Colin.
- Mucchielli, L., Raquet, É., Saladino, C. et Raffin, V. (2014). La Provence, terre de violence : Les présupposés culturalistes à l'épreuve de l'analyse statistique. *Déviance et Société*, vol. 38,(2), 199-225.
- Mucchielli, L. et Raquet É. (2014). Victimation et sentiment d'insécurité à Marseille : Premiers résultats d'une enquête inédite. *Faire Savoirs*, n°11, 81-93.
- Mucchielli, L. (2015). "Marseille bashing ?" Remarques sur la stigmatisation d'une ville réputée exceptionnellement violente. Dans C. Dargère et S. Heas (dir.), *La chute des masques. De la construction à la révélation du stigmaté* (p. 179-190). Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.

- Mucchielli, L. et Raquet, É. (dir.) (2016). *Délinquance police, justice. Enquêtes à Marseille et en région PACA*. Marseille : Presses Universitaires de Provence.
- Mucchielli L., Raquet E. (11/2017). Victimation et sentiment d'insécurité. Résultats de l'enquête Marseille 2014. *Les Rapports de Recherche de l'ORDCS*, n°10.
- Mucchielli L. (2017). La délinquance enregistrée par la police nationale sur la ville de Marseille. Essai d'analyse géographique et sociale. *Les Rapports de Recherche de l'ORDCS*, n°11.
- Mucchielli, L. (2018). Vous êtes filmés ! : enquête sur le bluff de la vidéosurveillance. Paris : Armand Colin.
- Musselin, C. (1997). Les universités sont-elles des anarchies organisées ?. Dans J. Chevallier (dir. pub.), *Désordre(s)* (p. 292-308). CURAPP. PUF : Paris.
- Musselin, C. (2001). *La longue marche des universités françaises*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Musselin, C. (2005). Le marché des universitaires. France, Allemagne, États-Unis. Paris : Presses de Sciences Po.
- Newman, O. (1972). *Defensible Space. Crime Prevention Through Urban Design*. Macmillan: New York.
- Normand, R. (coord.) (2006). De la formation à l'emploi : des politiques à l'épreuve de la qualité : dossier. *Éducation et sociétés*, 2, n° 18, 5-109.
- Observatoire national de la vie étudiante (7/2014). « Enquête nationale Conditions de vie des étudiants 2013. L'activité rémunérée ».
- Pain, R., Barke, M., Fuller, D., Gough, J., MacFarlane, R. et Graham, M. (2001). *Introducing Social Geographies*. Londres: Arnold.
- Palcowski, J.-C. (2017). Ces vigiles que les Français n'aiment pas ; suivi d'un Précis de télésurveillance à l'intention des honnêtes gens. Saint-Denis : Publibook.
- Pan Ké Shon, J.-L. (2009). L'émergence du sentiment d'insécurité en quartiers défavorisés. *Espace populations sociétés*, 1, 105-117.
- Peraldi, M. (dir.), Duport, C. et Samson, M. (2015). *Sociologie de Marseille*. Paris : La Découverte.
- Peretz, H. (2004 [1998]). *Les méthodes en sociologie : L'observation*. Paris : La Découverte.
- Perkins, D. D., Meeks, J. W. & Taylor, R. B. (1992). The physical environment of street blocks and resident perceptions of crime and disorder: Implications for theory and measurement. *Journal of environmental psychology*, 12, 21-34.
- Perkins, D. D., Wandersman, A., Rich, R. C. & Taylor, R. B. (1993). The physical environment of street crime: defensible space, territoriality and incivilities. *Journal of environmental psychology*, 13, 29-39.
- Perkins, D. D. & Taylor, R. B. (1996). Ecological assessments of community disorder - Their relationship to fear of crime and theoretical implications. *American Journal of Community Psychology*, 24, 1, 63-107.
- Péroumal, F. (2008). Le monde précaire et illégitime des agents de sécurité. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 175, (5), 4-17.
- Pierronnet, R. (2018). Les universités gèrent-elles leurs personnels BIATSS ? L'entretien professionnel comme révélateur des pratiques. Doctorat de Sciences de Gestion. Université Paris-Est.
- Pottier, M. et Robert, P. (1997). "On ne se sent plus en sécurité" : Délinquance et insécurité. Une enquête sur deux décennies. *Revue française de science politique*, vol. 47,(6), 707-740.
- Pottier, M.-L., Robert, Ph. et Zauberman, R. (2002). Victimation et insécurité en Île-de-France. Les résultats de la première enquête (2001). Rapport final, Paris/Guyancourt : IAURIF/CESDIP.
- Primon, J.-L. (2011). La perception des discriminations au filtre des enquêtes statistiques. *Agora débats/jeunesses*, 1, n° 57, 121-134.
- Pujol, P. (2016). *La fabrique du monstre*. Paris : Broché.
- Quintero, O. (2013). Racismo y discriminación en la universidad : lecturas cruzadas de las sociedades francesa y colombiana a partir de la experiencia vivida por estudiantes negros en París y Bogotá. Université Rennes 2 : Domain shs.socio.
- Rea, A. et Tripiet, M. (2008). *Sociologie de l'immigration*. Paris : La Découverte.
- Rémond, R. (1979). La règle et le consentement : gouverner une société. Paris : Fayard.
- Rey, H. (2002). La sécurité dans le débat politique. Dans L. Mucchielli et P. Robert (dir.), *Crime et sécurité. L'état des savoirs* (p. 25-32). Paris : La Découverte & Syros.
- Rieger, S., Gordon, M. & Lebailly, R. (1978). Coping with urban crime: Women's use of precautionary behaviours. *American journal of community psychology*, 10, 369-386.
- Riffaud, T. et Recours, R. (2016). Le *street art* comme micro-politique de l'espace public : entre "artivisme" et coopératisme. *Cahiers de Narratologie*, 30.

- Rizk, C. (2011). Violences physiques ou sexuelles au sein du ménage, Description par les personnes de 18 à 75 ans se déclarant victimes des suites et des conséquences des actes subis. INHESJ / ONDRP, *Repères*, n°15.
- Robert, P. (Dir.) (1991). Les politiques de prévention de la délinquance. À l'aune de la recherche. Paris : L'Harmattan.
- Robert, P. (2002a). *L'insécurité en France*. Paris : La Découverte & Syros.
- Robert, P. (2002b). Le sentiment d'insécurité. Dans L. Mucchielli & P. Robert (dir.), *Crime et sécurité. L'état des savoirs* (p. 367-375). Paris : Éditions La Découverte & Syros.
- Robert, P., Pottier, M.-L. et Zauberman, R. (2003). Les enquêtes de victimation et la connaissance de la délinquance. *Bulletin de méthodologie sociologique*, 80, 5-24.
- Robert, P., Zauberman, R., Miceli, L., Névanen, S. & Didier, E. (2010). The victim's decision to report offenses to the police in France. *International Review of Victimology*, 17, 179-207.
- Robert, P. et Zauberman, R. (2011a). *Mesurer la délinquance*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Robert, P. et Zauberman, R. (2011b). Le développement et les usages des enquêtes de victimation en France. *Économie et statistiques*, 448, 1, 79-83.
- Robert, P., Zauberman, R. (dir.), Noble, J. et Jardin, A. (2016). Insécurité et victimations dans les transports en commun franciliens. Exploitation des données de 8 enquêtes. Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France (1998-2014). Institut d'aménagement et d'Urbanisme de la Région, *CESDIP*.
- Robert, P. et Zauberman, R. (2017). *Du sentiment d'insécurité à l'état sécuritaire*. Lormont : Le Bord de l'eau.
- Roché, S. (1993). *Le sentiment d'insécurité*. Paris : PUF.
- Roché, S. (1994). *Insécurité et libertés*. Paris : Seuil.
- Roché, S. (1996). La société incivile : qu'est-ce que l'insécurité ? Paris : Seuil.
- Roché, S. (1998). Sociologie politique de l'insécurité. Violences urbaines, inégalités et globalisation. Paris : PUF.
- Roché, S. (2003). En quête de sécurité : Causes de la délinquance et nouvelles réponses. Paris : Armand Colin.
- Rosier L., (2009 [2006]). *Petit traité de l'insulte*. Labor : Loverval.
- Rouleau, R. (1997). L'insécurité urbaine : Un mal qui paralyse les femmes. *Téoros*, 16-3.
- Rountree, P. W., Land, K. C. & Miethe, T. D. (1994). Macro-micro integration in the study of victimization: A hierarchical logistic model analysis across Seattle. *Criminology*, 32, 387-414.
- Rountree, P. W. & Land, K. C. (1996). Burglary victimization, perceptions of crime risk, and routine activities. *Journal of research in crime and delinquency*, 33, 147-180.
- Sacco, V. F. (1990). Gender, fear and victimization: A preliminary application of power - control theory. *Sociological Spectrum*, 1, 485-506.
- Scherer, S. (Directrice Mission Études sécurité) (2010). Les enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France », Pôle ressources Ville et développement social Val-d'Oise, Hôtel de ville Herblay, IAU Île-de-France, le 28 mai 2010.
- Scherer, S. (dir.), Heurtel, H. et Carrere, M. (8/2013). Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France. Rapport final de l'enquête 2011, IAU Île-de-France.
- Shaw C. & McKay H. (1942). Juvenile Delinquency and urban areas. A Study of Rates of Delinquents in Relation to Differential Characteristics of Local Communities in American Cities. Chicago: University of Chicago Press.
- Skogan, W. G. (1990). *Disorder and Decline*. New York: Free Press.
- Skogan, W. G. & Maxfield, M. G. (1981). *Coping with Crime*. Beverly Hills: CA Sage.
- Spilka, S., Le Nézet, O., Ngantcha, M. et Beck, F. (2015). Les drogues à 17 ans : analyse de l'enquête ESCAPAD 2014, *Tendances*, 100, 1-8.
- Spilka, S., Le Nézet, O., Janssen, É., Brissot, A., Philippon, A., Shah, J. et Chyderiotis, S. (2/2018). Les drogues à 17 ans : analyse de l'enquête ESCAPAD 2017. OFDT, *Tendances*, Février 2018.
- Stafford, M. & Galle, O. (1984). Victimization rates, exposure to risk, and fear of crime. *Criminology*, 22, 2, 173-185.
- Stanko, E. (1988). Hidden violence against women. In M. Maguire & J. Ponting (Eds.), *Victims of crime: A new deal?* Open university press, Milton Keynes.
- Sutherland, E. (1937). *The professional Thief*. Chicago: University of Chicago Press.
- Sutherland, E. (1947 [1924]). *Principles of criminology*, Chicago: J.B. Lippincott Co.

- Taylor, R. B., Shumaker, S. & Gottfredson, S. D. (1985). Neighborhood level links between physical features and local sentiments. Deterioration fear and confidence of crime. *Journal of architectural and planning research*, 2, 261-275.
- Thrasher, F. (1927). *The gang: A study of 1,313 gangs in Chicago*. Chicago: University of Chicago Sociological.
- Vasconcellos, M. (2006). *L'enseignement supérieur en France*. Paris : La Découverte.
- Véniard, A. (2011). Implication et employabilité : un engagement réciproque entre salarié et employeur à construire. *Management & Avenir*, 49,(9), 84-101.
- Verger, J. (ed) (1986). *Histoire des universités en France*. Bibliothèque historique Privat : Toulouse.
- Walklate, S. (1994). *Risk and criminal victimization: A modernist dilemma?* Paper presented at the annual conference of the American Society of Criminology, Miami, November.
- Warner, B. D. & Rountree, P. W. (1997). Local social ties in community and crime model: Questioning the systemic nature of informal social control. *Social Problems*, 44, 520-536.
- Warr, M. (1984). Fear of victimization: Why are women and the elderly more afraid? *Social science quarterly*, 65, 681-702.
- Warr, M. (1985). Fear of rape among urban women. *Social Problems*, 32, 238-250.
- Wilson J. Q., Kelling G. L. (03/1982). Broken Windows: The police and neighborhood safety. *The Atlantic Monthly*.
- Warshaw, R. (1994 [1988]). *I Never Called It Rape*. New York: Harper.
- Wieviorka, M. (dir.) (1999). *Violence en France*. Paris : Seuil.
- Wirth, L. (1928). *The Ghetto*. Chicago: University of Chicago Press.
- Woolnough, A. (2009). Fear of crime on campus: Gender differences in use of self-protective behaviours at an urban university. *Security Journal*, 22,(1), 40-55.
- Zauberman, R., Robert, P. et Pottier, M.-L. (2000). Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine. *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 42, p. 193-220.
- Zauberman, R., Robert, P. & Pottier, M. (2004). Profils de victimes, profils de victimations. *Déviance et Société*, 28,(3), 369-384.
- Zauberman, R., Robert, P., Beck, F. et Névanen, S. (2013). Mesurer l'implication des jeunes dans la violence. *Déviance et Société*, vol. 37,(1), 89-115.
- Zauberman, R. (2015). Les enquêtes de victimation : Une brève histoire, quelques usages. *Idées économiques et sociales*, 181,(3), 8-21.
- Zetlaoui, J. (1999). *L'universitaire et ses métiers : Contribution à l'analyse des espaces de travail*. Paris : L'Harmattan.

Index

Figures

Figure 1 : Les sites et établissements d'enseignement supérieur à Marseille.	33
Figure 2 : Plan schématique du campus de Luminy.....	35
Figure 3 : Situation du campus de Luminy	43
Figure 4 : Plan schématique du site Saint-Charles.....	44
Figure 5 : Situation du campus Saint-Charles	52
Figure 6 : Plan schématique du campus Saint-Jérôme	54
Figure 7 : Situation du campus Saint-Jérôme	164

Tableaux

Tableau 1 : Profil de l'échantillon étudiant à Luminy avant et après redressement. Année universitaire 2013-2014	37
Tableau 2 : Distribution de l'échantillon étudiants de Luminy dans la résidence universitaire. Année universitaire 2013-2014	38
Tableau 3 : Répartition de l'échantillon étudiants de Luminy par niveau d'étude. Année universitaire 2013-2014	38
Tableau 4 : Montant des ressources financières des étudiants interrogés à Luminy. Année universitaire 2013-2014	39
Tableau 5 : Possession d'un véhicule et moyen de transport au sein de l'échantillon étudiants à Luminy. Année universitaire 2013-2014	39
Tableau 6 : Profil de l'échantillon des personnels de Luminy avant et après redressement. Année universitaire 2013-2014	40
Tableau 7 : Résidents dans la cité universitaire de Luminy au sein de l'échantillon. Année universitaire 2013-2014	40
Tableau 8 : Catégories socioprofessionnelles de l'échantillon des personnels de Luminy. Année universitaire 2013-2014	41
Tableau 9 : Les types de contrats de travail de l'échantillon des personnels de Luminy. Année universitaire 2013-2014	41
Tableau 10 : Le montant des rémunérations des professionnels interrogés à Luminy. Année universitaire 2013-2014	41
Tableau 11 : Possession d'un véhicule motorisé (voiture ou deux-roues) dans l'échantillon professionnels. Année universitaire 2013-2014	42
Tableau 12 : Profils de l'échantillon étudiant de Saint-Charles avant et après redressement. Année universitaire 2013-2014	47
Tableau 13 : Lieu de résidence des étudiants interrogés à Saint-Charles. Année universitaire 2013-2014.....	48

Tableau 14 : Montant des ressources financières des étudiants interrogés à Saint-Charles. Année universitaire 2013-2014	48
Tableau 15 : Possession d'un véhicule et moyen(s) de transport des étudiants interrogés à Saint-Charles. Année universitaire 2013-2014.....	49
Tableau 16 : Profil de l'échantillon des professionnels de Saint-Charles avant et après redressement. Année universitaire 2013-2014.....	50
Tableau 17 : Catégories socioprofessionnelles de l'échantillon des professionnels à Saint-Charles. Année universitaire 2013-2014.....	50
Tableau 18 : Les types de contrats de travail de l'échantillon des professionnels à Saint-Charles. Année universitaire 2013-2014.....	51
Tableau 19 : Le montant des rémunérations des professionnels enquêtés à Saint-Charles. Année universitaire 2013-2013	51
Tableau 20 : Possession d'un véhicule et moyen(s) de transport des personnels enquêtés à Saint-Charles. Année universitaire 2013-2014.....	53
Tableau 21 : Profil de l'échantillon étudiants à Saint-Jérôme avant et après redressement. Année universitaire 2015-2016	57
Tableau 22 : Distribution de l'échantillon étudiants de Saint-Jérôme en résidence universitaire. Année universitaire 2015-2016.....	58
Tableau 23 : Répartition de l'échantillon étudiants de Saint-Jérôme par niveau d'étude. Année universitaire 2015-2016	58
Tableau 24 : Le montant des rémunérations de l'échantillon étudiants à Saint-Jérôme. Année universitaire 2015-2016	59
Tableau 25 : Possession d'un véhicule et moyen(s) de transport des étudiants interrogés à Saint-Jérôme. Année universitaire 2015-2016.....	60
Tableau 26 : Profil de l'échantillon professionnels à Saint-Jérôme avant et après redressement. Année universitaire 2015-2016.....	61
Tableau 27 : Catégories socioprofessionnelles de l'échantillon professionnels sur Saint-Jérôme. Année universitaire 2015-2016.....	62
Tableau 28 : Les types de contrats de travail de l'échantillon professionnels à Saint-Jérôme. Année universitaire 2015-2016	62
Tableau 29 : Le montant des rémunérations des professionnels interrogés sur Saint-Jérôme. Année universitaire 2015-2016	62
Tableau 30 : Possession d'un véhicule motorisé (voiture ou deux-roues) au sein de l'échantillon professionnels à Saint-Jérôme. Année universitaire 2015-2016	63
Tableau 31 : Prévalence des victimations étudiantes sur les trois campus durant les années universitaires 2012-2013 (Luminy et Saint-Charles) et 2014-2015 (Saint-Jérôme).....	83
Tableau 32 : Variables significatives dans le modèle de régression logistique de l'ensemble des victimes à Luminy. Année universitaire 2012-2013.....	96
Tableau 33 : Variables significatives dans le modèle de régression logistique des victimes d'injures ou de menaces verbales à Saint-Charles. Année universitaire 2012-2013	98
Tableau 34 : Variables significatives dans le modèle de régression logistique des victimes en général à Saint-Charles. Année universitaire 2012-2013.....	99
Tableau 35 : Perception en 2013 de la présence de drogue sur le campus de Luminy	102
Tableau 36 : Perception en 2013 des actes de vandalisme sur le campus de Luminy	102

Tableau 37 : Perception en 2013 de l'entretien des espaces intérieurs et extérieurs à Luminy	103
Tableau 38 : Perception de la qualité de l'éclairage à Luminy en 2013	103
Tableau 39 : Fréquence des peurs en journée à Luminy en 2013	105
Tableau 40 : Fréquence des peurs en soirée à Luminy en 2013.....	106
Tableau 41 : Fréquence des peurs en rapport à l'agression ou au vol dans les transports en commun en 2013 chez les étudiants de Luminy	107
Tableau 42 : Perception du phénomène de drogue à Saint-Charles en 2014.....	110
Tableau 43 : Perception des actes de vandalisme à Saint-Charles en 2014.....	110
Tableau 44 : Perception de la propreté, de l'entretien des bâtiments et des espaces verts à Saint- Charles en 2014.....	111
Tableau 45 : Perception de la qualité de l'éclairage à Saint-Charles en 2014.....	111
Tableau 46 : Fréquence des peurs en journée à Saint-Charles en 2014.....	112
Tableau 47 : Fréquence des peurs en soirée à Saint-Charles en 2014	112
Tableau 48 : Fréquence des peurs concernant l'agression ou le vol dans les transports en commun en 2014 chez les étudiants de Saint-Charles	113
Tableau 49 : Perception du phénomène de drogue sur le campus Saint-Jérôme en 2016.....	115
Tableau 50 : Perception des actes de vandalisme sur le campus Saint-Jérôme en 2016.....	115
Tableau 51 : Perception de la propreté, de l'entretien des bâtiments et des espaces verts à Saint- Jérôme en 2016.....	116
Tableau 52 : Perception de la qualité de l'éclairage sur le campus Saint-Jérôme en 2016	116
Tableau 53 : Fréquence des peurs en journée sur le campus Saint-Jérôme en 2016	117
Tableau 54 : Fréquence des peurs ressenties en soirée sur le campus Saint-Jérôme en 2016.....	117
Tableau 55 : Fréquence des peurs concernant l'agression ou le vol dans les transports en commun chez les étudiants de Saint-Jérôme en 2016	118
Tableau 56 : Comparatif de la perception de l'environnement. Années de référence : 2012-2013 (Luminy et Saint-Charles) et 2014-2015 (Saint-Jérôme).....	122
Tableau 57 : Comparatif des fréquences des peurs exprimées en journée, en soirée, et lors du trajet domicile-université en transport. Années de référence : 2012-2013 (Luminy et Saint-Charles) et 2014-2015 (Saint-Jérôme).....	122
Tableau 58 : Prévalence des victimations chez les personnels. Années universitaires 2012-2013 (Luminy et Saint-Charles) et 2014-2015 (Saint-Jérôme).....	133
Tableau 59 : Variables significatives dans le modèle de régression logistique des victimes d'actes de vandalisme sur un véhicule personnel. Échantillon 'professionnels'. Année universitaire 2012- 2013.....	144
Tableau 60 : Perception de la présence de drogue sur le campus de Luminy en 2013	148
Tableau 61 : Perception des actes de vandalisme sur le campus de Luminy en 2013	148
Tableau 62 : Perception de la propreté, de l'entretien des bâtiments et des espaces verts à Luminy en 2013.....	149
Tableau 63 : Perception de la qualité de l'éclairage à Luminy en 2013	149
Tableau 64 : Fréquence des peurs en journée à Luminy chez les personnels en 2013.....	150
Tableau 65 : Fréquence des peurs en soirée à Luminy chez les personnels en 2013	151
Tableau 66 : Fréquence des peurs en matière d'agression ou de vol dans les transports en commun chez les personnels de Luminy en 2013.....	152
Tableau 67 : Perception du phénomène de drogue à Saint-Charles en 2014	154

Tableau 68 : Perception des actes de vandalisme à Saint-Charles en 2014.....	154
Tableau 69 : Perception de la propreté, de l'entretien des bâtiments et des espaces verts à Saint-Charles en 2014.....	155
Tableau 70 : Perception de la qualité de l'éclairage à Saint-Charles en 2014.....	155
Tableau 71 : Fréquence des peurs en journée à Saint-Charles chez les personnels en 2014	156
Tableau 72 : Fréquence des peurs en soirée à Saint-Charles chez les personnels en 2014.....	156
Tableau 73 : Fréquence des peurs en rapport à l'agression ou au vol dans les transports en commun chez les personnels de Saint-Charles en 2014	157
Tableau 74 : Perception du phénomène de drogue à Saint-Jérôme en 2016	159
Tableau 75 : Perception des actes de vandalisme à Saint-Jérôme en 2016.....	159
Tableau 76 : Perception de la propreté, de l'entretien des bâtiments et des espaces verts à Saint-Jérôme en 2016.....	160
Tableau 77 : Perception de la qualité de l'éclairage sur le campus Saint-Jérôme en 2016	160
Tableau 78 : Fréquence des peurs ressenties en journée sur le campus Saint-Jérôme chez les personnels en 2016.....	161
Tableau 79 : Fréquence des peurs ressenties en soirée chez les personnels de Saint-Jérôme en 2016	161
Tableau 80 : Fréquence des peurs concernant le vol ou l'agression dans les transports en commun chez les personnels de Saint-Jérôme. Année universitaire 2014-2015	162
Tableau 81 : Comparatif de la perception de l'environnement. Années de référence : 2012-2013 (Luminy et Saint-Charles) et 2014-2015 (Saint-Jérôme).....	167
Tableau 82 : Comparatif des fréquences des peurs exprimées : en journée, en soirée, et lors du trajet domicile-université en transport. Années de référence : 2012-2013 (Luminy et Saint-Charles) et 2014-2015 (Saint-Jérôme).....	167
Tableau 83 : Proportion de victimes par arrondissement à Marseille en 2012 et 2013	234
Tableau 84 : Prévalence des victimations subies sur le campus de Luminy (année universitaire 2012-2013) et par les Marseillais (année civile 2013).....	238
Tableau 85 : Prévalence des victimations subies sur le campus Saint-Charles (année universitaire 2012-2013) et par les Marseillais (année civile 2013)	240
Tableau 86 : Prévalence des victimations subies sur le campus Saint-Jérôme (année universitaire 2013-2014) et par les Marseillais (année civile 2013)	243
Tableau 87 : Prévalence des victimations subies sur les campus (année universitaire 2012-2013 pour Luminy et Saint-Charles ; 2014-2015 pour Saint-Jérôme), et dans Marseille (année civile 2013)	245
Tableau 88 : Perception du cadre de vie. Les différences et similitudes entre usagers de Luminy (2012-2013) et population marseillaise (2013).	250
Tableau 89 : Perception du cadre de vie. Les différences et similitudes entre Saint-Charles (2012-2013) et la population marseillaise (2013)	252
Tableau 90 : Perception du cadre de vie. Différences et similitudes entre usagers de Saint-Jérôme (2014-2015) et population marseillaise (2013)	254
Tableau 91 : Perception du cadre de vie. Les différences et similitudes usagers des campus (année universitaire 2012-2013 pour Luminy et Saint-Charles ; 2014-2015 pour Saint-Jérôme), et la population marseillaise (année civile 2013)	256

Tableau 92 : La fréquence des peurs en soirée dans son quartier (2013) et dans le campus de Luminy (2012-2013).....	259
Tableau 93 : La fréquence des peurs en soirée dans son quartier (2013) et dans le campus Saint-Charles (2012 et 2013)	259
Tableau 94 : La fréquence des peurs en soirée dans son quartier (2013) et dans le campus Saint-Jérôme (2014-2015).....	260
Tableau 95 : La fréquence des peurs en soirée dans son quartier (2013) et dans les campus (2013-2014 pour Luminy et Saint-Charles ; et 2014-2015 pour Saint-Jérôme)	260
Tableau 96 : Comparaison des fréquences des peurs dans les transports en commun à Luminy (2012-2013) et chez les habitants de Marseille (2013)	261
Tableau 97 : Comparaison des fréquences des peurs dans les transports en commun chez les usagers de Saint-Charles (2012-2013) et les habitants de Marseille (2013)	262
Tableau 98 : Comparaison des fréquences des peurs dans les transports en commun chez les usagers de Saint-Jérôme (2014-2015) et chez les habitants de Marseille (2013)	263
Tableau 99 : Comparaison des peurs dans les transports en commun entre usagers des campus (2012-2013 pour Luminy et Saint-Charles ; 2015-2016 pour Saint-Jérôme) et habitants de Marseille.....	263

Annexes

Annexe 1 : Questionnaire étudiant (Luminy)

Opération Plan Campus – LUMINY Étude Sûreté-Sécurité

QUESTIONNAIRE ÉTUDIANT

Nous sommes une équipe de recherche de l'Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux (ORDCS), de l'Université d'Aix-Marseille.

Nous réalisons une étude concernant la vie sur le campus de Luminy.

Votre avis permettra de mieux comprendre les problématiques rencontrées au sein du campus et votre aide nous est très précieuse.

Nous insistons sur le fait que cette enquête est strictement **anonyme (n'inscrivez aucun nom ou prénom)**.

SEXE

- Homme
- Femme

AGE – _____ ans**VILLE – Où résidez-vous ?**

- Marseille
- Autre : _____

Filtre : Si « Marseille » à VILLE

RES1 – Résidez-vous sur le campus de Luminy ?

- Oui
- Non

Filtre : Si « Oui » à RES1

RES2 – Dans quel lieu résidez-vous ?

- Cité universitaire du CROUS (Bat A, B, C, Studios)
- Les Estudines I ou les Estudines II
- Autre : _____

CURSUS – Niveau d'études suivies (2013/2014) :

- Bac+2
- Bac+3
- Bac+4
- Bac+5
- Supérieur à bac+5

BOURSE1 – Êtes-vous boursier(e) ?

- Oui
- Non

REV1 – Percevez-vous un autre revenu ?

- Oui
- Non

Filtre : Si « Oui » à REV1

REV2 – Tranche de revenu ?

- Moins de 200€
- Entre 200€ et moins de 400€
- Entre 400€ et moins de 600€
- Entre 600€ et moins de 800€
- Plus de 800€
- Refus

CAMP1 – Selon vous, sur le campus de Luminy, la drogue est-elle un problème ?

- Pas important du tout
- Peu important
- Assez important
- Très important

CAMP2 – Selon vous, sur le campus de Luminy, les actes de vandalisme (graffitis et dégâts dans les locaux, dégradation des véhicules garés...) sont-ils un problème ?

- Pas important du tout
- Peu important
- Assez important
- Très important

CAMP3 – Selon vous, sur le campus de Luminy, la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts sont-ils ?

- Pas satisfaisant du tout
- Peu satisfaisant
- Assez satisfaisant
- Très satisfaisant

CAMP4 – Selon vous, sur le campus de Luminy, l'éclairage est-il ?

- Pas satisfaisant du tout
- Peu satisfaisant
- Assez satisfaisant
- Très satisfaisant

CAMP5 – Sur le campus de Luminy, vous arrive-t-il d'avoir peur pendant la journée ?

- Jamais
- Quelquefois
- Souvent
- Toujours

CAMP6 – Sur le campus de Luminy, vous arrive-t-il d'avoir peur le soir (quand vous finissez tard) ?

- Jamais
- Quelquefois
- Souvent
- Toujours
- Ne fréquente pas le campus le soir

PROST1 – Avez-vous déjà entendu parler de prostitution sur le campus de Luminy ?

- Oui
- Non

PROST2 – Avez-vous déjà eu recours à la prostitution sur le campus de Luminy ?

- Oui
- Non

PROST3 – Vous-même, vous êtes-vous déjà donné à la prostitution ?

- Oui
- Non

TRANS1 – Personnellement, possédez-vous une voiture ?

- Oui
- Non

TRANS2 – Personnellement, possédez-vous un deux-roues à moteur (moto, scooter...)?

- Oui
- Non

TRANS3 – Comment vous rendez-vous sur le campus de Luminy ?

- En transports en commun
- En voiture/deux-roues motorisé
- En vélo
- À pied
- Autre : _____

Filtre : Si « En transports en commun » à TRANS3

TRANS4 – Quel(s) transport(s) en commune utilisez-vous ? (Plusieurs réponses possibles)

- Le bus
- Le métro
- Le tramway
- Le train ou le car

Filtre : Si « En transports en commun » à TRANS3

TRANS5 – Vous arrive-t-il d'avoir peur d'être volé ou agressé dans les transports en commun ?

- Jamais
- Quelquefois
- Souvent
- Toujours

*Cette partie concerne les incidents ou vols dont vous auriez pu être victime entre le 1er septembre 2012 et le 31 juin 2013 (année scolaire 2012/2013), **uniquement sur le campus de Luminy ou dans les transports en commun que vous utilisez pour vous y rendre.***

Nous vous demandons de ne mentionner un même incident qu'une seule fois (par exemple, si lors d'un vol de véhicule, votre voiture a également été dégradée, ne parler de cet incident que pour le fait le plus important – le vol ou la dégradation).

Nous vous rappelons que ce questionnaire est strictement anonyme.

Au cours de l'année scolaire précédente (2012-2013), avez-vous été victime des vols ou incidents suivants ?

	Victime de ...	Oui	Non	Si oui RV...
VIC 1	Filtre : si « Oui » à TRANS1 ou si « Oui » à TRANS2 Vol ou tentative de vol de votre <u>voiture ou deux-roues</u>			Page 5
VIC 2	Filtre : si « Oui » à TRANS1 Vol ou tentative de vol d'un objet dans ou sur votre <u>voiture</u> (autoradio, rétroviseur, roue...)			Page 6
VIC 3	Filtre : si « Oui » à TRANS1 ou si « Oui » à TRANS2 En dehors des vols déjà déclarés, acte de vandalisme volontaire sur votre <u>voiture ou deux-roues motorisés</u> (rayures, tags, bris de vitre...)			Page 7
VIC 4	Vol ou d'une tentative de vol <u>AVEC ou SANS</u> violence d'objet(s) personnel(s), comme un sac à main, un téléphone...			Page 8
VIC 5	Injures ou menaces verbales			Page 10
VIC 6	Discrimination			Page 12
VIC 7	Violences physiques ou tentative			Page 13

Si vous avez répondu « oui » à l'une des questions ci-dessus (cf. tableau), merci de vous reporter à la page indiquée.

Sinon le questionnaire est terminé et nous vous remercions pour votre participation.

Filtre : Si « Oui » à VIC1

VOL OU TENTATIVE DE VOL DE VOTRE VOITURE ou DEUX-ROUES

VEH1 – Combien de fois cela vous est-il arrivé durant l'année scolaire 2012/2013 ?

- Une fois
- Deux fois
- Trois fois ou plus

Si vous avez subi plusieurs vols (ou tentatives) durant l'année scolaire 2012/2013, merci de ne parler que du fait le plus récent.

VEH2 – S'agissait-il ?

- De votre voiture
- De votre deux-roues

VEH3 – À quel moment de la journée ce vol (ou cette tentative) a-t-il eu lieu ?

- Le matin
- À l'heure du déjeuner
- Dans l'après-midi
- En soirée
- La nuit

VEH4 – Lieu du vol :

- Université (Amphi A, Amphi B, TPR1 TPR2, IUT, ESIL et Fac de sport)
- CROUS (resto U, cafétéria, cité U, Bât A, Bât B, Bât C, Studios)
- Les Estudines (I et II)
- Zone Euromed/Beaux-Arts/École d'archi
- Zone des entreprises
- Terrain de sport/gymnase
- Aux alentours des parkings et des arrêts de bus
- Autre : _____

VEH5 – S'agissait-il ?

- D'un vol réalisé
- D'une tentative de vol

VEH6 – Avez-vous informé l'Université ?

- Oui, un enseignant/chercheur
- Oui, une personne de la sécurité
- Oui, les services centraux de l'administration
- Oui, quelqu'un d'autre : (veuillez préciser) _____
- Non

VEH7 – Avez-vous informé la police ou la gendarmerie nationale ?

- Oui
- Non

Filtre : Si « Oui » à VEH7

VEH8 – Avez-vous déposé une plainte ou une main courante auprès des services de police ou de gendarmerie nationale ?

- Oui, une plainte
- Oui, une main courante
- Non, ni l'une ni l'autre

Filtre : Poser le module, si « oui » à VIC2

VOL OU TENTATIVE DE VOL D'OBJET DANS OU SUR VOTRE VOITURE

VOB1 – Combien de fois cela vous est-il arrivé durant l'année scolaire 2012/2013 ?

- Une fois
- Deux fois
- Trois fois ou plus

Si vous avez subi plusieurs vols ou tentatives durant l'année scolaire 2012/2013, merci de ne parler que du fait le plus récent.

VOB2 – À quel moment de la journée ce vol (ou cette tentative) a-t-il eu lieu ?

- Le matin
- À l'heure du déjeuner
- Dans l'après-midi
- En soirée
- La nuit

VOB3 – Lieu du vol :

- Université (Amphi A, Amphi B, TPR1 TPR2, IUT, ESIL et Fac de sport)
- CROUS (resto U, cafétéria, cité U, Bât A, Bât B, Bât C, Studios)
- Les Estudines (I et II)
- Zone Euromed/Beaux-Arts/École d'archi
- Zone des entreprises
- Terrain de sport/gymnase
- Aux alentours des parkings et des arrêts de bus
- Autre : _____

VOB4 – S'agissait-il ?

- D'un vol réalisé
- D'une tentative de vol

VOB5 – Vous a-t-on volé ou tenté de voler ?

- Un objet DANS la voiture (autoradio, sac, téléphone...)
- Un objet SUR la voiture (rétroviseurs, enjoliveurs, insigne...)
- Les deux (dans et sur la voiture)

Filtre : Si VOB5 = « Un objet DANS la voiture » ou « Les deux »

VOB6 – Étiez-vous dans le véhicule lorsque ce vol ou cette tentative s'est produit ?

- Oui
- Non

VOB7 – Avez-vous informé l'Université ?

- Oui, un enseignant/chercheur
- Oui, une personne de la sécurité
- Oui, les services centraux de l'administration
- Oui, quelqu'un d'autre : (veuillez préciser) _____
- Non

VOB8 – Avez-vous informé la police ou la gendarmerie nationale ?

- Oui

- Non

Filtre : Si « Oui » à VEH8

VOB9 – Avez-vous déposé une plainte ou une main courante auprès des services de police ou de gendarmerie nationale ?

- Oui, une plainte
- Oui, une main courante
- Non, ni l'une ni l'autre

Filtre : Poser le module si « oui » à VIC3

ACTE DE VANDALISME SUR VÉHICULE (VOITURE OU 2 ROUES)

DES1 – Combien de fois avez-vous été victime de ce vol ou tentative de vol durant l'année scolaire 2012/2013 ?

- Une fois
- Deux fois
- Trois fois ou plus

Si vous avez subi plusieurs vols ou tentatives durant l'année scolaire 2012/2013, merci de ne parler que du fait le plus récent.

DES2 – À quel moment de la journée ce vol (ou cette tentative) a-t-il eu lieu ?

- Le matin
- À l'heure du déjeuner
- Dans l'après-midi
- En soirée
- La nuit

DES3 – Lieu du vol :

- Université (Amphi A, Amphi B, TPR1 TPR2, IUT, ESIL et Fac de sport)
- CROUS (resto U, cafétéria, cité U, Bât A, Bât B, Bât C, Studios)
- Les Estudines (I et II)
- Zone Euromed/Beaux-Arts/École d'archi
- Zone des entreprises
- Terrain de sport/gymnase
- Aux alentours des parkings et des arrêts de bus
- Autre : _____

DES4 – Avez-vous informé l'Université ?

- Oui, un enseignant/chercheur
- Oui, une personne de la sécurité
- Oui, les services centraux de l'administration
- Oui, quelqu'un d'autre : (veuillez préciser) _____
- Non

DES5 – Avez-vous informé la police ou la gendarmerie nationale ?

- Oui
- Non

Filtre : Si « Oui » à DES5

DES6 – Avez-vous déposé une plainte ou une main courante auprès des services de police ou de gendarmerie nationale ?

- Oui, une plainte
- Oui, une main courante
- Non, ni l'une ni l'autre

Filtre : poser le module si « oui » à VIC4

VOL OU TENTATIVE DE VOL AVEC ou SANS VIOLENCE D'OBJET(S) PERSONNEL(S)

VOL1 – Combien de fois avez-vous été victime de ce vol ou tentative de vol durant l'année scolaire 2012/2013 ?

- Une fois
- Deux fois
- Trois fois ou plus

Si vous avez subi plusieurs vols ou tentatives durant l'année scolaire 2012/2013, merci de ne parler que du fait le plus récent.

VOL2 – S'agissait-il d'un vol...

- Avec violence
- Sans violence

VOL3 – À quel moment de la journée ce vol (ou cette tentative) a-t-il eu lieu ?

- Le matin
- À l'heure du déjeuner
- Dans l'après-midi
- En soirée
- La nuit

VOL4 – Lieu du vol :

- Université (Amphi A, Amphi B, TPR1 TPR2, IUT, ESIL et Fac de sport)
- CROUS (resto U, cafétéria, cité U, Bât A, Bât B, Bât C, Studios)
- Les Estudines (I et II)
- Zone Euromed/Beaux-Arts/École d'archi
- Zone des entreprises
- Terrain de sport/gymnase
- Aux alentours des parkings et des arrêts de bus
- Autre : _____

VOL5 – S'agissait-il ?

- D'un vol réalisé
- D'une tentative de vol

Filtre : Si « vol réalisé » à VOL5

VOL6 – Que vous a-t-on volé ?

- Argent, montre ou bijoux
- Carte de crédit ou chéquier
- Papiers d'identité

- Vêtements
- Sacs, bagages ou portefeuille
- Téléphones portables, ordinateurs ou un autre appareil High-tech
- Autre : _____

VOL7 - Y avait-il ?

- Un agresseur
- Plusieurs agresseurs

VOL8 - L'agresseur ou au moins l'un d'entre eux portait-il un couteau, une arme à feu ou un objet qu'il utilisait comme une arme ?

- Oui, une arme à feu
- Oui, un couteau
- Oui, un objet utilisé comme une arme
- Oui, un chien
- Aucun n'était armé
- Autre : _____

VOL9 – De qui s'agissait-il ?

- Un(e) autre étudiant(e)
- Personnel administratif
- Personnel enseignant
- une personne de la sécurité
- Quelqu'un que vous connaissiez de vue
- Quelqu'un que vous ne connaissiez pas
- Autre : _____

Filtre : Si « Avec violence » à VOL2

VOL10 – Si avec violence, de quelles violences s'agissaient-ils ?

- De violences physiques (vous avez reçu des coups)
- De violences verbales (menaces verbales)
- Les deux

Filtre : Si « Avec violence » à VOL2

VOL11 – Avez-vous été blessé(e) ?

- Oui
- Non

Filtre : Si « Avec violence » à VOL2

VOL12 – Vous a-t-on délivré un arrêt de travail ?

- Oui de moins de 8 jours
- Oui, entre 8 et 15 jours
- Oui, entre 15 et 30 jours
- Oui, de plus de 30 jours
- Non

VOL13 – Avez-vous informé l'Université ?

- Oui, un enseignant/chercheur
- Oui, une personne de la sécurité
- Oui, les services centraux de l'administration
- Oui, quelqu'un d'autre : (veuillez préciser) _____
- Non

VOL14 – Avez-vous informé la police ou la gendarmerie nationale ?

- Oui
- Non

Filtre : Si « Oui » à VOL14

VOL15 – Avez-vous déposé une plainte ou une main courante auprès des services de police ou de gendarmerie nationale ?

- Oui, une plainte
- Oui, une main courante
- Non, ni l'une ni l'autre

Filtre : Poser le module si « oui » à VIC5

INJURES OU MENACES VERBALES

MEN1 – Combien de fois cela vous est-il arrivé durant l'année scolaire 2012/2013 ?

- 1 fois
- 2 fois
- 3 fois ou plus

Si vous avez été victime de plusieurs injures ou menaces verbales durant l'année scolaire 2012/2013, veuillez ne parler que du fait le plus récent.

MEN2 – À quel moment de la journée ces injures ou menaces ont-elles eu lieu ?

- Le matin
- À l'heure du déjeuner
- Dans l'après-midi
- En soirée
- La nuit

MEN3 – Lieu du vol :

- Université (Amphi A, Amphi B, TPR1 TPR2, IUT, ESIL et Fac de sport)
- CROUS (resto U, cafétéria, cité U, Bât A, Bât B, Bât C, Studios)
- Les Estudines (I et II)
- Zone Euromed/Beaux-Arts/École d'archi
- Zone des entreprises
- Terrain de sport/gymnase
- Aux alentours des parkings et des arrêts de bus
- Dans les transports en commun pour vous rendre sur le campus
- Autre : _____

MEN4 – Quel type d'injures ou de menaces verbales était-ce ?

- Regards menaçants
- Gestes obscènes
- Injures
- Menaces
- Menaces de mort
- Autre : _____

MEN5 – Y avait-il ?

- Un agresseur
- Plusieurs agresseurs

MEN6 – L'agresseur ou au moins l'un d'entre eux portait-il un couteau, une arme à feu ou un objet qu'il utilisait comme une arme ?

- Oui, une arme à feu
- Oui, un couteau
- Oui, un objet utilisé comme une arme
- Oui, un chien
- Aucun n'était armé
- Autre : _____

MEN7 – De qui s'agissait-il ?

- Un(e) autre étudiant(e)
- Personnel administratif
- Personnel enseignant
- Une personne de la sécurité
- Quelqu'un que vous connaissiez de vue
- Quelqu'un que vous ne connaissiez pas
- Autre : _____

MEN8 – En avez-vous informé l'Université ?

- Oui, un enseignant/chercheur
- Oui, une personne de la sécurité
- Oui, les services centraux de l'administration
- Oui, quelqu'un d'autre : (veuillez préciser) _____
- Non

MEN9 – Avez-vous informé la police ou la gendarmerie nationale ?

- Oui
- Non

Filtre : Si « Oui » à MEN9

MEN10 – Avez-vous déposé une plainte ou une main courante auprès des services de police ou de gendarmerie nationale ?

- Oui, une plainte
- Oui, une main courante
- Non, ni l'une ni l'autre

Filtre : Poser le module si « oui » à VIC6

DISCRIMINATION

DISCR1 – Combien de fois avez-vous été victime de discriminations durant l'année scolaire 2012/2013 ?

- Une fois
- Deux fois
- Trois fois ou plus

Si vous avez subi plusieurs discriminations durant l'année scolaire 2012/2013, merci de ne parler que du fait le plus récent.

DISCR2 – À quel moment de la journée cette discrimination a-t-elle eu lieu ?

- Le matin
- À l'heure du déjeuner
- Dans l'après-midi
- En soirée
- La nuit

DISCR3 – Lieu de la discrimination :

- Université (Amphi A, Amphi B, TPR1 TPR2, IUT, ESIL et Fac de sport)
- CROUS (resto U, cafétéria, cité U, Bât A, Bât B, Bât C, Studios)
- Les Estudines (I et II)
- Zone Euromed/Beaux-Arts/École d'archi
- Zone des entreprises
- Terrain de sport/gymnase
- Aux alentours des parkings et des arrêts de bus
- Dans les transports en commun pour vous rendre sur le campus
- Autre : _____

DISCR4 – De quel type de discrimination s'agissait-il ?

- Couleur de peau
- Religion
- Origine sociale ou familiale
- Opinion politique
- Handicap
- Âge
- Sexe
- Orientation sexuelle

DISCR5 – De qui s'agissait-il ?

- Un(e) autre étudiant(e)
- Personnel administratif
- Personnel enseignant
- Une personne de la sécurité
- Quelqu'un que vous connaissiez de vue
- Quelqu'un que vous ne connaissiez pas
- Autre : _____

DISCR6 – La dernière fois que cela s'est produit, qu'avez-vous fait après cette discrimination ?

- J'ai porté plainte à la police, à la gendarmerie ou auprès du procureur
- J'ai écrit au Défenseur des droits (anciennement la HALDE)
- J'ai écrit ou j'en ai parlé à un enseignant
- J'ai écrit ou j'en ai parlé à un personnel administratif ou à la direction
- J'ai écrit ou j'en ai parlé à un syndicat étudiant
- J'ai écrit ou j'en ai parlé à un éducateur ou un animateur

- Je n'ai rien fait
- Autre : _____

Filtre : poser le module si « oui » à VIC7

VIOLENCES PHYSIQUES

VIO1 – Combien de fois avez-vous été victime de ce vol ou tentative de vol durant l'année scolaire 2012/2013 ?

- Une fois
- Deux fois
- Trois fois ou plus

Si vous avez subi plusieurs violences physiques durant l'année scolaire 2012/2013, merci de ne parler que du fait le plus récent.

VIO2 – À quel moment de la journée ce vol (ou cette tentative) a-t-il eu lieu ?

- Le matin
- À l'heure du déjeuner
- Dans l'après-midi
- En soirée
- La nuit

VIO3 – Lieu :

- Université (Amphi A, Amphi B, TPR1 TPR2, IUT, ESIL et Fac de sport)
- CROUS (resto U, cafétéria, cité U, Bât A, Bât B, Bât C, Studios)
- Les Estudines (I et II)
- Zone Euromed/Beaux-Arts/École d'archi
- Zone des entreprises
- Terrain de sport/gymnase
- Aux alentours des parkings et des arrêts de bus
- Dans les transports en commun pour vous rendre sur le campus
- Autre : _____

VIO4 - Y avait-il ?

- Un agresseur
- Plusieurs agresseurs

VIO5 - L'agresseur ou au moins l'un d'entre eux portait-il un couteau, une arme à feu ou un objet qu'il utilisait comme une arme ?

- Oui, une arme à feu
- Oui, un couteau
- Oui, un objet utilisé comme une arme
- Oui, un chien
- Aucun n'était armé
- Autre : _____

VIO6 – De qui s'agissait-il ?

- Un(e) autre étudiant(e)
- Personnel administratif
- Personnel enseignant

- Une personne de la sécurité
- Quelqu'un que vous connaissiez de vue
- Quelqu'un que vous ne connaissiez pas
- Autre : _____

VIO7 – Avez-vous été blessé(e) ?

- Oui
- Non

VIO8 – Vous a-t-on délivré un arrêt de travail ?

- Oui de moins de 8 jours
- Oui, entre 8 et 30 jours
- Oui, de plus de 30 jours
- Non

VIO9 – Avez-vous informé l'Université ?

- Oui, un enseignant/chercheur
- Oui, une personne de la sécurité
- Oui, les services centraux de l'administration
- Oui, quelqu'un d'autre : (veuillez préciser) _____
- Non

VIO10 – Avez-vous informé ... ?

- ... la police/la gendarmerie nationale
- ... un personnel administratif ou de direction
- ... un enseignant
- Autre : _____

Filtre : Si « la police/la gendarmerie nationale » à VIO10

VIO11– Avez-vous déposé une plainte ou une main courante auprès des services de police ou de gendarmerie nationale ?

- Oui, une plainte
- Oui, une main courante
- Non, ni l'une ni l'autre

Annexe 2 : Le redressement et les intervalles de confiance (précisions méthodologiques)

1-Le redressement

Le principe du redressement est d'estimer les réponses des individus non interrogés grâce aux réponses des répondants.

Le redressement permet d'appliquer des coefficients de pondération aux individus pour augmenter le poids de ceux appartenant à des groupes sous-représentés dans l'échantillon interrogé par rapport à la population mère (ici les personnes fréquentant le campus de Luminy), et à réduire parallèlement le poids de ceux qui sont surreprésentés.

Les coefficients de pondération calculés sont ensuite appliqués à toutes les réponses du questionnaire.

2-Les intervalles de confiance

La notion d'intervalle de confiance renvoie au degré de précision d'une moyenne ou d'un pourcentage. On travaille sur un échantillon et l'on souhaite connaître la fiabilité que l'on peut accorder aux valeurs observées par rapport aux valeurs réelles de la population totale. En effet, il est essentiel de donner les intervalles de confiance des indices lorsque le test utilise un échantillon et non pas une population totale.

Les tests sont réalisés le plus souvent sur des échantillons de population (victimes et non-victimes) et non pas sur la population totale. Il est donc indispensable d'établir un intervalle de confiance en choisissant un risque d'erreur que la valeur réelle dans la population ne soit pas dans l'intervalle de confiance de la valeur déterminée sur l'échantillon.

On utilise un intervalle de confiance à 95% (choix d'un risque d'erreur à 5%).

Il correspond à un écart réduit de 1,96 et peut s'écrire selon la formule générale (facilement calculée par un tableur type Excel) définissant les bornes d'un intervalle de confiance :

$$IC_{95\%} : \text{Taux} \pm 1,96 * \sqrt{(P*(1-P)/n)}$$

P : Probabilité que l'événement se passe.

n : Taille de l'échantillon

Le choix d'un risque d'erreur à 1% ferait remplacer 1,96 par 2 576

Annexe 3 : Questionnaire personnels (Luminy)

Opération Plan Campus – LUMINY Étude Sûreté-Sécurité

Nous sommes une équipe de recherche de l'Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux (ORDCS), de l'Université d'Aix-Marseille.

Nous réalisons une étude concernant la vie sur le campus de Luminy.

Votre avis permettra de mieux comprendre les problématiques rencontrées au sein du campus et votre aide nous est très précieuse.

Nous insistons sur le fait que cette enquête est strictement anonyme (n'inscrivez aucun nom ou prénom).

SEXE –

- Homme
- Femme

ÂGE – _____ ans

VILLE – Où résidez-vous :

- Marseille
- Autre : _____

PROF1 – Statut au sein du campus de Luminy :

- Personnel administratif
- Enseignant/Maître de conférence/Chercheur
- Agent de service

PROF2 – Dans quelle catégorie socioprofessionnelle vous situez-vous ?

- Cadre ou profession intellectuelle supérieure
- Profession intermédiaire (technicien, cadre moyen...)
- Employé
- Ouvrier
- Autre : _____

PROF3 – Type de contrat

- CDD (contractuel, vacataire, intérimaire)
- CDI
- Fonctionnaire/titulaire

REV1 – Pouvez-vous vous situer dans l'une des tranches de revenus suivantes ?

- Moins de 1100€
- Entre 1100€ et moins de 1500€
- Entre 1500€ et moins de 2000€
- Entre 2000€ et moins de 2500€
- Plus de 2500€
- Refus (ne pas proposer)

CAMP1 – Selon vous, sur le campus de Luminy, la drogue est-elle un problème ?

- Pas important du tout
- Peu important
- Assez important
- Très important

CAMP2 – Selon vous, sur le campus de Luminy, les actes de vandalisme (graffitis et dégâts dans les locaux, dégradation des véhicules garés...) sont-ils un problème ?

- Pas important du tout
- Peu important
- Assez important
- Très important

CAMP3 – Selon vous, sur le campus de Luminy, la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts sont-ils ?

- Pas satisfaisant du tout
- Peu satisfaisant
- Assez satisfaisant
- Très satisfaisant

CAMP4 – Selon vous, sur le campus de Luminy, l'éclairage est-il ?

- Pas satisfaisant du tout
- Peu satisfaisant
- Assez satisfaisant
- Très satisfaisant

CAMP5 – Sur le campus de Luminy, vous arrive-t-il d'avoir peur pendant la journée ?

- Jamais
- Quelquefois
- Souvent
- Toujours

CAMP6 – Sur le campus de Luminy, vous arrive-t-il d'avoir peur le soir (quand vous finissez tard) ?

- Jamais
- Quelquefois
- Souvent
- Toujours
- Ne fréquente pas le campus le soir

PROST1 – Avez-vous déjà entendu parler de prostitution sur le campus de Luminy ?

- Oui
- Non

PROST2 – Avez-vous déjà eu recours à la prostitution sur le campus de Luminy ?

- Oui
- Non

PROST3 – Vous-même, vous êtes-vous déjà donné à la prostitution ?

- Oui
- Non

TRANS1 – Personnellement, possédez-vous une voiture ?

- Oui
- Non

TRANS2 – Personnellement, possédez-vous un deux-roues à moteur (moto, scooter...)?

- Oui
- Non

TRANS3 – Comment vous rendez-vous sur le campus de Luminy ?

- En transports en commun
- En voiture/deux-roues motorisé
- En vélo
- À pied
- Autre : _____

Filtre : Si « En transports en commun » à TRANS3

TRANS4 – Quelles transports en commune utilisez-vous ? (Plusieurs réponses possibles)

- Le bus
- Le métro
- Le tramway
- Le train ou le car

Filtre : Si « En transports en commun » à TRANS3

TRANS5 – Vous arrive-t-il d'avoir peur d'être volé ou agressé dans les transports en commun ?

- Jamais
- Quelquefois
- Souvent
- Toujours

Cette partie concerne les incidents ou vols dont vous auriez pu être victime entre le 1er septembre 2012 et le 31 juin 2013 (année scolaire 2012/2013), **uniquement sur le campus de Luminy ou dans les transports en commun que vous utilisez pour vous y rendre.**

Nous vous demandons de ne mentionner un même incident qu'une seule fois (par exemple, si lors d'un vol de véhicule, votre voiture a également été dégradée, ne parler de cet incident que pour le fait le plus important – le vol ou la dégradation).

Nous vous rappelons que ce questionnaire est strictement anonyme.

Au cours de l'année scolaire précédente (2012-2013), avez-vous été victime des vols ou incidents suivants ?

		Oui	Non	Si oui RV...
VIC 1	Filtre : si « Oui » à TRANS1 ou « Oui » à TRANS2 Vol ou tentative de vol de votre <u>voiture ou deux-roues</u>			Page 5
VIC 2	Filtre : si « Oui » à TRANS1 Vol ou tentative de vol d'un objet dans ou sur votre <u>voiture</u> (autoradio, rétroviseur, roue...)			Page 6
VIC 3	Filtre : si « Oui » à TRANS1 ou si « Oui » à TRANS2 En dehors des vols déjà déclarés, acte de vandalisme volontaire sur votre <u>voiture ou deux-roues motorisés</u> (rayures, tags, bris de vitre...)			Page 7
VIC 4	Vol ou d'une tentative de vol <u>avec ou sans</u> violence d'objet(s) personnel(s), comme un sac à main, un téléphone...			Page 8
VIC 5	Injures ou menaces verbales			Page 10
VIC 6	Discrimination			Page 12
VIC 7	Violences physiques ou tentative			Page 13

Si vous avez répondu « oui » à l'une des questions ci-dessus (cf. tableau), merci de vous reporter à la page indiquée.

Sinon le questionnaire est terminé et nous vous remercions pour votre participation.

Filtre : Si « Oui » à VIC1

VOL OU TENTATIVE DE VOL DE VOTRE VOITURE ou DEUX-ROUES

VEH1 – Combien de fois cela vous est-il arrivé durant l'année scolaire 2012/2013 ?

- Une fois
- Deux fois
- Trois fois ou plus

Si vous avez subi plusieurs vols (ou tentatives) durant l'année scolaire 2012/2013, merci de ne parler que du fait le plus récent.

VEH2 – S'agissait-il ?

- De votre voiture
- De votre deux-roues

VEH3 – À quel moment de la journée ce vol (ou cette tentative) a-t-il eu lieu ?

- Le matin
- À l'heure du déjeuner
- Dans l'après-midi
- En soirée
- La nuit

VEH4 – Lieu du vol :

- Université (Amphi A, Amphi B, TPR1 TPR2, IUT, ESIL et Fac de sport)
- CROUS (resto U, cafétéria, cité U, Bât A, Bât B, Bât C, Studios)
- Les Estudines (I et II)
- Zone Euromed/Beaux-Arts/École d'archi
- Zone des entreprises
- Terrain de sport/gymnase
- Aux alentours des parkings et des arrêts de bus
- Autre : _____

VEH5 – S'agissait-il ?

- D'un vol réalisé
- D'une tentative de vol

VEH6 – Avez-vous informé l'Université ?

- Oui, un enseignant/chercheur
- Oui, une personne de la sécurité
- Oui, les services centraux de l'administration
- Oui, quelqu'un d'autre : (veuillez préciser) _____
- Non

VEH7 – Avez-vous informé la police ou la gendarmerie nationale ?

- Oui
- Non

Filtre : Si « Oui » à VEH7

VEH8 – Avez-vous déposé une plainte ou une main courante auprès des services de police ou de gendarmerie nationale ?

- Oui, une plainte
- Oui, une main courante
- Non, ni l'une ni l'autre

Filtre : Poser le module, si « oui » à VIC2

VOL OU TENTATIVE DE VOL D'OBJET DANS OU SUR VOTRE VOITURE

VOB1 – Combien de fois cela vous est-il arrivé durant l'année scolaire 2012/2013 ?

- Une fois
- Deux fois
- Trois fois ou plus

Si vous avez subi plusieurs vols ou tentatives durant l'année scolaire 2012/2013, merci de ne parler que du fait le plus récent.

VOB2 – À quel moment de la journée ce vol (ou cette tentative) a-t-il eu lieu ?

- Le matin
- À l'heure du déjeuner
- Dans l'après-midi
- En soirée
- La nuit

VOB3 – Lieu du vol :

- Université (Amphi A, Amphi B, TPR1 TPR2, IUT, ESIL et Fac de sport)
- CROUS (resto U, cafétéria, cité U, Bât A, Bât B, Bât C, Studios)
- Les Estudines (I et II)
- Zone Euromed/Beaux-Arts/École d'archi
- Zone des entreprises
- Terrain de sport/gymnase
- Aux alentours des parkings et des arrêts de bus
- Dans les transports en commun pour vous rendre sur le campus
- Autre : _____

VOB4 – S'agissait-il ?

- D'un vol réalisé
- D'une tentative de vol

VOB5 – Vous a-t-on volé ou tenté de voler ?

- Un objet DANS la voiture (autoradio, sac, téléphone...)
- Un objet SUR la voiture (rétroviseurs, enjoliveurs, insigne...)
- Les deux (dans et sur la voiture)

Filtre : Si VOB5 = « Un objet DANS la voiture » ou « Les deux »

VOB6 – Étiez-vous dans le véhicule lorsque ce vol ou cette tentative s'est produit ?

- Oui
- Non

VOB7 – Avez-vous informé l'Université ?

- Oui, un enseignant/chercheur
- Oui, une personne de la sécurité
- Oui, les services centraux de l'administration
- Oui, quelqu'un d'autre : (veuillez préciser) _____
- Non

VOB8 – Avez-vous informé la police ou la gendarmerie nationale ?

- Oui
- Non

Filtre : Si « Oui » à VEH8

VOB9 – Avez-vous déposé une plainte ou une main courante auprès des services de police ou de gendarmerie nationale ?

- Oui, une plainte
- Oui, une main courante
- Non, ni l'une ni l'autre

Filtre : Poser le module si « oui » à VIC3

ACTE DE VANDALISME SUR VÉHICULE (VOITURE OU 2 ROUES)

DES1 – Combien de fois avez-vous été victime de ce vol ou tentative de vol durant l'année scolaire 2012/2013 ?

- Une fois
- Deux fois
- Trois fois ou plus

Si vous avez subi plusieurs vols ou tentatives durant l'année scolaire 2012/2013, merci de ne parler que du fait le plus récent.

DES2 – À quel moment de la journée ce vol (ou cette tentative) a-t-il eu lieu ?

- Le matin
- À l'heure du déjeuner
- Dans l'après-midi
- En soirée
- La nuit

DES3 – Lieu du vol :

- Université (Amphi A, Amphi B, TPR1 TPR2, IUT, ESIL et Fac de sport)
- CROUS (resto U, cafétéria, cité U, Bât A, Bât B, Bât C, Studios)
- Les Estudines (I et II)
- Zone Euromed/Beaux-Arts/École d'archi
- Zone des entreprises
- Terrain de sport/gymnase
- Aux alentours des parkings et des arrêts de bus
- Dans les transports en commun pour vous rendre sur le campus
- Autre : _____

DES4 – Avez-vous informé l'Université ?

- Oui, un enseignant/chercheur
- Oui, une personne de la sécurité
- Oui, les services centraux de l'administration
- Oui, quelqu'un d'autre : (veuillez préciser) _____
- Non

DES5 – Avez-vous informé la police ou la gendarmerie nationale ?

- Oui
- Non

Filtre : Si « Oui » à DES5

DES6 – Avez-vous déposé une plainte ou une main courante auprès des services de police ou de gendarmerie nationale ?

- Oui, une plainte
- Oui, une main courante
- Non, ni l'une ni l'autre

Filtre : poser le module si « oui » à VIC4

VOL OU TENTATIVE DE VOL AVEC ou SANS VIOLENCE D'OBJET(S) PERSONNEL(S)

VOL1 – Combien de fois avez-vous été victime de ce vol ou tentative de vol durant l'année scolaire 2012/2013 ?

- Une fois
- Deux fois
- Trois fois ou plus

Si vous avez subi plusieurs vols ou tentatives durant l'année scolaire 2012/2013, merci de ne parler que du fait le plus récent.

VOL2 – S'agissait-il d'un vol...

- Avec violence
- Sans violence

VOL3 – À quel moment de la journée ce vol (ou cette tentative) a-t-il eu lieu ?

- Le matin
- À l'heure du déjeuner
- Dans l'après-midi
- En soirée
- La nuit

VOL4 – Lieu du vol :

- Université (Amphi A, Amphi B, TPR1 TPR2, IUT, ESIL et Fac de sport)
- CROUS (resto U, cafétéria, cité U, Bât A, Bât B, Bât C, Studios)
- Les Estudines (I et II)
- Zone Euromed/Beaux-Arts/École d'archi
- Zone des entreprises
- Terrain de sport/gymnase
- Aux alentours des parkings et des arrêts de bus
- Autre : _____

VOL5 – S'agissait-il ?

- D'un vol réalisé
- D'une tentative de vol

Filtre : Si « vol réalisé » à VOL5

VOL6 – Que vous a-t-on volé ?

- Argent, montre ou bijoux
- Carte de crédit ou chéquier
- Papiers d'identité
- Vêtements
- Sacs, bagages ou portefeuille
- Téléphones portables, ordinateurs ou un autre appareil High-tech
- Autre : _____

VOL7 - Y avait-il ?

- Un agresseur
- Plusieurs agresseurs

VOL8 - L'agresseur ou au moins l'un d'entre eux portait-il un couteau, une arme à feu ou un objet qu'il utilisait comme une arme ?

- Oui, une arme à feu
- Oui, un couteau
- Oui, un objet utilisé comme une arme
- Oui, un chien
- Aucun n'était armé
- Autre : _____

VOL9 – De qui s'agissait-il ?

- Un(e) étudiant(e)
- Personnel administratif
- Personnel enseignant
- une personne de la sécurité
- Quelqu'un que vous connaissiez de vue
- Quelqu'un que vous ne connaissiez pas
- Autre : _____

Filtre : Si « Avec violence » à VOL2

VOL10 – Si avec violence, de quelles violences s'agissaient-ils ?

- De violences physiques (vous avez reçu des coups)
- De violences verbales (menaces verbales)
- Les deux

Filtre : Si « Avec violence » à VOL2

VOL11 – Avez-vous été blessé(e) ?

- Oui
- Non

Filtre : Si « Avec violence » à VOL2

VOL12 – Vous a-t-on délivré un arrêt de travail ?

- Oui de moins de 8 jours
- Oui, entre 8 et 15 jours
- Oui, entre 15 et 30 jours

- Oui, de plus de 30 jours
- Non

VOL13 – En avez-vous informé l'Université ?

- Oui, un enseignant/chercheur
- Oui, une personne de la sécurité
- Oui, les services centraux de l'administration
- Oui, quelqu'un d'autre : (veuillez préciser) _____
- Non

VOL14 – Avez-vous informé la police ou la gendarmerie nationale ?

- Oui
- Non

Filtre : Si « Oui » à VOL14

VOL15 – Avez-vous déposé une plainte ou une main courante auprès des services de police ou de gendarmerie nationale ?

- Oui, une plainte
- Oui, une main courante
- Non, ni l'une ni l'autre

Filtre : Poser le module si « oui » à VIC5

INJURES OU MENACES VERBALES

MEN1 – Combien de fois cela vous est-il arrivé durant l'année scolaire 2012/2013 ?

- 1 fois
- 2 fois
- 3 fois ou plus

Si vous avez été victime de plusieurs injures ou menaces verbales durant l'année scolaire 2012/2013, veuillez ne parler que du fait le plus récent.

MEN2 – À quel moment de la journée ces injures ou menaces ont-elles eu lieu ?

- Le matin
- À l'heure du déjeuner
- Dans l'après-midi
- En soirée
- La nuit

MEN3 – Lieu du vol :

- Université (Amphi A, Amphi B, TPR1 TPR2, IUT, ESIL et Fac de sport)
- CROUS (resto U, cafétéria, cité U, Bât A, Bât B, Bât C, Studios)
- Les Estudines (I et II)
- Zone Euromed/Beaux-Arts/École d'archi
- Zone des entreprises
- Terrain de sport/gymnase
- Aux alentours des parkings et des arrêts de bus
- Dans les transports en commun pour vous rendre sur le campus
- Autre : _____

MEN4 – Quel type d’injures ou de menaces verbales était-ce ?

- Regards menaçants
- Gestes obscènes
- Injures
- Menaces
- Menaces de mort
- Autre : _____

MEN5 – Y avait-il ?

- Un agresseur
- Plusieurs agresseurs

MEN6 – L'agresseur ou au moins l'un d'entre eux portait-il un couteau, une arme à feu ou un objet qu'il utilisait comme une arme ?

- Oui, une arme à feu
- Oui, un couteau
- Oui, un objet utilisé comme une arme
- Oui, un chien
- Aucun n'était armé
- Autre : _____

MEN7 – De qui s'agissait-il ?

- Un(e) étudiant(e)
- Personnel administratif
- Personnel enseignant
- Une personne de la sécurité
- Quelqu'un que vous connaissiez de vue
- Quelqu'un que vous ne connaissiez pas
- Autre : _____

MEN8 – En avez-vous informé l'Université ?

- Oui, un enseignant/chercheur
- Oui, une personne de la sécurité
- Oui, les services centraux de l'administration
- Oui, quelqu'un d'autre : (veuillez préciser) _____
- Non

MEN9 – Avez-vous informé la police ou la gendarmerie nationale ?

- Oui
- Non

Filtre : Si « Oui » à MEN9

MEN10 – Avez-vous déposé une plainte ou une main courante auprès des services de police ou de gendarmerie nationale ?

- Oui, une plainte
- Oui, une main courante
- Non, ni l'une ni l'autre

Filtre : Poser le module si « oui » à VIC6

DISCRIMINATION

DISCR1 – Combien de fois avez-vous été victime de discriminations durant l'année scolaire 2012/2013 ?

- Une fois
- Deux fois
- Trois fois ou plus

Si vous avez subi plusieurs discriminations durant l'année scolaire 2012/2013, merci de ne parler que du fait le plus récent.

DISCR2 – À quel moment de la journée cette discrimination a-t-elle eu lieu ?

- Le matin
- À l'heure du déjeuner
- Dans l'après-midi
- En soirée
- La nuit

DISCR3 – Lieu de la discrimination :

- Université (Amphi A, Amphi B, TPR1 TPR2, IUT, ESIL et Fac de sport)
- CROUS (resto U, cafétéria, cité U, Bât A, Bât B, Bât C, Studios)
- Les Estudines (I et II)
- Zone Euromed/Beaux-Arts/École d'archi
- Zone des entreprises
- Terrain de sport/gymnase
- Aux alentours des parkings et des arrêts de bus
- Dans les transports en commun pour vous rendre sur le campus
- Autre : _____

DISCR4 – De quel type de discrimination s'agissait-il ?

- Couleur de peau
- Religion
- Origine sociale ou familiale
- Opinion politique
- Handicap
- Age
- Sexe
- Orientation sexuelle

DISCR5 – De qui s'agissait-il ?

- Un(e) étudiant(e)
- Personnel administratif
- Personnel enseignant
- une personne de la sécurité
- Quelqu'un que vous connaissiez de vue
- Quelqu'un que vous ne connaissiez pas
- Autre : _____

DISCR6 – La dernière fois que cela s’est produit, qu’avez-vous fait après cette discrimination ?

- J’ai porté plainte à la police, à la gendarmerie ou auprès du procureur
- J’ai écrit au Défenseur des droits (anciennement la HALDE)
- J’ai écrit ou j’en ai parlé à un enseignant
- J’ai écrit ou j’en ai parlé à un personnel administratif ou à la direction
- J’ai écrit ou j’en ai parlé à un syndicat
- J’ai écrit ou j’en ai parlé à un éducateur ou un animateur
- Je n’ai rien fait
- Autre : _____

Filtre : poser le module si « oui » à VIC7

VIOLENCES PHYSIQUES

VIO1 – Combien de fois avez-vous été victime de ce vol ou tentative de vol durant l’année scolaire 2012/2013 ?

- Une fois
- Deux fois
- Trois fois ou plus

Si vous avez subi plusieurs violences physiques durant l’année scolaire 2012/2013, merci de ne parler que du fait le plus récent.

VIO2 – À quel moment de la journée ce vol (ou cette tentative) a-t-il eu lieu ?

- Le matin
- À l’heure du déjeuner
- Dans l’après-midi
- En soirée
- La nuit

VIO3 – Lieu :

- Université (Amphi A, Amphi B, TPR1 TPR2, IUT, ESIL et Fac de sport)
- CROUS (resto U, cafétéria, cité U, Bât A, Bât B, Bât C, Studios)
- Les Estudines (I et II)
- Zone Euromed/Beaux-Arts/École d’archi
- Zone des entreprises
- Terrain de sport/gymnase
- Aux alentours des parkings et des arrêts de bus
- Dans les transports en commun pour vous rendre sur le campus
- Autre : _____

VIO4 - Y avait-il ?

- Un agresseur
- Plusieurs agresseurs

VIO5 - L’agresseur ou au moins l’un d’entre eux portait-il un couteau, une arme à feu ou un objet qu’il utilisait comme une arme ?

- Oui, une arme à feu
- Oui, un couteau
- Oui, un objet utilisé comme une arme
- Oui, un chien

- Aucun n'était armé
- Autre : _____

VIO6 – De qui s'agissait-il ?

- Un(e) étudiant(e)
- Personnel administratif
- Personnel enseignant
- une personne de la sécurité
- Quelqu'un que vous connaissiez de vue
- Quelqu'un que vous ne connaissiez pas
- Autre : _____

VIO7 – Avez-vous été blessé(e) ?

- Oui
- Non

VIO8 – Vous a-t-on délivré un arrêt de travail ?

- Oui de moins de 8 jours
- Oui, entre 8 et 30 jours
- Oui, de plus de 30 jours
- Non

VIO9 – Avez-vous informé l'Université ?

- Oui, un enseignant/chercheur
- Oui, une personne de la sécurité
- Oui, les services centraux de l'administration
- Oui, quelqu'un d'autre : (veuillez préciser) _____
- Non

VIO10 – Avez-vous informé ... ?

- la police/la gendarmerie nationale
- un personnel administratif ou de direction
- un enseignant
- Autre : _____

Filtre : Si « la police/la gendarmerie nationale » à VIO10

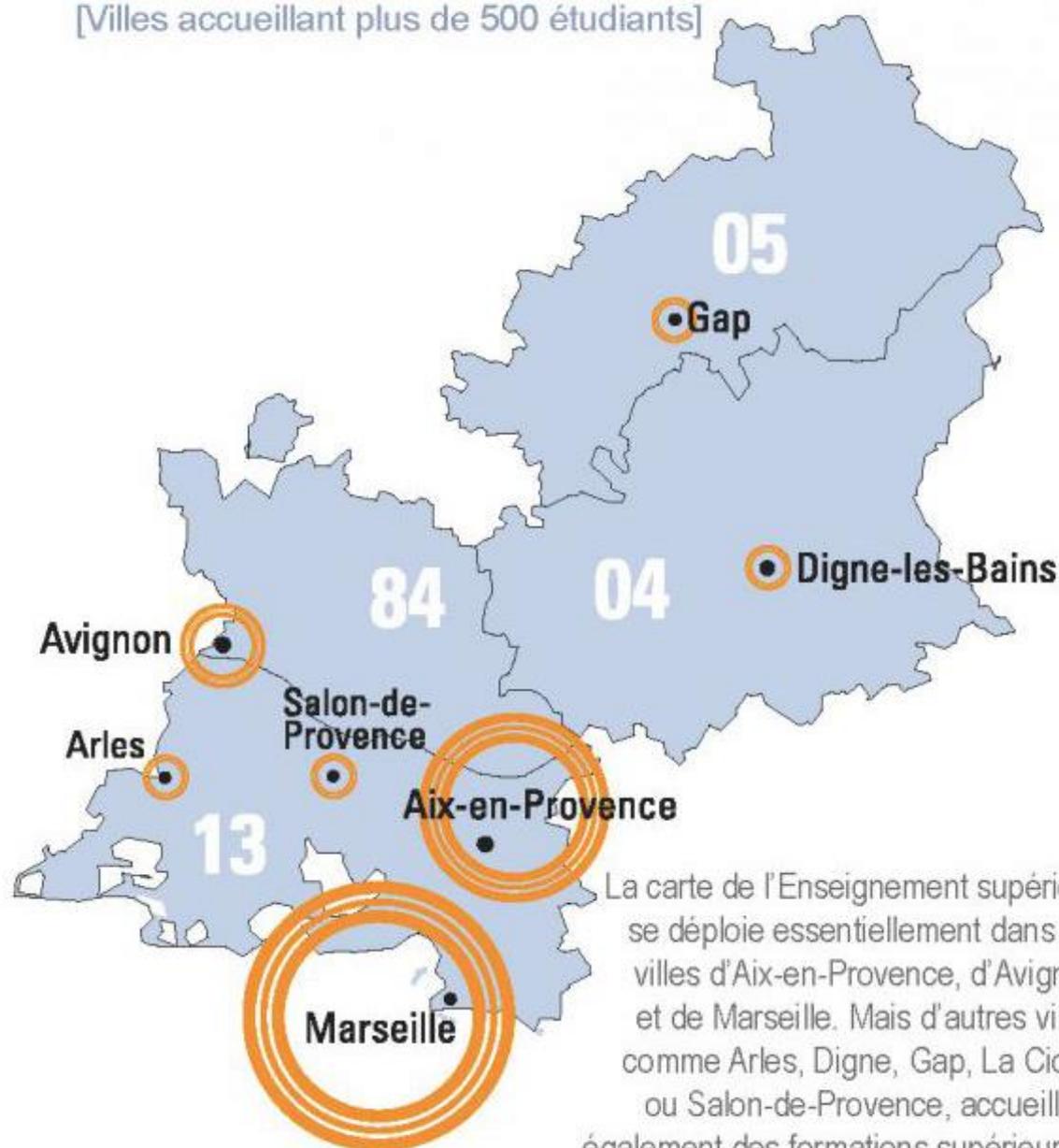
VIO11 – Avez-vous déposé une plainte ou une main courante auprès des services de police ou de gendarmerie nationale ?

- Oui, une plainte
- Oui, une main courante
- Non, ni l'une ni l'autre

Annexe 4 : Répartition pôles d'enseignement supérieur dans la métropole marseillaise

Localisation des pôles d'enseignement supérieur de l'académie d'Aix-Marseille

[Villes accueillant plus de 500 étudiants]



Annexe 5 : Luminy, toutes victimations confondues chez les étudiants (système SAS)

N.B :

- récapitulatif sur la sélection en avant : ordre des effets des variables.

- Estimations des rapports de côtes (ou *odds ratio*) – Effets : on note les effets retenus par rapport aux variables testées. Ce sont celles qui peuvent expliquer le modèle.

Les variables qui ne rentrent pas dans le modèle sont : la ville de résidence, si l'étudiant réside ou non sur le campus, si l'étudiant bénéficie ou non d'une bourse, s'il perçoit un revenu, la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts sur le campus, le sentiment de peur sur le campus en journée, la peur dans les transports en commun pour se rendre sur le campus.

Les variables qui, toutes choses égales par ailleurs, expliquent le fait d'être victimes sont : l'âge, le niveau d'études en cours, les actes de vandalisme sur le campus, l'éclairage sur le campus et la peur le soir sur le campus.

Récapitulatif sur la sélection en avant

Etape	Effet saisi	DDL	Nombre dans	Khi-2 du score	Pr > Khi-2	Libellé de variable
1	CAMP6_R	2	1	21.7125	<.0001	
2	CAMP2_R	1	2	13.5386	0.0002	
3	CL_AGE	3	3	18.0436	0.0004	

Analyse des effets Type 3

Effet	DDL	Khi-2 de Wald	Pr > Khi-2
CL_AGE	3	16.0421	0.0011
CAMP2_R	1	15.2099	<.0001
CAMP6_R	2	13.5711	0.0011

Estimations par l'analyse du maximum de vraisemblance

Paramètre		DDL	Estimation	Erreur type	Khi-2 de Wald	Pr > Khi-2	
Intercept		1	-3.2094	0.4296	55.8027	<.0001	
CL_AGE	20-24 ans	1	1.4290	0.4146	11.8774	0.0006	
CL_AGE	25-29 ans	1	1.8870	0.5029	14.0764	0.0002	
CL_AGE	30 ans et plus	1	0.3315	1.2431	0.0711	0.7897	
CAMP2_R	Assez/Très important		1	0.9179	0.2354	15.2099	<.0001

CAMP6_R	Ne fréquente pas le campus le soir	1	-0.5696	0.4020	2.0070	0.1566
CAMP6_R	Souvent/Toujours	1	1.0541	0.3363	9.8232	0.0017

Estimations des rapports de cotes

Effet	Valeur estimée du point	95% Intervalle de confiance de Wald	
CL_AGE 20-24 ans vs moins de 20 ans	4.174	1.852	9.408
CL_AGE 25-29 ans vs moins de 20 ans	6.599	2.463	17.685
CL_AGE 30 ans et plus vs moins de 20 ans	1.393	0.122	15.924
CAMP2_R Assez/Très important vs Pas/Peu important	2.504	1.579	3.972
CAMP6_R Ne fréquente pas le campus le soir vs Jamais/Qquefois	0.566	0.257	1.244
CAMP6_R Souvent/Toujours vs Jamais/Qquefois	2.869	1.484	5.547

Annexe 6 : Luminy, toutes victimations confondues chez les professionnels (système SAS)

N.B :

- récapitulatif sur la sélection en avant : ordre des effets des variables.

- Estimations des rapports de côtes (ou *odds ratio*) – Effets : on note les effets retenus par rapport aux variables testées. Ce sont celles qui peuvent expliquer le modèle.

Les variables qui ne rentrent pas dans le modèle sont : l'âge, le sexe, si la personne réside ou non sur le campus, son statut au sein du campus, la catégorie socioprofessionnelle, le type de contrat, le revenu issu du travail, la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts sur le campus, le sentiment de peur sur le campus en journée, la peur dans les transports en commun.

Les variables qui, toutes choses égales par ailleurs, expliquent le fait d'être victimes sont : les problèmes de drogue sur le campus, les problèmes d'actes de vandalisme sur le campus, l'éclairage sur le campus, la peur nocturne sur le campus.

Récapitulatif sur la sélection en avant

Etape	Effet saisi	DDL	Nombre dans	Khi-2 du score	Pr > Khi-2
1	CAMP2_R	1	1	36.6774	<.0001
2	CAMP6_R	2	2	16.7960	0.0002

Analyse des effets Type 3

Effet	DDL	Khi-2 de Wald	Pr > Khi-2
CAMP2_R	1	19.5920	<.0001
CAMP6_R	2	16.1468	0.0003

Estimations par l'analyse du maximum de vraisemblance

Paramètre		DDL	Estimation	Erreur type	Khi-2 de Wald	Pr > Khi-2
Intercept		1	-2.4905	0.2865	75.5535	<.0001
CAMP2_R	Assez/Très important	1	1.4371	0.3247	19.5920	<.0001
CAMP6_R	Ne fréquente pas le campus le soir	1	-0.2067	0.4286	0.2327	0.6295
CAMP6_R	Souvent/toujours	1	1.1240	0.2973	14.2952	0.0002

Estimations des rapports de cotes

Effet	Valeur estimée du point	95% Intervalle de confiance de Wald	
CAMP2_R Assez/Très important vs Pas/Peu important	4.208	2.227	7.952
CAMP6_R Ne fréquente pas le campus le soir vs Jamais/quelquefois	0.813	0.351	1.884
CAMP6_R Souvent/toujours vs Jamais/quelquefois	3.077	1.718	5.510

Annexe 7 : Saint-Charles, toutes victimations confondues chez les étudiants (système SAS)

N.B :

- récapitulatif sur la sélection en avant : ordre des effets des variables.

- Estimations des rapports de côtes (ou *odds ratio*) – Effets : on note les effets retenus par rapport aux variables testées. Ce sont celles qui peuvent expliquer le modèle.

Les variables qui ne rentrent pas dans le modèle sont : la ville de résidence, si l'étudiant réside ou non sur le campus, s'il perçoit ou non un revenu, la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts sur le campus, le sentiment de peur sur le campus en journée, le sentiment de peur sur le campus le soir, les vols d'objets personnels, les discriminations et les violences physiques.

Les variables qui, toutes choses égales par ailleurs, expliquent le fait d'être victimes sont : le sexe, l'âge, le niveau d'études en cours, le fait d'avoir une bourse ou non, le problème de la drogue sur le campus, les actes de vandalisme sur le campus, l'éclairage du campus et la peur de se faire agresser ou voler dans les transports en commun.

Récapitulatif sur la sélection en avant

Etape	Effet saisi	DDL	Nombre dans	Khi-2 du score	Pr > Khi-2	Libellé de variable
1	BOURSE	1	1	20.0690	<.0001	BOURSE
2	CURSUS	4	2	21.8782	0.0002	CURSUS
3	CAMP4_R	1	3	13.2644	0.0003	
4	CAMP1_R	1	4	3.9060	0.0481	

Analyse des effets Type 3

Effet	DDL	Khi-2 de Wald	Pr > Khi-2
CURSUS	4	3.6454	0.4561
BOURSE	1	6.7555	0.0093
CAMP1_R	1	3.8537	0.0496
CAMP4_R	1	9.4815	0.0021

Estimations par l'analyse du maximum de vraisemblance

Paramètre	DDL	Estimation	Erreur type	Khi-2 de Wald	Pr > Khi-2
Intercept	1	-2.0707	0.2936	49.7262	<.0001
CURSUS Bac+3	1	0.3834	0.3173	1.4595	0.2270

Estimations par l'analyse du maximum de vraisemblance

Paramètre		DDL	Estimation	Erreur type	Khi-2 de Wald	Pr > Khi-2
CURSUS	Bac+4	1	0.3083	0.4370	0.4978	0.4805
CURSUS	Bac+5	1	0.8915	0.5054	3.1117	0.0777
CURSUS	Supérieur à bac+5	1	-14.1691	293.7	0.0023	0.9615
BOURSE	Oui	1	0.7357	0.2831	6.7555	0.0093
CAMP1_R	Assez/Très important	1	0.6464	0.3293	3.8537	0.0496
CAMP4_R	Pas/Peu satisfaisant	1	0.8687	0.2821	9.4815	0.0021

Estimations des rapports de cotes

Effet	Valeur estimée du point	95% Intervalle de confiance de Wald	
CURSUS Bac+3 vs Bac+2	1.467	0.788	2.733
CURSUS Bac+4 vs Bac+2	1.361	0.578	3.205
CURSUS Bac+5 vs Bac+2	2.439	0.906	6.566
CURSUS Supérieur à bac+5 vs Bac+2	<0.001	<0.001	>999.999
BOURSE Oui vs Non	2.087	1.198	3.635
CAMP1_R Assez/Très important vs Pas/Peu important	1.909	1.001	3.639
CAMP4_R Pas/Peu satisfaisant vs Assez/Très satisfaisant	2.384	1.371	4.144

Annexe 8 : Saint-Charles, toutes victimations confondues chez les professionnels (système SAS)

N.B :

- récapitulatif sur la sélection en avant : ordre des effets des variables.

- Estimations des rapports de côtes (ou *odds ratio*) – Effets : on note les effets retenus par rapport aux variables testées. Ce sont celles qui peuvent expliquer le modèle.

Les variables qui ne rentrent pas dans le modèle sont : le sexe, l'âge, la ville de résidence, la fonction occupée au sein du campus, la catégorie socioprofessionnelle, le type de contrat et le revenu, la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts sur le campus, le sentiment de peur sur le campus le soir, l'éclairage sur le campus, la peur le soir sur le campus.

Les variables qui, toutes choses égales par ailleurs, expliquent le fait d'être victimes sont : la présence de drogue sur le campus et les actes de vandalisme.

Récapitulatif sur la sélection en avant

Etape	Effet saisi	DDL	Nombre dans	Khi-2 du score	Pr > Khi-2
1	CAMP2_R	1	1	10.6142	0.0011

Analyse des effets Type 3

Effet	DDL	Khi-2 de Wald	Pr > Khi-2
CAMP2_R	1	10.2365	0.0014

Estimations par l'analyse du maximum de vraisemblance

Paramètre		DDL	Estimation	Erreur type	Khi-2 de Wald	Pr > Khi-2
Intercept		1	-1.8165	0.2332	60.6880	<.0001
CAMP2_R	Assez/Très important	1	0.8917	0.2787	10.2365	0.0014

Estimations des rapports de cotes

Effet		Valeur estimée du point	95% Intervalle de confiance de Wald
CAMP2_R	Assez/Très important vs Pas/Peu important	2.439	1.413 4.212

Annexe 9 : Saint-Jérôme, toutes victimations confondues chez les étudiants (système SAS)

N.B :

- récapitulatif sur la sélection en avant : ordre des effets des variables.

- Estimations des rapports de côtes (ou *odds ratio*) – Effets : on note les effets retenus par rapport aux variables testées. Ce sont celles qui peuvent expliquer le modèle.

Les variables qui ne rentrent pas dans le modèle sont : le sexe, l'âge, la ville de résidence, si l'étudiant réside ou non sur le campus, si l'étudiant bénéficie ou non d'une bourse, s'il perçoit un revenu, les problèmes de drogue sur le campus, les problèmes d'acte de vandalisme sur le campus, la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts sur le campus, l'éclairage sur le campus, le sentiment de peur sur le campus en journée.

Les variables qui, toutes choses égales par ailleurs, expliquent le fait d'être victimes sont : le niveau d'études et la peur le soir sur le campus de Saint-Jérôme.

Récapitulatif sur la sélection en avant

Etape	Effet saisi	DDL	Nombre dans	Khi-2 du score	Pr > Khi-2	Libellé de variable
1	BOURSE	1	1	20.0690	<.0001	BOURSE
2	CURSUS	4	2	21.8782	0.0002	CURSUS
3	CAMP4_R	1	3	13.2644	0.0003	
4	CAMP1_R	1	4	3.9060	0.0481	

Analyse des effets Type 3

Effet	DDL	Khi-2 de Wald	Pr > Khi-2
CURSUS	4	3.6454	0.4561
BOURSE	1	6.7555	0.0093
CAMP1_R	1	3.8537	0.0496
CAMP4_R	1	9.4815	0.0021

Estimations par l'analyse du maximum de vraisemblance

Paramètre		DDL	Estimation	Erreur type	Khi-2 de Wald	Pr > Khi-2
Intercept		1	-2.0707	0.2936	49.7262	<.0001
CURSUS	Bac+3	1	0.3834	0.3173	1.4595	0.2270
CURSUS	Bac+4	1	0.3083	0.4370	0.4978	0.4805

Estimations par l'analyse du maximum de vraisemblance

Paramètre		DDL	Estimation	Erreur type	Khi-2 de Wald	Pr > Khi-2
CURSUS	Bac+5	1	0.8915	0.5054	3.1117	0.0777
CURSUS	Supérieur à bac+5	1	-14.1691	293.7	0.0023	0.9615
BOURSE	Oui	1	0.7357	0.2831	6.7555	0.0093
CAMP1_R	Assez/Très important	1	0.6464	0.3293	3.8537	0.0496
CAMP4_R	Pas/Peu satisfaisant	1	0.8687	0.2821	9.4815	0.0021

Estimations des rapports de cotes

Effet	Valeur estimée du point	95% Intervalle de confiance de Wald	
CURSUS Bac+3 vs Bac+2	1.467	0.788	2.733
CURSUS Bac+4 vs Bac+2	1.361	0.578	3.205
CURSUS Bac+5 vs Bac+2	2.439	0.906	6.566
CURSUS Supérieur à bac+5 vs Bac+2	<0.001	<0.001	>999.999
BOURSE Oui vs Non	2.087	1.198	3.635
CAMP1_R Assez/Très important vs Pas/Peu important	1.909	1.001	3.639
CAMP4_R Pas/Peu satisfaisant vs Assez/Très satisfaisant	2.384	1.371	4.144

Annexe 10 : Saint-Jérôme, toutes victimations confondues chez les professionnels (système SAS)

N.B :

- récapitulatif sur la sélection en avant : ordre des effets des variables.

- Estimations des rapports de côtes (ou *odds ratio*) – Effets : on note les effets retenus par rapport aux variables testées. Ce sont celles qui peuvent expliquer le modèle.

Les variables qui ne rentrent pas dans le modèle sont : le sexe, l'âge, la ville de résidence, le statut au sein de l'université, la catégorie socioprofessionnelle, le type de contrat, le niveau des revenus, la propreté, l'entretien des bâtiments et des espaces verts sur le campus, l'éclairage sur le campus, le sentiment de peur sur le campus en journée, le sentiment de peur dans les transports en commun.

Les variables qui, toutes choses égales par ailleurs, expliquent le fait d'être victimes sont : le problème de la drogue sur le campus, le problème des actes de vandalisme sur le campus et la peur sur le campus le soir.

Récapitulatif sur la sélection en avant

Etape	Effet saisi	DDL	Nombre dans	Khi-2 du score	Pr > Khi-2
1	CAMP1_R	1	1	31.4618	<.0001

Analyse des effets Type 3

Effet	DDL	Khi-2 de Wald	Pr > Khi-2
CAMP1_R	1	27.1079	<.0001

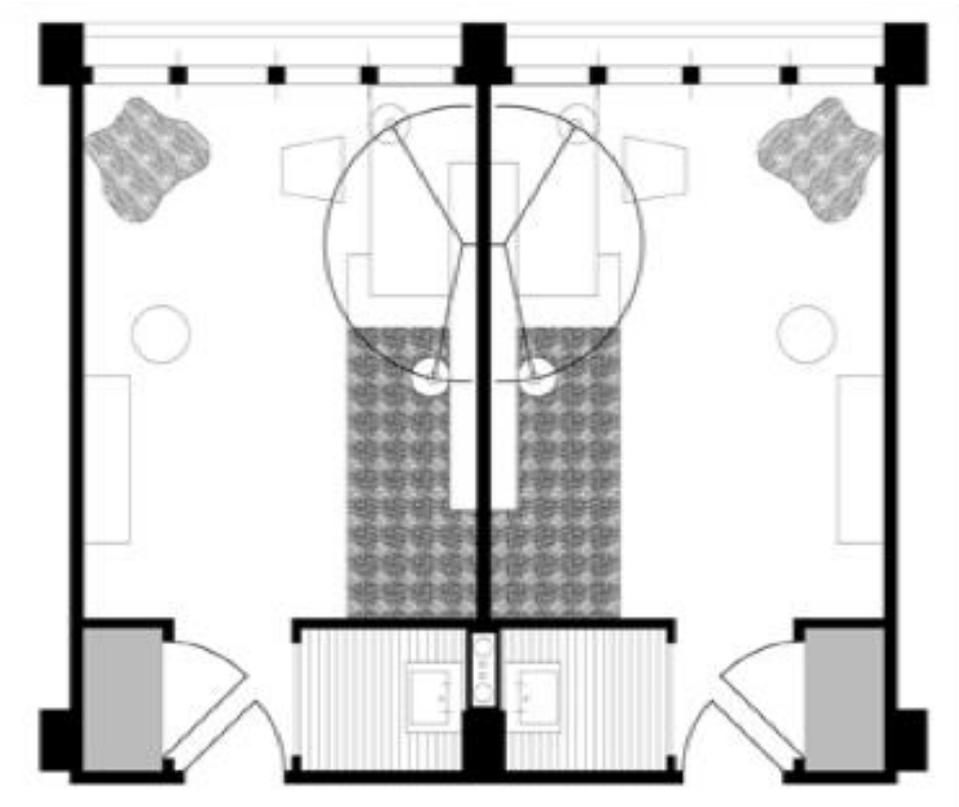
Estimations par l'analyse du maximum de vraisemblance

Paramètre		DDL	Estimation	Erreur type	Khi-2 de Wald	Pr > Khi-2
Intercept		1	-1.7528	0.1943	81.3736	<.0001
CAMP1_R	Très/assez important	1	1.8607	0.3574	27.1079	<.0001

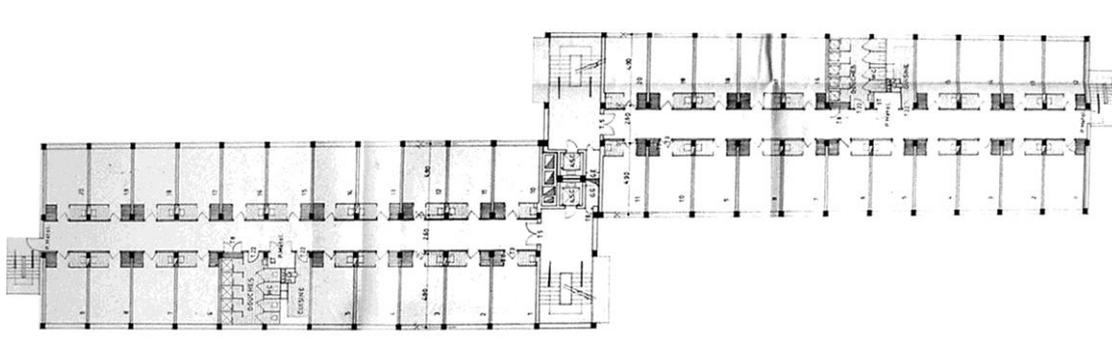
Estimations des rapports de cotes

Effet		Valeur estimée du point	95% Intervalle de confiance de Wald
CAMP1_R	Très/assez important vs Peu/pas important	6.428	3.191 12.950

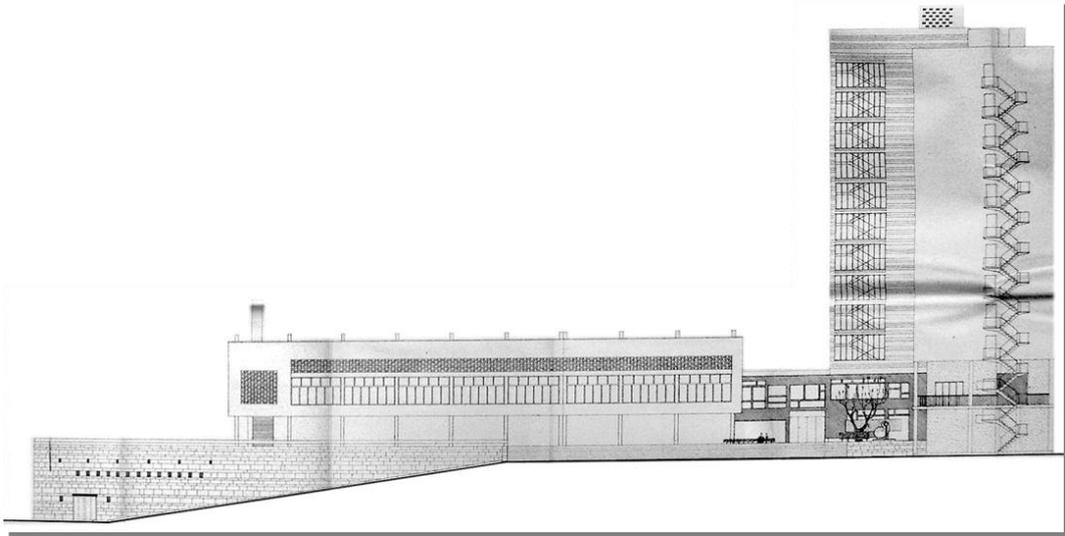
Annexe 11 : Plans de la cité universitaire Gaston Berger, Saint-Charles



Plan de deux chambres



Étage courant des chambres et services communs



Élévation sud – Gymnase, Restaurant Universitaire, Résidence Gaston Berger



Elévation Sud – Résidence Gaston Berger